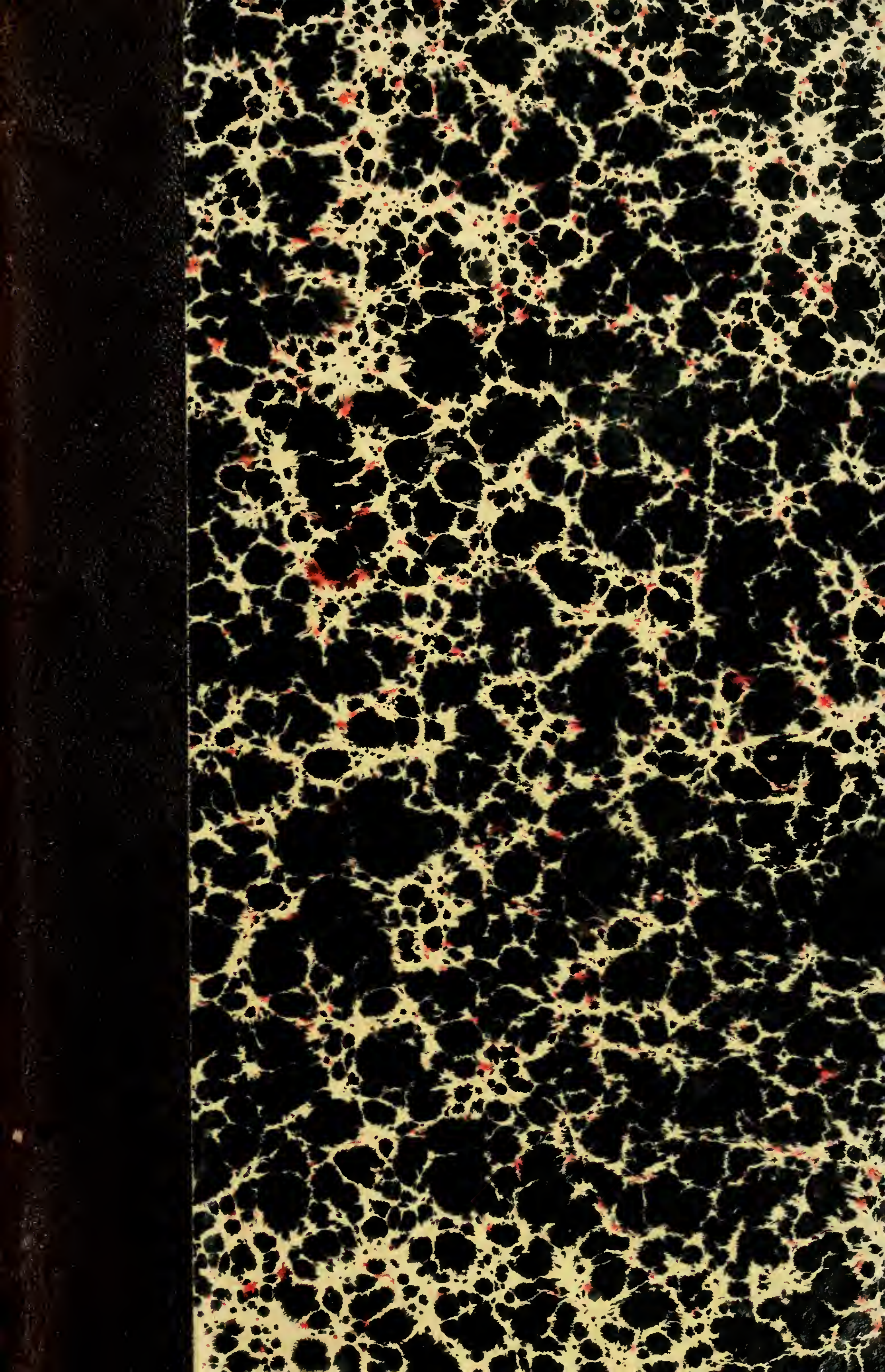
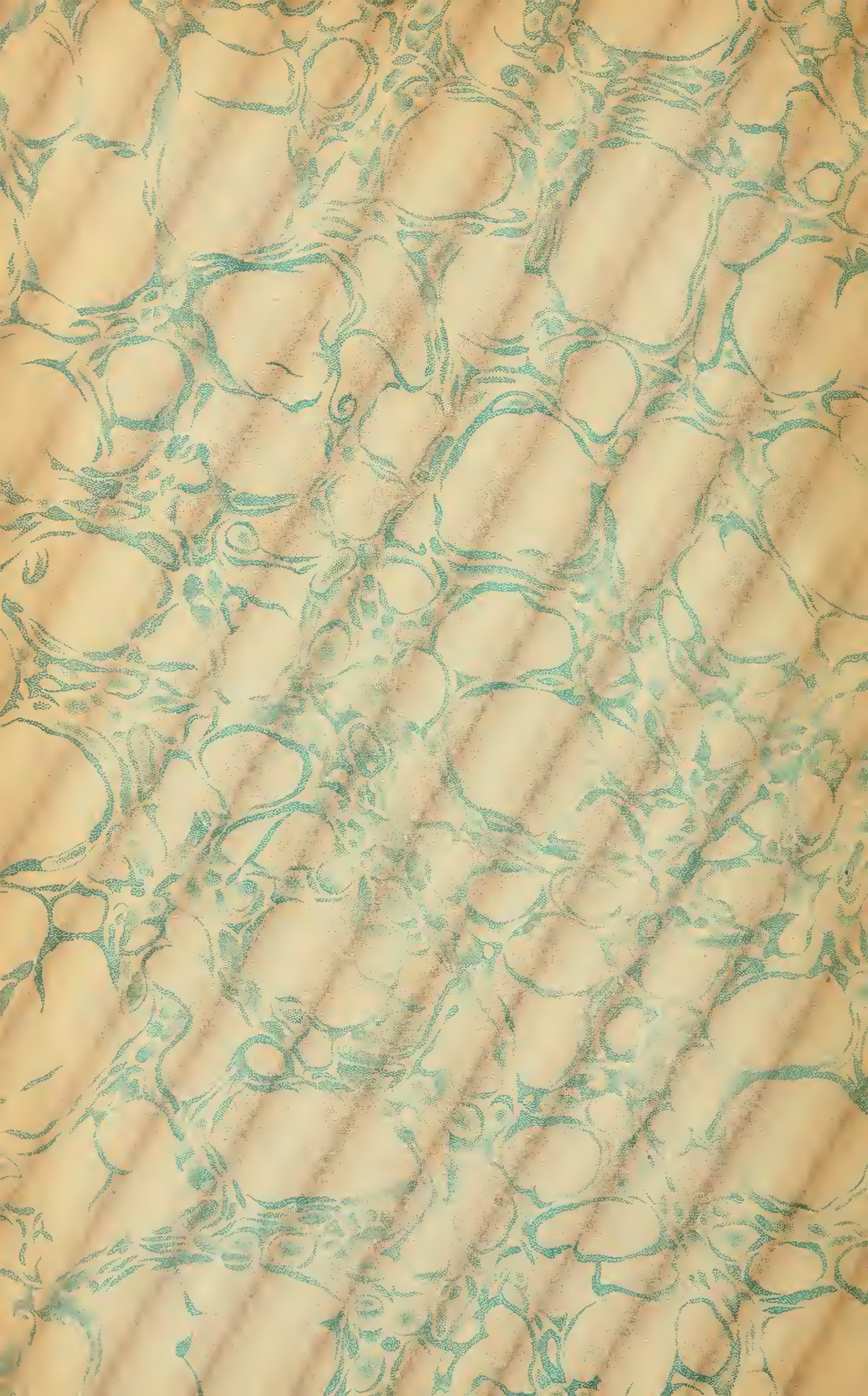






MÉMOIRES

DU

CHANCELIER PASQUIER

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE DE MON TEMPS

MÉMOIRES
DU
CHANCELIER PASQUIER

PUBLIÉS PAR

M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PREMIÈRE PARTIE

RÉVOLUTION — CONSULAT — EMPIRE

III. — 1814-1815

TOME TROISIÈME



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE

1894

MÉMOIRES

DU

CHANCELIER PASQUIER

CHAPITRE PREMIER

Situation délicate de la monarchie des Bourbons. — A l'intérieur, sourde hostilité entre les officiers et les émigrés; opposition des intérêts: les biens nationaux. — A l'extérieur, pénible reconstitution de l'Europe: Bernadotte en Suède; Murat à Naples. — Quelle va être l'influence du cabinet français dans le concert des grandes puissances? — Inquiétudes inspirées par Napoléon. — Organisation des Chambres. — M. Beugnot, directeur de la police; les ordonnances sur l'observation des dimanches et fêtes et sur les processions. — La Légion d'honneur et l'ordre royal de Saint-Louis. — Mutations dans le personnel administratif; l'abbé de Montesquiou s'efforce d'enrayer le mouvement; influence que M. Royer-Collard acquiert sur lui; opinion de ce dernier en 1814. — Esprit des hommes d'État du temps. — Après être resté dans la retraite pendant vingt-cinq ans, M. Dambray accepte le poste de chancelier. — Il réorganise le Conseil d'État. — Le Conseil des ministres prend le nom de Conseil d'en haut; sa responsabilité collective disparaît; chacun des ministres travaille séparément avec le Roi. — Inimitié entre M. de Blacas et l'abbé de Montesquiou: elle divise le ministère en deux camps. — Nouvelle composition du Conseil d'État; suppression de l'auditorat. — On refuse à M. de La Valette le titre de conseiller d'État honoraire; son inimitié pour les Bourbons en est encore accrue. — M. Pasquier parvient à maintenir au Conseil d'État M. Corvetto. — Composition de la Chambre. — M. Lainé en est nommé président; son influence devient considérable.

La monarchie des Bourbons, vaincue dans la journée du 10 août 1792, sacrifiée le 21 janvier 1793, était revenue après vingt-deux ans de république, de gouvernement

directorial, de consulat et d'empire; elle reparaissait, non environnée de gloire, puisque pas une victoire depuis près de vingt ans n'avait été remportée par elle ni en son nom, mais apportant le bienfait d'une paix nécessaire. Paix extérieure, paix intérieure, voilà ce que tout le monde attendait d'elle; mais pour que cette double paix fût solide, il fallait qu'elle fût honorable. On devait renoncer aux rêves ambitieux, à l'éclat des victoires dont la nation française s'était éprise; on devait aussi en respecter le souvenir, ménager les existences, les illustrations, les gloires devenues d'autant plus précieuses que seules elles n'avaient pas péri dans le naufrage. La fatalité, la force des choses faisaient que ces souvenirs, si chers à la grande majorité des Français, étaient pénibles pour le Roi, la famille royale et presque tous ceux qui revenaient avec eux.

La situation était délicate, car presque personne ne pouvait se laisser aller franchement à ses sentiments naturels. Les uns, malgré les ménagements commandés par la politique, se sentaient nécessairement amoindris. Accoutumés depuis quinze ans à tenir le premier rang à la cour comme dans l'armée, ils étaient obligés de partager le pouvoir avec des hommes qui, pour la plupart, avaient été jusqu'alors inconnus, et qui, tout d'un coup, prenaient une attitude où la supériorité se marquait avec une aisance qui n'appartient qu'à une longue et antique possession. Il n'était pas rare que les plus illustres entre les généraux entendissent demander leurs noms dans les salons des Tuileries. Ces noms, qui avaient si souvent retenti dans les bulletins de la Grande Armée, on les connaissait à Vienne, à Berlin, dans les nombreuses capitales qu'ils avaient traversées en vainqueurs. D'autre part, ceux qui leur faisaient, dans leur propre pays, dans leur propre capitale, cet affront involontaire, s'indignaient intérieurement des égards, des ménagements qui leur étaient commandés et qui toujours leur paraissaient aller au delà de la nécessité.

On exigeait d'eux, sans nulle transition, d'honorer, de reconnaître pour leurs égaux ceux dont ils n'avaient, pendant tant d'années, prononcé le nom qu'avec haine ou dédain. On voulait leur faire accepter des illustrations acquises dans un si court espace de temps et en servant la cause la plus injuste à leurs yeux, comme égales à celles qui avaient traversé les siècles et qui s'étaient associées à toutes les gloires, à tous les triomphes de la monarchie. Il y avait là des incompatibilités insurmontables. Ces concessions qu'il fallait faire, on les obtenait avec peine, mais enfin on les obtenait dans les rangs les plus élevés de la société. Là, on pouvait comprendre les nécessités de la politique et se résigner à quelques sacrifices; mais à mesure qu'on descendait, les susceptibilités devenaient plus vives, plus tenaces. Entre cette foule d'officiers qui avaient acquis leurs grades dans les guerres de la Révolution, et les anciens gentilshommes de tout âge qui se hâtaient de reprendre leurs vieilles épaulettes ou de s'en procurer de nouvelles, l'animadversion était constante et mal dissimulée.

Bien des intérêts devaient aussi se heurter. Rien de mieux sans doute que de consacrer, comme on l'avait fait par la Charte, toutes les ventes de domaines nationaux, de les déclarer inattaquables; mais si la question était par là tranchée législativement, elle ne l'était pas socialement, et on allait voir en face l'une de l'autre deux classes de propriétaires dont l'une avait dépossédé l'autre. Ce n'était sans doute pas une position complètement nouvelle en France, puisqu'elle durait depuis la rentrée des émigrés autorisée par Napoléon; mais il y avait cette immense différence que sous le règne précédent les émigrés n'avaient été reçus qu'à titre de grâce et comme pardonnés, tandis que sous les Bourbons ils arrivaient en vainqueurs, et que ce qu'on leur avait imputé comme un crime, devenait évidemment un mérite. Comment oser, en effet, faire de

l'émigration un sujet de reproche à qui que ce fût, alors qu'elle reprenait possession du trône? Le principe qui avait replacé la couronne sur la tête des anciens souverains ne devait-il pas s'appliquer à ceux qui n'avaient perdu leurs biens que pour être restés fidèles à ce principe? Il était naturel que les uns se crussent des motifs d'espérer, et les autres des raisons pour craindre. Ils se regardaient d'un œil inquiet et jaloux, et l'inimitié qui était au fond de leurs cœurs semblait n'attendre qu'une occasion pour éclater. Tout cela était inévitable; c'était la conséquence d'une restauration. Mais on pouvait avec plus ou moins d'habileté tempérer ces dispositions, les modifier, sous peine de compromettre la paix intérieure dont la nécessité était si évidente.

A l'extérieur, les difficultés ne devaient pas manquer, et elles n'étaient pas moins graves. Les grandes puissances ont des partages à faire, tant pour elles que pour les États qui viennent à leur suite : il faut équilibrer leurs forces; l'Europe tout entière est à organiser, et malheureusement l'esprit qui semble présider à cette organisation nouvelle est un esprit de haine contre la France. L'oppression subie dans les dernières années fournit aux anciennes rivalités des prétextes dont elles ne peuvent manquer de profiter, et il est fort à craindre qu'on ne veuille s'obstiner à voir dans la France de Louis XVIII celle qui naguère frappait aux portes de toutes les capitales de l'Europe. Dans le congrès qui a été décidé par le traité de Paris et qui doit se tenir à Vienne, de grandes difficultés pourront être soulevées en dehors de celles qu'amèneront les partages.

Des deux soldats sortis des rangs de l'armée française pour monter sur le trône, l'un règne encore dans le midi de l'Italie, l'autre attend, sous le titre de prince héréditaire, le moment peu éloigné où la couronne de Suède doit lui échoir. Celui-ci fait partie de la coalition; il a combattu de

sa personne, et sa présence à Leipzig a contribué au gain de la bataille. Ajoutez que la Suède, qui l'a appelé librement, est une des puissances signataires du traité de Paris. Malgré les torts qu'il a pu avoir envers ses alliés pendant la campagne de France, malgré les droits du prince qu'il doit déposséder et dont la principale faute est d'avoir fait éclater pour le principe de la légitimité un dévouement qui n'était pas encore de saison, le maréchal Bernadotte, prince héréditaire de Suède, a une position difficile à ébranler.

Les États de Murat, dont le principal titre est d'avoir épousé une sœur de Napoléon, ont appartenu à la maison de Bourbon. Ne pensera-t-on pas à les rendre à leurs anciens possesseurs? N'est-ce pas la conséquence juste et sage de la Restauration française? Sur ce point, des opinions fort opposées vont se combattre. Murat a tenu dans ces derniers temps une telle conduite qu'il a dû, surtout en France, fermer la bouche à ses partisans et faire beau jeu à quiconque voudra soutenir les droits de l'antique dynastie napolitaine. Son principal appui doit dès lors se trouver à Vienne, parce que là on peut vouloir, à tout prix, que l'Italie soit soustraite à l'influence française.

Il y avait dans toutes ces compétitions de graves sujets de préoccupation pour le cabinet français. Quelle serait son influence dans les grands débats qui allaient s'ouvrir? La royauté allait-elle ressaisir la place si considérable qu'elle occupait jadis dans l'Europe? Si son crédit n'était pas incontesté, tel que son passé l'exigeait, il serait fort à craindre que l'orgueil national offensé ne se tournât contre ceux dont la présence ne l'aurait pas préservé d'un affront. Les souverains qui ont fait et voulu la restauration ont intérêt à la soutenir. Il faut qu'ils soient conséquents dans leurs actes et qu'ils ne refusent pas, aux princes qu'ils ont replacés si haut, les moyens de se maintenir avec honneur dans leur situation reconquise. On ne doit pas oublier que Napoléon, relégué dans l'île d'Elbe, se trouve placé aux

portes de la France et de l'Italie. Il conserve dans l'un et l'autre pays des partisans fort dangereux; il est pour quelques-uns l'objet du plus aveugle dévouement. Des deux côtés des Alpes, il a pour lui le cœur des soldats. En Italie, sa sœur règne encore à Naples. Avec de tels appuis, avec un caractère comme le sien, avec une âme de sa trempe, peut-on croire que sa résignation soit sincère, et ne doit-on pas considérer que plus il a été offensé, plus sa chute a été profonde, plus il doit nourrir la pensée de se relever et de se venger? Il est certain qu'il épiera toutes les fautes, se tiendra aux aguets de toutes les occasions, décidé à n'en laisser échapper aucune. Le gouvernement royal saurait-il éviter tous les écueils, surmonter toutes les difficultés d'une situation si compliquée, si délicate?

Le mois de juin fut employé principalement à organiser les deux Chambres, à discuter les règlements nécessaires pour assurer la régularité de leurs délibérations et des rapports qu'elles devaient avoir entre elles. On s'occupa de préparer les projets de loi qui devaient leur être portés. Ceux relatifs aux finances étaient urgents, car la situation vraie de l'arriéré n'était pas bien connue, et les besoins de la nouvelle administration, l'étendue de ses dépenses n'étaient pas aisés à fixer. La question des droits réunis, si malheureusement engagée par Monsieur lors de son entrée en France, et sur laquelle il avait bien fallu revenir depuis par voie d'arrêté ou d'ordonnance, devait être décidée législativement, et il était à craindre, même en conservant cette perception, que les changements qu'on voudrait y introduire n'en diminuassent considérablement le produit.

L'attention publique fut un moment détournée par les actes du directeur général de la police. Il commença par une circulaire en date du 2 juin; cette pièce se trouva fort au-dessous du talent de M. Beugnot. On en a retenu une phrase dans laquelle il comparait l'action de la police à la

goutte d'huile introduite dans les ressorts d'une machine compliquée. « C'est ainsi », disait-il, « qu'elle doit s'insi-« nuer doucement entre les rouages compliqués de la « société, pour en faciliter les mouvements, etc. » Cette dépense d'esprit n'eut aucun succès : mais cinq jours après, M. le directeur général hasarda une publication bien autrement grave. Il fit paraître une ordonnance sur l'observation des dimanches et fêtes. Elle avait sans doute un but louable, mais elle était au moins intempestive et pouvait sous plusieurs rapports être accusée d'illégalité. S'appuyant sur d'anciens arrêts de cours souveraines et sur un règlement de 1782, qu'à la vérité il disait rappelé par deux lois de l'an X, il y prescrivait, avec la plus grande rigueur, la cessation de tous les travaux et la clôture des boutiques les jours de dimanches et fêtes, et menaçait les contrevenants de telles mesures de police administrative qu'il appartiendrait, sans préjudice des poursuites à exercer contre eux par les tribunaux. Les danses et les plaisirs publics étaient défendus sous les mêmes peines ; quant aux exceptions qu'il avait fallu admettre pour la vente des comestibles et de plusieurs choses indispensables aux besoins de la vie et de la santé, elles étaient énumérées avec une minutieuse sollicitude.

Certainement M. Beugnot, en adoptant cette mesure, en se chargeant de la faire exécuter, n'avait point obéi à sa propre impulsion et avait cédé aux vœux de la famille royale ; mais il avait eu grand tort de ne pas lui faire sentir qu'il ne fallait pas se hâter autant de contrarier des habitudes déjà bien anciennes. Il aurait dû surtout remontrer que rien n'était plus douteux que le droit d'imposer aux citoyens, par simple ordonnance de police, des obligations que l'autorité législative pouvait seule établir. Or, tous les arrêts, les règlements, les lois mêmes qu'il invoquait étaient ou inapplicables ou formellement abrogés par des lois postérieures. Une telle entreprise ne pouvait manquer

de soulever beaucoup d'esprits, car elle ne contrariait pas seulement les usages populaires, mais blessait encore dans les classes les plus élevées des opinions établies et respectées. Évidemment la goutte d'huile avait manqué. Des résistances eurent lieu, des réclamations se firent entendre; leur vivacité fut accrue par une seconde ordonnance rendue le 10 juin, au sujet des processions de la Fête-Dieu. Il était ordonné à tous les particuliers de faire tendre le devant de leurs maisons dans toutes les rues où le Saint Sacrement devait passer. Ceci soulevait une très grosse question relativement à la liberté des cultes consacrée par la Charte. Un protestant pouvait-il être astreint à un acte qui supposait une sorte de participation à un culte qui n'était pas le sien? Pour cette fois, M. Beugnot avait encore été chercher ses points d'appui plus haut, car il remontait dans son préambule à des ordonnances et règlements rendus en 1702 et en 1720. Alors il n'y eut plus de bornes aux appréhensions que les malintentionnés s'efforcèrent d'accréditer. Ce premier pas annonçait clairement ce qui devait suivre : on allait ramener l'ancien régime dans ce qu'on appelait sa « pureté ».

Aussitôt que la Chambre des députés fut constituée, elle eut à entendre des pétitions sur l'excès de pouvoir qu'on reprochait à l'ordonnance relative à l'observation des fêtes et dimanches. Dans les rapports comme dans les discussions qu'elles occasionnèrent, l'excès fut tenu pour certain. M. le directeur général ne fut excusé que sur son intention et sur l'erreur dans laquelle il avait pu tomber en croyant que les lois de l'an X, qu'il avait citées, étaient applicables. En dernier résultat, cette ordonnance fut bientôt comme non avenue. Mais elle a été le point de départ des plus fâcheuses préventions.

Un décret du gouvernement remplaçait, sur la décoration de la Légion d'honneur, la figure de Napoléon par celle de Henri IV. De tous les rois de France, c'était le plus

populaire. C'est toujours son nom et son souvenir qu'on a invoqués à toutes les époques, quand on a senti le besoin de se concilier l'affection des peuples. Il y avait encore l'ordre de Saint-Louis. Il eût peut-être été sage d'éviter une sorte de rivalité en le fusionnant avec la Légion d'honneur; mais c'eût été pour la maison de Bourbon un trop grand sacrifice, et je ne pense pas que personne ait été alors en mesure de le lui proposer. On crut remédier aux inconvénients de l'existence simultanée des deux ordres en faisant dans l'armée une ample distribution de décorations de l'ordre de Saint-Louis. Il en résulta que le bruit ne tarda pas à se répandre que la Légion d'honneur ne serait plus qu'un ordre civil. Cette idée fut encore accréditée par le choix que le Gouvernement provisoire avait fait de M. de Pradt pour chancelier. On fut obligé de démentir officiellement, dans le *Moniteur*, le mauvais bruit que je viens de rapporter. Il était d'autant plus nécessaire de ne plus blesser l'armée dans un point si sensible pour son amour-propre, que d'autres déplaisirs ne lui manquaient pas. Ainsi les gardes du corps commencèrent leur service le 26, et on vit beaucoup de nouveaux officiers entrer en activité dans le moment où un grand nombre parmi les anciens étaient mis en non-activité. On conservait seulement à tous les officiers supérieurs leur traitement jusqu'au mois de septembre 1814.

A la même époque commencèrent les nombreuses mutations dans le personnel de l'administration : préfets, sous-préfets, maires et autres fonctionnaires administratifs. L'abbé de Montesquiou mit dans cette opération tous les ménagements qui furent en son pouvoir, et je lui dois cette justice que presque tous les hommes de quelque talent ou qui jouissaient d'une bonne renommée trouvèrent en lui un zélé défenseur. Mais il eut encore trop souvent la main forcée par les princes et leur entourage. Je puis citer parmi les violences qui lui furent faites la disgrâce de

M. de Bondy. Il le maintint pendant plusieurs mois à la préfecture de Lyon, malgré les clameurs des royalistes exaltés de cette ville; il dut céder. En même temps, il lui fallut subir des incapacités dont les inconvénients ne tardèrent pas à se manifester. J'ai déjà dit qu'on ne devait pas compter parmi ses mérites le talent de bien apprécier les hommes : il avait autour de lui une nombreuse clientèle, et, malgré son esprit, ce n'était pas toujours les plus distingués qui obtenaient le plus de faveur. Il lui restait de ses anciennes habitudes de cour et de grand seigneur une extrême faiblesse pour les longues et persévérantes obséquiosités.

Heureusement deux hommes avaient la première part dans sa confiance : M. Royer-Collard et M. Becquey. J'ai dit l'origine de leur intimité. On ne pouvait refuser ni à l'un ni à l'autre un véritable mérite. Quant à l'influence qu'ils ont dû exercer à cette époque, il ne faudrait pas en juger par ce qu'a dit et fait depuis M. Royer-Collard; il était alors bien différent de ce qu'il a été deux ans plus tard. Son royalisme était agressif contre la Révolution et ses œuvres. Cette animosité, nourrie, avivée par le rôle qu'il avait joué longtemps, n'était pas exempte de préventions à l'égard des personnes qui s'étaient alors fait un nom; sentiment d'autant plus à remarquer que M. Royer-Collard a toujours gardé un grand fonds d'éloignement pour la cour, pour les usages, pour les manières qui y dominaient et dont son amour-propre était souvent d'autant plus blessé que le contraste était grand avec ses habitudes très simples. Les opinions constitutionnelles avaient fait peu de progrès dans son esprit. Il parlait fort légèrement de la liberté de la presse, qui depuis lui a été si chère, et il ne se gênait guère dans son intimité pour la déclarer peu compatible avec la restauration d'une vieille monarchie. La preuve de ce que j'avance est, au reste, acquise par le projet de loi sur la presse dont j'aurai bientôt à parler et qu'il rédigea

conjointement avec M. Guizot, placé par lui auprès de l'abbé de Montesquiou en qualité de secrétaire général du ministère de l'intérieur. Celui-ci n'avait pas non plus à cette époque des idées très arrêtées sur cette matière, et il eut peu d'efforts à faire pour rédiger l'exposé des motifs que l'abbé de Montesquiou prononça en cette occasion.

Pourquoi s'étonner de ces rapides et grandes variations dans la manière de penser et d'agir? Les idées depuis quinze ans avaient été tellement déroutées, et on avait, sous le régime impérial, si complètement perdu l'habitude de s'occuper de certaines matières, on avait vécu dans une si entière soumission aux vues et aux volontés du gouvernement, qu'il fallait un certain temps pour reprendre l'habitude de penser par soi-même, pour arriver à se rendre un compte exact et consciencieux de ses propres opinions.

Les choses étaient plus accentuées encore au ministère de la justice. Le chancelier, M. Dambray, y avait apporté, de la meilleure foi du monde, et même avec une sorte de naïveté, toutes les opinions de l'ancien régime. Il fallait se hâter d'y retourner, parce qu'à ses yeux c'était le seul ordre naturel et logique. Cette conviction perçait dans toutes ses actions comme dans toutes ses paroles. Telle fut évidemment l'idée qui présida à l'organisation qu'il fit donner au Conseil d'État, et à la manière dont il le composa. De toutes les opérations de l'époque il n'y en eut pas de plus mal combinée. De la part de M. Dambray, cela devait étonner : aucun avocat général ne s'était acquis, en aussi peu de temps que lui, une brillante réputation dans le parlement de Paris. Ses mœurs douces et simples avaient en même temps quelque chose de très magistral, et, quand j'entrai dans la carrière, on ne faisait aucun doute qu'il ne fût destiné aux plus hautes dignités. Il n'émigra pas, mais comme ses opinions étaient contraires à celles qui étaient alors en faveur, il demeura étranger à tout ce qui se pas-

sait autour de lui et vécut retiré dans ses terres en Normandie. Son mariage avec la fille de M. de Barentin (garde des sceaux sous Louis XVI et, à la mort de M. de Maupeou, reconnu chancelier par les princes, qu'il avait suivis en pays étranger) l'avait encore attaché plus particulièrement à la cause royale. Lorsque vint le gouvernement impérial. il résista aux instances qui lui furent faites pour rentrer dans la magistrature; Napoléon l'aurait bientôt élevé au premier rang; il continua de vivre dans la retraite. Persuadé qu'il ne serait plus de sa vie appelé à prendre part à aucune affaire sérieuse, il avait renoncé à toutes les études, à toutes les occupations qui demandaient une attention tant soit peu soutenue. Son temps fut dès lors partagé entre les soins qu'il donnait à ses vastes propriétés, les amusements d'une société de château, et. faut-il le dire? à la lecture des romans, pour lesquels il prit un goût fort vif. Ce fut ainsi que s'écoulèrent vingt-cinq années de sa vie. On a dit de quelques personnes qu'elles n'avaient rien oublié ni rien appris; on aurait pu dire de lui qu'il n'avait rien appris et beaucoup oublié. Il ne lui restait de son ancienne manière d'être qu'un esprit d'équité et des habitudes judiciaires qui se sont retrouvées toutes les fois qu'il a eu à prononcer sur une matière purement litigieuse. Il faut y joindre une grande aménité dans les manières et une bienveillance toujours prête à se manifester quand elle n'était pas arrêtée par quelque intérêt politique.

Le préambule de l'ordonnance qui réorganisait le Conseil d'État était court, mais fort remarquable. Il y était dit que le Roi, s'étant fait représenter les règlements adoptés par ses prédécesseurs pour l'organisation de leur Conseil, avait reconnu qu'il serait difficile d'arriver à un meilleur système; que néanmoins, reconnaissant aussi qu'il y avait, sous quelques rapports, de l'avantage à simplifier ce système, on ne pouvait se dispenser de le mettre en harmonie avec les changements survenus dans la forme du gouver-

nement et dans les habitudes des peuples ; il avait ordonné et ordonnait ce qui suivait, etc.

On ne pouvait partir d'une base plus malheureusement choisie, l'ancien Conseil d'État des rois de France n'ayant rien de commun sur des points de la plus haute importance avec celui qu'il s'agissait d'organiser, puisque l'existence des Chambres législatives lui retirait la plus importante de ses prérogatives, celle d'être le seul corps dans lequel le Roi fît délibérer, avant de les publier, ses édits, ses déclarations et enfin tous ses actes législatifs. Ensuite, cet ancien conseil remplissait en même temps, sous le titre de Conseil des parties, les fonctions de Cour de cassation pour tous les recours adressés au Roi contre les arrêts des cours souveraines. Ces recours, comme on sait, étaient le sujet de contestations perpétuelles entre les parlements et le gouvernement royal. Or, cette partie de la juridiction, si faiblement organisée alors, avait été depuis, grâce à l'institution de la Cour de cassation, parfaitement réglée. Le chancelier affectait de l'ignorer. Partant des anciennes maximes, il considérait le droit de cassation comme inhérent en quelque sorte à la personne même du souverain, et ne pensait pas qu'il pût être légalement exercé autrement que par un corps que le prince était toujours censé présider. Il nourrissait la secrète volonté de rétablir à cet égard l'ancien ordre de choses. Aussi eut-il soin de qualifier le Conseil d'État de « Conseil privé » ou « des parties ».

Il hasarda un peu plus tard une tentative qui ne laissa aucun doute sur ses intentions. Il n'avait pas mieux compris l'institution du Comité du contentieux, qu'il conserva cependant. La juridiction du Conseil sur le contentieux de l'administration étant fort étendue et s'exerçant le plus souvent à une grande distance des justiciables, il avait été nécessaire de leur offrir la garantie de la discussion la plus sérieuse, la plus approfondie. Le Comité du contentieux n'avait donc été jusqu'alors chargé que de l'examen préa-

lable de certaines affaires dont le rapport était fait ensuite par un de ses membres au Conseil d'État réuni. C'était, dans le corps même, une sorte de recours contre l'avis du comité. Ce recours fut supprimé de fait, la délibération du Conseil d'État pouvant, fut-il dit, être suppléée par la sanction directe du Roi, dont on ne manqua pas d'user en toutes occasions, et le comité, présidé par le chancelier, se trouva ainsi avoir dans ses attributions la décision aussi bien que l'examen préalable. Il en fut de même pour presque toutes les affaires traitées dans les autres comités, et qui étaient, à peu de chose près, les mêmes que celles attribuées au Conseil d'État impérial. La réunion générale du Conseil devint dès lors si parfaitement inutile que, hors la séance d'installation, qui fut présidée par le Roi dans la salle accoutumée aux Tuileries, je ne crois pas que cette réunion ait eu lieu une seule fois tant qu'a duré le ministère de M. Dambray.

Il faut encore remarquer que la nouvelle organisation du Conseil d'État fournit l'occasion de statuer par la même ordonnance sur celle du Conseil des ministres, qui fut qualifié de « Conseil d'en haut », et dans lequel les princes de la famille et le chancelier eurent seuls séance de plein droit. Les ministres, qui en faisaient cependant partie, n'y pouvaient siéger qu'autant qu'il plairait au Roi de les faire avertir pour chaque séance. Ils se trouvaient en cela assimilés aux ministres d'État et aux conseillers d'État, que le Roi pouvait également y faire appeler. C'était encore un usage de l'ancien régime; mais il avait cette conséquence, fort mauvaise dans un gouvernement constitutionnel, qu'il détruisait toute responsabilité collective dans le ministère, puisque le Roi pouvait statuer sur les propositions qui lui étaient présentées par chacun de ses ministres individuellement, sans que les autres fussent entendus. Ce résultat convenait on ne saurait mieux aux principaux intéressés, chacun des ministres ayant le désir de se rendre le plus

possible indépendant dans son ministère : et tel fut en effet le véritable caractère de l'action ministérielle sous le gouvernement royal de 1814 et des trois premiers mois de 1815.

Insensiblement cette indépendance réciproque alla croissant, et hors quelques affaires générales qui étaient discutées dans le Conseil d'en haut, chaque ministre prit l'habitude de porter directement son travail chez le Roi. C'était presque toujours le soir, et chacun faisait adopter des résolutions très importantes sans que ses collègues en fussent informés. Ceci cependant doit être modifié par une restriction d'autant plus digne de remarque qu'elle fut une des causes de la division qui ne tarda pas à se manifester dans le ministère. Un seul entre les ministres s'était arrogé le droit d'assister à ces conférences secrètes, à ces travaux particuliers, c'était M. de Blacas. Son titre de ministre de la maison, l'habitude prise depuis plusieurs années de ne jamais quitter le Roi, et, par-dessus tout, le goût très vif que Sa Majesté avait pour lui, rendaient cette situation privilégiée presque normale. Un seul entre ses collègues osa essayer de secouer ce joug qui pesait à tous ; il n'y réussit pas : ce fut l'abbé de Montesquiou. Il résulta de sa tentative une inimitié ouverte et déclarée entre M. de Blacas et lui. Ce fut à cette occasion qu'il se permit de dire au Roi : « Votre Majesté ne doit pas oublier que si les Français ont passé à leurs Rois toutes leurs maîtresses, ils n'ont jamais pu supporter un favori. » Le favori demeura, et il fallut pour le renverser des efforts autrement puissants et des circonstances bien plus graves.

Cette querelle étant connue, chacun se rangea du côté de celui qu'il crut dans une meilleure position ou avec qui il se trouvait plus habituellement en rapport d'opinion : M. Beugnot et le ministre de la guerre avec M. de Blacas ; l'abbé Louis et M. Malouet avec l'abbé de Montesquiou. M. de Talleyrand, qui ne pouvait souffrir ce dernier et n'aimait guère plus M. de Blacas, resta dans une sorte de

neutralité, ainsi que le chancelier et M. Ferrand; ce dernier cependant inclinait davantage vers M. de Blacas. Je parle de M. Ferrand parce qu'il était presque toujours appelé au Conseil, et parce que son travail secret avec le Roi, comme directeur général des postes, lui donnait une grande influence. Monsieur était assez favorable à l'abbé de Montesquiou; M. de Blacas était accoutumé depuis longtemps à lui tenir tête. Les deux autres princes ne se mêlaient guère que de l'armée; occupés d'ailleurs pendant plusieurs mois à parcourir les provinces, leur influence ne fut jamais grande dans le Conseil.

Le personnel choisi pour faire partie du nouveau Conseil d'État répondait au système qui avait présidé à sa formation. Le nombre des conseillers en service ordinaire se trouvait réduit à vingt-cinq. Cela pouvait suffire, surtout avec l'aide des conseillers d'État en service extraordinaire, parmi lesquels se trouvaient tous les directeurs généraux qui, au nombre de sept, avaient séance et voix délibératives. Mais il aurait fallu que les élus eussent été réellement capables d'affaires. Or, on en avait, sur les vingt-cinq, tiré onze ou douze du Conseil d'État de 1789 et de la magistrature existant avant la Révolution. Plusieurs d'entre ceux-là avaient joui sans doute d'une honorable réputation et s'étaient même alors montrés gens de talent; mais leur long éloignement des affaires, et, pour le plus grand nombre, leur âge avancé, les rendaient incapables d'un travail auquel ils n'auraient pu se livrer avec succès qu'à l'aide d'une étude approfondie des lois rendues et des règlements promulgués depuis vingt-cinq ans. Leur principal devoir les appelait à appliquer des lois et des règlements dont ils n'avaient pas la moindre notion. Ils auraient été on ne saurait mieux placés parmi les conseillers d'État honoraires; mais on voulait leur assurer des traitements que ce titre ne leur aurait pas donnés, et d'ailleurs, parmi les honoraires, dont le nombre ne s'élevait qu'à vingt-

quatre, il y en avait déjà quinze de même origine et en même situation. On voit combien l'élimination avait été considérable parmi les membres du Conseil d'État impérial. Il ne faut pas perdre de vue que ce corps avait la réputation de compter parmi ses membres les plus grandes capacités du pays. A la vérité, on ne peut disconvenir que parmi ces capacités il n'y en eût plusieurs dont le gouvernement royal ne pouvait accepter les services. Les auditeurs furent supprimés. Cette suppression n'était pas bien conçue : elle ôtait au gouvernement l'avantage d'avoir à sa disposition un nombre assez considérable de places peu rétribuées, avec lesquelles on pouvait satisfaire beaucoup de familles en donnant une carrière à leurs enfants; mais le titre d'auditeur était une conception impériale, on fut bien aise de s'en débarrasser.

J'avais peu de crédit auprès de M. Dambray, et mes représentations n'avaient aucun effet auprès de lui; ainsi j'échouai complètement dans une réclamation qui me tenait fort au cœur : il était dit que les conseillers qui avaient acquis dans le dernier conseil le titre de conseiller à vie, recevraient celui de conseiller honoraire avec une pension égale au tiers du traitement d'activité. Le titre de conseiller à vie était acquis de droit à tout conseiller d'État qui avait siégé cinq ou six ans de suite sans interruption; le brevet alors ne pouvait leur en être refusé. M. de La Valette avait été conseiller d'État dès les premiers temps de l'organisation du Conseil, et comme, en sa qualité de directeur général des postes, il ne s'était jamais absenté de Paris, il avait siégé jusqu'à la fin sans interruption, c'est-à-dire pendant onze ou douze années de suite. Le brevet de conseiller d'État lui appartenait donc incontestablement, mais il n'avait jamais songé à le demander. On imagina de se servir de ce prétexte pour lui refuser le titre d'honoraire. « Qu'il représente son brevet, disait-on, il n'y a que cela qui puisse établir son droit. » En vain je parlai au chance-

lier et lui remis un mémoire où les droits de M. de La Valette étaient clairement établis; tout fut inutile. M. de La Valette avait épousé une nièce de l'impératrice Joséphine; ce fut, sans qu'on osât l'articuler, le motif d'exclusion que rien ne put surmonter.

L'injustice était criante. M. de La Valette jouissait de la meilleure réputation, et les nombreux services qu'il avait rendus, notamment à plusieurs émigrés, lui avaient acquis beaucoup d'amis; son injure fut donc ressentie vivement par un grand nombre de personnes. Quant à lui, son inimitié, depuis ce jour, devint implacable contre le gouvernement royal; nos relations en furent très gênées. Dans les discussions qui s'élevaient souvent entre nous, mes efforts pour le ramener à des sentiments plus modérés, pour remettre un peu de calme dans son esprit, étaient inutiles. Je me souviens d'une phrase bien énergique qui lui échappa dans un de ces débats dont nous sortions toujours sans avoir pu nous entendre. Pour le calmer sur le présent, j'avais essayé de lui rappeler toutes les témérités, toutes les folies que lui-même avait reconnues dans les derniers temps du régime impérial. « Oui, me répondit-il, nous « sortons, j'en conviens, d'un gouvernement de géants, « nous en avons porté tous les inconvénients; mais fallait-il « pour cela retomber sous un gouvernement de pygmées? »

Je fus plus heureux pour mon ancien collègue, M. Corvetto. Il était Génois, et il allait quitter la France; il désirait beaucoup emporter le titre de conseiller d'État honoraire. Je dînais avec lui chez M. de Sémonville, dont la position était déjà celle d'un homme fort en faveur : il venait d'obtenir une des places les plus désirables, celle de grand référendaire de la Chambre des pairs; il avait une grande part dans la confiance du chancelier et dans celle de M. Ferrand. « Pourquoi, lui dis-je, n'essayeriez-vous pas « de retenir en France un homme du mérite de M. Cor-« vetto? Il ne faut pour cela que le maintenir dans le ser-

« vice ordinaire du Conseil d'État. Vous savez combien il « a de capacités, de lumières, de connaissances, à quel point « il est homme d'honneur. D'après ce que j'entends dire, « on va éliminer du Conseil une grande partie des meil- « leurs travailleurs, des plus capables; je sais qu'en effet « on a beaucoup d'objections à faire contre plusieurs d'entre « eux; mais, contre celui-là, il ne peut y en avoir aucune. « On n'a rien à lui imputer dans tout le cours de la Révo- « lution, à laquelle il a été complètement étranger, et il « pourrait être d'une grande utilité dans la pénurie où on « va se trouver de talents éprouvés. » M. de Sémonville saisit mon idée et me promit de ne rien négliger pour la faire valoir. Il y mit en effet beaucoup de zèle, et ce fut ainsi que M. Corvetto demeura conseiller d'État en service ordinaire. On a été bien heureux de le trouver en 1815.

Ce fut le 5 juillet que le premier projet de loi fut présenté à la Chambre des députés. Il était temps de l'occuper et d'écarter ainsi les nombreuses propositions qui commençaient à se produire. Il était difficile, en effet, que la liberté et la publicité des discussions que la Charte avait rendues à cette Chambre n'entraînassent pas, surtout dans les premiers moments, une action un peu désordonnée. Les hommes passent difficilement, sans tomber dans quelque excès, du régime d'une contrainte absolue aux jouissances d'une liberté pleine et entière. La Chambre était à peine constituée, et déjà on voyait apparaître des propositions sur l'inégale répartition des contributions, sur les abus de la presse, sur la forme du gouvernement, sur la liste civile, sur l'observation des fêtes et dimanches. Une adresse au Roi était projetée pour le supplier de faire connaître la situation vraie du royaume dans ses points les plus importants et les plus délicats. Des indemnités étaient réclamées par les départements qui avaient le plus ressenti les maux de la guerre. On voulait qu'il fût rendu compte des impositions illégalement établies.

Ces idées étaient toutes mises en avant, à fort bonne intention sans doute, mais sans tenir nul compte de la situation du gouvernement et de l'impossibilité où il serait de satisfaire à la fois à tant d'exigences. Il est juste de dire cependant que, prise en masse, il eût été difficile de rencontrer une assemblée plus sage, mieux disposée et animée d'un meilleur esprit. Les talents éclatants ne s'y trouvaient pas en grand nombre, cela était simple, le rôle qu'elle avait à jouer sous l'Empire ne devant guère les y appeler ; mais les lumières n'y manquaient pas. Les rapports ainsi que les discussions qui en sont sortis dans le cours de cette session l'attestent suffisamment. Elle avait de plus l'avantage d'être bien présidée, par un homme qui lui inspirait confiance. Entre tous les candidats qui avaient été présentés pour cette présidence, le Roi avait fait choix de M. Lainé; cette distinction lui était due, comme rapporteur de la commission qui avait si vivement encouru l'animadversion de Napoléon, et comme ayant pris une grande part au mouvement de la ville de Bordeaux en faveur du duc d'Angoulême. De cette époque a commencé, avec le développement de son beau talent, la partie brillante de sa carrière.

Il était alors d'usage que le président, à la fin de chaque discussion, en fît un résumé; cela a beaucoup contribué à l'influence dont M. Lainé a joui tant qu'a duré sa présidence. Cette coutume a presque disparu avec lui.

CHAPITRE II

Le projet de loi de l'abbé de Montesquiou sur la presse rencontre une vive opposition à la Chambre des députés; il est adopté après une retentissante discussion. — Autres travaux de la session : propositions apportées aux Chambres; projets présentés au nom du Roi. Dans l'exposé général de la situation du royaume, l'abbé de Montesquiou se laisse aller à une exagération évidente. — Réformes financières de M. Louis. — La Chambre lui accorde 50 centimes additionnels. — Les réductions excessives qu'il fait subir au budget de la guerre mécontentent l'armée: sa parcimonie est également funeste au service des ponts et chaussées. — Il parvient à maintenir l'exercice. — Mouvement en faveur de la restitution des biens d'émigrés. — Les brochures. — La pétition Mathéa. — Exposé des motifs de M. Ferrand sur le projet de loi relatif à la restitution des biens d'émigrés non vendus; le rapporteur, M. Bedoch, le réfute; après de longs débats, le projet est adopté, mais très modifié. — M. Dambray présente un autre projet relatif à la Cour de cassation. — Le rapporteur, M. de Flaugergues, l'attaque vigoureusement. — Clôture de la session. — Le maréchal Macdonald propose d'indemniser les émigrés. — Le nouveau Conseil d'État entre en fonction. — M. Pasquier prend part à ses travaux. — Singulier propos tenu devant lui par Monsieur. — Discrédit dans lequel tombe la Légion d'honneur. — Voyage des princes dans les départements. — Le duc de Berry remporte un médiocre succès. — M. Pasquier va en inspection dans les provinces. — Organisation du personnel des ponts et chaussées. — Inconvénients de la trop grande liberté laissée aux chefs de service par le gouvernement de la Restauration. — Durant son voyage, M. Pasquier étudie les dispositions de la province. — Il confie ses impressions à M. de Montesquiou.

Ce fut l'abbé de Montesquiou qui soutint le premier débat législatif. Le projet de loi qu'il apportait était relatif à la presse. Avec ce projet ont commencé les discussions qui durent encore sur cette matière. Presque tous les arguments qu'on a répétés depuis ont été produits alors. Il faut reconnaître que les opinions favorables à la liberté pleine

et entière étaient peu répandues; elles avaient disparu pendant le long silence imposé par le régime impérial, et le débat ne roulait guère que sur la plus ou moins grande extension des mesures répressives. L'abbé de Montesquiou prétendait qu'on devait, en certains cas, faire usage des moyens préventifs, parce que, disait-il, le mal que produisent les écrits répréhensibles est peut-être irrémédiable. Il en est ainsi toutes les fois qu'ils ont été répandus avec une grande rapidité. Cela conduisait droit à la censure des journaux, et à cet égard il aurait vraisemblablement rencontré peu d'opposition: mais il voulait étendre le droit de censurer jusqu'aux écrits d'un petit volume. Il proposait de n'accorder la liberté pleine et entière qu'aux ouvrages de plus de trente feuilles, aux mandements, aux catéchismes, aux mémoires d'avocat et à ceux des sociétés savantes.

Quant aux journaux et écrits périodiques, ils tombaient sous le coup de la censure; ils étaient, de plus, assujettis à la formalité de l'autorisation royale. Les prescriptions sur la police de la presse avaient beaucoup de rapport avec les règles établies dans le décret de 1810. Une disposition très sévère était ajoutée à l'obligation imposée par ce décret, à tout imprimeur et libraire, de se pourvoir d'un brevet. Il était dit que le brevet pourrait être retiré à tout imprimeur ou libraire qui aurait été convaincu par jugement de contravention aux lois et règlements. Cette peine surérogatoire, laissée à la discrétion de l'administration et ajoutée à celle que le tribunal peut et doit prononcer pour la contravention, est certainement une des plus exorbitantes qui se puissent concevoir, puisqu'elle ne va à rien moins qu'à priver un homme de son état, à lui retirer ses moyens d'existence, à le ruiner enfin. Il ne paraît pas cependant qu'on en ait senti alors toute la portée; elle passa avec moins de difficulté que la censure, et elle pèse encore aujourd'hui de tout son poids sur la librairie et

l'imprimerie. Il faut se hâter d'ajouter que le dernier article de cette loi portait qu'elle serait revue dans trois ans, à l'effet d'y apporter les modifications que l'expérience aurait fait juger nécessaires. Cette disposition infiniment sage devait beaucoup contribuer à ce que les autres fussent adoptées sans trop de difficulté. On pouvait les considérer comme n'étant que transitoires, et il était difficile de refuser au gouvernement, dans les circonstances où il se trouvait placé, un secours de cette nature.

J'ai dit que le projet avait été rédigé par l'abbé de Montesquiou, de concert avec M. Royer-Collard et M. Guizot. Il avait souffert peu de difficultés dans le conseil des ministres. M. de Talleyrand le désapprouvait hautement dans le monde, ce qui ne prouve pas qu'il l'eût fortement combattu dans le conseil. Dans la Chambre des députés, il rencontra une vive opposition, et la commission chargée de l'examiner préalablement en proposa le rejet par l'organe de son rapporteur, M. Raynouard. La discussion fut longue, vive et animée. L'abbé de Montesquiou s'appuyait sur des maximes plus voisines du gouvernement royal antérieur à 1789 que de celui institué par la Charte. Il l'emporta cependant, et le projet de loi fut adopté à une majorité de cinquante-sept voix sur deux cent dix-sept. La minorité était donc de quatre-vingts. La Chambre des pairs fut plus facile que la Chambre des députés; elle fit à deux articles quelques légers changements que la Chambre des députés adopta sans difficulté; la loi fut enfin promulguée dans le courant du mois d'octobre. Elle avait occupé l'une ou l'autre Chambre pendant l'espace de plus de trois mois; la discussion eut un grand retentissement dans le public. A la tête des écrivains qui combattirent le gouvernement, il faut placer M. Benjamin Constant. Ce fut alors que commença à se répandre cette foule d'écrits satiriques dont la France fut inondée et qui, tous, représentaient les hommes au pouvoir comme décidés à ramener les temps d'ignorance

et de ténèbres. Le succès de ces écrits fut grand, et l'opinion publique partagea dès lors leurs craintes et leurs colères.

Il faut cependant reconnaître que, en dehors de cette malheureuse loi sur la presse, les travaux de la session furent d'une réelle importance. Les plus hautes questions administratives et financières y furent traitées et presque toujours habilement résolues. Quand on parcourt la série des propositions faites par le gouvernement ou sorties de l'initiative de la Chambre des députés, on est étonné de l'immensité du travail qu'elles ont dû nécessiter. Le ministère qui eut le plus à faire et auquel, sous ce rapport, reste incontestablement l'honneur de la session, fut le ministère des finances. M. Louis avait une activité d'esprit et une vigueur de détermination qui le rendaient éminemment capable de soutenir le fardeau dont il était chargé.

Les propositions apportées à la Chambre demandaient d'importants changements dans le droit d'enregistrement, modifiaient la perception des droits sur les boissons, réclamaient des dispositions nouvelles sur la circulation au dedans et la libre exportation des produits de l'industrie, sur les droits qui devaient appartenir aux propriétaires de mines, statuaient sur l'acquittement des dettes du Roi à l'étranger, sur la loi du 16 septembre 1807, relative à la Cour de cassation, sur la nécessité d'un code rural, sur la convenance de supplier le Roi d'accorder l'institution aux cours et tribunaux, sur la responsabilité des ministres, sur l'utilité de constater, avant d'en entendre la lecture, l'origine des pétitions; sur la libre culture du tabac, sur la libre exportation des béliers mérinos et des laines fines, sur la nécessité de demander l'état des recettes et des dépenses de la Légion d'honneur et de pourvoir au déficit qui existait dans ses finances, sur des secours à accorder aux réfugiés espagnols, sur la demande à faire au Roi

d'une loi relative aux mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, etc.

L'ensemble des projets de loi présentés au nom du Roi, outre le projet sur la presse, se compose, à peu de chose près, ainsi qu'il suit : projet de loi pour l'établissement d'un nouveau système d'acquittement de la dette exigible, et par conséquent du crédit public; projets sur les naturalisations, sur la comptabilité des communes, sur la restitution des biens non vendus des émigrés, sur l'exportation des grains, sur les douanes, sur les boissons, sur l'exportation des laines et des mérinos, sur l'importation des fers étrangers, sur les tabacs, sur l'observation des dimanches et fêtes, sur la liste civile et le domaine de la couronne, sur les dettes contractées par le Roi à l'étranger, sur la franchise du port de Marseille, sur la Cour de cassation, sur le maintien de diverses impositions indirectes, sur les dettes des colons de Saint-Domingue, sur la prorogation d'un délai à accorder aux militaires pour le payement de leurs dettes. Quand on considère la somme de travaux qu'a dû entraîner l'examen de tant de propositions et de projets de loi, et quand on y ajoute la discussion d'un grand nombre de pétitions, dont plusieurs très importantes, on est forcé de reconnaître qu'aucune assemblée n'a employé son temps plus fructueusement, n'a été aussi laborieuse et active que la Chambre de 1814.

La session débuta par une exposition générale de la situation du royaume, que M. l'abbé de Montesquiou apporta à la séance du 12 juillet. Ce travail, fait avec talent, avait le tort de trop inculper la précédente administration et d'exagérer sur plusieurs points les reproches qui pouvaient lui être adressés. C'était un acte d'accusation contre la Révolution et le régime impérial. Sans doute le gouvernement royal était en droit de constater l'état de la France; mais, en exagérant les torts de ses prédécesseurs, il blessait plus d'amours-propres et de sentiments qu'il

n'en satisfaisait. L'exagération était évidente dans l'exposé de la situation financière : l'abbé de Montesquiou affirmait que la somme des dettes de l'État avait été accrue, pendant les treize dernières années, de 1,645,469,000 francs, dont 1,305,460,000 francs restaient à acquitter. Ces chiffres furent aussitôt contestés par les précédents ministres des finances, qui annoncèrent l'intention d'en démontrer la fausseté, et M. Louis, lorsqu'il apporta, le 22 juillet, le projet de loi sur le budget, fut obligé lui-même, en développant ses calculs, de les rapprocher un peu plus de la vérité. Ce développement se trouvait dans son rapport au Roi. Il était fait mention d'une dépense de 1,308,156,500 francs faite par le dernier gouvernement au delà des ressources naturelles et légales des budgets; mais comme une partie de cette dépense avait été acquittée de fait avec des fonds existant et seulement détournés de leur destination primitive, tels, par exemple, que ceux appartenant au domaine extraordinaire: comme une autre partie devait se compenser avec des valeurs réalisables, et comme, enfin, une troisième partie n'était pas exigible et nécessitait seulement un payement d'intérêts, la somme qui restait à acquitter ne s'élevait pas à plus de 643,940,000 francs. La différence était grande entre ce résultat et celui mis en avant par l'abbé de Montesquiou. Il eut, et non sans raison, beaucoup d'humeur de la légèreté avec laquelle le ministre des finances l'avait compromis en cette occasion.

L'idée dominante de M. Louis en rédigeant le budget avait été de relever, ou plutôt de créer le crédit, dont Napoléon n'avait jamais su faire usage, dont il paraissait même n'avoir jamais senti l'importance. Pour atteindre ce but, la première des conditions était de faire honneur à tous les engagements, de payer scrupuleusement tout ce qui était dû. On avait souvent nié des dettes indiscutables; celles qu'on avait reconnues avaient été liquidées avec une rigueur qui, en mille occasions, avait été poussée jusqu'à

l'injustice. M. Louis, non content d'être juste, voulut être large dans l'acceptation et la liquidation des créances. Pour faire face aux charges qui seraient la conséquence de cette loyale conduite, il fallait ménager toutes les ressources, réunir dans le Trésor tous les fonds disponibles. L'économie la plus sévère s'imposait. Mais il est permis de dire que dans cette voie il a été trop loin. Ne pouvant acquitter immédiatement une somme de 650 millions environ, la seule ressource de M. Louis était de prendre des termes et de remettre un titre entre les mains de ses créanciers. Il ne voulait pas les forcer à accepter une consolidation en rentes sur l'État, mais il espérait les amener à demander eux-mêmes ce mode de payement. Pour cela, il se faisait autoriser par la loi du budget à acquitter les créances ordonnancées par le ministre, au choix des créanciers, soit en obligations du Trésor à ordre payables à trois années fixes et portant un intérêt de 8 pour 100 par an, soit en inscriptions de rentes 5 pour 100 consolidées. Le payement et l'amortissement étaient gagés par la vente de bois de l'État et des communes. Le système était compliqué. Comme l'exécution en a été interrompue par les événements qui sont survenus dans le courant de 1815, il est difficile de se faire une opinion sur le plus ou le moins de succès qui lui était réservé. Pour en assurer l'exécution, M. Louis n'hésita pas à demander d'abord le maintien des contributions ordinaires et extraordinaires de 1813 et 1814, puis il demanda pour 1815 que la contribution foncière, la contribution personnelle et mobilière fussent perçues en principal et en centimes additionnels, conformément à des tableaux qui portaient à 60 le nombre de ces centimes additionnels. La charge était réellement exorbitante; aussi la discussion fut-elle vive dans la Chambre sur ce point. Il y eut beaucoup de propositions faites pour la réduction du chiffre de 60; on alla jusqu'à demander qu'il fût abaissé à 30; il passa enfin à 50.

M. Louis fut désolé de ce petit échec (1), auquel il lui fallut pourtant se résigner. C'était sur ses recettes présumées une différence de dix-sept millions environ. Elles restaient encore bien considérables, et au moins aurait-il fallu que les services fussent assurés largement. C'est ici que se place son véritable tort, et celui-là fut une faute politique de la plus grande conséquence. Dans son ardent désir, dans sa ferme volonté de se conserver la libre disposition de la somme dont il comptait user pour élever le cours de ses obligations, il fit une guerre acharnée à tous les budgets des autres ministères et força ses collègues à des réductions de dépenses tout à fait déraisonnables, dont quelques-unes même étaient souverainement impolitiques. Ceci s'applique particulièrement à l'armée. L'opération de faire passer une armée du pied de guerre au pied de paix est toujours très délicate. Pour agir raisonnablement il aurait fallu y consacrer au moins deux ou trois années : c'était la seule manière d'effectuer la transition sans danger. M. Louis voulut tout faire dans l'année même, et la ténacité de son caractère l'emporta sur la faiblesse et l'indifférence du général Dupont. De là les demi-soldes auxquelles furent réduits les officiers qui ne restèrent pas en activité de service. Leur mécontentement fut d'autant plus vif que la plus grande partie d'entre eux tomba réellement dans un état voisin de la misère. Il n'en était presque aucun que les

(1) Cette humeur fut si violente et si mal dissimulée que lorsque la réduction à 0 fr. 50 fut prononcée, il se leva aussitôt du banc des ministres et sortit de la Chambre pour regagner son ministère, où il arriva en disant que son système était renversé, que sans doute le budget serait aussi rejeté tout entier, et que d'ailleurs autant valait. L'abbé de Montesquiou, qui était resté sur le terrain et qui avait soutenu le reste de la discussion, vint cependant, au bout de deux heures, lui apprendre que ce budget dont il avait voulu désespérer était voté, et que les autres articles n'avaient souffert aucune difficulté sérieuse. On eut toutes les peines du monde à le calmer, à lui persuader que tout n'était pas perdu et que sa situation était encore excellente. De tels caractères, même avec beaucoup de mérite, ne sauraient être propres pendant longtemps à la conduite des grandes affaires.

désastres de la dernière campagne n'eussent réduit à la nécessité de contracter des dettes dont il ne savait comment s'acquitter. On fut même obligé de leur accorder légalement un délai qui les mît pour quelque temps à l'abri des poursuites de leurs créanciers. Est-il étonnant que ces hommes se soient ensuite si facilement portés à seconder une entreprise qui promettait de leur restituer leur ancienne existence?

La parcimonie de M. Louis, sans avoir dans toutes les parties de l'administration des conséquences aussi désastreuses, fut cependant dans toutes on ne saurait plus nuisible. Dans celle dont j'étais chargé elle fit un mal dont la France se ressent encore. Les routes et les ponts étaient dégradés, surtout dans les départements qui avaient été le théâtre de la guerre. Ce n'était pas le moment d'économiser sur les frais d'entretien. J'avais, à la suite des calculs les plus rigoureux, demandé dix-huit ou dix-neuf millions pour subvenir à cette dépense; il n'en voulut accorder que quatorze. Je me récriai contre une allocation si peu proportionnée avec les besoins; l'abbé de Montesquiou partageait mon opinion, il joignit ses efforts aux miens; mais il fallut nous contenter de la promesse que l'année suivante on accorderait tout ce que je demanderais. En attendant, les réparations les plus urgentes ne furent pas faites ou ne le furent que très imparfaitement. L'année suivante il fallut porter le poids d'une seconde invasion; puis vinrent les charges dont la France fut accablée. Pendant plusieurs années l'allocation d'entretien resta donc à peu de chose près telle que M. Louis l'avait fixée en 1814. Au mal très réel qu'occasionnaient de pareilles fautes, il faut ajouter celui de l'opinion défavorable qu'elles faisaient naître contre l'administration royale. Les travaux furent partout ralentis, ce qui faisait contraste avec l'activité qui avait caractérisé l'administration précédente.

Le vrai triomphe de M. Louis eut lieu au sujet de la loi

sur les boissons; il parvint à maintenir l'exercice. C'est ainsi que s'appelle le droit de visite chez les cultivateurs, les propriétaires de vignes, les marchands en gros et en détail. Ce droit, contre lequel les plus vives réclamations se sont toujours élevées de la part des intéressés, est cependant la base la plus assurée de la perception, et tous les essais qui ont été tentés pour le remplacer ont toujours entraîné des pertes plus ou moins considérables. La lutte à son sujet fut vive, et le succès pendant plusieurs jours parut au moins douteux. Il fut dû principalement à l'adresse et à l'habileté que développa dans la discussion M. Bérenger, directeur général des impôts indirects. M. Louis lui eut en cette occasion les plus grandes obligations. L'adoption de cette loi sur les boissons termina enfin les nombreux embarras auxquels avaient donné lieu les téméraires promesses de Monsieur lors de son entrée en France.

Pour achever le résumé des travaux de la session, il me reste à parler de deux projets, l'un sur la restitution des biens d'émigrés non vendus, et l'autre sur la réduction du nombre des membres de la Cour de cassation. J'ai dit les tentatives faites, les idées jetées dans le public, dès les premiers jours de la Restauration, à propos des ventes de domaines nationaux. Les espérances de ceux qui se flattaient de voir les biens d'émigrés rendus à leurs anciens propriétaires furent déconcertées par la déclaration de Saint-Ouen et par la promulgation de la Charte. Mais bientôt les partisans de cette idée reprirent courage; deux brochures furent publiées par M. Dard et M. Falconnet. M. Dard avait intitulé la sienne : *De la restitution des biens des émigrés considérée sous le triple rapport du droit public, du droit civil et de la politique.* Celle de M. Falconnet portait le titre de : *Lettre à Sa Majesté Louis XVIII sur la vente des domaines nationaux.* Dans cette dernière, la vente des biens du clergé était attaquée tout autant que celle des biens d'émigrés. Cette double publication fit un effet prodigieux, tant par les

craintes réelles qu'elle suscita que par le parti que surent en tirer ceux qui avaient intérêt à les propager. Une pétition fut adressée à la Chambre des députés par Mme Mathéa; elle dénonçait ces deux écrits et réclamait une loi pour la protéger contre l'éviction dont elle se croyait menacée, ainsi que tous ceux qui comme elle possédaient des biens ayant appartenu à des émigrés (1). Cette pétition fut l'occasion d'un assez long rapport, dans lequel on reconnaissait avant tout que les deux pièces qui donnaient lieu à la réclamation de Mme Mathéa avaient été répandues dans les départements et avaient pénétré jusque dans les campagnes, où elles jetaient des ferments de discorde; le rapporteur énumérait tous les actes, y compris la Charte, qui rendaient inviolable la propriété des biens dits nationaux, dans la main de leurs possesseurs actuels, et concluant de l'ensemble de ces actes que les craintes de la dame Mathéa étaient dénuées de fondement, il proposait de passer à l'ordre du jour. Cette proposition fut adoptée et l'impression du rapport fut ordonnée avec distribution à chacun des membres de la Chambre au nombre de six exemplaires. C'était à la fois une confirmation légale du droit des acquéreurs et une déclaration des sentiments de la Chambre. Je ne saurais oublier que le jour où cette délibération eut lieu, je rencontrai sur la place Louis XV M. de Bonald; il sortait de la Chambre et me dit d'un air effaré : « Savez-vous ce qu'ils viennent de faire? — Non. — Ils se sont prononcés pour la confirmation de la vente des biens d'émigrés! » Je ne répondis rien, mais demeurai stupéfait qu'un homme d'un esprit aussi distingué pût avoir conçu quelques doutes à cet égard et être étonné d'un tel résultat.

(1) On a élevé, dans le temps, des doutes assez fondés sur l'existence de cette dame Mathéa, et il est fort probable que c'était un nom pris en l'air, et sous lequel les véritables auteurs de la pétition avaient jugé à propos de se cacher. Cette circonstance motiva la proposition qui fut faite peu après dans le but de trouver un moyen pour constater l'origine des pétitions.

Ce fut peu après que fut porté le projet de loi relatif à la restitution des biens d'émigrés non vendus. La mesure était parfaitement juste, mais fut gâtée et envenimée par l'exposé des motifs que M. Ferrand avait composé. On ne pouvait rien imaginer de plus déraisonnable : c'était un plaidoyer non seulement pour les émigrés, mais pour l'émigration. On y trouvait, en parlant des émigrés et des hommes bien intentionnés qui étaient cependant restés en France, cette phrase qui est demeurée dans toutes les mémoires : « A force de malheurs et d'agitations, tous se retrouvent au même point, les uns en suivant une ligne droite sans jamais en dévier, les autres après avoir parcouru, plus ou moins, les phases révolutionnaires au milieu desquelles ils se sont trouvés » ; puis, dans un autre endroit, il donnait clairement à entendre que des temps plus heureux étaient attendus où on pourrait faire mieux encore pour réparer le malheur des émigrés et où on parviendrait à diminuer successivement les pénibles exceptions commandées par les circonstances actuelles.

Aussitôt que le projet de loi fut, suivant l'usage, parvenu dans les bureaux de la Chambre, il y eut dans tous indistinctement un cri contre l'exposé des motifs ; dans plusieurs on voulait même que la suppression de cette espèce de préambule fût prononcée dans une déclaration solennelle ; mais comme il n'y avait aucun moyen légal d'arriver à ce résultat, on chargea le rapporteur d'exprimer, au nom de la commission, la plus formelle désapprobation. M. Bédoch le fit en termes sévères, et il ne manqua pas de dire qu'en s'exprimant ainsi qu'il le faisait, il obéissait à un mandat qui lui avait été *unanimement* donné. La réfutation des idées de M. Ferrand remplissait quatre grandes colonnes du *Moniteur*, et les expressions les plus dures y étaient prodiguées. Entre autres passages je citerai ceux-ci : « Ne « serait-ce donc pas une recherche aussi utile que celle qui « conduirait à reconnaître les liaisons qui ont existé entre

« les événements les plus opposés en apparence, et à dé-
« couvrir, par exemple, que les plus grands attentats n'ont
« été peut-être que les suites nécessaires des premières et
« imprudentes résistances? » Puis : « Nous demanderons à
« M. Ferrand si ceux qui ont versé leur sang en servant leur
« pays, si les honorables victimes de leur amour pour la
« patrie ou pour leur Roi, si ceux qui ont eu le courage de
« braver le danger et dont les généreux efforts avaient pour
« but de détourner l'orage ou d'arrêter les progrès du mal,
« si ces fonctionnaires zélés, ces magistrats intègres, défen-
« dant au prix de leur liberté et de leur vie les principes de
« justice et d'une saine morale, si les milliers de citoyens
« recommandables par leurs talents et leurs vertus, traînés
« dans les cachots ou conduits à l'échafaud, ont suivi une
« ligne moins droite que ceux qui se sont séparés de la
« patrie, même pour de justes motifs. »

Quant aux espérances que M. Ferrand avait cherché à faire concevoir aux émigrés d'un plus favorable avenir, M. le rapporteur s'exprimait à peu près en ces termes : « Comme
« toutes les propriétés sont inviolables, aux termes de la
« Charte ; comme un juste équilibre doit toujours être main-
« tenu entre les recettes et les dépenses publiques ; comme
« l'impôt sera toujours réglé et fixé dans la proportion des
« besoins de l'État, on ne peut pas raisonnablement espérer
« de voir arriver une époque qui permettra de diminuer les
« exceptions contenues dans le projet qui est en discus-
« sion. Pourquoi donc donner aux uns des espérances
« qu'on ne pourra jamais réaliser? Pourquoi inspirer aux
« autres des craintes mal fondées? » Et plus loin, il concluait ainsi : « Mais, Messieurs, l'exposé de M. Ferrand
« n'est point l'expression de la volonté du Roi; disons-le
« franchement : le ministre a substitué l'aigreur de ses res-
« sentiments particuliers aux sentiments du Monarque. »
Cette distinction était sans doute juste, sage et politique; mais elle ne réparait pas le mal qu'avait fait M. Ferrand.

Il était impossible qu'elle ne fût pas regardée comme une excuse de complaisance employée pour couvrir une grande imprudence. Le seul moyen d'effacer ces mauvaises impressions aurait été que le Roi eût le courage d'exclure M. Ferrand de ses conseils; mais une telle résolution était incompatible avec les sentiments qui dominaient autour de lui, et loin de prendre un parti si salutaire, on le vit bientôt accorder de nouvelles marques de faveur et de confiance à celui qui venait de lui rendre un si mauvais service.

Tout dans le travail de la commission respirait la méfiance qu'avait inspirée l'exposé des motifs; le titre même du projet de loi fut modifié; le gouvernement y avait employé le mot *restitution,* qu'on ne voulut pas adopter, et la rédaction définitive portait : « *Projet de loi relatif aux biens non vendus des émigrés.* » Les débats furent longs; ils occupèrent huit séances, et je ne crois pas qu'il y en ait eu de plus animées dans le cours de cette session. Le projet fut adopté à une très forte majorité, avec une notable partie des amendements qu'avait suggérés la commission. Parmi les additions qu'elle proposait, il y en eut une de rejetée; elle était importante, car elle avait pour but d'établir que, dans aucun temps et sous aucun prétexte, il ne pourrait être accordé d'indemnité aux anciens propriétaires de biens vendus. Cette disposition était excessive; d'une part, elle interdisait un genre de restitution qui pouvait toujours se faire sans inconvénients, celle des effets mobiliers quand ils venaient à se retrouver mêlés avec ceux de l'État; de l'autre, elle tranchait une question bien délicate. Quand tous les anciens créanciers de l'État avaient été liquidés au tiers de leurs créances, était-il juste de priver à tout jamais les émigrés du droit de prétendre à une semblable liquidation ? Pouvait-on dire qu'il ne serait jamais possible d'accorder aux dépouillés une indemnité quelconque ? N'était-il pas au contraire permis de penser que cette indemnité pourrait être un jour envisagée comme une mesure d'apai-

sement que recommandaient de très hautes vues politiques? Cette idée avait été indiquée par plusieurs orateurs, et la proposition qui, durant la même session, fut faite sur ce sujet dans la Chambre des pairs par le maréchal Macdonald a suffisamment prouvé qu'on pouvait, avec juste raison, entrevoir de grands avantages dans un acte de générosité nationale. M. Lainé quitta le fauteuil de la présidence pour attaquer l'addition proposée; il le fit avec force, avec talent, et montra que l'entreprise d'enchaîner ainsi l'avenir dépassait le droit de la Chambre. Son opinion triompha; ce fut le premier de ses grands succès de tribune.

La loi sur la Cour de cassation fut la dernière dont les Chambres eurent à s'occuper. M. le chancelier l'avait rédigée ainsi que l'exposé des motifs dans lequel se trouvait une phrase qui rappelait encore l'ancien Conseil des parties du Roi. On en conclut qu'il voulait le restaurer avec ses attributions du temps passé, qu'il voulait que sous une nouvelle dénomination la Cour de cassation ne fût autre que ce précieux conseil dont le premier mérite à ses yeux était sans aucun doute de se trouver immédiatement placé sous la main du chancelier. Le projet ne fut plus dès lors considéré et jugé que sous ce point de vue, et M. Flaugergues, auquel échut le soin de porter la parole au nom de la commission, l'attaqua avec passion. Il employa tout le talent dont il était doué à mettre en lumière tout ce qui devait rendre suspectes les intentions de M. Dambray. Ainsi le chancelier avait voulu conserver à l'éminente dignité dont il était revêtu, et cela était assez naturel, un droit précédemment attribué au grand juge, celui de présider soit la cour en réunion plénière, soit telle de ses sections qu'il lui plairait de choisir. Mais il avait aussi proposé que les arrêts de la section des requêtes ne fussent plus motivés, et il avait introduit dans le dernier article une disposition ainsi conçue : « Il sera pourvu par des

« règlements d'administration publique à tout ce qui concerne l'ordre du service de la Cour de cassation et qui « serait jugé susceptible de recevoir quelque changement « ou modification. »

M. Flaugergues, dans son acte d'accusation contre le projet (car il est difficile d'appeler autrement le rapport dont il fit lecture), s'appliqua à démontrer que, par la combinaison de ces trois dispositions, le chancelier se ménageait les moyens de mettre la Cour de cassation dans sa dépendance, de la réduire enfin à n'être que l'ancien Conseil des parties. On ne peut nier que ses déductions fussent très habilement présentées et qu'on ne pût les tenir à peu de chose près pour des démonstrations. Je suis cependant persuadé qu'il prêtait à M. Dambray des vues plus arrêtées qu'il n'était capable de les concevoir. Quoi qu'il en puisse être, la commission proposait de ne laisser au chancelier que le droit de présider les sections réunies, et seulement dans les cas qui seraient prévus par les lois. Elle rétablissait, pour la section des requêtes, l'obligation de motiver ses arrêts, et retranchait la faculté de pourvoir par des règlements d'administration publique à tous les cas indiqués dans le projet. Le rapport de M. Flaugergues fut attaqué par deux ou trois membres, ce qui lui donna lieu, dans le résumé qu'il fit à la fin de la discussion, d'établir, avec une nouvelle force, les faits et les principes qu'il avait mis en avant. On doit approuver ce passage de son discours : « S'il fallait choisir, je préférerais encore « l'indépendance du pouvoir judiciaire à celle du pouvoir « législatif. La liberté publique trouverait au moins un « garant dans des tribunaux indépendants. Si vous les « soumettez à l'influence de l'autorité exécutive, tout équi« libre est rompu. »

Le projet de loi fut adopté tel à peu près que le voulait la commission, et le chancelier ne fut admis à présider que les sections réunies. M. Dambray sut le plus mauvais gré

à l'abbé de Montesquiou de n'avoir pas défendu sa prérogative de présider à son choix chacune des sections de la cour. L'abbé s'en était abstenu, en effet, et je pense qu'il avait eu raison.

Quelque sagesse que la Chambre eût apportée dans les résolutions qu'elle avait prises, elle n'avait pu empêcher que beaucoup d'impressions assez fâcheuses ne fussent ressenties dans le public. Le nombre des mécontents, des malintentionnés, loin de diminuer, avait toujours été croissant, malgré les succès apparents ou réels que le gouvernement avait obtenus dans le cours de cette session. Elle se termina le 30 décembre 1814; M. Lainé prononça à la dernière séance, en sa qualité de président, une sorte d'allocution où, faisant habilement repasser sous les yeux de la Chambre l'ensemble de ses travaux, il la félicita sur le zèle, sur l'excellence des sentiments, sur la sagesse dans les vues dont elle avait fait preuve. Parmi les phrases les plus dignes d'attention dans ce discours, on doit remarquer celle-ci : « Si vous n'avez pas, Messieurs, réparé « encore de grands malheurs, votre justice s'est au moins « réservé la faculté de seconder la noble voix qui s'est fait « entendre dans la Chambre des pairs. » C'était une allusion à l'amendement qu'il avait fait rejeter dans le projet de loi sur les biens d'émigrés non vendus, et à la proposition du maréchal Macdonald.

Dans les discussions qui avaient eu lieu à la Chambre des pairs au sujet de la loi sur les biens d'émigrés, plusieurs orateurs avaient été d'avis que, tout en respectant les faits accomplis et les garanties données à des actes irrévocables, il fallait s'efforcer de réparer des malheurs qu'il était impossible de ne pas déplorer. Le duc de Choiseul avait le premier parlé dans ce sens. Le maréchal Macdonald, dans une proposition qu'il développa le 10 décembre, établit fort habilement et avec beaucoup de prudence les moyens qui lui semblaient les plus propres à

atteindre un but si désirable. Un tel travail surpassait de beaucoup et ses talents comme écrivain, et ses connaissances comme jurisconsulte; mais il lui reste toujours le mérite de l'avoir adopté et de s'en être fait l'organe. Il l'avait reçu de M. de Sémonville, avec lequel ses liaisons étaient intimes : il avait épousé une fille de sa femme.

Les acquéreurs de biens nationaux rassurés, il ne fallait pas se dissimuler que l'existence des anciens propriétaires mis en présence des nouveaux serait, pendant longtemps, dans l'État, une source de haines et de dissensions; il fallait satisfaire les propriétaires évincés dans la limite que comportaient les facultés de l'État. Le maréchal proposait de leur affecter trois cents millions de rente à deux et demi pour cent. Il montrait comment cette dépense ne ferait, suivant toute apparence, supporter aucune charge au Trésor public, qui en serait bientôt dédommagé par l'accroissement dans la valeur des domaines d'origine nationale, par la quantité de mutations qui aurait lieu dans cette nature de propriétés et par l'élévation qui en résulterait nécessairement dans le produit du droit d'enregistrement.

En parlant des domaines d'origine nationale, il avait soigneusement distingué ceux provenant de la vente des biens du clergé. Pour ceux-ci, il n'avait pas hésité à déclarer que « la volonté de la France, les exemples de l'histoire, ceux donnés par l'Europe moderne, l'assentiment du premier Pontife, l'adhésion des plus sages ecclésiastiques, les rangeaient dans une catégorie qui ne nécessitait aucune mesure extraordinaire ». Il avait même été jusqu'à dire que, « tout en désirant que les temples fussent entourés un jour de plus de magnificence, il ne se trouvait sans doute personne dans la Chambre qui hésitât encore aujourd'hui à venir au secours des contribuables par la concession nationale en faveur du Trésor des biens de cette nature, si la prodigalité des derniers gouvernements en avait laissé la faculté ». Il y avait bien un

peu de témérité dans cette assertion; mais ce qui était à la fois très habile et parfaitement convenable dans sa situation personnelle, c'était d'avoir joint à sa proposition en faveur des émigrés une proposition analogue dans l'intérêt de ceux des donataires de l'armée que le sort des combats avait, durant les deux dernières années, privés du fruit de leurs travaux, du prix de leur sang répandu. Il ne demandait cependant cette faveur que pour les dotations dont la première classe était de quatre mille francs, la deuxième de deux mille francs, la troisième de mille francs et la quatrième de cinq cents francs. La Chambre ordonna l'impression de cet intéressant travail et nomma une commission pour l'examiner; elle ajournait à la reprise de ses séances la délibération sur ce projet, et elle chargea son président de se retirer par devers le Roi et de le supplier de vouloir bien faire préparer par ses ministres tous les renseignements nécessaires pour qu'elle eût, à l'époque de sa rentrée en session, le moyen de statuer en parfaite connaissance de cause. Cette démarche du maréchal Macdonald eut en général beaucoup de succès dans le public, et j'ai mis d'autant plus de soin à faire connaître les détails de sa proposition qu'il pourra être curieux de les comparer avec ce qui a été pratiqué et concédé sur le même sujet en 1825.

Ce fut pendant la durée de la session législative que le Conseil d'État entra en fonction, trahissant son embarras et son manque d'expérience. On était accoutumé à une prompte expédition des affaires; on fut désagréablement affecté par les lenteurs qu'il fallut désormais subir. Comme directeur général des ponts et chaussées, je me trouvai attaché au comité dans lequel les inconvénients étaient le plus sensibles; c'était celui de l'intérieur; M. Royer-Collard et M. Becquey en faisaient partie : ce fut là que notre liaison commença à devenir assez intime. Ils étaient beaucoup moins assidus que moi, le travail des administrations qui leur étaient confiées et où ils étaient fort novices, leur

laissant peu de loisir. M. l'abbé de Montesquiou avait commis la faute de donner la présidence de ce comité à M. de Balainvilliers, intendant de la province du Languedoc avant la Révolution. Il s'était fait depuis, grâce à la protection de M. de Calonne, dont il avait épousé la nièce, attacher au conseil de M. le comte d'Artois; il en était le chef pendant l'émigration ; jamais sinécure ne fut plus complète. Cependant, à sa rentrée en France, Monsieur tenait beaucoup à ce que M. de Balainvilliers occupât un poste important. Le voilà donc président du comité où aboutissaient le plus d'affaires et où la connaissance précise des lois et des règlements en vigueur depuis vingt ans était le plus nécessaire. Il n'en avait pas la première notion, et son insuffisance était encore rendue plus frappante par des prétentions que rien ne justifiait.

Le souvenir des années passées dans l'ancien conseil me rendait plus dur le déplaisir d'avoir un pareil président; toutefois, les connaissances positives que j'apportai, les quelques services que je rendis me firent en fort peu de temps et à peu de frais une réputation dans le nouveau gouvernement. Le fils de M. Dambray, attaché au comité en qualité de maître des requêtes, ne cessait de faire mon éloge, et le père, qui adoptait facilement les idées du fils, n'hésita plus dès lors à déclarer que j'étais un des membres les plus utiles du conseil. Je me trouvai en quelque sorte réintégré sinon dans la faveur, du moins dans l'estime et la considération de ceux qui m'avaient témoigné le plus de méfiance; et lorsque j'allais à la cour, il n'était pas rare que Monsieur me parlât avec une bienveillance qui avait quelquefois l'air d'aller jusqu'à la confiance. Ce fut ainsi que, causant un jour avec moi sur la nouvelle forme de gouvernement que le Roi avait donnée, il se laissa aller à me dire : « On l'a voulu, il faut bien en essayer; mais « l'expérience sera bientôt faite, et si, au bout d'une année « ou deux, on voit que cela ne marche pas rondement, on

« reviendra à l'ordre naturel des choses » ; ce qui voulait dire à l'ancien régime. Je note ces paroles parce que Monsieur, sans aucun doute, en prononçait de semblables à bien d'autres que moi, et de là l'opinion qui ne tarda pas à s'établir, qu'il ne voulait pas de la Charte et qu'il était très décidé à la détruire aussitôt qu'il en trouverait l'occasion. Je n'ai pas besoin de dire tout le mal que devait faire une semblable opinion. Il est juste cependant de remarquer que, sous d'autres rapports, ce prince ne négligeait pas ce qui pouvait lui attirer une certaine popularité. Il soignait particulièrement la garde nationale, dont il avait été nommé colonel général. Ses manières affables et gracieuses le servaient très bien. Il s'était attaché, en qualité de major général, M. Allent, maître des requêtes, ancien officier du génie, dont j'ai parlé à l'occasion des fonctions qu'il remplissait au même titre auprès du maréchal Moncey, lors de la reddition de Paris. Ce fut lui, je crois, qui donna l'idée fort heureuse d'attribuer à la garde nationale l'honneur d'être seule chargée de la garde du Roi, le jour anniversaire de son entrée dans la capitale. Cette faveur si bien et si justement placée produisit le meilleur effet.

Il y a eu peu d'abus ayant autant attristé à cette époque les hommes qui avaient joué un rôle honorable dans les années précédentes, les militaires surtout, que la prodigalité avec laquelle on distribua la croix de la Légion d'honneur. Ils voyaient diminuer, pour ne pas dire avilir, la valeur d'une récompense à laquelle ils étaient accoutumés à attacher le plus grand prestige, obtenue, pour le plus grand nombre, au prix du sang et pour des actions d'éclat. Les ministres imaginèrent de s'en attribuer une quantité considérable, dont chacun d'eux disposerait ensuite à son gré en faveur des fonctionnaires placés sous leurs ordres. Ce fut alors qu'on vit presque tous les chefs de bureau, même de simples employés dans les ministères et dans les administrations, obtenir cette distinction. Ce fut surtout dans

les voyages des princes que l'abus eut lieu de la façon la plus révoltante. La décoration était le prix des obséquiosités et des importunités de gens sans valeur. Dans l'administration que je dirigeais, par exemple, alors que des ingénieurs en chef de premier mérite n'avaient pas obtenu la croix objet de leurs vœux, elle fut accordée sans difficulté à des jeunes gens à peine entrés dans le corps, qui n'avaient d'autre titre que celui de s'être trouvés sur le chemin de l'un des princes, et d'avoir escorté sa voiture.

L'effet produit par les voyages des princes ne fut pas partout aussi bon qu'on l'avait espéré : leur inconvénient le plus grave fut de mettre en jeu d'anciennes prétentions qu'avait fait revivre la Restauration, et que la France était loin d'accepter. M. le duc d'Angoulême eut en général assez de succès : la régularité de ses mœurs, la simplicité, la timidité même de ses manières, son accueil bienveillant pour tous lui concilièrent le plus grand nombre des suffrages. Il n'en fut pas de même pour le duc de Berry. Il était souvent brusque, ne ménageait pas assez ses expressions. Il y eut plusieurs scènes fâcheuses dans les provinces de l'Est, qu'il était chargé de parcourir. Le Roi, lorsqu'il revint, se crut obligé de lui adresser quelques paroles sévères sur sa conduite. L'abbé de Montesquiou me dit à ce sujet qu'après cette expérience, on ne le chargerait plus de semblables missions ; en effet, même après les Cent-jours, je ne crois pas qu'il en ait reçu d'autre que celle d'aller présider le collège électoral du département du Nord. Ce mécompte était d'autant plus fâcheux qu'on avait beaucoup compté sur lui pour agir sur les troupes ; s'il avait su se contenir, il eût été tout à fait propre à exercer de l'influence sur elles. Il avait de la détermination dans l'esprit, dans les manières. Son goût extrêmement vif pour les plaisirs ne lui permettait aucun rigorisme ; c'était une raison pour qu'il fût agréable aux hommes de guerre. On a cité de lui plusieurs mots fort heureux. Il était sur le front

d'un régiment de la garde, fort dévoué, lui avait-on dit, à Napoléon. « Vous étiez donc bien attachés à cet homme? » dit-il aux grenadiers les plus rapprochés de lui. — « Oui, « monseigneur », répondit l'un d'eux. — « Et pourquoi? « — Il nous a si souvent menés à la victoire! — Beau « mérite! Avec des hommes comme vous, qui n'en aurait « pas fait autant? »

Vers le mois de septembre, j'eus occasion de visiter une partie des provinces qu'il avait parcourues; je pus juger par moi-même de l'impression qu'il avait laissée sur son passage, comme aussi des dispositions dans une très notable partie de la France. Je fis, en qualité de directeur général des ponts et chaussées, une tournée en Champagne, en Picardie, dans les Flandres et en Normandie.

J'ai déjà dit à quel point me plaisait l'administration dont j'étais chargé, à laquelle j'étais résolu de donner les soins les plus assidus. Elle avait toujours été l'objet de l'attention particulière de Napoléon; le mouvement qu'il lui avait imprimé n'avait besoin, pour persister longtemps, que d'être tant soit peu entretenu. Accoutumé à l'activité que, sous le régime impérial, on exigeait de tous les chefs des grands services, je ne perdis pas un moment pour prendre connaissance de tout ce qui allait être soumis à ma direction, hommes et choses: je me mis assez promptement au courant.

Le personnel du corps des ponts et chaussées n'était pas facile à organiser. La grande diminution du territoire faisait rentrer un nombre considérable d'ingénieurs; ceux-là n'étaient pas les moins capables. Fallait-il les mettre aussi à la demi-solde? Fallait-il profiter de l'occasion pour réformer les moins habiles? Je crus qu'il serait contraire à l'intérêt bien entendu du gouvernement royal de frapper ainsi des hommes dignes d'intérêt, qui avaient de nombreux amis et qui jouissaient de l'estime et d'une grande considération publique. Une économie de deux ou trois

cent mille francs ne me paraissait pas devoir compenser les inconvénients d'une telle rigueur. Je m'appliquai donc à faire dans l'étendue du royaume une nouvelle répartition du service, telle que tout le monde à peu près y fût employé. Tout aurait donc été au mieux dans cette partie, sans la réduction que M. Louis m'avait imposée.

Dans ces limites étroites, je restai maître absolu pour l'emploi de ce qui m'était alloué, et mon pouvoir s'exerça sans un seul contrôle. On pourrait croire qu'il m'a été fort agréable de disposer ainsi de tout à mon gré. Cependant, l'effet de cette grande indépendance se produisit sur mon esprit en un sens absolument contraire : il en fut de même de tous ceux qui venaient après moi dans un rang élevé. Précédemment le travail du directeur général des ponts et chaussées était un de ceux auxquels le ministre de l'intérieur donnait le plus d'attention ; l'Empereur présidait habituellement les conseils d'administration où se discutaient tous les projets de quelque importance, où se décidait la répartition des fonds ; il y faisait souvent appeler les ingénieurs de premier ordre, lesquels discutaient devant lui les différents plans, rendaient compte de l'état des travaux qui leur étaient confiés. On sortait de ce régime pour passer à la plus complète indifférence. La liberté de faire à son gré était donc plus que compensée par une diminution d'importance, par la perte de l'avantage que les hommes prisent toujours au plus haut degré, celui de voir leurs travaux jugés et appréciés par le chef de l'État, par celui dont la seule approbation est souvent la plus grande des récompenses. Il ne fallut pas beaucoup de temps pour que chacun arrivât à faire en se gênant moins le travail qui lui était confié. Moi-même, quoique doué encore d'une grande activité et fort désireux d'obtenir, dans mon nouveau poste, estime et considération, je dus reconnaître que j'aurais travaillé plus et mieux sous le précédent gouvernement ; que souvent je renvoyais au lendemain ce que je n'aurais pas

alors manqué de terminer le jour même. Je crois cependant pouvoir dire que l'administration des ponts et chaussées ne fut pas, à beaucoup près, celle où cet inévitable inconvénient se fit le plus sentir.

Le conseil des ponts et chaussées était composé d'hommes généralement capables : en écoutant les discussions, il m'était presque toujours aisé de prendre le meilleur parti, bien que je n'eusse sur l'art proprement dit aucune connaissance technique. Il est, sur ce sujet, une vérité difficile à croire, que j'ai cependant vue bien nettement avouée par les ingénieurs de premier mérite : c'est qu'un ingénieur, quel que fût son talent, serait un mauvais directeur général des ponts et chaussées. Trop facilement entraîné par le désir de s'illustrer, par le plaisir de se livrer à de belles et grandes entreprises, les choses vraiment utiles en souffriraient et les dépenses seraient rarement dans une juste et sage proportion avec les résultats. Il n'y a pas de corps, d'ailleurs, dans lequel ne se rencontrent des haines, des divisions, des rivalités. Le directeur ingénieur serait nécessairement d'un parti ; il aurait des amis, des adversaires, et ne pourrait guère s'empêcher de favoriser les premiers aux dépens des seconds.

Je commençai ma tournée d'inspection par les rives de la Seine, de la Marne et de l'Oise, dans la partie qui avait été le théâtre de la guerre. Je donnai sur les lieux tous les ordres nécessaires pour la réparation des ponts rompus, et qui n'avaient encore été remplacés que par de très frêles moyens de passage ; puis je me décidai à aller visiter le canal de Saint-Quentin et les ports de la Manche, depuis Dunkerque jusqu'au Havre. Mon voyage en Champagne et en Flandre me donna lieu de reconnaitre combien les souvenirs du gouvernement impérial étaient vivaces. Soit à cause de l'esprit militaire qui régnait dans ces provinces, soit à cause des intérêts manufacturiers qui dominaient tous les autres, il est certain qu'on sentait partout de mau-

vaises dispositions et de grandes méfiances contre le gouvernement royal. Les fabricants redoutaient la concurrence anglaise dont ils se croyaient menacés; ils voyaient avec un grand dépit leurs débouchés en Belgique et au delà du Rhin complètement fermés.

Les militaires, rentrés en grand nombre dans leurs foyers, inspiraient un très vif intérêt, toutes leurs doléances étaient accueillies avec une extrême sympathie; cette dernière disposition était générale, partout je la trouvai sur mon chemin. Voici comment je m'exprimai à ce sujet dans ma note remise à l'abbé de Montesquiou : « Il est une « remarque importante à faire, surtout lorsqu'on a connu « l'esprit qui régnait en France il y a huit ou dix mois; « l'armée, qui était autrefois la terreur des familles, est « devenue sympathique et populaire depuis que les mises « en retraite, les congés, la désertion ont ramené dans « leurs familles un nombre considérable d'officiers et de « soldats qui ne cessent de célébrer sa valeur et ses hauts « faits, qui racontent sans relâche ses dangers et ses souf- « frances. Elle est devenue l'objet d'un très vif sentiment « d'admiration, même d'affection. On ne cesse de parler « de ses droits; toutes les faveurs qui tombent sur des « hommes n'en ayant pas fait partie semblent lui être « dérobées. On s'associe à sa gloire qui devient une pro- « priété nationale : chaque jour on s'y attache davantage; « à ce sentiment vient se joindre une profonde animadver- « sion contre les étrangers. » (Ce dernier trait s'appliquait surtout aux provinces du Nord que j'avais parcourues.) « Par une inconséquence extrême, on sent tous les biens « de la paix et on raisonne comme si on voulait la guerre. « Les militaires, ainsi flattés dans leurs passions, en « deviennent plus difficiles à manier et à contenter, ils se « plaignent amèrement pour le moindre sujet, trouvent « sans cesse qu'on leur manque de parole, qu'on ne leur « donne pas tout ce qu'on leur a promis. Leur jalousie sur

« toute faveur accordée à d'autres qu'à eux est donc sans « bornes. » Ce tableau était tracé à la fin d'octobre, c'est-à-dire moins de cinq mois avant le retour de Napoléon en France.

La ville de Saint-Quentin, où je m'arrêtai pendant plusieurs jours, fut une de celles où je pus le mieux étudier les dispositions de la classe manufacturière. Il est nécessaire d'observer que cette classe devait le grand développement de son industrie au blocus continental, qui avait désolé les villes maritimes; plus que toute autre mesure, le blocus avait contribué à soulever contre Napoléon la ville de Bordeaux qui s'était jetée dans les bras du duc d'Angoulême. A Saint-Quentin, comme dans les villes de même industrie, les sentiments étaient fort différents. A Péronne, à Amiens, les dispositions étaient meilleures. Lorsque j'entrai en Normandie, le changement fut plus sensible encore. Là, les intérêts du commerce maritime exerçaient une influence très prononcée; la ville du Havre surtout témoignait une grande joie du nouvel ordre de choses, son port se remplissait de bâtiments, et le mouvement commercial y était vif. On ne craignait plus de voir élever des fortifications du côté de la terre. La transformation en une place de guerre est presque toujours un des plus grands dommages que puisse éprouver une place de commerce; les fortifications projetées par le dernier gouvernement auraient exigé le sacrifice des plus belles propriétés des environs, car elles devaient couvrir toute la côte d'Ingouville. Un sentiment, qui s'accordait mal avec les inclinations de la famille royale et du cabinet des Tuileries, dominait les bonnes dispositions de la population havraise, c'était une haine profonde contre l'Angleterre, avivée par le retour des marins prisonniers et par le récit des longues souffrances, des odieux traitements qu'ils avaient endurés sur les pontons anglais.

Je rentrai à Paris, en suivant la vallée de la Seine; je

visitai en passant Louviers, où j'avais plusieurs litiges à concilier; là, l'esprit de la population industrielle était meilleur qu'à Amiens et à Saint-Quentin. A mon retour je remis le résumé de mes observations à l'abbé de Montesquiou; il en parut très frappé, mais quel usage en pouvait-il faire? En supposant qu'il y eût dans le gouvernement de cette époque quelques oreilles pour écouter les avertissements, il n'y avait personne d'assez éclairé pour en tirer les conséquences. J'avais particulièrement insisté sur l'attitude, la situation du clergé et de l'ancienne noblesse. Quant au clergé, son action en apparence était plus prudente que celle de la noblesse, mais le bruit commençait à se répandre que certains prêtres, surtout dans la Picardie, usaient de leur pouvoir dans le confessionnal pour inquiéter les consciences sur la possession des biens provenant de la vente des domaines qui avaient appartenu à des émigrés ou au clergé (1).

Au sujet de la noblesse, voici comment je m'exprimais : « La France, dans ce que j'en ai vu, est monarchique par « ses sentiments pour la personne du Roi, mais elle est « démocratique par ses goûts et ses inclinations. Aussi, loin « que l'ancienne noblesse ait repris la moindre influence, « elle est, au contraire, l'objet d'une méfiance marquée. « Tant d'intérêts sont actuellement fondés sur l'abolition « des privilèges dont elle jouissait autrefois, sur la possibi« lité d'arriver à tous les emplois quel que soit le rang « auquel on appartienne, que le préjugé le plus enraciné « est que la noblesse désire voir reparaître les anciens « droits, incompatibles avec la société moderne. Or, il ne « manque pas, parmi les anciens nobles, de gens qui, par

(1) On peut ajouter aux inquiétudes que donnait alors la conduite du clergé, la nouvelle du rétablissement des Jésuites par le Pape. Déjà on les savait furtivement établis en France, notamment en Picardie et dans le diocèse de Lyon; on ne pouvait douter que leur influence dût être fort contraire à tous les intérêts nés de la Révolution.

« des propos imprudents, encore plus que par des actes, « autorisent les soupçons et les craintes qu'il faudrait « s'efforcer de dissiper. Il est donc triste, mais vrai, de dire « que depuis la Restauration, la noblesse a plutôt perdu « que gagné dans l'opinion publique. A la suite des vio- « lences criminelles du parti révolutionnaire, il y avait « lieu de la plaindre, on l'aimait. Du moment où on a pu « croire qu'elle était disposée à abuser de son pouvoir, tout « a changé. Il faut du temps, beaucoup peut-être, pour « remédier à ce mal; je crois qu'il importe de le bien « observer pour y apporter, dans toutes les occasions, les « palliatifs qu'il est susceptible de recevoir. »

CHAPITRE III

Mort de M. Malouet, ministre de la marine; M. Ferrand fait l'intérim. — Insuffisance du général Dupont à la guerre; Soult le remplace; son caractère, ses exactions en Espagne. — M. Beugnot et l'administration de la police. Il demande des conseils à M. Pasquier, qui se tient sur la réserve. — Monsieur et M. de Blacas le portent à la marine. On donne la direction générale de la police à M. d'André. — Ce choix est suggéré par M. Fouché qui exerce une grande influence sur le gouvernement. Son habile conduite lui gagne certains royalistes; il s'insinue auprès de M. de Blacas. — Le maréchal Soult organise le conseil de guerre, fait élever un monument aux victimes de Quiberon et prend un chapelain au ministère. — Affaire du général Exelmans. — Les brochures et les pamphlets : *le Nain jaune*. — Le désarroi de l'administration éclate à tous les yeux. — M. de Montesquiou se détermine à présenter au Roi la véritable situation des affaires. Auparavant, il veut conférer sur ce sujet avec MM. Royer-Collard, Becquey, Guizot et Pasquier. — Sa position ministérielle est si fort ébranlée qu'il ne peut même pas mettre ce projet à exécution. — La cérémonie expiatoire du 21 janvier. — Le secret qui entoure les recherches des restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette éveille les soupçons. — Translation des cendres à Saint-Denis. — Discours maladroit de l'évêque de Troyes. — M. Pasquier rencontre M. d'André chez le ministre des finances. — Sécurité du nouveau directeur de la police du côté de l'île d'Elbe. — L'abbé de Montesquiou réorganise l'Université. — La présidence du conseil royal de l'instruction publique est donnée à Mgr de Bausset. — M. de Fontanes est mis à la retraite; son mécontentement. — MM. Molé et Pasquier entrent dans le conseil de l'Université de Paris. — La réforme fait naître un nouveau conflit entre MM. de Montesquiou et de Blacas.

Il s'était, pendant mon absence, opéré dans le ministère un changement dont les conséquences furent très graves, parce qu'il y apporta la mésintelligence et la division. M. Malouet, ministre de la marine, avait succombé, dans les premiers jours de septembre, à une longue maladie. Son esprit était depuis quelque temps fort affaissé; il avait

fait plus d'une faute dans son court ministère, ne fût-ce que celle de la négociation entreprise avec Saint-Domingue sur les bases les plus fausses, les plus mal choisies. Il avait rétabli la distinction des classes entre les habitants, suivant leur couleur. Pour tempérer ce que cette distinction pouvait avoir de trop rigoureux, il avait promis des lettres de blanc à tous les hommes de couleur qui s'en rendraient dignes par leur bonne conduite. Voilà la perspective qu'il offrait à une population entièrement composée de nègres et de mulâtres! Voilà le moyen sur lequel il comptait pour la décider à se replacer sous l'autorité de la France!

La mort de M. Malouet fut cependant un malheur. Il avait de la droiture, nulle intrigue; c'était, dans le conseil, une voix toujours assurée aux idées conciliantes et modérées. On fut assez embarrassé du choix de son successeur; le portefeuille de la marine fut provisoirement donné à M. Ferrand, directeur général des postes. Il était difficile de rencontrer un homme plus étranger à tout ce qui touchait à la marine; il n'en fut pas troublé, et malgré son grand âge et ses infirmités, il accepta le fardeau. Ce fut lui qui organisa le service de la croisière chargée de surveiller l'île d'Elbe; or, on ne l'accusera sûrement pas d'avoir fait à ce sujet abus de précautions.

Il fallut cependant sortir du provisoire et profiter de l'occasion pour opérer d'autres changements qu'on commençait à juger indispensables. Le général Dupont, malgré les complaisances les plus fâcheuses, était abandonné par ceux-là mêmes qui les avaient exigées et qui étaient responsables de toutes ses fautes. L'armée était mécontente, tout le monde se plaignait, la discipline se relâchait, on voyait partout des symptômes d'insubordination. Eh bien, à entendre les gens de cour, la faiblesse, la légèreté du ministre de la guerre en était seule la cause. Il ne savait ni se faire obéir, ni se faire respecter. Les véritables causes du mal étaient les nombreuses demi-soldes, l'inac-

tivité imposée subitement à tant de braves officiers, les corps privilégiés dont la nouvelle maison du Roi se composait, les grades et les distinctions honorifiques prodigués à des jeunes gens dont la plupart n'avaient jamais vu le feu, dont tout le mérite se tirait de leur naissance, ou de quelque haute protection qu'ils avaient l'art de se procurer.

Il faut avoir eu occasion de regarder d'aussi près que je l'ai fait la composition de ces corps, pour se faire une juste idée des abus qui s'y étaient promptement introduits. Celui que j'ai pu le mieux connaître avait été moins que les autres désorganisé ; c'était la compagnie de mousquetaires commandée par le général de Nansouty. Il était trop bon militaire pour n'avoir pas résisté, autant qu'il dépendait de lui ; mais comment échapper à la persévérance des solliciteurs, quand toutes les portes leur sont ouvertes, quand on n'est dans sa résistance soutenu par personne (1) ?

Le général Dupont dut porter le premier la peine de tant de fautes qu'il n'avait pas eu le courage d'empêcher. Le choix du successeur fut laborieux, Monsieur l'emporta enfin, et fit agréer le maréchal Soult. Aucun choix ne pouvait étonner plus que celui-là. Le maréchal était sans doute une des premières capacités de l'armée, mais il était turbulent, ambitieux ; on savait sa folle tentative pour monter sur le trône de Portugal, lorsque Napoléon lui avait confié

(1) Quand cette compagnie de mousquetaires fut organisée, ce fut une chose fort curieuse que le soin qu'il fallut prendre pour la mettre en état, non de manœuvrer, mais de marcher. Elle avait son quartier à l'Arsenal. Là, des instructeurs étaient obligés de procéder par les principes les plus élémentaires. Plusieurs de ces officiers improvisés savaient à peine se tenir à cheval. M. de Nansouty, déjà fort malade (il est mort au mois de février suivant), ne pouvait plus guère sortir de chez lui ; il me montrait souvent les rapports qu'il recevait, et ne pouvait s'empêcher d'en faire les plaisanteries les plus amères. Je me souviens de son inquiétude lorsqu'il fallut, pour la cérémonie du 21 janvier, envoyer la compagnie faire escorte sur la route de Saint-Denis, et de sa joie lorsqu'il apprit que tout son monde était rentré sans accident ou trop de désordre.

le commandement de l'armée qui, après le rembarquement des Anglais à la Corogne, devait en faire la conquête. Il avait su, en Espagne, maintenir la discipline, faire vivre dans l'abondance le corps qu'il commandait, mais en même temps, il s'était signalé par des exactions odieuses, source de l'énorme fortune qui lui était attribuée. Enfin ses habitudes grossières, son manque d'éducation, auraient dû le rendre peu agréable au prince dont il avait su cependant capter la confiance. Il y était arrivé avec l'aide de M. de Bruges, auquel il avait promis de marcher ouvertement dans le sens des royalistes les plus zélés. « Il faut un « homme de ce caractère et de cette fermeté », disait Monsieur, « pour en imposer à l'armée, pour la contenir dans « le devoir. » Et Monsieur parvint à le faire croire au Roi!

Restait toujours la marine dont il fallait terminer l'intérim. L'envie que M. Ferrand avait de la garder ne put l'emporter sur une autre combinaison qui prévalut. On commençait à s'apercevoir que M. Beugnot était peu propre à diriger la police; les prédictions que j'avais faites à M. de Blacas à ce sujet n'avaient pas tardé à se justifier. Il était lui-même tous les jours plus convaincu de son peu d'aptitude pour les fonctions qui lui étaient dévolues; je ne puis à cet égard conserver le moindre doute, souvent il venait déjeuner chez moi, il trouvait un soulagement à me conter ses inquiétudes, ses tribulations: il alla jusqu'à me demander des conseils que je me suis toujours soigneusement abstenu de lui donner, alléguant pour motifs de cette réserve que lorsqu'on avait perdu le fil de ces sortes d'affaires, on ne pouvait plus s'en faire une idée juste. Une fois seulement je lui demandai s'il était bien informé de ce qui se passait à l'île d'Elbe; je fus étonné du peu d'importance qu'il attachait à ce point redoutable, comme du peu de moyens qu'il semblait employer pour le surveiller. C'est là très certainement la plus grande faute de son administration comme directeur général de la police. Il

peut dire, pour se justifier, que son successeur a encore pris de ce côté moins de précautions que lui. Il était absorbé par les intrigues du château ; il était obsédé ; rien de plus plaisant que de l'entendre raconter comment, au milieu de ces tiraillements, il ne savait plus que faire ni de quel côté se tourner. Jamais homme, au reste, n'a mis plus de bonne grâce et d'esprit à faire les honneurs de sa propre personne. En résultat, il ne tenait en aucune façon à sa direction et ne pouvait être que charmé de la changer pour un ministère. M. de Blacas, avec lequel ses rapports étaient toujours intimes, et Monsieur, dont il avait su conserver la bienveillance, se réunirent pour le porter à la marine.

On donna la direction générale de la police à M. d'André. M. de Blacas contribua beaucoup à ce choix : c'était sans doute un homme d'esprit, il en avait fait preuve pendant l'Assemblée constituante, il avait de plus de l'adresse, de l'intrigue, mais il était déjà vieux, fort éteint. Il avait été absent de France pendant toute l'émigration et ne connaissait ni les hommes ni les choses dont il allait avoir à s'occuper. Il s'agissait de surveiller les hommes de la Révolution et de l'Empire, il était peu sensé de remettre ce soin aux mains d'un homme qui n'en savait que ce qu'il avait pu apprendre par la lecture des gazettes. Une particularité singulière sur le choix de M. d'André, c'est qu'il avait été suggéré par M. Fouché qui l'avait connu à une époque où il se trouvait en Pologne, chargé de pouvoirs du prétendant, devenu depuis Louis XVIII. Toujours est-il que M. Fouché affectait en toute occasion d'en faire un grand éloge, d'en parler comme de l'un des hommes dont les Bourbons pouvaient tirer le meilleur parti. Sous le rapport de la modération dans les idées, d'une complète absence de prévention relativement aux personnes, cela était vrai ; mais il n'avait plus guère que cette qualité, il en fallait d'autres dans le poste où on l'appelait.

Comment se pouvait-il faire que M. Fouché fût arrivé si

tôt à exercer l'influence que je lui suppose? Ceci, en effet, nécessite un peu d'explication. J'ai dit qu'il s'était habilement conduit dans le Sénat, lorsqu'on y avait agité la question de l'étendue des pouvoirs dont Monsieur devait être revêtu en sa qualité de lieutenant général du royaume. Dans les jours suivants, il eut encore le bon esprit de s'effacer, et enfin, quand l'entrée du Roi eut lieu, il n'hésita pas à se retirer dans sa terre. Ses amis eurent soin de le faire remarquer. Cette conduite avait porté ses fruits, surtout auprès de Monsieur. Les gens dont il était entouré tenaient au fond très peu de compte des antécédents, pour peu qu'on voulût entrer dans leurs vues et se mettre à leur disposition. Il fut donc bien établi, parmi certains royalistes qui se piquaient de grandes vues, que M. Fouché était l'homme le plus habile qui eût paru dans la Révolution, que si on ne pouvait l'employer ouvertement, il était bon et sage de se rapprocher de lui et de mettre à profit ses conseils. Ce fut alors que M. de Chateaubriand introduisit dans une brochure intitulée : *Réflexions politiques*, cette phrase remarquable sur un régicide qui se repent : « Celui-ci sort de la classe des coupables pour entrer dans celle des infortunés. » Et ce fut sans doute en pensant à M. Fouché que, toujours parlant de régicides, il écrivit celle-ci, non moins étonnante sous sa plume : « Nous les rencontrons, nous leur parlons, nous allons chez eux, nous nous asseyons à leur table, nous leur pressons la main sans frémir ! » Il est vrai que dans une seconde édition de cette brochure, qui a été donnée après la seconde Restauration, cette phrase s'est trouvée retranchée.

Il doit être facile maintenant de comprendre comment M. Fouché avait rencontré les intermédiaires les plus empressés et les plus commodes pour faire parvenir jusqu'à Monsieur ses notes et ses bulletins. S'il est vrai, comme il l'a prétendu, qu'il se soit servi de cette facilité pour faire entendre au prince des vérités assez fortes, il

savait aussi, sans aucun doute, y mêler à propos ce qui devait le faire écouter sans trop de déplaisir. Or, on peut affirmer qu'il n'était pas rigoureux sur les principes du gouvernement qu'il convenait d'adopter et de suivre. Se servir des hommes de la Révolution, même les plus tarés, puis faire avec eux et par eux tout ce qu'on voudrait, voilà sa politique : peu lui importait l'usage du pouvoir pourvu qu'on le remît aux mains de ses amis, qui sans doute ne tarderaient pas à lui transmettre la meilleure part. Il avait trouvé moyen de correspondre avec M. de Blacas. Celui-ci, ayant entendu dire que Napoléon accueillait beaucoup de correspondances privées et s'en trouvait bien, s'était cru en état de tirer parti du même moyen de s'instruire. C'est ainsi qu'il avait accueilli la correspondance de M. Fiévée, publiée depuis par ce dernier. M. de Blacas ne savait pas qu'il faut avoir déjà par devers soi une connaissance approfondie des hommes et des choses pour s'exposer, sans trop de danger, à recevoir des impressions données dans les ténèbres, reposant sur des allégations qu'on ne peut contrôler. Voilà comment M. Fouché s'était ménagé les moyens secrets qui lui ont permis de faire valoir à propos le mérite qu'il supposait à M. d'André et qui plus tard l'ont fait arriver lui-même à la position fort élevée qu'il a occupée pendant quelques moments.

L'ordonnance concernant les changements dans l'organisation ministérielle parut au commencement du mois de décembre. Elle ne laissa pas que de causer dans le public une assez vive agitation. Dans le conseil, ce fut une sorte de révolution. Le crédit de l'abbé de Montesquiou en fut sensiblement atténué, celui de M. de Blacas fort augmenté.

Aussitôt en possession de son ministère, le maréchal Soult s'empressa de justifier les espérances qu'il avait fait concevoir et de satisfaire aux engagements qu'il avait pris. Ayant organisé auprès de lui un comité de la guerre, dont tous les membres furent nommés par le Roi et dont

firent partie cinq lieutenants généraux fort distingués, il eut soin d'en faire donner la présidence à M. de Bruges. Ce choix était étrange. Le comité apparemment était destiné à éclairer le ministre dans les questions les plus délicates ; on y donnait la première place à un homme qui n'avait jamais servi ; c'est lui qu'on plaçait au-dessus des généraux de la première réputation, tels que MM. de Latour-Maubourg et Ruty.

Puis le *Moniteur* donna connaissance au public d'une lettre adressée par le nouveau ministre de la guerre au préfet du Finistère, relative à l'érection d'un monument pyramidal au lieu où les victimes de Quiberon avaient été immolées ; un autre monument devait être élevé à la chartreuse d'Auray, où leurs restes avaient été transportés. Une souscription était ouverte pour subvenir aux frais de cette pieuse entreprise. Rien n'était plus juste, plus honorable que l'idée de rendre un éclatant hommage à tant de victimes de leur dévouement à la religion et à la cause royaliste ; je dirai plus, c'était pour les princes un devoir impérieux de consacrer ce souvenir de leurs héroïques partisans, massacrés sans pitié ; mais ce zèle pour les idées royalistes et religieuses était si peu dans le caractère et les antécédents du maréchal, que s'il lui valut les bonnes grâces de la cour, il excita dans le public un ironique étonnement qui redoubla quand on sut qu'il faisait avec beaucoup de soin et de somptuosité établir une chapelle dans l'hôtel de son ministère.

Le nouveau ministre manqua également de mesure dans l'affaire du général Exelmans. On avait surpris sur un voyageur anglais une lettre que le général écrivait au roi de Naples, Murat, dont il avait été jadis l'aide de camp. Cette lettre était inconvenante et contenait des offres de service dont l'expression pouvait paraître coupable. Le général Dupont avait fait un rapport au Roi et demandé l'autorisation de traduire le général devant un conseil de

guerre. Le Roi, attendu la bonne renommée de cet officier aimé et estimé, dont les services avaient été éclatants, se borna à le faire appeler par le ministre qui, lui remettant fortement ses torts sous les yeux, lui faisait valoir l'indulgence de Sa Majesté et lui enjoignait d'être plus circonspect à l'avenir. Le maréchal Soult, soit qu'il trouvât la leçon insuffisante, soit que M. Exelmans se fût permis encore quelques propos fâcheux, quelques démarches répréhensibles, le mit en non-activité, avec ordre de se retirer à Bar-sur-Ornain, où son traitement de demi-solde lui serait payé.

Le général n'obéit pas; sa femme était au moment d'accoucher; il n'avait point de fortune, point d'autre domicile que la capitale; il prétendit que, puisqu'il n'était plus en activité, le ministre de la guerre n'avait plus d'autorité sur lui. Après plusieurs significations dédaignées, le ministre de la guerre enjoignit enfin au commandant de place de faire exécuter ses ordres, d'employer la force si cela était nécessaire. La gendarmerie se transporta au domicile du général Exelmans, qui trouva aisément le moyen de s'évader; mais une perquisition avait eu lieu dans sa maison, et sa femme ne manqua pas de se plaindre des mauvais traitements que, disait-elle, on lui avait fait éprouver. Elle consigna sa plainte dans une pétition qui fut adressée à la Chambre des députés. Le mari en fit autant de son côté, et voilà que le Corps législatif, la capitale, la France et l'armée furent émus par ce scandaleux débat, chacun prenant parti suivant son inclination; or, la majorité n'était pas favorable au gouvernement.

Cependant le rapport des deux pétitions se fit à la Chambre à la suite d'un exposé des droits et des faits où fut établi, non sans beaucoup de ménagements pour le général, qu'il eût dû obéir; la Chambre passe à l'ordre du jour sur sa pétition et renvoie au ministre celle de sa femme. Le ministre, alors, prend le parti d'assembler à Lille un conseil de guerre auquel il renvoie le jugement de

tous les faits et gestes imputés au général Exelmans. Celui-ci, qui n'a garde de méconnaître la juridiction d'un conseil que devait présider le général d'Erlon, se rend aussitôt à Lille. Il est complètement acquitté le 24 janvier. Tout cet éclat vint donc aboutir à un jugement dans lequel le gouvernement eut le dessous. Rien n'était moins propre à établir dans l'armée cet ascendant de l'autorité que le maréchal Soult s'était flatté de reconquérir.

Tout tournait en sens contraire; l'opinion publique était dans cette disposition fâcheuse où tout est mal compris, mal interprété, où les mesures les plus justes ne font qu'aigrir les esprits. Ces dispositions étaient exploitées avec l'art le plus perfide par une quantité de brochures, de pamphlets qui, en dépit de la dernière loi rendue et de la censure établie, se produisaient avec une incroyable activité et étaient accueillis avec grande avidité. On aurait tort de croire que ces moyens puissent être dédaignés. Un écrit à peu près périodique, publié sous le titre de *Nain jaune,* faisait plus de mal que les autres. Il avait pris à tâche de rendre ridicules les hommes récemment arrivés au pouvoir; avec autant d'esprit que de malice, on se moquait de ces vieux revenants, champions surannés des idées monarchiques, qui, accourus du fond de leurs provinces, encombraient avec leurs antiques uniformes les salons du château, célébraient les anciens usages, impatients de ramener le régime et les modes du règne de Louis XV. Pour eux, on avait inventé l'ordre de l'*Éteignoir;* cette idée plaisante eut un grand succès; l'ordre fut libéralement distribué à tous ceux qu'on avait intérêt à discréditer. Les caricatures vinrent à l'appui de cette sanglante ironie. Tout le monde a vu, personne n'a oublié celle qui était consacrée aux *Voltigeurs de Louis XIV*. Il faut bien tenir compte de ces moyens de nuire; si futiles en apparence qu'ils paraissent, ils ont une incontestable influence sur les esprits, dans les époques troublées. Le *Nain jaune* était composé sous l'in-

fluence du duc de Bassano; il se préparait dans son salon, regardé comme le quartier général de tous ceux qui étaient restés dévoués à Napoléon. Les principaux collaborateurs étaient M. Arnault, de l'Académie française, un jeune Harel, auditeur au Conseil d'État, sous-préfet à Soissons à l'époque de l'invasion, et un sieur Bory de Saint-Vincent, bien qu'il fût attaché au cabinet du maréchal Soult; puis venait une quantité d'écrivains protégés du duc.

Tous les hommes sérieux étaient frappés du désarroi de l'administration, du peu d'autorité qu'avait le gouvernement du Roi, des conséquences funestes que devait avoir la prolongation de cette situation. L'abbé de Montesquiou, pénétré de cette vérité, prit la résolution de la faire connaître au Roi. Mais comme, en signalant le mal, il fallait en même temps proposer le remède, il voulut conférer sur ce sujet avec un petit nombre de personnes sûres et avec lesquelles il se pourrait ouvrir entièrement. Son choix tomba sur MM. Royer-Collard, Becquey, Guizot et moi. Il ne voulait pas que cette conférence fût remarquée. Il fut alors convenu que la réunion aurait lieu à un dîner chez M. Becquey: le jour fut pris, si je ne me trompe, dans la première quinzaine de janvier. En voyant arriver l'abbé, nous fûmes étonnés de son air embarrassé et de sa mauvaise humeur; il nous en donna bientôt la clef, en nous apprenant que, loin d'être en mesure de dire utilement des vérités au Roi, il se trouvait depuis trois jours menacé dans sa position ministérielle. Il avait mal dissimulé sa désapprobation de l'entrée du maréchal Soult dans le Conseil; M. Beugnot lui était aussi peu agréable, et il s'était permis de laisser voir qu'il le trouvait fort déplacé à la marine. Enfin, sa mésintelligence avec M. de Blacas n'avait jamais cessé d'aller croissant. Ce dernier avait entrepris de le renverser, et il avait tout fait pour décider le Roi à mettre à sa place M. de Chateaubriand. Ce choix était certainement un des plus bizarres qu'on pût imaginer, rien n'ayant jusqu'alors, dans

la carrière de M. de Chateaubriand, donné à penser qu'il fût propre au maniement des affaires publiques, ses qualités d'écrivain ne faisant nullement présager celles qui sont nécessaires pour administrer un grand pays. J'incline fort à croire que cette vérité frappa Louis XVIII, et que l'impression qu'il en reçut contribua à empêcher l'intrigue de réussir.

Dans le fond, le Roi aurait assez aimé à se débarrasser de l'abbé de Montesquiou, qui, par ses perpétuels conflits avec M. de Blacas, troublait la paix intérieure dont il aimait à jouir par-dessus toutes choses. L'abbé n'en fut pas moins blessé et très découragé. Il était plus porté à demander sa retraite qu'à défendre sa position, surtout à entreprendre le courageux exposé de situation qu'il avait préparé avec nous. Nous eûmes assez de peine à lui persuader de rester à son poste pendant quelque temps au moins. Ce fut là tout le résultat de la conférence, mais elle nous apprit que la division dans le gouvernement était plus grande encore que nous ne le supposions; que chaque ministre agissait de son côté, sans s'inquiéter de ses collègues, sans suite et sans plan arrêté en commun. L'abbé, dans son dépit, ne nous dissimula rien. Nous nous séparâmes donc assez tristement; pour ma part, ce fut le premier avertissement sérieux qui me tira de la douce quiétude dans laquelle j'aimais à vivre.

La cérémonie du 21 janvier eut lieu pour la première fois à Saint-Denis; elle avait été précédée d'une recherche dans l'ancien cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou, où furent retrouvés les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. La chaux en avait consumé la plus grande partie. Le résultat de cette recherche, à laquelle avait présidé le chancelier, assisté de M. de Blacas, du bailli de Crussol, de M. de La Fare, évêque de Nancy, du duc de Duras, du prince de Poix et de M. de Brézé, était consigné dans des procès-verbaux très exactement libellés, qui ne pouvaient

laisser aucun doute sur l'authenticité de ces tristes reliques. Cependant on ne manqua pas de remarquer qu'aucune des autorités locales n'avait, ainsi qu'il eût été convenable de le faire, assisté à cette opération, ni le maire, ni le préfet, ni les présidents des cours souveraines. Les ennemis du gouvernement en tirèrent la conséquence qu'on avait voulu écarter des témoins trop scrupuleux, décidé qu'on était à trouver des restes à tout prix.

La translation à Saint-Denis eut lieu en grande pompe; l'affluence était considérable sur la route; dans l'église, cette cérémonie était à la fois imposante et fort touchante. Le Roi n'y assistait pas, l'étiquette l'avait voulu ainsi; mais Monsieur et ses fils, le vieux prince de Condé et son fils, père du duc d'Enghien, Madame la duchesse d'Angoulême, l'orpheline du Temple, étaient présents, ainsi que la famille d'Orléans.

M. l'évêque de Troyes, ancien abbé de Boulogne, avait été choisi pour prononcer le discours d'usage; celui qu'il fit entendre fut aussi inconvenant que malhabile. Il prodigua les anathèmes, et ne laissa aucun doute dans l'esprit de ses auditeurs sur le peu de profit qu'il avait fait des sublimes leçons du testament de Louis XVI. Le gouvernement en ressentit un déplaisir tellement vif qu'il ne permit pas de l'imprimer dans le *Moniteur*. C'est pour éviter de semblables inconvénients qu'on a eu depuis la très heureuse idée d'ordonner qu'à l'avenir la lecture du testament de Louis XVI tiendrait lieu d'oraison funèbre dans la cérémonie du jour anniversaire de sa mort.

Ce même jour, 21 janvier, je ne pus résister aux instances de M. Louis, qui voulut absolument me mener dîner en tout petit comité chez M. d'André, qui avait, disait-il, exprimé le vif désir de causer avec moi sur la police et sur le meilleur parti à prendre pour porter le fardeau dont il commençait à être effrayé. Je n'entendais nullement prendre la responsabilité de conseils qui, je le savais à l'avance, ne

seraient pas suivis. J'arrivai donc très résolu à demeurer sur la défensive ; cela me fut facile, les renseignements que me demanda M. d'André n'allant jamais jusqu'au fond des choses. Je vis qu'il était mal entouré, que sa confiance reposait sur des gens que j'en savais peu dignes ; or, il n'y a point d'erreur sur laquelle il soit plus difficile de faire revenir les hommes quand ils sont une fois mal engagés. Je parlai à M. d'André de l'île d'Elbe, ainsi que je l'avais fait à M. Beugnot ; comme celui-ci, je le trouvai sur cette question dans une complète sécurité. Il m'aurait fallu, pour la troubler, des faits positifs à alléguer ; mes craintes n'étaient inspirées que par ma raison et mon expérience. J'ai su depuis que la confiance de M. d'André avait été poussée jusqu'au point de faire l'économie d'une très petite somme consacrée par son prédécesseur à la surveillance si importante de l'île d'Elbe. Les deux ou trois agents qui s'y trouvaient employés quittèrent donc la place. Après les Cent-jours, il supplia tous ceux qui avaient connaissance de ce fait, et je fus du nombre, de vouloir bien s'en taire ; le secret de cette faute a été gardé jusqu'à sa mort.

Pour achever ce que j'ai à dire sur l'organisation intérieure, il me faut parler du travail de l'abbé de Montesquiou sur l'Université. Peut-être eût-il été plus sage de lui conserver encore pendant quelque temps l'organisation qu'elle tenait de la puissance impériale ; du moment où on jugeait à propos de la refondre, il faut reconnaître que le système nouveau avait de très bons côtés et qu'il était assez libéral. On ne vit toujours pas sans inquiétude la présidence du conseil royal de l'instruction publique confiée à un évêque. Le choix cependant ne pouvait être plus heureux, puisqu'il était tombé sur M. de Bausset, ancien évêque d'Alais ; mais pour un pays où la liberté des cultes est un des principes fondamentaux de la constitution, il y avait bien quelque inconvénient, en apparence du moins, à placer un prêtre à la tête de l'éducation publique.

La place de grand maître se trouvait supprimée. M. de Fontanes, qui en avait rempli les fonctions avec une grande distinction, fut mis à la retraite avec beaucoup d'honneurs et un traitement fort considérable, mais il n'en demeura pas moins très mécontent; ses nombreux amis dans l'Université partagèrent son dépit. On savait avec quel empressement il avait concouru de tous ses moyens à la Restauration, comment il avait prêté sa plume au gouvernement provisoire; ceux mêmes qui ne l'avaient pas alors approuvé eurent plaisir à faire remarquer comment un si beau zèle était récompensé. Ceux qui s'intéressaient à lui déplorèrent ce qu'ils appelaient une monstrueuse ingratitude.

Les nominations pour le conseil royal et pour les autres fonctions auxquelles il fut pourvu en même temps méritèrent en général l'approbation publique; je dois faire remarquer qu'elles avaient offert à l'abbé de Montesquiou une occasion qu'il saisit avec beaucoup d'empressement pour remettre un peu en lumière un nom que la grande faveur dont il avait joui sous le gouvernement impérial faisait voir à la cour d'un œil peu favorable. M. Molé fut placé avec moi dans le conseil de l'Université de Paris, puis dans le conseil général du département de la Seine. C'était une manière bien modeste de rentrer aux affaires; par cela même, c'était habile.

La nouvelle organisation universitaire entraînait une augmentation de dépenses. L'abbé de Montesquiou voulait donner des retraites fort larges à M. de Fontanes et aux hommes qui allaient comme lui être privés de leurs places; il voulait, en outre, abolir une taxe de vingt francs que supportaient, au profit de l'Université, les élèves des collèges et des pensions. Cette taxe leur était onéreuse, sa suppression aurait causé une vive satisfaction. Mais de tout cela résultait un déficit d'un million, et il n'y avait dans le budget aucun moyen de le couvrir; il avait alors imaginé de faire donner ce million par la liste civile.

C'était sans doute un bel emploi des fonds dont Sa Majesté disposait : il n'en était aucun qui dût inspirer une plus juste reconnaissance : mais cet emploi, il l'avait fait adopter au Roi sans en prévenir le ministre de la maison, auquel appartenait cependant l'administration de la liste civile. Il craignait probablement de rencontrer de sa part une opposition insurmontable. Quelque fondée que pût être cette crainte, le procédé n'était pas bon ; M. de Blacas, il faut en convenir, avait le droit d'en être blessé.

Dans toute cette affaire, l'abbé de Montesquiou se conduisit d'après les conseils de M. Royer-Collard et de M. Guizot, tous deux fort tranchants. Le préambule de l'ordonnance fut rédigé par M. Guizot, dont la patience fut mise à une assez forte épreuve, car il eut à le recommencer six fois. Cette pièce avait, comme toutes celles de l'époque, l'inconvénient d'être à la fois injuste et violente contre le dernier gouvernement.

CHAPITRE IV

Affaires extérieures. — Ouverture du congrès de Vienne. — M. de Talleyrand est accrédité en qualité de plénipotentiaire. — Son découragement affecté avant le départ. — Mauvaise situation de ses affaires particulières. — Sa position pénible aux Tuileries. — Il veut se relever par un coup d'éclat et s'imposer aux Bourbons par son succès. — Arrivée des princes à Vienne. — Froid accueil réservé aux diplomates français. — Le protocole du 22 septembre. — Dès la conférence du 30. Talleyrand prend nettement ses positions. — Son entrevue avec Alexandre. — La déclaration du 8 octobre ajourne la réunion générale. — La désunion paralyse les quatre puissances alliées. — Comment reconstituera-t-on la Prusse? — Proclamation du prince Repnin. — M. de Talleyrand défend vigoureusement la Saxe. — En deux mois, il prend dans le congrès une place prépondérante.

Il avait été stipulé dans le traité de Paris, en date du 30 mai, qu'un congrès s'ouvrirait à Vienne. Je dois maintenant m'occuper de l'extérieur, de la réunion de ce congrès dans lequel allaient se traiter les questions les plus graves pour l'avenir de la France.

On était convenu que les plénipotentiaires de toutes les puissances qui avaient pris part aux derniers événements se réuniraient le 1er août, afin de compléter les dispositions du traité de Paris et de pourvoir à la répartition d'une partie des territoires enlevés à l'Empire français. Dans le mois de juin, il fut arrêté à Londres, où l'empereur de Russie et le roi de Prusse, ainsi que le chef du cabinet de Vienne, s'étaient rendus en quittant Paris, que l'ouverture de ce congrès serait renvoyée au 1er octobre. Ce délai était nécessaire pour que chacun eût le temps de préparer les demandes qu'il avait à faire, celles qu'il voulait appuyer,

arrêter enfin le système politique qu'il lui convenait de soutenir.

On avait beaucoup dit que la France ne paraîtrait point au congrès. Sa dignité non moins que ses intérêts de premier ordre lui commandaient, non seulement d'y assister, mais de chercher à s'y faire écouter. Entre tant de questions qui devaient s'y débattre, il était impossible qu'il ne s'en rencontrât dont la solution aurait une grande importance pour elle. Il n'y eut donc pas d'hésitation dans le cabinet des Tuileries sur la nécessité d'envoyer à Vienne un plénipotentiaire. Le choix ne pouvait tomber que sur M. de Talleyrand; lui seul, par le rôle qu'il avait joué depuis quinze ans dans les affaires diplomatiques, par ses rapports si intimes avec les souverains et avec leurs principaux ministres, durant les négociations qui avaient amené la Restauration et le traité de Paris, était en position de remplir le rôle infiniment délicat réservé au plénipotentiaire de France. Il ne se faisait pas d'illusion sur les obstacles de tout genre qu'il allait rencontrer, et, soit fatigue, soit humeur, soit plutôt contenance affectée, il témoignait peu de satisfaction de cette mission, peu d'empressement à la remplir. Je le vis deux ou trois jours avant son départ, et je fus frappé du découragement qu'il laissait paraître.

« Je vais probablement, me dit-il, jouer un fort triste « rôle. D'abord, comment me traitera-t-on? voudra-t-on « m'écouter? A la suite de la convention du 30 mai, les « souverains alliés ont fait prendre au roi de France l'enga- « gement de ne pas intervenir dans le partage qu'ils juge- « raient à propos de faire des pays enlevés à Bonaparte. « S'ils entendent que cet engagement soit rigoureusement « tenu, je serai là ce qu'on appelle fort improprement *ad* « *honores*. J'ouvrirai la bouche de loin en loin, pour la « forme; on ne prendra pas garde à mes paroles. D'un « autre côté, on me reprochera ici tout ce qui ne tournera

« pas comme on l'aurait désiré. Je n'ai pas la confiance de « ces gens-ci; ils n'ont pas depuis cinq mois pris beaucoup « de soin pour me le cacher. Dans une semblable position, « ce qu'il y aurait de mieux à faire, si on le pouvait, serait « de rester chez soi. »

Ce langage de M. de Talleyrand, quelle que soit l'opinion qu'on se fasse de sa sincérité, n'en est pas moins remarquable. On y trouve la clef de sa conduite ultérieure. Quant à moi, je ne doute pas qu'il ne fût au fond très heureux d'aller à Vienne et même que son plan ne fût à peu près arrêté; mais il ne voulait pas qu'on pût s'en douter; il était bien aise, en cas d'insuccès, de se ménager des excuses. Ce qu'il disait de sa position était vrai sous beaucoup de rapports. On ne peut nier qu'elle fût devenue pénible à la cour des Tuileries et dans le Conseil. Après avoir tout fait, après avoir disposé de tout pendant les jours si orageux du mois d'avril, il s'était vu, aussitôt cette crise terminée, à peu près mis de côté. Non seulement son influence sur la marche du gouvernement avait été nulle, mais on lui avait refusé les quelques faveurs qu'il s'était cru en droit de réclamer pour les hommes auxquels il prenait le plus d'intérêt. Je l'ai vu, malgré les plus vives instances, ne pouvoir obtenir une préfecture pour M. de Rémusat, qui lui avait donné les plus grandes marques de dévouement au jour du danger.

Une telle situation eût été dure, même pour un homme moins autorisé à se croire des droits à la bienveillance de son souverain, et devait sembler intolérable à M. de Talleyrand. Il était impossible qu'il ne songeât pas à user, pour en sortir, de l'occasion qui se présentait. Il fallait qu'elle lui servît ou à se rendre plus agréable, ou à devenir tellement utile qu'on se vît de nouveau obligé de compter avec lui. S'il choisissait cette dernière ligne, il devait, en arrivant à Vienne, se mettre à la tête des vrais intérêts de la France; s'il ne les faisait pas triompher entièrement, il sauverait

au moins tout ce qu'il serait possible de sauver. Il serait ainsi tellement l'homme du pays qu'il faudrait bien lui accorder la considération à laquelle il prétendait. En suivant l'autre route, il n'aurait qu'à étudier les inclinations particulières de la maison de Bourbon, à les faire valoir en toutes occasions; peut-être retirerait-il plus de fruits de cette obséquiosité que des services déjà rendus et dont on tenait si peu de compte. Ajoutons que les affaires pécunaires de M. de Talleyrand n'étaient pas alors en bon ordre. Il avait fait de grandes pertes dans les dernières années de l'Empire; la seule banqueroute de la maison Simon de Bruxelles lui avait emporté plus de quatre millions, sans parler d'une somme très considérable qu'il avait, à je ne sais quel propos, reçue de la ville de Hambourg et dont Napoléon exigea la restitution. Ses embarras étaient tels que si le duc de Rovigo ne lui avait pas fait acheter très chèrement, par le Trésor particulier de l'Empereur, son hôtel de la rue de Varenne, il aurait eu de la peine à remplir des engagements sérieux (1).

M. de Talleyrand arriva à Vienne à la fin de septembre avec M. de Dalberg, M. de La Tour-du-Pin, ministre de France à la Haye, et le comte Alexis de Noailles, qu'il s'était fait adjoindre avec le titre de ministre plénipotentiaire. Il était bien assuré qu'aucun de ces personnages ne le gênerait, ne se permettrait même la plus légère contradiction.

L'empereur de Russie et le roi de Prusse avaient fait leur entrée le 27 septembre ; les rois de Danemark et de Wurtemberg les avaient précédés; le 28 arrivèrent le roi de Bavière, le duc de Brunswick, l'Électeur de Hesse et le grand-duc de Bade. Ainsi, tous les souverains se trouvaient

(1) L'hôtel fut accepté en payement de la somme réputée comme ayant été frauduleusement reçue de la ville de Hambourg; il valait plus que cette somme. Le surplus, dont le Trésor de l'Empereur tint compte à M. de Talleyrand, lui servit à acheter la maison de la rue Saint-Florentin.

en mesure de dicter chaque jour à leurs plénipotentiaires le langage qu'ils devaient tenir et pouvaient de cette manière défendre eux-mêmes leurs droits et leurs prétentions. Trois autres plénipotentiaires anglais, le duc de Wellington enfin n'arrivèrent qu'en janvier. Toutes les puissances, tous les États de l'Europe avaient, à un titre ou à un autre, leurs représentants dans la capitale de l'Autriche. Murat en avait deux; le Pape avait envoyé le cardinal Consalvi avec le titre de légat. Il n'a jamais existé, je crois, de réunion diplomatique aussi nombreuse, ni dans laquelle des intérêts aussi multiples, aussi variés, aient dû se discuter. Il y avait quatre-vingt-treize ministres plénipotentiaires ou simples plénipotentiaires de souverainetés reconnues; et le nombre des députés chargés de faire valoir des réclamations était de soixante-sept.

Le début des plénipotentiaires français fut encore plus rude qu'il n'avait été possible de le présumer. Il est certain que dans les deux ou trois premières semaines, outre les indices multipliés de la mauvaise volonté des cabinets étrangers les plus puissants, ils eurent à supporter tous les désagréments d'une impopularité mal dissimulée. Il y eut beaucoup à faire pour se relever d'une position si cruellement déprimée; on ne peut refuser à M. de Talleyrand le mérite d'en être sorti d'une manière fort brillante, car à la fin du congrès, il marchait en tête des plus influents. Comment ce changement s'est-il opéré?

Je ne saurais avoir la prétention d'écrire une histoire du congrès de Vienne. Cette histoire serait à elle seule un ouvrage de longue haleine, tout à fait hors de proportion avec la place que je peux lui donner dans un récit où il me faut parcourir tant de faits et d'époques différentes. Je ne dirai donc que ce qui est strictement nécessaire pour bien faire connaître dans quel esprit la France a pris part aux négociations, comment ses intérêts ont été compris et soutenus par celui qui était chargé de les défendre.

Dès le 22 septembre, c'est-à-dire avant le jour fixé pour l'ouverture du congrès, les plénipotentiaires de Russie, d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre, à savoir MM. de Nesselrode, de Metternich, de Hardenberg, de Humboldt, et lord Castlereagh, s'étaient réunis et avaient consigné dans deux protocoles les règles auxquelles ils entendaient soumettre les discussions et les délibérations du congrès, ou plutôt la part qu'ils consentaient à y laisser prendre à la France et à l'Espagne. Partant du traité de Paris et s'appuyant sur les termes de l'article secret dans lequel il était dit que les distributions à faire des territoires auxquels le roi de France avait renoncé, seraient réglées au congrès sur les bases arrêtées entre elles par les puissances alliées, ils en avaient tiré la conséquence assez naturelle que ces puissances devraient avoir l'initiative dans la discussion et qu'elles avaient le droit d'établir *comme bases* les arrangements dont elles seraient convenues entre elles. Ces bases devaient ensuite être communiquées à la France et à l'Espagne, qui pourraient dire leur avis et faire, si elles le jugeaient à propos, des objections qui seraient alors discutées.

Afin de se tenir plus exactement sur cette ligne, MM. les plénipotentiaires alliés avaient de plus arrêté qu'ils n'entreraient sur ce sujet en conférence avec ceux des deux autres cours qu'à mesure qu'ils auraient terminé entièrement et par un parfait accord entre eux, chacun des trois points de la distribution territoriale qui s'appliquaient au duché de Varsovie, à l'Allemagne et à l'Italie.

Ils avaient de plus classé en deux séries les objets qui devaient être traités dans le congrès. La première contenait toutes les questions qualifiées d'*européennes*. Le travail préparatoire relatif à celles-là devait être confié à un comité dans lequel n'étaient admises que l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, la France et l'Espagne, les deux dernières puissances toutefois sous la restriction qui vient

d'être dite. La seconde série renfermait tout ce qui était relatif au pacte fédératif de l'Allemagne; cette matière devait être élaborée dans un autre comité où n'entreraient que l'Autriche, la Prusse, la Bavière, le Hanovre et le Wurtemberg.

On voit que les plénipotentiaires si nombreux dont j'ai fait l'énumération se trouvaient par cet arrangement mis en dehors de la scène active, que la plupart d'entre eux étaient réduits au rôle de solliciteurs, car les déterminations une fois prises dans deux comités, on ne voit pas comment il eût été possible d'obtenir qu'il y fût fait le moindre changement. Pour les écarter, on avait trouvé un prétexte fort plausible : comment arriver à une solution au milieu d'une foule composée d'hommes dirigés par des idées et des intérêts si contraires? Comment balancer, comment compter les voix dans une assemblée où le mandataire du plus petit prince d'Allemagne serait venu siéger à côté de celui d'Autriche et de France? Aussi, malgré ce qui fut d'abord promis, aucune réunion générale des plénipotentiaires n'a jamais eu lieu. En définitive, au lieu d'un congrès composé de tous les États de l'Europe, on a eu un comité des grandes puissances, qui a traité toutes les questions en invitant à accéder à ses décisions celles des autres puissances qui pouvaient s'y trouver intéressées.

Le 30 septembre, M. de Metternich invita M. de Talleyrand ainsi que le plénipotentiaire d'Espagne, M. de Labrador, à *assister* à une conférence préliminaire pour laquelle se trouveraient réunis chez lui les ministres de Russie, d'Angleterre et de Prusse. Dans cette conférence on lui donna connaissance des protocoles qui avaient été rédigés le 22, et on lui proposa, ainsi qu'à M. de Labrador, de signer une déclaration où se trouveraient sanctionnées les dispositions qui y étaient contenues. M. de Talleyrand n'eut pas de peine à reconnaître que ce projet avait pour but de rendre les quatre puissances alliées maîtresses abso-

lues de toutes les opérations du congrès, puisque la France et l'Espagne, admises pour la forme seulement, dans le comité des six qui devait tout régler préalablement, y seraient constamment en minorité de deux contre quatre. Soutenu par M. de Labrador, M. de Talleyrand déclina la proposition par des motifs fort habilement déduits; s'éleva contre la qualification d'alliées que se donnaient toujours les quatre puissances, et soutint qu'elle était devenue tout à fait hors de propos depuis le traité de Paris. Si on voulait l'employer, il était impossible de ne pas la donner également aux huit puissances signataires de ce traité (1).

Quant à l'idée de tout régler en quelque sorte avant l'ouverture du congrès, elle lui paraissait tout à fait étrange. Pourquoi donc ne pas ouvrir le congrès sans plus tarder? quelle difficulté y voyait-on? M. de Talleyrand avait, dans l'intérêt de la France, tout à fait raison de hâter une réunion dans laquelle il était impossible qu'il n'eût pas le moyen de se faire de nombreux amis, même de se créer un parti.

Il fut aisé toutefois de lui opposer d'assez fortes objections; chacun mit la sienne en avant; une entre autres était grave pour la France et pour l'Espagne. On ne pouvait penser à admettre qui que ce fût dans le congrès sans vérification de pouvoirs : était-on bien d'accord sur les bases de cette vérification relativement à certaines puissances, et ne pouvait-elle pas dès le début soulever des débats qu'il était bon d'éviter ou au moins de retarder?

Le nom du roi de Naples ayant été prononcé, M. de Talleyrand demanda duquel on voulait parler. M. de Humboldt observa que plusieurs puissances avaient reconnu le roi Murat et lui avaient garanti ses États. Il répliqua que ceux qui lui avaient donné cette garantie ne devaient pas le faire, par conséquent ne le pouvaient pas faire. M. de Labrador

(1) Ces puissances étaient : l'Autriche, l'Espagne, la France, l'Angleterre, le Portugal, la Prusse, la Russie, la Suède.

s'exprima dans le même sens, sans nul ménagement. Ainsi commença le débat sur un des points que la maison de Bourbon tenait le plus à gagner. Tout le monde sentit que personne n'avait intérêt à le prolonger, qu'on n'y était pas assez préparé, que le mieux était de se séparer. La conférence fut renvoyée au surlendemain.

Dans cet intervalle, M. de Talleyrand adressa aux ministres des cinq puissances une note dans laquelle il établissait que les huit puissances signataires du traité de Paris lui paraissaient, par cette circonstance, et à défaut de tout autre médiateur, pleinement qualifiées pour former une commission qui préparerait pour le congrès les questions qu'il devait décider et, avant toutes autres, la formation et la composition des comités. Il ajoutait que la compétence des huit puissances ne pouvait aller au delà; que n'étant point le congrès, mais une partie seulement du congrès, si elles s'attribuaient d'elles-mêmes un pouvoir qui ne pouvait appartenir qu'à lui, il y aurait usurpation manifeste. Quant aux difficultés que pouvait présenter la réunion du congrès, elles n'étaient pas, disait-il, de la nature de celles qui diminuent avec le temps : on ne gagnerait donc rien en la reculant.

Les petites puissances ne devaient pas sans doute se mêler des arrangements généraux de l'Europe, mais pouvait-on croire sérieusement qu'elles en eussent la prétention? M. de Talleyrand était sur un excellent terrain lorsqu'il soutenait que les huit puissances qui avaient signé le traité de Paris et avaient par conséquent toutes également provoqué et stipulé la tenue du congrès, avaient un droit égal à s'occuper de la préparation de ses travaux. En défendant cette thèse, il se donnait pour partisans et pour appui non seulement les trois puissances dont il défendait les droits en même temps que ceux de la France, mais aussi presque tous les autres membres du congrès, qui avaient un grand intérêt à ne pas admettre la suprématie que pré-

tendaient s'arroger les quatre puissances qui s'attribuaient seules le titre d'alliées.

Le jour même où M. de Talleyrand expédia cette note fut celui de sa première conférence avec l'empereur Alexandre; il en adressa aussitôt le récit au roi de France. Ce récit, quoique arrangé, sans aucun doute, pour faire valoir le négociateur et flatter Louis XVIII et la famille royale, doit cependant être considéré comme exact quant au fond des choses :

« L'empereur en m'abordant, m'a pris la main, mais son air n'était point affectueux comme à l'ordinaire, sa parole était brève, son maintien grave, et peut-être un peu solennel. J'ai vu clairement que c'était un rôle qu'il allait jouer. « Avant tout, m'a-t-il dit, comment est la situation de votre « pays? — Aussi bien que Votre Majesté a pu le désirer, et « meilleure qu'on n'aurait osé l'espérer. — L'esprit public? « — Il s'améliore chaque jour. — Les idées libérales? — « Il n'y en a nulle part plus qu'en France. — Mais la liberté « de la presse? — Elle est établie, à quelques restrictions « près, commandées par les circonstances; elles cesseront « dans deux ans, et n'empêcheront pas que jusque-là, tout « ce qui est bon, et tout ce qui est utile ne soit publié. — Et « l'armée? — Elle est toute au Roi : cent trente mille hommes « sont sous les drapeaux, et au premier appel, trois cent « mille pourraient les joindre. — Les maréchaux? — « Lesquels, Sire? — Oudinot? — Il est dévoué au Roi. — « Soult? — Il a eu d'abord un peu d'humeur; on lui a « donné le gouvernement de la Vendée, il s'y conduit à « merveille; il s'y est fait aimer et considérer. — Et Ney? « — Il regrette un peu ses dotations : Votre Majesté pourrait « diminuer ce regret. — Les deux Chambres? Il me semble « qu'il y a de l'opposition! — Comme partout où il y a des « assemblées délibérantes : les opinions peuvent différer, « mais les affections sont unanimes; et, dans la diffé- « rence d'opinions, celle du gouvernement a toujours une

« grande majorité. — Mais il n'y a pas d'accord? — Qui « a pu dire de telles choses à Votre Majesté? Quand après « vingt-cinq ans de révolution, le Roi se trouve en quel- « ques mois aussi bien établi que s'il n'eût jamais quitté « la France, quelle preuve plus certaine peut-on avoir que « tout marche vers un même but? — Votre position per- « sonnelle? — La confiance et les bontés du Roi passent « mes espérances. — A présent, parlons de nos affaires; il « faut que nous les finissions ici. — Cela dépend de Votre « Majesté : elles finiront promptement et heureusement, si « Votre Majesté y porte la même noblesse et la même gran- « deur d'âme que dans celles de la France. — Mais il faut « que chacun y trouve ses convenances. — Et chacun ses « droits. — Je garderai ce que j'occupe. — Votre Majesté « ne voudra garder que ce qui sera légitimement à Elle. — « Je suis d'accord avec les grandes puissances. — J'ignore « si Votre Majesté compte la France au rang de ces puis- « sances. — Oui sûrement; mais si vous ne voulez point que « chacun trouve ses convenances, que prétendez-vous? — « Je mets le droit d'abord et les convenances après. — Les « convenances de l'Europe sont le droit. — Ce langage, « Sire, n'est pas le vôtre; il vous est étranger, et votre cœur « le désavoue. — Non; je le répète, les convenances de « l'Europe sont le droit. » Je me suis alors tourné vers le lambris près duquel j'étais; j'y ai appuyé ma tête, et frappant la boiserie, je me suis écrié : « Europe! Europe! « malheureuse Europe! » Me retournant du côté de l'empe- reur : « Sera-t-il dit, lui ai-je demandé, que vous l'aurez « perdue? » Il m'a répondu : « Plutôt la guerre que de « renoncer à ce que j'occupe. » J'ai laissé tomber mes bras, et dans l'attitude d'un homme affligé, mais décidé, qui avait l'air de lui dire : « La faute n'en sera pas à nous », j'ai gardé le silence. L'empereur a été quelques instants sans le rompre; puis il a répété : « Oui, plutôt la guerre. » J'ai conservé la même attitude. Alors, levant les mains et les

agitant comme je ne lui avais jamais vu faire, et d'une manière qui m'a rappelé le passage qui termine l'*Éloge de Marc-Aurèle*, il a crié plutôt qu'il n'a dit : « Voilà l'heure du « spectacle, je dois y aller, je l'ai promis à l'empereur, on « m'y attend. » Et il s'est éloigné ; puis, la porte ouverte, revenant à moi, il m'a pris le corps de ses deux mains, il me l'a serré en me disant, avec une voix qui n'était plus la sienne : « Adieu, adieu, nous nous reverrons. »

« Dans toute cette conversation, dont je n'ai pu rendre à Votre Majesté que la partie la plus saillante, la Pologne et la Saxe n'ont pas été nommées une seule fois, mais seulement indiquées par des circonlocutions; c'est ainsi que l'empereur voulait désigner la Saxe en disant : « Ceux qui ont « trahi la cause de l'Europe. » A quoi j'ai été dans le cas de répondre : « Sire, c'est là une question de date » ; et après une légère pause j'ai pu ajouter : « et l'effet des em- « barras dans lesquels on a pu être jeté par les circon- « stances. »

« L'empereur, une fois, parla des *alliés* : je relevai cette expression comme je l'avais fait à la conférence, et il la mit sur le compte de l'habitude. »

Il serait difficile de dire ce qui, dans cet écrit, est plus curieux, des demandes ou des réponses. On voit que sur beaucoup de points l'empereur avait sur la France des données qui n'étaient malheureusement que trop justes. Quant aux réponses de M. de Talleyrand, si elles ne sont pas toutes également sincères, elles sont toujours précises, adroites, telles que la situation les lui commandait. Mais je me trompe fort, ou il est permis de trouver que la scène du lambris, et le récit de ses attitudes de tête, que ses gestes sentent trop le comédien. Je ne puis m'empêcher d'y trouver un manque de gravité tout à fait regrettable ; ce n'est pas ainsi que se révèlent les caractères élevés dans la discussion des grandes affaires.

La relation de M. de Talleyrand se terminait ainsi :

« Votre Majesté voit que notre position ici est difficile : « elle peut le devenir chaque jour davantage. L'empereur « Alexandre donne à son ambition tout son développement; « elle est excitée par M. de La Harpe et par le prince Czar- « toryski ; la Prusse espère de grands accroissements; « l'Autriche pusillanime n'a qu'une ambition honteuse, « mais elle est complaisante pour être aidée : et ce ne sont « pas là les seules difficultés. Il en est d'autres encore qui « naissent des engagements que les cours autrefois alliées « ont pris dans un temps où elles n'espéraient point abattre « celui qu'elles ont vu renverser, et où elles se promettaient « de faire avec lui une paix qui leur permît de l'imiter.

« Aujourd'hui que Votre Majesté replacée sur le trône « y a fait remonter avec Elle la justice, les puissances au « profit desquelles ces engagements ont été pris ne veulent « pas y renoncer, et celles qui regrettent peut-être d'être « engagées ne savent comment se délier. C'est, je crois, « le cas de l'Anglèterre, dont le ministre est faible. Les « ministres de Votre Majesté pourraient donc rencontrer de « tels obstacles qu'ils dussent renoncer à toute autre espé- « rance qu'à celle de sauver l'honneur; mais nous n'en « sommes pas là. »

Tout cela a été écrit le 4 octobre; il n'y a pas une des expressions de cette dépêche qui ne mérite d'être soigneusement pesée. On trouve dans leur ensemble l'exposé de la situation générale des affaires, et une indication fort claire de toutes les vues auxquelles M. de Talleyrand comptait s'attacher, que sans doute il avait fait adopter au Roi avant son départ de Paris.

La note aux plénipotentiaires des quatre cours alliées leur avait probablement causé quelque embarras, car la conférence annoncée n'eut point lieu au jour indiqué; elle fut remise plusieurs fois de suite. Pour sortir du défilé dans lequel on se trouvait engagé, sans rompre avec personne, on adopta, comme cela arrive presque toujours, un

terme moyen. Le 8 octobre, parut une déclaration au nom des cours signataires du traité de Paris. C'était déjà beaucoup pour M. de Talleyrand d'avoir obtenu que la première pièce officielle paraissant dans le congrès émanât des plénipotentiaires de ces huit cours: cela écartait l'espèce de juridiction qu'avaient voulu s'attribuer les quatre cours dites alliées. Cette déclaration portait, qu'après avoir mûrement réfléchi sur la situation dans laquelle ils se trouvaient et sur les devoirs qui leur étaient imposés, les plénipotentiaires soussignés avaient reconnu qu'ils ne pouvaient mieux les remplir qu'en établissant d'abord des communications confidentielles entre les plénipotentiaires de toutes les puissances, en suspendant leur réunion générale, jusqu'à l'époque où les questions qu'on devait traiter seraient parvenues à un point de maturité suffisante.

L'ouverture réelle du congrès était donc renvoyée au 1er novembre. Ce délai ainsi motivé ne pouvait être que favorable aux vues de M. de Talleyrand, auquel il donnait le temps de mieux sonder le terrain, de travailler à se former des liaisons et d'étudier les moyens de faire prévaloir le système auquel il s'était arrêté. Mais comment avait-il pu obtenir si promptement cette première concession? En voici l'explication. Malgré leur union apparente, les quatre cours n'étaient d'accord que sur un seul point, le désir de concentrer entre leurs mains la direction des affaires; surtout de ne laisser prendre à la France que la moindre part possible. La France, malgré ses revers, malgré tout ce qui lui avait été enlevé, était restée le constant objet de leur jalousie et de leur méfiance; se préserver d'elle, la renfermer dans les limites les plus étroites, était leur perpétuelle préoccupation; l'empereur Alexandre, excité par les mécontentements qu'il avait éprouvés avant de quitter la France, et pénétré des idées que sa conversation avec M. de Talleyrand a dû faire connaître, partageait les préventions de ses alliés. Mais en dehors de ce point de vue

commun, les vues et les prétentions de chaque puissance étaient fort différentes. Une divergence très sérieuse existait sur la question la plus importante de toutes celles que le congrès avait à décider, et il était impossible qu'elle ne fût pas bientôt pénétrée. Dans cette question, la Russie et la Prusse marchaient ensemble. L'Autriche et l'Angleterre ne leur rompaient pas, dans le premier moment, en visière, mais les jalousies de ces deux puissances contre la Russie ne tardèrent pas à faire éclater leur opposition. Cette opposition pouvait, par la suite, aller jusqu'à une rupture ouverte, si une influence considérable n'intervenait pas pour forcer l'une ou l'autre partie, soit à céder, soit au moins à discuter avec le désir de s'entendre. Quelle pouvait être cette influence sinon celle de la France? M. de Talleyrand, en suggérant cette idée, en la ménageant avec art, ne devait-il pas bientôt être recherché par ceux mêmes qui avaient paru le plus disposés à l'écarter? Mais alors il aurait à se prononcer nettement entre les systèmes différents qui faisaient le sujet de la controverse, c'est sur celui qu'il a adopté que vont se porter mes observations.

Toutes les difficultés se rattachaient à la nouvelle organisation qu'on allait donner à la Prusse. Tout le monde reconnaissait qu'il était nécessaire de lui assurer une force intrinsèque qui fût en proportion avec celle qu'acquerraient les alliés dont elle avait partagé les efforts dans la dernière lutte; elle avait tant souffert dans le terrible conflit où l'Europe s'était vue engagée avec Napoléon, elle avait montré tant d'énergie dans la dernière crise, elle avait fait enfin tant de sacrifices de tous genres, qu'il semblait juste de la dédommager largement. Il y avait trois manières d'arriver à ce résultat : on le pouvait obtenir en lui rendant une grande partie de la Pologne, en la reportant jusqu'à la Vistule; ou en l'étendant beaucoup en Allemagne jusqu'aux deux rives du Rhin; ou en concentrant davantage

ses possessions. Pour cela il fallait lui donner la Saxe tout entière. Dans cette dernière hypothèse on lui accorderait peu de territoire en Pologne et du côté du Rhin. L'agrandir du côté de la Vistule, c'était le vœu de l'Autriche et de l'Angleterre; mais la Russie était loin d'accéder à ce plan, et se montrait décidée à garder à peu près tout ce qui avait composé le grand-duché de Varsovie.

L'empereur Alexandre avait bien été tenté un moment de se donner la gloire de ressusciter le royaume de Pologne et de le rendre indépendant, après en avoir été le législateur; il paraît même que cette idée était entrée assez avant dans son esprit; mais elle en fut écartée par ses conseillers les plus éclairés et entre autres par M. de Pozzo. Ils lui représentèrent que jamais ses sujets russes ne lui pardonneraient d'avoir ainsi abandonné les conquêtes, les agrandissements que ses prédécesseurs, et surtout la grande Catherine, avaient mis tant de soin à obtenir et qui avaient coûté tant de travaux et de sang. En Russie comme dans tous les États despotiques, il y a de certains mécontentements que les souverains ne peuvent pas affronter.

Restait donc, pour la Prusse, la ressource de s'agrandir de toute la Saxe ou de se reporter sur les provinces rhénanes. Elle préférait de beaucoup obtenir la Saxe; elle en fit la demande formelle dans une note qu'elle adressa le 9 octobre à M. de Metternich, et le 10, à lord Castlereagh. Elle avait raison de tenir à cette acquisition qui devait lier toutes ses autres possessions et leur assurer, en les appuyant d'une part sur la mer, de l'autre sur la Bohême, une excellente position militaire. Mais c'était cela précisément que l'Autriche ne pouvait voir sans un vif déplaisir. Elle ne se souciait nullement d'avoir pour voisin immédiat, sur une de ses plus importantes frontières, la plus forte puissance militaire de l'Allemagne. Elle consentait bien à ce que cette puissance reçût des agrandissements

importants, mais elle les voulait ou en Pologne, comme moyen d'éloigner la Russie de l'Allemagne, ou dans les provinces rhénanes. Cette combinaison, en disséminant les éléments de la puissance prussienne, les paralyserait en grande partie.

L'Angleterre entrait, sous quelques rapports, dans les sentiments de l'Autriche, mais toutefois elle ne s'opposait à la réunion de la Saxe à la Prusse qu'en tant que cela pouvait être considéré comme une mesure imaginée pour la réduire, en lui faisant accepter une frontière sans défense du côté de la Pologne, à un état de dépendance absolue vis-à-vis de la Russie; et elle déclarait que, si telle devait être la conséquence de cet arrangement, elle n'y consentirait jamais. Elle voulait donc que l'acquisition de la Saxe ne fût point un obstacle à ce que la Prusse recouvrât en Pologne tout ce qu'elle y avait possédé. Du reste, elle ne contestait pas, elle admettait même le droit de disposer de la Saxe comme d'un pays conquis. L'Autriche ne s'y opposait pas en principe, mais elle n'osait pas se prononcer aussi nettement; elle engageait la Prusse à se contenter d'une partie de la Saxe, la portion qui resterait au roi de Saxe devait se trouver interposée entre la Prusse et la Bohême.

Le cabinet de Vienne exprimait d'ailleurs, comme l'Angleterre, de vives inquiétudes sur les agrandissements de la Russie en Pologne. Les intentions et les craintes de ces deux puissances furent consignées dans deux notes transmises à la Prusse pendant la durée du mois d'octobre. La question des agrandissements accordés à cette puissance en souleva donc deux autres, toutes deux extrêmement délicates, celle de la conservation ou de la destruction du royaume de Saxe, celle du consentement ou du refus donné à la conservation presque entière, par la Russie, de la partie de la Pologne qui avait composé le grand-duché de Varsovie, qu'elle occupait alors.

Le mois d'octobre tout entier fut employé à des débats préliminaires, sans amener aucun rapprochement dans les opinions, dans les intentions opposées. On arriva au 8, jour fixé pour l'ouverture du congrès, sans être plus avancé que le premier jour. La prudence commandait de cacher au public un fait aussi significatif. On fit paraître, le 1er novembre, une nouvelle déclaration dans laquelle les plénipotentiaires des huit puissances signataires du traité de Paris annonçaient qu'une commission de trois membres était instituée pour procéder à la vérification des pouvoirs des plénipotentiaires des autres puissances. En fait, l'idée d'une réunion générale du congrès était complètement mise de côté, on la regardait dans les cabinets prépondérants pour décidément impraticable. Le seul point sur lequel les huit puissances fussent parvenues à s'entendre était leur compétence pour tout discuter, tout régler entre elles.

M. de Talleyrand avait fait encore un pas très important. S'il n'avait pu obtenir que les huit puissances formassent sur toutes matières un comité chargé de soumettre à l'ensemble du congrès les questions sur lesquelles il aurait à prononcer, si même il n'avait pu empêcher que leur réunion ne fût pas jugée nécessaire, dans tous les cas, du moins avait-il obtenu l'admission de la France dans les comités tenus par les quatre puissances dites alliées. Il partageait l'autorité qu'elles avaient voulu s'attribuer, à l'exclusion des autres. Il n'avait plus intérêt à la contester. Ce que j'ai dit plus haut, du besoin que chacune de ces puissances pouvait avoir de se ménager un appui, explique suffisamment les facilités qu'il avait trouvées; elles lui furent procurées par deux d'entre elles surtout, qui se croyaient sûres de son concours.

Nonobstant les deux notes autrichienne et anglaise dont je viens de parler et qui répondaient à celle de la Prusse, la Russie se permit, dans les premiers jours de novembre,

un acte qui fit une grande sensation à Vienne, et même dans toute l'Europe. On vit paraître une proclamation adressée aux autorités saxonnes par le prince Repnin, dans laquelle on lisait que par suite d'une convention arrêtée entre la Russie et la Prusse, du consentement de l'Autriche et de la Grande-Bretagne, l'administration du royaume de Saxe allait être remise dans les mains de la Prusse. Ce procédé avait évidemment pour but de préparer la réunion de la Saxe à la Prusse; la proclamation, si je ne me trompe, le disait formellement.

Il faut savoir qu'après le gain de la bataille de Leipzig on n'avait pas permis au roi de Saxe de résider dans sa capitale; il avait été réduit à se retirer à Frederichsfeld. Lorsque cette déclaration fut publiée, la France venait précisément de prendre parti; M. de Talleyrand s'était décidé à entrer dans les intérêts de l'Autriche. Il avait fait distribuer, le 2 novembre, un mémoire sur le sort de la Saxe et de son souverain. Il établissait son droit sur la possession si ancienne de la maison de Saxe; les souverains devaient respecter ces antiques établissements que l'esprit révolutionnaire avait longtemps foulés aux pieds. Quant à l'utilité de la réunion de la Saxe à la Prusse, il la contestait et allait jusqu'à exprimer la crainte que cette entreprise fût de nature à passionner l'Allemagne et à y susciter une nouvelle révolution. Il s'appuyait sur la belle maxime, que l'injustice est un mauvais fondement; le monde politique ne saurait y bâtir que pour sa ruine. Enfin il terminait par cette phrase, sur le trouble que l'Allemagne ressentirait si on se permettait une si odieuse spoliation. « La France resterait-elle spectatrice tranquille de ces désordres? Il est plutôt à croire qu'elle en profiterait et peut-être ferait-elle sagement. »

Un tel langage n'était certainement pas sans hardiesse et sans énergie. Quand M. de Talleyrand était arrivé à Vienne, on était loin de penser qu'il se trouverait en état

de le tenir au bout de deux mois. Il demanda sans détours, dans le comité du 8, où il parvint à faire poser la question de la Pologne, que toute l'ancienne Prusse méridionale jusqu'à la Vistule fût rendue au roi de Prusse. C'était l'attaque la plus directe contre la Russie. L'Autriche, de son côté, ne voyait pas de sûreté pour la Galicie si elle n'obtenait pas Cracovie et le cercle de Zamosc jusqu'à la Néva. Elle soutenait aussi que la Prusse devait posséder Thorn et aller au moins jusqu'à la ligne de la Wartha.

L'empereur Alexandre voyait donc ses prétentions sur la Pologne contestées; il était seul avec la Prusse contre tous, car les puissances de second ordre de l'Allemagne s'intéressaient naturellement à la Saxe. Elles désiraient que l'exemple d'un pareil envahissement par les plus forts ne fût pas donné de nouveau aux dépens et aux risques des plus faibles.

Je ne saurais entrer dans le détail de tous les pourparlers, de tous les incidents diplomatiques qui remplirent les trois mois suivants (1). Je dois me borner à dire que M. de Talleyrand y joua constamment le premier rôle et que le changement fort brillant qui en résulta dans sa situation et qui lui fit, aux yeux du plus grand nombre, un honneur infini, rehaussa beaucoup sa réputation de capacité. Mais j'estime que, sans s'arrêter aux opinions géné-

(1) Je ne parle pas, attendu que cela ne pourrait entrer que dans une histoire détaillée du Congrès, d'une quantité de commissions ou comités qui furent créés pour examiner et discuter des questions spéciales. C'était une bonne et utile manière d'occuper un assez grand nombre de plénipotentiaires, de calmer leurs regrets sur cette réunion générale qui ne devait jamais avoir lieu. Il y eut un comité pour les affaires de l'Allemagne, un pour celles de Suisse, une commission statistique pour évaluer d'une manière précise la population des territoires conquis sur Napoléon et ses alliés, une commission pour la traite des nègres, une pour la libre navigation des rivières, une pour la détermination du rang entre les puissances européennes et leurs agents diplomatiques, une relative aux prétentions de l'infante Marie-Louise, reine d'Étrurie, une pour les affaires du roi de Sardaigne, une relative au duché de Bouillon, etc.

ralement acceptées, nous devons dire ce que nous croyons être la vérité, afin de mettre ceux qui viendront après nous au-dessus des illusions dont les contemporains ne peuvent quelquefois se défendre. Il importe de leur fournir le moyen de rendre leurs jugements avec impartialité, je dirai donc toute ma pensée sur le parti auquel M. de Talleyrand s'est alors arrêté, qui lui a valu tant de succès, et dont je l'ai vu si fier. Je montrerai où ce parti l'a conduit, quels périlleux engagements il a été forcé de prendre, comment il s'est vu, pour être conséquent, obligé de donner au souverain qu'il représentait avec les plus fausses idées, les plus funestes conseils.

CHAPITRE V

Les ambitions de l'empereur Alexandre relativement au grand-duché de Varsovie menacent l'Europe d'une guerre nouvelle. — Le général Ricard est envoyé à Vienne. — Le plénipotentiaire français ne devait-il pas se montrer favorable à l'arrangement qui, laissant la Saxe à la Prusse, transportait son souverain sur les bords du Rhin? — M. de Talleyrand préfère défendre la cause de la légitimité et entrer dans l'alliance de l'Angleterre et de l'Autriche. — Habileté qu'il déploie pour arriver à son but. — Nouvelle base d'entente proposée par la Russie. — Le traité du 3 janvier 1815; son préambule. — Ce traité nous était-il profitable? — Nos nouveaux alliés déploient tous leurs efforts pour nous brouiller avec la Russie. — La Prusse obtient en définitive une partie de la Saxe. — Lettre de Talleyrand au Roi, dans laquelle il accumule les objections contre l'alliance russe et le projet de mariage d'une grande-duchesse avec le duc de Berry. — Les avances de l'empereur Alexandre sont repoussées.

Le système de l'Angleterre et de l'Autriche, lié dans toutes ses parties, pouvait très bien se soutenir. Rejeter la Russie le plus loin possible de l'Allemagne, pour cela étendre beaucoup la Prusse en Pologne, était une politique facile à justifier. On comprend que dans cette hypothèse la Saxe pouvait aisément être sauvée; que du moment où la Prusse serait satisfaite du côté de la Vistule, il ne devait pas être difficile de repousser ses prétentions sur Dresde. Mais avait-on le moyen de forcer le Czar à renoncer à la conquête qu'il avait faite du grand-duché de Varsovie? Car il ne faut pas perdre de vue que la Prusse avait renoncé par le traité de Tilsitt aux provinces qui le composaient. Pouvait-on se flatter que la Russie, après le rôle qu'elle avait joué dans la dernière campagne, lorsqu'elle avait seule par sa résistance en 1812 ébranlé la puissance colos-

sale de Napoléon, lorsqu'elle avait, depuis, constamment marché à la tête des armées de l'Europe, consentirait à ne retirer aucun fruit des efforts prodigieux, des immenses sacrifices qu'elle avait faits? Comment, en cas de résistance, pouvait-on la contraindre? Lui ferait-on la guerre, à elle et à la Prusse, si évidemment devenue son alliée? Risquerait-on, pour cette querelle, de mettre encore une fois l'Europe en feu? On a pu le dire; pendant trois mois des bruits de guerre ont circulé à Vienne et dans toute l'Allemagne; M. de Talleyrand a affecté d'y croire; il a même été jusqu'à demander à sa cour qu'on lui envoyât un général avec lequel il pût discuter la part que la France pourrait prendre aux hostilités. On lui a en effet envoyé le général Ricard; mais je ne crains pas de dire qu'une telle pensée n'a jamais pu entrer sérieusement dans aucune tête vraiment politique.

L'épuisement universel était trop grand et le danger d'une nouvelle crise était trop évident pour que personne osât l'affronter sans la plus absolue nécessité. Quoi qu'on pût dire ou écrire, la Pologne, c'est-à-dire le grand-duché de Varsovie, demeurerait à la Russie, puisqu'elle le voulait absolument; alors il ne restait de tout le plan de l'Autriche et de l'Angleterre que ceci : « Il ne faut pas donner la Saxe « à la Prusse, il vaut mieux porter cette puissance sur le « Rhin. Elle y renforcera la barrière que nous élevons « contre la France, elle deviendra son ennemie par cela « seul que ses frontières deviendront limitrophes et parce « qu'elle ne pourra se dissimuler que les provinces qui lui « auront été données de ce côté seront toujours convoitées « par la France. »

La question ainsi posée, pouvait-on rien imaginer de plus contraire aux intérêts de la France? Était-ce là le système que son plénipotentiaire devait travailler à faire prévaloir? Ne devait-il pas, au contraire, souhaiter que la maison de Saxe reçût, en dédommagement du royaume qui

lui serait enlevé, les provinces qu'il s'agissait de donner à la Prusse sur le Rhin? Ce nouvel État ne devenait-il donc pas un nouvel allié nécessaire à la France? il en aurait été en quelque sorte une annexe, et la France n'ayant plus de point de contact avec la Prusse, aucun sujet de jalousie, de rivalités, n'existant de l'une à l'autre de ces puissances, rien ne les aurait empêchées désormais de contracter une alliance aussi intime que pouvait l'indiquer ou le commander la politique générale de l'Europe. La Prusse, dans cette combinaison, devenue forte et compacte, se serait trouvée au nord de l'Allemagne en première ligne de défense contre la Russie, elle aurait pu, au besoin, être appuyée, secourue par la France; que si l'Autriche était entrée dans ce plan de conduite si naturel, alors l'Europe et l'Allemagne particulièrement auraient été mises, autant que le permettait la nature des choses, à l'abri de ces terribles invasions du Nord qu'on n'était que trop fondé à redouter.

M. de Talleyrand s'est-il refusé à reconnaître les avantages d'une telle organisation de forces européennes? Pourquoi a-t-il méconnu les véritables intérêts de son pays? Qu'on veuille bien se souvenir de ce que j'ai dit de sa situation, de ses dispositions au moment de son départ. Il était déjà, sans nul doute, on ne saurait mieux informé de ce qui se préparait dans les quatre cabinets alliés, il avait dû s'en expliquer avec le Roi. Or, qui pourrait nier que l'idée de soutenir, en défendant le roi de Saxe, le principe de l'inviolabilité des droits résultant d'une antique possession, ne dût être particulièrement chère à une maison souveraine dont la restauration était si récente? M. de Talleyrand l'avait donc adoptée, défendue, ainsi que toutes les conséquences, sans nulle restriction. Ainsi on entrait dans le système de l'Angleterre, de l'Autriche, en se détachant de celui de la Russie. On se débarrassait d'une proposition de mariage dont on était importuné, entre le duc

de Berry et une grande-duchesse, sœur de l'empereur Alexandre. Enfin, en accordant à l'Autriche la conservation du royaume de Saxe, en s'unissant avec elle pour la défense de la légitimité d'une antique famille, on aurait beau jeu quand on lui demanderait de sacrifier le roi Murat et de reconnaître les droits de la branche de la maison de Bourbon au royaume de Naples.

Sur ce dernier point, je ne nie pas qu'il ne fût utile à la France, replacée sous le sceptre des Bourbons, d'obtenir cette réintégration; je pense qu'on y devait travailler; mais fallait-il acheter cet avantage par des sacrifices aussi grands, par des complaisances aussi périlleuses? N'était-il pas aisé de voir que Murat, qu'on était si pressé de renverser, n'avait point de racine à Naples, que son royaume, un peu plus tôt, un peu plus tard, sentirait la nécessité de se rejoindre à la Sicile, qu'il rappellerait ses anciens maîtres, restés particulièrement chers au peuple?

Si M. de Talleyrand s'est trompé sur le but à atteindre, il n'a point erré sur les moyens qu'il a employés pour arriver à celui qu'il avait choisi; sa persévérance, son adresse, je dirai même son audace, se sont soutenues à un degré fort remarquable pendant tout le temps qu'a duré le conflit. Rien n'annonçait encore dans le cours du mois de novembre qu'aucune des quatre grandes puissances fût en disposition de reculer d'une manière tant soit peu sensible sur aucune de ses prétentions. L'empereur de Russie, le premier, fit, dans le commencement de décembre, une démarche conciliatrice et annonça, conjointement avec la Prusse, dans une note adressée à M. de Metternich, que si la Saxe en entier était cédée à la Prusse et si la ville de Mayence était déclarée forteresse de la Confédération germanique, c'est-à-dire n'appartenant pas à l'Autriche, il renoncerait à la possession de Cracovie et de Thorn, consentant à ce que ces villes formassent, avec les territoires

qu'on leur assignerait, des républiques indépendantes et essentiellement neutres.

Le prince de Metternich répondit le 10 à cette note. Il désapprouva l'idée de faire de Cracovie et de Thorn des villes indépendantes, qui ne manqueraient pas d'offrir à tous les mécontents de la Pologne des foyers constamment ouverts de troubles et de complots. Il demanda qu'elles fussent soumises à la Prusse et à l'Autriche ; puis il exprima le désir qu'on pût obtenir, pour la Prusse, la ligne de la Wartha, et, pour l'Autriche, celle de la Néva. Il n'insistait pas sur ces lignes comme étant une condition *sine quâ non*. Il exprimait la pensée que tout ce que la Prusse pourrait obtenir de plus en Pologne serait une véritable amélioration dans la situation générale. Quant à la Saxe, il ne repoussait pas son incorporation entière à la Prusse, à cause de l'accroissement qu'elle donnerait à cette puissance, mais, 1° parce qu'elle renfermait un obstacle à l'union si désirable de l'Autriche avec la Prusse ; 2° parce que les principes de l'Empereur son maître, les liens de famille les plus étroits, tous les rapports de voisinage et de frontière entre la Saxe et l'Autriche s'y opposaient ; 3° parce que la France s'étant prononcée contre cette réunion, ainsi que tous les princes d'Allemagne, il s'ensuivait que l'accord de l'Autriche et de la Prusse pour l'effectuer et la soutenir, tendrait à rendre à la France le protectorat de l'Allemagne qu'on venait de lui arracher.

L'empereur de Russie ayant résisté à ces raisons et persisté dans son refus de céder la ligne de la Wartha et de la Néva, les négociations devinrent de plus en plus aigres et difficiles. Toutefois Alexandre, en prétendant garder ce qu'il occupait en Pologne, avait fait connaître son intention d'en composer un royaume à part sur lequel les empereurs de Russie régneraient comme sur l'Empire russe, mais qui serait régi par des lois et une constitution particulières. L'annonce d'une telle intention était une démarche

conciliante; on affecta d'y voir la preuve qu'il ne serait pas impossible d'arriver un peu plus tard à l'abandon complet. M. de Metternich, dans sa note, n'avait pas manqué de demander que l'empereur de Russie prît des engagements positifs relativement à la constitution qui devait être donnée à la Pologne. Il avait encore réclamé la libre navigation de la Vistule. Quoi qu'on puisse penser de toutes ces prévisions plus ou moins avisées, l'empereur Alexandre ne négligea pas les avantages que devait lui procurer, sous d'autres rapports, la grande concession qu'il était résolu de faire aux Polonais; vers le milieu de décembre, il leur envoya son frère Constantin, avec mission de leur annoncer qu'une existence politique séparée leur serait assurée, et de les engager à s'armer pour la défendre, s'il en était besoin.

La proclamation que le grand-duc Constantin publia en arrivant à Varsovie semblait donc annoncer une rupture prochaine. M. de Talleyrand, de son côté, prit une attitude plus prononcée et fit un pas décisif. Il adressa, le 19 décembre, à M. de Metternich, président (1) de la réunion des huit puissances, une note où il déclarait que le vœu du roi son maître était que l'œuvre de la Restauration s'accomplît par toute l'Europe comme pour la France, que partout et pour jamais, l'esprit de révolution fût réprimé, que tout droit légitime fût conservé ou rétabli, et que les territoires vacants fussent distribués conformément aux principes de l'équilibre politique. La disposition qu'on prétend faire du royaume de Saxe serait, disait-il, pernicieuse comme exemple, elle le serait encore par son influence sur l'équilibre de l'Europe : 1° en créant contre la Bohême une force d'agression trop grande et en menaçant aussi la sûreté de l'Autriche entière; 2° en créant au sein du corps germanique, et

(1) Cette présidence lui avait été déférée d'un commun accord à la fin d'octobre.

pour un de ses membres, une force d'agression hors de proportion avec la force de résistance de tous les autres. L'opinion de la France, ajoutait-il, n'est pourtant pas qu'une portion de la Saxe ne doive pas être cédée à la Prusse; il lui semble que l'Autriche, dans ses notes, a indiqué la juste mesure de cette cession.

Ainsi, la France appuyait l'Autriche, non seulement dans le principe qu'elle invoquait, mais dans toutes ses combinaisons relativement aux moyens d'exécution. Cette note est une des pièces dont M. de Talleyrand a tiré le plus de vanité; il semble, en effet, qu'elle a eu dans le moment beaucoup de succès. Cependant, à la lire avec attention, elle est illogique. Pour que tout droit légitime fût rendu sacré, comme il le prétend, il aurait fallu détruire tout ce qui s'était fait sous l'influence et par la puissance de Napoléon; il aurait fallu demander compte, aux rois de Bavière et de Wurtemberg, de toutes les usurpations dont ils avaient profité. Il aurait fallu rendre à Venise son indépendance, et surtout ne pas attenter, en faveur du roi de Sardaigne, à celle de l'État de Gênes. Enfin, il aurait fallu prendre ouvertement parti pour la famille de Gustave-Adolphe, envers laquelle la France était un peu plus obligée qu'envers celle de Saxe. Pour celle-ci même, que signifiait l'abandon si facile d'une partie de son territoire? Comment le droit de la dépouiller existait-il plutôt pour une partie que pour le tout? Tout était inexact dans cette assertion que la Prusse, arrondie par la Saxe, acquérait une force d'agression hors de proportion avec la force de résistance des autres États. Elle aurait été, au contraire, tout au plus, mise dans une situation qui lui aurait donné le moyen de balancer leurs forces. En la constituant ainsi qu'on le voulait faire, il serait très difficile, pour ne pas dire impossible, d'y arriver.

A la fin de décembre, la Russie fit remettre aux plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne et de la

Prusse, un projet en plusieurs articles, renfermant les bases propres, disait-elle, à resserrer les liens qui les unissaient et à amener la paix définitive. Cette pièce fait très exactement connaître la position et les prétentions respectives; elle montre, dans l'empereur Alexandre, un désir assez sincère de concilier tous les intérêts :

1° Cession de la part de la Russie en faveur de l'Autriche, de tout ce que celle-ci avait perdu en Pologne par le traité de Presbourg;

2° Une ligne de démarcation en Pologne, entre la Prusse et la Russie, telle à peu près qu'elle a été fixée plus tard, moins le territoire de Thorn;

3° Cracovie et Thorn déclarées villes indépendantes;

4° Le reste du duché de Varsovie, appartenant à la Russie;

5° Liberté du cours de la Vistule;

6° L'empereur de Russie intercède auprès de ses alliés en faveur de leurs sujets polonais, pour qu'il leur soit accordé des institutions provinciales (Cette intercession, qui avait un caractère de haute protection accordée à tous les Polonais, était bien calculée pour conquérir leur affection, mais devait déplaire souverainement à l'Autriche);

7° Garantie réciproque des possessions polonaises de toutes les parties contractantes;

8° Cession de la Saxe en faveur de la Prusse. Dresde ne sera pas fortifiée;

9° Formation d'un État séparé, d'une population de sept cent mille âmes, sur la rive gauche du Rhin, qui comprendra le duché de Luxembourg, les villes de Trèves, Bonn, et sera donné au roi de Saxe. Luxembourg sera place de la confédération;

10° Mayence sera dans la même catégorie;

11° La Confédération germanique sera basée sur des principes qui donnent de la force à l'union générale.

La France, bien conseillée, aurait dû demander un accroissement considérable dans la force et la population

du nouvel État qu'il s'agissait de créer pour le roi de Saxe sur les bords du Rhin. L'évidence de son intérêt était si grande à cet égard, que M. de Metternich, en repoussant la proposition de la Russie, ne craignit pas, quelques jours après, de donner comme un des motifs déterminants de la résolution de son souverain, que « la translation du roi de « Saxe sur le Rhin affaiblirait le système de défense combiné « entre les monarchies autrichienne, prussienne, et d'Alle- « magne; le Roi devant alors se trouver entièrement subor- « donné à l'étranger ».

M. de Talleyrand aurait dû demander à M. de Metternich de mettre un peu plus de ménagement dans la publicité qui fut donnée à cette manière d'envisager la question; mais il n'avait jamais été moins que dans ce moment, en disposition de contredire les cabinets de Vienne et de Londres, avec lesquels il venait de conclure un traité de la plus haute importance, sur lequel il est d'autant plus nécessaire de s'arrêter que les conséquences en ont été de la dernière gravité. L'esprit de ce traité, qui fut signé le 3 janvier, est assez bien indiqué dans son préambule ainsi conçu :

« Les hautes parties contractantes étant convaincues « que les puissances, qui ont à compléter les dispositions du « traité de Paris, doivent être maintenues dans un état de « sécurité et d'indépendance parfait, pour pouvoir fidèle- « ment et dignement s'acquitter d'un si important devoir, « regardant en conséquence comme nécessaire, à cause de « prétentions récemment manifestées, de pourvoir aux « moyens de repousser toute agression à laquelle leurs « propres possessions ou celles de l'un d'eux pourraient se « trouver exposées, en haine des propositions qu'ils auraient « cru de leur devoir de faire et de soutenir d'un commun « accord, par principe de justice et d'équité; et n'ayant pas « moins à cœur de compléter les dispositions du traité de « Paris de la manière la plus conforme qu'il sera possible à « ses véritables but et esprit, ont à ces fins résolu de faire

« entre elles une convention solennelle et de conclure une « alliance défensive, etc., etc. »

Le traité contient ensuite quinze articles. Dans le premier, le motif de l'alliance se trouvait spécifié et articulé ainsi qu'il est annoncé dans le préambule; il est dit, dans le second, que ce motif peut seul amener le cas de la présente alliance dont l'application est ainsi restreinte aux circonstances produites par le congrès. Viennent, dans les articles suivants, les dispositions relatives aux moyens de défense, qui seront fournis par chacune des puissances alliées. Elles devront, en tout ce qui concerne l'exécution du traité de Paris, agir de concert et avec le plus parfait désintéressement, dans le but de procurer cette exécution, suivant le véritable esprit du traité. Si par suite et en haine des propositions qu'elles auraient faites et soutenues d'un commun accord, les possessions de l'une d'elles étaient attaquées, alors elles s'obligent à se tenir pour attaquées toutes trois, à faire cause commune et à s'assister mutuellement pour repousser l'agression avec toutes les forces qui sont ensuite spécifiées. Ces forces doivent s'élever pour chacune d'elles à cent cinquante mille hommes, dont cent vingt mille d'infanterie et trente mille de cavalerie.

L'Angleterre, ne pouvant fournir ce contingent en troupes anglaises, est admise à le fournir en troupes étrangères, à sa solde, ou à payer annuellement à la puissance attaquée une somme d'argent calculée à raison de vingt livres sterling par fantassin et de trente livres sterling par cavalier jusqu'à ce que le secours stipulé soit complété. S'il est reconnu que les secours stipulés ne soient pas proportionnés à ce que les circonstances exigent, les hautes parties contractantes se réservent de convenir entre elles, dans le plus bref délai, d'un nouvel arrangement qui fixera les secours additionnels suivant la proportion qui sera jugée nécessaire. Si la guerre vient à survenir par suite de cas prévus, la paix ne se fera que d'un commun accord. Les hautes

parties se réservent le droit d'inviter toute autre puissance qu'elles jugeront convenable à accéder à leur traité dans tel temps et sous telle condition qui seraient convenus entre elles. En effet, par un article séparé, elles conviennent aussitôt de faire cette invitation au roi de Bavière, au roi de Hanovre et au prince souverain des États-Unis de Hollande. Il leur sera proposé des conditions raisonnables pour la quotité de secours à fournir par chacun d'eux. Le dernier article stipule enfin que la convention de ce jour demeurera secrète et ne pourra être communiquée par aucune des parties contractantes sans le consentement explicite de toutes les autres. La nécessité avouée d'une si grande réunion de forces et les termes du préambule de ce traité montrent suffisamment que l'alliance est dirigée contre la Russie et subsidiairement contre la Prusse. La puissance attaquée dans les circonstances posées ne peut être aussi que l'Autriche. Ainsi l'alliance est spécialement conçue dans son intérêt.

Voilà donc la France qui s'unit avec ses deux ennemis naturels, car son histoire est là pour attester que l'Angleterre et l'Autriche l'ont été presque constamment; et contre qui formera-t-elle cette union? Contre les deux États dont elle n'a personnellement rien à craindre, avec lesquels elle n'a aucun point de contact, dont il lui serait facile de se faire des alliés très solides, puisqu'aucun intérêt opposé n'existe entre elle et eux. Mais ce qui est peut-être plus remarquable encore, voilà la maison de Bourbon qui, au bout de neuf mois de restauration, entre dans une ligue contre le souverain qui a le plus contribué à la relever, en a eu la première pensée, qui y a seul persévéré dans les moments les plus critiques, et cette ligue est formée en faveur de la puissance qui lui a été le plus persévéramment contraire, qui jusqu'au dernier moment a voulu maintenir la couronne sur la tête de Napoléon, époux d'une archiduchesse d'Autriche!

Si la politique avait exigé un tel sacrifice, si l'intérêt de l'État l'avait impérieusement commandé, il faudrait plaindre la condition du prince qui s'est vu réduit à une telle nécessité; mais si cette nécessité n'existait pas, que penser des intrigues qui l'ont amené à la subir? Eh bien! s'il y a une vérité évidente pour moi, c'est que ce traité du 3 janvier, que M. de Talleyrand se vante d'avoir inspiré, ne servait à rien, et qu'il a été l'œuvre d'une politique plus habile que celle du plénipotentiaire français. Je dis qu'il ne devait servir à rien, car l'Angleterre et l'Autriche savaient très bien qu'elles n'auraient pas la guerre avec la Russie, elles étaient décidées à ne pas l'avoir. J'en donnerai la preuve tout à l'heure; mais ce qu'elles voulaient, c'était d'amener la France à une complète rupture avec la Russie; une fois engagée dans cette voie, chaque démarche devait contribuer à ce résultat et rendre tout rapprochement impossible entre le cabinet de Paris et celui de Saint-Pétersbourg.

Qui pouvait douter, en effet, que malgré le secret juré, il ne dût toujours être facile, du moment où on le jugerait à propos, de faire arriver le traité du 3 janvier à la connaissance de l'empereur Alexandre? Cette vue était sans doute très machiavélique, mais elle était juste et profonde, car l'Angleterre et l'Autriche n'avaient rien tant à redouter que l'union de la France et de la Russie: elles savaient que, sincèrement liées, il n'y avait rien que ces deux puissances ne pussent entreprendre et que le premier effet de leur union serait de replacer la France dans le rang qui lui appartenait et dont ses derniers revers l'avaient fait déchoir. Dans l'alliance russe, la maison de Bourbon aurait trouvé la seule garantie peut-être qui pût la mettre à l'abri des dangers qui la menaçaient encore; c'est là ce qu'on ne voulait pas à Vienne et à Londres; voilà ce qu'on n'a pas voulu voir aux Tuileries; c'est là qu'est, à mes yeux, la faute de M. de Talleyrand. Il ne faut pas perdre

de vue que la maison de Bourbon était arrivée d'Angleterre dans des dispositions qui la rendaient facile à égarer sur ce point; le devoir d'un ministre fidèle était, loin de l'y pousser, de la retenir sur cette pente.

J'ai dit que l'Autriche et l'Angleterre savaient bien qu'elles n'auraient pas la guerre avec la Russie et qu'elles étaient décidées à tout faire pour l'éviter. En effet, dès le 12 janvier, M. de Metternich fit passer au ministre de Prusse un contre-projet dans lequel toutes les prétentions sur les lignes de la Wartha, pour la Prusse, et de la Néva, pour l'Autriche, étaient abandonnées, et où on consentait à laisser le duché de Varsovie presque entier à la Russie. Le débat n'existait plus que sur la portion de la Saxe qui serait réservée au roi de Saxe et sur la portion abandonnée à la Prusse, à laquelle les plus amples dédommagements étaient d'ailleurs offerts sur le Rhin. Ainsi l'empereur Alexandre se trouvait personnellement désintéressé. Il était fort probable que ses conseillers lui feraient entendre qu'il ne fallait pas courir les hasards d'une rupture, pour un intérêt qui n'était pas le sien, pour une cause qu'il ne soutenait que par générosité. Que lui importait que la Prusse fût plus ou moins compacte? Ce qu'il avait voulu, pour le repos de l'Europe, l'Allemagne, qui y était particulièrement intéressée, le repoussait; la France, qui aurait dû l'appuyer très chaudement, le combattait avec acharnement. Il y aurait une véritable folie à se compromettre plus longtemps pour l'exécution d'un plan que ne savaient pas apprécier ceux-là mêmes qui y étaient le plus intéressés. Dès lors, le rapprochement ne tarda pas à s'opérer. On ne discuta plus que sur quelques points de détail, sur l'étendue des réunions qui seraient faites à la Prusse, tant en Westphalie que sur les bords du Rhin, et principalement sur la plus ou moins grande quantité d'*âmes* (c'était l'expression usitée) qui serait donnée en Saxe au roi de Prusse, ou qui serait laissée au roi de Saxe.

Le débat, ainsi circonscrit, dura encore pendant tout le mois de janvier. L'empereur Alexandre finit par consentir à céder à la Prusse la ville de Thorn et tout, dans cet arrangement capital, fut enfin convenu entre les cinq puissances dans les premiers jours de février.

Restait à obtenir du roi de Saxe son consentement à tous les sacrifices qu'on lui demandait. Cela fut assez difficile et sa résistance fut longue. On avait mis fin à l'espèce de reclusion dans laquelle il avait été maintenu, et sur l'invitation qui lui avait été adressée, il s'était rendu à Presbourg. Quelle que fût sa répugnance à céder, il n'avait aucun moyen de résister; son adhésion ne pouvait manquer d'être obtenue. Le royaume de Saxe fut conservé, réduit à treize cent mille âmes environ. Voilà le grand succès obtenu par M. de Talleyrand, on a vu à quel prix!

« En ne consentant pas à ce que le royaume de Saxe « fût réduit à moins de quinze cent mille âmes, il aurait « fallu protester, écrivait-il au Roi. En protestant, on aurait « compromis le principe de la légitimité, qu'il était si impor- « tant de sauver, et que nous n'avons sauvé pour ainsi dire « que par miracle; on aurait de fait donné à la Prusse « deux millions de sujets qu'elle ne pourrait acquérir sans « danger pour la Bohême et pour la Bavière; on aurait pro- « longé peut-être indéfiniment la captivité du Roi, qui va se « trouver libre..... La Saxe, quoique nous n'ayons pas « obtenu pour elle tout ce que nous voulions, reste puis- « sance du troisième ordre. Si c'est un mal qu'elle n'ait pas « quelques centaines de mille âmes de plus, ce mal est « comparativement léger, et peut n'être pas sans remède, « au lieu que, si la Saxe eût été sacrifiée en présence de « l'Europe qui n'aurait pas voulu ou n'aurait pas pu la « sauver, le mal aurait été extrême et de la plus dange- « reuse conséquence. Ce qui importait avant tout était donc « de la sauver, et Votre Majesté seule a la gloire de l'avoir « fait. Il n'y a personne qui ne le sente et qui ne le dise,

« et tout cela a été obtenu sans nous brouiller avec per-
« sonne et même en acquérant des appuis pour l'affaire
« de Naples. »

Comme ce passage contient toute l'apologie de la conduite de M. de Talleyrand, tracée par lui-même, j'ai dû en donner pleine connaissance (1). Mais il était un autre succès qu'il avait encore obtenu et dont je dois rendre compte. Il était parvenu à mettre le Roi tout à fait à son aise sur l'alliance proposée entre le duc de Berry et une grande-duchesse de Russie. J'ai déjà dit combien l'empereur Alexandre tenait à cette alliance. Pendant son séjour à Paris, il en avait parlé plusieurs fois à M. de Talleyrand, qui s'y était alors montré très favorable. Il avait été jusqu'à charger le duc de Richelieu d'en faire la proposition formelle au Roi.

Le Roi, sans s'engager positivement, avait dû répondre d'une manière obligeante ; mais il s'était servi, pour écarter la nécessité d'une décision précise, du prétexte que cette affaire devait se traiter avec toutes celles qui se discuteraient à Vienne. Le moment était arrivé où il fallait se décider. M. de Talleyrand, conséquent cette fois avec le système politique dans lequel il s'était engagé, parfaitement assuré d'ailleurs de plaire au Roi en lui fournissant des raisons ou des excuses à l'appui du refus qu'il réservait, n'hésita pas à lui écrire le 25 janvier la lettre suivante.

(1) Dans le cours des années suivantes, M. de Talleyrand, en raison des circonstances et des personnes, s'est créé pour la défense du parti auquel il s'était arrêté dans cette mémorable circonstance, des arguments d'une tout autre nature. Je l'ai entendu se faire un mérite auprès du duc de Vicence de sa persévérance à défendre la personne du roi de Saxe, le dernier allié qui fût en 1813 resté fidèle à Napoléon. A d'autres qui déploraient avec amertume les concessions que la France avait été obligée de faire dans les provinces sur le Rhin, il disait que rien, lors de la première guerre, ne serait plus simple, plus naturel que de reprendre à la Prusse celles des provinces qui lui avaient été cédées, tandis que si elles eussent été données au roi de Saxe en dédommagement de ses anciens États, il serait difficile et par trop dur de l'en dépouiller

La version que j'en donne, je la puis garantir. Il est facile, en la lisant, de se faire une idée de tout ce qui a dû la précéder. Beaucoup de pourparlers avaient eu lieu, la correspondance sur ce sujet avait été fort active. M. de Talleyrand, avant son départ, s'était assuré des sentiments du Roi et de la famille royale.

« Sire,

« Le général Pozzo di Borgo paraît devoir partir cette « semaine pour retourner à Paris. Il aura probablement reçu « de l'empereur Alexandre des ordres relatifs au mariage. « Je crois devoir soumettre aujourd'hui à Votre Majesté « quelques réflexions sur une matière aussi délicate et « aussi grave sous tant de rapports.

« Votre Majesté veut, et a toute raison de vouloir, que « la princesse, quelle qu'elle soit, à qui M. le duc de Berry « donnera sa main, n'arrive en France que princesse catho- « lique. Votre Majesté fait de cette condition et ne saurait « même se dispenser d'en faire une condition absolue. Roi « très chrétien et fils aîné de l'Église, elle ne peut point por- « ter à cet égard la condescendance plus loin que Bonaparte « lui-même ne s'était montré disposé à le faire, lorsqu'il « demanda la grande-duchesse Anne. Si cette condition « était acceptée par l'empereur Alexandre, Votre Majesté, « en supposant qu'elle ait engagé sa parole, ne se croirait « sûrement pas libre de la retirer ; mais il paraît que l'em- « pereur, sans vouloir s'opposer à ce que sa sœur change « de religion, ne veut pas qu'on puisse lui imputer, à lui, « d'avoir donné les mains à ce changement, comme on « aurait lieu de le faire s'il avait été stipulé. Il veut qu'il « puisse être regardé comme l'effet d'une détermination de « la princesse elle seule, lorsqu'elle aura passé sous d'autres « lois, et qu'en conséquence ce changement suive le mariage « et ne le précède pas : il tient donc à ce que sa sœur aille

« en France avec sa chapelle, consentant toutefois à ce que « le pope qui la suivra porte un habit laïque. Les raisons « qui l'y font tenir sont ses propres scrupules, vu l'attache-« ment qu'il a pour sa croyance, et la crainte de blesser « l'opinion de ses peuples dans un point aussi délicat. En « persistant dans ces dispositions, il déliera lui-même Votre « Majesté de tout engagement qu'Elle ait pu prendre et lui « fournira les moyens de se délier, s'il diffère de con-« sentir à la condition qu'elle a mise au mariage; or, je ne « craindrai point d'avouer à Votre Majesté que tout ce qui « peut tendre à la délier à cet égard me semble très dési-« rable.

« Il y a huit mois, lorsqu'au milieu de la joie qu'excitait « le présent et des heureuses espérances que l'on aimait à « concevoir pour l'avenir, il était néanmoins impossible de « l'envisager avec cette sécurité qui n'est troublée par « aucune crainte, une alliance de famille avec la Russie « pouvait paraître et me parut à moi-même offrir des avan-« tages, dont l'utilité devait l'emporter sur des considéra-« tions que, dans une autre situation des affaires, j'aurais « mises au premier rang et regardées comme décisives.

« Mais aujourd'hui que la Providence a pris soin d'affer-« mir elle-même le trône qu'elle a miraculeusement relevé, « aujourd'hui qu'il est environné et gardé par la vénération « et l'amour des peuples; maintenant que la coalition est « dissoute, que la France n'a plus besoin de compter sur « des secours étrangers, et que c'est d'elle au contraire que « les autres puissances en attendent, Votre Majesté, dans « le choix qu'elle fera, n'a plus à sacrifier à la nécessité des « conjonctures aucune des convenances essentielles à ce « genre d'alliance, et peut ne consulter qu'elles.

« La grande-duchesse Anne passe pour être, des cinq « filles de l'empereur Paul, celle à qui la nature a donné le « plus de beauté, qualité très précieuse et très désirable « dans une princesse que le cours des événements peut

« appeler à monter sur le trône de France, car aucun peuple « n'éprouve autant que les Français le besoin de pouvoir « dire des princes auxquels ils sont soumis :

Le monde, en les voyant, reconnaîtrait ses maîtres.

« La grande-duchesse paraît avoir été élevée avec beau-« coup de soin. Aux avantages de la figure elle joint, à ce « que l'on dit, la bonté. Elle a vingt et un ans; ce qui fait « que l'on n'aurait point à craindre pour elle les suites sou-« vent funestes d'un mariage trop précoce. Elle avait été « destinée au duc actuellement régnant de Saxe-Cobourg, « avant que Bonaparte l'eût demandée. Il n'a tenu qu'à « celui-ci de l'épouser; car il est certain que l'on ne deman-« dait pas mieux que de la lui donner s'il eût pu et voulu « attendre. Je ne sais si de ces deux circonstances on « pourrait tirer une sorte d'objection contre l'union de cette « princesse avec M. le duc de Berry, mais je dois dire « que j'aimerais beaucoup mieux qu'elles n'eussent point « existé, si le mariage devait se faire. Mais, en considérant « quel fut l'état des facultés intellectuelles chez Pierre III, « aïeul de la grande-duchesse, et chez Paul Ier, son père, « conduit par les exemples du feu roi de Danemark, du « duc actuellement régnant d'Oldenbourg, et du malheu-« reux Gustave IV, à regarder cette déplorable infirmité « comme un funeste apanage de la maison de Holstein, je « ne puis me défendre d'appréhender qu'elle ne fût trans-« portée, par le mariage, dans la maison de France et peut-« être à l'héritier du trône.

« La nécessité où serait la grande-duchesse, non pas de « changer de religion, mais d'en changer de telle sorte « qu'il paraîtrait impossible d'attribuer son changement à « d'autres motifs que des motifs purement politiques, four-« nirait une objection qui ne me paraît pas sans force; car « cela tendrait inévitablement à favoriser parmi les peuples

« ce sentiment d'indifférence religieuse qui est la maladie « des temps où nous vivons.

« Le mariage ne liant pas seulement ceux qui le con- « tractent, mais aussi leurs familles, les convenances entre « celles-ci doivent être comptées en première ligne, même « dans les mariages des particuliers, à plus forte raison « dans ceux des rois ou des princes qui peuvent être « appelés à le devenir. Que la maison de Bourbon s'allie « avec des maisons qui lui soient inférieures, c'est une « nécessité pour elle, puisque l'Europe n'en offre point qui « lui soient égales. Je n'objecterai donc point que la mai- « son de Holstein, quoiqu'occupant les trois trônes du « Nord, est comparativement nouvelle entre les rois. Mais « je dirai que, quand la maison de Bourbon en honore une « autre de son alliance, il vaut mieux que ce soit une mai- « son qui s'en tienne pour honorée, que celle qui préten- « drait à l'égalité, en croyant que la noblesse et l'antiquité « d'origine peuvent être compensées par l'étendue des pos- « sessions. Des quatre sœurs de la grande-duchesse Anne, « l'une avait épousé un archiduc et les trois autres de petits « princes allemands.

« La Russie, qui n'a pu placer aucune de ses princesses « sur aucun trône, en verra-t-elle une appelée à celui de « France? Une telle perspective serait, j'ose le dire, une « trop grande fortune pour elle, et je n'aimerais point « que M. le duc de Berry se trouvât de la sorte dans « des rapports de parenté fort étroits avec une foule de « princes placés dans les dernières divisions de la sou- « veraineté.

« La Russie, en établissant ses princesses comme elle l'a « fait, a voulu surtout se ménager des prétextes et des « moyens d'intervenir dans les affaires de l'Europe, à « laquelle elle était presque inconnue il y a un siècle. Les « effets de son intervention ont assez fait sentir les dangers « de son influence. Or, combien cette influence ne serait-

« elle pas accrue, si une princesse russe était appelée à « monter sur le trône de France?

« Une alliance de famille n'est pas, je le sais, une alliance « politique, et l'une ne mène pas nécessairement à l'autre. « Le mariage projeté ne ferait sûrement pas que la France « favorisât les vues ambitieuses et les idées révolution- « naires dont l'empereur Alexandre est plein, et qu'il cher- « che à voiler sous le nom spécieux d'idées libérales. Mais « comment empêcher que d'autres puissances n'en prissent « une opinion différente, n'en conçussent de la défiance, « que cela n'affaiblît les liens qu'elles auraient avec nous, « ou ne les détournât d'en former, et que la Russie n'en « tirât parti pour l'accomplissement de ses vues?

« Telles sont, Sire, les objections dont le mariage de « M. le duc de Berry avec la grande-duchesse Anne m'a « paru susceptible. J'ai dû les exposer sans réserve à Votre « Majesté, mais je ne les ai point exagérées. Votre Majesté « jugera dans sa sagesse si elles ont tout le poids qu'elles « me semblent avoir.

« J'ajouterai qu'il me paraîtrait conforme à la grandeur « de la maison de Bourbon, surtout à l'époque où toutes « ses branches, battues par une même tempête, ont été « relevées en même temps, de ne chercher que dans son « sein les moyens de se perpétuer. J'entends parler avec « beaucoup d'éloges d'une jeune princesse de Sicile, fille « du prince royal. Le Portugal, la Toscane, la Saxe en « offrent d'autres, entre lesquelles Votre Majesté pourrait « faire un choix. J'ai l'honneur d'en joindre ici la liste.

« Si l'impossibilité de s'entendre sur le point de la reli- « gion faisait échouer la négociation du mariage avec la « grande-duchesse, ou si Votre Majesté jugeait convenable « d'y renoncer, je la supplierais de vouloir bien ménager « les choses de telle sorte que cette affaire ne fût décidée « sans retour que lorsque nous aurons terminé celles qui « nous occupent ici: car, si l'empereur Alexandre nous a

« montré si peu de bonne volonté, malgré l'espérance d'un « tel établissement pour sa sœur, toute flatteuse que cette « espérance est pour lui, à quoi ne devrions-nous pas nous « attendre de sa part, une fois qu'il l'aurait perdue?

« Je suis, etc.

« *Signé :* Le prince DE TALLEYRAND.

« Vienne, le 25 janvier 1815. »

Jamais courtisan n'a plus abusé de la flatterie, au risque des conséquences les plus désastreuses. Toutes ses assertions, ses prévisions, ses suppositions, présentées avec un art infini, étaient démenties par le passé ou devaient l'être par les événements dans un court délai. Comment M. de Talleyrand pouvait-il écrire à Louis XVIII, au mois de janvier 1815, cette phrase : « Maintenant que la coalition « est dissoute, que la France n'a plus besoin de compter sur « des secours étrangers, que c'est d'elle au contraire que « les autres puissances en attendent! » Le succès fut complet, il devait l'être; M. de Talleyrand fut autorisé à transmettre à l'empereur Alexandre un refus positif.

Mais la principale affaire pour le cabinet de France, celle qui lui importait le plus, n'était point encore formellement tranchée par le parti adopté relativement à la Saxe. Il restait beaucoup à faire pour obtenir l'expulsion du roi Murat. M. de Talleyrand avait fort prudemment séparé la question qui le concernait de celle touchant la Suède : il avait su faire comprendre aux Tuileries qu'il ne fallait pas compromettre le succès de la prétention la plus favorable en la mêlant avec celle qui l'était beaucoup moins. On a vu comment il se flattait d'avoir acquis des droits à la complaisance de l'Autriche, et cependant il ne trouva pas M. de Metternich aussi facile qu'il l'avait supposé; il lui fallut dès lors employer toute son adresse à s'appuyer de l'assentiment de l'Angleterre. Elle devait bien

un peu d'appui à un souverain qui demandait à se relever des pertes que lui avait seule attirées sa fidélité aux engagements contractés avec elle.

Lord Castlereagh était à cette époque, de tous les ministres siégeant au congrès, celui avec lequel M. de Talleyrand s'entendait le mieux. Il n'avait pas trop repoussé l'idée d'un article de traité à peu près conçu dans les termes suivants : « L'Europe réunie en congrès reconnaît Sa « Majesté Ferdinand IV comme roi de Naples; toutes les « puissances s'engagent mutuellement à n'appuyer ni direc- « tement ni indirectement aucune prétention opposée à ses « droits. Mais les troupes (ceci était un égard pour les en- « gagements pris par l'Autriche et qu'on ne connaissait pas « encore) que les puissances étrangères à l'Italie et alliées « de la susdite Majesté pourront mettre en marche pour le « soutien de sa cause, ne pourront traverser l'Italie. »

CHAPITRE VI

Arrivée de lord Wellington à Vienne; il apporte un appui précieux aux plénipotentiaires français. — Intercept d'une lettre de Murat à Napoléon. — L'Autriche reste toujours disposée à soutenir le roi de Naples. — M. de Talleyrand gagne à sa cause les plénipotentiaires anglais. — Lord Castlereagh excite les empereurs de Russie et d'Autriche contre Murat. — Nouvelle entrevue de M. de Talleyrand avec l'empereur Alexandre. Celui-ci se plaint de l'inexécution du traité du 11 avril, s'emporte contre Murat et promet son appui pour le chasser de son royaume. — Lord Castlereagh quitte Vienne complètement gagné à la politique française. — Note comminatoire de Murat à la chancellerie autrichienne. — Personne, au congrès, ne s'occupait de Napoléon. — La lettre de Murat, communiquée par lord Wellington, réveille les craintes. — Le général Pozzo propose la déportation loin de l'Europe. — Cette conduite maladroite détermine Napoléon à agir. — Fautes du gouvernement royal. — Débarquement de l'Empereur au golfe Jouan. — Incurie de la police des Bourbons. — Maladresse du ministre de la guerre qui rassemblait des troupes dans le Midi sans s'inquiéter de leur esprit. — Effet produit à Paris par la nouvelle du débarquement. — Les craintes se font jour rapidement. — Le gouvernement convoque les Chambres. — Un corps d'armée se rassemble en Franche-Comté sous le maréchal Ney. — Marche de Napoléon; il arrive à Lyon. — Conspiration militaire dans le Nord; elle échoue. — La trahison couve de tous côtés. — Le maréchal Soult cède le ministère de la guerre au duc de Feltre. — Le duc de Berry rassemble une armée en Bourgogne pendant que le duc et la duchesse d'Angoulême tentent de soulever le Midi.

M. de Talleyrand était-il désintéressé dans les efforts qu'il a faits, dans le zèle qu'il a déployé pour la reconstitution de la Saxe comme pour ramener le roi Ferdinand IV à Naples? On a beaucoup affirmé le contraire. Toujours est-il qu'il déploya toutes les ressources de son esprit pour obtenir le succès de cette seconde négociation, comme de la première.

L'arrivée du duc de Wellington, le 1er février, quelques jours avant la conclusion des affaires de la Saxe, l'aida puissamment. Le duc avait traversé la France, il avait vu le Roi, qui l'avait accueilli avec une distinction dont son amour-propre avait été très flatté. Il avait été facile à M. de Talleyrand de le circonvenir et de le faire entrer dans ses vues. Le duc fit un tableau fort brillant de la situation de la France, dit que le Roi était très aimé, très respecté, et se conduisait avec une sagesse parfaite; il fit quelques réserves relativement à l'armée au point de vue politique. Les paroles du duc de Wellington contribuèrent beaucoup à donner du poids à celles de M. de Talleyrand.

Le duc de Wellington était d'autant plus disposé à agir de concert avec le représentant de la France dans l'affaire de Naples, qu'un des ministres du Roi (M. de Blacas, si je ne me trompe) lui avait, lors de son passage à Paris, communiqué une lettre de Murat, interceptée dans le trajet de Naples à l'île d'Elbe. Cette lettre prouvait, en dépit de ses traités avec l'Autriche, l'intelligence qui subsistait toujours entre lui et Napoléon.

C'était une grande fortune pour M. de Talleyrand que cette découverte si propre à agir sur l'esprit du duc de Wellington, au moment où il venait remplacer au congrès lord Castlereagh, obligé de retourner à Londres pour l'ouverture du Parlement. Celui-ci enfin partait le 15 février, avec un très vif désir de voir expulser Murat et avec la résolution de ne rien négliger pour déterminer le cabinet britannique à y donner les mains. Toutefois cette expulsion ne pouvait encore être tenue pour assurée; il faudrait, non sans peine, obtenir le consentement de l'Autriche, liée par des engagements formels vis-à-vis de Murat (1), et qui

(1) Ces engagements ne furent bien connus que lorsque M. de Talleyrand parvint à se procurer à Vienne, avec la copie du traité passé à Naples entre l'empereur d'Autriche et Murat, le 11 janvier 1814, celle des articles secrets et additionnels en date du même jour, et même

n'était nullement désireuse de voir la maison de Bourbon recouvrer en Italie un établissement aussi important. Elle était déjà parvenue à expulser cette maison de la Toscane, en faisant mettre presque au néant les droits de la reine d'Étrurie, en la réduisant à la petite principauté de Lucques. Elle allait établir à Parme l'archiduchesse Marie-Louise, l'épouse de Napoléon. Il lui aurait donc merveilleusement convenu de laisser à l'extrémité de la Botte une puissance éphémère que le moindre événement pouvait renverser peut-être à son profit. Pour donner une juste idée des difficultés de cette affaire, le mieux doit être d'emprunter les propres paroles de M. de Talleyrand. Voici le récit qu'il faisait, le 15 février, au moment du départ de lord Castlereagh, de tout ce qu'il avait tenté pour la faire réussir et des secours qui lui avaient été prêtés par lord Castlereagh et par le duc de Wellington. Ce récit contient des détails fort piquants et instructifs sur d'autres points, entre autres la rupture formelle des négociations pour le mariage du duc de Berry.

« J'ai employé, dit M. de Talleyrand, les huit ou dix der-
« niers jours à échauffer lord Castlereagh sur cette ques-

d'un article additionnel qui avait été signé par le prince de Metternich lui-même, à Chaumont, le 3 mars 1814. La fière Autriche ne pouvait certainement descendre à plus de complaisance pour acheter le secours d'un soldat couronné. Non seulement elle reconnaissait et garantissait tous ses droits sur ce qu'il possédait, mais elle admettait qu'il en pût prétendre sur la Sicile, puisqu'elle acceptait sa renonciation à ceux-là. Elle lui assurait de plus, lors des arrangements de la paix définitive, l'acquisition d'un territoire contenant quatre cent mille âmes et qui devait être pris sur l'État romain. Enfin elle se résignait même aux condescendances de détail, car elle lui garantissait les biens farnésiens à Rome et les biens allodiaux qu'il possédait actuellement dans le royaume de Naples. C'était l'objet de l'article additionnel de Chaumont. Faut-il dire encore qu'outre les grands intérêts politiques qui entraînèrent alors la détermination de l'Autriche, M. de Metternich se souvint peut-être des rapports qu'il avait eus, pendant son séjour à Paris, avec la reine de Naples, sœur de Napoléon? L'article de Chaumont a presque le caractère d'une galanterie.

« tion, et si je ne l'ai point amené à prendre de lui-« même un parti, ce qu'il ne se croit pas libre de faire, je « l'ai amené à désirer presque aussi vivement que nous « l'expulsion de Murat; et il part avec la résolution de tout « mettre en œuvre pour déterminer son gouvernement à y « concourir. Deux choses l'embarrassent : l'une, de savoir « comment se déclarer contre Murat, sans paraître violer « les promesses qu'on lui a faites (voilà ce que lord Castle-« reagh appelle ne pas compromettre son caractère); l'autre, « de déterminer les moyens d'exécution de manière à assu-« rer le succès, en cas de résistance, sans compromettre « les intérêts ou blesser les préjugés, et sans exciter les « craintes de personne. Il m'a promis que, le troisième jour « après son arrivée à Londres, il expédierait un courrier « porteur de la détermination de sa Cour; et, plein de toutes « nos raisons, il espère qu'elle sera favorable. Ce que je « désire, c'est que, sans entrer dans des discussions qui « toutes affaiblissent l'objet principal, lord Wellington « soit autorisé à déclarer que sa Cour reconnaît Fer-« dinand IV comme roi des Deux-Siciles. C'est dans ce « sens que je supplie Votre Majesté de vouloir bien lui « parler à Paris (1). Dans les derniers temps de son « séjour à Vienne, lord Castlereagh s'est très obligeamment « prêté aux démarches que je l'ai prié de faire. Il a parlé « contre Murat à l'empereur de Russie qu'il a vu avec le « duc de Wellington. Il a dit à l'empereur d'Autriche : « La « Russie est votre ennemie naturelle; la Prusse est dé-« vouée à la Russie. Vous ne pouvez avoir sur le continent « de puissance sur laquelle vous puissiez compter que la « France. Votre intérêt est donc d'être bien avec la maison « de Bourbon, et vous ne pouvez être bien avec elle sans « que Murat soit expulsé. » L'empereur d'Autriche a ré-

(1) Il devait, en retournant à Londres, passer par cette ville, et M. de Talleyrand avait fort prié le Roi de le traiter avec de grandes marques de bienveillance.

« pondu : « Je sens bien la vérité de tout ce que vous me « dites. » Enfin, à M. de Metternich, chez lequel lord « Wellington et lui sont allés ensemble, il a dit : « Vous « aurez pour l'affaire de Naples une discussion très forte ; « ne pensez pas pouvoir l'éluder. Cette affaire sera portée « au congrès, je vous en préviens. Prenez donc vos me- « sures en conséquence ; faites passer des troupes en Italie « si cela est nécessaire. » Ils m'ont dit, chacun séparé- « ment, que cette déclaration avait jeté M. de Metternich « dans *un grand abattement*. Ce sont leurs termes, et Votre « Majesté comprendra mieux que M. de Metternich ait été « abattu lorsqu'elle aura lu les articles secrets du traité « qu'il a fait avec Murat, et dont j'ai l'honneur de joindre « ici une copie. Qu'il lui ait garanti le royaume de Naples « dans telles circonstances données, cela se conçoit ; mais « qu'il ait porté l'avilissement au point de laisser insérer « dans ce traité une clause par laquelle Murat a la générosité « de *renoncer à ses droits sur le royaume de Sicile et de* « *garantir ce royaume à Ferdinand IV*, c'est une chose qui « paraît incroyable, alors même qu'elle est prouvée.

« Votre Majesté n'apprendra peut-être pas sans quelque « surprise que l'attachement au principe de légitimité n'entre « que pour très peu dans les dispositions de lord Castle- « reagh et même du duc de Wellington, à l'égard de « Murat. C'est un principe qui ne les touche que faiblement, « et que même ils ne paraissent pas très bien comprendre. « C'est l'homme qu'ils détestent dans Murat beaucoup plus « que l'usurpateur. Les principes suivis par les Anglais dans « l'Inde les éloignent de toute idée exacte sur la légitimité. « Rien n'a fait autant d'impression sur lord Castlereagh, « qui veut avant tout la paix, que la déclaration que je lui « ai faite que la paix serait impossible si Murat n'était pas « expulsé, attendu que son existence sur le trône de Naples « était incompatible avec l'existence de la maison de « Bourbon.

« J'ai vu aussi l'empereur de Russie. C'était lundi matin, « 13 de ce mois. Je ne voulais lui parler que de Naples et « lui rappeler les promesses qu'il m'avait faites à ce « sujet : mais il en prit occasion de me parler de beaucoup « d'autres choses dont je dois rendre compte à Votre « Majesté. Je la prie de permettre que j'emploie pour cela, « comme je l'ai fait dans plusieurs autres lettres, la forme « du dialogue.

« J'avais débuté par dire à l'empereur que, depuis long-« temps, je m'étais abstenu de l'importuner, par respect « pour ses affaires et même pour ses plaisirs ; que le car-« naval ayant mis fin aux uns et que les autres étant arran-« gées, j'avais désiré de le voir. J'ajoutai que le congrès « même n'avait plus à régler qu'une affaire de première « importance. — Vous voulez parler de l'affaire de Naples? « — Oui, Sire ; et je lui rappelai qu'il m'avait promis son « appui. — Mais il faut m'aider. — Nous l'avons fait autant « qu'il a dépendu de nous. Votre Majesté sait que, n'ayant « pas pu penser au rétablissement complet du royaume de « Pologne, nous n'avons point été, pour ses arrangements « particuliers, contraires à ses vues, et elle n'a sûrement « pas oublié que les Anglais étaient, au commencement du « congrès, assez mal disposés dans cette question. — Dans « les affaires de la Suisse? — Je ne sache pas que dans les « affaires de la Suisse nous ayons jamais été en opposition « avec Votre Majesté. Il nous était prescrit d'employer tous « nos efforts à calmer les passions : je ne sais jusqu'à quel « point nous avons réussi, mais nous n'avons tendu qu'à « cela. Les Bernois étaient les plus aigris ; c'étaient ceux « qui avaient le plus perdu ; ils avaient le plus à réclamer. « On leur a offert une indemnité qu'ils tenaient pour bien « insuffisante ; nous les avons portés à s'en contenter. Je « sais seulement qu'ils demandent l'évêché de Bâle en « entier et qu'ils sont décidés à ne pas accepter moins. — « Et que ferez-vous pour Genève? — Rien, Sire. — Ah!

« (Du ton de la surprise et du reproche.) — Il ne nous est « pas possible de rien faire; le Roi ne cédera jamais des « Français. — Et ne peut-on rien obtenir de la Sardaigne? « — Je l'ignore entièrement. — Pourquoi cédez-vous la « Valteline à l'Autriche? — Rien, Sire, à cet égard n'est « décidé; les affaires de l'Autriche ayant été mal conduites... « — C'est sa faute, dit l'empereur, que ne prend-elle des « gens habiles? — L'Autriche ayant été menée à faire « des sacrifices qui ont dû beaucoup lui coûter, je croirais « naturel de faire, en choses surtout de peu d'importance, « ce qui peut lui être agréable. — La Valteline faisait « partie de la Suisse, et l'on a promis de la lui rendre. — « La Valteline est séparée de la Suisse depuis dix-huit ans; « elle n'a jamais connu le régime sous lequel Votre « Majesté voudrait la rappeler. La rendre aux Grisons, « auxquels elle appartenait, ce serait la rendre malheu- « reuse. Il me paraitrait donc convenable d'en faire un « canton séparé, si l'Autriche ne l'obtenait pas. — Cela « s'arrangera. Et que faites-vous pour le prince Eugène? « — Le prince Eugène est sujet français, et en cette qualité « il n'a rien à demander; mais il est gendre du roi de « Bavière; il l'est devenu par suite de la situation où la « France s'est trouvée et de l'influence qu'elle exerçait. « Ainsi il est juste que la France cherche à lui faire avoir ce « qu'à raison de cette alliance il est raisonnable et possible « qu'il obtienne. Nous voulons donc faire quelque chose « pour lui; nous voulons qu'il soit un prince apanagé de la « maison de Bavière et que l'on augmente en conséquence le « lot du roi dans la distribution des pays encore disponibles. « — Pourquoi ne pas lui donner une souveraineté? — Sire, « son mariage avec la princesse de Bavière n'est pas un « motif suffisant. Le prince Radziwill est beau-frère du roi « de Prusse et n'a point de souveraineté. — Mais pourquoi « ne pas lui donner Deux-Ponts, par exemple, c'est peu de « chose? — Je demande pardon à Votre Majesté, le duché

« de Deux-Ponts a toujours été regardé comme quelque « chose de considérable, et d'ailleurs ce qui reste encore de « disponible suffit à peine pour remplir les engagements « qui ont été pris. — Et le mariage? — Le Roi m'a fait « l'honneur de me mander qu'il le désirait toujours vive « ment. — Et moi aussi, a dit l'empereur; ma mère le « désire pareillement; elle m'en parle dans ses dernières « lettres. — Le Roi, ai-je dit, attendant une réponse de « Votre Majesté, a refusé d'autres propositions qui lui ont « été faites. — J'en ai aussi refusé une: mais j'ai été en « même temps refusé. Le roi d'Espagne m'a fait demander « ma sœur: mais prévenu qu'elle devrait avoir avec elle sa « chapelle, et que c'était là une condition nécessaire, il a « rétracté sa demande. — Par la conduite du Roi Catho- « lique, Votre Majesté voit à quoi est obligé le Roi Très « Chrétien. — Je voudrais savoir à quoi m'en tenir. — « Sire, les derniers ordres que j'ai reçus sont conformes à « ce qui a été dit à Votre Majesté par M. le général Pozzo. « — Pourquoi n'exécutez-vous pas le traité du 11 avril (1)? « — Absent de Paris depuis cinq mois, j'ignore ce qui a été « fait à cet égard. — Le traité n'est pas exécuté; nous « devons en réclamer l'exécution; c'est pour nous une « affaire d'honneur; nous ne saurions en aucune façon nous « en départir. L'empereur d'Autriche n'y tient pas moins « que moi, et soyez sûr qu'il est blessé de ce qu'on ne « l'exécute pas. — Sire, je rendrai compte de ce que vous « me faites l'honneur de me dire; mais je dois observer « que dans l'état de mouvement où se trouvent les pays « qui avoisinent la France et particulièrement l'Italie, il « peut y avoir du danger à fournir des moyens d'intrigue « aux personnes que l'on doit croire disposées à en former.

« Enfin, nous sommes revenus à Murat. J'ai rappelé « brièvement toutes les raisons de droit, de morale et de

(1) C'est celui de Fontainebleau, conclu avec Napoléon. Les sommes stipulées pour lui et sa famille n'étaient pas payées.

« bienséance qui doivent unir l'Europe contre lui. J'ai dis-
« tingué sa position de celle de Bernadotte, qui touche par-
« ticulièrement l'empereur; et, à l'appui de ce que j'ai dit,
« j'ai cité l'Almanach royal que je venais de recevoir. Il m'a
« prié de le lui envoyer, en ajoutant : — Ce que vous me
« dites là me fait le plus grand plaisir; je craignais le con-
« traire, et Bernadotte le craignait beaucoup aussi. L'em-
« pereur s'est ensuite exprimé sur Murat avec le dernier
« mépris. — C'est, a-t-il dit, une canaille qui nous a tous
« trahis. Mais, a-t-il ajouté, quand je me mêle d'une affaire,
« j'aime à être sûr des moyens de la conduire à bien. Si
« Murat résiste, il faudra le chasser. J'en ai parlé, a-t-il
« ajouté, avec le duc de Wellington : il pense qu'il faudra
« des forces considérables, et que, s'il s'agit de les embar-
« quer, on trouvera de grandes difficultés. J'ai répondu que
« ce n'étaient pas des forces que je demandais (car je sais
« qu'on me les aurait refusées), mais une ligne, une seule
« ligne dans le futur traité, et que la France et l'Espagne
« se chargeaient du reste; sur quoi l'empereur m'a dit :
« — Vous aurez mon appui.

« Dans tout le cours de cette conversation, l'empereur
« a été froid : mais, au total, j'ai été plutôt content de lui
« que mécontent.

« Lord Castlereagh m'a aussi parlé avec chaleur du traité
« du 11 avril, et je ne doute point qu'il n'en parle à Votre
« Majesté. Cette affaire s'est ranimée depuis quelque temps
« et est aujourd'hui dans la bouche de tout le monde. Je
« dois dire à Votre Majesté qu'elle reparaît souvent et
« d'une manière déplaisante. Son influence se fait sentir
« dans la question du *Mont-de-Milan*, qui intéresse tant de
« sujets et de serviteurs de Votre Majesté.

« Au reste, il m'est venu à l'idée que Votre Majesté pour-
« rait se débarrasser de ce qu'il peut y avoir de plus
« pénible dans l'exécution du traité du 11 avril, au moyen
« d'un arrangement avec l'Angleterre.

« Dans les premiers temps de mon séjour ici, lord « Castlereagh m'exprima le désir que la France voulût, dès « à présent, renoncer à la traite, offrant en ce cas quelques « dédommagements. Les dédommagements pécuniaires « sont, en général, en Angleterre, plus faciles que d'autres. « Je crus qu'alors il était nécessaire d'éluder cette proposi- « tion sans la repousser péremptoirement et en se réser- « vant de la prendre en considération plus tard. Dernière- « ment, en parlant de Murat et du sort que l'on ne pourrait « se dispenser de lui faire si, l'Europe ayant prononcé « contre lui, il se soumettait à sa décision, lord Castlereagh « n'hésita point à me dire que l'Angleterre se chargerait « volontiers d'assurer une existence à Murat en lui assi- « gnant une somme dans les fonds anglais, dans le cas où la « France consentirait à renoncer à la traite. Si un tel arran- « gement était jugé praticable, je ne doute pas qu'il ne fût « aisé de faire comprendre dans les payements à la charge « de l'Angleterre les pensions stipulées par le traité du « 11 avril.

« Cet arrangement, à cause de la passion des Anglais « pour l'abolition de la traite, aurait certainement l'avan- « tage de lier étroitement l'Angleterre à notre cause dans « l'affaire de Naples, et de l'exciter à nous seconder de « toute façon.

« Il reste à savoir si, dans l'état présent de nos colonies, « la France, en renonçant à la traite pour les quatre ans et « trois mois qu'elle a encore à la faire, ferait un sacrifice « plus grand ou moindre que l'utilité que l'on peut se pro- « mettre de l'arrangement dont je viens de parler. C'est ce « que j'ose prier Votre Majesté de vouloir bien faire exa- « miner afin de pouvoir faire connaître ses intentions sur « ce point à lord Castlereagh qui ne manquera probable- « ment pas de lui en parler.

« J'aurais désiré que le traité du 3 janvier qui, le congrès « fini, se trouvera sans application, eût été prorogé pour

« un temps plus ou moins long, ne fût-ce que par une « déclaration mutuelle. Il y a trouvé des difficultés, le « caractère de M. de Metternich ne lui donnant aucune « confiance; mais il m'a assuré que, quand le traité serait « expiré, l'esprit qui l'avait dicté vivrait encore. Il ne veut, « avant tout, donner aucun ombrage aux autres puissances « du continent, ce qui ne l'empêche pas de désirer qu'une « grande intimité s'établisse entre les deux gouvernements, « et qu'ils ne cessent point de s'entendre dans des vues de « paix et de conservation. En un mot, il a quitté Vienne « avec des dispositions que je dois louer, et dans lesquelles « il ne peut être que confirmé par tout ce qu'il entendra de « la bouche de Votre Majesté. »

Après la lecture de cette pièce, il est inutile que j'entre dans d'autres détails sur ce qui s'est passé au congrès jusqu'au débarquement de Napoléon en France. Je n'ai d'ailleurs voulu m'occuper que de ce qui regarde plus spécialement la France et nullement montrer comment tant d'autres intérêts ont été ou satisfaits ou sacrifiés. Tous les actes du congrès ont été publiés; il me reste à mentionner un incident assez important. Le 23 janvier, le roi Murat commettait l'incroyable imprudence de faire remettre à M. de Metternich, par son plénipotentiaire, une note comminatoire. Il se plaignait de ce que la France n'avait pas encore voulu le reconnaître comme souverain de Naples, et cela lorsqu'en sa qualité d'allié de l'Autriche il se trouvait compris dans l'article 1er du traité de Paris. Cette note fut très mal accueillie; elle engagea l'Autriche à porter à cent cinquante mille hommes l'armée qu'elle entretenait en Italie. M. de Metternich ajouta à cette précaution celle de faire passer à M. de Talleyrand et au duc de Campo-Chiaro une note dans laquelle il les avertissait que l'empereur son maître était décidé à regarder comme ennemie toute puissance qui ferait marcher des troupes en Italie. On voit qu'il voulait à tout prix rester maître du terrain. M. de

Talleyrand, ainsi qu'on l'a déjà vu, avait été fort habilement au-devant de cette difficulté, puisque sa proposition sur le royaume de Naples contenait la restriction qu'on ne pourrait l'attaquer par le territoire italien.

On me demandera peut-être comment il est possible que, dans tout le cours des délibérations de ce congrès, où se trouvaient les principaux hommes politiques de l'Europe, on n'ait rien dit et rien fait relativement à Napoléon et à l'île d'Elbe. « Pourquoi passez-vous sous silence ce qui a dû être dit ou être fait sur un point si important? » Il semble, en effet, que tout le monde ait eu peur de l'aborder; tout le monde cependant sentait que la situation, telle qu'elle résultait du traité du 11 avril, ne pouvait durer; on se réservait apparemment d'aborder cette question à la fin des travaux, et, bien qu'on en parlât dans les causeries intimes, c'était toujours sans aboutir à rien de positif. La lettre de Murat, apportée par le duc de Wellington, avait réveillé les craintes.

On se dit beaucoup alors qu'il y avait un parti à prendre et que l'urgence était grande. Le général de Pozzo, dont la haine aiguisait la perspicacité, disait très hautement qu'il arriverait quelque grand malheur si on n'y coupait pas court au plus tôt, et que le seul moyen d'assurer la tranquillité de l'Europe était de transporter au plus vite Napoléon dans un lieu où il lui serait impossible d'entretenir les dangereuses intelligences dont il faisait certainement sa principale occupation. Je crois même que, d'accord avec le duc de Wellington et avec M. de Talleyrand, il mit dès lors en avant la proposition de l'envoyer à l'île de Sainte-Hélène. Napoléon en a-t-il été informé, et cela est-il entré pour quelque chose dans sa détermination du mois de mars? Il avait certainement connaissance des contestations qui s'étaient élevées dans le sein du congrès et comptait beaucoup sur les divisions qu'il s'attendait à voir éclater entre les souverains; mais dans les prévisions qui

devaient flatter le plus son imagination, il lui fallait attendre que ces divisions eussent fait explosion. Sa résolution a été prise avec une précipitation et une soudaineté qui portent à penser qu'il lui est survenu, pour agir ainsi, quelque motif déterminant. Il avait beaucoup de moyens de savoir ce qui se passait à Vienne, ne fût-ce que par les envoyés de Murat, si vivement attaqué par la France. Il a dû chercher de nouveau à faire cause commune avec lui. Ce qu'il y a de sûr c'est que, quand la nouvelle du départ de l'île d'Elbe arriva à Vienne, M. de Metternich, dans son dépit et même dans son effroi, ne put s'empêcher d'adresser de vifs reproches au général de Pozzo, qu'il accusa d'avoir amené ce désastreux événement, de l'avoir même rendu presque inévitable par l'indiscrétion de ses paroles et la violence de ses propositions, dont Napoléon avait été nécessairement instruit, et qui avaient dû le pousser aux dernières extrémités. M. de Pozzo se défendit, en disant que ce qui était arrivé ne pouvait manquer de survenir, un peu plus tôt, un peu plus tard, et que mieux valait à présent parce que le mal était moins irrémédiable.

Toujours est-il certain que la conduite tenue à l'égard de Napoléon avait été souverainement malhabile et imprudente. Le gouvernement de France surtout, et c'était le plus intéressé dans cette affaire, avait fait une faute inexcusable; je veux parler de celle déjà relevée par l'empereur Alexandre dans sa conversation avec M. de Talleyrand et sur laquelle il paraît que l'Angleterre s'était aussi expliquée avec humeur. On avait jugé à propos de ne payer aucune des sommes annuellement dues à Napoléon et à sa famille, d'après le traité du 11 avril. Le roi de France l'avait cependant accepté. Si l'on méditait de changer sa résidence, de la transporter au loin, on devait s'appliquer à l'entretenir dans une complète sécurité et remplir scrupuleusement toutes les conditions du traité.

Si j'ai suffisamment fait connaître la marche du gouver-

nement royal pendant les neuf mois qui viennent de s'écouler, je ne dois pas avoir besoin de m'étendre beaucoup sur les conséquences des fautes qu'il avait commises. Comme tous les pouvoirs faibles, il avait voulu, en les caressant, ménager tous les intérêts et n'avait pu cependant éviter d'en sacrifier un assez bon nombre de ceux mêmes qu'il aurait dû respecter le plus. Dominé par le besoin de certaines préférences, il avait cru sortir d'embarras en multipliant les abus qui mécontentent toujours plus de gens qu'ils n'en satisfont. C'étaient surtout les amours-propres qu'il avait irrités au plus haut degré; la cour ne s'était refusé aucune maladresse. Les femmes de l'ancien régime avaient beaucoup trop laissé voir à celles qui venaient partager leur rang et leurs honneurs, que ce partage leur paraissait assez peu séant, et que de certaines distances ne peuvent jamais être franchies. La première Révolution avait cependant montré quelle redoutable influence ces froissements, en apparence légers, peuvent exercer en France.

Malgré tous ces torts, le gouvernement de Louis XVIII, on ne pouvait le méconnaître, n'avait pas été seulement très débonnaire, il avait encore fait luire sur la France des jours heureux. Les personnes ainsi que les propriétés avaient été respectées, et on lui devait les douceurs, inconnues depuis de longues années, d'une complète liberté. Elle régnait dans les discours, dans les écrits, dans les actions; mais c'était un bien dont on jouissait sans en savoir gré au prince qui le procurait, qu'on acceptait comme l'usage d'un droit que le gouvernement subissait. La grande plaie du gouvernement royal était dans la petite idée qu'il avait donnée de sa force et de son habileté, et nulle part cette idée n'était plus établie que dans l'armée. Pour qui la connaissait, il n'y aurait pas lieu de s'étonner si, à la première circonstance favorable, on voyait surgir de ses rangs des projets et des tentatives hostiles. Bien peu de personnes,

cependant, allaient jusqu'à croire que le danger fût prochain.

On apprit le 5, dans la matinée, le débarquement de Napoléon dans la baie de Cannes en Provence. Je ne redirai pas ce qui est écrit partout sur les circonstances de son départ de l'île d'Elbe, de sa traversée en mer, de son arrivée sur la côte de France, de sa marche si audacieuse et si rapide dans l'intérieur, à la tête d'une poignée de soldats. L'histoire n'a guère conservé le souvenir d'une entreprise à la fois plus téméraire, plus habilement exécutée et couronnée d'un plus étonnant succès. Mais en même temps, jamais succès n'a accusé plus complètement l'incurie, le défaut de toutes précautions de la part de ceux qui auraient dû, sans cesse, avoir les yeux fixés sur le péril qui pouvait à tout moment s'avancer de ce côté. Ainsi, la police ne savait rien de ce qui se préparait dans l'île d'Elbe, elle n'avait pris aucune mesure pour en être informée. Le ministre de la marine n'avait pas su organiser une croisière entre cette île et la côte française. Le ministère de la guerre avait négligé de placer dans les villes des officiers généraux, choisis parmi ceux qui étaient le plus compromis avec Napoléon. Sous leurs ordres, il eût été facile de mettre des troupes choisies avec soin et pouvant inspirer confiance au gouvernement. Tout cela était si simple, si clairement indiqué, qu'on ne saurait comprendre l'excès d'insouciance qui avait fait négliger les plus simples précautions. Il faut croire que ceux auxquels il appartenait de les prendre n'avaient pas cru à la possibilité d'une tentative aussi désespérée. On y avait si peu songé, en effet, qu'on n'avait pas craint de former un corps de troupes dont le quartier général devait être à Grenoble, composé avec la même incurie que s'il se fût agi de l'envoyer sur les bords du Rhin ou sur la frontière de la Belgique. On a voulu supposer, à cet égard, des intentions perfides de la part du maréchal Soult, mais je n'ai

aucune raison pour y croire. Le rassemblement avait été formé sur la demande de M. de Talleyrand, dans la vue d'appuyer les démarches qu'il faisait à Vienne contre le roi Murat, et afin que la France fût en mesure, s'il le fallait, d'agir pour le détrôner. C'était le 19 février que M. de Talleyrand avait formé cette demande, qu'il justifiait par les mouvements militaires de Murat en Italie; elle avait été renouvelée dans une seconde dépêche par le général Ricard, en date du 23. Le rassemblement, qui devait d'abord s'opérer assez secrètement, devait être fait ostensiblement, avec un certain éclat, afin de détruire l'opinion que M. de Metternich affectait de répandre sur la nullité des forces militaires de la France. Le maréchal Soult est, à mon sens, suffisamment justifié sur ce point, ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse remarquer que l'une des premières conséquences du mouvement qu'il fit exécuter, fut de porter à Grenoble le régiment de M. de La Bédoyère qui, comme on sait, passa le premier du côté de Napoléon (1).

Le premier effet que produisit, à Paris, la nouvelle du débarquement de Napoléon fut de la stupéfaction; puis on chercha à se dissimuler l'étendue du danger; il fallait si peu d'efforts, se disait-on, pour déjouer une tentative appuyée sur de si faibles moyens! On fut surtout fort heureusement impressionné par le départ de Monsieur pour Lyon. Il s'était mis en route dans la nuit du 5 au 6, suivi de M. le duc d'Orléans. Un ordre fut expédié au maréchal Macdonald pour qu'il allât prendre le commandement des troupes dans cette ville et y organiser la défense, si par impossible l'ennemi s'avançait jusque-là. Mais bientôt les illusions se dissipèrent, la situation apparut dans son

(1) Avec un peu plus de soin de s'enquérir des sentiments des officiers auxquels on accordait des préférences, on aurait su que M. de La Bédoyère, dans ses conversations un peu libres, montrait en faveur de Napoléon une exaltation qui allait jusqu'au fanatisme.

effrayante réalité. C'était une plaie cachée dont la réflexion faisait voir la profondeur. On se disait qu'il était impossible que Napoléon se fût jeté dans une telle entreprise s'il ne se connaissait pour réussir de grands et de secrets moyens. D'autre part, on se demandait où serait, du côté du gouvernement royal, la tête assez forte pour lutter contre lui, pour déjouer la rapidité, la vigueur de ses conceptions. Puis, à qui pourrait-on se fier? Où trouverait-on du zèle, du dévouement? Alors on passait en revue les fautes commises pendant les neuf mois qui venaient de s'écouler, les conséquences qui pouvaient en découler; et le gouvernement, comme on le verra tout à l'heure par les aveux qui lui sont échappés, était loin d'atténuer ces mauvaises impressions.

Quant aux personnes qui par leur expérience étaient le mieux en mesure de connaître Napoléon, ses ressources, son habileté à profiter du moindre avantage, elles se disaient que, s'il n'était pas détruit dans les huit ou dix premiers jours, il finirait nécessairement par triompher. Telle était ma conviction personnelle et celle de M. Molé, avec qui j'eus alors souvent l'occasion de m'entretenir. Nous tenions l'un et l'autre pour assuré que si le succès était seulement balancé pendant quelques heures entre lui et les premiers corps qu'il rencontrerait sur sa route, tout serait irrévocablement perdu, et alors, malgré l'attachement que M. Molé avait eu longtemps pour lui, malgré les faveurs qu'il en avait reçues et celles qu'il pouvait encore en attendre, il n'hésitait pas, je le puis affirmer, à regarder cet événement comme le plus grand des malheurs. Il voyait, ainsi que moi, la guerre universelle ramenée avec Napoléon, et ne faisait aucun doute, dans le cas où il viendrait à succomber de nouveau, comme cela n'était que trop vraisemblable, qu'il ne fallût s'attendre à la ruine entière de la France, à son morcellement, à son déchirement, et peut-être au partage entier de ses provinces!

Ces tristes et si naturelles prévisions n'avaient pas pénétré dans la foule; l'incertitude qui planait encore sur les événements ne permettait à personne de laisser éclater ni ses craintes ni ses espérances. Au château et dans les salons, on affectait de considérer cet événement comme heureux, parce qu'il terminerait une existence incompatible avec la paix publique. Le gouvernement était loin de partager cet aveuglement, et ses actes ont assez témoigné à quel point il regardait le danger comme grave et imminent. Dès le 7, on vit paraître dans le *Moniteur* une proclamation qui convoquait la Chambre des pairs et la Chambre des députés. Chaque membre de l'une et de l'autre Chambre devait se rendre au lieu ordinaire des séances aussitôt qu'il aurait connaissance de cette proclamation. Le préambule indiquait la nécessité de déjouer, par de promptes et sages mesures, les coupables espérances de ceux qui ne craindraient pas de troubler par la malveillance et la trahison le bonheur et la tranquillité dont jouissaient les peuples. Une autre ordonnance déclarait Napoléon Bonaparte traître et rebelle, pour s'être introduit à main armée dans le département du Var, et enjoignait à tous les gouverneurs de province, commandants de la force armée, gardes nationaux, même aux autorités civiles et aux simples citoyens, de lui courir sus et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre qui, après avoir reconnu l'identité, appliquerait contre lui les peines prononcées par la loi. Seraient punis des mêmes peines et comme coupables des mêmes crimes les militaires et employés de tout grade qui l'avaient accompagné dans son évasion. Seraient pareillement poursuivis et punis comme complices et fauteurs de rébellion tous administrateurs civils et militaires, etc., même les simples citoyens qui lui prêteraient aide et assistance, enfin ceux qui, par des discours tenus dans des lieux ou réunions publiques, par des placards affichés ou des écrits imprimés, prendraient part ou engageraient les citoyens à

prendre part à la révolte ou à s'abstenir de la repousser.

C'étaient là d'assez faibles moyens pour combattre une insurrection déjà presque triomphante. D'autres mesures furent également prises qui pouvaient être plus efficaces, s'il était permis de compter sur la fidélité des troupes. Outre les dispositions de défense que Monsieur et le maréchal Macdonald comptaient organiser à Lyon, on s'occupa sans relâche à rassembler des corps d'armée sur les points d'où on supposait qu'il serait plus facile et plus avantageux de les mouvoir. Le plus important de ces corps fut celui qui se forma en Franche-Comté et dont le maréchal Ney, gouverneur de la division, alla prendre le commandement. On l'avait pour cela appelé en grande hâte de sa terre située près de Chartres, et il avait, en traversant Paris, vu le Roi, à qui il avait fait de grandes protestations de fidélité. Il n'y a pas lieu de s'étonner de la confiance que le gouvernement se crut alors fondé à lui accorder, car nul n'avait plus contribué, ainsi que je l'ai raconté, à arracher l'abdication de Fontainebleau ; mais on ne savait pas assez combien cet homme, de fer sur un champ de bataille, était faible quand il fallait prendre une résolution politique, et combien il était facile de le pousser d'une extrémité à l'autre. Beaucoup de personnes ont cru qu'il était du nombre de ceux que les mécontentements de cour avaient aigris ; je n'affirme rien à cet égard, ni relativement à l'influence que sa femme a pu exercer sur lui. Elle avait, je crois l'avoir déjà dit, beaucoup contribué dans le mois d'avril précédent à l'exciter contre Napoléon, et depuis quelque temps, s'il faut en croire les versions les plus accréditées, elle ne cessait de l'entretenir des déplaisirs dont elle était abreuvée chaque fois qu'elle paraissait aux Tuileries. Plus qu'aucune autre elle avait compté sur des préférences auxquelles elle pouvait se croire quelques droits, soit pour l'attachement que sa mère avait constamment montré à la reine Marie-Antoinette, soit pour les services que son mari avait rendus

dans les premiers jours de la Restauration. Ajoutez que sa tante, Mme Campan, femme de chambre, ainsi que sa mère, de la feue reine Marie-Antoinette, avait été assez mal accueillie de la famille royale, qui s'était un peu trop souvenue de ses opinions politiques en 1789, et pas assez peut-être des services qu'elle s'était efforcée de rendre alors à sa maîtresse. Je ne rapporte ici que des bruits malheureusement fort répandus, et auxquels on peut opposer les dénégations formellement articulées par des personnes intimement liées avec elle et très en position de savoir la vérité.

Parlerai-je des efforts qui furent faits pour émouvoir l'opinion publique, des adresses de tous les corps, même celles des régiments, qui arrivèrent de tous côtés? Quand on a traversé les longs jours d'une révolution, quand on a vu les trônes tomber et se relever, dix formes de gouvernement se succéder, on a pu se convaincre que jamais les adresses n'ont manqué, ni la veille d'une chute, ni le lendemain d'un succès; il y aurait par trop de naïveté à y attacher encore une ombre d'importance. Il est cependant des actes et même des paroles que l'histoire doit retenir, parce qu'on y trouve des aveux précieux et l'expression vraie de certaines situations qu'il est bon de constater. On doit ranger dans cette catégorie tout ce qui a été dit et fait dans la Chambre des députés, et spécialement lorsqu'elle a été assemblée en nombre suffisant pour que le Roi pût y paraître. Mais il faut, avant de retracer cette scène, suivre le cours des faits qui l'ont précédée.

Jusqu'au 10, les nouvelles de la marche de Bonaparte ne furent pas très claires, malgré l'activité qui régnait dans les communications télégraphiques. On sut seulement que Monsieur était arrivé à Lyon le 8. Si on avait ajouté foi à quelques relations envoyées par les administrateurs des départements situés entre Lyon et le lieu de débarquement, on aurait pu croire que la troupe qui suivait l'Em-

pereur diminuait plutôt qu'elle n'augmentait, et que sa marche était hérissée de difficultés. J'ai rencontré plus d'une personne qui cherchait à se persuader qu'il n'avait fait qu'emprunter pour quelques marches le territoire de France et qu'il s'était ensuite rejeté sur l'Italie, parce qu'il pensait qu'elle serait plus facile à soulever. Cette fable ne valait pas la peine d'être réfutée. La seule chose qu'on sût avec certitude, c'est qu'il avait évité de prendre la route de la Provence dont il avait pu connaître, en se rendant à l'île d'Elbe, les dispositions hostiles, et qu'il s'était dirigé sur Grenoble par Sisteron et par la route des montagnes. Le Dauphiné devait lui faire espérer un accueil plus favorable que la Provence. On attendait donc avec une vive anxiété les nouvelles venant de Grenoble. La ville était assez bien fortifiée : il n'y pouvait entrer que si les portes lui en étaient ouvertes.

Chacun raisonnait sur cette hypothèse, lorsqu'une dépêche télégraphique, en date du 10, huit heures du matin, apporta à Paris la nouvelle que Bonaparte avait dû coucher à Bourgoin la veille et qu'il entrerait probablement à Lyon le soir. Cette nouvelle fut donnée le lendemain 11 dans le *Moniteur* avec l'annotation qu'aucune dépêche télégraphique, aucune lettre ne faisait connaître que Grenoble eût ouvert ses portes. Le lendemain 12, on n'avait pas encore d'autres détails, mais tous les esprits furent frappés par le compte rendu d'un incident rapporté en ces termes : « Paris, « 12 mars, quatre heures du matin. — Trois officiers des « chasseurs à cheval dits royaux viennent d'arriver chez « Mgr le duc de Berry. Ils sont envoyés par le colonel Lion « et les officiers de son régiment, pour dire à Son Altesse « Royale qu'ils n'ont connu qu'à la Fère la démarche à « laquelle on voulait les engager, qu'ils se sont rassemblés « à Compiègne, ont manifesté leur façon de penser au géné- « ral Lefebvre-Desnoëttes, et que sur-le-champ le colonel « Lion a pris le commandement du régiment, fait sonner

« à cheval et repris la route de Cambrai, lieu de sa garni-
« son. Ces officiers sont un major, un chef d'escadron et
« un capitaine. »

Rien n'était mieux fait pour alarmer que l'annonce d'une tentative si vaguement indiquée, mais dont le but paraissait être bien grave, puisqu'il avait excité l'indignation du colonel et des officiers qui la dénonçaient. Le mouvement du général Desnoëttes et celui des troupes qu'il avait pendant quelque temps entraînées, étaient sans doute combinés avec celui de Napoléon, et si ses intelligences avec l'armée s'étendaient aussi loin, à quoi ne fallait-il pas s'attendre? Rien de plus naturel que cette supposition, et cependant j'ai eu depuis la certitude qu'elle était sans fondement. Un complot qui lui était tout à fait étranger s'ourdissait depuis quelque temps dans les garnisons du Nord, et principalement dans celle de Lille. Les généraux d'Erlon et Lallemand, qui commandaient dans cette ville, en ont été, avec le général Desnoëttes, les seuls chefs connus; mais bien d'autres y avaient certainement trempé. Quant à d'Erlon et Lallemand, les ordres qu'ils avaient donnés aux garnisons de Guise et de la Fère ayant été apportés par les officiers qui se présentaient chez le duc de Berry, le ministre de la guerre, Soult, envoya sur-le-champ le maréchal Mortier à Lille, avec ordre de les arrêter; ils le furent en effet, et ne sortirent de prison qu'après le 20 mars.

Malgré les voiles dont cette entreprise manquée restait enveloppée, on sut qu'il ne s'agissait de rien moins que d'arriver à Paris, d'enlever le Roi avec toute la famille royale et de les transporter, disait-on, hors des frontières. Mais comment un tel projet avait-il pu être conçu sans quelque accord avec une partie au moins de la garnison de Paris ? Cette probabilité, qu'il était presque impossible de ne pas admettre, avait de quoi saisir les imaginations les plus fermes; il fallait donc s'attendre à toutes les trahisons ! Ces appréhensions furent confirmées par le renvoi du maré-

chal Soult. Les soupçons qui déjà pesaient sur lui prirent alors une consistance qui, pour beaucoup de personnes, équivalait à l'évidence. Il fut remplacé par le duc de Feltre. Bien que celui-ci eût été pendant la durée de l'Empire le ministre le plus dévoué peut-être à Napoléon, il s'était, depuis la Restauration, donné avec une grande loyauté à la maison de Bourbon; le mariage de sa fille avec un neveu de l'abbé de Montesquiou avait sans doute fortement contribué à lui faire embrasser ce parti, et il ne pouvait pas lui donner une preuve plus éclatante de son dévouement qu'en acceptant le ministère de la guerre dans des circonstances aussi périlleuses.

Le 12, M. le duc d'Orléans arriva à Paris, envoyé par Monsieur, pour annoncer qu'on n'avait pas pu défendre Lyon, qu'il avait fallu l'abandonner à l'ennemi. Il venait prendre les ordres du Roi. « L'opinion, disait le *Moniteur* « en l'annonçant, ne peut prendre le change sur la marche « rapide de l'ennemi. En la précipitant, il s'affaiblit; il ne « présente de forces réelles sur aucun point; rien n'annonce « que les troupes dont il est suivi se soient accrues, et pour « l'arrêter, les nôtres arrivent dans toutes les directions « aux divers points qui leur sont indiqués. » Il aurait mieux valu se taire que de dire des paroles aussi clairement démenties par les faits. Qu'étaient devenues les troupes de Grenoble et de Lyon? Et si elles ne s'étaient pas réunies à Napoléon, comment n'avait-il pas été possible de lui disputer cette dernière ville?

Une proclamation royale annonçait que des mesures étaient prises pour l'arrêter dans sa marche entre Lyon et Paris. Toutes les troupes dont se composait la garnison de Paris et des lieux environnants, y compris l'ancienne garde impériale que le maréchal Oudinot eut ordre d'aller chercher dans ses cantonnements de Lorraine, étaient destinées à former une armée dont le commandement serait confié au duc de Berry et qui devait avec lui se porter en avant.

Le duc d'Angoulême avait quitté Paris avec la duchesse; ils s'étaient rendus à Bordeaux, où on s'apprêtait à leur faire la plus brillante réception. Il était simple qu'ils voulussent accorder cette satisfaction aux habitants d'une ville qui avait si bien mérité d'eux et qui leur avait voué un véritable attachement. Voilà comment le duc et la duchesse d'Angoulême se sont trouvés à cette époque dans le midi de la France, circonstance qui n'a pas été sans importance, qui a même beaucoup influé sur l'esprit des provinces dont se compose cette partie du royaume.

Le Roi avait, aussitôt après la nouvelle du débarquement, envoyé au duc d'Angoulême l'ordre de se porter de Bordeaux sur Toulouse, puis sur le Rhône, et de se mettre à la tête de toutes les forces disponibles pour agir contre Napoléon. Il ne perdit pas un moment pour obéir à cet ordre, mais l'ex-Empereur avançait si rapidement qu'il n'y avait plus rien à faire quand le duc arriva dans le département du Gard.

CHAPITRE VII

Napoléon à Lyon; son succès est dès lors assuré. — Désarroi du ministère. — Le gouvernement royal n'a plus d'espoir que dans l'armée du maréchal Ney. — Sentiments des populations : le retour de l'Empereur cause presque partout un véritable effroi. — Par ses aveux tardifs le ministère compromet inutilement la dignité royale. — Exposé de la situation fait par le chancelier à la Chambre des pairs. — Discours de M. Lainé à la Chambre des députés. — Le duc de Feltre rend compte des mesures prises contre Bonaparte. — La place de préfet de police est rétablie et confiée à M. de Bourrienne. — Séance royale à la Chambre des députés; discours de Louis XVIII; serment prononcé par les princes du sang. — Allocution de M. Lainé. — M. de La Fayette rentre sur la scène politique. — Le parti de MM. Benjamin Constant et Lainé songe à lui pour le ministère. — Présentation des adresses au Roi. — On tente, par des rapports mensongers, de cacher les progrès de Napoléon. — La garde nationale montre de bonnes dispositions: zèle ardent de la jeunesse des écoles. — M. Fouché échappe aux agents de police chargés de l'arrêter. — A l'annonce de la défection du maréchal Ney et du soulèvement de la garde, le Roi se décide à partir. — Profond abattement de la cour. — M. de Montesquiou considère la cause des Bourbons comme perdue à tout jamais. — Préparatifs du départ. — Ils sont faits avec une telle précipitation que beaucoup de notes et de papiers importants sont oubliés dans les ministères et même dans le cabinet du Roi. — M. Louis abandonne cinquante millions dans les caisses du Trésor. — Fuite du Roi. — Paris le 20 mars 1815. — Entretien de M. Pasquier avec M. de La Valette. — Dernières mesures prises par le gouvernement de Louis XVIII; ajournement des Chambres. — M. Cambacérès augure mal de la tentative de Napoléon. — Réapparition de l'agent Veyrat.

Pour qui ne cherchait point à se faire d'illusions, l'occupation de Lyon était un événement à peu de chose près décisif. L'Empereur avait déjà une véritable armée sous ses ordres. Pouvait-on sérieusement penser que les troupes qui allaient se trouver en face de lui oseraient lui tenir tête? Des soldats français tireraient-ils les uns sur les

autres? Tous ils s'étaient rencontrés sur les champs de bataille et se regardaient comme frères. Entre eux, la guerre civile semblait donc une monstruosité. Il était certain que Napoléon ne reculerait pas : comme il exerçait sur ses troupes un ascendant plus puissant que les maréchaux qui marchaient contre lui, il était bien facile de prévoir que les soldats viendraient se ranger sous ses aigles et qu'ils entraîneraient les officiers, si ceux-ci avaient quelque tentation de rester fidèles à la Restauration.

Quant aux chefs mêmes, on pouvait se souvenir de ce qui était arrivé lorsque le maréchal Marmont avait cherché à donner son corps d'armée au gouvernement provisoire : on avait alors envisagé avec effroi la possibilité d'une guerre civile, et le maréchal Ney avait dit à Napoléon : « Nous n'en voulons pas! » Il avait écrit au gouvernement provisoire : « Puisqu'il n'y a que ce moyen d'éviter la « guerre civile, nous adhérons aux actes du Sénat, nous « reconnaissons la maison de Bourbon. » Aujourd'hui la question allait être retournée, et, outre les germes de mécontentement qui avaient été jetés comme à plaisir dans l'armée contre le gouvernement royal, on serait poussé à la défection par ce puissant motif, qu'elle était le seul moyen d'éviter la division dans la grande famille militaire.

Ce que j'écris aujourd'hui, je le dis alors à plusieurs personnes, entre autres à l'abbé de Montesquiou et à M. de Vitrolles, avec lequel, dans cet instant si critique, j'eus des rapports fort suivis. Il demeurait, ainsi que moi, sur la place Vendôme. En sa qualité de secrétaire du conseil des ministres, il était instruit un des premiers de toutes les nouvelles : j'allais donc les prendre chez lui plusieurs fois par jour. Je lui dois cette justice, que, se faisant moins d'illusions que ceux qui l'entouraient, il était moins abattu qu'eux et plus capable de prendre des résolutions vigoureuses. Il déplorait la faiblesse des conseils que le Roi semblait écouter; il me disait que les ministres étaient

divisés entre eux, s'accusant réciproquement de tout le mal fait et se contrecarrant dans toutes les mesures qui successivement étaient proposées. L'abbé de Montesquiou me faisait les mêmes confidences. Que restait-il donc à espérer d'un tel désarroi? Le salut ne pouvait venir que de l'armée du maréchal Ney. Si celle-là tenait bon, si seulement elle ne se portait pas au-devant de Bonaparte et gardait sa position en Franche-Comté, il était difficile à l'Empereur de marcher sur Paris en la laissant derrière lui; alors peut-être aurait-on le temps d'organiser les moyens de défense entre Lyon et la capitale.

Telle était l'espérance dont on se berçait. Encore fallait-il que le pays secondât le gouvernement, que l'opinion publique se prononçât hautement en sa faveur. Les gardes nationales, si on parvenait à les ébranler, les volontaires royaux, si la jeunesse venait se placer avec empressement dans leurs rangs, pourraient, par leur exemple, contribuer puissamment à retenir les troupes dans le devoir, et le combat, une fois engagé sur ce terrain, pouvait n'être pas aussi favorable à Napoléon qu'il se le figurait. Il est certain que son retour n'était pas, à beaucoup près, désiré, comme il s'en flattait, par la moitié des habitants. Si on avait fait souvent entre son administration et l'administration royale des comparaisons qui n'étaient pas à l'avantage de celle-ci, on n'avait pas oublié pour cela toutes les souffrances, toutes les misères des dernières années de son règne. On n'était point tenté de revoir la guerre perpétuelle, qui semblait inévitable avec lui. Puis on avait pris goût à ces libertés nouvelles, incompatibles avec son caractère, avec ses principes de gouvernement. On n'avait aucune envie de les lui sacrifier. Quoi que ses partisans aient pu dire et écrire depuis, non seulement son apparition ne causa aucune joie, en dehors de quelques départements de l'Est qui avaient conservé pour lui un véritable fanatisme, mais elle causa presque partout un effroi très réel. Ne pouvait-

on pas tirer parti de ces dispositions? Malheureusement on n'avait aucune confiance dans la capacité du gouvernement, et les hommes ne risquent guère de se compromettre pour une cause qu'ils regardent à l'avance comme perdue.

Toutes les démarches tentées auprès de la Chambre des députés, toutes les propositions qu'on y apporta, toutes les paroles qu'on y prononça eurent pour but de contre-balancer cette malheureuse tendance. On alla au-devant de toutes les réparations; on s'efforça de donner sur les institutions, sur tous les intérêts, les assurances et les garanties les plus capables de tranquilliser les esprits. Il est même permis de penser qu'on poussa bien loin les marques de repentir, les aveux indiscrets, et que la dignité royale fut plus sacrifiée qu'il n'était nécessaire. Dans tous les cas, cela fut fait sans profit.

Il y avait eu, dès le 7, une première réunion de députés, mais ils n'étaient que trente-neuf; le 11, le chancelier porta à la Chambre des pairs un long exposé de la situation, qui la dépeignait sous des couleurs peu rassurantes. La défection de Grenoble était avouée, ainsi que la chute de Lyon. « De nombreux émissaires de Bonaparte se portent auprès « de nos régiments; quelques-uns sont dans leurs rangs. Il « est à craindre que beaucoup d'hommes égarés ne cèdent « à ces perfides insinuations, et cette crainte seule affaibli- « rait nos moyens de défense. On ne peut guère arrêter « l'effet des mauvaises dispositions qui nous alarment, « qu'en s'aidant beaucoup de cette bonne et fidèle garde « nationale, généralement composée de manière à la mettre « à l'abri du danger de la séduction. Le Roi s'est empressé « de la mettre en réquisition dans tout le royaume. Le « général Dessolles, qui la commande, va vous lire l'ordon- « nance du Roi rendue à cet effet. Une seconde ordonnance « met en permanence les conseils généraux de département « et d'arrondissement pour régulariser ce grand mouve- « ment. » — Plus loin : « Le gouvernement exerce la plus

« exacte surveillance sur tous les traîtres qui pourraient « tenter de séduire ou de corrompre les troupes, et des « conseils de guerre en feront une prompte justice. Nous « allons veiller avec un soin particulier pour empêcher la « publication et la distribution des pamphlets incendiaires... « Aucun des ministres du Roi ne craindra d'ordonner « sous sa responsabilité tout ce que peut exiger un intérêt « si pressant. »

Le même jour, à la Chambre des députés, M. Lainé prononça, comme président, un discours d'ouverture de la session dans lequel, sous couleur de faire l'énumération de toutes les mesures salutaires que préparait le gouvernement royal, au moment où l'invasion de Bonaparte était venue troubler si cruellement le repos de la France, il articulait indirectement des promesses sur plusieurs des points qui étaient l'objet de quelques méfiances : ainsi, projet de loi sur l'élection des députés, où, sans cesser de regarder la propriété foncière comme la condition principale de la représentation, on admettrait comme représentants nécessaires les députés nommés par les universités et le commerce; règlement pour donner sans danger la plénitude de la liberté de la presse; nouveau tarif des douanes; adoucissement dans la perception des impôts indirects, surtout relativement aux boissons; changements dans le règlement de la Chambre; proposition faite à la dernière session et changée en résolution pour maintenir la Légion d'honneur, en la dotant irrévocablement; enfin, une loi sur la responsabilité des ministres, et, à ce sujet, M. Lainé ajoutait : « Ce n'est pas dans les circonstances actuelles que le président doit développer les raisons qui vous la font plus vivement désirer. » Sans être officiel, ce discours avait tout le caractère d'un langage concerté avec le gouvernement.

Le 13, M. l'abbé de Montesquiou fit à la Chambre des députés un exposé de la situation moins malhabile que

celui qui avait été porté à la Chambre des pairs par le chancelier. On y trouvait, avec de grands éloges sur l'esprit qui animait presque tous les départements, une énumération des forces militaires qui étaient mises en mouvement et dans lesquelles on était fondé à placer une confiance qui ne serait certainement pas trompée. « Le « maréchal Ney, était-il dit, réunit ses légions et porte « dans cette cause cette fermeté de caractère et de principes « qui l'a toujours illustré... Le maréchal Oudinot est à la « tête de ces grenadiers de France, de cette illustre vieille « garde si renommée dans toute l'Europe et qui s'est réservé « la gloire d'être le modèle et l'exemple de toutes les « armées. » — A la suite de cet exposé venait un projet de loi pour déclarer que les garnisons de Lille, de la Fère et de Cambrai avaient bien mérité de la patrie. C'étaient elles que les généraux d'Erlon, Lallemand et Desnoëttes avaient entrepris de soulever. La même déclaration était faite en faveur de la garnison d'Antibes qui avait fermé ses portes à Napoléon, puis en faveur du maréchal Mortier et du maréchal Macdonald. Des pensions étaient assurées aux militaires qui seraient blessés et aux familles de ceux qui seraient tués en combattant Napoléon Bonaparte.

Le nouveau ministre de la guerre, duc de Feltre, vint communiquer à la Chambre plusieurs détails relatifs au département dont il était chargé. Il ne dissimula pas qu'on avait échappé comme par miracle au danger qu'avaient fait courir les machinations tramées dans le département du Nord. Il les considérait comme une ramification de celles qui avaient éclaté au Midi. « Un gros de troupes, disait-il, devait se porter sur Noyon et sur Paris et y aurait causé des désordres extrêmes; l'heureuse apparition du maréchal Mortier a fait évanouir ce danger. Toutefois, les troupes, dans cette partie du royaume, ignoraient ce qu'elles faisaient, lors même qu'elles devaient s'emparer de l'important arsenal de la Fère. Bientôt désabusées,

elles sont rentrées dans la ligne du devoir. Il n'en était pas de même de celles de Lyon et de Grenoble. Leur défection avait été aussi odieuse que complète. Des mesures avaient été prises, au reste, pour déjouer les tentatives audacieuses contre la liberté et la fidélité françaises. Elles s'exécutaient dans ce moment, et on devait espérer qu'elles auraient le succès que la nation avait droit d'attendre des mesures de son gouvernement. » Il fallait que les rapports fussent bien trompeurs, si cette confiance était réelle.

A la fin de la séance, un membre proposa d'ajouter au projet de loi dont il avait été donné lecture, l'article suivant : « La Chambre des députés déclare que le dépôt de « la Charte constitutionnelle et de la liberté publique est « confié à la fidélité et au courage de l'armée, des gardes « nationales et de tous les citoyens. » La Chambre prit, à l'unanimité, cette proposition en considération. Il en fut de même à l'égard de celle qui avait pour but d'assurer le payement de la pension des militaires membres de la Légion d'honneur. C'était assez donner à comprendre à quel point le gouvernement avait eu tort de ne pas mettre cette dette au rang de ses engagements les plus sacrés. Il y eut ensuite une séance secrète dans laquelle un autre député, le général Desfourneaux, demanda que le Roi fût prié, conformément à l'article 69 de la Charte, d'accorder à tous les militaires qui étaient en activité de service au 31 août 1814 la totalité de leur solde pendant toute leur vie. Cette proposition fut renvoyée au ministre de la guerre. C'était le procès des demi-soldes. On vota une loi sur la délivrance immédiate des brevets des légionnaires, puis un autre projet sur les récompenses nationales; on voit que les réparations ne se faisaient pas attendre. La place de préfet de police fut rétablie et confiée à M. de Bourrienne; on pensait sans doute qu'il était irréconciliable avec l'Empereur, mais ce choix avait de grands

inconvénients sous d'autres rapports. Je ne pus m'empêcher de le faire observer à l'abbé de Montesquiou, qui me répondit : « Que voulez-vous? M. d'André ne peut plus « suffire, et si on vous avait proposé de reprendre ce poste, « vous auriez refusé. »

Le 16 enfin, le Roi parut à la Chambre des députés. La Chambre des pairs avait été invitée à assister en corps à cette séance. Le discours royal produisit beaucoup d'effet; mais c'était véritablement un cri de détresse. Il venait, dit-il aux pairs et aux députés, resserrer les liens qui, en les unissant à lui, faisaient la force de l'État; il venait, en s'adressant à eux, exposer à toute la France ses sentiments et ses vœux. « J'ai revu ma patrie, disait-il, je l'ai réconciliée avec toutes les puissances étrangères qui seront, « n'en doutez pas, fidèles aux traités qui nous ont rendus « à la paix. J'ai travaillé au bonheur de mon peuple; j'ai « recueilli, je recueille tous les jours les marques les plus « touchantes de son amour. Pourrai-je, à soixante ans, « mieux terminer ma carrière qu'en mourant pour sa « défense? » (Quel téméraire engagement!) « Je ne crains « donc rien pour moi, je ne crains que pour la France. « Celui qui vient allumer parmi nous les torches de la « guerre civile, y apporte aussi le fléau de la guerre étrangère : il vient remettre notre patrie sous son joug de fer; « il vient enfin détruire cette Charte, mon plus beau titre « aux yeux de la postérité, cette Charte constitutionnelle « que je vous ai donnée, que tous les Français chérissent et « que je jure ici de maintenir. » (Pourquoi ce serment était-il devenu nécessaire? on le verra tout à l'heure.) « Rallions-nous donc autour d'elle! qu'elle soit notre étendard sacré! Les descendants de Henri IV s'y rangeront « les premiers; ils seront suivis de tous les bons Français. Enfin, Messieurs, que le concours des deux Chambres donne à l'autorité toute la force qui lui est nécessaire, et cette guerre vraiment nationale prouvera par

« son heureuse issue ce que peut un grand peuple uni par « l'amour de son Roi et de la loi fondamentale de l'État. »

Ce discours fut suivi des plus vives acclamations. Lorsqu'elles furent un peu calmées, Monsieur s'approchant du Roi, et après l'avoir salué profondément, dit : « Sire, je « sais que je m'écarte ici des règles ordinaires en parlant « devant Votre Majesté, mais je la supplie de m'excuser « et de permettre que j'exprime ici en mon nom et au nom « de sa famille, combien nous partageons du fond du cœur « les sentiments et les principes qui animent Votre Ma- « jesté. » Puis se tournant vers l'assemblée, il ajouta en élevant la main : « Nous jurons sur l'honneur de vivre et « de mourir fidèles à notre Roi et à la Charte constitution- « nelle qui assure le bonheur des Français. » Nouvelles émotions, nouvelles acclamations.

Le serment du Roi n'avait sans doute été prononcé que pour amener celui de Monsieur, ce qui prouve à quel point se trouvait généralement établie l'opinion que ce prince était contraire au système constitutionnel et qu'il s'y croyait fort peu lié. Mais quand une telle croyance a malheureusement pris racine, il faut plus que des serments pour la détruire, il faut des actes et une conduite longtemps soutenue. Cette grande et importante scène étant terminée, et le Roi s'étant retiré ainsi que Monsieur, le président, M. Lainé, prit aussitôt la parole. Il faut s'arrêter sur son discours, l'un des plus remarquables de l'époque. « Messieurs, dit-il, avant de vous proposer de voter une « adresse à Sa Majesté, permettez au président de la Chambre « quelques rapides réflexions sur notre état présent. De « même que le Roi attendait que les représentants et les « pairs fussent réunis autour de lui pour faire la déclaration « qui vient de rassurer le peuple français, nous attendions « que la plupart des députés de la France fussent arrivés pour « faire entendre le cri de la nation sur les étranges événe- « ments qui la troublent. Dès les premiers instants, les

« plus rapprochés d'entre nous n'ont rien négligé, dans « les comités, pour préparer les moyens de mettre la « représentation nationale à portée de se prononcer. Ce « n'est pas le moment de rechercher les fautes, de décou- « vrir toutes les causes de cette agitation inattendue. La « France obtiendra bientôt par ses représentants justice et « réparation. » (Il était impossible d'indiquer plus nettement au gouvernement royal les fautes qui avaient amené la catastrophe dont on était menacé.) « Il faut à présent « tourner tous nos efforts contre celui qui vient tenter de « renverser jusqu'à l'espoir de l'homme civilisé. Non, Mes- « sieurs, ce n'est plus de la cour que peuvent venir les « inquiétudes sur la liberté et les droits reconnus. »

Elles étaient donc venues de la cour, ces inquiétudes? M. Lainé traçait ensuite un tableau fort sombre de tous les maux que l'invasion de Bonaparte traînerait à sa suite, si elle venait à triompher. « Au contraire, disait-il, dès que la « France en sera délivrée, nous aurons toutes les garanties « qui assurent à jamais la sage liberté des peuples. Non « seulement le Roi, mais les princes qui sont assis sur les « marches du trône ont fait des promesses solennelles. Ils « n'auront jamais ni la volonté, ni le pouvoir de les violer, « de longs revers leur apprenant que plus les sujets sont « grands, plus le trône est élevé. C'est ainsi que les crises « politiques fondent sur des bases stables des gouverne- « ments protecteurs et conformes aux droits et à la dignité « de l'espèce humaine. »

Ces paroles étaient suivies d'un fort bel éloge du Roi et d'un rapide exposé des événements qui, après l'avoir tenu si longtemps exilé sur la terre étrangère, l'avaient enfin rendu à la France pour qu'il y amenât avec lui la paix, le bonheur et la liberté. En regard de ce portrait était tracé celui de l'homme qui venait tout ébranler de nouveau.

Pour conjurer tant de périls, les hommes de tous les partis devaient s'unir et oublier leurs ressentiments et ne

se ressouvenir que de leur qualité de Français. « Nous réglerons nos différends après », disait M. Lainé, « aujourd'hui réunissons nos efforts contre l'ennemi commun. » La Chambre vota l'impression du discours et la distribution de six exemplaires. Il mérite encore d'être lu en entier. On y trouve l'exposé de la situation du pays et celle du gouvernement royal; on y voit percer tous les sentiments et toutes les craintes dont les esprits étaient agités; on y entend tous les reproches qui se murmuraient à l'oreille.

Pour bien comprendre ce langage dans la bouche d'un homme aussi engagé dans la cause du royalisme, il faut savoir que M. Lainé, depuis les derniers mois de la session, était le centre non d'une opposition, mais d'une réunion d'hommes qui gémissaient des fautes, qui en cherchaient le remède et qui souhaitaient un grand changement dans la marche des affaires. Il fallait pour cela changer le ministère; ils y poussaient de toutes leurs forces. M. de Chateaubriand et M. Benjamin Constant faisaient partie de cette réunion, où avait été admis M. de La Fayette. Ils parlaient et écrivaient dans ce sens; on ne peut guère douter qu'ils ne se soient flattés, jusqu'au dernier moment, que le mal fait pouvait être réparé. Napoléon pouvait être arrêté dans sa marche, si on appelait au ministère des hommes qui fussent capables d'inspirer confiance au pays. Ces illusions n'étaient pas dignes d'hommes expérimentés. Au point où en étaient arrivées les choses, elles indiquaient des théoriciens politiques plutôt que des hommes d'État. Elles expliquent comment M. Benjamin Constant osa, jusqu'au dernier jour, faire insérer dans un journal un article signé par lui, dans lequel il ne craignait pas de lancer des imprécations contre Napoléon et contre tous ceux qui pouvaient se joindre à lui. Il se croyait alors à l'abri d'une semblable faiblesse (1).

(1) J'ai su depuis que cet article avait été inspiré, plutôt commandé par Mme Récamier. L'empire qu'elle avait alors sur M. Benjamin Con-

M. de La Fayette reprit à ce moment un rôle politique auquel on pouvait croire qu'il avait renoncé. On sait l'aversion qu'il avait constamment témoignée pour l'Empire comme pour l'Empereur, bien que celui-ci l'eût tiré des prisons d'Olmutz. Fidèle à ses principes, il n'avait jamais voulu voir en lui que le plus mortel ennemi de la liberté. A la nouvelle de son débarquement, il accourut à Paris, prêt à joindre ses efforts à ceux qui seraient faits pour le repousser : mais il était aussi plus que personne convaincu que la première condition d'une salutaire et vive résistance devait se trouver dans les garanties que la maison de Bourbon donnerait de sa rentrée franche et sincère dans les voies constitutionnelles. Ses amis avaient proposé, comme le meilleur gage, son entrée au ministère ou tout au moins à la Chambre des pairs. Une indication très positive de cette prétention se rencontre dans l'ouvrage que M. Benjamin Constant a publié sur les Cent-jours. Ils ne doutaient pas qu'une telle justice, rendue enfin au héros de 1789, ne dût enlever tous les esprits. J'ai la certitude qu'ils trouvèrent moyen d'en faire arriver la proposition jusqu'au Roi, qui probablement n'eut pas une grande foi dans ce moyen de salut. En cela, je ne saurais accuser sa perspicacité, car, hors la coterie de M. de La Fayette, personne en France ne pensait alors à lui, il vivait complètement inaperçu.

L'adresse de la Chambre des députés, ainsi que celle de la Chambre des pairs, furent présentées au Roi le 17. Après les protestations de dévouement usitées, après l'énumération des efforts que la nation, que toutes les âmes généreuses étaient disposées à tenter, vint la phrase suivante : « Mais, Sire, ces protestations des cœurs ne suffi-

stant était d'autant plus grand qu'on aurait pu dire au sujet de leur liaison ce qui a été dit avec tant de bonheur sur celle de Laure et de Pétrarque :

« L'amour qu'elle inspira fut sa seule faveur. »

« raient pas, et nous supplions Votre Majesté de nous per-
« mettre de proposer à son intime confiance des moyens que
« nous croyons propres à ranimer de plus en plus l'espé-
« rance publique. Tandis que les Chambres prêteront ainsi
« au gouvernement qui doit sauver la France la force de
« la nation tout entière, vos fidèles sujets sont convaincus
« que le gouvernement concourra au salut public en se
« confiant à des hommes énergiques à la fois et modérés,
« dont les noms seuls soient une garantie pour tous les
« intérêts, une réponse à toutes les inquiétudes; à des
« hommes qui, ayant été à diverses époques les défenseurs
« des principes de justice et de liberté qui sont dans le cœur
« de Votre Majesté et forment le patrimoine de la nation,
« sont tous également solidaires de la stabilité du trône et
« des principes que l'ennemi public vient anéantir. »

Il était difficile de demander plus clairement un changement de ministère; en cas de besoin, on pourrait trouver que M. de La Fayette lui-même était désigné par cette phrase. Le Roi répondit : « Je reçois avec une vive satis-
« faction l'expression des sentiments de la Chambre des
« députés et du concours qu'elle me promet dans ces cir-
« constances difficiles. De mon côté, elle peut être sûre
« que les instruments que j'emploierai seront toujours
« dignes de la patrie et de moi. »

Louis XVIII était-il donc porté à profiter du conseil ou de la leçon? Je l'ignore. Dans tous les cas, les événements se précipitèrent avec une telle rapidité, qu'il n'a pas eu le temps de s'en occuper sérieusement.

Le *Moniteur* donna, le 17, le bulletin suivant : « Les
« nouvelles les plus récentes font présumer que Bonaparte
« est sorti de Lyon le 13, se dirigeant du côté de Mâcon et
« Châlon. Les dispositions combinées que nous avons fait
« connaître ont assez annoncé que ce mouvement avait été
« prévu. Le maréchal Ney, qui l'observait, est en grande
« marche pour le suivre. »

Le 18, le maréchal Macdonald fut nommé commandant en chef de l'armée qui s'assemblait pour la défense de la capitale, sous les ordres de M. le duc de Berry. Puis, dans un long article, on assurait que les mouvements qui avaient éclaté dans plusieurs villes en faveur de Napoléon avaient été promptement réprimés; on allait jusqu'à donner à entendre que Lyon, après son départ, avait secoué le joug qu'il lui avait momentanément imposé et était redevenu fidèle au Roi. On affirmait que la désertion était très forte dans les troupes qu'il menait à sa suite, surtout dans la cavalerie.

A la veille de la catastrophe, tous ces récits mensongers, ces dissimulations maladroites n'étaient propres qu'à faire tomber dans un découragement plus absolu ceux qu'elles trompaient pour quelques heures seulement. Je ne prétends pas dire cependant qu'il n'ait pas été donné, dans quelques localités et par quelques amis fidèles, des marques d'un zèle inébranlable, mais leur nombre était bien petit comparativement à la masse, qui restait inerte, comme stupéfiée.

A Paris, la garde nationale, que Monsieur passa en revue à l'issue de la séance royale, l'accueillit fort bien. Il y eut quelques légions que leurs chefs parvinrent à émouvoir, et qui fournirent un assez bon nombre de volontaires royaux. Il n'eût donc pas été impossible, si la troupe de ligne avait tenu ferme, d'enlever cette garde nationale tout entière. C'était un des moyens de défense que Napoléon devait le plus redouter, parce que celui-ci l'aurait compromis avec la meilleure partie de la population. Ce fut surtout parmi les étudiants que se manifesta le plus grand zèle: cela est digne de remarque. Déjà cette jeunesse était animée des sentiments qu'elle a manifestés depuis en tant d'occasions. Si elle se montrait aussi disposée à repousser Napoléon, c'était principalement parce qu'elle le regardait comme incompatible avec la liberté.

La courte administration du nouveau préfet de police ne

fut guère signalée que par sa maladroite tentative pour arrêter M. Fouché. Cette mesure était aussi mal conçue qu'elle fut mal exécutée. Dans ce moment, aucun homme n'était moins dangereux que celui-là; il n'en existait pas qui dût être moins que lui dans la confiance et les confidences de Napoléon ou de ses amis. Ses relations avec la cour des Tuileries étaient encore assez fréquentes ; il avait eu, si je ne me trompe, trois jours auparavant, une entrevue secrète avec M. de Blacas, rue d'Anjou, chez le duc de Dalberg. M. Fouché se sauva par-dessus les murs de son jardin et se réfugia chez la reine Hortense, dont l'hôtel était contigu au sien. Il y resta caché jusqu'après le 20 mars et se trouva ainsi tout naturellement replacé au nombre des partisans du régime impérial.

Le 19, le *Moniteur* annonça que Napoléon était parti d'Autun le 16, « continuant à semer sur sa route le mensonge, la corruption, l'appel au parjure et la calomnie. « Tantôt il accuse, disait-on, l'honneur des maréchaux. « dont la loyauté est la plus connue, la plus assurée, et « dont il ose publier de prétendues proclamations; tantôt il « débite les fables les plus absurdes, telles que le départ « du Roi de Paris et le soulèvement de la capitale. »

Ce passage sur les proclamations était relatif à celle du maréchal Ney, que Napoléon eut soin de répandre et à laquelle le gouvernement, qui n'en avait pas encore reçu la nouvelle officielle, s'efforçait de ne pas croire. Vains efforts ! Malgré les adresses, les assurances de fidélité qu'enregistrait encore le *Moniteur*, on savait, à n'en pouvoir douter, la défection du maréchal Ney et de son armée. Lequel des deux avait entraîné l'autre? Encore aujourd'hui il serait difficile de le dire avec certitude. Tout a été connu dans le procès du maréchal Ney; nul événement ne pouvait être plus grave ni plus décisif. La nouvelle officielle en parvint au gouvernement dans la soirée du 18; il apprit en outre que la vieille garde, que commandait le maréchal

Oudinot, s'était soulevée à Troyes et avait arboré les couleurs impériales; qu'enfin l'armée rassemblée sur la route de Fontainebleau, se disposait à suivre l'exemple de celle du maréchal Ney; que déjà plusieurs régiments se mettaient en mouvement pour aller au-devant de l'Empereur.

Je fus informé de ces détails, le 19 de grand matin, par M. de Vitrolles, qui m'apprit aussi que le départ du Roi était résolu pour le soir. Sa Majesté allait se retirer sur Lille, avec Monsieur et M. le duc de Berry, se flattant, si la garnison de cette ville lui restait fidèle, de pouvoir s'y maintenir assez longtemps pour recevoir les secours qui lui arriveraient du dehors. M. le duc de Bourbon partait de son côté pour la Vendée, que sa présence contribuerait à soulever et qui, sans doute, se montrerait en cette occasion digne de ce qu'elle avait été dans les jours de sa lutte héroïque avec la puissance révolutionnaire. On comptait beaucoup sur l'influence que M. le duc et Madame la duchesse d'Angoulême paraissaient exercer dans le Midi. Bonaparte alors se trouverait cerné dans le centre de la France; les armées étrangères ne pouvaient manquer d'être bientôt sur nos frontières, il se trouverait hors d'état de prolonger sa résistance.

Voilà le plan que M. de Vitrolles me développa le 20 mars au matin! Il était peut-être assez bien conçu, mais il reposait sur des hypothèses auxquelles il m'était difficile d'accorder la moindre confiance. Je connaissais trop bien la France pour ne pas regarder pour à peu près certain que toutes les résistances, même celles des départements les plus éloignés, seraient bientôt brisées par l'occupation de la capitale; qu'elles seraient rendues inutiles par la défection complète de l'armée, qui tout entière suivrait l'impulsion. Pour moi, toute la question était de savoir quelle résolution prendraient les armées coalisées, et avec quelle énergie elles poursuivraient la guerre nouvelle. Or, il n'y

avait à cet égard que de grandes probabilités, sans aucune certitude.

M. de Vitrolles me fit encore part de ses vues personnelles. Il comptait partir en même temps que le Roi, se rendre à Bordeaux, où il informerait Madame la duchesse d'Angoulême de tout ce qu'il lui importait de savoir, puis irait rejoindre le duc d'Angoulême et travaillerait à organiser auprès de lui un gouvernement capable de mettre en œuvre les ressources qui se trouveraient encore à sa disposition. Il serait, m'assura-t-il, muni de pouvoirs très étendus que lui donnerait le Roi avant son départ. Ces pouvoirs, il ne les a jamais eus. Il me pressa beaucoup de venir avec lui, je m'y refusai, d'abord parce que j'avais peu de foi en son succès, ce que je me gardai de lui dire, car il ne fallait pas le décourager; ensuite parce que si jamais je pouvais être utile à la cause royale, ce serait suivant toute apparence dans la partie de la France où j'étais connu, où je jouissais de quelque considération et où j'avais des amis. Il ne put disconvenir que je n'eusse raison, il me représenta que je courais peut-être de grands dangers, que la colère de Bonaparte pourrait bien s'appesantir sur moi. « Je ne le crois pas dans les premiers moments, lui dis-je, j'ai d'ailleurs le moyen d'être bien informé. »

Lorsque je le quittai, je n'étais pas sans beaucoup d'incertitudes sur le parti qu'il me faudrait prendre. Je n'avais qu'une résolution bien arrêtée, celle de ne sortir de France qu'à la dernière extrémité. C'était un dimanche. J'allai au château à l'heure de la messe. La foule était grande dans le salon, les uns attirés par un intérêt véritable, beaucoup d'autres par le désir d'être informés des événements. Peu de personnes savaient le départ du Roi fixé au soir même; ceux qui le savaient se taisaient. Je vis le Roi et les princes traverser les salons, suivant l'usage, pour se rendre à la chapelle. Malgré une grande tristesse répandue sur leurs visages, ils faisaient bonne contenance. M. le duc de Berry

s'arrêta auprès de moi, me prit les mains d'une manière qui voulait dire : Adieu. Il ne pouvait douter que je fusse au courant de la situation. M. de Blacas, qui suivait le Roi et ne pouvait s'en écarter, me fit des signes très significatifs, enfin l'abbé de Montesquiou m'engagea à passer chez lui après la messe. J'y fus en effet, il me confirma tout ce que M. de Vitrolles m'avait dit le matin, avec cette différence que celui-ci pensait encore à disputer le terrain et que l'abbé regardait la cause de la maison de Bourbon comme absolument perdue, et à tout jamais. Il me dit de revenir le voir dans la soirée chez sa nièce, Mme de Fezensac; il comptait quitter l'hôtel du ministère dans l'après-diner. et voulait partir de chez elle pendant la nuit.

Je fus exact à ce rendez-vous; nous causâmes longtemps et avec un entier abandon. Il me dit tous ses motifs pour ne plus rien espérer; je lui dis, à mon tour, que je ne savais pas ce qui arriverait de la maison de Bourbon, que cela dépendait de l'appui qu'elle trouverait auprès des souverains étrangers; il était bien possible, sans que j'en fusse étonné, qu'ils l'abandonnassent, mais j'ajoutai, quant à Napoléon, qu'il pourrait bien, malgré son premier succès si rapide, si brillant, rencontrer pour son nouvel établissement, plus de difficultés que beaucoup de gens ne le supposaient, les esprits ayant pris depuis son départ une direction à laquelle il ne s'attendait pas; que s'il était vigoureusement attaqué par la coalition, je doutais fort qu'on fît de grands sacrifices pour le soutenir. L'abbé de Montesquiou, au reste, était tellement convaincu qu'il n'y avait plus rien à faire pour les princes, dont il allait suivre le sort, que venant à parler de ce qui me concernait, il m'engagea beaucoup à conserver, si je le pouvais, l'administration des ponts et chaussées. Je lui répondis que cela n'était ni possible ni digne, que je m'estimerais heureux si on voulait bien me laisser vivre en paix dans mon modeste intérieur.

M. le chancelier, avant de quitter Paris, et en traversant la ville de Rouen pour aller gagner le port où il s'embarqua, tint un langage semblable aux magistrats qui l'approchèrent, les exhortant tous à demeurer à leur poste. De ce nombre était son beau-frère, premier président de la cour royale de Rouen, qui suivit sans trop de difficulté le conseil qui lui venait d'une si haute autorité.

Je n'entreprendrai pas de dépeindre l'agitation qui régna dans les esprits pendant la crise que nous eûmes à traverser depuis le moment où le départ du Roi fut résolu, jusqu'à celui où le château des Tuileries fut paisiblement occupé par Napoléon. Tout était encore une fois remis en question. Toute la journée du 19 fut employée en préparatifs de départ ou plutôt de fuite. On prit dans les ministères, dans les administrations, toutes les précautions dont on eut le temps de s'aviser pour soustraire aux recherches des nouveaux venus la connaissance de ce qu'il importait le plus de leur cacher. Mais la précipitation fut si grande que beaucoup d'oublis eurent lieu, et même des plus fâcheux; ils furent poussés jusqu'à ce point qu'on négligea de retirer du cabinet du Roi des notes et des correspondances que tout commandait d'ensevelir dans un profond secret, et sur lesquelles Napoléon, aussitôt son arrivée, ne manqua pas de mettre la main.

M. Louis laissa dans les caisses du Trésor environ cinquante millions. Que cet abandon ait été le résultat de sa volonté ou de son inadvertance, il n'en a pas moins été sévèrement critiqué dans l'une comme dans l'autre hypothèse. Il y avait, suivant toute apparence, dans cette somme, peu d'argent monnayé, et les valeurs représentatives une fois sorties du Trésor pouvaient n'être pas faciles à réaliser. Il a sans doute regardé ces fonds comme appartenant à l'État et devant rester à sa disposition pour satisfaire aux dépenses publiques, au payement, par exemple, des arrérages de la dette; mais alors on lui a encore

reproché de n'avoir pas anticipé ce payement, ce qui eût été une manière de laisser moins de fonds à la disposition de Napoléon. Je ne sais si cette mesure était praticable, les créanciers n'étant pas préparés à recevoir et ne pouvant être avertis à temps. Ce qui est incontestable, c'est qu'avec un peu plus de prévoyance, il eût été au moins facile, depuis le 5 mars jusqu'au 19, de faire transporter des sommes considérables dans quelques villes où le Roi pourrait se retirer, à Lille par exemple, ou à Rouen. Tout cela prouve les illusions dans lesquelles on a persisté jusqu'à la veille de la catastrophe. Le Roi n'emporta que les fonds qui étaient dans les caisses de sa liste civile et aussi les diamants de la couronne. Il fit compter par le Trésor cent mille francs à chacun de ses ministres pour subvenir aux dépenses que leur fuite allait nécessiter. L'abbé de Montesquiou les refusa. Je ne dois pas oublier, parmi les précautions prises, celle d'ouvrir à M. de Maubreuil les portes de sa prison : M. de Bourrienne craignait qu'il fît des déclarations qui, bien que mensongères, n'en auraient pas moins été fort désagréables pour le gouvernement royal.

Le Roi partit dans la nuit du 19 au 20. Il est aisé de se faire une idée du désordre qui dut accompagner cette retraite inopinée de toute une cour qui, deux jours auparavant, se faisait encore tant d'illusions. Enfin, tout s'écoula dans la nuit, et le 20 au matin la solitude régnait dans le château, dans les cours des Tuileries, dans les casernes environnantes, dans les ministères et dans beaucoup d'hôtels du faubourg Saint-Germain. Cette solitude avait quelque chose de sinistre : on voyait sur tous les visages l'expression d'une attente inquiète. Les partisans de Napoléon commençaient bien à se montrer, mais ils n'étaient pas encore assez nombreux pour remuer sensiblement la population.

Malgré ma résolution très arrêtée de ne pas m'éloigner, je pensai qu'il serait bon de prendre quelques informa-

tions. J'écrivis à M. de La Valette : je ne l'avais pas vu depuis trois semaines, mais je le connaissais trop bien pour n'être pas assuré que je pouvais compter sur lui. Je lui demandai donc conseil. Mon intention était de me retirer dans ma terre auprès du Mans, mais il me serait fort utile de passer quelques jours à Paris pour mettre ordre à mes affaires. Le pouvais-je avec sécurité? M. de La Valette me répondit qu'il serait chez moi avant deux heures. La conversation que nous eûmes dans cette occasion est trop importante pour que je ne la rapporte pas littéralement comme ma mémoire me la peut fournir.

N'osant prendre la responsabilité de me donner un conseil dans une circonstance aussi délicate, il avait été chez M. de Cambacérès et, sûr de l'intérêt qu'il me portait, n'avait pas craint de lui communiquer ma lettre. Après quelques moments de réflexion sur la gravité de la question que je lui faisais, ils étaient tombés d'accord qu'on ne pouvait prévoir quelle serait la conduite de l'Empereur ; tout devait lui conseiller d'user d'une extrême modération ; ce serait certainement l'avis unanime des personnes qu'il appellerait au moment de son arrivée. On ne devait donc pas supposer que, dans les premiers jours surtout, il se portât à aucun acte de violence ; dès lors, ces messieurs inclinaient à croire que je pouvais rester sans péril, me promettant d'ailleurs d'observer avec une grande attention tout ce qui pourrait me concerner et de me faire avertir en cas de besoin.

M. de La Valette ajouta que si je courais le moindre danger, je trouverais toujours un asile chez lui, qu'il aurait bien ensuite le moyen de me faire sortir de Paris. Après l'avoir remercié de cette nouvelle preuve de son amitié et lui avoir dit que sans hésitation j'en profiterais en cas de besoin, j'ajoutai que je me fierais d'autant plus à sa protection qu'il allait jouir d'un grand crédit, que cela ne pouvait être autrement après la part qu'il avait sûre-

ment prise aux grands événements que nous voyions s'accomplir.

« Et quelle part? » me répondit-il. — « Mais c'est vous « sans doute qui avez entretenu avec l'Empereur la cor- « respondance la plus suivie, qui l'avez tenu au courant « de tout; ce sont probablement vos avis qui l'ont décidé « à revenir? — Vous vous trompez bien, me répliqua-t-il; « s'il en était ainsi, non seulement je n'aurais pas de rai- « son pour le dissimuler aujourd'hui, mais je pourrais « m'en vanter. Eh bien, je vous jure que depuis le départ « de l'Empereur, je ne lui ai écrit qu'une seule lettre, à « l'occasion du jour de l'an, et que n'ayant point de moyens « pour la lui faire parvenir, je l'ai envoyée au directeur de « la poste à Lyon, supposant qu'il aurait une occasion « pour la faire passer. Est-elle arrivée? je n'en sais rien, « car je n'ai pas reçu de réponse. — Mais qui donc, si ce « n'est vous, a pu lui faire tenir les renseignements qui lui « ont sûrement été fournis? — C'est sans doute le duc de « Bassano », me dit-il alors; puis il ajouta en riant : « N'allez pas croire cependant que je ne conspirais pas. « C'est même parce que je conspirais bel et bien que j'ai « cessé de vous voir; je ne voulais pas m'exposer à être « pénétré par vous, encore moins risquer de vous compro- « mettre. — Mais alors cela revient au même, à peu de « chose près. Vous aurez de plus le mérite d'avoir con- « spiré de votre propre mouvement et sans ordre. — Cela « serait bon, en effet, si j'avais conspiré à son profit, « comme vous le supposez, mais nous n'y pensions guère. « — Comment! vous n'y pensiez pas? Dans quelle diable « de conspiration étiez-vous donc fourré? — Dans celle du « Nord, de d'Erlon, de Lallemand, de Desnoëttes. — Com- « ment! est-ce que tous ces généraux ne venaient pas « au-devant de Napoléon? — Nullement, c'est même la « nouvelle de son débarquement et de ses progrès qui a « fait tout échouer, qui a tout disloqué. — Mais que vou-

« liez-vous donc alors? — Nous voulions arriver à Paris, « où nous avions de bons amis qui nous attendaient; nous « aurions enlevé le Roi avec tout ce qui se serait trouvé « de sa famille autour de lui: nous les aurions poliment « reportés à la frontière. — Après, quoi? — Nous nous « serions donné un souverain qui aurait tenu sa couronne « de la France et non de l'étranger. — Mais ce souverain, « où l'auriez-vous pris? — Qui sait, peut-être le duc « d'Orléans, s'il avait voulu être intelligent et raisonnable. « Il aurait bien fallu que celui-là fût sincèrement constitu- « tionnel, je ne pense pas qu'il eût fait peur à l'Europe, « qui ne se serait sûrement pas armée pour le seul intérêt « de Louis XVIII. »

Là finit notre conversation. Les révélations qu'elle contient, faites dans un tel moment, ne peuvent être soupçonnées de manquer de sincérité; elles jettent, si je ne me trompe, un jour imprévu sur les dispositions et les événements de cette époque, même sur le côté le plus difficile de la situation dans laquelle s'est bientôt trouvé Napoléon.

Le *Moniteur* qui parut dans la matinée du 20 avait encore été rédigé par le gouvernement royal: il contenait comme adieu, une proclamation en date de la veille : le Roi annonçait son départ, rendu nécessaire par la défection d'une partie de l'armée qui avait juré de défendre son trône. « La crise actuelle s'apaisera, disait-il, nous avons « le doux pressentiment que les soldats égarés, dont la « défection livre nos sujets à tant de dangers, ne tarde- « ront pas à reconnaître leurs torts. Ils trouveront dans « notre indulgence et dans nos bontés la récompense de « leur retour. Nous reviendrons bientôt au milieu de ce « bon peuple à qui nous ramènerons encore une fois la « paix et le bonheur. »

Puis la clôture de la Chambre des pairs et de celle des députés était prononcée pour 1814. Une nouvelle session était convoquée pour 1815. Les pairs et les députés

devaient se réunir le plus tôt possible au lieu où serait installé le siège provisoire du gouvernement. Toute assemblée de l'une ou de l'autre Chambre qui aurait lieu ailleurs était déclarée nulle et illicite. Sa Majesté, en signant cette pièce, avait dû regretter la téméraire déclaration qu'il avait cru devoir faire trois jours auparavant, à la Chambre des députés, ses soixante ans rappelés, l'engagement de terminer sa carrière en mourant pour son peuple !

Toute confiance avait disparu, le découragement était profond ! J'ai vu dans cette matinée beaucoup de royalistes, d'émigrés, je n'en ai pas rencontré un seul qui ne crût que tout était irrévocablement perdu, qu'on ne reverrait jamais la maison de Bourbon. Trois mois après, beaucoup d'entre eux n'ont pas craint de faire grand bruit de leur énergie, de leur attachement, de leur fidélité, de leur imperturbable foi dans le triomphe de la légitimité ; si on eût alors invoqué mon témoignage, je n'aurais pu, en conscience, parler que de leur abattement.

On insista dans cette matinée pour que je m'éloignasse sans délai de Paris et même pour que je sortisse de France. M. Mounier et M. Anglès, décidés à partir dans la soirée, n'épargnèrent rien pour me convaincre que je ne pouvais sans grand danger braver le retour de Napoléon. Je leur répondis que l'émigration était un parti qui me répugnait, que je ne consentirais à le prendre qu'à la dernière extrémité. Je savais, du reste, par mon expérience pendant les plus horribles temps de la Terreur, qu'avec des amis, et je n'en manquais pas, on trouvait assez facilement le moyen d'échapper au moins aux premières recherches. Cependant je profitai de l'offre de M. Mounier qui, toujours convaincu que je serais bientôt forcé de passer la frontière, voulut m'aider à me procurer de bonnes lettres de crédit. Il me mena à cet effet chez un banquier avec lequel il était en relation fort intime. C'était M. Casimir Périer, Dauphinois

comme lui. M. Périer y mit la plus grande obligeance et sans que je déposasse aucuns fonds chez lui, m'envoya dans la journée des lettres de crédit pour la Belgique, l'Angleterre et la Hollande. Je n'en ai point usé, mais le service n'en a pas moins été rendu avec la meilleure grâce.

Je devais, avant de m'éloigner, aller remercier M. de Cambacérès de tout ce qu'il m'avait témoigné d'amitié dans sa conversation avec M. de La Valette. Il me reçut très bien, mais je le trouvai dans une grande agitation, en proie à toutes les inquiétudes dont un caractère aussi timide que le sien ne pouvait se défendre à l'approche des circonstances difficiles. Il lui faudrait bien accepter un rôle, il s'en effrayait et laissait éclater sa profonde irritation contre le gouvernement royal, avec une violence proportionnée à l'effort qu'il avait fait jusqu'alors pour la dissimuler et la contenir. « Enfin, croiriez-vous, me dit-il, qu'ils ont été « jusqu'à rayer mon nom, dans une ordonnance déjà « signée sur la composition de l'Académie française! » Ce qui l'affectait surtout, c'est que cette dernière rigueur ne pouvait s'expliquer que par la qualification de régicide qu'on lui attribuait de nouveau, malgré ses constants efforts pour la repousser. Il avait cru s'en être justifié. On peut se souvenir en effet que l'abbé de Montesquiou lui avait été sur ce point fort secourable auprès du Roi; c'était cependant par l'abbé de Montesquiou que venait d'être fait le travail sur l'Académie.

Les dispositions de la cour étaient donc devenues plus rigoureuses à son égard. Il n'eut pas de peine à me persuader qu'il n'avait eu aucune connaissance des projets de l'Empereur; sa prudente circonspection était trop connue pour qu'on eût risqué de le mettre dans aucune confidence; mais je vis clairement que sa confiance dans l'avenir n'était pas très assurée : « Tout pourra bien aller, « me dit-il, si l'Impératrice lui est rendue, ce sera la

« preuve que l'Autriche s'entend encore avec lui, mais si « on la retient... » Je ne lui en demandai pas davantage.

De retour chez moi, je vis arriver le fameux Veyrat, que j'avais eu tant de peine à expulser de Paris et qui avait été le sujet d'une scène assez pénible entre Monsieur et moi. Ses protecteurs du château lui avaient fait accorder la permission de revenir, peu après ma sortie de la préfecture de police : on ne lui avait pas rendu sa place et il croyait l'occasion belle pour la recouvrer. Il se disait chargé par le duc de Rovigo, ministre de la police, de faire remplacer dans toutes les administrations le drapeau blanc qui flottait sur les portes, par le drapeau tricolore. Lorsqu'il se présenta à l'hôtel des ponts et chaussées, il avait déjà fait exécuter ce changement dans plusieurs administrations. Ayant pénétré effrontément jusque dans mon cabinet, il me fit, d'un air hautain, connaître l'objet de sa mission. Je lui répondis que si le duc de Rovigo était ministre de la police, je n'étais certainement plus directeur général des ponts et chaussées et n'avais plus d'ordre à donner. Le duc de Rovigo a prétendu depuis qu'il n'avait donné aucun ordre, mais j'ai peine à croire à la sincérité de ce désaveu.

CHAPITRE VIII

Arrivée de Napoléon aux Tuileries. — Impression produite à Vienne par la nouvelle de sa descente à Cannes. — Déclaration des puissances (13 mars 1815). — Elle dément les assertions de l'Empereur qui se prétendait d'accord avec l'Autriche. — Formation du ministère. — M. Fouché obtient le portefeuille de la police; M. Carnot reçoit celui de l'Intérieur. — M. Molé se refuse obstinément à accepter un ministère et retourne à la direction des ponts et chaussées. — Fréquents rapports de M. Pasquier avec M. de La Valette: ce dernier se montre très inquiet de la conduite du général Lion, chargé de surveiller la marche de l'escorte royale. — Le préfet de police Réal signifie à M. Pasquier un ordre d'exil. — Au nom du Conseil d'État, M. Regnaud intercède en faveur de son ancien collègue auprès de l'Empereur, qui se montre inflexible. — M. Pasquier demande un sursis à M. Fouché. — Ce dernier juge Napoléon perdu et se montre favorable au retour des Bourbons. — M. Pasquier écrit à l'Empereur pour protester contre l'exil dont il est frappé; sa lettre reste sans réponse. — Il prend congé de M. Regnaud qui lui confie ses craintes pour l'avenir. — La déclaration du Conseil d'État. — MM. Chauvelin et Molé ne veulent pas la signer. — M. Pasquier fait ses adieux à M. de Bassano qui se montre mécontent du poste de ministre secrétaire d'Etat. — M. de Vicence est plus pessimiste encore: il juge la position désespérée. — La famille royale sort de France. — Lettre du duc d'Orléans aux généraux sous ses ordres. — M. Benjamin Constant, après un court voyage en Vendée, revient à Paris et se rallie au gouvernement impérial. — Départ de M. Pasquier pour le Maine.

Napoléon arriva entre neuf et dix heures du soir. Le retour bruyant d'un général, porté sur les bras de ses soldats à la lueur des flambeaux, le départ morne et silencieux du vieillard couronné, obligé de fuir, n'ayant plus pour défense que les larmes de ses serviteurs, ont été tracés avec un singulier relief par M. Alexandre de Laborde. Témoin oculaire, il semble avoir assisté à ces scènes si diversement émouvantes avec un égal intérêt. J'engage

ceux qui ne connaissent pas sa relation à la lire, rien ne pouvant remplacer la vive peinture d'un homme d'esprit racontant les faits qui viennent de l'émouvoir.

Le nouveau et dernier règne de Napoléon ne peut dater que de l'instant où il reparut dans la capitale; il n'avait eu depuis son débarquement qu'une armée, il eut dès lors un gouvernement.

Quelle était dans la réalité sa situation vis-à-vis de l'étranger? Quel effet son retour en France avait-il produit, quelles résolutions avait-on prises à son sujet dans le congrès? La nouvelle de sa descente à Cannes était arrivée à Vienne par la voie d'Italie avec une grande promptitude. L'émoi fut extrême; il était difficile de ne pas croire qu'une si audacieuse entreprise avait été combinée avec la déclaration faite par Murat au sujet des quatre-vingt mille hommes qu'il allait mettre en mouvement. Ainsi l'Italie, non moins que la France, pouvait être incessamment en feu. L'Autriche serait plus menacée qu'aucune autre puissance. Un même sentiment ne tarda pas à réunir tous les esprits; il fut sensible pour tout le monde que si Bonaparte venait à triompher, s'il remontait sur le trône de France, il n'y aurait plus de paix, plus de repos à espérer en Europe. La modération, qu'il manifesterait peut-être dans les premiers mois de son succès, disparaîtrait nécessairement à mesure que ses forces se compléteraient, et l'aigle aurait bientôt repris son vol. Heureux s'il consentait à s'arrêter pour quelque temps sur la frontière du Rhin. L'Autriche, malgré ses liens de famille, malgré l'humeur et le mécontentement dont elle ne pouvait se défendre, arriva très promptement à comprendre que le secours qu'elle avait prêté à la coalition dans les deux dernières campagnes lui serait d'autant moins pardonné par l'époux de Marie-Louise qu'il avait pendant plus longtemps compté sur les effets de cette union, que tôt ou tard le jour de la vengeance arriverait.

M. de Talleyrand et M. de Pozzo exploitèrent habilement cette idée ; ils parvinrent à enlever, le 13 mars, une déclaration qui fut donnée au nom des huit puissances signataires du traité de Paris. « En rompant ainsi la con-« vention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Bonaparte, y était-« il dit, détruit le seul titre légal auquel son existence se « trouvait attachée. En reparaissant en France avec des « projets de trouble et de bouleversement, il s'est privé « lui-même de la protection des lois, et a manifesté à la « face de l'univers qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trêve « avec lui. »

Les puissances étaient intimement persuadées (il était d'une bonne politique de témoigner cette assurance) que la France entière se rallierait autour de son souverain légitime, et ferait incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant. Elles annonçaient en même temps que si, contre toute probabilité, un danger quelconque pouvait sortir de cet événement, elles étaient prêtes à donner au roi de France, à la nation française, ou à tout autre gouvernement attaqué, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique. Elles s'uniraient contre tous ceux qui entreprendraient de la compromettre. En conséquence, Napoléon Bonaparte était placé hors les lois sociales, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, et livré à la vindicte publique.

Cette déclaration devait être rendue publique. En effet, rien ne fut négligé pour la faire parvenir en France. Le gouvernement royal l'attendait avec une vive impatience, car M. de Talleyrand l'avait annoncée ; mais la rapidité de la marche de Napoléon avait tout déjoué. La pièce n'arriva à Strasbourg que le 18 et ne pouvait par conséquent être connue à Paris au moment du départ du Roi. Elle avait cependant été connue à Strasbourg, le courrier ayant ordre de la répandre sur son passage. Il était impossible que la France tout entière n'en eût pas bientôt connaissance, et ce

serait un cruel démenti donné au bruit, répandu par Napoléon, qu'il était d'accord avec l'Autriche et que l'impératrice Marie-Louise allait lui être renvoyée. Pour donner plus de consistance à ce bruit, il avait, pendant son court séjour à Lyon, rendu un décret portant dissolution de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés. Il avait en outre convoqué à Paris, pour le mois de mai, les collèges électoraux de département, constitués en assemblée extraordinaire du Champ de Mai. Il serait alors procédé à la modification des constitutions de l'Empire, au couronnement de l'Impératrice et à celui du prince impérial.

Dès le lendemain de son arrivée, parurent dans le *Moniteur* ses proclamations si justement célèbres du golfe Jouan, ses adresses aux habitants de la Drôme, de l'Isère, de Grenoble et de Lyon, plus une série d'actes datés de Lyon. Toutefois, je ne puis m'empêcher de regarder comme certain que plusieurs de ces décrets ne furent rédigés qu'à Paris, et qu'il jugea à propos de les antidater, afin de donner à penser qu'il n'avait pas eu besoin de se trouver dans sa capitale pour saisir les rênes du gouvernement.

Il ne tarda pas à rencontrer des difficultés auxquelles il était loin de s'attendre; elles étaient de nature à lui montrer combien de défiances existaient sur la plénitude de son triomphe, dans l'esprit des hommes dont le jugement devait lui importer le plus. A peine descendu dans le palais des Tuileries, il envoya chercher les personnes sur lesquelles il croyait pouvoir compter pour les placer dans son ministère. De ce nombre, étaient M. de Cambacérès, le duc de Vicence, M. Molé, et presque tous les anciens ministres. Une partie de la nuit se passa en conférence avec chacun d'eux. M. de Cambacérès déclara que sa santé le rendait tout à fait incapable d'affaires, et exprima avec instance le désir de n'être pas tiré d'une retraite absolue, devenue pour lui nécessaire. Il avait sans doute été affermi

dans cette résolution par ce qui lui fut révélé, dès les premières phrases de l'Empereur, que rien n'était convenu entre lui et l'Autriche, que l'espoir du retour de l'Impératrice n'était appuyé sur aucun document positif, ne reposait enfin que sur des hypothèses. J'ai connu une des personnes qui se trouvaient chez lui lorsqu'il revint du château et auxquelles il confia cette fâcheuse découverte.

Cependant Napoléon n'avait pas accepté le refus de M. de Cambacérès et avait dit : « Nous arrangerons cela demain matin. » Le lendemain matin, il se trouva dans le *Moniteur* avec sa qualité de prince archichancelier de l'Empire, chargé du portefeuille de la justice, mais on lui avait donné un aide pour le soulager des soins de la correspondance, et cet aide, le conseiller d'État Boulay de la Meurthe, n'était pas le plus agréable qu'on pût lui offrir.

Par d'autres décrets, le duc de Gaëte fut nommé ministre des finances, le duc de Bassano ministre secrétaire d'État, le duc Decrès ministre de la marine, le duc d'Otrante ministre de la police générale, le comte Mollien ministre du Trésor (1), le prince d'Eckmuhl ministre de la guerre, le duc de Rovigo premier inspecteur de la gendarmerie, le comte de Bondy préfet de la Seine, M. Réal préfet de police. On voit que le ministère de l'intérieur et celui des affaires étrangères restaient à donner.

Voilà donc M. Fouché redevenu ministre de la police ! La persécution qu'il avait essuyée dans les derniers jours avait sans doute contribué à lui valoir cette faveur ; sa nomination d'ailleurs, ainsi que celle de M. Réal, était un gage

(1) Je tiens de M. Mollien une particularité digne de remarque. Dans la première conversation qu'il eut avec Napoléon, il eut la preuve que déjà une partie des illusions dont il avait dû se bercer étaient dissipées. M. Mollien, naturellement complimenteur, n'avait pas manqué de le féliciter sur le brillant accueil qui venait de lui être fait dans cette longue traversée de la France depuis Cannes jusqu'à Paris. « Point d'illusions, mon cher, lui répondit-il, ils m'ont laissé arriver comme ils ont laissé partir les autres. »

donné aux hommes de la Révolution; il en avait été de même au 18 brumaire. Le duc de Rovigo fut fort désappointé, mais il était du nombre de ces hommes sur lesquels on peut toujours se reposer et qui ne peuvent rien refuser.

Les deux ministères vacants avaient été pendant la nuit le sujet d'une négociation infructueuse entre l'Empereur, le duc de Vicence et M. Molé. Le duc de Vicence annonça comme M. de Cambacérès la résolution de ne plus accepter le fardeau des affaires. Il ne dissimula point à Napoléon qu'il se croyait quitte envers lui par le zèle avec lequel il l'avait servi jusqu'au moment de son départ de Fontainebleau, et ajouta qu'il ne pouvait se regarder comme obligé à courir les chances d'une entreprise aussi difficile que celle dans laquelle il lui convenait de se jeter, et qu'il n'aurait certainement pas conseillée. Il faut que sa résistance ait eu un caractère bien prononcé, car l'Empereur désespéra un moment de la vaincre, ce qui est démontré par les propositions qu'il fit à d'autres. M. Molé usa de la même excuse que l'archichancelier et se retrancha sur sa santé, qui, en effet, était assez mauvaise. « Je vois ce que c'est, « lui dit l'Empereur, le ministère de la justice vous ennuie; « prenez l'intérieur. — Celui-ci est bien plus fatigant, « Sire, et il me serait tout à fait impossible d'en supporter « le fardeau. » La conversation fut longue et animée entre eux. Enfin, M. Molé fut congédié, avec ordre de faire ses réflexions et de revenir le lendemain matin.

Le lendemain, comme il persistait dans son refus, l'Empereur essaya de le tenter par l'offre du ministère des affaires étrangères, le moins laborieux de tous et qui ne l'empêcherait pas de prendre un congé pour aller aux eaux, si sa santé l'exigeait. M. Molé alléguait toujours qu'il ne pouvait se livrer à aucun travail suivi. Cette excuse ne fut toujours point acceptée; on le renvoya encore au lendemain, avec injonction de bien réfléchir avant de prononcer

définitivement un refus aussi étrange. Je le vis dans la matinée, il me donna tous ces détails, bien résolu à ne pas se lancer dans une carrière qui allait être semée de tant de périls et dans laquelle, si Napoléon venait à succomber, il se compromettrait pour toujours et se rendrait irréconciliable avec les hommes auxquels il était attaché par les liens de famille les plus étroits, et par les rapports sociaux les plus précieux.

Le ministère de l'intérieur fut donné à M. Carnot qui venait d'ajouter à sa vieille renommée par la défense d'Anvers pendant la campagne de 1814. L'Empereur eut soin d'en rappeler le mérite dans un décret qui le nomma en même temps comte de l'Empire. La défense d'Anvers n'était pas cependant le titre principal de M. Carnot à la faveur impériale : il avait adressé au Roi, dès le mois de juillet précédent, un mémoire qui bientôt s'était trouvé répandu dans toute la France avec une incroyable profusion. Ce mémoire, rédigé avec assez d'habileté, avait été le signal de toutes les accusations intentées contre le gouvernement royal. On signalait surtout l'infidélité du Roi à ses promesses et même à la Charte qu'il avait donnée. M. Carnot se plaignait de ce que les régicides se trouvaient exclus de beaucoup de fonctions, malgré l'article de la Charte qui portait que nul ne serait recherché pour ses actes. A cette occasion il n'avait pas craint d'entreprendre leur justification : il avait nettement rejeté sur les émigrés et sur la folle guerre qu'ils avaient déclarée à la France le crime de la mort de Louis XVI. Rappelant les paroles adressées par le roi Louis XVIII au prince régent d'Angleterre : « Qu'à lui et à sa nation devait être attribué, « après la divine Providence, le rétablissement de la mai- « son de Bourbon sur le trône de ses ancêtres », il lui reprochait de n'avoir pas voulu monter sur ce trône, appelé par le consentement et le vœu de son peuple, d'avoir préféré tenir sa couronne de son droit de naissance ou du droit

divin (1). En résumé, cette pièce, une des plus curieuses de l'époque, était la justification de la Révolution, aussi bien qu'un acte d'accusation contre le gouvernement de la Restauration et contre le Roi.

La perspective de siéger avec un tel collègue était peu encourageante pour M. Molé et ne pouvait manquer de l'affermir dans sa résolution; il y persista en effet. Lorsqu'il revit l'Empereur le lendemain, celui-ci, perdant patience, le congédia en lui disant : « Eh bien, monsieur, « puisqu'il en est ainsi, reprenez votre ancien poste, retour-« nez aux ponts et chaussées. » M. Molé n'osa pas résister à cette injonction faite sur un ton qui lui donnait à entendre que Napoléon voulait absolument que son nom figurât dans le nouveau gouvernement. Il pensait qu'en le voyant descendre d'un ministère à des fonctions secondaires, personne ne pourrait douter de la violence qui lui était faite. Il vint donc m'annoncer qu'il me remplaçait.

J'allais voir, tous les jours, M. de La Valette, dès sept heures du matin, à l'hôtel des postes, où il s'était installé. Il me disait déjà qu'il était question d'un décret d'amnistie dont se trouvaient exceptées un certain nombre de personnes, mais il se croyait sûr que ces exceptions portaient sur des hommes absents et sur lesquels on savait bien qu'on ne mettrait pas la main. Quant aux autres personnes plus

(1) Le mémoire de M. Carnot était regardé comme une pièce tellement faite contre la maison de Bourbon que, pendant les Cent-jours, il fut réimprimé et colporté dans toutes les rues de Paris sur de petites charrettes avec une enseigne portant le prix auquel il se vendait; c'était le plus bas possible. M. Carnot, dans un factum justificatif qu'il a mis au jour après la seconde Restauration, a prétendu que cette seconde publication et le mode employé pour la répandre ne devaient pas lui être attribués, que M. Fouché seul en était l'auteur, qu'il n'avait pas même daigné lui demander son consentement. Allant plus loin encore, il a soutenu que son mémoire avait été originairement rédigé pour le Roi seul, adressé à lui seul, et n'avait été publié que par une infidélité partie du cabinet de ce prince. Si le fait est vrai, il est au moins tellement invraisemblable qu'il faudrait pour y faire croire des preuves irrécusables, jamais produites.

ou moins compromises, il croyait toujours qu'elles n'avaient pour le moment rien à craindre : peut-être y aurait-il quelques exilés à une certaine distance de la capitale, cela lui paraissait encore peu probable. Il me parla avec regret de la nomination de M. Fouché au ministère de la police, ne pouvant s'empêcher de déplorer que l'Empereur osât encore se confier à un homme de cette trempe : il ne me cacha pas non plus que l'Empereur l'avait envoyé chercher la veille pour lui faire accepter le portefeuille des affaires étrangères ; il s'y était refusé, ne se reconnaissant pas, disait-il, les aptitudes nécessaires pour occuper un poste aussi difficile. Alors étaient revenues les instances auprès du duc de Vicence, dont la résistance avait été vaincue. Le ministère se trouvait ainsi complété, mais non, comme on voit, sans beaucoup de peine. Ce fut pour Napoléon une situation bien nouvelle et qui dut fort le déconcerter, que celle où les plus hautes marques de sa confiance étaient si persévéramment repoussées.

Un matin, pendant que je causais avec M. de La Valette, il me fut facile de remarquer en lui une agitation extraordinaire ; il avait sonné deux fois dans l'espace d'un quart d'heure, demandant si l'estafette du Nord était arrivée. Je le priai, en supposant que la question ne fût pas trop indiscrète, de me dire d'où venait cette impatience. Le Roi devait être arrivé à Lille : s'était-il passé quelque chose d'important dans cette ville, où les troupes avaient eu à se prononcer pour ou contre lui? Voici la réponse de M. de La Valette, je la dois consigner, parce qu'elle est un témoignage frappant de l'élévation de ses sentiments : « Mon « Dieu, me dit-il, je suis informé que le général Lion, à la « tête du régiment des chasseurs de la garde, a eu ordre « de se porter à la suite du Roi et de son escorte. Ce sont, « je crois, les compagnies rouges qui forment l'arrière- « garde. Si nous avons le malheur qu'elles soient rejointes « par le général Lion, je le connais, c'est un sabreur, inca-

« pable de générosité, il les écrasera sans pitié. Les jeunes « gens qui composent ces compagnies ne sont pas en état « de lui tenir tête ; ils appartiennent presque tous aux « meilleures familles de France ; ce sera un malheur « affreux, un deuil universel. Je n'aurai pas un instant de « repos tant que je ne les saurai pas en sûreté. »

Voilà l'homme dont ceux auxquels il prenait alors un si généreux intérêt, ont demandé la tête sept ou huit mois plus tard avec un acharnement furieux.

Le 23, M. Réal vint chez moi ; j'étais sorti : il avait dit son intention de revenir, parce qu'il était urgent qu'il me vît : il était allé jusqu'à la place Vendôme, où demeurait M. Decazes (1). J'ai su depuis qu'il remplissait dans ce moment auprès de celui-ci une mission semblable à celle dont il allait s'acquitter auprès de moi. Il vint, un quart d'heure après, me signifier un ordre d'exil. Je pouvais aller partout où je voudrais, pourvu que ce fût à quarante lieues de Paris. Il mit beaucoup d'égards et d'obligeance dans cette démarche, dont il me parut sincèrement peiné. Je lui demandai s'il me fallait partir sur-le-champ, s'il ne me serait pas permis de demeurer à Paris encore quelques jours pour chercher un appartement où se pût établir Mme Pasquier en mon absence. Il me répondit que pour ce qui le concernait, il me laissait toutes les facilités que je pouvais désirer, mais qu'il fallait voir M. Fouché, qui me délivrerait mon passeport et qui seul pouvait m'accorder un délai.

Mes anciens camarades du Conseil d'État n'hésitèrent

(1) M. Decazes, alors conseiller à la cour royale, venait de se faire remarquer en s'opposant énergiquement à ce que la Cour se rendît en corps aux Tuileries pour féliciter Napoléon. C'est le premier acte qui l'ait mis en lumière. Rien dans son existence ni dans sa carrière n'avait fait prévoir ce dévouement courageux à la cause royale. Il l'avait puisé sans doute dans les relations fort intimes qui s'étaient établies entre M. Louis et lui, par l'intermédiaire de la nièce de M. Louis, Mlle de Rigny

pas à me témoigner leur sympathie. Le lendemain, l'Empereur ayant reçu les hommages de ce corps, M. Regnaud, qui avait porté la parole, lui dit, au nom de tout le conseil, avant de se retirer, qu'on avait appris avec une vive affliction l'acte de rigueur qui venait d'être exercé à l'égard de M. Pasquier, d'un ancien collègue auquel tous ceux qui avaient travaillé avec lui portaient estime et attachement. L'Empereur, sans trop manifester d'humeur, répondit qu'il y avait des exemples qu'on était obligé de faire : que ma défection avait été une des plus promptes, une de celles qui avaient eu le plus d'éclat. De cette réponse, mes amis conclurent que la colère de Napoléon n'était pas grande contre moi, que si je voulais faire quelque démarche et lui redemander de l'emploi, il était à peu près certain que je ne serais pas refusé. M. Molé surtout appuya beaucoup sur ce point et me proposa de se charger, soit de remettre une lettre, soit de faire une demande en mon nom ; il me pressa longtemps, employa à me convaincre toute l'adresse de son esprit, mais je persistai dans mon refus.

M. de La Valette, que je vis après et qui me connaissait mieux, ne me conseilla pas d'accepter mon exil sans réclamation. « Il ne faut pas, me dit-il, avoir l'air, en vous laissant traiter en coupable, de reconnaître que vous l'êtes « en effet. Cela pourrait plus tard avoir de graves conséquences ; à votre place, j'écrirais à l'Empereur et je me « plaindrais avec fermeté d'un acte qui vous atteint fort « injustement et qui a l'air de vous choisir entre tant « d'autres pour vous infliger une peine que vous n'avez « pas plus méritée que tous ceux qui ont obéi, comme vous, « à la force des circonstances. » Je lui dis que j'y réfléchirais, puis j'allai chez M. Fouché.

La conversation qui eut lieu entre M. Fouché et moi à cette occasion est trop curieuse pour que je ne la rapporte pas en entier. Comme j'avais attendu quelque temps dans son premier cabinet : « J'ai voulu, me dit-il, me débar-

« rasser de quelques importuns, avant de vous recevoir. « parce qu'il faut que nous causions à l'aise ; passons dans « le jardin, nous serons plus sûrs de n'être pas dérangés. » A peine avions-nous fait quelques pas dans ce jardin : « Que pensez-vous, me dit-il, de tout ceci? — La question « est singulière, et quoi que je puisse penser, vous ne sup- « posez pas que je prenne le ministre de la police pour « confident? — Vous pourriez cependant plus mal faire ; « mais puisque vous ne voulez pas parler, je vois bien qu'il « faut que je commence la conversation ; je vous dirai donc « que cet homme n'est corrigé de rien et revient aussi des- « pote, aussi désireux de conquêtes, aussi fou enfin que « jamais. — Comment voulez-vous que je croie cela, lui « répondis-je, en souriant, après ce que le *Moniteur* nous a « dit le lendemain de son arrivée? N'avez-vous donc pas « lu comme moi ces belles paroles prononcées en passant « à Lyon : « Nous devons oublier que nous avons été les « maîtres des nations ; mes droits ne sont que ceux du « peuple ; tout ce que des individus ont fait, ont dit depuis « la prise de Paris, je l'ignorerai toujours. » Après de telles « assurances, comment voulez-vous que j'aie la moindre « inquiétude? — Oui, et c'est après ces belles paroles qu'à « peine arrivé ici, il vous envoie en exil, vous et bien d'au- « tres ; car à l'heure qu'il est, il signe peut-être un décret « dans lequel, à la suite des mesures qu'il prend contre la « maison de Bourbon, et celles-là sont assez naturelles de « sa part, il exile à quarante lieues de Paris tous ceux qui « ont accepté des fonctions ministérielles sous le gouver- « nement royal, tous ceux qui ont fait partie de la maison « civile et militaire du Roi, des princes, etc. Et encore fau- « dra-t-il que tous ces individus prêtent le serment voulu, à « ce qu'il dit, par les lois, comme si un serment imposé de « cette manière pouvait lier aucun homme de bon sens! « Faute de le prêter, cependant, toute la bande sera sou- « mise à la surveillance de la haute police, et il pourra être

« pris contre chacun de ceux dont elle se compose telle « mesure que la sûreté de l'État pourra exiger. Voilà, il « faut en convenir, un oubli du passé bien parfaitement « caractérisé et les libertés individuelles bien respectées (1). « — Ce sont là matières graves, lui répondis-je, je ne puis « me permettre de les discuter. — Allons donc, laissez là « cette réserve, je vous donne l'exemple; pour achever, je « vous déclare que malgré l'assurance qu'il en a donnée, « toute l'Europe va lui tomber sur le corps; qu'il est im- « possible qu'il résiste, et que son affaire sera faite avant « quatre mois. — Quand cela arrivera, je m'y résignerai, « mais en bonne foi, Monsieur le duc, je ne vois pas à quoi « peut servir la confidence que vous me faites. — Eh bien, « maintenant, je vais vous le dire. Je ne demande pas « mieux que les Bourbons reviennent, seulement il faut « que les affaires soient arrangées un peu moins bêtement « qu'elles ne l'ont été l'année dernière par Talleyrand; il « ne faut pas que tout le monde soit à leur merci. Il faut « des conditions bien faites, de bonnes et solides garanties. « — A merveille, je ne m'oppose à rien de tout cela, je « pourrai m'en arranger aussi bien que vous, mais qu'y « puis-je? — Rien pour le moment, beaucoup peut-être « dans quelque temps. Quand l'instant décisif arrivera, il « me faudra des hommes capables et sûrs pour me se- « conder, des hommes qui inspirent confiance à tout le « monde, même à la famille royale. Il faudra surtout un « homme pour enlever et conduire la ville de Paris, car

(1) Ce décret fut en effet rendu le 25, mais ne fut inséré au *Moniteur* et au *Bulletin des lois* que le 3 avril. Deux jours auparavant, on avait mis dans le *Bulletin des lois* celui sur l'amnistie. Il était daté de Lyon, mais très certainement il n'avait été définitivement rédigé qu'à Paris. Tous les membres du Gouvernement provisoire étaient exceptés de cette amnistie, et de plus MM. Lynch, maire de Bordeaux, de La Rochejaquelein, de Vitrolles, Alexis de Noailles, le duc de Raguse, Sosthène de La Rochefoucauld, Bourrienne et Bellart. En tout treize personnes. Aucune de ces personnes, à la vérité, ne se trouvait, ainsi que M. de La Valette l'avait prévu avec moi, sous les mains du gouvernement.

« vous sentez bien que je serai obligé de me débarrasser « de ce fou de Réal qu'il m'a mis dans les jambes. Eh bien! « vous êtes cet homme-là et je compte sur vous. — Vous « me faites beaucoup d'honneur; à vous parler vrai, je ne « suis pas tenté de courir de si grands hasards et pour le « moment je n'aspire qu'au repos: mais puisque vous me « témoignez tant de bonne volonté, j'en profite pour vous « dire que j'aurais besoin, avant de partir, de quelques « jours pour arranger mes affaires, que je vous les de- « mande, ainsi qu'un passeport pour aller dans ma terre « auprès du Mans. — Des jours, prenez-en tant que vous « voudrez, mais quoique vous ayez affecté de faire la « sourde oreille, je suis sûr que vous m'avez bien compris. « Ainsi donc vous allez vous en aller. Pour le moment, cela « ne peut être autrement, mais il faut que vous soyez prêt « à revenir au premier signal. Vous êtes lié avec Mme de « Vaudémont, laissez-lui votre adresse; je la chargerai de « vous écrire quand le moment sera venu. — Puisque vous « m'ouvrez cette voie, je m'en servirai dans un mois, non « pour un sujet aussi grave, mais pour vous demander la « permission de passer par Paris, en allant au Mont-Dore, « dont mon médecin me conseille de prendre les eaux. — « A merveille! tout ce que vous voudrez; voilà notre moyen « de correspondance établi. Je vous enverrai votre passe- « port, ne vous pressez pas pour les jours dont vous avez « besoin avant de partir. — J'en userai, mais sobrement, « car, malgré votre protection, l'Empereur, suivant même « ce que vous venez de me dire, pourrait fort bien, si ma « présence, en se prolongeant, venait à l'importuner, me « faire mettre la main sur le corps; je n'ai nulle envie de « me trouver de sa façon entre quatre murailles; il me faut « avant tout la liberté des champs. — Quant à cela, je suis « de votre avis, je l'ai prouvé; mais aussi pourquoi vous « laissez-vous exiler? — La question est plaisante! Quel « moyen ai-je donc de l'éviter? — Un bien simple; écrivez-

« lui, demandez à rentrer au Conseil d'État! il sera trop heu-« reux de vous l'accorder; croyez-vous qu'il ne me haïsse « pas encore plus que vous, et cependant je suis son mi-« nistre! — Fort bien pour vous qui êtes assez habile pour « soutenir une telle position ; quant à moi, j'en serais tout « à fait incapable. — Oh! je vois bien ce que c'est, des « scrupules, la fidélité dont vous vous piquez maintenant « pour la maison de Bourbon, comme si, pour faire quelque « chose de vraiment utile à ceux qu'on veut servir, il ne « fallait pas, avant tout, avoir la main à la pâte? A quoi, « je vous prie, auriez-vous été bon au mois d'avril dernier, « si vous n'aviez pas été préfet de police? — Les situations, « lui répliquai-je, même à de très courts intervalles, ne se « ressemblent pas, et mes obligations présentes sont d'une « tout autre nature que celles de l'année dernière, mon « parti est irrévocablement pris. »

Après y avoir réfléchi, je ne vis aucun inconvénient à suivre le conseil que m'avait donné M. de La Valette d'écrire à l'Empereur. Ma lettre lui fut remise par le chambellan de service, M. de Beauvau, qui s'en chargea avec obligeance. Je disais que je l'avais servi fidèlement jusqu'au jour où il m'avait été démontré que l'intérêt de mes concitoyens, dont la sûreté m'était confiée, que celui de mon pays tout entier, exigeaient que je prisse le seul parti qui pût alors leur éviter les plus grands malheurs. Je ne m'étais rien permis qui dût l'offenser personnellement, je n'avais jamais oublié les égards que je devais à celui qui m'avait appelé à des fonctions de haute confiance.

Ma lettre resta sans réponse; je n'en espérais et n'en désirais point. Napoléon attendait de moi autre chose, il voulait m'amener à solliciter l'honneur de le servir de nouveau. J'allai prendre congé de M. Regnaud et lui témoigner ma reconnaissance. Lui aussi me parla de faire une démarche pour rentrer au Conseil d'État, il m'en garantissait le succès. Sur mon refus, il me dit qu'à son avis, je prenais peut-

être le meilleur parti, « car enfin, me dit-il, tout cela n'est « ni aussi beau, ni aussi sûr que bien des gens le croient. « Le Roi, à la vérité, a été obligé de passer la frontière « avec tous les siens, et bien que les troupes l'aient encore « respecté, leur attitude lui a prouvé qu'il ne serait pas « prudent à lui de séjourner à Lille plus de vingt-quatre « heures. (Je savais déjà tous ces détails de M. de La « Valette.) D'un autre côté, le duc d'Angoulême fait des « progrès dans le Midi; qui sait s'il n'arrivera pas à son « tour jusqu'à Lyon; et puis, la duchesse d'Angoulême à « Bordeaux, la Vendée, la Bretagne qui menacent de « remuer. Si la coalition tient bon de son côté, si elle « attaque promptement et vivement, Dieu sait ce qui arri- « vera! L'Empereur n'est pas dans une position commode, « il aura bien à faire pour s'établir solidement. »

Comme il achevait cette phrase, je vis entrer dans son cabinet sa femme, accompagnée d'une ou deux cousines. Elles venaient avec des transports de joie lui annoncer qu'un jeune homme de leur parenté était nommé officier d'ordonnance de l'Empereur. Il reçut cette nouvelle avec tous les dehors d'une satisfaction convenable, mais en me regardant d'un œil très significatif.

Je n'ai pas un instant regretté d'avoir suivi le parti que me dictaient la raison et la délicatesse. Si la moindre hésitation avait pu subsister dans mon esprit, j'en aurais été complètement délivré par la lecture de la déclaration du Conseil d'État, telle que le *Moniteur* nous la donna dans son numéro du 27. C'était certainement la pièce la plus amère, la plus offensante, et en même temps la plus habile, la plus forte en déductions qu'il fût possible de rédiger contre la maison de Bourbon. On exigea de tous les membres du Conseil de la signer individuellement; elle fut même portée à cet effet au domicile de ceux qui n'avaient pas assisté à la délibération.

Deux conseillers d'État refusèrent leur adhésion,

M. Chauvelin et M. Molé. M. Molé assistait à la délibération, il sortit du Conseil avant qu'elle fût terminée, et écrivit le lendemain à l'Empereur pour lui expliquer sa conduite. « La délibération du Conseil a commencé, disait-il, « par la reconnaissance formelle du principe de la souve- « raineté du peuple; or, je n'en connais pas de plus dange- « reux, de plus subversif de tous ses pouvoirs; je l'ai « repoussé dans tous les temps, et il ne m'est pas plus pos- « sible d'y adhérer dans ce moment que dans tout autre. « car je le regarde comme aussi contraire aux intérêts et « aux droits de l'Empereur qu'à ceux de tous les souverains « du monde. » L'Empereur accepta cette raison; il ne voulait pas décidément se brouiller avec ce nom-là, et se contenta de dire que M. Molé aurait dû s'entendre sur cette difficulté avec les rédacteurs de la déclaration, qu'elle aurait été facile à lever; quant à M. Chauvelin, j'ignore s'il a cru nécessaire aussi de motiver son refus; dans tous les cas, l'Empereur y attachait sûrement moins d'importance qu'à celui de M. Molé.

La composition du Conseil d'État n'avait point été pour Napoléon sans épines et sans dégoût; il avait essuyé des refus qui avaient dû lui être sensibles. J'en puis citer deux, celui de M. Allent et celui de M. Portal. Je n'ai point de détails sur ce qui se passa relativement à M. Allent, mais voici ce dont je suis sûr quant à M. Portal. Instruit par M. Regnaud qu'il était nommé conseiller d'État (il n'était en 1814 que maître des requêtes), il lui répondit qu'il ne se croyait pas libre d'accepter cette fonction, qu'il le priait de vouloir bien faire agréer son refus à l'Empereur. M. Regnaud s'étant acquitté de la commission, invitation fut faite à M. Portal, par le chambellan de service, de se rendre aux Tuileries. Il est introduit dans le cabinet de Napoléon. « Que signifie ce refus, monsieur Portal? Est-ce « que vous me déclarez la guerre? » Ces paroles furent prononcées d'un ton grave et sévère. « Lorsque, l'année der-

« nière à Bordeaux, j'exerçais des fonctions que vous « m'aviez confiées. Sire, j'ai refusé tout ce qui m'a été « offert de la part du duc d'Angoulême, parce que je vous « avais prêté serment. Depuis, lorsque votre abdication a « été prononcée, le Roi m'a nommé maître des requêtes, « et je lui ai prêté serment. Il n'a point abdiqué, et je tiens « à son égard une conduite semblable à celle que j'ai tenue « avec Votre Majesté. » Après un moment de silence : « Et « que comptez-vous faire? — Me retirer, Sire, à la cam- « pagne. — On vous donnera un passeport. » Là finit la conversation.

Quelques jours après, M. Carnot, ministre de l'intérieur, envoya à M. Portal et, sans nul doute, par ordre de l'Empereur, sa nomination à la place de maire de Bordeaux. Il la renvoya en écrivant à M. Carnot que la place ne lui convenait pas et qu'il ne convenait pas à la place.

Décidé comme je l'étais à ne pas abuser de la tolérance qui m'était accordée et voulant hâter le plus possible les préparatifs de mon départ, je fus assez heureux pour trouver rue de Suresnes une petite maison où Mme Pasquier pouvait aller s'établir sur-le-champ et que me loua le général Dumas, conseiller d'État ; il venait d'être chargé de l'organisation des gardes nationales de France, car on ne pouvait douter que Napoléon n'eût l'intention d'en tirer un grand parti pour la défense des places fortes. Les rapports que j'eus avec M. Dumas me mirent dans le cas d'observer la mobilité d'un esprit fort distingué. Je l'avais vu quinze jours avant, lorsqu'il partait avec le maréchal Oudinot pour chercher la vieille garde et la ramener auprès du Roi ; il ne faisait alors aucun doute sur le succès de sa démarche et tenait Napoléon pour un homme perdu. A présent, sa confiance en lui et en sa fortune était sans bornes, il n'admettait aucune objection. Les gens d'esprit trouvent souvent une foule d'arguments qui viennent à l'appui de leur désir de s'accommoder avec les temps, avec les circonstances,

d'en tirer le meilleur parti possible; ils finissent par se persuader ce qu'il leur convient le mieux de croire.

D'après ce que m'avait dit M. Regnaud sur la conduite obligeante du duc de Bassano et du duc de Vicence à mon égard, je ne voulus pas partir sans les avoir vus. Le duc de Bassano, malgré la confiance qu'il affectait, me parut moins ferme que je ne l'aurais supposé. Il était d'ailleurs aussi mécontent que son caractère lui permettait de l'être; l'entrée de M. Carnot et de M. Fouché dans le conseil ne lui plaisait nullement, il ne me le dissimula pas. Je vis aussi qu'il aurait voulu reprendre les affaires étrangères qui ne lui avaient pas même été offertes. Le poste de ministre secrétaire d'État lui plaisait d'autant moins que les autres ministres avaient clairement fait entendre que leur travail ne devait pas passer par ses mains pour y subir les modifications et les coupures qu'il lui plairait de faire. Il fut plein d'obligeance pour moi, gémit de la mesure qui me frappait, et m'assura qu'il allait veiller à ce que le nouveau préfet du Mans respectât ma retraite. Ce préfet était M. Lagarde, ancien commissaire général de police. Il reçut, en effet, du duc de Bassano les injonctions les plus formelles, et ne s'en est jamais écarté.

Avec le duc de Vicence la conversation fut beaucoup plus confiante; c'était le dernier jour de mon séjour à Paris. Il me parla à cœur ouvert et ne me dissimula rien. Il était navré, et n'entrevoyait que des malheurs de toutes sortes.

« L'entreprise de l'Empereur est folle, me dit-il. Vous « connaissez à présent, ainsi que tout le monde, la décla- « ration que les puissances ont promulguée le 13 à Vienne « contre lui, et vous avez vu les misérables commentaires « que nous sommes réduits à en faire. Il va donc avoir « l'Europe tout entière sur les bras, et on ne lui donnera « pas le temps de se préparer. On ne veut entendre à rien « de sa part. Les courriers que nous envoyons ne peuvent

« seulement pas passer la frontière. Il succombera donc, « mais que deviendra la pauvre France? Elle sera ravagée, « peut-être partagée, car il n'est plus permis de compter « sur aucune générosité de la part des souverains. Le mieux « disposé, l'année dernière, l'empereur de Russie, doit « être à présent le plus irrité. La maison de Bourbon elle-« même sera-t-elle une ressource? Je crains que le zèle au « dehors ne soit pas grand pour sa cause. On doit lui en « vouloir beaucoup de s'être laissé renvoyer si aisément. « A quoi donc pourra-t-on se prendre et se rattacher? où « sera la planche dans le naufrage? Quant à l'Empereur, il « est impossible qu'il ne s'aperçoive pas que sa situa-« tion est fort différente de ce qu'il avait espéré. Tout a « changé en France depuis son départ, les esprits ont fait « un chemin dont il ne s'était pas douté. Le mécontentement « a été grand, sans doute, contre le gouvernement royal, « mais cependant la mesure de liberté dont il a fait con-« naître la jouissance rendrait intolérable aujourd'hui le « gouvernement impérial tel que l'Empereur l'a pratiqué, « surtout dans les derniers temps. Aussi voyez-vous qu'il « n'ose plus le rétablir franchement. Il n'ose pas davantage « accorder la liberté que tout le monde veut, il la promet « seulement et, en attendant, ses anciennes habitudes « l'emportent; c'est ainsi qu'il vous exile vous et bien « d'autres. Dans quelle voie marche-t-il donc? Lui-même « ne le sait pas. Il fait appel aux hommes de la Révolution « et les redoute par-dessus tout. D'autre part, il n'ose plus « se fier aux hommes plus honorables dont il s'était entouré « depuis quelques années; dès lors sa marche est fausse, « incertaine, illogique. Il est entièrement hors de son « assiette. Enfin, comment ne voit-il pas que le sentiment « qu'il inspire au plus grand nombre est celui de la peur, « que cette peur pourrait aisément reporter les esprits vers « Louis XVIII, si quelque circonstance favorable à ce « prince venait à se présenter? Quelle sera l'issue de cette

« guerre terrible qu'il ramène à sa suite? Les généraux les « plus déterminés sont eux-mêmes effrayés; la nation ne « saurait la voir approcher sans effroi, elle rejettera sur lui « toutes les souffrances qu'elle aura à supporter. »

Voilà le résumé d'une conversation qui dura plus d'une heure et qui m'éclaira plus et mieux que tout ce que j'avais entendu ou vu jusqu'alors. « Ah! que je voudrais donc être « à votre place, disait-il, en me tenant la main, et comme « je porte envie à votre exil; j'espère qu'on vous y laissera « tranquille; mais dans tous les cas, comptez sur moi, si je « puis vous être utile. »

Ces conversations avec des personnes si bien instruites font mieux comprendre la véritable situation des affaires, l'état des esprits, le chemin qui s'était fait depuis dix jours, que tout ce que je pourrais rapporter d'après mes propres vues. M. de La Valette fut toujours plus réservé que les autres, un peu d'embarras l'empêchait de me confier ouvertement ses inquiétudes que je pénétrais cependant. Il ne me laissait pas ignorer les faits, m'en laissant tirer les conséquences. Je sus par lui les détails de la sortie du Roi, de Monsieur et de M. le duc de Berry. Aucune rencontre fâcheuse n'avait eu lieu; le général Lion n'avait pu atteindre personne; sans coup férir la plus grande partie de la maison du Roi s'était dispersée. Par lui aussi, j'eus connaissance d'une pièce fort curieuse dont j'ai gardé copie. Le duc d'Orléans avait été envoyé dans le Nord avec le titre de lieutenant général pour le Roi; il s'y trouvait en cette qualité lorsque Sa Majesté arriva à Lille. Voici littéralement la lettre qu'il écrivit aux généraux commandant sous ses ordres, aussitôt que le Roi eut passé la frontière : « Je « vous préviens, mon cher général, que les malheureuses « circonstances où nous sommes ayant déterminé le Roi à « sortir de France cet après-dîner à quatre heures, je vous « dégage de l'observation des ordres que je vous avais « transmis en son nom; je m'en rapporte à votre jugement

« et à votre patriotisme pour faire ce que vous jugerez le « plus convenable aux intérêts de la France et à vos devoirs. « Communiquez les dispositions de cette lettre aux com- « mandants de place de votre arrondissement et aux « troupes sous vos ordres.

« *Signé :* LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

« Le 23 mars 1815.

« *Pour copie conforme :*

« Le général LAHURE,

« Commandant de l'arrondissement de Douai « et de Cambrai. »

Cette circulaire, qui mettait les généraux, officiers et soldats si à leur aise, ne s'accordait guère avec une ordonnance royale rendue à Lille le même jour, sans toutefois qu'on eût osé la publier; elle prononçait le licenciement de toute la partie de l'armée qui avait passé sous le commandement de Napoléon Bonaparte, et, de plus, il était fait défense à tous les sujets français qui pourraient être appelés comme conscrits de répondre à l'appel.

La lettre de M. le duc d'Orléans causa sans doute un vif déplaisir à la famille royale; on voulut remédier aux dangereuses conséquences qu'elle pourrait avoir en la démentant dans le *Moniteur* de Gand. Les raisonnements dont on se servit pour en prouver la fausseté n'étaient pas bien convaincants, car ils consistaient à dire que le Roi n'avait passé la frontière que peu d'heures avant le duc d'Orléans; comme s'il avait fallu beaucoup d'heures pour écrire et envoyer une pareille circulaire! Le désaveu aurait dû venir de M. le duc d'Orléans lui-même; il n'est pas à ma connaissance qu'il l'ait jamais donné. Le mécontentement du Roi ne fut donc aucunement dissimulé; il contribua sans doute à la résolution que le duc prit aussitôt de se retirer en Angleterre, où se trouvaient déjà la duchesse

d'Orléans et ses enfants. Il n'y eut point de rupture entre lui et la cour de Gand : il resta en correspondance avec Louis XVIII : mais ces dernières circonstances expliquent le parti auquel il dut s'arrêter lors de la seconde Restauration, de ne faire en France qu'une très courte apparition et de retourner presque aussitôt en Angleterre, où il est certainement resté plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu.

Dans la soirée qui précéda mon départ, j'allai chez la princesse de Vaudémont. Mon étonnement fut grand d'y rencontrer M. Benjamin Constant, qui avait, au dire de ses amis, quitté Paris dans la journée du 20 et qui, après l'article qu'il avait fait insérer le 19 dans les journaux, devait être peu désireux de se trouver dans la même ville que Napoléon. Je demandai à Mme de Vaudémont l'explication de ce prompt retour. « Il a voulu, me dit-elle bien bas, se « sauver du côté de la Vendée. Arrivé à Angers, il y a « appris la fuite du duc de Bourbon, ce qui l'a tout à fait « découragé ; voyant, d'autre part, les promesses d'indul- « gence que contenaient les proclamations de l'Empereur, « il s'est décidé à revenir. Mais ce n'est pas tout, ajouta- « t-elle en parlant plus bas encore, on ne fait pas pour lui « les choses à demi, il sera bientôt conseiller d'État (1). »

Je fus fort surpris de cette nouvelle : il était près de nous, il se douta que nous parlions de lui et ne put s'empêcher de rougir sensiblement. Il a depuis merveilleusement surmonté ce premier mouvement de pudeur. Il a écrit que les motifs de sa résolution étaient tous puisés dans un dévouement patriotique et dans le désir de ne pas manquer une occasion, qui peut-être ne se représenterait jamais aussi belle, d'assurer à la France le bienfait d'un

(1) La négociation de M. Constant avec Napoléon avait été sûrement conduite par M. Fouché auprès de qui Mme de Vaudémont l'avait sans doute introduit ; j'ai su depuis d'une manière certaine que la course à Angers était une pure fiction, qu'il n'avait pas quitté Paris, et s'était seulement abstenu de paraître pendant trois ou quatre jours.

gouvernement libre. Je reste persuadé qu'il a été entraîné par l'ambition d'entrer enfin activement dans le maniement des affaires dont il s'était vu si longtemps écarté, et par le désir de montrer qu'en lui la capacité de l'homme d'État n'était pas inférieure à celle de l'écrivain. Le temps lui a manqué pour faire ses preuves.

Le 1er avril, je partis pour le Maine, m'éloignant sans nul regret, mais avec une profonde tristesse; préoccupé de la crise dans laquelle se trouvaient également compromis la paix de l'Europe et l'avenir de mon pays.

CHAPITRE IX

M. Pasquier au château de Coulans. — Il s'y trouve dans un milieu royaliste. — On parle d'insurrection. — M. le duc de Bourbon est embarqué à Paimbœuf. — La duchesse d'Angoulême se voit également obligée de quitter Bordeaux. — M. Pasquier modère le zèle royaliste de son frère. — Après quelques succès dans le Midi, le duc d'Angoulême se rend au général Gilly. — M. de Grouchy refuse d'exécuter la capitulation. — Sur l'ordre formel de l'Empereur, le duc d'Angoulême est conduit à Cette et embarqué pour l'Espagne. — Arrestation de M. de Vitrolles à Toulouse; il est amené à Vincennes. — Le préfet de la Haute-Garonne, qui lui avait prêté son appui, donne sa démission, et, dans une proclamation, engage les habitants à se soumettre à Napoléon. — La nouvelle du désastre du duc d'Angoulême refroidit le zèle royaliste du Maine. — Des corps francs, levés dans le Morbihan, n'ont aucun succès. — Le mouvement fédératif, né en Bretagne, s'étend rapidement à toute la France. — Bons procédés du préfet du Mans à l'égard de la famille de M. Pasquier. — Levées de conscrits, rappels des soldats congédiés. — Le général Lamarque traite avec les chefs vendéens à Cholet. — M. Pasquier quitte le Maine et rentre à Paris. — Le traité du 25 mars. — L'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire*. — Convocations des électeurs des collèges de département et d'arrondissement. — Propos de M. Fouché sur Napoléon. — Ses négociations secrètes avec M. de Metternich. — M. Perregaux dévoile l'intrigue. — Mission de M. Fleury de Chaboulon à Bâle, où il rencontre un agent autrichien. — M. de Montrond va plaider à Vienne la cause de Napoléon, pendant que M. de Saint-Léon, envoyé par le ministre de la police, sonde les dispositions des puissances, relativement à un gouvernement dont le duc d'Orléans serait le chef. — Lettre du prince de Talleyrand à Louis XVIII. — Il prévient le Roi des mauvaises dispositions de l'Empereur de Russie et insiste sur la nécessité de modifier la composition du ministère. — Louis XVIII appelle auprès de lui le duc d'Orléans et M. de Talleyrand : tous les deux s'excusent de ne pouvoir le faire. — En France, personne ne met en doute le rétablissement des Bourbons.

Le château de Coulans est situé à trois lieues du Mans, sur la route de Laval. J'y trouvai mon frère établi avec sa famille. Ayant été, sous le gouvernement royal, préfet du

département de la Sarthe, il n'avait pas hésité à abandonner ce poste dès qu'il avait appris le départ du Roi. Il emportait l'affection et l'estime des royalistes. Je me trouvai donc au milieu de tous les hommes depuis longtemps dévoués aux Bourbons, dans une province où ils étaient nombreux et très ardents, puisqu'elle avait été le théâtre de la guerre des Chouans. Ils étaient moins découragés, moins abattus qu'ailleurs. Dès mon arrivée j'entendis parler de projets d'insurrection. On croyait que le signal viendrait de la Vendée, à la tête de laquelle le duc de Bourbon était allé se mettre, et qui se lèverait tout entière à sa voix. Mais on apprit bientôt que ce prince, sans avoir rien tenté, était parti d'Angers, sous l'escorte de quelques gendarmes, se dirigeant sur Paimbœuf, où son embarquement avait eu lieu le 1er avril, à bord d'un bâtiment anglais (1). Peu après on sut encore que la duchesse d'Angoulême, malgré le courage et l'énergie dont elle avait fait preuve à Bordeaux, s'était vue forcée par la défection des troupes à prendre un parti semblable et s'était embarquée le 2 avril. Ces nouvelles étaient de nature à jeter un grand trouble dans les esprits. Cependant il y avait encore dans les provinces de l'Ouest quelques hommes énergiques, reste de ceux qui y avaient si longtemps soutenu la guerre civile; ils se persuadaient, un peu légèrement sans doute, qu'ils pouvaient toujours, comme par le passé, disposer des habitants de ces provinces et les soulever à leur gré. A côté d'eux, des hommes moins désintéressés, moins sincères, qui cherchent dans les troubles politiques une occasion de fortune. Enfin, il ne manquait pas de gens suspects; comme j'en eus bien-

(1) Des renseignements dignes de confiance qui m'ont été donnés à cette époque et confirmés par M. de Barante, alors préfet de la Loire-Inférieure, m'autorisent à penser que si le duc de Bourbon avait montré plus de caractère, plusieurs généraux, entre autres le général Foy, qui commandait à Nantes, étaient disposés à le venir joindre.

tôt la preuve, les agents de M. Fouché ne devaient pas tarder à se répandre dans le pays, prêts à signaler les imprudents.

Ayant plus que mon frère l'habitude de juger les partis, de pénétrer les hommes, j'eus bientôt reconnu ces différentes catégories; je m'efforçai dès lors de tempérer son zèle et de lui donner un peu de prudence. Dès le premier moment je lui dis, ce que la suite a pleinement justifié, que la guerre civile, avec le peu de moyens qu'on avait pour l'entreprendre, ne pouvait être de quelque utilité que comme une menace propre à détourner l'attention de l'Empereur, à inquiéter son esprit, peut-être à l'obliger d'affaiblir son armée principale en en retirant quelques milliers d'hommes; mais qu'elle serait tout à fait sans influence sur le dénouement; que la question ne pouvait se vider que sur un grand champ de bataille. Il ne fallait donc pas multiplier inutilement les chances de malheurs. Si ce conseil eût été entendu et suivi partout, on n'aurait pas perdu fort inutilement dans la Vendée quelques hommes de mérite, entre autres l'aîné des La Rochejaquelein, dont la mort a été si regrettable.

Les espérances fondées sur M. le duc d'Angoulême étaient plus sérieuses et se sont soutenues plus longtemps. Quelques troupes, quelques généraux paraissaient s'être donnés à lui avec sincérité, et le mouvement en sa faveur semblait fort prononcé dans le Languedoc. Les gardes nationaux et les volontaires royaux se pressaient autour de lui. Il voulut profiter de ce premier élan en s'avançant sur Lyon par la rive gauche du Rhône. Les dispositions étaient bien prises et furent d'abord couronnées de succès; il emporta d'une manière très brillante le pont de la Drôme et s'avança jusqu'à Valence qu'il occupa; mais arrivé à cette hauteur, la fortune l'abandonna. Le général Grouchy avait formé en toute hâte une armée à Lyon et marchait à sa rencontre, lorsque la défection des troupes qui

jusqu'alors avaient fait sa principale force l'obligea à rétrograder au plus vite dans la crainte d'être coupé. Il n'évita pas ce malheur et fut bientôt réduit à capituler avec le général Gilly. La convention qu'il souscrivit devait assurer sa sortie hors du royaume, en même temps qu'elle opérait le licenciement de son armée; mais il arriva que le général Grouchy refusa, en sa qualité de général en chef, de ratifier cette convention et décida que le Prince serait retenu jusqu'au moment où l'Empereur aurait fait connaître ses intentions. Le duc d'Angoulême resta, en effet, prisonnier à Pont Saint-Esprit pendant six jours entiers.

Cette action du général Grouchy ne saurait être jugée trop sévèrement. Elle rendait possible une catastrophe semblable à celle qui avait révolté la France lors de la mort du duc d'Enghien; il exposait l'Empereur à la dangereuse tentation de se venger. Le péril fut grand, il s'en fallut de peu que Napoléon ne donnât l'ordre de conduire le Prince à Paris; il ne fut retenu dans l'exécution de cette fatale pensée, je crois en avoir la certitude, que par l'unanimité des sentiments qui se manifestèrent autour de lui (1). J'ai rapporté ailleurs la conversation qu'il eut à ce sujet avec le général Belliard. Généraux, courtisans, tous ceux qui eurent occasion de dire ou de faire deviner leur avis, s'exprimèrent de la même manière. Enfin, le duc de Bassano saisit la première apparence d'assentiment pour expédier une dépêche télégraphique dont il ne parla que plusieurs heures après et qui ordonnait d'exécuter la capitulation. Le duc d'Angoulême fut, aussitôt cet ordre reçu, conduit à Cette, où il s'embarqua, le 16 avril, pour l'Espagne, avec toute sa suite.

(1) La justice commande de dire que, pendant les Cent-jours, Napoléon trouva dans son entourage une constante opposition aux mesures de rigueur qu'il fut plusieurs fois tenté d'adopter: celles qui ne purent être empêchées furent au moins tempérées dans leur exécution par cet accord unanime de toutes les volontés.

On peut lire dans le *Moniteur* du 12 la lettre que l'Empereur écrivit au général Grouchy pour lui faire connaître ses intentions. Cette pièce fut évidemment faite après coup; il est curieux de voir Napoléon se vanter de sa générosité, alors qu'il ne faisait qu'observer une capitulation conclue les armes à la main, c'est-à-dire un acte qui, par sa nature, doit être sacré aux yeux de tous les hommes qui ont la moindre notion du droit des gens, à ceux des militaires surtout. On regrette qu'il ait cru devoir imposer la condition de la restitution des diamants de la couronne. Cela n'était ni juste ni digne.

Ainsi donc, dès le 16 avril, le territoire français était complètement évacué par les princes de la maison de Bourbon, et le plan que m'avait développé M. de Vitrolles, le 19 mars, ne présentait plus la moindre chance de succès. Lui-même avait été arrêté à Toulouse, le 4 avril, par le général Delaborde, qui, sur l'ordre de l'Empereur, avait soulevé la garnison et arboré le drapeau tricolore. L'arrestation de M. de Vitrolles pouvait avoir pour lui les conséquences les plus graves, car il se trouvait excepté de l'amnistie. Si, en vertu de cette exception, M. de Vitrolles eût été mis en jugement à Toulouse, il aurait été vraisemblablement sacrifié. M. Fouché, qui ne voulait pas que le sang fût répandu, céda sans nulle difficulté aux sollicitations, aux remontrances qui lui furent adressées par Mme de Vaudémont; il ordonna son transfert dans les prisons de Paris, où il demeura oublié jusqu'à la fin de la crise. M. Fouché fit valoir auprès de l'Empereur, pour justifier cette mesure, la nécessité d'interroger lui-même M. de Vitrolles, dont il espérait tirer des renseignements fort importants.

La révolution opérée à Toulouse par le général Delaborde donna lieu à un acte dont le parti impérial crut pouvoir tirer un grand profit, qu'il publia avec beaucoup d'empressement. M. de Saint-Aulaire, ancien chambellan, ancien

préfet de l'Empire, tenait du gouvernement royal la préfecture de Toulouse; il avait secondé M. de Vitrolles avec beaucoup d'activité dans tout ce que celui-ci avait essayé pour soutenir le mouvement royaliste dans le Midi; il ne jugea donc pas qu'il lui fût permis de servir sous le gouvernement impérial, et donna sa démission. Son parti à cet égard fut pris avec beaucoup de sincérité et de fermeté, car ayant été nommé ensuite par l'Empereur à une autre préfecture, il refusa obstinément de s'y rendre. Il aurait dû s'en tenir là, mais il crut devoir adresser à ses administrés une proclamation dans laquelle il disait que la cause des Bourbons étant entièrement perdue, il les engageait à se soumettre sans résistance à Napoléon. C'était, leur disait-il, le seul moyen de ne pas attirer sur eux des calamités sans nombre, dont ils ne seraient dédommagés par aucune chance de succès. Cette franchise et le sentiment généreux qui lui dicta cette démarche prouvent qu'il avait peu de connaissance des hommes et trop de confiance dans sa perspicacité. Celui qui affirmait à cette époque que la maison de Bourbon ne devait jamais reparaître en France, était au moins aussi téméraire que celui qui n'admettait aucun doute sur son prompt rétablissement. Croire ensuite qu'il suffisait de parler suivant sa conscience pour désarmer ou satisfaire des partis implacables, c'était une illusion bien naïve; cette fausse démarche a été pour M. de Saint-Aulaire une source de dégoûts qui ont sensiblement influé sur le reste de sa carrière.

La nomination des préfets fut pour Napoléon l'occasion de déplaisirs fort sensibles. Il essuya un grand nombre de refus, même de la part de personnes qui n'avaient pas été bien traitées par la Restauration. M. d'Houdetot, M. de Tournon, par exemple. Ce dernier mit une persistance remarquable à ne rien accepter, car il fut nommé deux fois à des préfectures différentes. C'était un des meilleurs administrateurs de France et contre lequel le gouvernement

royal avait conçu fort mal à propos des préventions, uniquement fondées, je crois, sur ce qu'il avait été préfet de Rome. Il s'y était fait cependant universellement estimer, mais on le tenait probablement comme plus compromis qu'un autre dans l'usurpation de la souveraineté des Papes. Cet éloignement pour les fonctions jusqu'alors les plus désirées était une manifestation d'opinion très significative, il était difficile que Napoléon n'en fût pas affecté comme d'un symptôme très alarmant.

La nouvelle du désastre éprouvé par le duc d'Angoulême causa une profonde affliction dans le département que j'habitais et dans le pays environnant. Elle était de nature à y produire un grand découragement, même parmi les royalistes les plus zélés. Leurs efforts pour opérer un soulèvement et pour organiser des corps royalistes n'en continuèrent pas moins; leurs tentatives n'eurent un peu de succès que dans le département du Morbihan (1), et dans la partie de l'ancienne Vendée qui avoisine la mer. Là, en effet, il se forma des rassemblements assez importants pour appeler sérieusement l'attention du gouvernement. Cependant, même dans les cantons où les passions étaient le plus ardentes, il y avait cette grande différence entre les dispositions présentes et celles des beaux temps de l'insurrection vendéenne, qu'alors les paysans allaient chercher leurs anciens seigneurs pour les sommer de se mettre à leur tête et de les conduire au combat, tandis qu'il fallait cette fois que les anciens chefs vinssent les trouver dans leurs chaumières et les sollicitassent de revenir se ranger sous leurs vieux drapeaux. J'eus à cet égard les

(1) Le corps insurgé qui se forma alors dans le Morbihan eut pour chef ce M. Desol de Grisolles dont j'ai rapporté l'injuste et rigoureuse détention à Bicêtre sous le régime impérial. On pouvait s'attendre à voir dans un homme aussi cruellement traité le désir de se venger en se servant des armes qui se trouvaient en ses mains: il faut dire à son honneur qu'il fut au contraire un des chefs les plus modérés de cette époque.

détails les plus circonstanciés par M. Portalis, alors premier président de la cour d'Angers, et en position de bien savoir ce qui se passait dans les départements de son ressort. Ce qu'il m'apprit me confirma dans l'opinion que je m'étais faite sur les résultats qu'on pouvait attendre d'un commencement ou plutôt d'une menace de guerre civile.

Le mouvement du Morbihan eut toutefois une conséquence à laquelle je ne m'étais pas attendu. Personne n'ignore que pendant la guerre de la Vendée et des Chouans, la population des villes avait été en général dans des dispositions contraires à celles des habitants des campagnes. A Rennes et à Nantes, lorsqu'on apprit que l'insurrection commençait dans une partie de la Bretagne et de la Vendée, on voulut prendre quelques mesures pour se garantir des désordres qu'elle devait amener; une grande partie de la jeunesse de ces deux villes imagina de se fédérer pour garantir tous les territoires environnants de ces désordres. Le but réel de cette association était donc bien moins de défendre le gouvernement impérial que d'assurer la tranquillité du pays; il est même avéré que les dispositions des promoteurs de cette mesure étaient peu favorables à Napoléon. C'étaient de chauds amis de la liberté et nullement des défenseurs de l'Empereur; quand donc la nouvelle de cette levée de boucliers lui parvint, il en fut, au premier moment, très effrayé, ne se dissimulant pas qu'elle pouvait aisément se tourner contre lui. Son mécontentement s'accrut encore lorsqu'il apprit que les principales villes de la Bretagne suivaient l'exemple des deux premières et que toutes envoyaient des délégués pour lier ensemble leurs diverses fédérations. Il comprit dès lors que le seul moyen de parer ce danger était de s'emparer du mouvement, pour le diriger; de là est né le système de fédération qui s'est étendu sur une si grande partie de la France et qui a fini par compromettre tant de personnes. On en vint à le généraliser à ce point que là où

il était impossible d'en faire un moyen d'action, on s'en est servi pour contraindre les gens à faire des professions de foi politique. On a vu dans des cours souveraines de vieux magistrats au moins sexagénaires obligés d'inscrire leurs noms parmi les fédérés. La cour d'Angers ne put échapper à cette nécessité. Elle la subit avec d'autant plus de rigueur qu'elle était plus voisine des lieux où l'insurrection royaliste pouvait prendre racine. M. Portalis, qui la présidait, ne lui laissa prendre aucune délibération officielle. Les membres de la cour tombèrent d'accord de se fédérer individuellement, mais la cour ne s'engagea point comme corps. Bien que cela fût de beaucoup préférable, les royalistes n'en ont pas moins été très irrités contre M. Portalis, et il a fallu, lors de la seconde Restauration, une réunion de circonstances assez heureuses pour le tirer de ce mauvais pas.

Le mois d'avril s'écoula pour moi dans un trouble d'esprit et dans les plus cruelles appréhensions, quoique je n'eusse aucun sujet d'inquiétude personnelle. M. Lagarde avait poussé à mon égard les bons procédés et les ménagements aussi loin que possible. L'Empereur avait jugé à propos, contre tout droit, d'exiger des principaux fonctionnaires qui avaient servi le Roi, un serment qui était la condition de leur tranquillité. En cas de refus, ils étaient placés sous la surveillance de la haute police, et pouvaient par conséquent être à volonté envoyés d'un lieu dans un autre. Mon frère, en sa qualité d'ancien préfet du département de la Sarthe, fut invité à envoyer ce serment par écrit. Il n'était pas d'humeur à subir cette exigence; quant à moi, je n'attachais, j'en conviens, que peu d'importance à cette formalité, extorquée par la violence et par conséquent sans valeur. Mes arguments ne le convainquirent pas. J'allai alors voir au Mans M. Lagarde, qui me promit de traîner en longueur la réponse qu'il avait à faire au ministre. « Il doit avoir, me dit-il, bien d'autres

« affaires sur les bras, et celle-là, je l'espère du moins, « pourra être facilement perdue de vue. » Il m'a tenu parole et j'en eus la preuve lorsqu'en juillet je pris le portefeuille de l'intérieur. En général, l'administration de M. Lagarde fut extrêmement douce, il évita l'emploi des moyens violents.

Il y avait un autre point fort délicat, qui dans cette partie de la France pouvait être dangereux, c'était l'appel des conscrits et des soldats qui avaient pris leur congé sous le gouvernement royal. Les ordres de l'Empereur étaient formels; cependant on aurait couru risque, en les exécutant avec trop de rigueur, d'envoyer beaucoup de ces recrues aux corps d'insurgés qui se formaient dans la province. M. Lagarde eut le bon esprit de procéder à ce rappel avec infiniment de douceur et en fermant les yeux sur beaucoup de réfractaires. Presque tous les préfets des départements de l'Ouest agirent de la même manière. Aussi les levées d'hommes furent-elles sensiblement plus faibles dans ces départements que dans les autres.

Un peu plus tard, Napoléon fut amené à organiser dans l'Ouest une véritable armée, dont il donna le commandement au général Lamarque. Celui-ci, après un succès assez décisif à la Roche-Servière, proposa aux chefs vendéens d'entrer en négociation, et il eut l'adresse de les amener à signer la paix, le 26 juin, à Cholet. Jamais ils ne lui ont pardonné, non la victoire remportée sur eux, mais d'avoir su leur faire accepter cette paix au moment où la bataille de Waterloo allait rendre leur cause triomphante.

Nous vîmes arriver au château de Coulans un personnage dont je soupçonnai dès le premier jour le rôle suspect et redoutai quelque trahison. Mon frère s'était plus que jamais mêlé dans les projets de soulèvement des royalistes : il était en relations avec un homme qui se déclara, je ne sais à quel titre, commandant des corps royalistes du département. Ces corps, à la vérité, n'existaient guère que

sur les états qu'il portait dans sa poche, car ils n'ont jamais compté plus de deux ou trois cents hommes à peine armés, avec lesquels il se donna le plaisir d'une entrée triomphale au Mans, alors que l'Empereur fut de nouveau vaincu. Mon frère avait fait en grande partie les frais de leur habillement. Un jour qu'il était en conférence mystérieuse dans le parc, le hasard me conduisit dans l'allée où se passait le rendez-vous. J'eus bientôt reconnu le personnage ; c'était un sieur Sauquaire-Souligné, ruiné depuis longtemps par les folles entreprises qu'il avait faites en agriculture. Réduit à vendre sa propriété, il s'était mis à la solde de la police, et je ne pouvais douter qu'il n'eût été, dans les départements de l'Ouest, agent de M. Fouché et du duc de Rovigo, l'un après l'autre. Il se donnait, au moment présent, pour le royaliste le plus zélé, l'un des plus actifs promoteurs du soulèvement qui allait éclater dans trente départements au moins. Tel était le but, assurait-il, des courses qu'il ne cessait de faire dans tous les châteaux, avec des changements de nom perpétuels.

Aussitôt après son départ, je me hâtai d'informer mon frère de ce que je savais sur le compte de ce dangereux auxiliaire. Il était déjà tellement circonvenu que je ne pus l'éclairer sur ce misérable, avec lequel il était décidé à conserver de très nuisibles relations. Ne voulant pas me trouver enveloppé dans les conséquences de la trahison que je prévoyais, je me décidai dès lors à partir dès le 1er mai pour le Mont-Dore. M. Sauquaire-Souligné a bientôt justifié toutes mes prévisions. Vers le milieu du mois de juin, mon frère apprit qu'il était dénoncé par lui et reçut de M. Lagarde l'ordre de quitter le département. Il fut obligé de se réfugier à Paris, heureux encore d'avoir eu affaire à un préfet bien décidé à ne pas se compromettre avec le parti royaliste.

Après la seconde Restauration, M. Sauquaire-Souligné continua pendant quelque temps le rôle qu'il avait joué

durant les Cent-jours, puis, ne le trouvant pas assez lucratif, il se jeta dans le parti opposé, publia les écrits les plus violents contre le gouvernement royal, entra dans toutes les conspirations, fut réduit à aller chercher un asile hors de France, arriva enfin en Portugal, où il se signala par des méfaits qui faillirent le mener à la potence.

Mon projet en traversant Paris était d'y passer quinze jours, si on m'en donnait l'autorisation. Je voulais employer ce temps à me mettre au courant de la situation. Beaucoup de faits graves s'étaient passés depuis le jour où j'avais quitté la capitale; le plus important était l'alliance solennelle des puissances contre Napoléon; personne ne pouvait plus la révoquer en doute, elle avait été signée à Vienne le 25 mars. Dès qu'on avait appris l'entrée de Napoléon dans la ville de Lyon, on avait pris la résolution de le combattre à outrance. Le traité d'alliance du 25 mars fut conçu et rédigé en prenant pour base les engagements contractés l'année précédente à Chaumont, et il ne pouvait y en avoir de plus menaçants pour lui; ainsi la France allait avoir encore une fois l'Europe entière sur les bras; elle était condamnée de nouveau à supporter la plus terrible de toutes les guerres. Quel dédommagement pouvait-elle espérer? Le bienfait d'une réforme dans le gouvernement impérial telle qu'elle était formulée dans l'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire*?

Cet acte, en date du 22 avril, allait être soumis à l'acceptation du peuple comme l'avaient été toutes les constitutions éphémères que nous avions vues se succéder en France depuis vingt-cinq ans. Cette acceptation, dont on ne faisait comme de raison aucun doute, serait proclamée dans l'assemblée du Champ de Mai. Enfin, par un décret en date du 30 avril, les électeurs des collèges de département et d'arrondissement étaient convoqués dans le plus bref délai, aux chefs-lieux des départements et des arrondissements, à l'effet de procéder à l'élection des membres

de la Chambre des représentants, telle qu'elle était constituée par l'Acte additionnel présenté à l'acceptation du peuple. Cet acte recevait donc son exécution dans un de ses points les plus importants avant d'être accepté.

Tout cela était déjà publié, connu, lorsque j'arrivai à Paris le 2 mai. J'allai le lendemain voir M. Fouché, pour obtenir l'autorisation que je désirais pour mon séjour à Paris. « Que me parlez-vous de quinze jours? me répondit-« il. Restez tant que vous voudrez, qu'est-ce qui vous gêne « actuellement? Que voulez-vous qu'on vous dise? N'avez-« vous pas lu son Acte additionnel, qui garantit la sûreté des « personnes, qui les met à l'abri des exils arbitraires? Nous « l'avons déjà, vous le voyez bien, enlacé plus qu'il ne s'y « attendait. — Soit, mais l'Acte additionnel n'est pas encore « accepté par le peuple, il n'a pas force de loi. Dans tous « les cas, il ne me faut que quinze jours, puis je pars pour « le Mont-Dore. — Que vous êtes donc devenu simple avec « votre acceptation par le peuple, avec votre force de loi! « Est-ce que l'engagement n'est pas déjà pris de son côté? « Et puis, pourquoi vous en aller en Auvergne? Cela n'a « pas le sens commun. Il sera obligé de partir pour l'armée « avant la fin du mois. Une fois parti, nous resterons « maîtres du terrain. Je veux qu'il gagne une ou deux « batailles, il perdra la troisième, et alors notre rôle à nous « commencera. Croyez-moi, nous amènerons un bon dé-« nouement. — Je n'ai nulle envie, répliquai-je, de vous « rien contester, mais dans tous les cas j'aurai toujours « bien le temps de prendre une saison d'eau; ma santé en « a réellement besoin. — Allons, soit, mais vous revien-« drez me voir avant de partir. »

Cette perfidie de M. Fouché, ministre de Napoléon, est une des particularités les plus singulières de cette époque. Ce qui est le plus étonnant encore, c'est que l'Empereur, qui n'a pu l'ignorer complètement, lui a laissé son portefeuille, qu'il l'a conservé dans un poste où il avait tant de

moyens de nuire! N'osait-il pas s'en défaire? Le croyait-il plus redoutable au dehors qu'au dedans du ministère? Ou bien M. Fouché était-il protégé par son habitude si connue de tromper tout le monde? Il a toujours prétendu que les avances, les ouvertures qu'il hasardait n'étaient qu'une manière de sonder les intentions et un moyen de mieux servir. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Napoléon a été sa dupe: l'erreur est d'autant plus étrange que les hommes qui lui étaient le plus dévoués, M. de Bassano, M. de La Valette et bien d'autres encore, n'ont cessé de l'avertir.

Une découverte récente aurait dû lever tous les doutes : on avait eu connaissance d'un commencement de négociation entre lui et M. de Metternich. Toute cette intrigue a été rapportée avec beaucoup de détails dans les mémoires publiés par M. Fleury de Chaboulon, un des secrétaires de l'Empereur, je n'en dirai donc que ce qui ne se trouve pas dans ces mémoires. A la fin du mois d'avril le comte Perregaux, chambellan de service auprès de Napoléon, lui annonça qu'un premier commis de la maison de banque Eskelès et Cie venait d'arriver de Vienne pour des règlements de comptes avec la maison Perregaux, Laffitte, Baguenault et Delessert; M. Perregaux ajouta que ce voyage n'était ni urgent ni même nécessaire, que dès lors il devait avoir pour raison quelque commission secrète (1).

(1) Ce grand zèle de M. Perregaux doit paraître extraordinaire après le rôle qu'il avait joué auprès de son beau-frère le maréchal Marmont, au 30 mars de l'année précédente; en voici l'explication : Son père était mort sénateur peu de temps avant la Restauration; s'il eût vécu quelques mois de plus, il eût été pair indubitablement; le fils alors aurait pu se flatter de succéder au père. Il voulut, malgré ce contretemps, faire valoir le bénéfice de la succession lorsqu'on forma la Chambre des pairs, et sollicita vivement d'en faire partie. La part indirecte qu'il avait prise à la chute de Napoléon, sa grande fortune, lui donnaient, à ses yeux du moins, des droits incontestables. Il fut refusé; sa colère ne connut pas de bornes; il eut peu de peine à la faire partager à M. Laffitte, resté à la tête de la maison de son père, et qui, pour la faire valoir, ne pouvait se passer des fonds de la famille. Son inimitié en engendra donc une seconde qui devait un jour être bien plus

Sur un ordre de Napoléon donné à M. Réal, préfet de police, le commis fut recherché et arrêté. On ne trouva d'abord rien d'important dans ses papiers, relatifs à des affaires de banque et de commerce. Aucun caractère en encre sympathique n'apparut lorsqu'on les passa au feu, mais il avait manifesté une vive agitation lorsqu'il apprit que son fils, âgé de quinze ans, était aussi arrêté. Après lui avoir fait sentir le danger de sa position s'il était prouvé qu'il se fût chargé d'une mission suspecte, on n'hésita pas à lui promettre, avec sa liberté, celle de son fils, dans le cas où il déclarerait franchement la vérité.

Fort troublé et peu aguerri à ces sortes d'affaires, il se jeta alors aux genoux de l'interrogateur et demanda à voir son fils, promettant de tout dire en sa présence. Il déclara, en effet, que le prince de Metternich l'avait chargé d'une mission secrète auprès du duc d'Otrante, qu'il avait déjà vu deux fois ce dernier, la veille et l'avant-veille, de grand matin, à l'hôtel de la police générale, en passant par le jardin qui donne sur la rue des Saints-Pères. Il ajouta que le but de sa mission était d'engager le duc d'Otrante à envoyer promptement à Bâle, à l'auberge des Trois-Rois, une personne de sa confiance intime, laquelle y trouverait un secrétaire du prince de Metternich sous le nom de Henri Werner. Quant à lui, ses pouvoirs consistaient dans une lettre en chiffres du prince de Metternich (il l'avait laissée au duc d'Otrante), et dans un bordereau avec lequel celui qui en serait porteur se ferait reconnaître de M. Henri Werner. Il expliqua à peu près le contenu de ce bordereau, qui était aussi resté entre les mains de M. Fouché. M. Réal, muni de ces renseignements, courut aussitôt à l'Élysée et rendit compte à Napoléon de son importante découverte.

incommode, embarrassante même quelquefois. Lorsque Napoléon forma sa Chambre des pairs, M. Perregaux ne pouvait manquer d'y être admis, il y prit place en effet.

Le premier mouvement de l'Empereur fut de faire arrêter sur-le-champ son ministre de la police, qui ne lui avait pas dit un mot de cette affaire et qui pouvait, avec toute raison, être considéré comme pris en flagrant délit. Mais soit manque de décision, soit désir de mieux approfondir les faits, il changea d'avis et se contenta d'envoyer à Bâle en toute hâte M. Fleury de Chaboulon, muni d'un bordereau pareil à celui dont le commis arrêté avait donné la description.

On peut lire dans les mémoires de M. Fleury les curieuses conversations qu'il eut avec M. Werner, dans deux voyages consécutifs qu'il fit à Bâle. On y verra comment l'agent autrichien, après avoir sondé le terrain pour le duc d'Orléans, arriva promptement à la proposition de mettre la couronne sur la tête du fils de Napoléon, ne demandant point que la régence fût exclusivement confiée à la mère du jeune prince; consentant à la reconnaître dans les mains de telle personne que choisirait la nation française à l'exclusion de Napoléon. Les puissances, disait-il, ne consentiraient jamais à l'accepter.

M. Fouché, pendant le temps que dura le premier voyage à Bâle de M. Fleury, avait trouvé le moyen de se mettre, au moins en apparence, à l'abri de la colère de l'Empereur: toutes les ruses dont il usa pour y parvenir sont fort bien racontées par M. Fleury. Seulement, ce qu'il n'affirme pas assez et ce dont je ne fais aucun doute, c'est que M. Fouché avait été averti du danger qu'il courait par M. Réal lui-même, qui, sur l'hésitation qu'il avait reconnue dans l'esprit et les résolutions de l'Empereur, n'avait pas jugé à propos d'encourir en pure perte la haine et la vengeance d'un homme aussi redoutable, et s'était décidé à le faire mettre au courant de tout par sa fille, Mme Lacuée.

Les communications secrètes ne manquaient pas à cette époque entre Paris et Vienne. M. de Talleyrand n'y était pas étranger; M. de Montrond, l'un de ses familiers, fut

envoyé le premier pour plaider la cause de Napoléon et garantir ses bonnes intentions pour tout ce qui se prononcerait en sa faveur. M. de Montrond devait surtout insister sur le retour en France de l'impératrice Marie-Louise et de son fils. Il revint presque aussitôt avec les réponses les moins satisfaisantes sur tous les points.

Après lui, arriva à Vienne M. de Saint-Léon, envoyé par M. Fouché. Sa mission était de voir ce qu'on pourrait faire et obtenir en adoptant le duc d'Orléans. M. Fouché voulait avoir plusieurs cordes à son arc; il avait remis à M. de Saint-Léon une lettre que celui-ci avait cachée dans la sellette d'un harnais: il ne la remit pas dans le premier moment, et voulut, sur sa seule parole, trancher du négociateur; mais voyant que ce qu'il paraissait dire de son chef était peu écouté, il se décida enfin à remettre la lettre dont il était porteur (1) et que M. de Talleyrand ne voulut ouvrir qu'en présence de M. de Metternich et de M. de Nesselrode. Toutes ces menées, toutes ces intrigues ne devaient conduire à rien, la situation étant de celles qui ne se dénouent que sur les champs de bataille.

Ce qu'il faut retenir du récit de M. Fleury de Chaboulon, c'est la naïve exposition faite, par l'envoyé de M. de Metternich, du sentiment qui dominait alors dans les conseils de la Sainte-Alliance. Ce qui est dit par lui se rapporte si bien avec plusieurs actes publics et authentiques, qu'on ne saurait concevoir le moindre doute sur sa véracité. Il est donc certain que les droits de la maison de Bourbon pesaient d'un poids bien léger dans la balance des intérêts que l'Europe entière s'apprêtait à défendre. La guerre

(1) Juillet 1835. Une copie qui est récemment tombée dans mes mains de la lettre que M. Fouché remit à M. Fleury de Chaboulon et que celui-ci, lors de son second voyage à Bâle, fit lire à M. Werner, confirme pleinement tout ce qui se trouve dans le récit de M. de Chaboulon et dans le mien: elle ne laisse, à mon sens, aucun doute sur l'avertissement que M. Fouché avait reçu et qui servit de règle à sa conduite.

allait être faite cette fois à Napoléon et à la France, à cause de l'appui qu'elle lui prêtait, mais sans que rien fût encore ni prévu ni arrêté pour une seconde restauration de l'ancienne dynastie. Le gouvernement royal existait encore en France au moment où la déclaration du 13 mars avait été publiée, les alliés avaient alors promis au monarque régnant aussi bien qu'à la nation qu'on croyait réunie autour de lui, leurs secours efficaces contre l'ennemi commun. Mais, lorsque, au 25 mars, un traité d'alliance fut conclu entre les anciens coalisés, déjà l'état des choses était fort changé. On regardait comme certain le succès de Napoléon, aussi ne fut-il plus question de porter secours au roi de France et à la nation, mais bien seulement de combattre à outrance Napoléon et de mettre l'Europe à l'abri des dangers dont son retour la menaçait.

L'article 8 invitait bien le roi de France à donner son adhésion; mais lorsque l'Angleterre ratifia le traité, le 25 avril, elle eut soin de déclarer comment elle entendait l'article 8. Il obligeait, suivant elle, les parties contractantes, d'après les principes d'une sûreté mutuelle, à un effort commun contre le pouvoir de Napoléon, mais il ne devait pas être imposé au roi d'Angleterre l'obligation de poursuivre la guerre dans la vue de contraindre la France à accepter une forme de gouvernement plutôt qu'une autre.

Le 9 mai, les ministres des trois cours d'Autriche, de Prusse et de Russie remirent au ministre d'Angleterre l'acquiescement de leurs cours à l'interprétation que le gouvernement britannique avait adoptée. Ainsi voilà les intérêts de la maison de Bourbon qui n'entrent plus que très secondairement dans les vues des alliés; on entrevoit même qu'ils pourraient être sacrifiés, si ce sacrifice devait amener plus sûrement l'anéantissement de la puissance de Napoléon.

M. de Talleyrand, à la date du 23 avril, écrivait de

Vienne au roi Louis XVIII, retiré à Gand (1) : « Sire, il « vient de se passer ici une chose que je voudrais pouvoir « laisser ignorer à Votre Majesté comme propre à l'affliger, « mais qu'il lui importe de connaître comme essentiellement « liée à sa situation présente, et qu'elle apprendrait infail- « liblement d'ailleurs peut-être sans les circonstances qui « lui servent de correctif et de contrepoids.

« Depuis quelque temps, j'ai eu lieu de remarquer que si « l'empereur de Russie avait été souvent opposé à ce que « désirait Votre Majesté, il n'y a pas toujours été porté « seulement par le but qu'il se proposait lui-même, mais « encore, dans quelques circonstances, parce qu'il s'est « trouvé blessé : 1° de ce que Votre Majesté ne lui a point « offert le cordon bleu, l'ayant donné au Prince Régent; « 2° de l'inutilité de son intervention et de ses instances en « faveur du duc de Vicence, à qui il s'intéresse vivement, « et qui a été exclu de la Chambre des pairs; 3° de la fer- « meté avec laquelle Votre Majesté, dans la question du « mariage, a refusé de condescendre à ses désirs sur le « point religieux; 4° enfin, de ce que la Charte constitu- « tionnelle s'éloignait en plusieurs points des vues qu'il avait « manifestées à Paris à ce sujet, et que son attachement « pour les idées libérales lui faisait regarder comme très « utiles et très importantes.

« Je savais que depuis quelque temps il s'en plaignait « dans son intérieur, mais cela me paraissait alors de peu « d'importance. Aujourd'hui je dois croire que cette dis- « position d'esprit influe sur sa manière de juger la situa- « tion de la France et celle de Votre Majesté.

« D'après les nouvelles de France et les rapports de

(1) On doit remarquer avant tout que cette lettre est antérieure de deux jours à la signification faite par l'Angleterre de la réserve qu'elle opposait à la ratification du traité du 25 mars, réserve qui reçut, le 9 du mois suivant, l'adhésion de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Prusse. Ainsi les pressentiments et les craintes de celui qui l'écrivait ne tardèrent pas à être justifiés et même surpassés.

« ceux qui en viennent, Votre Majesté a pour elle le corps « entier de la nation, et contre elle deux partis, celui de « l'armée qui est tout entier pour Bonaparte, ce qui s'y « trouve de bien intentionné étant subjugué ou entraîné « par la masse; et le parti formé de ce qui reste des « anciennes factions révolutionnaires. Le second ne s'est « joint au premier que parce que celui-ci ayant pris les « devants sur l'autre, il s'est trouvé dans la nécessité de « suivre. Ils ne s'accordent qu'en ce seul point, que tous « les deux voulaient un changement; mais ils ne le vou« laient ni pour les mêmes motifs, ni pour la même fin. « L'armée, ennuyée du repos, voulait un chef qui lui rendît « toutes ses chances de péril, de fortune et de renommée « auxquelles elle était habituée depuis vingt-deux ans. « Bonaparte était éminemment son homme. Les chefs de « l'autre parti connaissent Bonaparte et le détestent. Ils « connaissent son insatiable soif de dominer, ils savent que « la liberté civile n'a point de plus cruel ennemi. Ils sen« tent très bien que là où une armée rebelle a déféré le « pouvoir suprême, il peut à peine exister une vaine ombre « de gouvernement civil: que, hors du gouvernement civil, « ils ne seront rien, et que l'obéissance passive sera leur « partage comme celui de tout le monde. Ils ne se font point « illusion sur le motif qui a porté Bonaparte à se rappro« cher d'eux: ils savent que son union avec eux est de sa « part une union forcée, que les liens par lesquels ils « essayeront de le contenir, et qu'il consent en ce moment « à recevoir, n'auront de force qu'autant qu'il n'aura pas « le pouvoir de les rompre, et que des victoires, s'il en « remporte, lui donneront ce pouvoir. Ils ne se dissimu« lent point que ce que l'armée a fait une fois, elle pour« rait le faire une seconde, une troisième fois, et que dans « un tel état de choses, il n'y aurait de sûreté ni pour « le maître, ni pour les esclaves. Désabusés de leurs « anciennes chimères, ils ne rêvent plus la République; les

« titres et les biens qu'ils ont acquis les lient au système « monarchique. Ils n'étaient point opposés à la dynastie « légitime, mais ils n'ont pu supporter un gouvernement « où, exclus de toute participation aux emplois, ils se sont « vus dépouillés de toute existence politique, et menacés « pour l'avenir de pertes encore plus grandes. Leur aver- « sion pour cet état de choses est telle qu'ils eussent voulu « en sortir à tout prix, et que pour n'y pas retomber, ils se « rejetteront plutôt dans les horreurs et les hasards du « régime révolutionnaire.

« Le premier intérêt de Bonaparte est de nationaliser la « guerre qu'il va avoir à soutenir. Le premier intérêt des « puissances est qu'il n'en puisse venir à bout. Il sent assez « qu'il n'y pourra arriver par la persuasion, et qu'il n'a pour « y parvenir d'autre moyen que la terreur. Mais son armée, « qu'il faudra qu'il réunisse sur les frontières et qui sera « aux prises avec les forces étrangères, n'est point un « instrument qui lui suffira. Il lui en faut d'autres, et il n'en « peut trouver que dans ce parti auquel il a autrefois appar- « tenu, sur les ruines duquel il s'est élevé, qu'il a tenu « longtemps dans l'oppression, et dont il recherche main- « tenant l'appui. Les puissances ont pensé que ce parti, si « l'on s'attachait à calmer ses craintes, pourrait être amené « à se détacher d'un homme qu'il n'aime pas ; qu'on ôterait « ainsi à Bonaparte sa principale ressource, et ce qui peut « rendre sa résistance plus longue et plus dangereuse : un « projet de déclaration a été fait dans cette vue. Quand il « ne s'est agi que de déclarer que l'Europe ne s'armait point « contre la France, mais pour la France, qu'elle ne recon- « naissait d'ennemis que Bonaparte et ses adhérents, qu'elle « ne traiterait jamais avec lui, qu'elle ne lui accorderait ni « paix ni trêve, et ne poserait les armes qu'après l'avoir « renversé, tous les avis ont été unanimes ; mais quand il a « été question d'exprimer encore dans la déclaration que « le but final de la guerre était le rétablissement de la

« dynastie légitime, les opinions ont été partagées : si « vous ne parlez point de ce rétablissement, ont dit les « uns, ceux qui dans l'intérieur se sont armés, et que la « déclaration du 13 a portés à s'armer pour la cause du « Roi, se croiront abandonnés. Vous vous ôterez une res- « source certaine, pour en obtenir une qui ne l'est pas. En « annonçant uniquement l'intention de renverser l'usurpa- « teur, et en laissant entendre que, lui renversé, la France « pourra faire ce qu'elle voudra, vous la livrez au jacobi- « nisme et à des factions plus dangereuses pour l'Europe que « l'existence de Bonaparte lui-même. — Le rétablissement « de la dynastie légitime, ont dit les autres, est une chose « par rapport à laquelle l'intention des puissances ne sau- « rait paraître douteuse. La déclaration du 13 mars l'ex- « prime assez. En y insistant de nouveau d'une manière « trop absolue, on manquerait le but, qui est de détacher de « Bonaparte des hommes qui ne peuvent être ramenés que « par des concessions que les puissances peuvent bien « laisser entrevoir, mais que le Roi peut seul promettre et « faire.

« Les choses étaient dans cet état lorsque l'empereur « Alexandre a fait appeler lord Clancarty, qui, depuis le « départ des lords Castlereagh et Wellington, est le chef de « l'ambassade anglaise.

« Le récit de leur conversation m'a été fait en partie par « lord Clancarty, mais beaucoup plus en détail par lord « Stewart et par M. de Metternich.

« La tâche d'en rendre compte à Votre Majesté m'est « d'autant plus pénible que, m'y trouvant placé, par rap- « port à plusieurs traits, entre le respect et le dévouement, « je dois craindre que ce que j'aurai donné à l'un ne « paraisse manquer à l'autre. Mais Votre Majesté, qui a tant « d'intérêt à bien connaître les dispositions du plus puis- « sant des alliés, ne pourrait qu'imparfaitement en juger « si elle ne savait point quelles raisons il en donne, et

« même par quels reproches il prétend les justifier. La « force de cette considération peut seule me contraindre à « les rapporter.

« L'empereur ayant demandé d'abord à lord Clancarty « pourquoi il n'approuvait pas le projet de déclaration et « quelle objection il avait à y faire : C'est, a répondu lord « Clancarty, qu'il ne dit pas, à mon avis, tout ce qu'il doit « dire. Ce n'est pas assez de renverser Bonaparte, il ne « faut pas ouvrir la porte aux Jacobins, dont je m'accom- « moderais encore moins que de Bonaparte lui-même. — « Les Jacobins, a repris l'empereur, ne sont à craindre que « comme auxiliaires de Bonaparte, et c'est pour cela qu'il « faut tendre à les détacher de lui; lui tombé, ce ne sont « pas eux qui recueilleront son héritage. La question est « d'abord de le renverser, nous sommes sur cela tous « d'accord. Pour moi, j'y consacrerai toutes mes forces et « ne me reposerai point que cela ne soit fait. Du reste, je « consens à ajourner une déclaration ou proclamation quel- « conque au moment où nos troupes seront plus près de la « France; c'est même là mon avis. Mais le renversement « de Bonaparte n'est pas le seul point sur lequel il soit « nécessaire de nous entendre. Dans une entreprise aussi « grande que celle où nous sommes engagés, il faut, dès le « principe, envisager la fin. Le renversement de Bonaparte « n'est que la moitié de l'ouvrage. Il restera à pourvoir à la « sécurité de l'Europe, qui ne peut être tranquille tant que « la France ne le sera pas; et la France ne le sera qu'avec « un gouvernement qui convienne à tout le monde. — La « France, a dit lord Clancarty, était heureuse sous le gou- « vernement du Roi; il a pour lui les vœux de toute la « nation. — Oui, a répondu l'empereur, de cette partie de « la nation qui n'a jamais été que passive, qui depuis « vingt-six ans supporte toutes les révolutions, qui ne sait « qu'en gémir, et n'en empêche aucune. Mais l'autre partie, « qui semble la nation tout entière parce qu'elle seule

« se montre, qu'elle seule agit et qu'elle domine, se sou-
« mettra-t-elle volontiers, et sera-t-elle fidèle au gouverne-
« ment qu'elle vient de trahir? Le lui imposerez-vous malgré
« elle? ferez-vous pour cela une guerre d'extermination,
« peut-être sans terme? et avez-vous la certitude de réussir?
« — Je sens, a répliqué lord Clancarty, que le devoir finit
« où l'impossibilité commence; mais jusqu'à ce que l'im-
« possibilité soit avérée, je tiens que le devoir des puis-
« sances est de soutenir le souverain légitime et de ne
« pas même mettre en question s'il peut être abandonné. —
« Nos premiers devoirs, a repris l'empereur, sont envers
« l'Europe, et envers nous-mêmes. Le rétablissement du
« gouvernement du Roi fût-il facile, tant que l'on n'aurait
« pas une certitude de sa stabilité future, que ferait-on en le
« rétablissant, sinon de préparer à la France et à l'Europe
« de nouveaux malheurs? Si ce qui est arrivé une fois
« arrivait encore, serions-nous réunis comme aujourd'hui?
« Aurions-nous près d'un million d'hommes sous les
« armes? Serions-nous prêts au moment où le danger vien-
« drait à éclater? et quelle probabilité y a-t-il, les éléments
« de désordre étant les mêmes, que le gouvernement du
« Roi serait plus stable qu'il ne l'a été? Du reste, quelque
« opinion que l'on ait à cet égard, le rétablissement du Roi
« que nous désirons tous, et que je désire particulière-
« ment, pouvant rencontrer des obstacles insurmontables,
« dès que ce cas est possible, il est bon de le prévoir et
« de convenir d'avance de ce que l'on aurait alors à faire.
« L'année dernière, on aurait pu établir la régence; mais
« l'archiduchesse Marie-Louise, à qui j'ai parlé, ne veut
« point, à quelque prix que ce soit, retourner en France (1).

(1) Rien de plus vrai que cette assertion. Marie-Louise s'était prononcée à cet égard de la manière la plus formelle, et sa résolution était d'autant plus ferme qu'elle tenait au nouvel attachement qu'elle avait contracté, qui ne lui permettait pas de penser à se rejoindre avec Napoléon ; on sait sa liaison avec M. de Neiperg, et comment elle l'avait contractée presque aussitôt sa sortie de France.

« Son fils doit avoir en Autriche un établissement, et elle ne « désire rien de plus pour lui. Je me suis assuré que l'Autriche, de son côté, ne songe plus à la régence et ne la « veut plus. L'année dernière, elle m'avait paru pouvoir « concilier les différents intérêts; mais la situation n'est « plus la même. C'est donc une chose à laquelle il ne faut « plus penser. Je ne vois de propre à tout concilier que « M. le duc d'Orléans. Il est Français, il est Bourbon, il est « mari d'une Bourbon, il a des fils, il a servi, étant jeune, « la cause constitutionnelle, il a porté la cocarde tricolore « que, je l'ai souvent dit à Paris, on n'aurait jamais dû « quitter, il réunirait tous les partis. Ne le pensez-vous pas « ainsi, mylord, et quelle serait là-dessus l'opinion de l'Angleterre? — Je ne sais, a répondu lord Clancarty, quelle « pourra être l'opinion de mon gouvernement sur une idée « qui est toute nouvelle pour lui, comme elle l'est pour « moi. Pour ce qui est de mon opinion personnelle, je « n'hésite point à dire qu'il me paraîtrait extrêmement dangereux d'abandonner la ligne de la légitimité, pour se « jeter dans une usurpation quelconque. Mais Votre Majesté « voudra sûrement que j'écrive à mon gouvernement ce « qu'elle me fait l'honneur de me dire. L'empereur lui a « dit d'écrire, et, après lui avoir observé combien il était « essentiel que l'on sût où l'on voulait arriver quand on « entreprenait une si grande chose, il s'est retiré.

« Lord Clancarty a, en effet, écrit, mais en insistant sur « les raisons qui doivent tenir l'Angleterre attachée à la « cause de Votre Majesté.

« M. de Metternich, auquel lord Stewart et lord Clancarty ont fait part de cette conversation, a trouvé que « la question élevée par l'empereur était tout au moins « intempestive, qu'il ne fallait pas aller se perdre dans des « questions hypothétiques qui pouvaient ne se présenter « jamais; mais que l'on devait attendre qu'elles se présentassent et traiter chacune en son temps. Il a chargé l'am-

« bassadeur d'Autriche à Londres de parler dans ce sens.

« L'empereur Alexandre, qui comprend peu le principe « de la légitimité, sans attendre de connaître l'opinion du « cabinet anglais, a fait insérer dans la *Gazette de Francfort* « un article, que j'ai sous les yeux, et qui porte que les puis- « sances ne veulent que renverser Bonaparte, mais qu'elles « ne prétendent nullement se mêler du régime intérieur de « la France, ni lui imposer un gouvernement, et qu'elle sera « libre de se donner celui qu'elle voudra.

« Mais jusqu'à présent il est seul de son avis. La Prusse « même, tout accoutumée qu'elle est à vouloir tout ce qu'il « veut, est bien pour Votre Majesté. Elle a même exprimé « le désir que Votre Majesté fît une proclamation et que « cette proclamation devançât la réunion à Paris des col- « lèges électoraux que Bonaparte y a appelés. Ce désir est « aussi celui de la généralité des puissances. On regarde « comme très nécessaire que Votre Majesté s'attache à « rallier à elle tous les partis, en leur assurant à tous sans « distinction tous les avantages d'un régime constitutionnel. « Les puissances considèrent une déclaration de Votre « Majesté, faite dans cet esprit, comme un puissant auxi- « liaire des forces qu'elles vont déployer. Plusieurs vou- « draient encore que Votre Majesté, rejetant sur les minis- « tres les fautes qui ont pu être commises, se composât un « nouveau ministère comme si elle était en France, et dans « la composition duquel chaque parti trouvât les garanties « qu'il désire. J'ai été invité à en écrire à Votre Majesté. « J'ai même été prévenu que ce vœu lui sera exprimé dans « des insinuations qui seront faites par les ministres que « les cours vont envoyer près d'elle, ce qui me fait sou- « haiter qu'elle en devance l'expression.

« A tout ce que l'empereur de Russie a dit à lord Clan- « carty, je dois ajouter ce qui m'est revenu de son langage « par des voies que j'ai toute raison de regarder comme « sûres.

« En plusieurs occasions il a répété que, quand il était à « Paris, il y a un an, tout ce qu'il voyait et entendait lui fai- « sait craindre que le gouvernement ne pût pas se maintenir. « Il lui semblait difficile que les sentiments et les opinions « des princes se trouvassent assez en harmonie avec les « opinions et les habitudes d'une génération qui était née « pendant leur absence et qui n'avait en beaucoup de points « ni les idées ni les mœurs de ses pères. Or, observe-t-il « perpétuellement, aimant à se placer dans des idées géné- « rales, on ne peut gouverner en opposition avec les idées « de son temps. Il dit que ses craintes ont augmenté quand « il vit que Votre Majesté appelait au ministère et dans ses « conseils des hommes très estimables sans doute, mais « presque tous ayant passé le temps de la Révolution hors « de France ou dans la retraite, ne connaissant consé- « quemment point la France et n'en étant point connus, et « manquant de cette expérience des affaires que même le génie « ne peut suppléer. Il trouve que le mal qu'ils ont fait à la « cause royale a été très grand; et, quoiqu'il pense qu'à « l'avenir un mal pareil serait évité parce que Votre Majesté « ferait d'autres choix, je dois dire qu'il remarque que celui « de ses ministres qui a excité le plus de plaintes de la part « de tous les partis est plus que personne dans la confiance « de Votre Majesté. Il a été jusqu'à dire que le plus grand « mal est venu de la portion de pouvoir que Votre Majesté « a donnée ou laissé prendre aux princes qui l'approchent « davantage; que les préventions qui se sont élevées contre « eux lui paraissent un mal sans remède; que celles « auxquelles Votre Majesté aurait été personnellement en « butte auraient produit un effet bien moins fâcheux, attendu « que les mécontentements contre celui qui règne sont « tempérés et adoucis par l'espérance que l'on met dans « le successeur, au lieu que, quand ce sont les successeurs « que l'on craint, l'on ne peut avoir cette espérance. L'em- « pereur dit, dans sa conversation habituelle, qu'il croirait

« volontiers que Votre Majesté, si elle était seule, convien-
« drait à la France et qu'elle y serait aimée et respectée :
« mais que, comme elle ne peut être séparée de tout ce qui
« l'entoure, il craint qu'elle ne puisse jamais s'y affermir.

« J'ai la satisfaction de voir que les puissances portent
« toutes à Votre Majesté un intérêt sincère. Même le lan-
« gage de l'empereur de Russie tient plus à de l'humeur et
« aux idées philosophiques qui dominent en lui qu'à un
« calcul arrêté. Je serais heureux de pouvoir ajouter que
« cet intérêt s'étend à Monsieur et à MMgrs les ducs d'An-
« goulême et de Berry. Mais une fois le pouvoir exclusi-
« vement concentré entre les mains de Votre Majesté et de
« ministres responsables, ayant sa confiance et celle de la
« nation, les impressions exagérées que des erreurs ou des
« inadvertances ont données au dedans et au dehors s'effa-
« ceront peu à peu.....

« Je ne cesse point d'exciter ici le zèle et de représenter
« combien il importe que l'on se hâte. Mais le duc de Wel-
« lington, dans une lettre postérieure à celle dont Votre
« Majesté m'a fait l'honneur de me parler, mande que,
« d'après les fâcheuses nouvelles reçues du Midi, il sent la
« nécessité de ne commencer les opérations que quand on
« pourra attaquer partout à la fois avec de grandes masses.
« Or, avec toute la bonne volonté du monde, les distances
« à parcourir font que les Autrichiens ne pourront avoir
« sur le Rhin cent mille hommes qu'à la fin de mai.

« Votre Majesté apprendra avec plaisir que les troupes
« autrichiennes en Italie ont eu des succès qui en promet-
« tent de plus grands. Le prince Léopold partira sous peu
« de jours pour l'armée autrichienne. Les journaux de
« Vienne sont enfin arrivés à ne plus dire le roi Joachim ; ils
« disent tout simplement Murat, etc. »

Tout est digne d'attention dans cette lettre. Les aperçus sur l'intérieur de la France sont aussi justes qu'ils peuvent l'être de la part d'un homme placé à l'étranger. M. de Tal-

leyrand se faisait-il vraiment illusion sur les dispositions des cabinets étrangers? Pouvait-il croire que l'empereur Alexandre fût le seul souverain dont on eût à craindre les mauvaises dispositions? Remarquons que, deux jours après, le cabinet de Londres formula la réserve sur l'art. 8 du traité du 25 mars, et que l'Autriche et la Prusse adhérèrent presque immédiatement à cette réserve. Quant à l'empereur Alexandre, rien de plus curieux que l'exposé de ses opinions politiques, de ses mécontentements, de ses jugements sur les princes de la maison de Bourbon, sur leur conduite; on en trouve presque toujours la source dans les imprudences et dans les fautes que j'ai déjà signalées. Enfin on voit clairement percer à la fin de la lettre les intentions et les projets que M. de Talleyrand a réalisés deux mois plus tard, lorsqu'il est parvenu à imposer à Louis XVIII l'obligation de changer tout son ministère, d'exclure les princes de son conseil et de le mettre lui, M. de Talleyrand, à la tête des affaires.

Mais il est un nom qui tient une place très importante dans cette lettre et sur lequel, avant d'aller plus loin, il est impossible de ne pas s'arrêter. M. le duc d'Orléans, sorti de France à la suite du Roi, retiré en Angleterre et non à Gand, était donc considéré par l'un des souverains qui allaient marcher à la tête de la nouvelle coalition comme pouvant tenir sur le trône de France la place de la branche aînée des Bourbons, et même comme offrant au repos de l'Europe de plus fortes garanties que celles que pouvait désormais donner la branche aînée. Le fait en lui-même était déjà fort grave; mais il le doit paraître bien davantage quand on sait qu'il existait, comme je n'en puis douter, une correspondance entre le prince et M. de Talleyrand. Avant d'écrire à Gand sa lettre du 23 avril, le prince de Talleyrand en avait reçu une de Londres, dans laquelle le duc d'Orléans lui rendait compte des lettres échangées avec Louis XVIII, et lui envoyait copie de la dernière qu'il venait d'écrire au chef

de sa maison, le conjurant de séparer entièrement sa cause de celle des puissances étrangères. Le conseil était noble, sans doute; mais comment espérer, dans les circonstances données, qu'il fût possible à la maison de Bourbon de songer, sans le secours de ces puissances, à rentrer en France? La réponse de Louis XVIII avait été, comme de raison, mesurée, mais évasive. Copie de cette réponse avait été aussi envoyée par M. le duc d'Orléans à M. de Talleyrand. Lorsque Louis XVIII reçut la grande lettre du 23, il eut peu de peine à comprendre combien étaient dangereuses et regrettables ces prétentions nouvelles mises en avant et discutées par les grandes puissances. Son parti fut donc aussitôt pris d'appeler auprès de lui le duc d'Orléans et d'ordonner à M. de Talleyrand de le venir joindre au plus tôt. Mais le duc d'Orléans n'hésita pas à lui répondre par un refus positif, accompagné de beaucoup de récriminations sur la conduite qui avait été tenue à son égard durant la Restauration jusqu'au 20 mars. Quant à M. de Talleyrand, il ne lui convenait pas de s'éloigner sitôt des personnages qui allaient décider du sort de la France, et sur les décisions desquels il se flattait, non sans raison, d'exercer une grande influence; il ne voulait pas arriver à Gand avant que les grandes opérations des armées de la coalition fussent commencées. Il sut manœuvrer de manière à ne rejoindre le Roi qu'après la bataille de Waterloo.

En France, rien de tout cela n'était connu; il y avait bien peu, non seulement de royalistes, mais d'hommes pris dans toutes les opinions, qui ne fussent convaincus que la coalition n'avait aucune incertitude dans son but, que son triomphe serait le triomphe de la légitimité, et qu'il amènerait infailliblement une seconde restauration en la personne de Louis XVIII. Les opinions n'étaient divisées que sur ce point unique : Napoléon est-il en état de résister au choc qu'il va avoir à supporter? Beaucoup tenaient pour l'affirmative; c'était le plus grand nombre. Beaucoup aussi

en doutaient ; j'étais de ceux-là et j'étais absolument convaincu que sa chute ne pouvait avoir d'autre conséquence que le rétablissement de l'autorité légitime, tant il est souvent vrai que, dans les affaires politiques, le point le plus important reste longtemps inaperçu même de ceux qui sont le mieux placés pour le discerner.

CHAPITRE X

Impression produite en France par la promulgation de l'*Acte additionnel.* — Convocation des collèges électoraux. — M. Pasquier menacé d'être incorporé dans la garde nationale. — Correspondance de M. Becquey avec la cour de Gand. — M. Guizot part lui-même pour cette ville. — Nouvel entretien de M. Pasquier avec M. de La Valette : ce dernier insiste pour le faire rentrer dans l'administration impériale; malgré son optimisme, il est contraint d'avouer que la situation de Napoléon n'est pas solide. — Assemblée du Champ de mai. — Seul des maréchaux restés en France, Gouvion-Saint-Cyr s'abstient de paraître à la cérémonie. — Réunion des Chambres. — Lucien Bonaparte revient auprès de son frère; le département de l'Isère l'avait élu député. — Composition de la Chambre des pairs : quelques-uns refusent, d'autres s'abstiennent de siéger. — Visite de Napoléon à la Malmaison. — M. de Lanjuinais est élu président de la Chambre des représentants. — L'Empereur ne confirme sa nomination qu'après une longue hésitation. — Ouverture de la session. — Discours de l'Empereur. — Discussion des adresses; leur présentation à Napoléon. — Celui-ci part aussitôt après pour l'armée. — Les troupes alliées s'avancent sur nos frontières. — Murat, chassé de l'Italie, offre ses services à l'Empereur, qui lui intime l'ordre de rester dans le Midi. — Illégalité des élections. — Composition des Chambres : leur esprit. — Les ministres présentent un exposé de la situation de l'Empire. — La commission de Constitution. — M. Pasquier au château du Marais : il y rencontre MM. Molé et de Barante. — Le conseil de guerre de Charleroi. — Le maréchal Soult démontre à Napoléon l'insuffisance de Grouchy. — A la nouvelle de la défaite de Waterloo, M. Pasquier revient à Paris.

Les premiers jours de mon séjour à Paris furent employés à voir toutes les personnes qui pouvaient me donner quelques lumières. Il me fut facile de pénétrer que l'Acte additionnel n'avait contenté personne, bien qu'il contînt quelques dispositions qui, comparées aux articles correspondants de la Charte, pouvaient être jugées préférables. On y voyait trop clairement percer les intentions les plus

inquiétantes; elles ressortaient surtout de l'omission d'un article abolissant les confiscations, et cela malgré l'exemple qui en avait été donné par l'auteur de la Charte. On ne tarda pas à savoir que cette omission avait été vivement combattue dans le conseil et que Napoléon y avait persisté avec l'obstination la plus significative; il avait donc des arrière-pensées trop faciles à deviner. Dans le dernier article, on remarquait la prétention de faire déclarer par le peuple français qu'il n'avait jamais entendu ni n'entendait donner le droit, même en cas d'extinction de la dynastie impériale, de proposer le rétablissement des Bourbons ou d'aucun prince de cette famille sur le trône de France. Comment ne pas comprendre que celui qui osait mettre en avant une telle prétention était résolu à aller aux dernières extrémités, et userait de tous les moyens pour se maintenir?

Le simulacre d'acceptation qui devait sanctionner le rétablissement du gouvernement impérial ne devait tromper personne; c'était le plus commode de tous les procédés pour éviter une discussion sérieuse. A l'aide de cette consultation et de l'assemblée du Champ de mai, l'Empereur se flattait d'échapper à la nécessité de réunir avant son entrée en campagne la Chambre des représentants. Il ne lui convenait certainement pas de laisser derrière lui une assemblée qu'il ne serait plus à portée de diriger. Mais il n'y eut pas moyen d'éluder cette difficulté; ses vues furent pénétrées, et l'évidence des mécontentements dont il était entouré le força, dès le 30 avril, à rendre le décret pour la convocation des collèges électoraux. On peut voir dans l'ouvrage de M. Benjamin Constant sur les Cent-jours toute la joie qu'il ressentit lorsque Napoléon fut ainsi forcé dans son dernier retranchement. Rien ne pouvait le gêner plus sensiblement pour l'exécution de ses projets ultérieurs. Quelle que fût, en effet, la composition de la Chambre des représentants, il était impossible qu'elle lui convînt entiè-

rement; ses ennemis de toute nature avaient beau jeu pour s'y introduire, et, n'osant employer ni la menace ni la violence, il n'avait aucun moyen efficace de leur barrer le chemin. On peut ajouter que, sans le faux système adopté par le parti royaliste depuis le commencement de la Révolution, et qui consistait à s'abstenir des fonctions publiques toutes les fois que le gouvernement était constitué contre ses principes, il lui aurait été très facile d'arriver en force dans cette Chambre. Quelle différence dans les résultats, quand le moment décisif est venu! Mais en ces matières, les hommes les plus éclairés sont obligés d'obéir aux sentiments du grand nombre, sous peine d'encourir une défaveur dont il est ensuite fort difficile de se relever. Malgré mon exil, beaucoup d'électeurs influents de Paris étaient venus me dire que, si je voulais paraître dans l'assemblée électorale, ma nomination était assurée. Je me consultai avec quelques amis et je refusai.

Il me fallut en même temps résister à une fort bizarre réquisition, à laquelle j'étais loin de m'attendre. Mon étonnement fut grand de recevoir un beau matin un avertissement de je ne sais quel capitaine de fédérés, qui me prévenait que j'étais porté sur ses contrôles, et qui me signifiait d'avoir à me trouver le lendemain dans la plaine Saint-Denis pour être encadré et commencer mes exercices. L'occasion me fut heureuse pour voir jusqu'à quel point peut aller la platitude humaine. Le maire de mon quartier était un sieur Lecordier, agent de change, que j'avais connu exerçant les mêmes fonctions lorsque j'étais préfet de police. Voulant éviter le désagrément de voir un jour mon domicile envahi par quelques fusiliers si, sans plus de formalité, je m'abstenais de paraître au lieu indiqué, je me rendis chez M. Lecordier. Il me reçut avec les manières les plus désobligeantes, m'assura qu'il n'y pouvait rien et que je devais marcher, puisque j'étais porté sur la liste. « Quoi! monsieur, lui répondis-je, à près de cinquante ans, ancien

conseiller d'État, préfet de police, directeur général des ponts et chaussées, et par-dessus le marché, exilé de Paris? » Il persista, et je me retirai en lui disant que le mieux que je pusse supposer, c'est qu'il était fou. M. Lecordier, après la seconde Restauration, s'est trouvé un fort chaud royaliste. Le lendemain, j'allai chez le général Darricau, qui commandait la fédération de Paris. Il rit aux éclats de la sottise du maire et fit à l'instant effacer mon nom de la liste.

Parmi les personnes que je voyais le plus se trouvaient M. Royer-Collard et M. Becquey. Le premier me confia que, reprenant ses anciennes habitudes, il avait trouvé le moyen d'entretenir une correspondance avec Gand, qu'il y faisait passer tous les avis qu'il croyait utiles. Il s'efforçait de faire une peinture véridique de la situation des choses en France et de la disposition des esprits, dans la capitale surtout. Comme il eût été de la plus extrême imprudence d'écrire par la poste, ses lettres, ou plutôt ses notes, étaient portées chaque semaine par un émissaire sûr, et pour éviter les soupçons, cet émissaire ne devait rentrer que longtemps après et en faisant un long détour. Il en fallait chaque semaine un nouveau, et M. Royer-Collard, qui était, à cause de son ancien professorat dans l'Université, fort connu des étudiants, en trouvait toujours qui se dévouaient avec un grand empressement à cette périlleuse mission. On ne saurait dire combien il y avait dans cette jeunesse de zèle pour la cause royale, qui s'alliait alors dans leur esprit à celle de la liberté.

Après l'assemblée du Champ de mai, au moment du départ de Napoléon pour l'armée, cette correspondance prit une importance chaque jour plus grande; M. Royer se décida à envoyer M. Guizot lui-même. Malgré ma résolution de quitter Paris, mes projets furent changés par une fièvre assez dangereuse qui me rendit fort sérieusement malade pendant près d'un mois. J'eus occasion de revoir M. de La Valette. Son bon cœur avait fini par triompher

de ses doutes; il avait besoin de reprendre confiance dans la fortune et dans la destinée de l'Empereur. Il insistait avec une véritable amitié auprès de moi pour vaincre ma résistance et m'amener à faire auprès du maître des démarches qui devaient produire un effet certain. « Vous « vous faites des illusions, me dit-il, l'Empereur triom- « phera de ses ennemis, soyez-en sûr. Dans le moment pré- « sent, vous n'avez rien à craindre de lui et vous en pou- « vez tout obtenir; mais laissez venir l'heure de ce triom- « phe, et la situation sera changée du tout au tout. Qui « oserait vous répondre que les désirs et les besoins de « vengeance ne lui reviendront point alors? Ne vous fiez « pas à cette constitution libérale qu'il a l'air de vouloir « donner; une fois à la tête d'une armée victorieuse, il aura « bientôt brisé les faibles liens dont il consent aujourd'hui « à se laisser enlacer. Son refus de souscrire à l'abolition « des confiscations ne vous dit-il pas assez quelles secrètes « pensées demeurent au fond de son âme? Et pourquoi « vous obstiner à courir un danger qu'il vous est facile « d'éviter? »

Je le remerciai comme je le devais d'un zèle si constant et si plein d'affection: mais je ne lui dissimulai pas que ce qu'il semblait prévoir du caractère que pourrait avoir le nouveau règne de Napoléon, s'il parvenait à s'établir, ne me donnait nulle envie de m'engager de nouveau à son service. J'ajoutai que ma résistance avait moins de mérite qu'il ne le supposait peut-être, parce qu'au fond je ne pouvais envisager du même œil que lui l'issue probable de la guerre. Cela nous conduisit à parler de la force réelle de l'armée que l'Empereur s'occupait à réunir, et, malgré son désir de me la faire considérer comme très redoutable, il lui échappa quelques aveux qui me prouvèrent que sa tranquillité n'était pas aussi complète qu'il affectait de le dire. Il convenait que l'esprit des soldats était beaucoup meilleur que celui des officiers, surtout des plus élevés en

grade; les maréchaux étaient usés, manquaient d'entrain et d'énergie. Il y avait aussi beaucoup de régiments, mais il vaudrait mieux qu'il y en eût moins et qu'ils fussent plus forts, etc. En somme, cette conversation, loin de m'ébranler, m'affermit dans les idées que je m'étais déjà faites. Ce qui m'avait surtout frappé, c'est l'aveu de ce qu'on aurait à craindre de Napoléon dans le cas où il reviendrait victorieux.

L'assemblée du Champ de mai, indiquée pour le 26 mai, n'eut lieu que le 1[er] juin. On avait élevé d'immenses constructions en bois dans le Champ de Mars. L'Empereur, malgré tous ses efforts pour exciter l'enthousiasme, n'avait rien obtenu qui ressemblât à ces explosions de sentiments dont nous avions été témoins aux jours de sa gloire et de sa puissance. Il avait tenu beaucoup dans cette cérémonie, dans cette pompe à la fois civile et militaire, à se faire voir entouré de ses vieux guerriers, et particulièrement des maréchaux qu'on savait les moins empressés à se rapprocher de lui. Il parvint à les ranger tous autour de lui, hors un seul qu'il lui fut impossible de tirer de sa retraite, le maréchal de Gouvion-Saint-Cyr. Celui-là s'était déjà signalé au 20 mars par un acte de vigueur extrêmement remarquable. Envoyé par le Roi, peu d'heures avant son départ de Paris, pour prendre le commandement des troupes dans la division dont la ville d'Orléans était le chef-lieu, il arriva au moment même où elles venaient d'arborer la cocarde tricolore. Elles étaient cependant sous les ordres du général Dupont. Il n'hésita pas à leur commander de reprendre aussitôt celle qu'elles venaient de quitter, et il fut obéi jusqu'à l'heure où M. Ferrand, qui s'enfuyait de Paris, jugea à propos d'annoncer, en traversant Orléans, que le Roi était parti et que tout était perdu. L'insurrection en faveur de l'Empereur éclata alors de nouveau dans les troupes, et le maréchal fut obligé de se retirer. Lui seul manqua donc à la cérémonie du Champ de mai de ceux qui étaient restés

en France. Le maréchal Marmont et le maréchal Victor étaient sortis avec le Roi. Quelques-uns étaient déjà à la tête des corps d'armée qui se formaient. L'absence de ceux-là n'avait pas besoin d'explication.

Le compte des votes favorables à l'adoption de l'Acte additionnel fut solennellement proclamé dans cette cérémonie. Il y eut le soir illumination générale. Les deux Chambres se réunirent le 3; la Chambre des députés procéda sur-le-champ à la vérification des pouvoirs. Le *Moniteur* annonça le 4 que les princes, frères de Sa Majesté, avaient pris séance dans la Chambre des pairs; ils avaient figuré à la cérémonie du Champ de Mars. La France apprit en quelque sorte de nouveau leur existence politique : ils étaient jusqu'alors restés fort inaperçus. Tous, moins l'ancien roi de Hollande, étaient accourus pour se ranger autour de leur frère. Ils ne pouvaient lui être d'aucun secours, et cependant Lucien n'était pas sans quelque mérite, lorsqu'il lui revenait avec tant de promptitude, alors qu'il avait été si vivement et si longtemps brouillé avec lui durant les jours de sa toute-puissance. Aussi voit-on que Napoléon lui en sut un gré particulier, et que, voulant faire quelque chose d'éclatant en sa faveur, il lui assigna pour logement le Palais-Royal et prétendit lui composer une maison. Lucien eut le bon esprit de refuser cet honneur, et il vécut dans une grande retraite. On a prétendu, mais je crois avec peu de fondement, qu'il avait été envoyé par le Pape, auquel il avait de véritables obligations, et qui déjà pensait à se ménager un appui auprès de Napoléon. Sa Sainteté pouvait d'autant mieux sentir le besoin de cet appui que le roi Murat commençait alors la folle entreprise qui devait entraîner l'envahissement de la plus grande partie des États de l'Église. Une particularité assez bizarre de l'existence de Lucien en France, pendant le peu de temps qu'il y a passé à cette époque, fut sa nomination de député à la Chambre des représentants par le

département de l'Isère. Comme il se trouva, d'après l'Acte additionnel, membre-né de la Chambre des pairs, il fut obligé de renoncer au bénéfice de cette nomination.

Comment l'Empereur allait-il composer sa Chambre des pairs? De quel esprit allait se montrer animée la Chambre des représentants? Napoléon ne pouvait conserver la plus grande partie des membres de l'ancien Sénat, dont la conduite avait été si hostile envers lui; il devait ensuite y faire entrer la meilleure partie des illustrations de son règne, et il ne pouvait s'empêcher d'y appeler quelques noms de l'ancien régime : ceux qu'il sentait le besoin de récompenser et ceux qu'il craignait trop pour les mécontenter. En rendant la pairie héréditaire, il avait voulu la constituer plus fortement que celle de Louis XVIII, et avait satisfait ainsi beaucoup de ses serviteurs; mais aussi, en laissant de cette manière moins d'espérances, moins de portes ouvertes dans l'avenir aux prétendants, il dut nécessairement accroître leur irritation. D'un autre côté, plusieurs de ceux qu'il avait désignés refusèrent, M. d'Aligre entre autres, dont je reçus à cet égard les confidences. Quelques-uns, n'osant pas articuler leur refus, évitèrent de siéger; c'est le parti que prit M. Molé, qui eut soin de se trouver aux eaux de Plombières dans le moment où se firent les nominations. Il entreprit, à cette époque, de concilier ensemble deux manières d'être absolument disparates : il n'avait pas voulu être ministre, il évita de siéger à la Chambre des pairs, et il était cependant un des plus assidus à rendre ses devoirs au palais de l'Élysée; il s'y rendait presque tous les soirs et s'efforçait de saisir toutes les occasions d'approcher l'Empereur et d'entrer avec lui en conversation. Il était si bien rentré dans son intimité que Napoléon, au grand étonnement de tout ce qui l'entourait, le choisit pour l'accompagner dans la seule visite qu'il ait faite, avant son départ pour l'armée, à la Malmaison. Ce lieu devait lui rappeler de bien émouvants souvenirs, celui sur-

tout de Joséphine, objet de ses premières et de ses plus chères affections, et dont il ne s'était séparé que pour courir les chances d'une nouvelle et si malheureuse fortune. On m'a assuré qu'il avait ce jour-là voulu demeurer seul dans la chambre où elle était morte. La reine Hortense était de ce voyage avec M. Molé. Je tiens ces détails de M. Mollien, qui accompagnait la reine.

Par une singularité fort bizarre, il se trouva que la Chambre des pairs fut convoquée avant que la liste des pairs fût connue ; cette liste ne fut publiée que le 6. La signature impériale portait la date du 2 ; une telle irrégularité devait amener et amena de vives réclamations dans la Chambre des représentants, assez mal disposée pour une assemblée jouissant de privilèges supérieurs aux siens. Son premier acte, le choix de son président, fut presque un acte d'hostilité : M. de Lanjuinais était connu pour son indépendance, aussi bien que pour ses opinions républicaines. Sa nomination, aux termes de l'Acte additionnel, devait être confirmée par l'Empereur, et on eut beaucoup de peine à obtenir de Napoléon cet acte de condescendance. La nuit du 4 au 5 fut employée en démarches pour obtenir de M. de Lanjuinais qu'il voulût bien se démettre ; il s'y refusa nettement, et le lendemain 6 une scène eut lieu dès l'ouverture de la séance, lorsque le doyen d'âge déclara que le procès-verbal de l'élection du président avait été communiqué à l'Empereur, que Sa Majesté avait répondu qu'elle ferait connaître ses intentions à la Chambre par un chambellan. Ce mode de communication révolta tous les esprits ; on soutint que la Chambre ne pouvait admettre d'intermédiaire entre elle et l'Empereur que les ministres. M. Regnaud de Saint-Jean d'Angély, voyant l'émotion de la Chambre, courut au palais et fit sentir à Napoléon la nécessité de donner son approbation. Il la rapporta, et la Chambre consentit à la recevoir de lui en sa qualité de ministre d'État.

Le lendemain, une discussion beaucoup plus grave encore eut lieu sur le serment que devait prêter chacun des membres de la Chambre. M. Dupin, avocat, et M. Roy, celui qui a été depuis ministre des finances, soutinrent que la forme de ce serment devait être réglée de nouveau par une loi, que l'ancien serment d'obéissance aux institutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur n'était plus admissible, et qu'il fallait prendre garde qu'on n'en voulût induire que l'Acte additionnel et les constitutions qu'il rappelait étaient en quelque sorte immuables; qu'on renonçait au droit de réclamer les changements qu'il pourrait être juste et raisonnable d'y introduire. Ils ne l'emportèrent pas; leur opinion fut combattue et repoussée, par la raison que le serment demandé était prescrit par une loi non abrogée. Il fut convenu que le serment ne pouvait préjudicier au droit de provoquer suivant les formes constitutionnelles tous les changements qui seraient jugés nécessaires tant dans les constitutions de l'Empire que dans l'Acte additionnel. Il était impossible de manifester plus clairement, outre une certaine répugnance à prêter serment, des méfiances dont Napoléon ne pouvait manquer d'être blessé.

L'ouverture de la session eut lieu le 7 juin, suivant les formes et avec l'appareil accoutumés. L'Empereur prononça un discours remarquable surtout par la différence entre le ton qui y régnait et celui auquel on avait été depuis si longtemps accoutumé. C'était l'affirmation la plus solennelle de ses intentions et de ses sentiments constitutionnels. Il s'excusait sur les circonstances et sur la confiance du peuple de la nécessité dans laquelle il s'était trouvé d'exercer pendant trois mois un pouvoir sans contrôle. Averti par la discussion qui avait eu lieu au sujet du serment, il reconnaissait la nécessité de réunir dans un seul cadre les constitutions éparses et de les coordonner. « Ce travail, dit-il, recommandera l'époque actuelle aux

« générations futures. J'ambitionne de voir la France jouir « de toute la liberté possible ; je dis possible, parce que « l'anarchie ramène toujours au gouvernement absolu. » Puis après avoir parlé succinctement de la redoutable coalition de rois qui menaçait l'indépendance de la France, des hostilités qui avaient déjà eu lieu sur les mers, des divisions intestines sur lesquelles les ennemis fondaient une partie de leurs espérances, il ajouta que ses ministres feraient successivement connaître la situation des affaires, que le ministre des finances appellerait spécialement l'attention de la Chambre sur les moyens de rendre réalisables le plus promptement possible toutes les recettes comprises dans le budget. Enfin il termina par ces mots : « Il est possible que « le premier devoir du prince m'appelle bientôt à la tête « des enfants de la nation pour combattre pour la patrie. « L'armée et moi nous ferons notre devoir. Vous, pairs « et représentants, donnez à la nation l'exemple de la « confiance, de l'énergie et du patriotisme, et comme le « Sénat du grand peuple de l'antiquité, soyez décidés à « mourir plutôt que de survivre au déshonneur et à la « dégradation de la France. La cause sainte de la patrie « triomphera ! »

On discuta dans les deux Chambres la rédaction des adresses en réponse à ce discours. Dans la Chambre des représentants, M. Félix Le Peletier, dont le nom et la présence rappelaient les plus pénibles souvenirs, proposa de décerner à l'Empereur le titre de sauveur de la patrie. M. Dupin fit écarter cette proposition : « J'espère, dit-il, que la Chambre saura se garantir des inconvénients de cette adulation qui n'a que trop égaré les précédentes assemblées législatives. Le peuple ne nous a pas envoyés pour flatter l'Empereur, mais pour l'aider de nos conseils et d'une coopération légitime. Si nous prévenons les événements, quels moyens réserverons-nous à notre reconnaissance pour le moment où la patrie sera sauvée ? » — Puis

revint une proposition déjà faite, que tous les membres de la Chambre qui étaient revêtus d'un titre nobiliaire s'abstinssent de le porter dans l'intérieur de la Chambre. Cette pensée toute démocratique n'eut point de succès. Enfin un sieur Jouve, du département de la Drôme, avait fait parvenir sa plainte contre un ordre émané d'un commissaire extraordinaire de l'Empereur et en vertu duquel il était depuis le 12 mai détenu dans la prison de Valence. La Chambre chargea son président de porter cette plainte à l'Empereur, et dès le lendemain M. Regnaud s'empressa d'annoncer à la Chambre que l'Empereur avait ordonné de remettre le sieur Jouve en liberté, même de le rendre à ses fonctions de receveur des domaines, s'il n'y avait pas de raison particulière qui s'y opposât.

Le 11, les deux adresses furent présentées à Napoléon par les députations des deux Chambres. On pouvait remarquer dans celle de la Chambre des pairs l'affectation à insister sur « le principe que tout pouvoir vient du peuple, est institué par le peuple ». Puis, une déclaration formelle que si le succès répondait à la justice de la cause pour laquelle on allait combattre, si les espérances qu'on était accoutumé à concevoir du génie de Napoléon et de la bravoure des armées n'étaient pas trompées, la France n'en voulait d'autre prix que la paix. Ses institutions devaient garantir à l'Europe que jamais le gouvernement français ne pourrait être désormais entraîné par la séduction des conquêtes. L'Empereur répondit : « La lutte dans « laquelle nous sommes engagés est sérieuse. L'entraî« nement de la prospérité n'est pas le danger qui nous « menace aujourd'hui. C'est sous les Fourches Caudines « que les étrangers veulent nous faire passer!... C'est « dans les temps difficiles que les grandes nations, comme « les grands hommes, déploient toute l'énergie de leur « caractère et deviennent un objet d'admiration pour la « postérité. »

L'adresse de la Chambre des représentants, plus longue que celle de la Chambre des pairs, roulait sur le même fond d'idées. On n'avait pas manqué d'y rappeler que Sa Majesté avait déclaré que le soin de réunir les constitutions éparses et de les coordonner était une des plus importantes occupations réservées à la législature. On ne pouvait plus clairement annoncer une revision de l'Acte additionnel : « Tandis que Votre Majesté, opposant à la plus injuste « agression la valeur des armées nationales et la force de « son génie, ne cherchera dans la victoire qu'un moyen « d'arriver à une paix durable, la Chambre des représen- « tants croira marcher vers le même but en travaillant « sans relâche au pacte dont le perfectionnement doit « cimenter encore l'union du peuple et du trône, et forti- « fier au yeux de l'Europe, par l'amélioration de nos insti- « tutions, la garantie de nos engagements. »

L'Empereur répondit que sa pensée était absorbée par la guerre menaçante au succès de laquelle étaient attachés l'indépendance et l'honneur de la France. « Je partirai, « ajouta-t-il, cette nuit, pour me rendre à la tête de mes « armées. Les mouvements des différents corps ennemis « y rendent ma présence indispensable. Pendant mon « absence, je verrai avec plaisir qu'une commission nom- « mée par chaque Chambre méditât sur nos constitu- « tions. »

Cette phrase disait assez clairement que, s'il admettait les méditations, il ne voulait pas encore de délibérations. « Toute discussion publique sur la Constitution, qui « tendrait, disait-il, à diminuer directement ou indirecte- « ment la confiance qu'on doit avoir dans ses dispositions, « serait un malheur pour l'État; nous nous trouverions au « milieu des écueils sans boussole et sans direction. La « crise où nous sommes engagés est forte. N'imitons pas « l'exemple du Bas-Empire, qui, pressé de tous les côtés par « les Barbares, se rendit la risée de la postérité en s'occu-

« pant de discussions abstraites au moment où le bélier
« brisait les portes de la ville. Dans toutes les affaires,
« ma marche sera toujours droite et ferme... Aidez-moi
« à sauver la patrie. Premier représentant du peuple,
« j'ai contracté l'obligation que je renouvelle d'employer,
« dans des temps plus tranquilles, toutes les prérogatives
« de la couronne et le peu d'expérience que j'ai acquis
« à vous seconder dans l'amélioration de nos institu-
« tions. »

Telles sont les dernières paroles de la vie publique de Napoléon. Il partit dans la nuit du 11 au 12 juin, et alla commencer cette campagne de six jours où sa destinée devait, en s'accomplissant, fixer celle de la France et de l'Europe. Il y a, je crois, peu de témérité à affirmer que l'essai qu'il avait déjà fait du nouveau gouvernement représentatif lui avait causé peu de satisfaction, qu'il n'en avait supporté les ennuis que dans la pensée que si la victoire revenait à ses drapeaux, elle lui rendrait le moyen de secouer des prétentions dont un caractère comme le sien ne pouvait s'accommoder longtemps (1). Il n'avait pas de temps à perdre, il lui fallait, sous peine d'être incessamment écrasé par le nombre, se hâter de porter quelque grand coup, avant que ses ennemis fussent entièrement réunis.

Le congrès de Vienne avait terminé ses opérations. L'acte final dans lequel étaient contenues toutes les conventions stipulées dans l'espace de huit mois, avait été

(1) M. de Grouchy, dans un ouvrage qu'il a publié pendant son séjour en Amérique, pour justifier sa conduite à la bataille de Waterloo, rapporte une conversation fort curieuse qu'il eut avec l'Empereur à l'issue, je crois, de la bataille de Ligny. Napoléon, dans l'ivresse de ce premier succès, ne lui dissimula pas que s'il réussissait, ainsi qu'il s'en flattait, à écraser sous deux jours les Anglais, comme il venait d'écraser les Prussiens, son projet était de retourner sur-le-champ à Paris, d'y ressaisir en victorieux la puissance impériale et de secouer les misérables entraves dont on s'était, depuis son retour, efforcé de le garrotter.

signé le 9 juin, et les souverains s'étaient mis d'accord sur leurs intérêts les plus importants. Ainsi avaient été écartées les difficultés qui auraient été de nature à troubler leur bonne intelligence. Ils n'avaient plus à s'occuper que du soin d'accomplir la nouvelle entreprise pour laquelle ils venaient de se liguer. Tous les plans en étaient arrêtés et concertés. Ne voulant dès lors rien négliger pour assurer le succès de la campagne, ils résolurent de se rapprocher le plus possible du théâtre des grandes opérations. Les ordres qu'ils avaient donnés, dès qu'ils avaient connu le premier succès de Napoléon dans l'intérieur de la France, avaient été exécutés avec une incroyable diligence. Les colonnes russes et autrichiennes, malgré les distances qu'elles avaient à franchir pour arriver sur les frontières de France, n'en étaient plus qu'à quelques journées de marche. Les Anglais et les Prussiens partant de points beaucoup plus rapprochés étaient arrivés les premiers; ils occupaient en Belgique les positions qui leur étaient assignées, et devaient prendre l'offensive aussitôt qu'ils se sentiraient appuyés sur leur gauche par les corps alliés. C'était donc sur les armées anglaises et prussiennes que Napoléon avait l'intention de marcher. C'était en les écrasant qu'il se flattait d'ouvrir la campagne, de manière à jeter la terreur dans les rangs de la coalition.

La folle tentative de Murat en Italie avait avorté; une convention avait remis le royaume de Naples entre les mains de l'Autriche et de l'Angleterre. Murat avait été réduit à venir chercher un asile en France. Il avait en vain sollicité l'honneur de combattre encore une fois sous les yeux de Napoléon. Sa trahison de la précédente année et sa défaite si récente ne le rendaient pas un auxiliaire fort désirable; il eût été difficile d'ailleurs de l'admettre dans les rangs de l'armée française, encore plus, de le replacer de nouveau à la tête de la cavalerie. Il lui fut donc signifié d'avoir à se tenir en province. Je suis autorisé à croire

qu'après le désastre de Waterloo, soit souvenir de ses anciens services, soit retour à une sorte de faiblesse qu'il avait toujours eue pour cet homme. Napoléon n'a pu s'empêcher de témoigner quelque regret de la rigueur qu'il lui avait tenue et a laissé échapper à plus d'une reprise la pensée que sa brillante valeur, s'il eût osé l'employer, aurait peut-être, en cette journée, changé la face des affaires.

Avant de suivre Napoléon dans la courte campagne qui allait décider de son sort et de celui de la France, je dois rendre compte de l'organisation qu'il laissait derrière lui, surtout de la Chambre, qui lui avait témoigné si peu de sympathie et de confiance.

Il faut reconnaître que les élections avaient été presque toutes illégalement faites; il n'y avait que dix-sept départements où la moitié, plus un, des électeurs eût, ainsi que le voulait la loi, exprimé ses suffrages; dans les soixante-sept autres, l'élection était donc radicalement nulle. La totalité des électeurs dans les collèges de département devait se monter à 19,976, et il n'y en avait eu que 7,669! Cela résulte des relevés très exacts que j'ai fait faire au ministère de l'intérieur dans le mois d'août suivant. Il en était de même à peu près dans les collèges d'arrondissement. Et cependant le *compelle intrare* avait été mis en usage par les préfets et les sous-préfets autant qu'il avait dépendu d'eux. Ces détails avaient été dissimulés avec soin, lors de la vérification des pouvoirs; mais le fond des choses était cependant très généralement connu. La répugnance à faire partie des assemblées électorales avait été grande partout. Il était difficile que ce fait ne jetât pas une grande défaveur sur la Chambre. Cette impression augmenta quand on vit apparaître quelques-uns des noms les plus connus de la Révolution, tels que Barère, Cambon, David, Merlin, Le Peletier. Des personnages fort honorables siégeaient à côté d'eux. Il en est plusieurs qui ont

reparu avec distinction dans les assemblées suivantes et même dans les ministères, tels que M. Siméon et M. Roy. M. Siméon avait été nommé en Provence, sans aucune démarche de sa part, sans même qu'il eût paru dans le pays. Il hésita beaucoup avant d'accepter le mandat. Il me confiait ses incertitudes chez son neveu M. Portalis, qui, fuyant la fédération d'Angers, avait pris le parti de se réfugier à Paris.

Malgré l'illégalité des élections, malgré des choix détestables, il est certain qu'il y avait dans cette Chambre les éléments d'une majorité raisonnable, bien intentionnée, et dont il eût été facile de tirer un grand parti, si on avait pris la peine de la ménager et de la conduire. Malheureusement les hommes n'avaient pas eu le temps de se reconnaître : lorsque l'heure critique vint, il se trouva que la seule influence en état d'agir sur elle fut celle de M. Fouché. Ses amis principaux étaient M. Gourlay, M. Jay, puis M. Manuel, le plus important de tous par le talent de tribune qu'il développa très promptement. Il exerçait avec distinction la profession d'avocat dans la ville d'Aix, lorsque M. Fouché s'y était retiré à l'époque de sa disgrâce, et là s'était formée leur liaison.

Je ne puis, parmi les hommes marquants de la Chambre des députés, omettre M. de La Fayette. Depuis l'Assemblée constituante, il était resté en dehors du parlement, il y rentrait avec la joie la plus vive, bien convaincu qu'il devait y jouer le rôle le plus important. Ses prétentions furent loin d'être justifiées ; il se trouvait surgir à côté de ses anciens collègues de 1789, professant les mêmes opinions que lui, avec MM. de Lanjuinais, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, le duc de Liancourt et l'un des Lameth.

Après le départ de l'Empereur, le ministre de l'intérieur, Carnot, le ministre des affaires étrangères, duc de Vicence, et le ministre de la police, Fouché, vinrent successivement donner lecture des exposés de la situation de l'Empire.

C'étaient des tableaux arrangés pour la circonstance, et dont l'effet répondit peu à celui qu'on aurait voulu produire. L'acte le plus important fut la nomination d'une commission à laquelle fut confié le soin de cette revision des constitutions de l'Empire dont la nécessité avait été reconnue par Napoléon lui-même (1).

J'étais à peine rétabli d'une longue maladie; je me décidai dans les premiers jours de juin à aller au Marais avant de partir pour le Mont-Dore. Bien des souvenirs m'attachaient à Mme de La Briche, belle-mère de M. Molé; bonne, douce, toujours obligeante, occupée de faire valoir les autres sans jamais penser à elle, elle a, dans la société, occupé une place que personne n'a jamais mieux méritée qu'elle. Elle avait eu la chance de traverser la Terreur sans encombre. La Révolution avait respecté sa personne comme ses propriétés. C'était d'autant plus extraordinaire que le château du Marais, par son élégance, le luxe, l'étendue du domaine, était bien fait pour tenter les appétits populaires. Les temps orageux passés, elle se trouva, avant tout le monde, en situation de réunir autour d'elle tous les débris de l'ancienne société: quand elle eut marié sa fille à M. Molé, son salon fut le rendez-vous de tous ceux qui ne se résignaient pas à fréquenter les salons du Directoire et la société des fournisseurs enrichis.

Avec M. Molé, je trouvai au Marais M. de Barante, qui avait au 2 mars quitté sa préfecture de Nantes et refusé un autre poste que lui avait fait proposer l'Empereur. Il joignait à l'esprit le plus solide, le plus cultivé, le cœur le plus droit, le charme d'un homme du monde accompli. Nous nous entendions tous les trois sur toutes choses;

(1) Cette commission, par une bizarre combinaison, se trouvait composée de quatre-vingt-sept membres, qui, à la vérité, devaient se diviser en neuf bureaux, chacun des bureaux devant, lorsque la matière serait assez préparée, nommer un de ses membres pour former une commission centrale chargée de revoir et de comparer les divers projets des bureaux.

nos craintes, nos espérances étaient partagées par tous les habitants du château. Dans les temps de crise politique, cet accord dans les opinions et dans les sentiments, cette confiance réciproque est particulièrement douce. On peut imaginer avec quelle impatience nous attendions les nouvelles du début de la campagne. La nouvelle de la victoire de Ligny nous arriva le 16. Ce brillant début ne nous empêchait pas de regarder comme probable le succès des masses contre lesquelles Napoléon avait à lutter; nous pensions toutefois que le dénouement se ferait longtemps attendre. La bataille de Waterloo, ses résultats désastreux, vinrent donc nous surpendre.

J'ai su alors des détails que je regarde comme certains et qui montrent comment les hommes de génie se créent eux-mêmes, quelquefois, des embarras dont ils sont les premières victimes. Napoléon, avant d'entrer en campagne, tint, à Charleroy, un conseil de guerre dans lequel furent appelés tous les maréchaux qui allaient être employés sous ses ordres. Parmi eux se trouvait le maréchal Grouchy, récemment élevé à ce grade pour prix du dévouement dont il avait fait preuve contre le duc d'Angoulême. Le nouveau maréchal reçut, dans la distribution des commandements, celui du corps d'armée qui devait tenir la droite et était un des plus considérables.

Lorsque Napoléon eut donné ses instructions, tout le monde se retira: quelques-uns cependant avec plus de lenteur, comme des gens qui auraient encore des observations à faire. Un quart d'heure après, le maréchal Soult, auquel étaient confiées les fonctions de major général, se représenta chez l'Empereur et lui déclara qu'il était chargé par le plus grand nombre de ses collègues de lui soumettre une observation de la plus haute gravité, que leur conscience ne leur permettait pas de taire. Le maréchal Grouchy venait de recevoir un commandement d'où pouvait dépendre le sort de l'armée et qui se trouvait fort au-dessus de ses moyens.

Cet officier général était bien en état d'exécuter brillamment sur un champ de bataille les ordres qu'il recevrait d'un général en chef, mais il n'avait pas la capacité suffisante pour diriger lui-même des mouvements décisifs; or, on allait se trouver dans une situation où les moindres fautes seraient irréparables. Frappé de ces observations, prononcées du ton le plus ferme, Napoléon, suivant sa coutume, se promena pendant quelques instants sans rien répondre, puis : « Vous avez raison, monsieur, le maré- « chal Grouchy n'est pas bien fort; mais que voulez-vous ? « je viens de lui donner le bâton, je ne peux pas lui refuser « un commandement. J'ai mis d'ailleurs à côté de lui les « deux meilleurs lieutenants généraux de l'armée, ils le « dirigeront, et de plus j'aurai toujours l'œil sur lui. — « Maintenant, Sire, notre responsabilité est à couvert », dit Soult en se retirant.

On sait l'histoire de la bataille de Waterloo, les fautes imputées au maréchal Grouchy, la manière dont il s'en est défendu et comment il les a rejetées sur l'Empereur lui-même. Quoi qu'il en puisse être, soit que les ordres qui lui ont été donnés n'aient pas été assez clairement expliqués, soit qu'il les ait mal compris, soit qu'il n'ait manqué que de la perspicacité et de la présence d'esprit nécessaires pour les modifier suivant les indications du moment, toujours est-il certain que le résultat fut désastreux. Si Napoléon a voulu payer, par cette condescendance, les mauvais procédés du maréchal à Pont-Saint-Esprit, il en a été cruellement puni.

Le mercredi 21, à neuf heures du soir, un des habitants du château reçut un billet de M. Saulty, receveur général du département. Il habitait à une petite distance le château de Basville; son billet était écrit au moment où venait de lui arriver, d'une manière très positive, la nouvelle que l'Empereur avait perdu une bataille décisive, que la garde impériale était détruite, que l'armée était dans une entière

déroute, qu'il n'y avait plus enfin de ressource pour Napoléon, que tout était fini. Mon premier mouvement, comme celui de M. Molé et de M. de Barante, fut de retourner le plus tôt possible à Paris. Nous nous jetâmes donc tous les trois dans une petite calèche de voyage qui m'appartenait, on nous prêta des chevaux pour gagner la première poste ; au point du jour, nous étions à la barrière de Paris.

CHAPITRE XI

Retour de Napoléon à Paris. — Il cherche à se procurer de nouvelles ressources. — Les ministres l'engagent à s'adresser aux Chambres. M. Regnaud prononce déjà le mot d'abdication. — Résolution prise par la Chambre des représentants, sur la proposition de La Fayette; elle s'empare du gouvernement. — Des commissions sont nommées et se réunissent aussitôt. — Abdication de l'Empereur. — M. Fouché se trouve surpris dans ses négociations avec les Bourbons par le rapide dénouement de Waterloo. — M. Gaillard, qu'il avait envoyé à Gand, n'était pas encore arrivé dans cette ville. — Le parti royaliste n'a pas eu le temps de s'organiser dans la Chambre, et M. de La Fayette s'est mis à la tête du mouvement libéral. — M. Dupin propose l'établissement d'un gouvernement provisoire. — MM. Carnot, Fouché et le général Grenier sont nommés par la Chambre des représentants, le duc de Vicence et M. Quinette, par la Chambre des pairs, membres de la commission de gouvernement. — Le maréchal Ney fait à la Chambre des pairs un tableau lamentable de notre situation militaire. — Napoléon insiste sur ce fait qu'il n'a abdiqué qu'en faveur de son fils. — Vif débat entre le prince Lucien et M. de Pontécoulant, à la Chambre haute. — Par son emportement M. de La Bédoyère compromet la cause qu'il voulait servir. — Satisfaction de M. Fouché après l'abdication: il se porte garant du retour des Bourbons, ne demande que du temps et déploie tous ses efforts pour empêcher la reconnaissance des droits de Napoléon II.

La nouvelle du désastre de Waterloo avait provoqué dans Paris un grand mouvement. Je me souviens de l'inquiète curiosité avec laquelle on approchait des Invalides; nous regardions si le drapeau tricolore y flottait encore. Mme Pasquier m'avait envoyé un messager qui s'était croisé avec moi. Elle m'apprit que l'Empereur, trompant toutes les conjectures, était arrivé dès la veille à Paris, fort peu d'heures après la nouvelle de sa défaite. Que venait-il faire? comment avait-il pu aban-

donner son armée en présence d'un ennemi victorieux, livrant ainsi l'entrée de la France et se reposant sur ses lieutenants du soin de rassembler des débris auxquels sa présence seule aurait pu rendre un peu d'énergie? Je me perdais en conjectures; voici ce que j'appris bientôt.

A peine arrivé à l'Élysée, il n'avait pas hésité à manifester l'intention de se faire donner par le pays de nouveaux moyens de défense, bravant ainsi le découragement des uns, l'indignation des autres. Au bout de quelques heures, ses ministres étaient réunis autour de lui et tenaient conseil. Il leur avait exposé, en présence de ses frères Joseph et Lucien, ses revers dans toute leur navrante réalité; puis il avait fait l'énumération des secours dont il avait besoin, des ressources sur lesquelles il croyait pouvoir compter; mais pour obtenir ces secours, pour trouver ces ressources, il y avait à choisir entre plusieurs manières d'agir fort différentes.

S'adresserait-il aux Chambres, pouvait-il se flatter d'obtenir leur assistance et leur concours? Dans le doute, ne valait-il pas mieux s'emparer de la dictature et mettre la France en état de siège, en appelant à lui tous les patriotes, tous les bons Français? Il paraît que ce dernier avis fut celui de son frère Lucien, qui le soutint avec chaleur, et que M. Carnot s'y rangea pareillement. M. Fouché conseilla de s'adresser aux Chambres. Le duc de Vicence articula nettement que la seule voie de salut était dans l'union la plus franche et la plus sincère de la nation avec son chef, mais qu'il était difficile de l'espérer et que, dans tous les cas, on ne pouvait obtenir ce grand résultat que par l'intermédiaire des Chambres. M. Decrès déclara que les députés étaient, à sa connaissance, fort malintentionnés. M. Regnaud ne dissimula pas qu'on devait s'attendre à les trouver fort disposés à demander le plus grand des sacrifices; et, sur une interpellation qui lui fut faite par l'Empe-

reur de s'expliquer plus clairement, il osa prononcer le mot d'abdication.

Napoléon inclinait vers un commencement de négociation avec les Chambres, sauf à s'en passer ensuite, si elles se montraient hostiles. Rien n'était décidé, quand la conférence se trouva interrompue par les nouvelles de ce qui se passait dans le parlement. Les délibérations dans l'une et l'autre Chambre, mais surtout dans celle des représentants, avaient pris le cours le plus opposé aux désirs et aux espérances de l'Empereur.

Dès la nouvelle de son retour et des événements qui l'avaient précipité, la Chambre des représentants, sur la proposition de M. de La Fayette, avait adopté une résolution en quatre articles ainsi conçus :

« La Chambre déclare que l'indépendance de la nation « est menacée. Elle se déclare en permanence. Toute ten- « tative pour la dissoudre est un crime de haute trahison. « Quiconque se rendrait coupable de cette tentative, sera « traître à sa patrie, et sur-le-champ, jugé comme tel. « L'armée de ligne et les gardes nationales qui ont com- « battu et qui combattent encore pour défendre la liberté, « l'indépendance et le territoire de la France ont bien « mérité de la Patrie. Les ministres de la guerre, des rela- « tions extérieures, de la police et de l'intérieur sont invités « à se rendre sur-le-champ dans le sein de l'Assemblée. »

On ne pouvait plus nettement s'emparer du gouvernement, et si Napoléon avait pu douter un instant de l'intention formelle de le mettre de côté, il en aurait eu pour preuve, outre le silence absolu gardé sur sa personne dans cette pièce mémorable, le peu de phrases prononcées par celui qui l'avait provoquée.

« Des bruits sinistres s'étaient répandus, dit M. de La « Fayette ; ils sont malheureusement confirmés. Voici le « moment de nous rallier autour du vieil étendard tricolore, « celui de 1789, celui de la liberté, de l'égalité et de l'ordre

« public. C'est celui-là seul que nous avons à défendre « contre les prétentions étrangères et contre les tentatives « intérieures. »

On retrouve dans ces mots M. de La Fayette tout entier; fidèle à sa thèse favorite, aux théories de 1789, il a la simplicité de regarder un si grand désastre et l'approche d'une armée coalisée de six à sept cent mille hommes comme une heureuse occasion de fonder la liberté, telle qu'il l'entend, et n'hésite pas, pour accomplir cette belle œuvre, à supprimer la maison de Bourbon, tout aussi bien que Napoléon. Le coup qu'il porte à ce dernier n'en est pas moins terrible. La Chambre des représentants avait décidé que sa résolution serait immédiatement communiquée à la Chambre des pairs, qui n'hésita pas à en prendre une semblable. Elle retrancha seulement le premier article qui mandait les ministres.

Napoléon fut d'abord très blessé de l'audacieuse prétention de la Chambre des représentants. Son premier mouvement fut de défendre à ses ministres d'obéir à une invitation qui ressemblait beaucoup trop à un ordre; mais après un peu de réflexion, il prit le parti de les envoyer lui-même, en plaçant à leur tête le prince Lucien et en les chargeant d'un message. Ce message contenait un exposé rapide des revers éprouvés à Mont-Saint-Jean. Il recommandait aux représentants de s'unir avec le chef de l'État pour préserver la patrie du malheur de retomber sous le joug de la maison de Bourbon, ou de devenir, comme les Polonais, la proie de l'étranger; il annonçait enfin qu'il paraissait nécessaire que les deux Chambres nommassent une commission de cinq membres pour se concerter avec les ministres sur les mesures de salut public et sur les moyens de traiter de la paix avec les coalisés. Après d'assez vifs débats dans le comité secret, où la nécessité de l'abdication de l'Empereur fut clairement indiquée par M. Lacoste, par MM. de La Fayette, Manuel et Dupin, l'avis de former

une commission de cinq membres prévalut, et il fut dit qu'elle aurait à se concerter avec la commission de la Chambre des pairs et avec le conseil des ministres. Afin d'aller plus vite, on décida que la commission serait composée du président et des quatre vice-présidents. La commission nommée par la Chambre des pairs se composait du comte Boissy d'Anglas, de MM. Drouot, Thibaudeau, Dejean et Andréossy.

Tout cela se passait dans la journée du 21 ; Napoléon était arrivé le matin à huit heures. Les commissions s'étaient réunies dans la nuit, en présence de Lucien, avec les ministres et même les ministres d'État. Je crois me rappeler que cette réunion eut lieu à l'Élysée, mais je n'en suis pas certain.

L'avis de l'abdication fut ouvert par M. de La Fayette, mais ne prévalut pas, et on décida seulement, à une forte majorité : 1° que le salut de la patrie exigeait que l'Empereur consentît à ce que les deux Chambres nommassent une commission qui serait chargée de négocier directement avec les puissances coalisées, sous la condition qu'elles respecteraient l'indépendance nationale et reconnaîtraient le droit qui appartient à tout peuple de se donner les constitutions qu'il juge à propos ; 2° qu'il convenait d'appuyer ces négociations par l'entier développement des forces nationales ; 3° que les ministres prépareraient les mesures les plus propres à fournir des hommes, des chevaux, de l'argent, ainsi que celles nécessaires pour contenir et réprimer les ennemis de l'intérieur.

C'est cette proposition qu'on allait discuter le 22, quand nous rentrions à Paris. Il était impossible que Napoléon s'accommodât de la pensée que les Chambres allaient négocier directement avec l'étranger, traiter ainsi de lui et sans lui. C'était presque articuler sa déchéance. D'autre part, que pouvait-on espérer, comment faire la paix tant que son abdication ne serait pas formellement donnée ? On la lui

avait arrachée l'année précédente à Fontainebleau, pourquoi n'en serait-il pas de même encore une fois ? L'exemple était donné. Cette idée s'offrait naturellement à la pensée de tous : aucun dénouement ne paraissait plus simple et plus facile.

Aussi vit-on un soulèvement général lorsque la commission rendit compte à la Chambre des représentants de ce qui avait été convenu dans la nuit. Le rapporteur se hâta d'ajouter, d'après un avis que les ministres venaient de lui faire parvenir, qu'un conseil, réuni en ce moment même à l'Élysée, venait de décider que la Chambre allait recevoir un message, dans lequel l'Empereur consentait à ce que l'Assemblée nommât des ambassadeurs pour traiter avec les alliés, déclarant que si sa personne était un obstacle invincible à ce que la nation pût traiter de son indépendance, il était prêt à tous les sacrifices qui lui pourraient être demandés.

Cette explication, malgré sa grande portée, n'eut pas le pouvoir de calmer les esprits ; l'abdication immédiate était considérée comme indispensable. M. Regnaud, voyant que l'irritation allait toujours croissant, courut avertir Napoléon que la Chambre paraissait disposée à prononcer la déchéance, s'il ne prenait pas de lui-même le parti que tout le monde attendait.

Déjà Napoléon était fort ébranlé. Tout se réunissait autour de lui pour le pousser à une détermination qui paraissait être la seule voie de salut. Depuis vingt-quatre heures, il était en butte à tous les genres d'attaque. On se ferait difficilement une idée de la confusion qui, dès l'instant de son arrivée, avait régné dans ce palais de l'Élysée, où tant d'intérêts alarmés, tant d'existences compromises, venaient apporter leur contingent de trouble et d'effroi. Tous les membres de la famille impériale, les ministres, les généraux, les amis les plus dévoués, rapportaient de quart d'heure en quart d'heure ce qu'ils pouvaient recueillir

des dispositions dans le public, dans les Chambres; de moment en moment, leurs rapports devenaient plus alarmants.

La reine Hortense et Madame Mère, assistées du cardinal Fesch, passèrent plusieurs heures auprès de Napoléon. Elles se préoccupaient avant tout de sa sécurité; elles le suppliaient de l'assurer. Joseph, tant que dura la crise, ne quitta pas le palais; c'est au milieu de toutes ces angoisses qu'on vit arriver de Londres la fille de Lucien.

Parmi les militaires, le maréchal Davout et le général Solignac furent ceux qui parlèrent avec le plus de franchise; aucun ne contribua autant qu'eux à convaincre l'Empereur qu'il n'avait plus de secours à attendre, même de ses plus dévoués partisans. De nombreux messagers arrivaient de la Chambre des représentants. C'étaient MM. Regnaud, Boulay, Defermon, Durbach, Sébastiani, Vertillac.

Enfin la nécessité parut évidente. Cédant aux instances de M. Regnaud, l'Empereur donna son consentement. Toutefois, il essaya encore de gagner un peu de temps en demandant qu'on voulût bien au moins lui laisser quelques moments de réflexion sur la meilleure manière d'accomplir ce sacrifice dans l'intérêt de la France et de son fils.

M. Regnaud, convaincu que, malgré cette réserve, il avait tout gagné au fond, ne perdit pas une minute pour apporter cette nouvelle à la Chambre. Le général Solignac proposa d'envoyer à l'instant une députation chargée d'exprimer à l'Empereur l'urgence d'une décision. M. de La Fayette s'écria que si Napoléon ne se décidait pas, il proposerait la déchéance. On consentit à attendre une heure; la séance fut suspendue; puis le général Solignac, accompagné de quelques autres députés, se rendit à l'Élysée; son langage fut celui d'un homme qui fait une véritable sommation. Lucien, qui jusqu'alors avait été le plus

ferme dans les idées de résistance, se joignit à lui, ainsi que Joseph et tous les ministres. Cette réunion d'efforts triompha des dernières hésitations de Napoléon. Il se décida enfin à signer la pièce suivante, qui fut portée à la Chambre des pairs par M. Carnot, à celle des représentants par M. Fouché :

« Français, en commençant la guerre pour soutenir l'in-« dépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous « les efforts, de toutes les volontés et le concours de toutes « les autorités nationales. J'étais fondé à en espérer le « succès, j'avais bravé toutes les déclarations des puis-« sances contre moi. Les circonstances me paraissent chan-« gées. Je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la « France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations « et n'en avoir réellement voulu qu'à ma personne! Ma vie « politique est terminée, et je proclame mon fils, sous le « titre de Napoléon II, empereur des Français. Les minis-« tres actuels formeront provisoirement le conseil de gou-« vernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à « inviter les Chambres à organiser sans délai la Régence « par une loi. Unissez-vous tous pour le salut public, et « pour rester une nation indépendante. »

Ainsi, il n'y avait pas plus de trente heures qu'il était rentré à Paris, et déjà il lui fallait déposer la couronne! Ce retour si précipité avait bien, dans les premiers instants, un peu déconcerté les projets de ses ennemis; mais il n'en avait pas moins été une très grande faute. Si Napoléon fût resté à la tête de son armée, on n'aurait peut-être pas osé se prononcer contre lui. Un de ses secrétaires, M. Fleury de Chaboulon, a publié un ouvrage sur les événements de cette époque. S'il faut l'en croire, Napoléon, en effectuant ce retour si précipité, aurait cédé à des conseils qui n'étaient pas d'accord avec ses sentiments personnels; sa première résolution avait été de réunir entre Laon et Reims tous les débris de son armée, toutes les forces dont

il pouvait disposer, et avec lesquels il se flattait d'être encore en mesure d'arrêter l'ennemi au moins pour quelque temps. Ce parti présentait des chances meilleures qu'on ne le supposait, car alors on regardait comme perdu le corps du maréchal Grouchy, que celui-ci ramena presque intact, avec un bonheur tout à fait inespéré. Il se trouvait dès le 21 réuni et en fort bon ordre sous les fortifications de Namur.

Mais, quoi qu'en dise M. Fleury, j'ai de la peine à ne pas attribuer à Napoléon lui-même une résolution aussi conforme à celles qu'il avait déjà prises après la retraite de Moscou et après la perte de la bataille de Leipzig.

L'Empereur, en alliant, ainsi qu'il le faisait dans sa déclaration, l'idée de l'indépendance nationale avec celle de la proclamation de son fils comme empereur, tendait un piège dans lequel il espérait entraîner beaucoup d'esprits, et qui surtout devait séduire l'armée. C'était une barrière qu'il prétendait élever entre elle et la maison de Bourbon, dont le retour anéantissait les espérances qu'il ne pouvait s'empêcher de conserver encore.

Cependant il était évident que ce retour offrait la seule voie de salut qui fût encore ouverte, puisqu'il pouvait donner un moyen de désarmer les étrangers. Le plus simple bon sens ne disait-il pas que, du moment où la lutte avait été si promptement terminée, il n'y avait d'autre négociation possible que celle qui, commençant par une reconnaissance formelle des droits de Louis XVIII, aplanirait ainsi la première des difficultés et ôterait le prétexte le plus spécieux aux exigences dont le pays était menacé de la part des coalisés?

Cette idée était si naturelle qu'on ne saurait comprendre qu'elle n'ait pas sur-le-champ prévalu. Comment la Chambre des représentants n'a-t-elle pas suivi sans défaillance la ligne de conduite qu'elle semblait avoir adoptée? Comment a-t-elle pu laisser échapper une si belle occasion? Le parti

qu'elle a choisi devait lui créer de grands embarras. Elle a eu le tort de se laisser conduire par les conseils de M. de La Fayette et de M. Fouché. Ce dernier était bien résolu à rendre complète la chute de Napoléon, mais on doit se souvenir de l'idée qu'il avait mise en avant dès sa première conversation avec moi. « Que les Bourbons reviennent, « rien de mieux, il le faut même, mais avec de bonnes « conditions, nettement exprimées, solidement garanties, « et qui soient la sauvegarde de tous les droits, de tous les « intérêts, de toutes les existences. On ne retombera pas « cette fois dans la faute qu'a faite, l'année dernière, M. de « Talleyrand. »

Fidèle à cette pensée, M. Fouché était bien moins occupé de la négociation avec les étrangers et des moyens d'arrêter leur marche sur le territoire français, qu'à préparer le traité qu'il aurait voulu conclure avec Louis XVIII avant de lui rouvrir les portes de son royaume. Or, pour amener ce résultat, il lui fallait du temps; il était nécessaire qu'il pût accumuler les difficultés qui rendraient son concours utile, pour avoir le mérite de les aplanir. La marche rapide des événements avait déjoué ses combinaisons; il avait compté sur une guerre de trois mois au moins, sur des alternatives de succès et de revers. Au lieu de cela, le désastre de Waterloo avait, en huit jours, amené la situation qu'il ne prévoyait pas avant deux ou trois mois.

Je ne puis douter qu'il eût, au moment où Napoléon allait se mettre à la tête de son armée, dirigé sur la Belgique un de ses affidés les plus dévoués, M. Gaillard, conseiller à la cour impériale de Paris, qui a été depuis, à l'instante recommandation de M. Fouché, placé à la cour de cassation. Cet agent fort habile avait ordre de pénétrer jusqu'à Gand, et là il devait poser les bases du marché que M. Fouché était prêt à conclure. Mais la nécessité de prendre de longs détours pour éviter la rencontre des corps d'armée en marche l'avait retardé. Quand il arriva à

Gand, le Roi en était déjà parti; il lui fallut suivre le cortège royal, qu'il se flattait de rejoindre sur la route. Les moyens de voyage ne sont pas faciles en de telles circonstances, pas plus que la correspondance avec Paris. M. Fouché se trouvait donc sans nouvelles de son agent principal, cela dans le moment où il en attendait avec le plus d'impatience; on comprend combien il lui importait de retarder les événements, afin de rester maître du dénouement.

Il existait certainement dans la Chambre des représentants un parti entièrement composé de royalistes déterminés, et bien convaincu que la royauté légitime était le seul port dans lequel on pût trouver sécurité; mais ce parti qui, s'il avait eu le temps de se compter, eût peut-être formé la majorité numérique, n'était pas encore en mesure d'exercer une influence décisive. Cette influence appartenait aux hommes attachés aux principes de liberté et d'indépendance nationales, qui admettaient la royauté, la légitimité même, mais à condition qu'elles consentiraient à s'allier franchement avec leurs principes et leurs convictions. Sans doute on venait de les voir ardents à précipiter la chute de Napoléon; mais cela fait, se souvenant des griefs qu'ils avaient contre le dernier gouvernement, ils cherchaient les garanties les plus sérieuses contre le retour des abus qui les avaient tant offensés. De là des délibérations, des débats qui ne pouvaient manquer de durer plus d'un jour; il ne s'agissait de rien moins que de faire encore une fois une constitution : on voit jusqu'où cela pouvait mener.

La part que M. de La Fayette avait prise dans les attaques dirigées contre l'Empereur le plaçait naturellement en tête de ceux qui allaient s'engager dans l'inextricable imbroglio des combinaisons parlementaires; il s'y jeta avec cette foi robuste qui ne lui a jamais permis de douter du triomphe des principes proclamés en 1789. Il n'a jamais cessé de les mettre en avant, quels que fussent les temps, les lieux, les

hommes et les circonstances. Pour lui et pour quelques-uns de ses plus zélés adhérents, la légitimité n'était qu'un dogme sans valeur; ils mettaient au-dessus la souveraineté du peuple. Il leur paraissait simple que le peuple donnât, retirât la couronne, et l'offrît à celui qui accepterait le plus franchement les conditions qu'ils dicteraient.

Tels étaient donc les éléments principaux de l'Assemblée dont M. Fouché croyait pouvoir disposer à son gré. Je ne fais pas entrer en ligne de compte un petit nombre de misérables révolutionnaires tels que les Barère et les Félix Le Peletier, qui n'exerçaient d'action sur personne.

Venait ensuite, en dehors de cette assemblée, la foule des hommes dont les existences étaient plus ou moins compromises. C'étaient les anciens serviteurs de l'Empire, ceux qui avaient pris parti avec zèle dans tout ce qui s'était passé depuis le 20 mars; venait enfin le parti militaire, auteur principal de la crise dans laquelle on était engagé. Celui-là serait d'autant plus difficile à manier que son irritation devait croître en proportion des torts qu'il avait à se reprocher; mais dans ces premiers moments, il n'était pas encore en force dans la capitale. Si on avait eu le bon sens et le courage de revenir à la royauté légitime par une détermination ferme et prompte, il est probable que l'armée n'aurait guère hésité à y souscrire, surtout si on s'était donné les apparences de la légalité en faisant intervenir les deux Chambres. La preuve en est dans la facilité avec laquelle l'abdication qu'elles avaient imposée a été acceptée par elle. En cela seulement la Chambre des pairs pouvait être utile. Sa récente existence et sa composition ne lui donnaient aucune action sur le pays, mais elle pouvait agir sur l'armée par les grandes existences militaires qui s'y trouvaient.

La déclaration d'abdication arriva enfin à la Chambre des représentants. Cela seul pouvait apaiser l'effervescence qui régnait dans tous les esprits et que n'avait pu calmer un

rapport où le ministre de la guerre s'était efforcé de présenter les désastres de l'armée du Nord comme moins considérables qu'on ne l'avait d'abord supposé. La déclaration fut lue par le président, qui eut soin de rappeler que le règlement défendait tout signe d'approbation ou d'improbation.

Après cette lecture, M. Fouché dit que ce n'était pas dans une assemblée composée de Français qu'il croirait convenable de recommander les égards dus à l'empereur Napoléon et de rappeler les sentiments qu'il devait inspirer dans son malheur. Les représentants de la nation n'oublieraient pas sans doute, dans les négociations qui devaient s'ouvrir, de stipuler les intérêts de celui qui, pendant de longues années, avait présidé aux destinées de la patrie. Il proposa la nomination d'une commission de cinq membres qui aurait mission de se rendre auprès des puissances alliées pour traiter des intérêts de la France et soutenir les droits de son indépendance. Il ajouta que cette commission devrait être en état de partir le lendemain.

Cette idée paraissait généralement accueillie, lorsque M. Dupin fit une proposition nouvelle :

« La Chambre des représentants, considérant que le « salut du peuple est la suprême loi, déclare :

« 1° Au nom du peuple français, la Chambre des repré- « sentants accepte l'abdication de Napoléon.

« 2° La Chambre des représentants se déclare assemblée « nationale. Des députés partiront de suite pour le quartier « général des alliés pour y stipuler les droits de l'indépen- « dance nationale et particulièrement l'inviolabilité de la « personne de Napoléon.

« 3° Il sera nommé une commission exécutive de cinq « membres, dont trois nommés par la Chambre des repré- « sentants et deux par la Chambre des pairs.

« 4° Cette commission nommera de suite un généralis- « sime. Les ministres continueront leurs fonctions.

« 5° Une commission spéciale sera chargée de préparer « le travail de la nouvelle constitution, qui devra garantir « nos institutions nationales. Elle formera les bases du pacte « et des conditions auxquelles le trône pourra être occupé « par le prince que le peuple aura choisi. »

Ainsi, pas un mot de Napoléon II. Le peuple restait investi du droit de choisir son souverain. M. Dupin développa sa proposition dans un assez long discours.

Après lui, M. Mourgues demanda que le trône fût formellement déclaré vacant, le gouvernement provisoire confié aux ministres actuels qui devaient travailler avec une commission de cinq membres et sous la présidence du président de la Chambre. Le maréchal Macdonald était nommé provisoirement généralissime des armées de terre et de mer; le général La Fayette, général en chef des gardes nationales de France, et le maréchal Oudinot, général en second. Le tumulte fut grand quand M. Mourgues eut terminé la lecture de son projet, et l'ordre du jour fut vivement demandé.

M. Garreau s'élança à la tribune et voulut y donner lecture de l'art. 67 de l'Acte additionnel. C'était celui qui interdisait de proposer le rétablissement des Bourbons, ou d'un prince de cette famille sur le trône de France. Le président l'interrompit, en lui faisant observer que la Chambre comprenait suffisamment son intention; que l'article était bien connu.

M. Regnaud prit la parole pour appuyer la demande de l'ordre du jour. Il le fit avec assez d'art, en s'efforçant de démontrer l'inutilité, le danger, l'illégalité des propositions qui étaient faites. Il demanda que la commission chargée de revoir la Constitution commençât immédiatement son travail et qu'un conseil exécutif fût organisé sans délai. Il termina par une péroraison assez touchante, dans laquelle il exposa tout ce que la résolution qui venait d'être prise par Napoléon avait de noble et de généreux. Ce grand

homme venait de faire sans réserve, sans condition personnelle, la remise entière de son pouvoir. La Chambre devait donc se faire l'interprète des sentiments qui lui étaient dus et que lui conserverait la nation.

On peut remarquer que, malgré la chaleur de ce discours, le nom de Napoléon II n'y fut pas prononcé une seule fois. Ses conclusions furent ainsi posées :

« Je demande l'ordre du jour sur les propositions qui « vous sont faites, je demande que la journée ne se passe « pas sans que le conseil exécutif soit nommé, et je demande « que le bureau soit chargé de se rendre auprès de l'Em- « pereur, pour lui exprimer la reconnaissance du peuple « français pour le sacrifice qu'il a jugé nécessaire de faire « à l'indépendance nationale. »

Sa proposition ayant été appuyée, la Chambre adopta une résolution conforme. La Chambre des pairs adopta une résolution semblable. On vota ensuite l'acceptation de l'abdication de l'Empereur, puis on entendit de nouveaux détails donnés par le ministre de la guerre sur la situation militaire; enfin on alla au scrutin pour la nomination de trois membres de la commission de gouvernement qui devaient être choisis par la Chambre. Cette opération ne se termina qu'après la fin du jour. Les choix tombèrent sur M. Carnot, M. Fouché et le général Grenier. M. Carnot eut beaucoup plus de suffrages que ses collègues. A la Chambre des pairs, l'opération du scrutin dura aussi une partie de la nuit, et la majorité des voix se réunit sur le duc de Vicence et sur M. Quinette. Le choix de M. Quinette parut étonnant. Il n'était recommandé par aucun titre particulier; il n'avait marqué dans la Chambre des pairs que par sa qualité de régicide. Ce n'était pas sans doute une circonstance de peu d'importance que cette réunion de trois régicides dans la commission provisoire du gouvernement, composée seulement de cinq membres.

Dans la séance de la Chambre des pairs, deux scènes

avaient produit au dehors une grande sensation. A la suite de la communication donnée par le ministre de l'intérieur, au nom du ministre de la guerre, des pièces qui avaient pour objet de présenter comme moins désastreuses les conséquences de la défaite éprouvée à Mont-Saint-Jean, le maréchal Ney avait demandé la parole. Il était revenu à Paris presque aussi vite que Napoléon. Dans une courte allocution, il n'avait pas hésité à démentir les relations qui venaient d'être lues et de les déclarer entièrement fausses. Suivant lui, l'ennemi, vainqueur sur tous les points, se trouvait déjà à Nivelles avec quatre-vingt mille hommes, et pouvait arriver devant Paris dans l'espace de six à sept jours. On n'avait rien à lui opposer, il avait été impossible de rallier un seul homme de la garde, et le maréchal Grouchy avait été battu de son côté. Il ne restait donc plus de ressources que les propositions qu'on pouvait faire accepter à l'ennemi.

Le maréchal Ney se trompait sur un point important. Grouchy n'avait pas été battu. Ce maréchal était à la fois découragé et exaspéré; il savait que l'Empereur et ses partisans les plus dévoués lui attribuaient, en grande partie, la perte de la bataille. Le ministre de l'intérieur voulut combattre les assertions du maréchal Ney, mais ce fut en vain; le coup était porté, et il devait retentir fort loin, aucun témoignage ne paraissant plus compétent que celui-là.

La seconde scène fut plus vive encore. J'ai dit que les bureaux des deux Chambres avaient eu mission d'exprimer à Napoléon, au nom de la nation, le respect et la reconnaissance avec lesquels elles acceptaient le noble sacrifice qu'il faisait à l'indépendance et au bonheur du peuple français. Ils ne perdirent pas un moment pour s'acquitter de ce devoir. On peut voir dans la relation publiée par M. Fleury avec quelle froideur Napoléon accueillit ces félicitations, par quelles paroles amères il y répondit. Son dépit, outre la violence qui lui avait été faite, était encore

excité par la violation manifeste d'une partie des conditions qui étaient renfermées dans sa déclaration. Ainsi le gouvernement provisoire n'était point, comme il l'avait voulu, abandonné à ses ministres, et, ce qui devait lui paraître bien plus grave encore, on était resté muet sur la proclamation des droits de Napoléon II. Il crut donc nécessaire de revenir sur cet article, et insista dans sa réponse à l'un et l'autre bureau, sur ce « qu'on ne devait pas oublier « qu'il n'avait abdiqué qu'en faveur de son fils ».

L'archichancelier, président de la Chambre des pairs, ne crut pas pouvoir s'empêcher, en rendant compte de sa mission, de mentionner ce fait. Le prince Lucien saisit cette occasion pour demander que la Chambre, se prononçant à l'instant même, déclarât devant le peuple français et devant les étrangers qu'elle reconnaissait Napoléon II comme empereur des Français. Cette proposition occasionna une vive réplique de M. de Pontécoulant. Il ne craignit pas de contester à Lucien la qualité de Français, puisqu'il était prince romain, et lui demanda à quel titre et de quel droit il parlait et votait dans la Chambre. Puis, venant au fond de la question, M. de Pontécoulant déclara qu'il ne reconnaîtrait jamais pour roi un enfant, pour souverain celui qui ne résidait pas en France.

Lucien voulut répondre, mais il le fit très faiblement. M. Boissy d'Anglas chercha à écarter ce débat au moins pour quelque temps : « N'est-ce point assez de la guerre « étrangère? veut-on nous donner la guerre civile? Ne « nous divisons point. On a adopté à l'unanimité l'abdica- « tion, il ne s'agit que de nommer un gouvernement pro- « visoire. J'espère que nous arrêterons l'étranger, mais il « ne faut pas risquer de nous ôter les moyens de traiter « avec lui. »

M. de La Bédoyère prit alors la parole. Il s'exprima avec un emportement qui le fit plusieurs fois rappeler à l'ordre : « L'abdication de Napoléon, dit-il, est indivisible. Si on ne

« veut pas reconnaître son fils, il doit ressaisir l'épée, « environné des Français qui ont déjà versé leur sang « pour lui. De vils généraux l'ont déjà trahi, mais malheur « aux traîtres! L'Empereur se doit à la nation; abandonné « une première fois, l'abandonnerons-nous une seconde? « Nous qui avons juré de le défendre même dans le mal- « heur, osons déclarer que tout Français qui quittera son « drapeau sera couvert d'infamie, sa maison rasée, sa « famille proscrite; alors plus de traîtres, plus de ces ma- « nœuvres qui ont occasionné les dernières catastrophes, « et dont peut-être quelques auteurs siègent ici. »

A ces mots, des interruptions éclatèrent de toutes parts. On lui cria de désavouer ce qu'il venait de dire. Plusieurs pensaient qu'il avait voulu inculper le maréchal Ney. Jamais il ne put reprendre la parole; il articula seulement ces mots : « Il est donc décidé qu'on n'entendra jamais « dans cette enceinte que des voix basses. » Alors le tumulte fut à son comble, il fut évident que M. de La Bédoyère venait de porter par sa violence le coup le plus funeste à la cause qu'il voulait servir. Après un assez long débat, où le duc de Bassano et M. Rœderer essayèrent encore de démontrer qu'il n'y avait rien de plus utile et de plus politique que de proclamer à l'instant Napoléon II, les partisans de cette idée furent eux-mêmes obligés de l'abandonner; ils durent s'estimer heureux qu'on se contentât de laisser la question indécise, en passant outre et en procédant à l'élection des membres de la commission.

Ce fut M. Thibaudeau qui en fit la proposition : « Sans « rien préjuger, dit-il, sur la question proposée, question « qu'il est dangereux de rejeter, dangereux d'adopter, occu- « pons-nous ce soir de compléter la nomination des mem- « bres du gouvernement, car avons-nous un gouvernement? « Et si nous n'en avons pas, que ferons-nous dans un « moment où l'inaction est la joie des partis? »

Cet avis ayant prévalu, on procéda au scrutin.

Le 22, j'eus occasion de voir M. Fouché, il me parut très satisfait de notre rencontre. « Enfin nous avons emporté « l'abdication, me dit-il. Vous conviendrez que c'est assez « de besogne faite en moins de deux fois vingt-quatre heures. « — Oui sans doute, mais qu'allez-vous faire sur la condi- « tion faite en faveur de son fils qu'il prétend encore imposer « à la France? Ce n'est pas à vous qu'il est nécessaire de « dire à quel point elle est dangereuse. Ce qu'il faut avant « tout, c'est la paix, et on ne peut la retrouver au dehors, « comme au dedans, qu'avec la maison de Bourbon. — « Croyez-vous donc que je ne le sache pas comme vous? « Mais nous avons été pris de si court. Il a été si vite « écrasé, il ne nous a laissé le temps de rien préparer; « cependant, on ne peut pas retourner ainsi les esprits du « jour au lendemain. Nous avons d'ailleurs à ménager « l'armée, qu'il ne faut pas effaroucher, qu'il faut tâcher « de rallier, car elle pourrait encore faire beaucoup de mal; « si on veut bien ne pas trop me presser, tout s'arrangera « pour le mieux et à la satisfaction de tout le monde. »

Alors il me raconta que les Chambres allaient, dans la journée, organiser une commission de gouvernement provisoire ; qu'il était sûr d'en faire partie et même de n'y avoir que des gens à lui, dont il ferait ce qu'il voudrait. Il avait déjà donné la liste à ses amis dans les deux Chambres, il était certain qu'elle passerait. « Alors vous voyez que je suis « bien fort, car il n'y a rien de tel qu'une puissance collec- « tive dont un seul homme dispose. »

Il me donna rendez-vous dans la soirée, pour savoir le résultat des scrutins. J'allai chez lui avec M. Molé. Il était dans son salon, au milieu de soixante personnes. La conversation s'engagea entre lui et nous, dans l'embrasure d'une fenêtre; il nous répéta son refrain « *Qu'on ne me « presse pas.* Si on ne me laisse pas le temps dont j'ai besoin, « on gâtera toutes les affaires. Vous devez bien le savoir, « monsieur Pasquier, ajouta-t-il, vous qui avez vu de si

« près les affaires l'année dernière, au mois d'avril. Que « serait-il advenu si on avait prétendu, le 2 avril, faire à « tous risques et périls et au hasard de tout compromettre « ce qui a été accompli sans coup férir huit ou dix jours « plus tard? »

Je convins sans peine avec lui que, dans les affaires de ce genre, le premier de tous les mérites était celui de savoir choisir l'instant propice, et qu'il pourrait y avoir beaucoup de péril à vouloir le devancer. Mais cependant je lui fis remarquer que les situations qu'il comparait n'étaient pas semblables. L'année dernière on avait à ressusciter des souvenirs, à faire reconnaître des droits oubliés depuis plus de vingt années. Aujourd'hui, il n'y avait que les actes de trois mois à effacer. La route était tracée, le succès assuré, tandis que l'année précédente on avait eu à faire le plus périlleux des essais. Enfin, la capitale était alors envahie, c'était un malheur accompli, et dont il fallait seulement se tirer le moins mal possible. Aujourd'hui il fallait aller au-devant d'un malheur semblable dont les conséquences pourraient être plus terribles. Il n'y avait donc pas un moment à perdre pour arrêter l'ennemi; pour empêcher l'invasion, nul moyen ne pouvait être aussi efficace que la reconnaissance des droits de l'ancienne dynastie. Je ne pouvais m'empêcher de penser que la plus grande diligence était nécessaire.

M. Molé appuyait mes arguments par tous ceux que son esprit lui pouvait fournir. Nous étions fort animés dans cette conversation lorsque vint à paraître M. Gourlay, député; il arrivait de la Chambre des représentants pour donner connaissance à M. Fouché des deux premières nominations qui étaient sorties de l'urne. C'étaient la sienne et celle de M. Carnot. Le désappointement de M. Fouché fut visible. Il n'avait pas compté sur M. Carnot, qui était cependant passé le premier. M. Carnot, homme peu maniable, pouvait être un collègue fort incommode.

M. Gourlay ajouta à son déplaisir en lui apprenant que le général Grenier était après lui le candidat qui avait réuni le plus de suffrages, ce qui annonçait clairement qu'il allait passer au second tour de scrutin. Quelque impassible que fût la physionomie de M. Fouché, il ne me fut pas difficile de voir que ce n'étaient pas les nominations dont il m'avait dit être si sûr quelques heures auparavant. Ses candidats étaient, je crois, le maréchal Macdonald et M. Lambrecht ou M. Flaugergues.

Il fut plus heureux à la Chambre des pairs, où il obtint le duc de Vicence, qu'il voulait certainement. et où M. Quinette fut aussi, je crois, nommé par son influence. C'était un homme sur lequel il avait toujours eu beaucoup d'ascendant. Il ne pouvait lui déplaire d'avoir un collègue régicide comme lui. Malgré la contrariété que causa à M. Fouché la nomination de M. Carnot, on voit que la majorité allait encore lui appartenir dans la commission de gouvernement.

Pour expliquer la lenteur avec laquelle il lui convenait d'agir, il lui fut peut-être assez commode d'avoir à faire valoir, auprès des royalistes, les embarras qu'il aurait à surmonter avec ses nouveaux collègues.

Il y eut dès le début une question sur laquelle ils se trouvèrent tous parfaitement décidés. Ce fut la nécessité d'employer tous les moyens pour empêcher à tout prix que. ni dans l'une ni dans l'autre Chambre, il fût fait acte de reconnaissance des droits de Napoléon II. Il est certain que toutes les forces dont le parti impérial disposait encore allaient être mises en œuvre pour emporter un vote sur ce point. M. Fouché en était fort préoccupé.

Le lendemain matin de bonne heure, quand je le revis, ce fut le principal sujet de notre conversation. Il m'apprit que Napoléon, informé dans la nuit du peu de succès qu'avaient eu, dans la Chambre des pairs, les tentatives de son frère Lucien, de MM. de La Bédoyère, de Bassano,

Rœderer, et de ses autres amis, pour faire proclamer son fils, était entré dans une grande colère; son indignation devait faire croire qu'il ne négligerait rien pour ranimer le zèle de ses partisans. Il fallait donc s'attendre à de nouveaux efforts, tentés dans les deux Chambres, surtout dans celle des représentants, pour faire triompher cette prétention. M. Fouché ne me dissimula pas qu'il n'était point à cet égard sans quelque inquiétude.

« Sait-on jamais, me dit-il, ce qui peut se passer dans « une assemblée aussi mal organisée que celle-là? Un « mouvement d'éloquence, quelque peu de lassitude et « l'envie d'en finir, peuvent enlever, au moment où on y « pensera le moins, une déclaration contraire aux vœux du « plus grand nombre. Quelles seraient les conséquences « d'une pareille déclaration? Elle rallierait certainement « l'armée autour de Napoléon II, rien ne pourrait être plus « grave. — Je pense comme vous que tant qu'une assem- « blée n'est pas engagée, elle peut aller dans le sens où on « s'y attend le moins. Napoléon veut que son fils soit pro- « clamé, hâtez-vous de faire proclamer Louis XVIII; si « vous vous contentez pour le moment d'empêcher cet acte « de reconnaissance pour Napoléon II, il sera toujours à « craindre. — Vous en parlez bien à votre aise, reprit-il; « j'ai sans doute assez de crédit dans cette assemblée, mais « je n'ai pas eu le temps de la préparer à une transition « aussi brusque, je suis pris au dépourvu; si je voulais la « mener trop vite et trop loin, elle pourrait bien m'échapper « tout à fait. Voyez comme ils ont nommé hier Carnot. « Ma puissance se borne dans ce moment à éviter le mal, « à parer au danger le plus pressant; à cet égard, je n'ai « rien négligé, j'ai donné le mot d'ordre à mes amis les « plus sûrs et les plus capables. J'ai fort heureusement « parmi eux un homme de premier talent sur lequel je « puis compter. Cet homme, c'est Manuel; le connaissez- « vous? Personne n'est plus en état que lui de retourner

« une assemblée. Je lui disais encore tout à l'heure qu'il « fallait absolument, à tout prix, empêcher que les droits « de cet enfant ne fussent reconnus. Il m'a dit d'être « tranquille et m'a répondu de tout. — Je ne connais pas « M. Manuel, lui répondis-je, mais qui avez-vous dans « l'armée? »

Il m'annonça que Grouchy était rentré avec son corps, qu'il était suivi de près par les Prussiens et les Anglais, qu'il ne pourrait prendre position, s'il était en état de le faire, qu'à une assez grande distance de la frontière. On ne savait encore rien de ce qui s'était passé à Gand depuis la victoire remportée par les alliés. Il me dit qu'en cas d'absence, son secrétaire, Fabri, aurait ordre de me tenir au courant des moindres événements; « puis, ajouta-t-il, « quand et comment pourrons-nous donc enfin communi- « quer avec ces gens de Gand? Ils sont si maladroits! « Est-ce qu'ils ne devraient pas avoir un agent ici? Est-ce « qu'ils n'auraient pas dû déjà se mettre en rapport avec « moi? Ils doivent connaître mes intentions. Elles ont dû « leur parvenir de plus d'un côté. »

J'ai rapporté cette conversation parce qu'elle montre les arrière-pensées de M. Fouché et les embarras très réels de sa situation. Ses moyens, pour gouverner la Chambre des représentants, étaient plus bornés qu'il ne le disait.

CHAPITRE XII

Proposition de M. Dupin, relative au serment. A qui prêtera-t-on ce serment? — La Chambre des représentants, dans un ordre du jour, reconnaît Napoléon II empereur des Français. — Influence de M. Fouché dans la commission provisoire. — Il choisit les commissaires chargés de négocier avec les souverains. — Le maréchal Masséna reçoit le commandement de la garde nationale de Paris. — Manifestation des fédérés en faveur de Napoléon. — M. Fouché parvient à lui faire quitter Paris; il se retire à la Malmaison. — Élargissement de M. de Vitrolles. — M. Hyde de Neuville, envoyé secrètement par Louis XVIII, remet à M. Pasquier et à plusieurs autres membres éminents du parti de pleins pouvoirs signés du Roi. — M. Pasquier les considère comme absolument inutiles et ne donne pas connaissance de ces faits à M. Fouché. — L'agent Foudras le met au courant de ce qui se passe à la Malmaison. — On craint que Napoléon ne se remette à la tête de l'armée. — Sa proclamation aux troupes n'est pas insérée dans le *Moniteur*. — Le général Beker est commis à la garde de sa personne. — M. Pasquier et le général de Girardin partent pour étudier l'état d'esprit des soldats de Grouchy. — Ils apprennent en route que ce dernier a cédé le commandement au maréchal Soult et se décident à rentrer à Paris. — Préparatifs au Havre pour faire passer Napoléon en Amérique — Les généraux alliés refusent leur sauf-conduit. — A la nouvelle de la marche des ennemis sur Paris, Bonaparte offre ses services à la commission de gouvernement. — Sa proposition est repoussée, il part pour Rochefort. — Jugement sur sa conduite pendant les Cent-jours. — Après son départ la cause de Napoléon II est irrémédiablement perdue. — Le parti dirigé par M. de La Fayette persiste à croire qu'il pourra déférer la couronne au prince qui se montrera le plus soucieux de protéger les libertés publiques.

Je persiste à penser que si M. Fouché eût voulu ou osé franchement pousser à la reconnaissance de la maison de Bourbon, si ses amis, si les hommes dont il disposait, s'étaient joints pour cela aux nombreux députés dont les intentions n'étaient pas douteuses, il eût été très possible de former une majorité et de l'engager dans cette voie.

Dans la séance du 23, la question fut maladroitement engagée par une proposition de M. Dupin, qui demandait que les membres du gouvernement provisoire fussent mis en demeure de « jurer obéissance aux lois et fidélité à la nation ».

M. Defermon appuya la proposition, en ce sens qu'un serment devait être prêté, mais à qui? « Est-ce que nous « n'avons pas un Empereur? s'écria-t-il. Est-ce que cet « Empereur n'est pas Napoléon II? C'est donc à lui que le « serment doit être prêté. » Il fut appuyé par MM. Boulay, Bérenger, Garat, Regnaud, le général Mouton-Duvernet. Il fut combattu par MM. Maleville, Verrières, Bignon et Dupin.

Le plus puissant des arguments employés pour Napoléon II, et celui-là était de nature à faire impression dans une assemblée, était celui-ci : « Vous avez accepté l'abdication « de Napoléon, mais elle n'était donnée que conditionnel- « lement, et la condition est que son fils sera reconnu. Si « vous méconnaissez cette condition, l'abdication tombe « d'elle-même, Napoléon reprend ses droits. »

C'était une manière habile d'embarrasser les hommes timorés, qui craignaient par-dessus tout que Napoléon ne ressaisît son pouvoir. M. Dupin répondit : « Pourquoi Napo- « léon a-t-il abdiqué? Parce que nous avons reconnu, parce « qu'il a reconnu lui-même que, malgré tous ses talents, il « ne pouvait plus sauver la France. S'il l'avait pu, nous « serions les hommes les plus insensés d'abandonner les « rênes de l'État aux mains d'un enfant. Je vous demande, « à présent, si Napoléon II pourra faire ce que Napoléon Ier « a avoué ne pouvoir faire. On voudrait décider du sort « d'une nation par acclamation. Le salut de cette nation « doit être notre unique pensée. Ayons donc la prudence « de nous en tenir aux mesures qui ont été prises hier par « suite de l'abdication. »

S'il était toujours à craindre que la Chambre ne fût

entraînée, et si le serment à Napoléon II venait à prévaloir, il était impossible de ne pas penser que l'armée le prêterait avec enthousiasme. Ce fut alors que M. Manuel, fidèle à l'engagement qu'il avait pris avec M. Fouché, intervint. Dans un discours fort long et habilement conçu, il s'efforça de présenter toutes les difficultés d'une détermination dans quelque sens que ce fût. Il se garda bien de contester les droits de Napoléon II; il s'appliqua seulement à empêcher qu'on en tirât des conséquences trop positives et qui par cela seul pourraient être périlleuses. « Ainsi, de « ce que Napoléon II était empereur de droit, il ne s'ensui« vait pas que la régence dût être organisée sur-le-champ, « conformément aux constitutions de l'Empire. » C'était ce que ses partisans avaient cherché à insinuer. Le pouvoir serait ainsi tombé aux mains des frères de Napoléon. « Il « ne s'ensuivait pas qu'on dût renoncer aux mesures qui « avaient été prises la veille et que commandait le salut « public. »

Il fallait donc que le gouvernement provisoire restât investi de tous les pouvoirs qui lui étaient nécessaires pour combattre et pour traiter; il fallait maintenir la résolution par laquelle le sort et les destinées de la France avaient été confiés aux cinq membres dont il se composait. Cette mission était sans doute importante, on pourrait même dire effrayante, mais il fallait s'y résigner, puisqu'elle offrait la seule voie de salut.

M. Manuel termina en demandant l'ordre du jour sur les diverses propositions faites dans la séance. Ainsi, plus de serment à Napoléon II. Mais pour faire taire l'opposition qu'il redoutait, il proposa que l'ordre du jour fût motivé : 1° sur ce que Napoléon II était devenu Empereur des Français par le fait de l'abdication de Napoléon Ier et par la force des constitutions de l'Empire; 2° sur ce que les deux Chambres avaient voulu et entendu, en nommant la veille un gouvernement provisoire, assurer à la nation les garan-

ties dont elle ne pouvait se passer pour sa liberté et pour son repos, dans les circonstances extraordinaires où elle se trouvait placée.

L'ordre du jour fut adopté presque unanimement; des cris de Vive l'Empereur! se firent entendre dans l'Assemblée et dans les tribunes; puis le message ayant été porté à la Chambre des pairs, celle-ci, malgré quelque opposition, adopta, sur la proposition de M. Thibaudeau, une résolution toute semblable.

Tel fut donc, dans ce moment critique, l'avortement de toutes les tentatives faites de part et d'autre pour faire accepter ou repousser la reconnaissance formelle des droits de Napoléon II. Si le parti napoléonien avait eu satisfaction dans les termes, les adversaires avaient le succès réel, puisque le second paragraphe de l'ordre du jour détruisait presque nécessairement, dans ses effets, le premier, reconnaissant le droit théorique. Il ne fut plus possible de tirer les conséquences du droit reconnu en principe et, deux jours après, le gouvernement provisoire n'hésita pas à intituler ses actes au nom du peuple français. Mais la Chambre des représentants n'en fut pas moins, par cette concession au parti bonapartiste, compromise avec le pays comme avec la maison de Bourbon; elle perdit ainsi tout le mérite de la vigueur dont elle avait fait preuve en provoquant l'abdication.

On peut dire que de ce jour, toute influence politique lui a été retirée. M. Manuel, qui, sans nul doute, avait agi dans cet instant avec de bonnes intentions, n'en a pas moins recueilli dans tout le reste de sa carrière les conséquences d'un engagement qu'il n'était pas dans ses intentions d'accepter, et que les hommes comme les événements l'ont forcé de subir.

On a beaucoup dit que la résolution du 23, en calmant l'esprit de l'Empereur et de ses partisans, les avait arrêtés dans l'exécution d'un projet qui n'allait à rien moins qu'à

dissoudre la Chambre des députés par la force. Quelques troupes dont on pouvait encore disposer à Paris ou dans les environs, et surtout les fédérés, devaient servir à l'accomplissement de ce nouveau 18 brumaire. Il se peut qu'un semblable projet soit entré dans l'esprit de quelques fanatiques qui ne quittaient pas les salons de l'Élysée ; mais ils étaient en fort petit nombre. Je suis même convaincu qu'au moment décisif la meilleure partie des hommes sur lesquels ils comptaient les auraient abandonnés.

Les Chambres donnèrent à la commission provisoire tous les pouvoirs nécessaires pour gouverner à l'intérieur et assurer la défense nationale. Malgré les déclarations généreuses, malgré les sacrifices consentis, les ressources dont on pouvait disposer étaient insuffisantes pour arrêter le flot de l'invasion qui s'avançait et allait couvrir tout l'intervalle entre Paris et la frontière.

On assure que Napoléon a dit que si les Chambres avaient voulu lui donner tout ce qu'elles jetaient à la tête de la commission provisoire, il ne lui aurait pas fallu davantage pour sauver la France. Suivant sa prédiction, le parlement semblait prendre pour modèle les Grecs du Bas-Empire. On le vit, au plus fort de la crise, se perdre dans d'inutiles discussions sur l'Acte constitutionnel ; ce débat se terminait à peine au moment où les Russes et les Prussiens occupaient déjà la plus grande partie de la capitale, et lorsque les restes de l'armée française souscrivaient à une capitulation d'après laquelle toute défense devait cesser.

M. Fouché avait obtenu la présidence de la commission provisoire, il y exerçait la principale influence. Le duc de Vicence, qui aurait pu la lui disputer, jugeait trop bien la situation pour ne pas voir que le seul service qu'il pût rendre à son pays était de ménager la transition et de préparer sans trop de secousses le retour du seul gouvernement capable de rendre une fois encore un peu de repos à la France et de la réconcilier avec l'Europe. Sa situation

personnelle, son horreur pour l'intrigue, son peu d'estime pour le caractère de M. Fouché lui inspiraient une grande réserve: il le regardait faire, le surveillait et se bornait à lui prêter secours toutes les fois que ses actes lui semblaient dirigés vers le seul but qu'il importait d'atteindre.

Quand il fallut choisir les commissaires chargés d'ouvrir les négociations avec les souverains coalisés, le choix fut habilement fait par M. Fouché; il désigna des hommes qui devaient inspirer confiance au parti de l'indépendance nationale ainsi qu'à son collègue Carnot. Il connaissait trop bien les dispositions des cabinets étrangers pour ne pas être sûr que M. de La Fayette était le personnage le moins propre à agir sur eux. Sa seule présence parmi les délégués, en supposant qu'il y eût quelque bonne volonté pour ouvrir une négociation, était capable de tout gâter. M. d'Argenson, M. Sébastiani, M. de Pontécoulant, M. de Laforest et Benjamin Constant, que ces messieurs prirent avec eux en qualité de secrétaire, n'étaient pas beaucoup mieux vus des étrangers, et, excepté M. de Laforest, qui avait l'habitude des transactions diplomatiques, mais auquel se rattachaient des souvenirs assez pénibles, personne dans cette députation n'était capable de soutenir une discussion sur des questions de si haute importance. C'était bien là ce qu'avait voulu M. Fouché. Il entendait que rien ne se terminât autrement que par lui. Messieurs les commissaires se mirent en route dès le 25, se dirigeant d'abord sur le quartier général des Anglais et des Prussiens, où ils devaient demander des sauf-conduits pour Napoléon, dans le cas où il se déciderait à quitter la France. Ils comptaient aussi se procurer les renseignements et les passeports nécessaires pour arriver auprès des souverains alliés, qu'ils s'attendaient à rencontrer sur la frontière de la Lorraine.

C'était beaucoup pour M. Fouché de s'être ainsi débarrassé des soucis d'une négociation dont, à sa parfaite con-

naissance, il n'y avait rien à attendre; mais ce qui le préoccupait avant tout, c'était la présence de Napoléon à Paris.

La première des précautions qu'il prit fut de faire donner au maréchal Masséna le commandement de la garde nationale de Paris. Il était indispensable de mettre une force armée aussi considérable entre les mains d'un homme ayant assez d'autorité pour qu'il ne fût au pouvoir de personne de s'en emparer à l'improviste; la sûreté de la capitale en dépendait, surtout tant que Napoléon y ferait sa résidence. Il n'y avait pas moyen de douter qu'il ne se tînt toujours aux aguets pour ressaisir un pouvoir qu'il avait laissé échapper avec tant de peine, qui lui avait été, à peu de chose près, arraché par violence. Rien n'était plus important que de le faire sortir au plus tôt de Paris. M. Fouché était admirable pour concevoir et mener à bien cette délicate entreprise. Il fit demander dans la Chambre des députés, par l'un de ses affidés, que Napoléon fût invité, au nom de la patrie, à s'éloigner de la capitale.

Cette démarche était justifiée par ce qui se passait depuis deux fois vingt-quatre heures autour du palais de l'Élysée. Les fédérés, et avec eux une nombreuse foule descendue des faubourgs, se rendaient dès le matin dans l'avenue de Marigny, qui longe le jardin du palais, en poussant des cris de : Vive l'Empereur! Napoléon se croyait souvent obligé de paraître et de les remercier. Je l'ai vu un jour apparaissant sur sa terrasse. Je ne l'avais pas revu depuis mon dernier entretien avec lui, en 1814, la veille de son départ pour la campagne de France, et je ne pus me défendre de la plus profonde émotion, en le voyant réduit à venir répondre par des saluts répétés à des acclamations parties de si bas. Il y a peu de spectacles plus tristes, plus touchants, plus accablants que celui d'un homme, longtemps entouré d'une si grande gloire et d'une si prodigieuse puissance, réduit à de telles humiliations. Sa physionomie, naturellement grave, était devenue sombre; parfois il

essayait de sourire, mais l'expression de ses yeux gardait la tristesse qui remplissait son âme.

M. Fouché, non content de ce qu'il avait fait dire dans la Chambre des représentants sur la nécessité de son éloignement, et voulant précipiter sa détermination, sut encore l'entourer des avertissements les plus menaçants : ce fut ainsi, je n'en puis douter, que des avis officieux lui parvinrent de plus d'un côté sur de prétendus projets d'attenter à sa vie. L'esprit soupçonneux de Napoléon et, il faut en convenir, les périls qu'il avait courus plus d'une fois, le rendaient fort accessible à ce genre de craintes; elles furent encore fortifiées par les soins qu'on affecta de prendre pour sa sûreté. Une fois, au milieu de la nuit, on envoya renforcer tout à coup la garde de son palais, et le lendemain matin, M. Fouché n'hésita pas à lui dire que cela seul avait peut-être empêché un grand malheur. Enfin, le 25, à midi, il se décida à partir pour la Malmaison.

J'ai dit comment, aussitôt mon retour du département de la Sarthe, des relations fort intimes s'étaient établies entre M. Royer-Collard et moi. Il n'avait rien négligé pour organiser une correspondance avec Gand; mais cette correspondance, qui allait fort exactement de Paris à Gand, restait bien souvent sans réponse. Ainsi, nulle instruction, nulle direction, nul encouragement, et nous avions besoin de nous rassurer en pensant que cette réserve était commandée et par l'incertitude des événements et par la crainte qu'on devait avoir de nous compromettre.

Le 22 ou le 23, M. de Vitrolles, que M. Fouché fit mettre en liberté, vint nous rejoindre, et je ne cessai de me concerter avec lui sur toutes les démarches qu'il convenait de faire dans l'intérêt de la cause royaliste. M. Fouché s'était décidé à ouvrir les portes de sa prison, d'abord sur les instances de Mme de Vaudémont, et ensuite parce qu'il pensait que ce serait entre lui et la maison de Bourbon un intermédiaire des plus habiles et un des plus dévoués à ses

intérêts. Il ne s'est point trompé : M. de Vitrolles, justement reconnaissant, n'a cessé de lui rendre tous les bons offices qui ont été en son pouvoir et qui, dans une occasion fort importante, ont même dépassé les bornes de la prudence.

Nous cherchions à convaincre M. Fouché de la nécessité d'agir; nous lui disions que, s'il se laissait gagner par le temps, les événements seraient plus forts que lui et lui enlèveraient la meilleure part du mérite auquel il pouvait prétendre. Ces raisonnements s'adressaient à un homme que son caractère et son expérience révolutionnaire conduisaient à ne se fier qu'à ce qu'il tenait positivement et à qui il fallait des certitudes matérielles, et tels étaient encore sa situation et les ménagements qu'il se croyait obligé de garder avec le parti contraire à la maison de Bourbon, que, tout en relâchant M. de Vitrolles, il lui avait enjoint de se tenir dans l'incognito le plus sévère et de ne jamais sortir avant la nuit du domicile où il allait se retirer.

C'est à ce moment que je reçus une haute marque de confiance à laquelle j'étais loin de m'attendre, mais qui, à l'époque où elle me parvint, et attendu la quantité de personnes entre qui elle se trouvait partagée, ne pouvait être d'une grande utilité. Je vis un matin, de fort bonne heure, arriver chez moi un homme que j'eus d'abord quelque peine à reconnaître. C'était M. Hyde de Neuville. Je le croyais hors de France. Il m'apprit qu'il revenait de Gand avec une mission du Roi. Sa Majesté, d'après les rapports qui lui étaient parvenus sur la situation de l'intérieur de son royaume, avait pensé qu'il serait utile que quelques personnes de confiance fussent munies de ses pouvoirs et autorisées à agir en son nom. Elle avait chargé M. de Neuville d'apporter ces pouvoirs (ils étaient en date du 1er juin) et de les remettre entre les mains des personnes qui devaient en être investies et au nombre desquelles je me trouvais. Mais il fallait bien remarquer que la mission de M. de Neuville était antérieure à la bataille de Waterloo et que cet

événement pouvait avoir changé les dispositions du Roi.

La difficulté de pénétrer en France sans être reconnu et sans risquer de voir ses papiers saisis avait forcé M. Hyde de Neuville à faire de grands détours. Il avait d'abord touché en Angleterre, puis était revenu sur le continent et avait pénétré par la frontière d'Alsace ou de Lorraine. Il y avait donc eu beaucoup de temps perdu. En outre, la crainte de compromettre les personnes choisies avait décidé à laisser tous les noms en blanc ; on devait les inscrire à mesure qu'on viendrait à joindre ceux à qui ces pièces devaient être remises. C'était, sans doute, une grande marque de confiance que le Roi lui donnait : rien ne l'empêchait de mettre un nom à la place d'un autre. Il m'assura que le mien était un de ceux auxquels on tenait le plus, et que Madame la duchesse d'Angoulême, particulièrement, lui avait recommandé de ne rien négliger pour me trouver. J'eus soin, comme de raison, de demander à connaître les personnes qui m'étaient associées, et voici celles dont je me souviens, mais dont plusieurs ne reçurent que dans les jours suivants ce qui leur était destiné : M. de Grosbois, M. Dubouchage, M. de Chabrol, préfet de Lyon, M. le maréchal Macdonald, M. le maréchal Oudinot, M. le Bailli de Crussol, M. Hyde de Neuville et M. de Vitrolles : cela faisait neuf personnes, mais je puis bien en avoir oublié. Le maréchal de Vioménil en était peut-être, je le crois. Le nom de M. de Vitrolles ne permet guère de douter que M. Hyde n'eût usé de la très large faculté dont je parlais tout à l'heure. Comment admettre qu'on lui eût donné à Gand le nom d'un homme qu'on savait en prison ? et d'un autre côté, comment s'expliquer que le nom de M. Royer-Collard ait été oublié ?

Quant à ce que contenaient les pouvoirs, il y était dit seulement que le porteur était autorisé à faire ce qu'il jugerait le plus utile pour le service du Roi. La pièce était signée Louis et contresignée Blacas d'Aulps. Mais que faire

avec de tels pouvoirs? Quel parti était-il possible d'en tirer? Ce fut dès le premier moment l'objet de mes plus sérieuses réflexions, et j'eus bientôt reconnu qu'ils ne nous seraient probablement d'aucune utilité. Les événements avaient pris un cours trop rapide pour que des actes décisifs ne vinssent pas trancher les difficultés et imposer des solutions. On ne pouvait douter que les armées ennemies n'eussent franchi les frontières. On savait que le Roi avait quitté Gand et se disposait à rentrer en France, si même il n'y était déjà rendu. On tenait donc pour certain qu'il ferait bientôt connaître ses décisions d'une manière officielle et positive; qu'ainsi cesseraient toutes les incertitudes. Que pouvaient donc dire et promettre, dans une telle situation, des hommes investis de pouvoirs aussi vagues que les nôtres, et qui, bien que tout récents, étaient déjà presque surannés, tant il s'était passé d'événements depuis le jour de leur signature! Il faut ajouter à cette considération, qu'entre tant de personnes ayant pour agir le même titre et le même droit, il aurait fallu avant tout établir un concert qui assurât que les démarches de l'un ne contrarieraient pas celles de l'autre. Or, ces préliminaires ne laissaient pas que de demander du temps, et ce n'était pas chose facile à obtenir entre gens dont plusieurs n'avaient jamais eu entre eux aucun rapport. Devais-je donner connaissance à M. Fouché du nouveau caractère dont j'étais revêtu? Après y avoir beaucoup pensé, je restai convaincu que je ne gagnerais rien sur lui: il voudrait peut-être se servir de moi et me compromettre sans aucune utilité. Je me décidai donc à garder le silence avec lui.

Il n'entrait pas dans les vues du gouvernement provisoire de rien dissimuler sur la triste insuffisance des moyens de défense. On communiquait aux Chambres avec la plus grande exactitude les pas rétrogrades auxquels les débris de l'armée française se voyaient contraints et les progrès que les troupes alliées faisaient chaque jour. Le

public était scrupuleusement informé. il n'y avait rien de caché pour personne et chacun pouvait établir ses conjectures en pleine connaissance de cause. Le besoin de s'entretenir sur tant d'objets importants réunissait chez moi, soir et matin, un certain nombre de personnes qui toutes y apportaient les renseignements qu'elles avaient pu recueillir. J'en recevais pour ma part de fort sérieux de l'inspecteur général de la préfecture de police, M. Foudras, celui que j'avais nommé en remplacement de M. Veyrat. Il me tenait informé, jour par jour et presque heure par heure, de tout ce qui se passait à la Malmaison, des projets que nourrissait Napoléon, de ses continuelles velléités de tout hasarder pour ressaisir sa puissance, et des intelligences qu'il entretenait dans ce but avec ce qui lui restait de partisans dévoués dans l'armée et dans les Chambres.

Les personnes avec lesquelles j'aimais à échanger mes impressions étaient MM. Royer-Collard, Becquey, Molé, de Barante, de Tournon, Portalis, et M. Alexandre de Girardin. Ce dernier avait eu d'abord un très beau commandement de cavalerie dans l'armée que l'Empereur organisait pour son entrée en campagne ; mais quelques indiscrétions ayant fait soupçonner ses dispositions, il s'était vu au moment de subir une arrestation, peut-être même un jugement rendu militairement. Il avait été fort heureux que, dans sa colère, Napoléon se bornât à lui ôter son commandement et à le renvoyer à Paris. C'était un homme entreprenant, ambitieux, connaissant bien l'armée (il avait été longtemps premier aide de camp du major général prince de Neufchâtel), et il avait un grand désir de se signaler par quelque service qui lui pût assurer les faveurs de la maison de Bourbon.

Un des sujets de nos causeries journalières était la crainte que Napoléon, sentant la faute qu'il avait faite d'abandonner ses troupes et sachant qu'un corps assez considérable était parvenu à se rallier, n'imaginât d'aller se

remettre à sa tête et de protester contre l'abdication qui lui avait été arrachée et dont la principale condition, disait-il, n'avait pu être remplie. Déjà, en arrivant à la Malmaison, il avait fait, sous forme de proclamation, des adieux à l'armée, et ces adieux étaient évidemment conçus dans le but de sonder ses dispositions. On n'avait pas permis que cette proclamation fût insérée dans le *Moniteur*, et elle n'avait pu être distribuée que furtivement; mais l'intention était toujours manifeste et elle faisait supposer qu'il pensait à s'échapper à la première occasion et à venir se jeter dans les rangs des soldats.

Ce fut pour parer à ce danger que la commission de gouvernement prit le parti de confier le commandement du château de la Malmaison et par conséquent la garde de la personne de l'Empereur au général Beker. C'était un surveillant auquel on avait d'autant plus lieu de se fier qu'on connaissait entre Napoléon et lui des motifs d'inimitié personnelle. Il est juste cependant de reconnaître que cette circonstance ne l'a point empêché, tout en s'acquittant scrupuleusement de son devoir, de conserver les justes égards que commandait une telle situation. Ce fut, je crois, le 26 que sa mission lui fut donnée; le 27, on apprit que l'armée avait rétrogradé jusqu'à Soissons, où se trouvait le quartier général et où se rassemblait, sous les ordres du maréchal Grouchy, tout ce qu'on était parvenu à rallier des différents corps. Comment ne pas craindre, lorsque l'armée était si proche, que Napoléon, emporté par le désir de se remettre à sa tête, ne trouvât le moyen de parvenir jusqu'à elle?

Nous raisonnions sur cette hypothèse lorsque M. de Girardin arriva. « Il faut absolument tâcher de connaître « les dispositions de l'armée et des chefs qui la com-« mandent. Voilà le maréchal Grouchy à la tête de tout ce « qui reste encore de corps organisés entre l'ennemi et « Paris; je le connais, vous le connaissez tous comme

« moi; il faut savoir ses intentions. » M. de Girardin finit par dire que, si je voulais venir avec lui, il était sûr d'arriver sans encombre auprès du maréchal. Nous y serions le lendemain matin avant neuf heures, et en dernier résultat, si notre démarche ne servait à rien, elle ne pourrait avoir aucun inconvénient. J'hésitai beaucoup; ma santé était encore très chancelante, et la fatigue de cette course m'effrayait. Je cédai cependant aux instances qui me furent faites; à minuit, je montai en voiture avec M. de Girardin. Il s'était chargé de tous les arrangements préalables, avait revêtu son uniforme de général et était muni de passeports et de feuilles de route; ajoutez que tous les maîtres de poste de cette route le connaissaient et que nous étions sûrs, par conséquent, de trouver chez eux toutes les facilités désirables.

Nous sortîmes de Paris avec ses chevaux et prîmes la poste au premier relais. Nous avancions avec une grande célérité et n'étions plus qu'à quelques lieues de Soissons, lorsque se présenta, venant à notre rencontre, une estafette. M. de Girardin jugea que c'était une bonne occasion de savoir ce qui se passait; et, avec ce ton d'autorité que donne l'habitude du commandement, il appela le courrier, lui demanda s'il n'était pas chargé de dépêches pour le ministre de la guerre, et, sur sa réponse affirmative, il se fit exhiber la feuille où devait être porté l'état des paquets que contenait son portemanteau. M. de Girardin avait été longtemps le premier aide de camp du major général et était particulièrement connu des courriers de l'armée, tous accoutumés à recevoir ses ordres. Les dépêches étaient expédiées par le maréchal Soult.

« C'est donc le maréchal Soult qui vous a envoyé? dit « M. de Girardin au courrier. — Oui, mon général, c'est « lui qui commande dans la place. — Et le maréchal « Grouchy? — Il est toujours à la tête de son corps, et on « croit qu'il va porter son quartier général à Dammartin;

« d'autres disent que toutes les troupes, même celles de ce « corps, vont passer sous le commandement du maréchal « Soult. — Cela suffit », reprit M. de Girardin. Cette nouvelle était de nature à appeler sérieusement notre attention.

Ce n'était donc plus M. de Grouchy que nous allions trouver, mais bien le maréchal Soult. « Il serait imprudent « à nous d'aller plus loin, me dit M. de Girardin; si le « maréchal Soult est mécontent de notre démarche, s'il la « croit de nature à le compromettre, il est capable de nous « faire arrêter. » Nous nous décidâmes à rentrer à Paris. Nous prîmes un chemin de traverse qui nous conduisit à sa terre d'Ermenonville. Je ne connaissais pas ce beau lieu, et la journée se passa fort agréablement à le parcourir par le plus beau temps du monde: c'était une occupation assez différente de celle à laquelle nous nous étions préparés. Ayant repris le soir la route de Paris, nous y rentrâmes, n'ayant rien pu savoir de ce qui nous intéressait si fort, et chacun de nous se trouva rendu dans son domicile à minuit. Excepté pour nos amis, avec qui elle avait été concertée, cette course resta donc complètement ignorée.

Nos incertitudes ne furent pas de longue durée; à peine arrivé à Paris, le maréchal Grouchy, après avoir remis le commandement, chercha les moyens de faire connaître ses bonnes intentions pour la maison de Bourbon, et deux jours après je le trouvai chez M. de Vitrolles, dont il avait découvert la retraite. Il y était, se mettant à sa pleine disposition et le suppliant de faire savoir aux princes, le plus tôt possible, qu'on pouvait compter sur lui, qu'il ne demandait qu'une occasion de faire preuve de son zèle. Quant au maréchal Soult, ce qu'il a fait depuis est la preuve qu'il cherchait, comme son collègue, l'occasion de jouer un rôle et d'acquérir des droits à la reconnaissance d'une dynastie qui ne pouvait manquer de régner sur la France. Nous nous étions bien inutilement exposés aux dangers que pouvait nous apporter notre voyage au milieu de soldats

en retraite. Les ordres venaient d'être donnés aux troupes de se porter au plus vite sur Paris. Ce mouvement imprévu avait été nécessité par la marche rapide de l'ennemi, dont les avant-gardes entraient déjà dans Compiègne et qui pouvaient ainsi arriver en fort peu de marches, par la route de Senlis, jusqu'aux portes de la capitale.

Que se passait-il à la Malmaison? En y conduisant Napoléon, il avait bien fallu lui faire comprendre qu'il n'y pouvait rester indéfiniment et que tout lui commandait de consentir, de concourir même aux dispositions qui pourraient lui procurer hors de France un asile où il serait assuré de vivre considéré et tranquille. L'Amérique seule pouvait lui offrir cet avantage. Il avait paru le comprendre, et des ordres avaient été expédiés au Havre pour équiper en toute hâte deux frégates qui devaient être mises à sa disposition (1). Il est à peu près certain que si, renonçant à attendre les sauf-conduits que les plénipotentiaires avaient eu mission de demander pour lui au quartier général des étrangers, il avait bien voulu user de ce moyen pour s'échapper, il lui eût été encore possible de gagner en sûreté les ports de la Nouvelle-Angleterre, les Anglais n'ayant pas eu le temps de disposer leurs croisières de manière à intercepter sa route. Mais il nourrissait toujours des espérances dont il lui était impossible de se détacher, et le duc de Wellington, ainsi que le maré-

(1) Je ne puis douter que sa pensée ne se soit par moments arrêtée alors avec assez de complaisance sur un projet d'établissement en Amérique. Il prétendait y consacrer ses loisirs à l'étude des sciences, et comme il voulait s'assurer que cette idée serait bien dirigée et même que les résultats en auraient quelque éclat, il fit proposer à M. Arago de l'accompagner. C'était le premier astronome et un des plus habiles membres de l'Académie des sciences. M. Arago ayant refusé (c'est de lui que je tiens ces détails), Napoléon s'informa de ce que pouvaient lui valoir les différentes places qu'il occupait en France, et sur cette information lui fit offrir en dédommagement une somme de 500,000 francs immédiatement payée. Cette offre fut encore rejetée, et il est possible que quelques désappointements de cette nature aient suffi pour le reporter dans un autre cours d'idées.

chal Blucher, ayant répondu aux plénipotentiaires qu'ils ne se regardaient pas comme autorisés par leurs gouvernements à donner le sauf-conduit demandé, ce refus, loin de l'affliger, lui parut favorable à ses vues, en ce qu'il semblait l'autoriser à demeurer tranquillement dans sa résidence de la Malmaison et à y attendre le cours des événements.

Lorsqu'il sut ensuite que l'ennemi était à Compiègne et s'avançait à grands pas par la route de Senlis, tandis que l'armée française de son côté revenait à marches forcées sur la capitale, ses espérances redoublèrent. Il alla jusqu'à se persuader qu'il pouvait encore faire agréer ses services comme général, si ce n'était comme empereur, et il chargea le général Beker d'en aller porter la proposition au gouvernement provisoire. S'il faut en croire son secrétaire M. Fleury, ce fut le duc d'Otrante qui donna lecture de cette proposition à la commission. Malgré quelques instances de M. Carnot pour que l'offre fût acceptée, M. Fouché n'eut pas de peine à la faire rejeter, et le résultat de cette nouvelle tentative fut de mieux faire sentir la nécessité de l'éloigner de la France au plus tôt et de le transporter à une grande distance de Paris. A cet égard, les vœux et les intentions de tout ce qui conservait la faculté de penser et de réfléchir étaient unanimes. Le maréchal Davout lui-même, dont le dévouement à sa cause et à sa personne s'était si souvent manifesté, n'hésita pas à se prononcer en ce sens de la manière la plus formelle.

La réponse au message apporté par le général Beker fut donc qu'on ne pouvait que conjurer le ci-devant empereur d'éviter les calamités que la prolongation de son séjour à la Malmaison et en France pouvait à tout moment appeler sur le pays et sur lui-même. Poussé ainsi dans ses derniers retranchements, et après s'être plaint de l'abandon dans lequel on le laissait et des perfidies de M. Fouché, il se décida à envoyer M. de Flahaut pour concerter avec

les membres du gouvernement provisoire et son départ et son embarquement. Mais déjà il n'était plus temps de songer à le faire partir pour le Havre, et il fallut le diriger sur Rochefort. Il partit le 29 juin, à cinq heures du soir, sous la conduite du général Beker, qui se trouva répondre de sa personne et dont il fut en réalité le prisonnier. Toutefois, sa résolution fut chancelante jusqu'à la dernière minute, et il ne se décida que lorsqu'il lui fut démontré que les Prussiens étaient maîtres du passage de la Seine et pouvaient d'un moment à l'autre envoyer des partisans pour l'enlever.

Je ne le suivrai point dans sa route; assez d'autres en ont donné les détails : il n'y a rien de plus connu que l'histoire de son embarquement, de son arrivée sur les côtes d'Angleterre et de son départ pour l'île de Sainte-Hélène. Mais c'est ici, si je ne me trompe, le lieu de dire, le jugeant avec l'impartialité que je me suis toujours efforcé de conserver en parlant de lui, qu'à mon sentiment, cette seconde période de sa carrière politique ne répond en aucune manière à la grandeur de la première. Il m'est impossible de ne pas trouver qu'il s'y est montré inférieur à lui-même. Depuis l'instant de son débarquement dans le golfe Jouan jusqu'à son arrivée à Paris, il a été admirable de résolution et de ressources dans l'exécution; ses proclamations à cette époque ont un caractère de fierté et de grandeur qui remuent les imaginations et les cœurs. On ne pouvait mettre en jeu avec plus d'habileté tous les sentiments, toutes les passions qui devaient le faire bien accueillir.

Après ce brillant début, il ne trouva plus les mêmes accents; il ne se sentait plus sur son terrain accoutumé; il ne sut dominer ni les hommes ni les événements. Il jugeait nécessaire d'invoquer les sentiments de liberté et d'indépendance; il ne devait pas laisser paraître son secret désir de reprendre ses habitudes de despotisme, auxquelles il lui fallut renoncer et qui ne tardèrent pas à faire douter de sa

bonne foi. S'étant hasardé à donner de téméraires assurances sur le retour de l'Impératrice et sur la bonne intelligence qui allait s'établir entre lui et son beau-père, il jeta les germes d'un grand découragement dans l'esprit de tous ceux qui s'étaient livrés à cette espérance. Qui sait si lui-même n'a pas été un peu la dupe de l'illusion qu'il avait voulu faire partager aux autres? On pourrait expliquer par ce motif la faute qui lui a été reprochée, de n'avoir pas tenté huit jours après son retour une expédition sur la Belgique; il n'y fallait pas plus de vingt-cinq mille hommes, et elle pouvait avoir les plus grands résultats. Enfin, même comme homme de guerre, sa conduite n'a pas été irréprochable dans la courte campagne qui a décidé de son sort. Après la bataille de Ligny, il a perdu du temps et n'a pas fait suivre les Prussiens d'assez près. Il n'a pas tenu assez sous sa main le corps du maréchal Grouchy. Pendant la bataille de Waterloo, il a dirigé les mouvements de trop loin, et c'est ainsi qu'une charge de cavalerie qui pouvait être décisive a été faite trop tôt et a compromis sa dernière ressource.

Après la perte de cette bataille, tout a été déplorable : ses résolutions et la manière dont il les a exécutées. Rentré en fugitif dans sa capitale, il n'a su ni commander, ni régner, ni abdiquer à propos. Il s'est laissé arracher une couronne qu'il pouvait noblement déposer, et la folle pensée de la conserver à son fils l'a entraîné, lui et les siens, dans de regrettables démarches qui n'ont abouti qu'à lui faire perdre un temps précieux. Il lui eût encore été possible d'assurer sa liberté en gagnant le sol de l'Amérique. Pendant ces trois mois, qu'on a justement qualifiés de *siècle des Cent-jours*, les circonstances ont sans doute été bien fortes et de nature à abattre l'esprit le plus ferme; mais je ne puis m'empêcher de croire que son génie était, comme ses forces physiques, dans un profond déclin.

Quand il partit, il ne pouvait plus y avoir rien de sérieux

dans les prétentions relatives à Napoléon II; et, en dehors d'un bien petit nombre d'amis dévoués, qui professaient un véritable culte pour cette dynastie et qui, singulier hasard, se trouvèrent plus nombreux dans la Chambre des représentants que partout ailleurs, je ne pense pas qu'aucun homme politique ait pu se faire illusion à cet égard. Il fallait être bien aveuglé pour ne pas voir que la maison de Bourbon était redevenue inévitable. Toutefois, même parmi ceux qui reconnaissaient cette vérité, il y en avait beaucoup qui se persuadaient qu'on pouvait lui faire encore des conditions. Ils ne voulaient pas comprendre que la couronne allait être reconquise; ils se flattaient que le Roi s'estimerait heureux de consentir à tout ce qui lui serait demandé. Dans leur zèle pour la liberté, ils trouvaient le moment favorable pour exiger toutes les améliorations dont la Charte de Louis XVIII leur paraissait susceptible.

L'idée fixe de M. de La Fayette et de ceux qui marchaient à sa suite (car, peu leur importait la personne appelée à régner) était que la couronne de France devait appartenir au prince qui accepterait franchement le nouveau pacte entre la nation et le souverain. Comme ils comptaient peu sur les dispositions, sur la bonne foi de la maison de Bourbon, ils aimaient à se persuader qu'il leur serait facile d'amener les cabinets de l'Europe à accepter, à la place de ceux qui leur inspiraient si peu de confiance, une branche quelconque d'une autre maison souveraine. Tel fut, en effet, le texte sur lequel M. de La Fayette n'hésita pas à entreprendre de négocier, du moment où il fut parvenu à rejoindre, dans Haguenau, le quartier général des souverains. Mais, à côté de ces partisans fanatiques du dogme de l'indépendance et de la souveraineté nationales, se plaçaient d'autres hommes plus pratiques qui, beaucoup moins occupés des libertés publiques que des intérêts particuliers, songeaient avant tout, comme M. Fouché, aux garanties que ces intérêts pouvaient recevoir.

CHAPITRE XIII

De nouveaux commissaires sont envoyés auprès des alliés pour négocier un armistice. — Lettre de M. Fouché au duc de Wellington. — Les armées ennemies approchent de Paris; la ville est mise en état de siège; le maréchal Davout prend le commandement des troupes. — Déclaration de l'état-major aux deux Chambres. — Discussion de l'adresse de la Chambre des représentants au peuple français; protestation de M. Bérenger contre l'oubli des droits de Napoléon II. — Le lendemain, nouveau discours de M. Bory de Saint-Vincent dans le même sens. — Les Chambres reconnaissent Napoléon II empereur des Français. — Les commissaires apprennent de lord Wellington que les alliés sont décidés à rétablir Louis XVIII. — Malgré le départ de Napoléon, ils refusent de conclure un armistice. — Anxiétés de la cour de Gand pendant la bataille de Waterloo. — M. de Vicence avait dévoilé l'existence du traité du 3 janvier à un secrétaire de l'ambassade russe. — La découverte d'une copie littérale de ce traité dans les papiers de M. Reinhard fait évanouir les doutes qui subsistaient dans l'esprit d'Alexandre. — Il dédaigne de se plaindre à Louis XVIII. — Le Roi. sur le conseil de Wellington, quitte Gand pour rentrer en France. — Haine des Prussiens pour notre pays; ils partagent toutes les rancunes de la Russie contre les Bourbons. — M. de Talleyrand rejoint le Roi à Mons. — Depuis longtemps, il insistait sur la nécessité de nommer un ministère responsable. — Louis XVIII sacrifie M. de Blacas. — Décidés à assurer leur influence exclusive sur le Roi, MM. de Metternich et de Talleyrand ne veulent le laisser rentrer en France qu'après la cessation complète des hostilités et, jusque-là, ils lui proposent de résider à Lyon. — Louis XVIII persiste dans sa résolution primitive. — M. de Talleyrand, froissé en voyant ses avis si peu écoutés, reste à Mons, et avec lui une partie du conseil du Roi. — Au reçu d'une lettre de lord Wellington, il se détermine cependant à rejoindre son souverain à Cambrai. — La proclamation royale de Cambrai.

Rien n'était plus urgent que de retarder la marche de l'ennemi. Le gouvernement provisoire comptait peu sur la négociation de M. de La Fayette et de ses collègues; il s'était, dès le 27, décidé à envoyer au quartier géné-

ral des alliés de nouveaux commissaires, spécialement chargés de demander une suspension d'armes et de négocier un armistice. Le choix de ceux-ci était fait de manière à montrer qu'on mettait une grande importance au succès de leurs démarches; il était sensible qu'en cas de besoin ils iraient beaucoup plus loin que leur mission apparente. C'étaient MM. Andréossy, de Valence, Flaugergues, de Boissy d'Anglas et de La Besnardière. Plusieurs d'entre eux ne dissimulèrent point, au moment de partir, je l'ai entendu de la bouche même de M. de Boissy d'Anglas, que le seul moyen d'en finir était d'arriver au plus vite à la maison de Bourbon; que toute tentative qui n'irait pas droit à ce but serait du temps perdu.

M. Fouché avait écrit au duc de Wellington une lettre qu'il chargea les commissaires de lui remettre et dont il donna communication en même temps à la Chambre des représentants. Elle est fort remarquable. Après quelques phrases de compliments assez bien tournés à l'adresse du duc et de l'Angleterre, se trouvait celle-ci :

« La nation française veut vivre sous un monarque. Elle « veut aussi que ce monarque règne sous l'empire des lois.

« La République nous a fait connaître tout ce qu'ont de « funeste les excès de la liberté, l'Empire tout ce qu'a de « funeste l'excès du pouvoir. Notre vœu, et il est immuable, « est de trouver à égale distance de ces excès l'indépen- « dance, l'ordre et la paix de l'Europe.

« Tous les regards en France sont fixés sur la constitu- « tion de l'Angleterre; nous ne prétendons pas à être plus « libres, nous ne consentirons pas à l'être moins.

« Les représentants du peuple français travaillent à son « pacte social. Les pouvoirs seront séparés, mais non divisés. « C'est de leur séparation même qu'on veut faire naître leur « harmonie.

« Dès que ce traité aura reçu la signature du souverain « qui sera appelé à gouverner la France, ce souverain

« recevra le sceptre et la couronne des mains de la nation.

« Dans l'état actuel des lumières de l'Europe, un des plus « grands malheurs du genre humain, ce sont les divisions « de la France et de l'Angleterre ; unissons-nous pour le « bonheur du monde.

« Mylord, nul homme, en ce moment, ne peut aussi puis- « samment que vous concourir à mettre l'humanité tout « entière sous un meilleur génie et dans une meilleure con- « dition. »

La lecture de cette lettre eut le plus grand succès dans la Chambre ; elle fut couverte d'applaudissements. Le commentaire n'en était pas difficile. M. Fouché se faisait clairement l'organe de ceux qui désiraient un nouveau pacte entre la nation et son souverain, qui voulaient que la couronne ne fût rendue qu'à cette condition ; mais en même temps il écartait, non moins clairement, Napoléon II, car ce n'était pas avec un roi enfant qu'il pouvait être question d'un tel traité. Louis XVIII était le seul souverain qui pût lui donner de sérieuses garanties. Après les applaudissements donnés publiquement à cette lettre, conçue dans des termes si clairs, alors que Napoléon était encore à la Malmaison, on ne devait pas s'attendre à l'explosion qui, trois jours plus tard, eut lieu dans la Chambre en faveur de Napoléon II. Les assemblées sont mobiles ; il est facile de les égarer quand elles n'ont pas été habituées à la discipline par une longue pratique du gouvernement parlementaire.

Cependant ni les commissaires nommés pour traiter d'un armistice, ni la lettre de M. Fouché n'avaient pu arriver assez tôt pour empêcher les colonnes ennemies de s'avancer rapidement jusqu'à une distance fort rapprochée de Paris. Dès le 30 juin, la commission de gouvernement fut obligée d'avertir les Chambres que les ennemis étaient en vue de la capitale ; elle ajouta que l'armée réorganisée occupait une ligne de défense qui protégeait la ville, et

que cette armée était animée du meilleur esprit, que son dévouement égalait sa valeur. Le ministre de la guerre, le maréchal Davout, en avait pris le commandement. Le maréchal Grouchy n'inspirait pas assez de confiance pour qu'on lui permît de négocier un armistice, d'entamer aucune négociation. Le quartier général du maréchal Davout fut établi à la Villette. Cela disait suffisamment à quel point la ligne de défense était resserrée; aussi la ville de Paris fut-elle mise en état de siège. Une situation aussi critique rendait de plus en plus désirable la conclusion d'un armistice.

A ce moment, le parti qui voulait la proclamation de Napoléon II redoubla d'efforts pour entraîner l'armée; il envoya des commissaires pour visiter les troupes dans leurs cantonnements. Il en résulta que le 1er juillet l'état-major fit parvenir aux deux Chambres, sous forme de lettre, une déclaration dans laquelle les protestations de dévouement à la cause nationale étaient entremêlées des déclarations les plus violentes contre la maison de Bourbon : « On voudrait nous imposer les Bourbons, et ces « princes sont rejetés par l'immense majorité des Français ! « Si on pouvait souscrire à leur rentrée, rappelez-vous, « représentants, qu'on aurait signé le testament de l'armée « qui pendant vingt années a été le palladium de l'honneur « français..... Les Bourbons n'offrent aucune garantie à la « nation. Nous les avions accueillis avec les sentiments « de la plus généreuse confiance; nous avions oublié tous « les maux qu'ils nous avaient causés par un acharnement « à vouloir nous priver de nos droits les plus sacrés. Eh « bien ! comment ont-ils répondu à cette confiance ? Ils nous « ont traités comme rebelles et vaincus, etc. »

Le maréchal Davout était le premier des généraux dont le nom se trouvait inscrit au bas de cette pièce. Elle a eu les plus graves conséquences, en confirmant la maison de Bourbon dans cette pensée que l'armée lui était à ce point

hostile que son existence était incompatible avec la sienne.

La Chambre des représentants rédigea et vota une adresse au peuple français. La discussion eut lieu le 30 juin et le 1er juillet, et elle fut l'occasion du dernier triomphe des partisans de Napoléon II. M. Manuel, qui en était le rédacteur, n'y avait point fait mention de Napoléon II et ne s'était occupé que du soin d'établir que nul ne saurait jamais être reconnu comme chef légitime de l'État si, en montant sur le trône, il refusait de reconnaître les droits de la nation et de les consacrer par un acte solennel. C'était le développement de la lettre de M. Fouché au duc de Wellington.

M. Bérenger, député du département de l'Isère, s'éleva contre l'apparent oubli des droits de Napoléon II, empereur par la force des constitutions. « Nous ne voulons « point, s'écria-t-il, de ces souverains qui arrivent à la « suite des armées étrangères. Notre constitution a deux « bases principales, l'exclusion des Bourbons et la fixation « de la couronne sur la tête de Napoléon II et de sa « famille, etc. » Cette violente sortie jeta le plus grand trouble dans les esprits. M. Regnaud appuya M. Bérenger, et M. Manuel essaya, avec beaucoup d'art, de faire comprendre comment l'omission de Napoléon II était une mesure de prudence, qui ne compromettait aucun droit, puisque le but de l'adresse n'avait été que d'établir les grands principes de l'indépendance nationale; mais il produisit peu d'impression.

Le parti royaliste était fort déconcerté par une discussion qui avait eu lieu au commencement de la séance; il y avait épuisé ses forces pour défendre une opinion que M. Maleville, membre de la Chambre, avait fait imprimer et distribuer, dans laquelle il s'efforçait de démontrer l'indispensable nécessité de se jeter au plus tôt dans les bras de la maison de Bourbon. Cette opinion avait été dénoncée par un sieur Garreau, l'un des commissaires

envoyés pour visiter les troupes; il rapportait que plusieurs soldats lui avaient paru exaspérés par cet écrit, qui produisait le plus mauvais effet. On comprend tout ce qu'une semblable imprudence fournissait de matière aux déclamations. Elles furent vives, et l'ordre du jour réclamé par les amis de M. Maleville n'avait été adopté qu'après un débat assez pénible. C'était un fâcheux préliminaire pour la discussion de l'adresse. M. Garat répondit à M. Manuel. Il prétendit que la Chambre avait trop positivement donné, dans la séance même, son adhésion au principe de la proscription irrévocable de la maison de Bourbon, pour qu'il lui fût possible de conserver dans l'adresse une phrase qui pourrait faire douter de sa résolution. L'adresse fut, sur sa demande, renvoyée à la commission pour modifier la rédaction.

Le lendemain, la séance s'ouvrit par un discours de la dernière violence que prononça M. Bory de Saint-Vincent, l'un des commissaires envoyés auprès des troupes. Le compte qu'il avait à rendre de sa mission en fut l'occasion. Il termina en demandant que Napoléon II fût proclamé, sans plus de retard, empereur des Français et que la garde nationale de Paris fût invitée à aller partager le danger de ses frères de l'armée régulière. L'impression de ce discours fut ordonnée à six exemplaires, puis on entendit le rapport de la commission. On y avait ajouté une phrase, portant qu'en vertu des constitutions de l'Empire, Napoléon II, son père ayant abdiqué, était appelé à lui succéder. Ainsi modifiée, personne ne s'opposa plus à l'adoption de l'adresse, on en ordonna l'envoi aux armées; on l'afficha dans la capitale. Elle fut portée à la Chambre des pairs, qui l'adopta sur un rapport de M. Thibaudeau. « Si la « France, dit-il, repousse tout chef qui viendrait opposer « ses droits à ceux de la nation, quelle indignation ne doit-« elle pas manifester, si ce chef, ennemi déclaré de la sou-« veraineté du peuple, est porté au trône par des armées

« étrangères, à travers le ravage de notre territoire, la « destruction de nos villes et toutes les horreurs de la « guerre, sur les cadavres des Français et sur les ruines « de notre indépendance ! »

Je voudrais faire le moins possible de citations, mais il faut bien consigner ces paroles, qui ont fait une grande impression dans le pays. Voilà où nous avaient conduits les irrésolutions, les tergiversations de M. Fouché; c'est ainsi qu'il a amené une des choses qu'il redoutait le plus, dont il comprenait le mieux le danger : la reconnaissance formelle par les deux Chambres des droits de Napoléon II. Que de maux il aurait écartés, s'il avait eu le courage de se prononcer aussitôt après l'abdication et s'il avait, comme cela lui était si facile, entraîné à sa suite cette foule indécise qu'il a livrée à toutes les influences!

Les commissaires nommés pour négocier l'armistice avaient promptement pénétré jusqu'au quartier général du duc de Wellington, qui leur déclara qu'il ne pouvait rien répondre avant de s'être concerté avec le général Blucher, et qui leur annonça le 29 au soir qu'il avait été convenu entre lui et ce général qu'aucun armistice ne pouvait se conclure tant que Napoléon serait à Paris et en liberté; que les opérations ne pouvaient être suspendues.

Le 1er juillet, dans la matinée, les commissaires obtinrent cependant une nouvelle conférence : dans le compte rendu qu'ils firent au ministre (1) des affaires étrangères, on voit que le duc de Wellington dit formellement que Louis XVIII pouvait seul réunir les conditions qui dispenseraient l'Europe de demander à la France des garanties consistant dans des cessions de territoire plus ou moins considérables. Il remit en même temps aux plénipotentiaires deux proclamations de ce prince, en leur faisant connaître qu'il résidait à Cambrai et que le Quesnoy était, ainsi que plu-

(1) Le duc de Vicence, en entrant dans la commission de gouvernement, avait remis son ministère entre les mains de M. Bignon.

sieurs autres places, déjà rangé sous son obéissance.

A l'issue de cet entretien, les commissaires avaient reçu la nouvelle du départ de Napoléon; ils se hâtèrent d'en prévenir le duc de Wellington, espérant que cet événement pourrait favoriser la conclusion d'un armistice. Le duc leur fit connaître qu'une lettre écrite au nom de l'empereur de Russie et de l'empereur d'Autriche venait de lui parvenir ainsi qu'au maréchal Blucher; que cette lettre pressait vivement la poursuite des opérations; on ajoutait même que si quelque armistice venait à être accepté par les généraux qui se trouvaient près de Paris, Leurs Majestés ne se croiraient pas liées par cette convention, et qu'elles poursuivraient leur marche. Les plénipotentiaires comprirent qu'il n'y avait plus d'illusion possible. En effet, tout était consommé le 1er juillet, à huit heures du soir, à Louvres, où se trouvait le quartier général ennemi, c'est-à-dire à six lieues de Paris (1).

Il est temps que je dise ce qui s'était passé autour du Roi, quelle avait été sa marche, quelles résolutions il avait prises depuis le moment où il avait appris l'issue de la bataille de Waterloo.

Les anxiétés avaient été vives à Gand, pendant la durée de la lutte; on y avait même, durant quelques heures, tenu pour certain que la bataille était perdue par les Anglais; déjà on songeait aux préparatifs de la fuite, lorsque arriva la nouvelle du succès des alliés. Bientôt on sut à quel point ce succès était complet, et que les routes de France allaient être ouvertes. Il ne pouvait y avoir de doute dans le conseil de Louis XVIII sur la nécessité d'en profiter pour se reporter au plus tôt sur le territoire du royaume et pour y

(1) J'ai lu une lettre du duc de Wellington dans laquelle il rendait compte à M. de Talleyrand des deux conférences qu'il venait d'avoir avec les commissaires. A la manière dont il parlait dans cette lettre de M. Fouché, on ne peut guère douter qu'il n'eût déjà été question à Cambrai de son élévation au ministère, que ce ne fût à peu près convenu.

faire acte de souveraineté. La plus grande diligence était commandée par beaucoup de motifs, mais surtout parce qu'on savait le peu de zèle qui s'était manifesté à Vienne, dans les derniers jours du congrès, pour la cause de la maison de Bourbon.

La lettre de M. de Talleyrand que j'ai rapportée plus haut, en date du 23 avril, avait donné les plus tristes lumières. C'était principalement des dispositions de l'empereur de Russie dont on avait lieu de se méfier, avec d'autant plus de raison qu'on n'ignorait pas que depuis l'avertissement donné par M. de Talleyrand, les griefs de ce souverain s'étaient encore sensiblement accrus; il avait eu connaissance, on n'en pouvait plus douter, du traité secret qui s'était conclu pendant le congrès entre la France, l'Autriche et l'Angleterre. Or ce traité, auquel M. de Talleyrand avait eu une si grande part, était entièrement dirigé contre la Russie.

Mais comment un fait aussi grave et qu'à cette époque surtout, il importait autant de cacher, avait-il été révélé au cabinet russe? Le premier avis en fut donné par le duc de Vicence à un secrétaire de l'ambassade russe qui se trouvait encore à Paris au moment de son entrée au ministère des affaires étrangères. M. de Vicence n'avait pas tenu dans ses mains le traité que M. de Jaucourt avait eu soin d'emporter (1), mais il en connaissait la teneur; elle lui avait été rapportée fort exactement par un employé des affaires étrangères qui avait été chargé d'en faire une copie.

Le secrétaire d'ambassade n'avait eu rien de plus pressé que d'accourir à Vienne pour faire part à son maître d'une si importante découverte. L'empereur Alexandre avait refusé d'y croire, et il persistait à ne voir dans cette confidence qu'une ruse, qu'un mensonge de Napoléon, em-

(1) On a beaucoup dit dans le temps que M. de Jaucourt avait eu l'incroyable négligence de laisser ce traité dans les cartons du ministère; mais je puis garantir l'exactitude du fait, tel que je le rapporte.

ployés pour le brouiller avec une partie de ses alliés, lorsqu'un parti prussien, qui battait la campagne entre Francfort et la frontière de France, arrêta sur la grande route, au moment où il allait passer cette frontière, M. Reinhard, ministre de France à Francfort. Il fut fouillé avec la dernière rigueur, on trouva sur lui une copie littérale et authentique du traité. A quel propos cette pièce avait-elle été envoyée à M. Reinhard? Elle lui venait certainement de M. de Talleyrand avec lequel ses rapports étaient assez intimes. Je crois que celui-ci, en lui faisant une si inutile communication, avait voulu, cédant à un mouvement d'amour-propre, qu'une œuvre dont il était si fier fût connue et reçût l'approbation de l'un des hommes dont il prisait le plus la capacité et le jugement. Quoi qu'il en puisse être, la découverte étant ainsi confirmée, tous les doutes se trouvèrent levés et l'empereur Alexandre fut bien obligé de croire à l'espèce de trahison dont il avait été l'objet. Il ne dissimula pas son indignation à son entourage, mais il eut la délicatesse de défendre à son ministre auprès du Roi retiré à Gand, M. de Pozzo, d'articuler aucune plainte. « Ce n'est pas le moment, dit-il, de leur faire sentir l'éten- « due de leurs torts envers moi; ils ne sont déjà que trop « accablés. » Ce silence n'empêchait pas que l'injure ne fût vivement ressentie, et il eût été téméraire de faire pour l'avenir un grand fond sur la bonne volonté d'un prince qu'on avait si gravement offensé.

Fort heureusement les grands événements militaires qui venaient de se passer en Flandre donnaient la principale influence aux Anglais et à leur général le duc de Wellington. C'était bien le cas de se prévaloir des liens qui s'étaient formés à Vienne entre le cabinet de Londres et celui de Paris; si ces liens valaient à la maison de Bourbon l'animadversion de la Russie, il était assez juste qu'ils lui procurassent au moins l'appui de l'Angleterre. Le duc de Wellington était entré fort avant à Vienne dans toutes les com-

binaisons de la triple alliance ; ses rapports, à cette occasion, étaient devenus fort intimes ; il se montra très disposé à faire tourner sa victoire au profit de la maison de Bourbon et fut le premier à avertir Louis XVIII qu'il était à propos de se mettre en route le plus tôt possible et de venir, à la suite de l'armée anglaise et prussienne, s'établir sur la première partie du territoire français qui serait évacuée par Napoléon. Le conseil était trop bon pour n'être pas suivi : Louis XVIII, étant parti de Gand le 21, arriva le soir même à Mons.

Malgré la nécessité pour les troupes anglaises et prussiennes de concerter ensemble les opérations militaires, le général prussien Blucher était loin de partager les sentiments du duc de Wellington pour la maison de Bourbon. Les Prussiens étaient animés de la haine la plus violente contre la France, impatients de n'avoir pu en 1814 profiter de la victoire, ainsi qu'ils l'auraient désiré, irrités des obstacles que récemment encore la politique de la maison de Bourbon avait opposés à leurs projets d'agrandissement aux dépens de la Saxe, humiliés par leur défaite de Ligny, ils n'aspiraient qu'à achever l'affaiblissement, l'abaissement, presque l'asservissement de la France. La cause de la légitimité était peu de chose pour eux, du moment où elle ferait le moindre obstacle à l'accomplissement de leurs projets ; ils n'avaient dès lors aucun empressement pour la servir. Leur liaison avec la Russie était intime, et ils partageaient toutes ses rancunes.

Au moment où le Roi avait quitté Gand, il était accompagné par Monsieur et M. le duc de Berry, et par tous les membres de son conseil, qui depuis trois mois se trouvaient réunis auprès de lui. C'étaient M. le chancelier Dambray, M. de Blacas, le duc de Dalberg, M. Louis, MM. Beugnot, de Jaucourt, de Chateaubriand et de Lally-Tollendal, ce dernier à je ne sais quel titre. Quant à M. de Chateaubriand, il s'était, sans aucune mission formelle, à ce qu'il

parait, emparé à peu de chose près du ministère de l'intérieur qu'on avait considéré comme vacant en l'absence de l'abbé de Montesquiou, qui était resté en Angleterre (1).

M. de Blacas avait été jusqu'alors l'âme de ce conseil, mais sa prépondérance, son existence même commençaient à y être fort menacées. M. de Talleyrand ne s'était pas pressé de rejoindre le Roi, et les bons prétextes ne lui avaient pas manqué pour rester à Vienne. Il ne s'était mis en route que lorsque les souverains eux-mêmes eurent quitté cette résidence pour se rendre à leurs quartiers généraux. Il chemina assez lentement; il se trouvait encore à Liège lorsque le mouvement rétrograde des Prussiens, après la bataille de Ligny, intercepta la route de Bruxelles et de Gand. Il rejoignit le Roi à Mons, où il arriva dans la journée du 22.

Peu de jours avant avait eu lieu une scène depuis longtemps préparée, que son retour avait sans doute hâtée. Le résultat peut, sous quelques rapports, être comparé à celui de la fameuse journée des Dupes, car l'intrigue tourna à l'avantage de celui contre lequel elle était principalement dirigée. Les vues et les intentions de M. de Talleyrand sur l'organisation qu'il conviendrait de donner au ministère que le Roi allait former étaient connues; dernièrement encore, il avait expédié à Gand M. Alexis de Noailles, avec mission de les faire connaître positivement. La correspondance dans laquelle elles étaient sans cesse reproduites avait été, sans nul doute, communiquée aux princes.

(1) On ne peut se dispenser de rappeler ici le long et brillant rapport que M. de Chateaubriand, qui n'y prenait cependant que la qualité de ministre plénipotentiaire du roi de France auprès du roi de Suède, avait jugé à propos d'adresser, le 9 mai, à Sa Majesté, sur l'état intérieur du royaume. L'entreprise était un peu hasardée. Aussi ne fut-elle pas sans inconvénient, et la publicité qu'on ne manqua pas de donner en France à ce rapport y fit certainement plus de mal que de bien. Mais M. de Chateaubriand ne s'en considéra pas moins comme investi, par cet acte, du ministère de l'intérieur, et lorsqu'on refusa de le lui confier, il crut avoir éprouvé une grande injustice.

Au nombre des reproches qu'il adressait le plus souvent au gouvernement de Louis XVIII, était la part qu'on avait inconsidérément donnée et l'influence qu'on avait laissé prendre à M. de Blacas. Dans le public, en France, et hors de France, on ne lui reconnaissait d'autre titre à cette situation exceptionnelle que celui qu'il tenait de la faveur du Roi. M. de Talleyrand présentait donc comme une mesure tout à fait pressante la nomination d'un ministère composé suivant les désirs du pays et qui aurait devant lui une véritable responsabilité. C'est-à-dire que les princes devaient en être écartés, que leur présence au conseil ne pouvait être tolérée plus longtemps. De pareils conseils n'étaient pas pour leur plaire. Ils leur avaient donné beaucoup d'humeur. Monsieur surtout en avait conçu un vif déplaisir. Si, au moment de l'adversité, il les avait supportés sans trop laisser échapper son indignation, son parti fut bientôt pris d'en secouer l'importunité, alors que la maison de Bourbon lui semblait tout à fait réconciliée avec la fortune, et lorsqu'il crut n'avoir plus qu'à recueillir les fruits de la victoire. Toutefois, dans le nombre des sacrifices indiqués, il en était un qui ne lui répugnait pas du tout, c'était celui de M. de Blacas, dont la personne depuis fort longtemps lui agréait peu, qui plus d'une fois s'était placé entre lui et son frère. Il jugea donc à propos d'en faire le sacrifice à l'opinion publique, dont M. de Talleyrand faisait tant de cas. Il se persuada que ce sacrifice une fois fait, il resterait, avec son fils le duc de Berry, tout-puissant sur l'esprit du Roi. Il ne doutait pas qu'il lui serait facile de déjouer les projets de celui qui était devenu l'objet de sa plus vive aversion, c'est-à-dire de M. de Talleyrand.

L'exécution de ce plan commença dans le trajet de Gand à Mons, et le Roi obsédé céda aux instances qui lui furent faites de renvoyer sans plus tarder M. de Blacas. On assure que cette résolution lui coûta des larmes ; mais M. de Blacas n'en reçut pas moins, le 22 au matin, à Mons, l'ordre de

partir à l'instant pour Ostende, de s'embarquer pour l'Angleterre et de se rendre à Naples, pour y occuper le poste d'ambassadeur. Il était parti lorsque M. de Talleyrand arriva, et déjà Monsieur avait arrangé avec le Roi la liste d'un ministère qui devait être officielle aussitôt qu'on aurait pu former un établissement en France. Dans ce projet, M. de Vaublanc occupait le ministère de l'intérieur, M. le Chancelier conservait les sceaux, M. Louis les finances, et le duc de Feltre le ministère de la guerre. M. Capelle devait avoir aussi dans cette administration une place de grande importance (1).

On ne disait point que M. de Talleyrand dût être exclu de ce ministère; le département des affaires étrangères paraissait lui être toujours réservé; mais on savait bien qu'une telle distribution de portefeuilles rencontrerait de sa part la plus forte opposition. On se flatta d'être bientôt à l'abri de ses objections, dès qu'on aurait franchi la frontière. En France, sa position serait moins forte. Mais ce que M. de Talleyrand venait combattre, était précisément l'à-propos d'une telle résolution. Sa liaison avec l'Autriche s'était fort resserrée. Depuis deux mois il avait combiné avec M. de Metternich un plan qui devait assurer leur influence exclusive sur la cour de Gand. Louis XVIII ne devait point rentrer dans sa capitale avant que la guerre fût entièrement terminée et que toutes les conséquences en fussent réglées.

Dans ce système, il convenait de l'éloigner le plus tôt

(1) M. Capelle et M. de Vaublanc s'étaient rendus à Gand, persuadés, sans trop de motifs, qu'ils avaient beaucoup à craindre des mauvais vouloirs de Napoléon. M. de Vaublanc, préfet de Metz, lui avait cependant offert ses services après le 20 mars dans une lettre très humble, mais ils avaient été rejetés. Quant à M. Capelle, on peut se souvenir de l'injuste rigueur avec laquelle Napoléon avait voulu le traiter en 1814, lorsque la ville de Genève, dont il était préfet, eut ouvert ses portes aux Autrichiens. Ses appréhensions étaient donc un peu plus fondées. Ils étaient tous deux, pendant leur séjour à Gand, particulièrement dévoués au service de Monsieur.

possible du théâtre de la guerre, et comme c'était dans le Nord que devaient se porter les grands coups, les deux diplomates avaient résolu de lui faire remonter les rives du Rhin et de tout disposer pour le conduire à Lyon, aussitôt que les routes menant à cette ville seraient ouvertes. On supposait, non sans raison, qu'elle serait une des premières délivrées du joug de Napoléon; la disposition des différents corps d'armée appartenant à la coalition indiquait suffisamment qu'elle serait alors occupée par les troupes autrichiennes. Le roi de France, disait M. de Talleyrand, ne peut être nulle part aussi bien que dans une ville de si grande importance: de là il donnera la main au midi de la France, mieux disposé pour lui que tout le reste du royaume; il sera en position de surveiller tout ce qui se passe dans le centre et au nord. Sa situation, enfin, sera excellente pour traiter avec ses alliés.

Cette combinaison pouvait se défendre par de bonnes raisons, dans l'hypothèse d'une lutte prolongée, et M. de Talleyrand, à mesure qu'il avançait vers le but de son voyage, s'y attacha de plus en plus; mais les circonstances étaient fort changées au moment où il rencontra le Roi à Mons. Comme rien ne pouvait contrarier plus sensiblement l'exécution de son plan que l'entrée immédiate de Louis XVIII en France par la frontière du Nord, tous ses efforts furent employés, dans une conférence qu'il en obtint le 22 au soir, à lui démontrer les inconvénients du parti auquel il paraissait s'être arrêté. Louis XVIII ne se rendit point à ses arguments, et M. de Talleyrand se proposait de revenir à la charge le lendemain matin, lorsqu'il apprit que l'ordre du départ était donné. Il accourait cependant pour faire entendre de nouvelles représentations, lorsqu'il trouva le Roi déjà monté en voiture et n'en put obtenir qu'une audience de quelques secondes à la portière. Ce dédain de ses avis, cette précipitation à agir de manière à les rendre inutiles, le blessèrent profondément, et il annonça, en ren-

trant, que le Roi paraissant mettre peu de prix à ses services, il ne voyait rien de mieux à faire que de se mettre à l'écart; que son parti était pris de ne pas le suivre dans la pointe téméraire qu'on lui faisait faire en France, qu'il restait à Mons. Voulant se rapprocher le plus possible du quartier général des souverains alliés, il chargea un de ses commensaux d'aller lui retenir un logement dans je ne sais quelle ville située entre la frontière et le Rhin.

Sa résolution ne fut pas plus tôt connue qu'elle amena une scission dans le conseil du Roi, et le parti qui se rangea de son bord se trouva de beaucoup le plus considérable et le plus important. Il était si peu raisonnable de se séparer, dans un tel moment, de l'homme qui, depuis huit mois, tenait le fil des négociations entre la France et l'Europe, de celui qui, depuis le débarquement de Napoléon, avait, sans qu'il y eût moyen de le nier, contribué plus que personne à resserrer les nœuds de la coalition qui allait en triompher! M. de Jaucourt, M. Louis, M. Beugnot, M. de Chateaubriand, M. de Lally-Tollendal restèrent donc à Mons avec M. de Talleyrand. Le même mouvement eut lieu parmi des hommes d'affaires qui, sans tenir une place dans le conseil, marchaient cependant à ses côtés. Ainsi MM. Mounier, Anglès et Guizot demeurèrent avec M. de Talleyrand, tandis que MM. de Vaublanc et Capelle s'acheminèrent à la suite du Roi, avec le duc de Feltre et le Chancelier. Ces quatre personnages se trouvaient ainsi, avec les princes, former à eux seuls le conseil. La grande hâte qu'ils avaient de se saisir du gouvernement et de faire acte de leur pouvoir les poussa à publier dès le 25, au nom de Louis XVIII, la proclamation qui parut sous le contreseing du duc de Feltre, datée de Cateau-Cambrésis. Elle était d'une très médiocre rédaction, pleine de sécheresse, et tout à fait au-dessous de la circonstance. Les menaces y étaient, maladroitement et sans restrictions suffisantes,

mêlées à quelques phrases obligeantes pour la grande masse de la nation.

Les hommes qui étaient restés à Mons avec M. de Talleyrand n'étaient pas résignés à abandonner complètement la partie; pensant bien que l'isolement dans lequel le Roi allait se trouver lui ferait une vive impression, ils s'étaient décidés à tenter une démarche auprès de lui et même auprès du duc de Wellington, pour qu'il contribuât à éclairer Sa Majesté. Comment comprendre, en effet, que le général victorieux, sous l'aile duquel la maison de Bourbon s'était réfugiée, ne se trouvât pas blessé en voyant écarter de ses conseils le seul ministre avec lequel il eût des rapports habituels et intimes?

M. de Talleyrand, malgré la fermeté apparente de sa décision, n'était pas sans quelque inquiétude sur les suites qu'elle pourrait avoir, et peut-être trouvait-il qu'il aurait mieux fait de ne pas pousser les choses si loin, du moment où il n'était pas sûr de faire adopter le conseil de ne pas entrer en France. Il fut résolu, dans une conférence tenue à Mons, chez lui, le 24 au soir, que M. de Chateaubriand partirait le lendemain. Il s'était offert de lui-même pour remplir cette mission, et la position dans laquelle il s'est si promptement trouvé rend cette circonstance fort remarquable. Il devait aller dire au Roi à quel point, en s'abandonnant à des conseils aussi tranchants, en souffrant l'éloignement d'un homme aussi important, Sa Majesté courait le risque de jeter à la fois le découragement dans l'âme de ses meilleurs serviteurs et les plus vives inquiétudes dans l'esprit de ses peuples. Tout était convenu et préparé pour le départ de ce négociateur: déjà le général de Pozzo, ministre de l'empereur Alexandre auprès de Louis XVIII, et qui, je crois, avait assisté à la conférence, était parti dans le même but, lorsque arriva dans la nuit un message du duc de Wellington. Aucune démarche n'avait été nécessaire pour le pousser à agir; voici la lettre qu'il écrivait à

M. de Talleyrand. Je la rapporte en entier, parce qu'elle confirme en grande partie ce que je viens de raconter, et parce qu'elle fait bien connaître les diverses situations.

« Au Cateau, le 24 juin 1815, dix heures du soir (1).

« Mon Prince, le Roi est arrivé ici, et comme je m'y « attendais, il a été reçu avec les plus grandes démonstra- « tions de joie par tous ses sujets. Je regrette seulement que « Votre Altesse n'ait pas accompagné Sa Majesté.

« C'est moi qui ai recommandé au Roi d'entrer en ce « moment en France, parce que je connaissais l'étendue de « nos succès dans la bataille du 18 dernier, parce que je « désirais profiter de l'influence du nom de Sa Majesté pour « donner à ce succès tous les avantages qu'on en pouvait « attendre, et parce que je prévoyais qu'il occasionnerait « une crise dans les affaires du Roi, particulièrement à « Paris, ce qui me ferait souhaiter que pour en tirer avan- « tage Sa Majesté fût sur les lieux, ou au moins aussi près « que les circonstances le permettaient.

« Je me flatte que si j'avais pu vous voir, ou si vous « aviez connu le véritable état des affaires, lorsque vous « avez conseillé au Roi, à Mons, de ne pas entrer en France, « vous auriez donné à Sa Majesté un avis différent et que « vous auriez suivi le Roi.

« Dans l'état actuel des choses, je ne puis que vous « envoyer, comme confirmation de mon opinion relative- « ment à l'étendue de nos succès, le *Journal de l'Empire* « du 22, dans lequel vous trouverez le rapport de Bonaparte « sur la bataille, rapport dont la véracité, en tant qu'elle « prouve contre lui, ne saurait être contestée. Vous verrez « dans la même feuille ce qui s'est passé dans la Chambre « des représentants à l'égard de cette bataille, et je vous

(1) L'original de cette lettre est en anglais.

« envoie des copies des lettres que je viens de recevoir du « prince Frédéric d'Orange, qui se trouve devant Valen- « ciennes.

« Vous y verrez qu'en conséquence Bonaparte s'est « décidé à abdiquer le gouvernement en faveur de son fils « et quelles sont les personnes qui forment à Paris un gou- « vernement provisoire. D'après ces faits, je conclus que « vous ne pouvez avoir de scrupules pour rejoindre sur-le- « champ le Roi, mesure que je puis vous prier, ainsi que « les autres membres du conseil, de prendre sans perte de « temps.

« J'ai l'honneur d'être, de Votre Altesse, le très humble « et très obéissant serviteur.

« *Signé* : WELLINGTON.

« *P. S.* — Je vous prie d'observer que quoique j'aie vu « le Roi, je n'ai point parlé à Sa Majesté de l'objet de cette « lettre. »

Il est fort permis de ne pas croire à la sincérité de ce *post-scriptum*, ajouté sans aucun doute pour sauver la dignité royale; car comment admettre que le duc de Wellington ait vu le Roi et ne lui ait pas parlé d'un fait aussi étrange que celui de l'absence, en de telles circonstances, de son ministre des affaires étrangères et de la moitié de son conseil? Comment, d'ailleurs, aurait-il su le conseil qui avait été donné à Mons?

M. de Talleyrand, au reçu de cette lettre, n'hésita pas à partir; il était trop heureux qu'une si belle porte lui fût ouverte pour sortir du défilé dans lequel il s'était engagé un peu légèrement. Les personnes qui n'avaient pas voulu l'abandonner suivirent son exemple et arrivèrent ensemble à Cambrai le 25 au soir. Cette ville avait ouvert ses portes le 24, et le duc de Wellington s'était hâté d'y conduire Louis XVIII, le siège provisoire du gouvernement devant

être en effet beaucoup mieux placé dans cette ville que dans la bicoque de Cateau-Cambrésis.

Du moment où la réunion de tout le conseil fut opérée, la situation ne tarda pas à changer, et M. de Talleyrand eut bientôt repris l'autorité que devait lui donner sa position d'homme nécessaire, indispensable même. Son premier soin fut de réaliser, autant qu'il dépendait de lui, le système qu'il avait développé dans sa correspondance. Ne pouvant encore organiser un ministère comme il l'entendait, et sentant bien que cette opération ne pouvait s'achever que dans la capitale, lorsqu'il serait à portée de connaître tous les besoins de la situation, il voulut au moins manifester de l'esprit qui allait diriger le nouveau gouvernement royal. Il tenait surtout à faire prendre des engagements au Roi. Jugeant que la proclamation du duc de Feltre était plus qu'insuffisante, il résolut d'en proposer une nouvelle. Rien de plus important, de plus difficile, de plus délicat, que la rédaction d'une pareille pièce ; il fallait s'attendre qu'elle rencontrerait une forte opposition de la part des princes et surtout de Monsieur. Cet obstacle n'arrêta pas M. de Talleyrand, assuré qu'il était de la majorité dans le conseil, où il disposait de tous ceux qui avaient fait cause commune avec lui.

Cependant une première rédaction, trouvée trop sévère pour le gouvernement qui avait précédé le 20 mars, fut abandonnée. Convenait-il donc de le traiter aussi durement, alors qu'il avait été celui de Louis XVIII ? Il fallut chercher des termes adoucis, moins offensants pour le passé. Trois jours entiers furent employés, tant à la nouvelle rédaction qu'à sa discussion dans le conseil ; le débat y fut très animé ; il en sortit enfin la proclamation qui fut ordonnée à Cambrai le 28 juin. M. Beugnot en fut le rédacteur principal.

« J'apprends, faisait-on dire au Roi, qu'une porte de mon « royaume est ouverte, et j'accours. J'accours pour ramener

« mes sujets égarés, pour adoucir les maux que j'aurais « voulu prévenir, et pour me placer une seconde fois entre « les armées alliées et les Français, dans l'espoir que les « égards dont je peux être l'objet tourneront à leur salut. « C'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la « guerre. Je n'ai pas permis qu'aucun prince de ma famille « parût dans les rangs des étrangers, et j'ai enchaîné le « courage de ceux de mes serviteurs qui avaient pu se « ranger autour de moi. »

Après ce début fort heureux venait, sur le passé, un aveu qui devait donner les plus grandes espérances pour l'avenir :

« Revenu sur le sol de la patrie, je me plais à parler de « confiance à mes peuples. Lorsque j'ai reparu au milieu « d'eux, j'ai trouvé les esprits agités et emportés par des « passions contraires. Les regards ne rencontraient de « toute part que des difficultés et des obstacles. Mon « gouvernement devait faire des fautes; peut-être en a-t-il « fait. Il est des temps où les intentions les plus pures « ne suffisent pas pour diriger, où quelquefois même elles « égarent. L'expérience seule pouvait avertir, elle ne sera « pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France. » Ce langage était à la fois touchant et généreux, mais peut-être, avant de le tenir, aurait-il fallu être plus assuré qu'il ne serait jamais démenti. « Mes sujets ont appris par de « cruelles épreuves que le principe de la légitimité des « souverains est l'une des bases fondamentales de l'ordre « social, la seule sur laquelle puisse s'établir, au milieu d'un « grand peuple, une liberté sage et bien ordonnée. Cette « doctrine vient d'être proclamée comme celle de l'Europe « entière. » (Un peu moins qu'il n'eût été désirable.) « Je « l'avais consacrée d'avance par ma Charte, et je prétends « ajouter à cette Charte toutes les garanties qui peuvent « en assurer le bienfait. L'unité du ministère est la plus « forte que je puisse offrir; j'entends qu'elle existe et que

« la marche franche et assurée de mon conseil garantisse « tous les intérêts et calme toutes les inquiétudes. »

On retrouve dans ce passage l'idée favorite de M. de Talleyrand. Ce fut aussi, dans le conseil, l'occasion d'une des plus vives discussions. Là, en effet, se trouvait le principe de l'exclusion des princes. Il y eut, à ce sujet, une scène fâcheuse entre le duc de Berry et M. Louis, qui se laissa aller jusqu'à dire que, dans tous les temps, les plus grands malheurs de la France étaient nés de la part que les princes, de gré ou de force, avaient su se faire dans le gouvernement, qui ne devait appartenir qu'au Roi.

Venait ensuite une justification à laquelle on aurait peut-être mieux fait de ne pas descendre, sur les inquiétudes faussement suscitées relativement au rétablissement de la dîme et des droits féodaux et à la solidité des ventes de domaines nationaux. Puis une assurance d'un très bon effet sur l'intention où était le Roi de choisir parmi tous les Français ceux qui devaient approcher de sa personne et de sa famille. « Je ne veux exclure, ajoutait-il, de ma « présence, que ces hommes dont la renommée est un « sujet de douleur pour la France et d'effroi pour l'Europe. « Dans la trame qu'ils ont ourdie, j'aperçois beaucoup de « mes sujets égarés et quelques coupables. Je promets, « moi qui n'ai jamais promis en vain, l'Europe entière le « sait, de pardonner, à l'égard des Français égarés, tout « ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille, au « milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis rentré « dans Cambrai au milieu de tant d'acclamations. Cependant le sang de mes sujets a coulé par une trahison dont « les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette « trahison a appelé l'étranger dans le cœur de la France. « Chaque jour me révèle un désastre nouveau. Je dois « donc, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes « peuples, pour le repos de l'Europe, excepter du pardon « les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils

« seront désignés à la vengeance des lois par les deux « Chambres, que je me propose d'assembler incessamment.

« Français, tels sont les sentiments que je rapporte au « milieu de vous; celui que le temps n'a pu changer, que le « malheur n'a pu fatiguer, que l'injustice n'a pu abattre, le « Roi, dont les pères règnent depuis huit siècles sur les « vôtres, revient pour consacrer le reste de ses jours à « vous défendre et à vous consoler. »

Il est facile de voir les efforts faits pour rassurer tous les intérêts et répondre à tous les sentiments du pays. On parle d'indulgence, de pardon, d'oubli, afin de calmer, d'apaiser toutes les colères et toutes les craintes. En même temps on reconnaît comme indispensable une certaine sévérité pour satisfaire aux besoins de la vindicte publique, et même, car il fallait bien déjà les faire entrer en ligne de compte, aux exigences de l'Europe. Il fallait bien lui reconnaître le droit de se plaindre des nouveaux périls auxquels on venait de l'exposer, des pénibles efforts auxquels elle avait été condamnée une seconde fois. Voilà le double but que les rédacteurs de la proclamation avaient eu la prétention d'atteindre. Jusqu'à quel point y étaient-ils parvenus?

Le besoin de limiter les poursuites, à la suite d'une crise dans laquelle il était facile de compromettre l'armée et la partie la plus active de la nation, leur avait fait imaginer le renvoi des grands coupables à la désignation des deux Chambres. On avait l'exemple de ce qui s'était pratiqué en Angleterre dans une situation analogue. Il était simple en apparence de s'appuyer sur cet exemple; cependant les conséquences de l'espèce d'engagement qu'on avait pris ont été fort graves et n'ont pas tardé à amener des embarras, devenus plus tard de véritables dangers. Il n'était pas impossible de les prévoir, ainsi que je le montrerai tout à l'heure. La proclamation une fois publiée, le Roi et son conseil n'eurent plus qu'à attendre la marche des événements.

CHAPITRE XIV

Entrevue entre M. de Vitrolles et le maréchal Davout à la Villette. — Les officiers de l'état-major refusent d'écouter l'émissaire de Fouché et se prononcent hautement contre une nouvelle restauration des Bourbons. — La commission de gouvernement n'autorise le maréchal à entrer en pourparlers avec les alliés que sur des points exclusivement militaires. — Les propositions d'armistice sont de nouveau repoussées. — Les troupes prussiennes passent sur la rive gauche de la Seine. Le général Exelmans remporte sur elles un brillant succès. — Elles n'en occupent pas moins les hauteurs de Meudon — Un conseil de guerre réuni chez le maréchal Davout conclut à la capitulation. — Elle est signée à Saint-Cloud. — Ses principales dispositions. — M. Fouché envoie auprès de M. de Talleyrand M. Archambaud de Périgord son frère. — M. Pasquier en profite pour faire passer au Roi quelques avis. — Sang-froid de M. Fouché dans le tumulte de ces événements. — Aspect de son salon. — Indignation des soldats à la nouvelle de la capitulation. — M. Garat propose à la Chambre des représentants d'adopter une *déclaration des droits des Français et des principes fondamentaux de leur Constitution.* — Elle est discutée et votée le lendemain. — Autre déclaration de la Chambre des représentants. — Les commissaires français envoyés auprès des souverains les rencontrent à Haguenau. — Après une courte conférence, ils reviennent à Paris sans avoir rien obtenu d'eux. — Débats à la Chambre des représentants sur l'acte constitutionnel. — Retraite des troupes françaises sur Orléans. — La garde nationale reste seule pour assurer le maintien du bon ordre dans Paris. — Elle est assez bien disposée pour les Bourbons, mais tient à la cocarde tricolore. — M. Pasquier met le Roi au courant de cet état d'esprit.

J'ai laissé l'armée française réunie sous les murs de Paris, ayant son quartier général à la Villette, au moment où ses chefs venaient d'envoyer aux Chambres l'adresse la plus violente contre la maison de Bourbon. Elle avait été provoquée par une démarche imprudente de M. Fouché. Ayant de bonnes raisons pour croire que le maréchal Davout sentait la nécessité d'en finir, et était disposé à ouvrir une négo-

ciation, dont le retour de la maison de Bourbon serait la base, il avait imaginé, pour le décider plus promptement et plus sûrement, de lui envoyer M. de Vitrolles. Après tout ce que celui-ci avait tenté dans le Midi pour le service du Roi, il pouvait mieux que personne donner les garanties dont le maréchal, les généraux et les officiers qui l'entouraient devaient éprouver le besoin.

Malheureusement, la conférence était entamée à la Villette entre lui et le maréchal lorsque les principaux officiers de l'armée vinrent au logement de leur chef pour raisonner avec lui du parti à prendre, à la suite de l'impression que la visite des représentants avait produite sur l'esprit des troupes. Elles paraissaient, en effet, très excitées. Le maréchal, désireux de connaître l'avis de ces Messieurs sur l'idée dont il était préoccupé, leur proposa, sans leur donner le temps de s'expliquer, de voir et d'entendre M. de Vitrolles qui était dans une pièce à côté. Il y eut alors, de la part de quelques officiers plus exaltés que les autres, une explosion de colère qui faillit avoir les suites les plus fâcheuses. Le maréchal eut beaucoup de peine à les calmer; il leur expliqua assez habilement que le devoir qu'il s'était imposé de ne leur rien cacher de ce qui viendrait à sa connaissance l'avait forcé à leur faire cette proposition. Il y ajouta force protestations de ne jamais se séparer de ses camarades, de rester fidèle avec eux à tous les engagements : ces protestations le lièrent si bien et le menèrent si loin, qu'il lui fut impossible de résister le lendemain aux clameurs qui firent adopter l'adresse dont il fut le premier signataire.

Or, le maréchal avait déjà donné par écrit à M. Fouché la mission de faire connaître à la commission du gouvernement que toutes ses répugnances étaient vaincues, qu'il sentait la nécessité d'un traité, ou plutôt d'un armistice, qu'on n'obtiendrait qu'en proclamant Louis XVIII. Il demandait en conséquence que la commission voulût bien l'auto-

riser à ouvrir une négociation dans ce but. Tout était convenu entre lui et M. Fouché, leurs rôles étaient tracés, mais l'un et l'autre s'y étaient pris trop tard. La commission accorda l'autorisation, mais non comme M. Fouché le proposait, avec une latitude qui aurait laissé la porte ouverte à toutes les natures de propositions ; elle enjoignit au maréchal de ne traiter de l'armistice que sous les rapports militaires et sans y mêler aucune question politique. Il en résulta que la démarche qu'il fit, le 30, auprès du duc de Wellington et du général Blucher, pour obtenir une suspension d'armes, ne réussit pas mieux que celles tentées par les commissaires envoyés depuis le 27.

Une lettre assez habilement conçue, que M. Fouché écrivit le 1er juillet aux deux généraux ennemis, n'eut pas plus de succès, quoiqu'il fût facile de voir qu'il ne demandait qu'un peu de temps pour conduire les affaires au but que tout le monde se proposait. Il désirait seulement être appuyé par une déclaration formelle que les souverains ne laisseraient jamais subsister une forme de gouvernement dans laquelle Napoléon II hériterait légalement de la couronne.

Toutes ces tentatives ayant échoué, les opérations militaires continuèrent avec une nouvelle activité. Comme les approches de Paris étaient assez bien défendues sur la rive droite de la Seine, tandis que la rive gauche était tout à fait découverte, le général Blucher porta de ce côté la principale attaque et effectua, par le pont du Pecq, le passage de la Seine, qui lui permettait, en suivant la route de Saint-Germain et de Versailles, d'arriver à la plaine de Montrouge, où on avait à peine eu le temps d'ébaucher quelques faibles retranchements. Cette opération n'était pas sans danger. Elle le séparait de l'armée anglaise et l'obligeait à un grand détour, tandis que l'armée française, suivant la corde de l'arc, ayant la possibilité de passer en fort peu d'heures d'un côté de la rivière à l'autre par les

nombreux ponts de la capitale, pouvait le surprendre dans son mouvement, se porter sur lui en masse et l'écraser. avant qu'aucun secours eût eu le temps de lui arriver.

Cette manœuvre était si indiquée qu'on n'hésita pas à l'entreprendre. Pendant toute la nuit du 30 au 1er, les rues de Paris retentirent du bruit des bataillons, des chevaux et des canons qui les traversaient en toute hâte et qui, le lendemain, se trouvèrent dans la plaine d'Issy, entre Sèvres et Paris. L'avant-garde était commandée par le général Exelmans, qui s'étant, dans l'après-dîner du 2, porté avec une forte colonne sur Versailles, y rencontra un corps de cavalerie prussienne sur lequel il marcha vigoureusement et qu'il repoussa jusque sur la route de Saint-Germain, après lui avoir fait essuyer des pertes très sensibles. Cette brillante action fut la dernière de la campagne.

Le maréchal Davout, qui commandait en chef, était convenu avec M. Fouché d'éviter avec Blucher un engagement général dont le succès cependant n'était pas douteux et qu'il évita en effet. Cette résolution est justifiée par la considération que la victoire qu'il aurait remportée en cette occasion pourrait un peu plus tard, lorsque les forces de la coalition seraient complètement réunies, la pousser à prendre une revanche dont les conséquences seraient incalculables, si, comme cela pouvait arriver, la capitale venait à être emportée de vive force.

Les ennemis ayant eu le temps de se reconnaître et d'assurer leurs mouvements, par une diversion dont Wellington menaça l'autre côté de la ville, le général prussien put venir en toute sécurité couronner les hauteurs de Meudon. Alors, le danger d'une attaque de vive force sur les faubourgs devint imminent. Déjà la possibilité de cet événement avait décidé la commission du gouvernement à appeler auprès d'elle, avec les maréchaux Lefebvre, Masséna, Soult et Davout, plusieurs autres généraux renommés par leurs talents et leur expérience.

Les informations prises étant insuffisantes, ils furent invités à se réunir le lendemain en conseil de guerre au quartier général du maréchal Davout. Là, après s'être rendu compte de la situation, avoir contrôlé tous les renseignements qu'on leur avait fournis, après avoir examiné les moyens de défense, ils furent unanimement d'avis de ne point exposer la capitale aux dangers d'un siège et d'une prise d'assaut, d'autant plus impossible à éviter que, sur la rive gauche de la Seine, les ouvrages commencés pouvaient être considérés comme nuls.

Il n'y avait plus d'autre parti à prendre que de renoncer franchement à la défense et de conclure une capitulation en vertu de laquelle la ville serait remise aux alliés. Ce fut en effet la résolution à laquelle s'arrêta la commission du gouvernement, lorsque l'avis du conseil de guerre lui eut été transmis. J'ai acquis la certitude que dans une séance qui eut lieu durant la nuit du 1er au 2, les hommes les plus considérables et dont l'avis devait avoir le plus de poids, entre autres le maréchal Soult et le maréchal Davout, reconnurent que le retour de la maison de Bourbon était inévitable, qu'il vaudrait beaucoup mieux la rappeler de plein gré, en stipulant de bonnes conditions, que de laisser aux alliés le soin de la rétablir.

Tout en reconnaissant cette vérité, on n'osa pas en tirer les conséquences. Personne ne proposa une démarche formelle dans ce sens. Les généraux craignaient leurs soldats. On avait tout fait pour les exalter depuis quelques jours; l'embarras était grand de revenir brusquement sur les déclarations contenues dans l'adresse que plusieurs d'entre eux avaient signée deux jours auparavant. On devait regretter le retour précipité des troupes sous les murs de Paris; il avait été impossible de les soustraire à l'influence des hommes exaltés qui leur prêchaient la fidélité à la cause de Napoléon II. Si elles fussent restées huit jours de plus à Soissons, il est probable qu'on

leur aurait fort aisément donné une tout autre direction.

Le conseil de guerre et la commission du gouvernement étant donc tombés d'accord sur la nécessité de traiter de la reddition de la ville, le maréchal Davout fit connaître cette résolution au général commandant l'avant-garde prussienne. Telle était en ce moment l'exaltation des sentiments d'orgueil et de vengeance dont les Prussiens étaient animés, que cette importante communication fut à peine écoutée. Le général répondit qu'il ne voulait pas prendre sur lui de transmettre cette nouvelle au général en chef: que cependant, si les députés du gouvernement déclaraient à son aide de camp qu'ils voulaient rendre la ville sans condition, et que l'armée française consentît aussi à se rendre, il accepterait une suspension d'armes; c'était proposer à l'armée française de passer sous les Fourches Caudines.

On prit alors le parti d'aller directement au duc de Wellington et au maréchal Blucher. M. Fouché envoya à chacun d'eux un agent, porteur de paroles confidentielles. Son agent auprès du duc fut le général Tromelin, ancien chouan, fort connu pour avoir fait sauver du Temple l'amiral Sidney Smith. Celui qui fut envoyé auprès de Blucher fut M. Macirone, longtemps attaché au roi de Naples Murat. L'un et l'autre avaient mission de faire comprendre que le départ et l'éloignement de l'armée étaient ce qu'il y avait de plus important. Ce fait accompli et le Roi ayant ajouté quelques garanties à la Charte, il serait facile de le faire entrer au bout de trois ou quatre jours à Paris, au milieu des acclamations universelles et même avec l'assentiment des Chambres.

Quelle que fût la sagesse de ces propositions, il est fort probable que le général Blucher y aurait résisté longtemps, tant il avait envie d'entrer au pas de charge dans Paris; mais son obstination fut vaincue par le duc de Wellington, dont le caractère plus élevé aspirait à une plus noble gloire. Il fut décidé que les commissaires français seraient reçus

le 3 à Saint-Cloud, où se trouvaient des commissaires envoyés par les généraux anglais et prussiens. Du côté du gouvernement français, on envoya M. Bignon, chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères, M. de Bondy, préfet du département de la Seine, et le général Guilleminot, chef de l'état-major de l'armée. Le général Muffling avait les pleins pouvoirs du général Blucher, et le colonel Hervey, ceux du duc de Wellington.

La capitulation, qu'on appela ensuite convention, fut signée dans la soirée. Elle contenait dix-huit articles. L'article 1er stipulait une suspension d'armes entre les armées anglaise et prussienne et l'armée française sous les murs de Paris; l'article 2 portait que le lendemain l'armée française se mettrait en marche pour se porter derrière la Loire; que l'évacuation entière de Paris serait effectuée en trois jours; que le mouvement des troupes pour se rendre sur la rive gauche de la Loire serait terminé en huit jours. Venaient ensuite les dispositions d'usage, toutes conçues d'une manière fort honorable, sur les armes, le matériel, l'artillerie que les troupes emmèneraient avec elles; sur les blessés, les femmes, les enfants des nombreux individus appartenant à l'armée; une autorisation générale leur était accordée de rester à Paris. Il était dit à l'article 8 que le lendemain, 4 juillet, à midi, on remettrait aux troupes alliées Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly; le surlendemain 5, à la même heure, Montmartre, et que le troisième jour enfin, 6 juillet, toutes les barrières seraient remises.

Les articles 10, 11 et 12 méritent d'être remarqués, à cause de l'esprit qui les avait dictés et de la manière dont ils ont été entendus plus tard.

« Art. 10. — Les commandants en chef des armées
« anglaise et prussienne s'engagent à respecter et à faire
« respecter par leurs subordonnés les autorités actuelles
« tant qu'elles existeront.

« Art. 11. — Les propriétés publiques, à l'exception de « celles qui ont rapport à la guerre, soit qu'elles appar- « tiennent au gouvernement, soit qu'elles dépendent de « l'autorité municipale, seront respectées, et les puissances « alliées n'interviendront en aucune manière dans leur « administration ou dans leur gestion.

« Art. 12. — Seront pareillement respectées les per- « sonnes et les propriétés particulières. Les habitants, et « en général tous les individus qui se trouvent dans la « capitale, continueront à jouir de leurs droits et libertés, « *sans pouvoir être inquiétés ni recherchés en rien relativement* « *aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur con-* « *duite et à leurs opinions politiques.* »

Le reste suivant les formes accoutumées.

Cette convention arrêtait le conflit qui d'heure en heure devenait plus menaçant entre les deux armées.

On a pu voir combien M. Fouché avait raison, quand il faisait donner au duc de Wellington et au maréchal Blucher l'assurance que, ce point gagné, tout marcherait ensuite sans aucune difficulté sérieuse. Mais ce qu'on doit avoir de la peine à comprendre, c'est comment cette grande quantité de pourparlers, de discussions, d'incidents, d'événements graves dont je n'ai donné en quelque sorte que la nomenclature, et qui le plus souvent étaient contradictoires, ont pu se placer dans un si petit nombre de jours. Il faut l'avoir vu pour le comprendre, et même tout est si précipité, enchevêtré, qu'on a de la peine à retrouver dans sa mémoire le nombre d'heures suffisant pour mettre chaque fait à sa place. Aussi l'agitation et l'inquiétude dans lesquelles nous avons tous vécu à cette époque, heureusement de courte durée, sont-elles impossibles à décrire, continuellement ballottés entre la crainte et l'espérance, redoutant le dénouement presque autant que nous le désirions, vivant pendant quatre mortelles journées dans les appréhensions d'une bataille qui se livrerait peut-être dans

les rues de la capitale, que l'incendie pouvait détruire, comme avait été détruite, il y avait trois ans à peine, la ville des Czars.

Nous n'avions pour nous rassurer que les intentions de M. Fouché, qu'on croyait connaître; nous savions son passé; sans doute nous reconnaissions la profonde habileté dont il avait fait preuve dans bien des crises politiques; mais quelle confiance pouvait nous inspirer sa moralité? Je lui dois cette justice, qu'il m'a tenu fort exactement au courant de la vraie situation des choses, qu'il ne nous a guère trompés sur ses démarches et ses espérances. Arrivé au point où il avait laissé venir les choses, il sentait aussi bien que nous, dans ces derniers jours, la nécessité d'en finir, et agissait en conséquence.

Une de ses principales occupations était toujours, comme de raison, de pénétrer auprès du Roi; sans cesse il envoyait dans ce but de nouveaux agents. Il usait beaucoup pour cela de M. de Vitrolles, et fournissait tous les passeports dont pouvaient avoir besoin les messagers que celui-ci trouvait le moyen d'expédier. Aussitôt qu'il fut informé de la place que M. de Talleyrand tenait dans le conseil, il se hâta de lui envoyer, à Cambrai, son frère, M. Archambaud de Périgord, qu'il mit en état de bien faire connaître le véritable état des choses, et auquel il donna la mission d'expliquer d'abord comment il était possible, suivant lui, de sortir de la crise, puis de faire valoir la nature et l'étendue des services qu'il était en disposition de rendre. Si la question des garanties désirées tenait une grande place dans les instructions qu'il donna à M. de Périgord, si elle revenait toujours dans tous les pourparlers engagés avec Louis XVIII, je ne pense pas qu'il y ait lieu de lui en faire un reproche. Cette préoccupation était fort naturelle de sa part, elle était partagée par un fort grand nombre de personnes dont les vœux et l'opinion avaient le droit de se faire écouter.

Je vis M. de Périgord deux heures avant son départ; je lui remis quelques notes que je crus utile de faire parvenir au Roi. Je ne pouvais m'empêcher de témoigner mes inquiétudes sur les embarras que devait amener la résolution annoncée dans la proclamation du 28, relativement aux grands coupables dont la désignation était réservée aux Chambres. « Ne vaudrait-il pas mieux, disais-je, dé-« clarer tout de suite quels sont les hommes, en très petit « nombre, dont le Roi ne peut souffrir la résidence dans sa « capitale, même dans ses États? Ne pourrait-on pas se « servir, pour appuyer cette résolution, des grands mots « de repos public tant de fois violé, et même du repos de « l'Europe, qui vient d'être si cruellement compromis pour « satisfaire aux passions de quelques ambitieux, de quelques « factieux? » Quelques mois plus tard, on a bien vivement regretté de n'avoir pas adopté ce parti.

M. Fouché avait besoin d'un grand sang-froid, d'une grande impassibilité, pour se maintenir dans la position où il s'était placé. Cette qualité, il l'avait acquise dans sa vie de conspirateur et de révolutionnaire. En butte à tous les hasards, sa conduite forcément ambiguë attirait sur lui les méfiances de tous les partis; ces méfiances allaient souvent jusqu'à l'insulte, la menace, surtout de la part des bonapartistes et des révolutionnaires, ses anciens amis. Tous cependant affluaient chez lui; ses salons offraient le plus extraordinaire assemblage; chacun y trouvait sa place, y rencontrait ses amis, ses adversaires. Quant à lui, il allait de l'un à l'autre avec la même aisance que s'il eût eu le même langage à tenir à tous. Combien de fois ne l'ai-je pas vu sortir d'une embrasure de fenêtre, où sa conversation avec l'ancien camarade, avec le conventionnel Thibaudeau, avait eu toutes les apparences de l'intimité, pour venir dans celle où je me trouvais avec mes amis, où je lui parlais de quelque messager expédié à Cambrai! Or, Thibaudeau était connu comme le plus ardent, le plus emporté

de tous les adversaires de la maison de Bourbon. Il est vrai que, bien peu de temps après, M. Fouché ne s'est fait aucun scrupule de porter sur la liste des hommes qui furent désignés à la vindicte nationale et provisoirement expulsés de la capitale : Thibaudeau !

La capitulation, qui avait été signée le 3 au soir, à Saint-Cloud, fut le lendemain annoncée aux deux Chambres par un message du gouvernement. On la connaissait depuis le matin dans Paris et dans l'armée, où elle avait fait la plus pénible impression, où elle avait même été accueillie par des témoignages assez vifs d'indignation. La transition était un peu brusque, en effet, pour des soldats, que depuis plusieurs jours on n'avait cessé d'exalter par les plus violentes déclamations, auxquels la veille encore on ne parlait que de tomber sur l'ennemi. Dans la Chambre des représentants, l'effet produit fut aussi fort pénible pour ceux qui s'étaient obstinés dans leurs illusions. Ils ne savaient plus de quel côté se tourner; tout leur manquait à la fois; il leur fallait renoncer à l'œuvre constitutionnelle à laquelle ils attachaient tant de prix et dont la discussion n'était pas encore commencée.

M. Garat imagina alors, pour sortir honorablement de cet étroit défilé, d'engager la Chambre à adopter sur-le-champ quelque chose de semblable au fameux bill des droits dont se glorifiait à si juste titre la nation anglaise. Il donna lecture d'une série d'articles qu'il venait de rédiger et qui avait pour titre : *Déclaration des droits des Français et des principes fondamentaux de leur constitution*. On demanda le renvoi de cette proposition à une commission spéciale. M. Manuel essaya de l'écarter, en annonçant que le rapport sur la constitution était prêt et en demandant qu'il fût entendu dans la journée même. Il assura qu'on aurait tout le temps nécessaire pour discuter et adopter l'acte constitutionnel, ce qui serait fort préférable à l'adoption d'une proposition qui n'en pourrait être qu'un extrait

fort incomplet. Il se persuadait que les ennemis n'entreraient pas dans la capitale avant huit jours. Je ne sais, en vérité, où il avait puisé cette assurance. Malgré ses efforts, la proposition de M. Garat fut adoptée; avant la fin de la séance, une commission vint faire le rapport, la discussion en fut renvoyée au lendemain.

Le reste de la séance avait été occupé par des discours sur les témoignages de gratitude et d'attachement qu'on devait donner à l'armée, sur l'importance de conserver et de défendre les couleurs nationales, sur la nécessité de rendre publiques certaines pièces qui n'avaient été communiquées à la Chambre qu'en comité secret, et qui éclaireraient les citoyens sur la foi qu'ils devaient accorder aux vaines promesses avec lesquelles on essayait de les abuser. Ces pièces n'étaient autres que les deux proclamations du Roi, datées de Cateau-Cambrésis et de Cambrai: la première contresignée par le duc de Feltre, la seconde par M. de Talleyrand. Dans le fait, elles étaient déjà connues de tout le monde; il était difficile qu'elles ne jetassent pas une violente agitation parmi les hommes qui se sentaient menacés par les exceptions à l'amnistie. Il était impossible de ne pas reconnaître qu'ils étaient fort nombreux. Ces proclamations faisaient donc dans ce moment plus de mal que de bien. Nous l'avions prévu dans le petit comité qui s'assemblait chez moi, c'est pour cela que je n'avais pas hésité à en parler dans les notes envoyées à Cambrai.

Le lendemain, la déclaration, contenant treize articles, fut adoptée avec quelques modifications. Elle consacrait d'abord le principe de la souveraineté du peuple qui se compose, y était-il dit, de la réunion des droits de tous les citoyens. On aurait difficilement trouvé une définition plus abstraite et plus vague dans ses conséquences. Venaient ensuite un certain nombre de principes fort généralement acceptés qui ne prêtaient guère à la discussion;

mais on avait joint à ces principes quelques dispositions de circonstance beaucoup plus contestables. On voulait que la constitution à venir garantît, outre l'égalité des droits civils et politiques, l'abolition de la noblesse et des qualifications féodales, c'est-à-dire apparemment des titres de duc, comte, baron, etc. On voulait encore (quant à cela, la Charte l'avait déjà accordé) l'abolition des confiscations. Un des plus grands reproches adressés à l'auteur de l'acte additionnel, sera toujours de s'être refusé à cette abolition. Outre le maintien de la Légion d'honneur et des récompenses accordées pour les services civils et militaires, on exigeait de plus celui des couleurs nationales; enfin, l'article 13 et dernier portait que le prince, soit héréditaire, soit appelé par élection, ne monterait sur le trône de France qu'après avoir prêté et signé le serment d'observer et de faire observer la présente déclaration. Tel est le testament politique que la Chambre des représentants a laissé à la France comme gage et comme monument de ses intentions.

Cette pièce, toujours sous le titre de *Déclaration des droits des Français et des principes fondamentaux de leur constitution*, fut communiquée à la Chambre des pairs, qui ne put ou ne voulut pas la discuter.

Le lendemain, on vit dans le *Moniteur* un autre document, portant seulement le titre de *Déclaration de la Chambre des représentants*. Il commençait ainsi : « Les troupes « des puissances alliées vont occuper la capitale. » Puis venait un engagement fort téméraire ainsi conçu : « La « Chambre des représentants n'en continuera pas moins « de siéger au milieu des habitants de Paris, où la volonté « expresse du peuple a appelé ses mandataires. Mais dans « ces graves circonstances, la Chambre se doit à elle-« même, elle doit à la France, à l'Europe une déclaration « de ses sentiments et de ses principes. Elle déclare donc « qu'elle fait un appel solennel à la fidélité et au patrio-

« tisme de la garde nationale parisienne chargée du dépôt « de la représentation nationale. »

C'est cette même garde nationale qui, deux jours après, lui a fermé l'entrée de ses séances et l'a forcée à se dissoudre.

Le reste de la déclaration contenait en termes succincts tous les principes énoncés ou à peu près dans la *Déclaration des droits;* on insistait sur l'assertion qu'aucun monarque ne pouvait offrir de garanties réelles s'il ne jurait d'observer une constitution délibérée par la représentation nationale, acceptée par le peuple, dans laquelle ces principes seraient formellement consacrés : « que si les bases « énoncées dans cette déclaration pouvaient être méconnues « ou violées, les représentants du peuple français, s'acquit- « tant aujourd'hui d'un devoir sacré, protestent d'avance à « la face du monde entier contre la violence et l'usurpation. « Ils confient le maintien des dispositions qu'ils proclament « à tous les bons Français, à tous les cœurs généreux, « à tous les esprits éclairés, à tous les hommes jaloux de « leur liberté, enfin aux générations futures. »

Pour cette fois, on voit que les droits de Napoléon II sont tout à fait mis de côté, qu'il ne faut plus, pour être souverain légitime de la France, qu'accepter les conditions imposées.

A la suite de ces pompeuses déclarations parut une proclamation de la commission de gouvernement aux Français. L'occupation prochaine de la capitale y était annoncée. Les motifs qui avaient dû décider le gouvernement à subir cette dure nécessité s'y trouvaient habilement exposés. On y parlait de négociations tentées par les plénipotentiaires envoyés auprès des puissances alliées, on donnait à entendre qu'elles avaient été, pour les souverains de l'Europe, l'occasion de faire des déclarations auxquelles on ne pouvait accorder trop de confiance et qui ne permettraient plus de craindre que les libertés et les plus chers intérêts de la France dussent être sacrifiés.

« Nous recevrons enfin, était-il dit, les garanties qui « doivent prévenir les triomphes alternatifs et passagers « des factions qui nous agitent depuis vingt-cinq ans, qui « doivent terminer nos révolutions et confondre, sous une « protection commune, tous les partis qu'elles ont fait « naître. Ces garanties qui jusqu'ici n'ont existé que dans « nos principes et dans notre courage, nous les trouverons « dans nos lois, dans nos constitutions, dans notre système « représentatif, car, quelles que soient les lumières, les « vertus, les qualités personnelles d'un monarque » (l'intention de désigner Louis XVIII était évidente), « elles ne « suffisent jamais pour mettre le peuple à l'abri de l'oppres- « sion de la puissance, des préjugés de l'orgueil, de l'injus- « tice des cours et de l'ambition des courtisans. Français, « soyez unis, et vous touchez au terme de vos maux. « Le repos de l'Europe est inséparable du vôtre! l'Europe « est intéressée à votre tranquillité et à votre bonheur. »

Voici comment les plénipotentiaires envoyés près des souverains étrangers avaient pu accomplir leur triste mission. Ils étaient arrivés le 1er juillet à Haguenau, où se tenait le quartier général. Les souverains alliés ne jugeant pas à propos de leur accorder audience, désignèrent pour les écouter chacun un commissaire. Ce furent pour l'Autriche, le comte de Walmoden, pour la Russie, le comte Capo d'Istria, pour la Prusse, le général Knesebeck. L'ambassadeur d'Angleterre, lord Stewart, n'ayant pas de pouvoirs *ad hoc,* fut seulement invité à assister à la conférence.

Lord Stewart, malgré l'irrégularité de sa situation, n'hésita pas à dire hautement qu'il ne reconnaissait nullement aux Chambres de France et aux plénipotentiaires qu'elles envoyaient le droit de choisir un autre souverain que Louis XVIII. Cela amena une vive discussion entre lui et M. de La Fayette, qui ne manqua pas d'invoquer l'exemple de l'Angleterre et de la révolution de 1688. En

résumé, les plénipotentiaires français, sentant qu'il n'y avait rien à faire pour Napoléon II, se bornèrent à repousser Louis XVIII; ils allèrent jusqu'à affirmer que « la « France avait pour ce souverain et sa famille une aver- « sion invincible, qu'il n'était aucun prince qu'elle ne con- « sentît à adopter plutôt que de rentrer sous leur domi- « nation ». Ils donnèrent à entendre qu'ils pourraient accepter le duc d'Orléans, puis parlèrent d'un prince de la maison de Saxe. Je ne puis douter de ces faits (1), car je les tiens du duc de Richelieu, qui se trouvait en ce moment auprès de l'empereur Alexandre, et qui s'est souvent étonné avec moi de ce singulier patriotisme qui allait au-devant d'un souverain de race étrangère, plutôt que de se rallier à celui dont la famille était depuis tant de siècles identifiée avec la nation.

La conférence se termina fort promptement; le soir, les plénipotentiaires français furent congédiés avec la note suivante : « D'après la stipulation du traité d'alliance, qui « porte qu'aucune des parties contractantes ne pourra « traiter de paix ou d'armistice que d'un commun accord, « les trois cours qui se trouvent réunies, l'Autriche, la « Russie et la Prusse, déclarent ne pouvoir entrer présen- « tement dans aucune négociation. Les cabinets se réuni- « ront aussitôt qu'il sera possible. Les trois puissances « regardent comme condition essentielle de la paix et « d'une véritable tranquillité que Napoléon Bonaparte « soit hors d'état de troubler dans l'avenir le repos de « la France et de l'Europe, et les puissances doivent, « d'après les événements survenus au mois de mars der- « nier, exiger que Napoléon Bonaparte soit remis à leur « garde. »

(1) M. de La Fayette et ses amis ont plusieurs fois nié, même à la tribune, tout ce qui pouvait se rapprocher de ce récit; mais il m'est impossible de n'y pas persister d'après mon entière confiance en la sincérité de celui de qui je le tiens.

Le sort futur de Napoléon était écrit dans les derniers mots de cette note.

Rien, dans cette pièce, ne pouvait justifier les belles paroles et les illusions que les plénipotentiaires cherchèrent à répandre à leur retour, qui eut lieu le 5. A les entendre, les intentions de l'empereur Alexandre surtout étaient excellentes; cependant je ne crois pas qu'aucun d'eux ait été admis en sa présence; ils n'en assurèrent pas moins que ni lui ni aucun des souverains alliés n'était dans l'intention d'imposer à la France la forme de son gouvernement. M. de La Fayette introduisit même cette assertion dans le compte rendu qu'il fit, le 6, à la Chambre. Le langage de lord Stewart aurait dû lui faire considérer au moins comme fort douteuses les intentions de l'Angleterre.

Je ne perds pas mon temps à raconter les inutiles débats qui eurent lieu le 6, à la Chambre des représentants, sur l'acte constitutionnel dont M. Manuel était le rapporteur. Le projet contenait cent vingt-trois articles, et le 7, à six heures du soir, on n'était encore arrivé, malgré la rapidité avec laquelle la discussion avait marché, qu'à l'article 59, qui fut adopté. C'était celui qui accordait l'hérédité de la pairie. Le principe de cette hérédité, combattu avec assez d'adresse par M. Barère, fut défendu par M. Manuel, qui l'emporta. Le rôle de M. Manuel dans cette courte session fut toujours remarquable; plus on y fait attention, plus on reste convaincu que, malgré quelques phrases d'un fâcheux retentissement, ses intentions étaient fort opposées au résultat qu'il a fini par atteindre, que sa situation personnelle a été continuellement sacrifiée à l'obligation qu'il s'était imposée de suivre pas à pas la marche nécessairement tortueuse de M. Fouché.

J'ai dit que la capitulation avait causé beaucoup d'émotion dans l'armée; il fallut, pour la faire exécuter, user d'une grande fermeté. C'était une qualité dont le maréchal Davout ne manquait pas. Dès le 4, une partie des troupes

s'achemina sur la route d'Orléans. Une des principales difficultés pour opérer ce mouvement vint de la pénurie du Trésor. On manquait de fonds pour payer la solde arriérée et faire les avances indispensables en une telle occasion. M. Fouché se tira de cet embarras avec quelques millions avancés par M. Laffitte. Le gouvernement céda en garantie des inscriptions de rente sur le grand livre, appartenant à la Caisse d'amortissement (1).

Le maréchal Davout et les généraux sous ses ordres mirent de leur côté la plus grande activité à réunir avec l'artillerie tout le matériel de guerre qu'il était possible d'enlever et qu'il importait, dans toutes les hypothèses, de ne pas laisser sous la main des étrangers. La place de Vincennes, qui était devenue un grand dépôt, un véritable arsenal, fut presque entièrement vidée. Sous tous ces rapports, il est impossible de ne pas admirer l'énergie et l'activité de l'administration militaire. L'armée, qui au moment de son arrivée sous les murs de Paris présentait le spectacle d'une déplorable confusion, avait été, dans l'espace de six à sept jours, complètement réorganisée. Elle comptait au moment de son départ un effectif de soixante-dix mille hommes dans une fort bonne tenue, parmi lesquels se trouvaient quatorze mille hommes de la garde impériale,

(1) Cette négociation d'effets publics a été, pendant la session de 1815, le sujet d'attaques vives contre M. Laffitte par le parti royaliste. Il les a repoussées avec force et habileté, en homme qui avait rendu un grand service, à qui on devait des remerciements plutôt que des reproches. En réalité, l'avance des fonds, faite par lui, était peu méritoire; on ne savait pas encore combien il lui avait été facile de se les procurer. Ce fait, éclairci depuis, en voici l'explication. Napoléon en partant avait déposé entre ses mains sept à huit millions, qu'il s'était chargé de garder et dont il devait payer intérêt à 4 ou 5 pour 100. Or, il était impossible de trouver un emploi plus avantageux de ces millions. En prenant les rentes au taux auquel il les a reçues, il s'est assuré un bénéfice énorme, qui a été le commencement de sa grande fortune. Il est même remarquable que cette fortune s'est constamment élevée et accrue par des opérations de même nature dont l'occasion lui a été fournie par les emprunts successifs que le gouvernement royal a été dans la nécessité de contracter.

qui n'avait pas été aussi complètement détruite qu'on l'avait affirmé. Ces soixante-dix mille hommes étaient la meilleure partie de ce qui restait de l'immense et redoutable armée française, qui pendant si longtemps avait dicté des lois à l'Europe. L'étonnement fut grand, après tant de désastres, si bien faits pour abattre les esprits les plus fermes, lorsqu'on vit ce noyau qui avait encore tant d'apparence de force et de vie. On n'y trouvait pas un régiment qui n'offrît l'aspect le plus martial et le plus déterminé. J'allai plusieurs fois au Champ de Mars où était campée la garde impériale. Malgré les sentiments qu'elle laissait éclater et qui étaient si contraires à mes vœux, il m'a été impossible de ne pas ressentir une profonde admiration pour une si rare fermeté, pour une fidélité qui fit que bientôt on fut obligé de la dissoudre.

Au moment où nous allions être privés de l'armée régulière et où la capitale allait se trouver envahie de nouveau par des soldats étrangers, il fallait bien songer à tirer de la garde nationale tout le parti dont elle était susceptible : elle pouvait rendre encore une fois le service qu'on en avait si heureusement obtenu dans la précédente année. Elle seule pouvait maintenir le bon ordre au milieu de tant d'éléments de discorde et mettre la ville et les citoyens à l'abri des misères et des désastres qu'on devait redouter. On fit appel à son zèle, à son patriotisme. Son organisation était restée intacte, la fierté qu'elle ne pouvait s'empêcher de ressentir de la grande utilité du secours qu'elle avait déjà rendu la fortifiait dans sa généreuse résolution de ne point se montrer inférieure à elle-même.

Politiquement, ses sentiments n'étaient pas les mêmes. L'immense majorité sentait la nécessité de rappeler les Bourbons et comprenait qu'il n'y avait pas d'autre issue possible à la crise qu'on traversait. Chez beaucoup aussi le souvenir était demeuré des fautes qui avaient amené la catastrophe du 20 mars ; ceux-là auraient voulu des garan-

ties contre leur retour. En reconnaissant donc, en avouant le besoin que le pays avait de retrouver et de reprendre son ancienne dynastie, presque tous auraient désiré qu'elle donnât à la nation quelque indice qu'elle partageait ses sentiments et ses aspirations. La conservation de la cocarde tricolore était vivement désirée; ce fut dans ces derniers jours un des sentiments qui se manifestèrent avec le plus de force dans les rangs de la garde nationale; je me crus obligé d'en avertir le Roi dans une note que je lui fis parvenir.

CHAPITRE XV

Les membres du parti royaliste investis de pleins pouvoirs par Louis XVIII tiennent conseil chez le maréchal Macdonald. — On propose de s'emparer de l'administration de la ville de Paris et de provoquer un mouvement en faveur des Bourbons. — MM. de Vitrolles, de Crussol et Pasquier démontrent l'inutilité et le danger d'une tentative de ce genre. Après le départ des troupes les royalistes commencent à se remuer. — Le mouvement d'opinion s'accentue à l'annonce de l'approche du Roi. — M. Pasquier se rend auprès de ce dernier à Arnouville. — Il est invité aussitôt à prendre place au conseil. — Singulier accoutrement de M. de Chateaubriand. — M. Pasquier engage le Roi à remettre son entrée à Paris au lendemain. — Le général Dessolle reprend le commandement de la garde nationale. — Réintégration des fonctionnaires dans les postes qu'ils occupaient au 1er mars. — A l'issue du conseil, M. Pasquier apprend sa nomination de ministre. — Il accepte le portefeuille de la justice à la condition que M. Molé gardera la direction des ponts et chaussées. — M. Fouché est nommé ministre de la police. — Première entrevue de ce personnage avec Louis XVIII. — Rentré à Paris, il propose la dissolution de la commission de gouvernement. Cette dernière, avant de se séparer, envoie un message aux Chambres, premier grief du parti royaliste contre M. Fouché. — Entrée du Roi à Paris. — M. Pasquier est chargé par intérim du ministère de l'intérieur. — On parle de porter à ce dernier M. de Pozzo di Borgo. — M. Decazes est appelé à la préfecture de police. — Préambule de l'ordonnance portant nomination des ministres. — Coupable négligence de M. de Talleyrand, qui ne met pas ses collègues au courant de la situation extérieure.

On sait les pouvoirs dont je me trouvais investi et que M. Hyde de Neuville m'avait apportés, ainsi qu'à plusieurs autres personnes. Voyant avec regret qu'il n'en fût fait aucun usage, il imagina de provoquer une réunion de tous ceux à qui il les avait remis. Nous fûmes invités à nous trouver le 4 au soir chez le maréchal Macdonald. On se demanda s'il n'y avait rien à faire pour accélérer la sou-

mission de la capitale à son souverain légitime. Les assistants étaient, outre le maréchal Macdonald, le maréchal Oudinot, M. de Vitrolles, M. de Grosbois, M. le bailli de Crussol, M. Dubouchage et moi. M. de Chabrol était parti pour Lyon, où il avait pensé que sa présence pourrait être fort utile.

On proposa de se transporter le lendemain à l'Hôtel de ville, de signifier nos pouvoirs au préfet et de lui demander de nous remettre l'administration de la capitale. S'il eût obéi, nous aurions publié une proclamation dans laquelle tous les bons citoyens auraient été invités à se réunir pour mettre un terme aux angoisses de la patrie. Nous aurions assemblé le conseil municipal et lui aurions proposé d'envoyer une députation au Roi, suppliant Sa Majesté de rendre le plus tôt possible à sa bonne ville de Paris le bienfait de sa présence.

Cet avis fut combattu par M. le bailli de Crussol, M. de Vitrolles et moi. Il nous fut facile de montrer qu'on courait, sans aucun avantage réel, le risque de causer une très vive émotion dans la ville et d'engager des rixes sanglantes. Ce qu'il y avait de plus désirable était qu'aucun fait de ce genre ne précédât ou ne signalât l'entrée du Roi dans sa capitale; or, il était parfaitement sûr que, par la seule force des choses, cet événement s'accomplirait avant fort peu de jours. Fallait-il, pour faire preuve de zèle, courir le risque de mettre le trouble là où on pouvait espérer d'obtenir bientôt les apparences, au moins, de l'unanimité? J'ajoutai qu'il me paraîtrait insensé de tenter quoi que ce fût aussi longtemps que la retraite entière de l'armée ne serait pas effectuée. M. de Vitrolles et le bailli de Crussol donnèrent à entendre assez clairement qu'on risquait de gêner M. Fouché, qui seul pouvait prendre les mesures nécessaires et les exécuter à propos. Cette délibération a été le seul usage fait par nous des grands pouvoirs qui nous avaient été confiés.

Notre conférence eut cependant un résultat, auquel on n'avait pas pensé; il me vint à l'idée qu'on pourrait peut-être tirer quelque parti du conseil municipal, qu'il ne serait pas impossible d'en obtenir une déclaration qui donnerait une bonne couleur aux dispositions et aux intentions de la ville. J'allai donc trouver le préfet. M. de Bondy, c'était un de mes plus anciens amis. Je lui représentai que, laissant de côté son intérêt particulier, il était dans celui de ses administrés qu'il s'occupât sans délai d'obtenir une manifestation de sentiment qui fût de nature à hâter, entre eux et la maison de Bourbon, une réconciliation dont le besoin était universellement senti. Cette manifestation ne pouvait sortir légalement que du conseil municipal. Il le comprit; d'accord avec M. Molé, membre de ce conseil, il provoqua une délibération qui eut lieu le 7 et qui fut telle qu'on pouvait le désirer. Mais elle venait trop tard, la question était déjà décidée. Cette démarche fut donc peu appréciée.

Le parti royaliste, fortement comprimé dans Paris, commença à se remuer du moment où il fut assuré que l'action militaire n'était plus à craindre. Beaucoup d'écrits, à l'exemple de celui de M. Maleville, s'étaient répandus depuis quelques jours; plusieurs journaux parmi les plus accrédités n'avaient pas craint de laisser percer leur opinion. Les ardents bonapartistes, ceux qui désiraient une nouvelle dynastie, s'en étaient plusieurs fois irrités et avaient sollicité dans la Chambre des députés des mesures pour arrêter un désordre qui contrariait leurs vues et leurs sentiments. Leurs plaintes avaient été vaines; le principe de la liberté de la presse, qu'ils avaient eux-mêmes imprudemment invoqué au commencement de la session, s'était retourné contre eux.

Le mouvement d'opinion alla en augmentant, et il fut sensiblement accéléré lorsqu'on eut, le 4, la nouvelle que le Roi avait quitté Cambrai et était entré le 3 à Senlis. Il y

passa la journée du 4 et arriva le 5 dans la matinée au château d'Arnouville, à une lieue de Saint-Denis, où il s'établit. Dès le 5 au soir et dans la journée du 6, il y eut grand empressement de la part des serviteurs dévoués à la famille royale, accourant pour faire preuve de zèle et pour offrir leurs hommages au souverain; mais les portes de la ville étaient encore gardées militairement; la garde nationale, à qui elles avaient été confiées, s'opposa avec assez de rudesse à ces pérégrinations; il y eut des querelles assez vives, quelques personnes, au retour, furent assez maltraitées.

Plusieurs des courtisans qui étaient arrivés à Arnouville avec le Roi, surtout les militaires de sa maison, avaient essayé de le devancer dans la capitale, ils n'avaient pas craint de s'y présenter avec leur uniforme, ou au moins avec leur cocarde blanche. Ceci fut l'occasion d'un grand tumulte; la garde nationale s'empara d'eux et les conduisit à l'hôtel de la préfecture de police, où ils furent retenus. Cet hôtel n'était plus occupé par M. Réal; M. Fouché, profitant du mauvais état de sa santé, s'était hâté de le remplacer par M. Courtin, procureur du Roi, et tout à fait à sa dévotion. M. Courtin ne tarda pas à relâcher les prisonniers et leur donna pour se retirer toutes les facilités désirables. Ce fut le seul fait un peu marquant de sa courte administration, dans laquelle il m'a toujours été impossible de découvrir aucun acte répréhensible qui justifie le traitement qui lui fut cependant, bien peu de temps après, infligé par celui qui l'avait mis en avant, par M. Fouché lui-même.

Nous voici arrivés au moment où cet extraordinaire personnage n'avait plus de temps à perdre s'il voulait recueillir le fruit de toutes les manœuvres dans lesquelles il s'était engagé. Il avait envoyé plus d'un émissaire au duc de Wellington depuis celui qu'il lui avait dépêché pour préparer la conclusion de l'armistice; du moment où cette

grande affaire avait été conclue, le désir de se voir était devenu réciproque entre le duc et lui. Il eut l'adresse de persuader à ses collègues du gouvernement provisoire qu'une conférence avec le général anglais pourrait être fort avantageuse dans l'intérêt commun.

Ce fut donc avec leur agrément qu'il se rendit le 6 à Neuilly, où était le quartier général anglais. Le hasard fit que M. Molé arrivait chez lui au moment où il montait en voiture, il lui fit prendre place à côté de lui; c'est ainsi que M. Molé fut témoin de l'entrevue. L'air d'assurance, la manière dégagée avec laquelle M. Fouché parlait de toutes choses et garantissait au Roi l'entrée la plus brillante dans sa capitale, pour peu qu'on voulût bien suivre ses conseils, qu'on se remît entre ses mains, en imposèrent au duc de Wellington, qui se fit fort de faire accepter ses services au Roi, et de lui donner auprès de Sa Majesté le crédit qui permettrait de réaliser tout le bien qu'il promettait de faire. M. Fouché donna communication d'une lettre qu'il avait préparée pour le Roi et que le duc se chargea de remettre; je n'ai pas vu cette lettre et me garderai bien de la certifier telle qu'elle est rapportée dans les mémoires publiés en 1814 sous son nom.

De retour à Paris, il n'hésita pas à faire connaître à ses collègues que, d'après sa conversation avec le duc de Wellington, il n'y avait plus qu'à s'occuper des préparatifs nécessaires pour la rentrée de Louis XVIII, qu'elle aurait lieu au plus tard dans deux ou trois jours. Sur cette nouvelle, M. Carnot, le général Grenier et M. Quinette insistèrent fortement sur une idée qu'ils avaient déjà mise en avant plus d'une fois, celle de se retirer avec l'armée, de la suivre sur les bords de la Loire et d'y transporter leur fantôme de gouvernement. Aidé de M. le duc de Vicence, M. Fouché parvint à leur faire abandonner cette résolution, qui ne pouvait qu'entraîner de nouveaux malheurs.

Le 7 au matin, étant informé que le passage aux bar-

rières du côté de Saint-Denis était redevenu libre, je me décidai à aller rendre aussi mes hommages au Roi, au château d'Arnouville. J'y arrivai à midi. Je trouvai les avenues et la cour du château remplies de voitures et de monde; le maréchal Macdonald arrivait en même temps que moi. La première personne que nous rencontrâmes fut le général de Pozzo di Borgo, qui parut enchanté de nous voir et nous fit beaucoup de questions sur la situation de la capitale, sur l'esprit qui y dominait et sur la manière dont le Roi y serait probablement reçu. Après l'avoir rassuré sur ces points, nous entrâmes dans le château. Le Roi tenait en ce moment un conseil, et les pièces qui précédaient son cabinet étaient tellement encombrées de monde que difficilement y pouvait-on faire quatre pas en avant.

Je remarquai que les conversations roulaient presque toutes sur le même sujet. Pourquoi le Roi ne partait-il pas à l'instant pour Paris? N'était-il donc pas certain qu'on l'y recevrait avec enthousiasme? Et si quelques malveillants osaient élever la voix, justice n'en serait-elle pas bientôt faite? Il ne manque jamais de gens, dans les circonstances de cette nature, qui croient que les choses ne sauraient se bien terminer sans quelque acte de violence qu'ils appellent de la vigueur! J'écoutais silencieusement tout ce qui se disait autour de moi, lorsque le Chancelier vint à sortir de la salle où se tenait le conseil. Il m'aperçut, me fit un signe d'intelligence et étant rentré, ressortit une minute après pour m'appeler au nom du Roi et m'introduire dans le cabinet. Je me trouvai donc aussitôt, et sans que rien m'y eût préparé, transporté au milieu du conseil, en présence de Sa Majesté, de Monsieur, de M. le duc de Berry. Je fus accueilli avec les marques d'une bienveillance générale.

Le conseil était composé de toutes les personnes dont j'ai déjà donné les noms. Il ne me fallut pas longtemps pour reconnaître que M. de Talleyrand y tenait, avec son

aisance habituelle, la première place. Je ne savais, alors, rien de ce qui s'était passé à Mons et à Cambrai, je savais seulement que M. de Blacas avait été éloigné. Il me fut impossible de n'être pas frappé, au milieu de cette réunion assez nombreuse, de la singulière figure de M. de Chateaubriand, que je crois voir encore, affublé d'un grand sabre de Damas qu'il avait, à ma connaissance, rapporté de son voyage en Syrie, et qui lui pendait au côté, suspendu à un long cordon rouge. Ce fut le Roi qui prit la peine, avec beaucoup de bonne grâce, de m'exposer le sujet de la délibération, sur lequel il était bien aise d'avoir mon avis. Il s'agissait, dans cette salle, comme dans la précédente, de savoir si on partirait à l'heure même pour Paris ou si on attendrait jusqu'au lendemain. Pour se décider avec quelque apparence de raison, il fallait avant tout connaître la véritable disposition des esprits dans cette ville. Sa Majesté me faisait l'honneur de penser qu'aucun renseignement sur ce sujet ne pourrait être plus assuré que le mien.

Je répondis en toute franchise que je croyais très préférable de remettre au lendemain. La dernière portion de l'armée, celle qui se composait de la garde impériale, ne s'était mise en route qu'à la fin de la dernière nuit, qui s'était passée dans une grande agitation. Beaucoup de peuple s'était porté au Champ de Mars pour voir le départ. Les adieux avaient été très affectueux; ce ne serait pas trop de vingt-quatre heures pour calmer les têtes que cette scène avait dû exalter. La garde nationale tout entière portait encore la cocarde aux trois couleurs. Le Roi entendait-il qu'elle fût remplacée par la cocarde blanche? Dans cette hypothèse, ce n'était pas trop de laisser la fin du jour pour préparer et effectuer un tel changement. Je ne supposais pas qu'on voulût risquer de mettre les deux emblèmes en présence l'un de l'autre. Enfin, si on se décidait à franchir le pas dans la journée même, il me semblait impossible de garantir que quelque scène fâcheuse ne viendrait

pas troubler la rentrée du Roi dans sa capitale. Si, au contraire, on consentait à la différer de vingt-quatre heures seulement, je croyais pouvoir répondre que tout se passerait à la satisfaction générale; que Sa Majesté n'entendrait sur son passage que les plus vives et les plus favorables acclamations.

Cet avis ne fut pas combattu et parut agréer au Roi, qui, après un instant de silence, dit : « Eh bien! soit. Voilà qui est entendu, Messieurs, ce sera pour demain. »

Il y eut ensuite entre le Roi et M. de Talleyrand un colloque de quelques secondes pendant lequel Monsieur et M. le duc de Berry, auprès desquels je me trouvais, me donnèrent toutes les marques possibles de bienveillance. Sa Majesté reprit la parole pour ordonner à M. de Talleyrand de relire devant moi les ordonnances qui avaient été précédemment convenues. L'une portait que les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, les commandants et officiers de la garde nationale qui étaient en activité de service le 1er mars dernier, reprendraient à l'instant leurs fonctions; l'autre rendait spécialement au général Dessolle le commandement de la garde nationale de Paris, sous les ordres de Monsieur.

Interrogé sur ce que je pensais de ces deux ordonnances, je répondis qu'en ce qui concernait le général Dessolle, on savait, par expérience, combien il était propre à ce commandement, qu'on ne pouvait donc rien faire de mieux que de le lui rendre, mais qu'il importait de l'en informer le plus promptement possible, parce qu'il allait avoir beaucoup de mesures à prendre pour le lendemain. Quant à celle concernant la réintégration de tous les fonctionnaires administratifs et judiciaires dans les postes qu'ils occupaient au 1er mars, je dis que l'effet serait bon au premier moment, mais qu'on ne tarderait pas à suspendre l'exécution d'une mesure aussi solennellement annoncée, attendu l'impossibilité de maintenir en place un

certain nombre de ces fonctionnaires qui étaient restés en fonction après le retour de l'Empereur, qui s'étaient fortement compromis, et auxquels il serait impossible d'accorder, dans les premiers temps du moins, une pleine et entière confiance.

Le conseil terminé, chacun se retira. M. Louis me rejoignit lorsque j'étais déjà dans la cour, cherchant à regagner ma voiture; il me dit que M. de Talleyrand me priait de monter dans son appartement, où il avait à causer avec moi. « C'est pour vous apprendre, ajouta-t-il, que vous êtes ministre et ministre ayant le choix entre deux portefeuilles, celui de la justice et celui de l'intérieur. » Mon étonnement fut au comble, et sans savoir que dire, je me laissai conduire dans un petit logement que M. de Tal leyrand occupait dans les communs du château: mais déjà sa voiture était avancée et il m'engagea à y monter avec lui, en donnant à la mienne l'ordre de suivre. « Nous cau serons en route, me dit-il, je vous laisserai à Saint-Denis, parce que je vais chez le duc de Wellington à Neuilly. » Aussitôt, en route, il me confirma ce que m'avait annoncé M. Louis. Pris au dépourvu, un peu effrayé du fardeau qui allait m'être imposé, mais flatté en même temps du choix qui venait me chercher en des circonstances si difficiles, je ne savais que répondre. M. de Talleyrand me fit sortir de cette incertitude en me disant qu'il s'agissait de me décider sur le choix que j'avais à faire, et en affectant de n'avoir de doute qu'à cet égard. Je me décidai pour le ministère de la justice, qui me parut de beaucoup le plus aisé. « Eh « bien, soit, me répondit-il, c'est une chose faite. » — « Oui, lui répondis-je, mais à une condition cependant. » Alors, obéissant à une idée qui me vint sur-le-champ dans l'esprit, je lui demandai que la place de directeur général des ponts et chaussées, que j'allais quitter, et que je regrettais beaucoup, fût laissée à M. Molé qui l'occupait. Son premier mouvement fut négatif. « Oui, repris-je, il n'est à

« cette place que parce qu'il n'a pas voulu de deux minis-« tères qui lui ont été offerts; ajoutez qu'il n'a pas voulu « être dans la Chambre des pairs. Ses sentiments sont « excellents, j'en réponds. Vous avez besoin de rassurer « beaucoup de monde, beaucoup d'intérêts, vous ne pouvez « rien faire qui aille plus directement à ce but. Le nom de « M. Molé n'est-il pas d'ailleurs un nom qu'il importe de « rattacher à la maison de Bourbon? »

Il tomba d'accord sur tout cela, mais ajouta qu'il serait peu aisé de le faire comprendre au Roi, qui, dès sa première rentrée en France, avait eu des préventions contre M. Molé. Là était la difficulté. « N'oubliez pas, lui répondis-je « en insistant, que cette faveur est une condition que je « me crois en droit de mettre au dévouement qui me fait « renoncer à la position la plus douce et la plus heureuse « pour en accepter une qui doit être si hasardeuse. » Il me promit de tout faire pour m'obtenir cette satisfaction.

Ce fut alors que M. de Talleyrand m'annonça que M. Fouché était ministre de la police. Voyant le profond étonnement qui se manifesta sur mon visage : « Que voulez-« vous, me dit-il, tout le monde s'est réuni pour nous « imposer cette loi. Le duc de Wellington, qui en a la tête « tournée, a déclaré qu'il n'y avait que ce seul homme qui « pût garantir la soumission de la capitale, par conséquent « de la France; il est venu lui-même conjurer le Roi de ne « pas refuser de l'admettre dans ses conseils. Or, on a dans « ce moment de telles obligations au duc de Wellington, « qu'il n'y a aucun moyen de résister à ses instances. Ce « n'est pas tout encore; le faubourg Saint-Germain ne jure « que par M. Fouché, tout ce qui est parvenu de lettres et « d'émissaires au Roi et aux princes, depuis quinze jours, « n'a parlé que de lui et des grands services qu'il rendait à « la cause royale. Enfin le bailli de Crussol est arrivé hier « soir à Arnouville et a si bien endoctriné Monsieur, que « ce matin il est venu trouver le Roi, s'est exprimé en

« faveur de M. Fouché avec une chaleur qui a achevé de « lever tous les doutes. Il en faut donc prendre son parti ; « c'est pour le moment un homme inévitable. » — « Je le « vois bien, répondis-je ; je sais aussi que pour le moment « cette nomination lèvera quelques difficultés : mais je « crains fort qu'elle n'en produise incessamment un bien « plus grand nombre. A Dieu ne plaise que je ne sente que « M. Fouché doit être bien traité : il était indispensable de « chercher le moyen de le satisfaire ; mais je ne croyais « pas qu'il fût nécessaire de l'appeler dans le conseil, de le « faire pénétrer dans l'intimité du Roi ; il y a de certaines « taches qui ne s'effacent pas, de certains rapprochements « qui ne se peuvent faire sans blesser des délicatesses qui « doivent toujours être respectées. Je plains beaucoup le « Roi d'avoir un tel ministre, car je me plains fort moi-« même d'avoir un tel collègue. Puisque c'est chose décidée, « puisque le Roi s'est résigné, il faut bien se soumettre et « faire bonne contenance. »

Je demandai, comme de raison, à connaître tous les personnages qui devaient composer le nouveau ministère. C'étaient, sous la présidence de M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, M. Louis aux finances, le maréchal Gouvion Saint-Cyr à la guerre, M. de Jaucourt à la marine, le duc de Richelieu à la maison du Roi, M. Fouché à la police et moi à la justice. Hors M. Fouché je n'avais rien à dire sur tous ces noms. Celui de M. de Richelieu me plaisait infiniment, me consolait un peu de celui de M. Fouché. Quant au ministre de l'intérieur, il restait à trouver. M. de Talleyrand me dit que du moment où je ne le choisissais pas, on avait, pour ce portefeuille, plusieurs idées ; que nous en reparlerions le lendemain. Cette conversation nous avait amenés jusque sur le chemin de la Révolte, en face de Saint-Ouen, où je repris ma voiture pour regagner Paris, M. de Talleyrand devant se rencontrer à Neuilly avec M. Fouché, chez le duc de Wellington,

qui avait voulu que leur première entrevue se passât chez lui, en sa présence; elle ne fut ni longue, ni difficile, puisque tout était convenu à l'avance; M. Fouché fut immédiatement conduit par M. de Talleyrand à Arnouville, où il prêta serment entre les mains du Roi comme ministre de la police.

M. Fouché s'est beaucoup vanté d'avoir, dans cette première entrevue, fait entendre à Sa Majesté les vérités les plus fortes et donné les conseils les plus salutaires qui fort malheureusement n'ont point été suivis. J'ai cependant lieu de croire qu'il ne balbutia que quelques mots de reconnaissance, quelques protestations de fidélité. Le bonheur qu'il ressentait d'être arrivé à une telle situation, après tant d'intrigues et de périls, ne lui laissait certainement pas la présence d'esprit nécessaire pour tenir un long discours. Ce que j'ai entendu dire de son trouble dans ce moment ne me laisse aucun doute à cet égard.

Il était de retour à Paris avant cinq heures du soir, se considérant comme ministre du Roi, mais ne le disant point encore, surtout à ses collègues du gouvernement provisoire, avec lesquels il avait une dernière détermination à prendre. Il les assembla et leur fit connaître que les alliés étant décidés à remettre Louis XVIII sur le trône, et que ce prince devant faire son entrée le lendemain dans Paris, la commission n'avait plus d'autre parti à prendre que de se dissoudre et d'en avertir les Chambres.

La nécessité de cette résolution devenait encore plus évidente, s'il est possible, par une fort triste circonstance: les barrières de la ville étaient depuis le matin remises aux étrangers, et les Prussiens, impatients de s'établir en maîtres et en vainqueurs, n'avaient pas hésité à s'avancer jusque dans le jardin du Luxembourg, jusque dans le jardin et la cour du palais des Tuileries qu'ils occupaient militairement. Toute résistance était donc devenue impossible. M. Carnot ne put refuser de signer le message qui

fut envoyé aux deux Chambres et qui était ainsi conçu :

« Monsieur le Président, jusqu'ici nous avions dû croire « que les intentions des souverains alliés n'étaient pas « unanimes sur le choix du prince qui devait régner sur la « France. Nos plénipotentiaires nous ont donné les mêmes « assurances à leur retour. Cependant les ministres et les « généraux des puissances alliées ont déclaré hier, dans « les conférences qu'ils ont eues avec le président de la « commission, que tous les souverains s'étaient engagés à « replacer Louis XVIII sur le trône et qu'il devait faire ce « soir ou demain son entrée dans la capitale. Les troupes « étrangères viennent d'occuper les Tuileries, où siège le « gouvernement. Dans cet état de choses nous ne pouvons « plus que faire des vœux pour la patrie. Nos délibérations « n'étant plus libres, nous croyons devoir nous séparer. »

Je rapporte textuellement les paroles de ce message parce que c'est le premier grief que le Roi, la cour et les royalistes devaient bientôt avoir contre M. Fouché.

Comme ministre du Roi, il n'aurait jamais dû signer une pièce qui autorisait tant de doutes sur des faits importants et présentait le retour du Roi légitime comme une calamité après laquelle on ne pouvait plus faire autre chose que d'adresser des vœux au Ciel pour le salut de la patrie. Il se défendit en soutenant qu'il importait beaucoup que la commission du gouvernement consentît à se dissoudre elle-même, qu'il n'avait pu l'obtenir que par cette concession. On pouvait lui répondre que, dès le lendemain matin, la commission, comme les Chambres, serait tombée d'elle-même dans le néant, qu'il avait commis une inconvenance inutile; mais ces délicatesses n'étaient pas de nature à impressionner M. Fouché.

Il y avait, à ce qu'il paraît, dans le message, une phrase qui en a été retranchée à l'impression et qui donnait à entendre que de nouvelles garanties seraient ajoutées à la Charte, que les couleurs nationales seraient conservées.

Sur ce dernier point surtout, il n'avait certainement reçu de personne aucune autorisation de rien promettre. Le mensonge, à la vérité, ne lui a jamais coûté, quand il croyait pouvoir en tirer le moindre profit ! La Chambre des pairs reçut ce message avec une grande indifférence et se sépara aussitôt. Son président, M. de Cambacérès, n'était pas homme à tenter des résistances inutiles. A la Chambre des représentants, l'émotion fut vive. Ce fut encore M. Manuel qui se chargea d'exprimer les sentiments de ses collègues. Il soutint qu'une telle communication ne devait, en aucune manière, l'empêcher de continuer son travail sur l'acte constitutionnel, et termina assez maladroitement son discours en empruntant la phrase célèbre de Mirabeau : « Nous sommes ici par la puissance du peuple et nous n'en « sortirons que par la force des baïonnettes. » C'est toujours une exaltation froide et fausse que celle qui, en de telles circonstances, emprunte les paroles d'autrui; plus ces paroles sont connues, plus l'emploi en est malheureux. Son avis fut cependant suivi; on continua la délibération, qui portait sur un article relatif à l'hérédité de la pairie. Ce fut le dernier de ceux qui se trouvèrent adoptés; le président leva ensuite la séance, malgré les cris d'un certain nombre de députés plus violents qui auraient voulu qu'on restât en permanence. On décida seulement, au milieu du tumulte, que la Chambre se réunirait le lendemain à huit heures du matin. Ainsi se termina cette dernière journée de l'existence du gouvernement provisoire qui avait remplacé celui de Napoléon.

Le 8 au matin, le premier article du *Moniteur*, publié de très bonne heure, était ainsi conçu : « La commission de « gouvernement a fait connaître au Roi qu'elle venait de « se dissoudre. Les pairs et les représentants imposés par « le dernier gouvernement ont reçu à cet égard une notifi- « cation. Les Chambres sont dissoutes; le Roi entrera à « Paris vers trois heures après midi; Sa Majesté descendra

« au château des Tuileries. » Cet article avait été concerté entre M. de Vitrolles et M. Fouché. Venaient ensuite les deux ordonnances du Roi qui réintégraient les fonctionnaires publics du 1er mars dans leurs fonctions et le général Dessolle dans le commandement de la garde nationale de Paris. Puis un ordre du jour ainsi libellé : « D'après les « ordres du Roi, M. le lieutenant général Dessolle reprend « aujourd'hui le commandement de la garde nationale de « Paris. Par ordre du maréchal prince d'Essling, le chef « d'état-major, baron Borelli. »

En même temps on distribua et on afficha un ordre du jour du général Dessolle. Il contenait les félicitations les plus adroites à la garde nationale sur l'excellent esprit qu'elle avait constamment témoigné, sur son zèle pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité; l'injonction formellement articulée de reprendre la cocarde blanche était motivée avec des ménagements qui la firent accepter sans difficulté.

Un certain nombre de représentants, fidèles à l'indication donnée la veille, n'avaient pas hésité à se rendre dès huit heures du matin aux portes de la Chambre, mais elles étaient fermées et gardées par un poste de la garde nationale qui, malgré leurs protestations, en interdit l'entrée. Il leur fallut donc se séparer. L'officier qui commandait ce poste se trouvait être M. Decazes, conseiller à la Cour royale, que Napoléon avait exilé en même temps que moi; il était accouru à la première nouvelle du désastre de Waterloo, et tenait à prendre dans le parti royaliste une attitude qui pût inspirer confiance. Une liaison fort intime dans la famille de M. Louis lui avait donné le moyen de conserver et d'entretenir une correspondance avec ce ministre pendant la durée de son séjour à Gand. On verra tout à l'heure à quel point cette circonstance lui a été profitable.

L'agitation fut extrême dans la ville pendant toute la

matinée; elle se calma bientôt. Un seul sentiment domina tous les autres, celui du bonheur de retrouver la sécurité et la paix, après tant de dangers auxquels on avait miraculeusement échappé. Lorsque le Roi fit son entrée, à trois heures, l'accueil qu'il reçut de la part de l'immense foule qui se porta sur son passage déconcerta toutes les sinistres prédictions et alla fort au delà des espérances qu'on avait conçues. Il faut même convenir que la transition devait sembler prodigieuse à quiconque avait observé la veille avec soin toutes les attitudes, surtout celles de la garde nationale. Elle fit son service avec un très grand zèle, maintint l'ordre le plus parfait, et fit éclater tous les sentiments désirables.

A quatre heures, M. de Talleyrand réunit chez lui toutes les personnes qui allaient composer son ministère. Étant arrivé un des premiers, il me prit à part pour m'apprendre qu'il était indispensable qu'outre le portefeuille de la Justice je consentisse à me charger pendant quelques jours de celui de l'Intérieur. Je me récriai sur l'énormité du fardeau. Il m'assura que je ne le porterais pas longtemps et me donna connaissance très confidentiellement du motif qui ne permettait pas que le Roi fît encore connaître son choix pour le département de l'Intérieur. « Nous avons, « me dit-il, le plus grand besoin de nous concilier l'empe- « reur Alexandre, de le faire entrer en quelque sorte dans « nos affaires. Pour cela, j'ai eu une idée que je crois « excellente, celle de donner le ministère de l'Intérieur au « général de Pozzo di Borgo. Il est Français, car il est ori- « ginaire de Corse; on ne peut mettre en doute sa qualité, « puisqu'il a été membre de l'Assemblée législative. C'est « un homme de beaucoup d'esprit. Il a déjà rendu les plus « grands services à la maison de Bourbon, nul n'a autant « de crédit que lui sur l'empereur Alexandre. Si cette « affaire peut s'arranger, nous ferions de celui-ci tout ce « que nous voudrions, mais il faut son consentement, car

« M. de Pozzo, qui est à son service, qui est son ministre « auprès du Roi, ne veut et ne peut rien faire sans son « agrément, même sans ses ordres. Vous voyez donc qu'il « faut quelques jours pour mener à bien cette négociation. « J'espère qu'elle ne sera pas longue, je saurai bientôt à « quoi m'en tenir. »

Je fis les objections qui se présentaient naturellement, mais en résultat il fallait bien encore consentir et me résigner.

Je ne savais pas alors tout ce qui s'était passé au congrès de Vienne; aucune des particularités que j'en ai précédemment rapportées n'était encore venue à ma connaissance; je n'avais donc nulle idée de la situation où le cabinet de France se trouvait vis-à-vis de l'empereur Alexandre; cette partie si fâcheuse de notre horizon politique m'était totalement inconnue. J'en étais resté sur le souvenir des excellents rapports qui avaient existé en 1814 entre l'empereur Alexandre et M. de Talleyrand. Je fondais les meilleures espérances sur la continuation de cette bonne intelligence; le plus cruel désappointement m'était donc réservé; il ne se fit pas attendre longtemps. Notre première conférence ministérielle fut courte et insignifiante. Les nominations n'étaient pas encore officiellement connues. Il n'y avait encore rien de signé. M. Fouché cependant s'installait au milieu de nous, sa présence ne mettait personne à l'aise. On parla de quelques places importantes dont il fallait disposer sur-le-champ. M. de Talleyrand dit que le Roi consentait à donner la direction des ponts et chaussées à M. Molé, ce qui parut faire plaisir à tout le monde; puis les postes à M. Beugnot. Il fallait bien faire quelque chose pour un homme d'un talent véritable, qui avait été ministre jusqu'au 20 mars, qui avait suivi Sa Majesté à Gand, et d'ailleurs s'était, dans la crise de Mons, fortement rattaché à M. de Talleyrand.

Restait la préfecture de police; il importait de la placer

en mains sûres et expérimentées. On tomba d'accord sur M. Anglès, qui avait longtemps exercé des fonctions analogues et avait aussi fait preuve de dévouement en se rendant à Gand, auprès du Roi. Une fois fixé sur ce point délicat, on se sépara, après être convenu de se réunir le soir à huit heures.

Dans l'intervalle, M. de Talleyrand ayant fait appeler M. Anglès, lui avait annoncé ce qu'on lui destinait; mais celui-ci avait décliné la proposition, se fondant sur son titre de ministre d'État, supérieur, disait-il, à la place qu'on lui offrait. Dans la réalité il ne voulait pas se trouver sous les ordres de M. Fouché; c'était le seul motif d'un refus sur lequel il se montra inébranlable. Nous trouvâmes M. de Talleyrand fort déconcerté, blessé de cet incident. Il me semble encore entendre ce dialogue d'où est sortie en si peu de temps une fort grande existence. « Eh bien, où « trouverons-nous maintenant un préfet de police? dit-il « avec un accent d'humeur très prononcé. — Mais nous « avons M. Decazes, répond aussitôt M. Louis. — Decazes? « qu'est-ce que c'est? qu'est-ce qui le connait? » Alors M. Louis de répondre que M. Decazes est conseiller à la Cour royale, que c'est un homme de beaucoup d'esprit et de talent, qu'il a fait preuve au 20 mars du plus grand dévouement pour la cause de la maison de Bourbon, qu'il s'est opposé dans la Cour royale à toute démarche ayant pour but de reconnaître l'usurpateur, que celui-ci s'en est vengé en l'exilant, qu'enfin, pendant toute la dernière crise, on n'a pas eu à Gand de renseignements plus sûrs que ceux qu'il y a fait parvenir. M. de Talleyrand me demanda si je le connaissais. « Fort peu, lui répondis-je, il est « gendre de M. Muraire, qui me l'a présenté lorsque j'étais « à la préfecture de police, mais je l'ai rarement vu; je n'ai « jamais causé avec lui, je sais seulement qu'il a plusieurs « fois présidé les assises avec succès. » M. Fouché, interrogé à son tour, répondit : « Mais Decazes est un bon enfant;

« nous nous entendrons fort bien ensemble. » Ainsi fut décidée sa nomination, que M. de Talleyrand alla le soir faire signer au Roi et qui parut le lendemain matin dans le *Moniteur* avec celle de M. Molé, de M. Beugnot et avec l'ordonnance où se trouvait la composition du ministère.

Cette ordonnance était accompagnée d'un préambule que j'avais rédigé dans l'après-midi sur les données précédemment convenues avec M. de Talleyrand. Je vais le rapporter en entier, parce qu'il fait bien connaître l'organisation qu'on entendait donner au gouvernement royal à cette époque. « Sa Majesté vient de déterminer les formes « qui, dans le système constitutionnel de son gouverne-« ment, lui ont semblé applicables à l'administration qu'elle « adopte pour la France. Cette administration, dans sa par-« tie supérieure, sera composée d'un conseil privé et du « conseil des ministres. Dans le conseil privé entreront les « princes, les ministres d'État et les personnes que Sa « Majesté jugera à propos d'y appeler. Ce conseil, qui ne « se réunira que sur une convocation spéciale, offrira un « moyen de faire discuter devant le Roi d'une manière « plus solennelle un certain nombre d'affaires et donnera « en même temps à Sa Majesté l'occasion de récompenser « d'importants services, aussi d'honorer les personnes pour « lesquelles elle sera animée d'une bienveillance particu-« lière. Le nombre des membres de ce conseil n'est pas « fixé. Après ce conseil, viendra celui des ministres res-« ponsables, auquel ne pourront assister que les ministres « secrétaires d'État ayant département. »

L'esprit de ce préambule est facile à saisir. En plaçant la réalité du pouvoir dans le conseil des ministres, on espérait trouver dans le conseil privé un moyen de satisfaire l'amour-propre des princes et de quelques personnages qu'il était prudent de ménager.

Je ne dois pas oublier une commission de la plus haute importance qui fut organisée en même temps, et à laquelle

on jugea à propos de confier la direction de toutes les affaires relatives à l'occupation d'un grand nombre de départements par les troupes étrangères. C'était un fardeau écrasant auquel n'aurait pu suffire l'organisation habituelle de l'administration centrale. Cette commission fut composée de M. Corvetto, conseiller d'État, de MM. Portal et de La Bouillerie, maîtres des requêtes; M. Dudon y remplissait les fonctions de secrétaire avec voix délibérative. La nomination de toutes ces personnes eut lieu par ordonnance royale, le 9 au matin.

Les nouveaux ministres prêtèrent serment entre les mains du Roi, et de ce moment date l'action régulière du premier ministère de la seconde Restauration. Il n'a duré que deux mois et dix-sept jours, cependant il est remarquable par une foule d'actes conçus dans un esprit de fidélité aux principes de la Charte et du gouvernement constitutionnel. Il avait pour mission de rétablir l'autorité royale en France, de la faire triompher des préventions qui s'étaient élevées contre elle, de faire entendre à tous les partis des paroles de paix et de réconciliation. Obligé de souscrire à des mesures de sévérité que commandaient les circonstances, plus encore les passions dont il était environné, il s'appliqua à les renfermer dans les bornes de la plus absolue nécessité; toujours il les tempéra dans l'exécution autant qu'il dépendait de lui. Mais il faut le reconnaître, nous ne nous étions pas fait, en acceptant cette mission, une juste idée des difficultés qui nous attendaient. Nous n'avions pas vu surtout assez clairement de quel côté ces difficultés devaient venir de l'intérieur, et nous avions de grandes illusions tant sur les dispositions des souverains étrangers, sur la conduite qu'ils allaient tenir à l'égard de la France, que sur leurs sentiments à l'égard de la maison souveraine qu'ils replaçaient sur le trône pour la seconde fois.

Sous ce dernier rapport, l'erreur n'est imputable qu'à un

seul homme. M. de Talleyrand pouvait seul savoir ce qu'on avait à craindre ou à espérer de ce côté : il était seul dans le secret des particularités de sa propre situation. il pouvait seul se douter qu'au lieu d'être utile au Roi et à la France, il serait pour eux un obstacle. Les illusions qu'il a pu se faire à cet égard ont-elles été de longue durée? J'ai de la peine à le croire, mais il n'a rien négligé pour épaissir le voile sur les yeux de ses collègues qui, pour la plupart, se sont avancés jusqu'au terme de leur existence ministérielle, sans se douter d'où venaient les difficultés qu'ils rencontraient sous leurs pas. Nous allions donc marcher, ayant à la fois à lutter contre l'irritation que causa bientôt à l'intérieur la présence de M. Fouché dans le conseil et l'éloignement invincible que le souverain le plus influent dans la coalition ne pouvait s'empêcher de ressentir pour M. de Talleyrand ; et c'était le président du conseil, celui qui devait ouvrir et diriger les négociations. On verra se développer à chaque pas les difficultés d'une position aussi fausse.

CHAPITRE XVI

Mauvais procédés des troupes d'occupation, particulièrement des Prussiens. — Le maréchal Blucher établit un bivouac sur la place du Carrousel et fait miner le pont d'Iéna. — Belle attitude de Louis XVIII en cette occasion. — Les édifices publics de Paris reprennent leurs anciens noms. — Excès commis dans les provinces par les troupes prussiennes, bavaroises, wurtembergeoises et badoises. — Les Autrichiens, les Anglais et les Russes traitent beaucoup mieux les populations. — Tous les corps étrangers viennent cantonner sur notre territoire. — Arrivée des souverains à Paris. — Ils déclarent qu'ils ne traiteront pas avant que Napoléon ait quitté la France. — Inquiétudes du ministère en songeant que l'ex-empereur pourrait encore se mettre à la tête de l'armée. — M. Pasquier prend pour secrétaire général à l'intérieur M. de Barante, à la justice M. Guizot. — La situation du pays met le gouvernement royal dans l'obligation d'assembler les Chambres. — En sa qualité de ministre de l'intérieur intérimaire, M. Pasquier est chargé de préparer les élections. — L'ordonnance du 13 juillet 1815. — Mouvement dans les préfectures : M. de Bondy à Metz, M. de Rémusat à Toulouse, M. de Girardin à Rouen. — Soumission de l'armée de la Loire. — Lille ouvre ses portes au général de Bourmont. — Quelques places fortes refusent de recevoir dans leurs murs les troupes coalisées. — Défense du général Bourke à Givet. — Napoléon s'embarque sur le *Bellérophon*. — Son départ n'active pas les négociations avec les alliés, qui, maintenant, réclament le licenciement de l'armée. — M. de Talleyrand y acquiesce sans difficulté. — Troubles dans le Midi. — A l'approche des Prussiens, les corps francs de l'Ouest font mine de se joindre à l'armée de Davout pour les repousser. — Mauvaise impression produite dans les départements par l'entrée de M. Fouché au ministère. — Publication de l'acte final du congrès de Vienne. — Les familiers de M. de Talleyrand y voient un grand succès pour notre diplomatie. — Suppression des commissaires extraordinaires. — Nouvelles mesures prises à l'égard de la presse. — L'article 27 du sénatus-consulte du 16 thermidor an X. — Les Prussiens font enlever et transporter en Allemagne les préfets d'Orléans et du Mans.

Pour que les négociations prissent une tournure sérieuse, il fallait que les souverains ou leurs plénipotentiaires se

réunissent dans un lieu où se pourraient établir des conférences générales. Les souverains allaient arriver incessamment dans la capitale, on devait attendre patiemment jusqu'à cette époque et étudier les questions qu'on aurait à traiter avec eux. A vrai dire, on n'aurait dû avoir à discuter que les conditions d'une occupation militaire subordonnée d'abord à la présence de Napoléon sur le territoire français, puis combinée avec les garanties que les puissances pouvaient justement réclamer contre le danger de son retour. On pouvait aussi s'attendre encore au règlement d'indemnités pour les dépenses qu'avaient occasionnées le mouvement des troupes et la guerre, quoique bien courte, dans laquelle les souverains s'étaient trouvés engagés. Or, une telle question est toujours difficile, quand elle se traite du fort au faible; il n'est pas aisé de prévoir où elle conduira.

On eut dans les premiers moments de fort tristes indices dans les procédés de plusieurs généraux et des troupes sous leurs ordres. Les Prussiens surtout, qui formaient l'avant-garde de la coalition, manifestaient des dispositions qui permettaient de tout craindre. Partout, jusque dans Paris, ils s'établissaient comme en pays conquis, démentant ainsi, autant qu'il dépendait d'eux, une proclamation et un ordre du jour publiés par le duc de Wellington, au moment où les troupes sous son commandement avaient mis le pied en France. Dans ces deux pièces, le général anglais avait formellement promis de se considérer et de se conduire comme en pays ami, dans tous les lieux où on ne lui opposerait pas de résistance, et où, abandonnant la cause de l'usurpateur, on se rangerait sous l'autorité du souverain légitime.

Le maréchal Blucher ne l'entendait pas ainsi. On a vu combien il avait été difficile de l'amener à traiter de la capitulation de Paris; on a vu son empressement à occuper le jardin et toutes les avenues du château des Tuileries.

Bien que le Roi fût venu y établir sa résidence, il n'avait pas cru devoir lui épargner le spectacle d'un bivouac prussien installé sur la place du Carrousel; il y est demeuré pendant plusieurs semaines, ayant ses canons braqués sur les grilles du palais. Sans l'intervention de M. de Humboldt, le célèbre voyageur, frère du ministre le plus en faveur alors auprès du roi de Prusse, un autre bivouac aurait été établi dans le Jardin des Plantes et aurait, en deux jours et deux nuits, complètement détruit ce magnifique établissement, où tous les savants de l'Europe viennent suivre et compléter le cours de leurs études.

A l'extrémité de Paris, le beau pont récemment construit en face de l'École militaire était menacé d'une prochaine destruction. Il avait le tort de s'appeler *pont d'Iéna,* de consacrer ainsi la mémoire d'une des plus mémorables défaites de l'armée prussienne. Déjà la mine était creusée sous deux de ses piles: il devait être renversé le lendemain, lorsque Louis XVIII autorisa M. de Talleyrand à déclarer qu'il irait de sa personne se placer au-dessus de cette mine; qu'on pourrait ainsi, si on le jugeait à propos, le faire sauter avec le pont.

Sans donner l'apparence d'une concession, une ordonnance, qui fut datée de la veille, restituait aux édifices publics de Paris leurs anciens noms: les plus récents recevaient des noms nouveaux. Ainsi, le pont des Tuileries reprenait le nom de pont Royal: celui d'Austerlitz, le nom de pont du Jardin du Roi; celui d'Iéna, le nom de pont de l'École militaire. Grâce à la belle attitude du Roi, à ces prudentes concessions et à l'arrivée des souverains, l'affront qu'on redoutait fut évité.

Mais on avait à déplorer des maux plus graves; à chaque minute, nous recevions des détails désolants sur les vexations et les pillages qui se commettaient dans tous les lieux où les troupes prussiennes étaient cantonnées. On ne tarda pas à savoir que ce triste exemple était suivi par les troupes

des souverains allemands, qui s'avançaient de la frontière du Rhin. Les plus grands excès étaient commis par les anciens alliés de la France impériale, par les Bavarois, les Wurtembergeois, les Badois.

On doit cette justice aux Autrichiens, que leur discipline fut constamment meilleure, qu'ils gardèrent beaucoup plus de ménagements et imitèrent en cela l'exemple des Anglais et des Russes, qui ne firent guère peser sur le pays que les maux inséparables du fardeau que leur grand nombre entraînait.

Il semblait que l'Europe entière eût soif de fouler le sol de la France; alors même que le déploiement de tant de forces était devenu d'une complète inutilité, on jugeait cependant à propos de donner à la nation française le spectacle de l'irrésistible puissance sous laquelle il lui était commandé de fléchir. Pas un corps, malgré le rapide succès du duc de Wellington et du général Blucher, malgré l'occupation de la capitale, n'avait suspendu sa marche; tout ce qui, depuis la frontière jusqu'aux bords du Rhin, portait un fusil, tout ce qui n'était pas indispensable à la garde des États et des places fortes, semblait s'être donné rendez-vous sur le territoire de France. Plus de six cent mille soldats, inondant les provinces de l'Est et du Nord, eurent bientôt pénétré jusqu'en Normandie et dans les provinces qui bordent la rive droite de la Loire. L'invasion de 1814 allait donc se trouver de beaucoup dépassée en 1815. C'était au milieu des embarras, des misères de toutes sortes qu'elle devait traîner à sa suite, que le nouveau gouvernement avait à se frayer un chemin.

Le 10 juillet, l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse arrivèrent à Paris. On avait le droit d'espérer que leur présence aplanirait bien des difficultés et simplifierait beaucoup la marche des affaires; mais cette espérance fut bientôt déçue; on ne tarda pas à apercevoir, dans leur langage comme dans leurs actions, un parti pris

de temporisation qui faisait supposer beaucoup d'arrière-pensées.

Dans la courte négociation entamée à Haguenau entre leurs plénipotentiaires et ceux du gouvernement provisoire, il avait été stipulé que Napoléon serait remis en leurs mains dès leur entrée à Paris. Sa présence sur le sol français, l'usage qu'il pouvait toujours faire de sa liberté, furent le premier texte de leurs plaintes. Ils déclarèrent qu'aucun pourparler n'était possible tant qu'on ne serait pas à l'abri des tentatives que son audace faisait toujours redouter. Il y avait sans doute un fonds de vérité dans leurs craintes, mais il faut convenir qu'elles étaient un prétexte fort commode pour tous les mauvais vouloirs inavoués. Il est donc vrai de dire que, depuis le premier jour où Napoléon, dans cette triste année, a mis le pied sur le sol français, jusqu'au dernier jour qu'il y a séjourné, il n'y a sorte de périls et de calamités qu'il n'ait attirés sur la tête de ses malheureux habitants. On doit ajouter que s'il avait su, après son abdication, prendre à temps la résolution de fuir en Amérique, on ne saurait dire jusqu'où pouvaient aller les mesures que la crainte de son retour aurait fait prendre aux puissances étrangères.

Le ministère de M. de Talleyrand n'eut pas d'autre vue que de hâter son départ. Ses folles hésitations et la fortune nous ont, en cette occasion, beaucoup mieux servis que les calculs de notre prudence. Tout se trouva au premier moment suspendu, dans l'attente de ce qui allait arriver de son côté, car enfin l'armée, en évacuant Paris et en se retirant sur la Loire, se trouvait placée entre la capitale et lui. Elle était sur un pied fort respectable, et dans l'exaltation où nous l'avions vue au moment de son départ, on pouvait tout attendre et tout craindre de ses résolutions. Qui pouvait répondre que Napoléon, se trouvant à deux ou trois marches de l'armée, ne céderait pas à la tentation de venir se remettre à sa tête, et qu'elle-même n'irait pas au-

devant de lui? Alors, on entrait dans une série d'événements dont les suites étaient incalculables. A cet égard, les étrangers étaient fondés, dans une certaine mesure, à dire que rien ne pouvait être considéré comme fini tant que cette question ne serait pas tranchée.

J'avais ma part dans les difficultés de toute sorte qui assaillaient le gouvernement; il m'eût été impossible de supporter le fardeau de deux ministères, sans la précaution que j'avais prise de m'assurer le secours de deux collaborateurs habiles. J'avais choisi pour secrétaire général au ministère de l'intérieur M. de Barante, et au ministère de la justice M. Guizot. Ce dernier, sous l'abbé de Montesquiou, occupait la même situation au ministère de l'intérieur; il n'en fallait pas davantage pour inspirer à M. de Talleyrand les plus fortes préventions. Il ne voulut jamais le laisser retourner à ce poste. Il me fallut insister avec une grande fermeté pour l'avoir au ministère de la justice. Je fis comprendre à M. le président du conseil que ce ministère étant celui qui devait me rester, j'avais la prétention très arrêtée de n'être aucunement gêné dans son organisation (1). Je ne trouvai pas la même opposition pour M. de Barante, qui lui était au contraire fort agréable.

Il était impossible de satisfaire aux besoins impérieux dont on allait être assailli dans les finances, sans le concours des Chambres; on ne pouvait pas non plus s'en passer, aux termes de la proclamation de Cambrai, pour statuer sur le sort des plus grands coupables. Il fallait donc se mettre en mesure de les assembler.

Nous aurions fort désiré pouvoir rappeler la Chambre des députés de 1814, mais après y avoir réfléchi, on trouva

(1) L'aversion de M. de Talleyrand pour M. Guizot était d'autant plus injuste qu'il avait fait preuve d'un grand zèle en allant, comme je l'ai dit plus haut, porter à Gand des renseignements qui pouvaient être fort utiles; que de plus, lors de la scission de Mons, il fut de ceux qui demeurèrent attachés à sa fortune.

que cela était à la fois illégal et impraticable. En effet, trois cinquièmes de cette Chambre se trouvaient déjà sans pouvoirs, le temps pour lequel ils avaient été élus étant expiré. Un quatrième allait être dans le même cas. On se résigna donc à courir les chances d'une nouvelle élection. Ce fut sur moi, comme ministre de l'intérieur, que tomba le devoir de présenter au conseil toutes les propositions, et de faire le travail qu'entraînait l'exécution d'une mesure aussi importante. Les difficultés étaient nombreuses, parce que la législation antérieure était insuffisante, ou plutôt impraticable. Elle donnait au Sénat le droit de choisir parmi les candidats présentés par les collèges électoraux les membres du Corps législatif. Or, le Sénat n'existait plus; la Charte, en instituant la Chambre des pairs, ne lui avait pas conservé cette attribution. Il fallait donc suppléer au silence de la loi.

La Charte avait touché beaucoup trop superficiellement la question électorale, et il était difficile, cette matière venant à être réglée par une loi, de ne pas aller au delà de ses prescriptions. N'était-ce pas le cas de faire jouir la nation des avantages qui pouvaient résulter de quelques modifications apportées à plusieurs articles de la Charte touchant les conditions d'éligibilité, le nombre des députés et quelques autres dispositions relatives à la formation de la Chambre, au mode de ses délibérations et à l'initiative des lois? On ferait de cette manière un essai d'autant plus utile qu'il pourrait fournir des renseignements précieux pour la rédaction de la loi qui interviendrait plus tard. Le pouvoir législatif rentrerait ainsi dans tous ses droits; on aurait seulement satisfait par anticipation aux besoins les plus pressants.

Je pensais que dans un moment où il allait être nécessaire de demander au pays de grands sacrifices, on ne pouvait trop faire pour se ménager sa bienveillance et lui donner tous les moyens de contrôle qui dépendaient de

l'autorité royale. Le projet d'ordonnance dont le considérant, ainsi que tous les articles, avaient été concertés entre M. de Barante et moi, avec le plus grand soin, fut adopté tel que je le proposai. Le nombre des députés se trouva relevé, d'après le tableau annexé à l'ordonnance, de 262 à 395. Ils pouvaient être élus à l'âge de trente ans. Il était formellement déclaré, par l'article 14 de la nouvelle ordonnance, que les articles 16, 28, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46 de la Charte seraient soumis à la revision du pouvoir législatif dans la prochaine session des Chambres. Cette prescription était nécessaire pour ne pas laisser jour à la supposition qu'on avait eu la prétention de trancher définitivement les questions que ces articles soulevaient.

L'ordonnance qui avait été rendue à Arnouville, relativement aux fonctionnaires publics de l'ordre administratif et judiciaire qu'on avait jugé à propos de réinstaller dans le poste qu'ils occupaient au 1er mars, était inexécutable. La plupart de ceux qui en pouvaient profiter avaient besoin d'une nouvelle investiture affermissant leur autorité au milieu des difficultés sans nombre dont ils allaient être entourés. Vingt préfets seulement se trouvèrent renvoyés dans les lieux qu'ils occupaient au 1er mars. Trente-quatre furent ou changés de résidence, ou rappelés à des fonctions qu'ils n'avaient pas exercées depuis la Restauration, mais qu'ils avaient remplies avec distinction sous l'Empire. Parmi ceux-là se trouvait M. de Tournon, ancien préfet de Rome, l'un des administrateurs les plus habiles; il fut envoyé à Bordeaux.

Dans ce grand mouvement, il était impossible que j'oubliasse un de mes plus anciens amis, M. de Bondy; il avait été nommé préfet de Paris dès le 21 mars, mais il s'était acquitté de ses fonctions avec la plus grande modération et avait été appelé, dans les derniers moments de son administration, à jouer un rôle important et honorable,

puisqu'il s'était trouvé l'un des trois commissaires envoyés pour conclure la capitulation qui avait ouvert au Roi les portes de sa capitale. Sur mes instances, il avait provoqué, de la part du conseil municipal, une délibération toute favorable au retour de la maison de Bourbon. Je crus donc entrer dans l'esprit de réconciliation générale que le Roi avait l'intention d'opérer en l'envoyant à Metz. M. de Talleyrand, de son côté, avait fort à cœur de placer avantageusement M. de Rémusat, dont les services et les bons sentiments au 30 mars de l'année précédente avaient été méconnus pendant toute la durée de la première Restauration. Il aurait voulu lui donner la préfecture de Paris, mais je représentai qu'il était difficile de n'y pas laisser M. de Chabrol, qui avait été expulsé au 20 mars et qui déjà était réinstallé. M. de Chabrol resta donc, et M. de Rémusat eut la préfecture de Toulouse. C'était le département où ses biens se trouvaient situés et dans lequel il résidait.

Je faisais grand cas, comme administrateur, de M. de Girardin; il occupait la préfecture de Rouen, à l'époque de la première Restauration, il y était resté jusqu'au 20 mars, et pendant une grande partie des Cent-jours, puis il avait été appelé par Napoléon à la préfecture de Versailles. Malheureusement pour lui, il s'était fait une espèce de point d'honneur de retourner à Rouen: son ami intime, M. de Jaucourt, insista si vivement pour obtenir cette faveur qu'il fut impossible de la lui refuser. Ce que j'avais prévu ne manqua pas d'arriver : l'esprit royaliste était extrêmement exalté dans toute la Normandie, surtout à Rouen et au Havre; la présence d'un préfet qui était demeuré pendant les Cent-jours ne pouvait manquer de causer dans ces deux villes une irritation sous laquelle M. de Girardin a succombé au bout de fort peu de temps. Il ne m'a pas pardonné une disgrâce que j'avais pressentie et que j'avais voulu lui éviter.

J'encourus encore une autre inimitié; celle-là, tout aussi

injuste, m'a été beaucoup plus importune. Mes relations dans le Conseil d'État avec M. Fiévée avaient toujours été bonnes. Nommé préfet dans les derniers temps de l'Empire, il avait conservé sa place pendant la première Restauration, pour laquelle il avait montré un grand zèle. Destitué au retour de Napoléon, je l'avais vu pendant les Cent-jours. Je ne manquai pas de proposer que sa préfecture lui fût rendue, mais j'y trouvai la plus grande opposition de la part de M. Louis, qui lui reprochait de s'être, en 1814, constamment opposé, dans le département qu'il administrait, aux ventes de bois nationaux. M. de Talleyrand se joignit à M. Louis, et il me fallut abandonner l'idée de la préfecture de la Nièvre, qui était l'une de celles où se trouvait la plus grande quantité de bois domaniaux. Le lendemain, je proposai de lui donner celle de la Manche, où cette nature de biens n'existait pas. M. Louis et M. de Talleyrand, qui décidément l'avaient en aversion, renouvelèrent leur opposition, et comme je persistais, l'affaire fut portée devant le Roi, qui, après avoir entendu les raisons pour et contre, décida contre mon avis. Je ne me crus pas permis de révéler ces particularités à M. Fiévée, dont toute l'animosité s'est dès lors dirigée sur moi; il resta convaincu que je n'avais pas voulu le servir.

Pendant que j'étais occupé de l'organisation du personnel, d'importantes nouvelles nous arrivaient. Le 14, on eut la certitude que l'armée de la Loire, commandée par le maréchal Davout, se soumettait au Roi; les généraux Kellermann, comte de Valmy, et Gérard avaient été chargés d'en apporter l'assurance. On avait appris la veille que la ville de Lille venait d'ouvrir ses portes au général de Bourmont (1), qui s'était présenté au nom du Roi, à la tête

(1) Le général de Bourmont faisait partie de l'armée du maréchal Ney, lors de sa défection; il s'en était éloigné en accourant à Paris, mais il avait su ensuite obtenir de Napoléon, malgré l'opposition du maréchal Davout, ministre de la guerre, un commandement dans l'armée

de quelques troupes. A la porte de Paris, le drapeau blanc flottait enfin sur le château de Vincennes; cette place était sous le commandement du général Daumesnil, à la jambe de bois, fort connu par son énergique ténacité, et dont la soumission aurait pu se faire attendre plus longtemps.

Le 17, l'armée de la Loire ajouta à sa soumission l'acte qu'on devait considérer comme le plus difficile à obtenir d'elle, celui de reprendre la cocarde et le drapeau blanc. Elle y fut décidée par une proclamation de M. le maréchal Davout. Tous les corps séparés, tous les régiments épars se hâtèrent d'envoyer leur soumission, et les places fortes arborèrent généralement le drapeau blanc, ce qui n'empêcha pas que plusieurs d'entre elles ne refusassent d'ouvrir leurs portes aux troupes coalisées. Les commandants ne voulaient par livrer, avec ces places, le matériel dont elles étaient remplies et remettre ainsi entre les mains de l'étranger les plus précieux moyens de défense de l'État. Cette sage temporisation fut le sujet de plaintes de la part des généraux alliés; elle servit souvent de prétexte à leurs procédés les plus violents et les plus odieux. Telle fut la situation du gouvernement français, qu'il se vit obligé, malgré les ordres apparents qu'il donnait au commandant de l'une de ces places, c'était, si je ne me trompe, celle de Givet, de lui en faire tenir de secrets pour qu'il eût à continuer sa résistance. C'était dans cette place qu'avait été jetée, après la bataille de Waterloo, toute l'artillerie qui

qui se rassemblait en Flandre pour l'ouverture de la campagne. Cette faveur, due surtout à la protection du général Gérard, ne lui avait inspiré aucun scrupule, alors que, à la veille de la bataille de Ligny, il se décida à déserter le poste qui lui était confié, avait passé la frontière et s'était rendu au quartier ennemi, puis à Gand. Il y avait été fort bien accueilli. Homme d'esprit et de talent, M. de Bourmont aura, s'il laisse des mémoires, beaucoup de choses à expliquer. Il aura surtout à répondre à cette terrible apostrophe du maréchal Ney l'entendant témoigner contre lui au cours de son procès : « M'avez-vous fait, « Monsieur, la moindre objection contre le funeste parti que j'allais « prendre, et où je ne me suis jeté qu'après vous en avoir donné con« naissance? »

n'était pas tombée aux mains de l'ennemi. Il était de la dernière importance de se conserver cette ressource (1).

Napoléon, après beaucoup d'hésitation, beaucoup de projets formés, d'espérances déçues, sentant la nécessité de prendre un parti et pressé par le général Beker, préposé à sa garde, s'était enfin décidé à mettre sa confiance dans la générosité britannique, et à chercher un asile à bord du vaisseau de guerre anglais *le Bellérophon*. Il y avait été reçu le 15, et le 16 il y avait fait voile vers les côtes d'Angleterre.

L'empereur Napoléon ayant quitté la France, et l'armée ayant partout reconnu l'autorité royale, on devait croire que les négociations allaient commencer; que rien ne s'opposait désormais à la conclusion des transactions politiques dont les derniers événements pouvaient faire sentir la nécessité. Avait-on de nouvelles garanties à demander à la France, à la maison de Bourbon? L'heure était venue de les discuter avec franchise. Cette heure si désirée était loin encore, toutes nos espérances se trouvèrent déçues. Nous fûmes longtemps dans l'incertitude, ne sachant ce qu'il nous était permis de croire et d'espérer.

Plus impatient qu'aucun autre de mes collègues, puisque je portais un double fardeau et puisque l'arrangement qui devait m'en soulager dépendait de combinaisons diplomatiques, il n'y avait presque point de jour où je n'interpellasse M. de Talleyrand sur les progrès qu'il pouvait avoir

(1) Le commandant auquel fut envoyée cette injonction secrète était le général Bourke, ancien aide de camp du maréchal Davout, brave et loyal officier. Le duc d'Angoulême lui a fait donner la pairie après sa campagne d'Espagne. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr nous fit part au conseil de la précaution qu'il se croyait obligé de prendre et nous montra l'ordre qu'il allait envoyer. Il était écrit sur un morceau de papier grand comme l'ongle du pouce; on comprend combien il était nécessaire qu'un pareil ordre ne fût pas intercepté. Bourke tint bon, ainsi qu'il lui était recommandé; sa place ne fut remise que quand le gouvernement eut conclu avec les étrangers tous les arrangements qui pouvaient en rendre l'occupation moins fâcheuse.

faits dans les négociations que je supposais entamées; toujours ses réponses évasives m'étonnaient. Il avait commencé par me dire que, pour suivre utilement des affaires aussi compliquées, il avait besoin d'un intermédiaire sûr, qui s'y dévouât entièrement, qui eût l'oreille des ministres étrangers et qu'il pût leur envoyer à toute heure. Or, cet intermédiaire ne pouvait être que le duc de Dalberg, dont il avait pendant les négociations de Vienne reconnu le mérite. Mais le duc de Dalberg s'était arrêté fort mal à propos dans ses terres en Allemagne. Il lui avait écrit de revenir en toute hâte. Il l'attendait d'un jour à l'autre. En effet, le duc arriva entre le 20 et le 25, et les affaires n'en cheminèrent pas plus vite. Je sus seulement que le thème des étrangers était changé. Il ne pouvait plus s'agir de Napoléon ni de la résistance de l'armée. On mit en avant l'incompatibilité de cette armée avec la paix publique en France et en Europe. Sa défection du 20 mars prouvait, disait-on, qu'il était impossible de compter sur elle; tant qu'elle subsisterait, le nom de Napoléon, la présence d'un ruban tricolore et d'une aigle, suffiraient pour la soulever; elle avait suffisamment prouvé qu'elle était irréconciliable avec la maison de Bourbon. Il fallait s'en délivrer, et pour cela on n'avait besoin que de mettre à exécution l'ordonnance rendue par le Roi avant son départ de Lille, dans laquelle il avait prononcé le licenciement de « tous officiers « et soldats des corps de terre et de mer qui auraient par- « ticipé à la révolte et passé sous le commandement de « Napoléon Bonaparte ou de ses adhérents ».

Aucune question ne pouvait être soulevée qui fût plus grave que celle-là; aucun parti ne pouvait être pris qui dût faire craindre de plus redoutables conséquences. D'une part, la France allait se trouver entièrement désarmée: elle allait rester sans défense à la merci des soldats étrangers. La moitié du territoire était déjà occupée; fallait-il encore courir les hasards d'une des opérations les plus

périlleuses qui se puissent imaginer? Tous ces vieux corps d'une valeur si ferme et si héroïque se laisseraient-ils désarmer sans résistance? C'était en présence de l'étranger, pour obéir à ses exigences, qu'on allait lui demander un tel sacrifice! Il y avait là de quoi révolter les plus nobles sentiments du cœur humain : c'était blesser la fierté nationale. En admettant même que pour le moment on obtînt une soumission complète, que deviendraient ensuite, quand on les aurait ainsi jetés au milieu de la population, tant d'éléments de haine, de discorde et de vengeance? Y avait-il dans l'histoire un seul exemple d'une pareille entreprise?

Voilà quel était le sujet des émouvantes délibérations, non pas du cabinet de France, car la question ne fut pas une seule fois débattue dans le conseil des ministres, mais de quelques hommes qui en portaient plus particulièrement le poids. Du côté de la France : M. de Talleyrand à peu près seul avec le Roi; du côté de l'étranger, les souverains alliés, assistés de leurs ministres, tous unanimes dans leur volonté et leurs exigences.

Je fus le premier des membres du conseil que M. de Talleyrand admit dans sa confidence, puis le maréchal Gouvion Saint-Cyr et M. Louis. Ce dernier ne voyait guère, dans une semblable mesure, que le soulagement pour le Trésor d'une dépense qui lui pesait beaucoup. Quant au maréchal, son cœur tout français fut profondément troublé; il parla de se retirer. M. de Talleyrand le retint en lui persuadant que le licenciement ne serait en quelque sorte que de pure forme; on ne pouvait contester au Roi le droit de se faire une armée, il faudrait donc en organiser une nouvelle. On y ferait rentrer tous les hommes qu'il importait de conserver dans tous les rangs et tous les grades. Cette opération donnerait la facilité, sans que personne eût le droit de se plaindre, d'écarter ceux qui pouvaient être considérés comme dangereux. L'armée se trouverait donc réduite sans aucun doute, mais elle deviendrait un

corps d'élite parfaitement sûr et fidèle; ce serait une admirable base sur laquelle on reconstruirait plus tard, suivant les besoins du pays. Le maréchal se laissa convaincre. Il crut qu'il lui serait possible d'opérer le licenciement qu'on lui demandait.

Quant à M. de Talleyrand, son extrême légèreté, sa profonde indifférence sur les choses les plus graves, ne se sont jamais plus tristement manifestées à mes yeux que dans cette circonstance. J'essayais de l'éclairer en insistant sur le côté politique; il n'eut pas l'air de s'y arrêter un seul instant. Son esprit ne se fixait que sur les difficultés de l'exécution; ses inquiétudes n'allaient pas au delà; aucune des conséquences possibles dans l'avenir ne lui paraissait digne de fixer son attention. « Cela ne peut être autrement, « on ne peut rien faire sans cela; les souverains l'exigent « impérieusement; il n'y a pas moyen de le refuser. » Voilà le texte invariable de ses réponses. Il faut bien ajouter que le Roi, Monsieur et M. le duc de Berry n'avaient à cet égard, ni plus de scrupules, ni plus de prévoyance, ni plus de regrets. Ils étaient encore dominés par l'impression qu'avait laissée dans leur esprit la défection si prompte et si générale de cette armée au 20 mars; quand personne ne leur disait le contraire, il était difficile qu'ils ne la regardassent pas comme irréconciliable avec eux. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la facilité avec laquelle le Roi donna les mains à tout ce qui lui fut proposé pour consommer ce licenciement, l'un des grands événements de l'époque et à coup sûr un des plus surprenants des temps modernes.

Dans ces temps si troublés, à mesure que les jours s'écoulaient, quand les embarras diminuaient d'un côté, ils semblaient se multiplier de l'autre. On ne tarda pas à savoir à quel point l'agitation royaliste était grande dans quelques parties du royaume, surtout dans les provinces du Midi, et quelles violences étaient encore à craindre. Des massacres avaient eu lieu à Marseille, après la nouvelle de

la bataille de Waterloo. Bientôt la ville de Montpellier fut le théâtre d'une collision entre la garnison de la citadelle et une troupe de royalistes que M. de Montcalm amenait de la campagne et avec laquelle il s'était emparé de la ville. Rien n'était plus inutile que ce combat, qui coûta la vie à quelques personnes. Si le zèle de M. de Montcalm avait bien voulu patienter pendant trois ou quatre jours seulement, les ordres qui arrivèrent de Paris auraient amené la soumission de cette citadelle et des troupes qu'elle renfermait. Il y a dans les mœurs et dans le caractère des peuples méridionaux un certain fonds de férocité dont la civilisation triomphe difficilement et qui se manifeste par des actes violents, toutes les fois que les passions de la masse sont excitées. L'histoire des années 1815 et 1816 est là pour en faire foi, l'assassinat du maréchal Brune à Avignon, dans le courant du mois d'août, celui des protestants par les catholiques à Nîmes et plus tard ceux du général Lagarde dans la même ville et du général Ramel à Toulouse, n'ont que trop prouvé cette triste vérité. Je reviendrai plus tard sur chacun de ces événements.

Dans l'Ouest, les corps qui s'étaient organisés sous les anciens chefs chouans et vendéens ne pensaient pas à se dissoudre. Ils eurent un beau mouvement de patriotisme. lorsque les troupes prussiennes s'avancèrent sur les bords de la Loire et se disposèrent à entrer en Bretagne. Leur indignation éclata et ils manifestèrent la résolution de réprimer par la force cette inutile et injuste invasion. Ils allèrent jusqu'à exprimer l'intention de concerter leurs opérations avec celles de l'armée que le maréchal Davout tenait encore rassemblée sur la rive gauche de la Loire. C'était oublier leurs préjugés et leurs vieilles haines. Cette manifestation eut un bon résultat : elle contribua puissamment à arrêter la marche des Prussiens. Ils craignirent de s'aventurer dans un pays où les habitants étaient depuis de longues années formés à cette guerre d'embuscades, qui

déconcerte le plus les troupes régulières. Cela dit, et en reconnaissant le service rendu, il n'est pas moins vrai que l'esprit indiscipliné de ces bandes, le projet qu'elles annonçaient hautement de détruire l'œuvre de la Révolution, étaient pour le gouvernement une source d'embarras.

Il était évident que les exigences, les passions du parti royaliste seraient bientôt dans l'intérieur notre principal écueil. Déjà nous savions que l'entrée de M. Fouché dans le conseil produisait un fort mauvais effet dans un grand nombre de départements. On n'avait aucune connaissance en province des services qu'il avait pu rendre dans l'espace de temps qui s'était écoulé entre la bataille de Waterloo et la rentrée du Roi dans sa capitale. On ne comprenait pas les motifs qui avaient pu déterminer le Roi à rapprocher de sa personne un homme déconsidéré, un régicide. Sa présence dans la nouvelle administration jetait donc sur elle un discrédit qui devait aller toujours croissant, à mesure que les sentiments royalistes s'exalteraient davantage. On avait pris M. Fouché pour calmer et rassurer les intérêts de la Révolution triomphante du 20 mars: or, il se trouva que ceux-ci furent presque immédiatement réduits au silence, tandis que les intérêts contraires, que sa présence irritait au dernier degré, acquirent une force à laquelle on n'était pas assez préparé. Ainsi le gouvernement se trouvait sensiblement affaibli du côté où il aurait eu plus besoin d'être fortifié; cette circonstance a eu de fâcheuses conséquences.

Le 19, le public, on peut dire, et l'Europe, eurent enfin connaissance des résultats du congrès de Vienne; l'acte final de ce congrès fut inséré dans la *Gazette officielle*. Le cours habituel de mes occupations et de mes travaux ne m'avait guère mis jusqu'alors en état de porter un jugement sur les graves questions qui se trouvaient ainsi tranchées. Je fus tout d'abord frappé des inconvénients qui pouvaient résulter pour la France de tant de points de con-

tact qu'on lui donnait avec la Prusse, et aussi avec le royaume des Pays-Bas, constitué d'après des idées si contraires à celles qui, depuis Richelieu, avaient prévalu dans la politique française. J'en dois convenir, mes appréhensions furent fortement combattues et ébranlées par la joie bruyante qu'affectaient les personnes qui entouraient M. de Talleyrand, par la satisfaction que lui-même laissait percer dans son air et dans ses paroles. A l'entendre, lui et ses flatteurs, jamais rien de plus grand n'avait été fait à aucune époque, par aucun négociateur français. Le duc de Dalberg, M. de Noailles, M. de La Besnardière ne tarissaient pas sur l'art admirable avec lequel M. de Talleyrand avait su non seulement se tirer de la position très déprimée à laquelle il semblait condamné au moment de son entrée à Vienne, mais arriver en si peu de temps à y jouer un rôle principal.

Cet éloge était sans doute mérité sous un certain point de vue, mais ce qu'on ne disait pas et ce que je ne savais pas encore, c'était à quel prix cet avantage avait été acheté et tout ce qu'il devait nous coûter ! Je ne commençai à acquérir quelques lumières sur ce point que lors du retour de l'abbé de Montesquiou, qui ne s'était pas pressé de quitter l'Angleterre et ne rentra qu'assez tard à Paris. Je ne fis même pas d'abord assez d'attention à certaines paroles qui lui échappèrent à plusieurs reprises devant moi, et dont j'attribuai l'amertume aux préventions que je lui connaissais contre M. de Talleyrand. A vrai dire, j'arrivai ainsi presque jusqu'à la fin du ministère sans être complètement éclairé sur la plus insurmontable des difficultés de la situation.

Dans la peinture des jours si laborieux que j'ai traversés à cette époque, on doit trouver bon que je m'attache de préférence aux faits auxquels j'ai plus particulièrement contribué, dont je suis par conséquent en mesure de mieux exposer les motifs. L'administration dans les provinces

était loin d'avoir repris sa marche régulière. Beaucoup de départements se trouvaient, comme en 1814, occupés en quelque sorte par des commissaires extraordinaires qui surgissaient de tous les côtés au nom du Roi et des princes, s'emparant de toute l'autorité, en usant le plus souvent avec la dernière imprudence. A la porte de Paris même, en Normandie, cet inconvénient se faisait sentir d'une manière fort importune; mais il était encore bien plus grave dans les provinces méridionales. Le duc d'Angoulême, retiré en Espagne, investi par le Roi des pouvoirs les plus étendus, en avait fait de nombreuses délégations, et le zèle des personnes auxquelles il avait accordé cette marque de confiance péchait souvent par le manque de mesure qui caractérisait alors le royalisme du Midi.

Bientôt un véritable gouvernement dit *royal*, mais indépendant de celui du Roi, se serait organisé dans cette partie du royaume. La ville de Toulouse prétendait en être le chef-lieu; il se serait étendu depuis Bordeaux jusqu'à Nîmes et Marseille. Une ordonnance, rendue le 19, avait pour but de mettre fin à ce désordre. Elle était précédée d'un considérant dans lequel justice était rendue aux intentions et même aux actes de « messieurs les commissaires extraordinaires », mais qui se terminait par ces mots : « Aujourd'hui que nous avons repris les rênes de notre « gouvernement, que notre Ministère est organisé, qu'il « correspond avec les administrateurs régulièrement nom- « més par nous, les fonctions de nos commissaires extraor- « dinaires sont devenues superflues et seraient même nui- « sibles à la marche des affaires, en détruisant l'unité « d'action qui est le premier besoin de toute administration « régulière. »

Venait ensuite le dispositif ainsi conçu :

« Article premier. — Les pouvoirs des commissaires « extraordinaires qui exercent des fonctions dans les dépar- « tements de notre royaume cesseront aussitôt la publica-

« tion de la présente ordonnance, soit que ces pouvoirs « émanent de nous, des princes de notre sang, ou de nos « ministres.

« Art. 2. — Toutes nominations et délégations de pouvoir « faites par lesdits commissaires cesseront pareillement « d'avoir leur effet aussitôt la publication de la présente « ordonnance. »

Aucun acte ne pouvait être plus raisonnable, plus fondé en droit que celui-là, il était inattaquable ; ce qui n'empêcha pas, je le répète, qu'il ait été contre moi, à cette époque, de la part de certains royalistes, le point de départ d'une animadversion, qui, depuis, n'a jamais cessé de me poursuivre.

Le lendemain 20, parut une ordonnance qui était beaucoup plus susceptible de controverse. Elle avait pour but de satisfaire à un vœu fort ardent de l'opinion publique. J'ai dit dans le temps combien cette opinion avait été contraire à la loi que l'abbé de Montesquiou avait fait rendre le 21 octobre 1814 sur l'administration de la librairie. On s'était surtout élevé contre l'autorisation donnée par cette loi au directeur de la librairie et aux préfets des départements de surveiller la publication des ouvrages de vingt feuilles et au-dessous. J'avais donc, dès les premiers jours de mon entrée au ministère, proposé au Roi de renoncer à l'exercice de ce droit. J'avais même donné à ma proposition la plus grande extension possible, car je n'avais fait nulle exception pour ce qui concernait les journaux, auxquels je voulais rendre une liberté entière, renonçant ainsi à user de la faculté résultant de l'art. 9 de la loi. Cet article, encore en vigueur aujourd'hui, est, après la censure, la plus grande entrave qu'il soit possible de mettre à la presse périodique ; il porte que les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître sans l'autorisation du Roi.

N'y avait-il pas de ma part un peu de témérité dans une concession aussi étendue, proposée en de telles circon-

stances? J'aurais mauvaise grâce à le nier, surtout après ce qui s'est passé depuis et après ce que j'ai été moi-même dans le cas de soutenir bien peu de temps après. Mais, alors, j'étais animé par le désir de ramener le plus possible l'opinion publique à la maison de Bourbon, et j'étais d'autant plus disposé à me fier à la liberté de la presse, même à celle des journaux, qu'on ne pouvait nier que pendant les Cent-jours, elle n'eût été, en général, très favorable à la cause de la légitimité. M. de Talleyrand, de plus, était un des partisans les plus déterminés de la liberté entière de la presse, et elle n'avait point de contradicteurs dans le conseil.

La première opposition, ou pour mieux dire, les premiers doutes furent élevés par le Roi lui-même. Lorsque je lui portai l'ordonnance à signer, telle qu'elle avait été convenue dans le conseil, il me dit qu'il voulait la garder et y réfléchir. Le résultat de ces réflexions fut qu'il fallait excepter les journaux de la mesure proposée, et que la prudence commandait de les maintenir dans la dépendance où la loi de 1814 les avait placés. « C'était aussi, ajouta-t-il, en m'exprimant cette volonté, l'opinion du ministre de la police. » Ainsi, il en avait conféré particulièrement avec M. Fouché, et c'est, je crois, la seule occasion où il se soit entendu avec lui sur un sujet quelconque. Il fallait me conformer à cette volonté positivement exprimée, mon ordonnance se trouva réduite aux termes suivants : « Le directeur général de la librairie et les préfets n'useront point de la liberté qui leur est laissée par les articles 3, 4 et 5 de la loi du 21 octobre 1814. Toutes les autres dispositions de la loi du 21 octobre seront exécutées suivant leur forme et teneur. »

Pour n'avoir plus à revenir sur ce sujet, j'ajouterai que, quinze jours après, une nouvelle ordonnance fut rendue sur le rapport du ministre de la police. Il y était dit que toutes les autorisations données jusqu'alors aux journaux, de quelque nature qu'ils fussent, étaient révoquées, et qu'aucun desdits journaux ne pouvait paraître sans une

nouvelle autorisation du ministre de la police générale. Les écrits périodiques devaient être soumis, de plus, à l'examen d'une commission dont les membres seraient nommés par le Roi, sur la présentation du même ministre. Ainsi se trouvèrent transportées au ministère de la police les attributions qui, par la loi du 21 octobre 1814, avaient été confiées au directeur général de la librairie, dont les fonctions furent dès lors annulées et qui se trouva par conséquent supprimé de fait, sans qu'il fût besoin de le dire. Le directeur, on doit s'en souvenir, était M. Royer-Collard.

Le 21 juillet, une autre ordonnance fut publiée sous mon contreseing, mais contre mon avis. La manière dont elle fut mise en discussion est assez singulière pour qu'il vaille la peine de la raconter. La question était celle-ci : « Usera-« t-on du droit qui a été accordé au gouvernement par « l'article 27 du sénatus-consulte du 16 thermidor an X « (4 août 1802)? »

Or, ce droit dont aucun gouvernement, ni consulaire, ni impérial, ni royal, ne s'était jamais prévalu, consistait dans la faculté d'adjoindre, à chaque collège électoral de département, vingt membres à son choix, mais dont les dix premiers devaient être pris parmi les trente plus imposés du département, les dix autres parmi les hommes qui avaient rendu des services à l'État. On en pouvait de même adjoindre dix à chaque collège d'arrondissement, ceux-là uniquement pris parmi ceux qui avaient rendu des services à l'État. Cette faculté était tombée dans un complet oubli. Voici comment elle en fut tirée. Lorsque j'avais accepté le fardeau du ministère de l'intérieur, il m'avait fallu chercher les collaborateurs les plus en état de me seconder. On m'indiqua un sieur Labiche, longtemps secrétaire de M. de Montalivet, et dont la grande capacité m'était connue. Pendant les Cent-jours, M. Carnot l'avait beaucoup employé; depuis, jugeant que ce fait ne serait pas une recommandation auprès du gouvernement du Roi, il avait pris de lui-

même le parti de se retirer. Je l'envoyai chercher et lui dis que je ne pensais pas à lui reprocher les services rendus au précédent gouvernement, et que, s'il était disposé à me servir aussi bien qu'il avait servi mes prédécesseurs, je serais très disposé à l'employer. Il me protesta que je pouvais compter sur son entier dévouement, que la vie laborieuse à laquelle il avait toujours été livré ne lui avait laissé aucun loisir pour se former des idées politiques. Il ajouta, et cela acheva de me donner beaucoup de confiance en lui, que je devais savoir tout ce qu'il devait de reconnaissance à M. de Montalivet, qu'il avait conservé l'habitude de lui rendre des devoirs auxquels rien ne pourrait le faire renoncer. Il m'en coûta peu de le rassurer. Je le renvoyai à la tête du bureau dont il était précédemment chargé. Or, ce bureau était celui où se faisait le travail préparatoire des élections. M. Labiche s'y livra avec l'ardeur et l'intelligence qui lui étaient propres, et dans son désir de me prouver combien son zèle était sincère pour le triomphe de la cause des royalistes dans les prochaines élections, il alla déterrer cet article 27 du sénatus-consulte du 16 thermidor an X, et me l'apporta triomphant.

Je fus loin de partager l'enthousiasme de M. Labiche. D'abord, je ne croyais pas nécessaire de se servir de cet article. Le mouvement royaliste me paraissait déjà tellement prononcé dans toute la France que son influence sur les élections me semblait très assurée. Ensuite, il me répugnait beaucoup d'user d'une faculté dont Napoléon lui-même n'avait pas pensé à se servir, et qui, à mon sens, était de nature à vicier, à déconsidérer l'élection. Il fallait même ajouter à l'inconvénient de violer si ouvertement le principe de la liberté, celui infiniment grave de ne pas savoir au profit de qui allaient se faire ces adjonctions. Le temps nous manquait pour vérifier les choix. Il faudrait s'en rapporter aux préfets et leur donner carte blanche; mais eux-mêmes sauraient-ils bien ce qu'ils feraient? Plu-

sieurs étaient à peine arrivés dans des départements tout nouveaux pour eux, et où ils ne connaissaient encore personne. N'auraient-ils pas, pour la plupart, la main forcée par les royalistes ardents dont ils étaient déjà entourés? Ne risquerait-on pas de tomber dans un excès dont les conséquences pourraient être dangereuses? S'il était à désirer que la France envoyât au Roi une Chambre royaliste, il ne fallait pas pourtant que cette Chambre fût composée de manière à lui imposer, sous couleur de royalisme, le joug de ses passions.

J'avais déjà des renseignements certains sur ce qu'on devait attendre des dispositions des esprits. Je n'hésitai donc pas à rejeter la proposition de Labiche. Mais un scrupule me vint, et je crus devoir en rendre compte au conseil des ministres, en lui soumettant mes raisons. Le conseil, pour cette première fois, les adopta sans nulle hésitation. Malheureusement, Labiche avait aussi communiqué son idée à M. de Barante, secrétaire général du ministère de l'intérieur, et celui-ci avait été impressionné d'une tout autre manière que moi. Il en parla à M. de Talleyrand, auquel il fit assez facilement partager sa manière de voir. Je fus donc prié de rapporter l'affaire devant le conseil. On la discuta pendant deux jours; les avis furent partagés, le mien resta le même. M. de Talleyrand décida que la question serait soumise au Roi dans le premier conseil. Le Roi, après nous avoir entendus de part et d'autre, se prononça pour l'avis de M. de Talleyrand, et je n'eus plus qu'à rédiger l'ordonnance qui prescrivait les adjonctions et qui conférait aux préfets le soin de les réaliser. Voilà comment fut adoptée cette mesure dont les résultats ont fait si grand bruit, puisqu'elle a donné à la France *la Chambre introuvable* de 1815.

On peut noter comme une des singularités de cette époque, que ce soient M. de Barante et M. de Talleyrand qui aient fait prévaloir une mesure si contraire aux opi-

nions dans lesquelles ils se sont si vivement engagés depuis.

Chaque jour l'occupation étrangère nous causait de nouvelles difficultés, de nouvelles humiliations; les Prussiens commirent à Orléans l'acte le plus odieux, le plus insolent. Ayant trouvé chez le préfet quelque résistance à leurs exactions, ils n'hésitèrent pas à l'enlever de vive force de son hôtel; puis, le jetant dans une chaise de poste, le dirigèrent sur la Prusse, pour l'enfermer dans la citadelle de Magdebourg. Or, ce préfet était le comte de Talleyrand, cousin germain du premier ministre du roi de France.

Le même jour, ils en faisaient autant dans la ville du Mans. sur la personne de mon frère, préfet du département de la Sarthe. Lui aussi avait refusé de leur livrer les caisses publiques, et de les aider à mettre la main sur deux ou trois individus qu'ils prétendaient arrêter comme bonapartistes, comme fauteurs de la révolution du 20 mars. Il y avait dans ces deux faits une intention d'insulte évidente. Outre la brutalité d'un tel procédé, on ne pouvait s'empêcher de remarquer qu'il tombait sur deux administrateurs parents de deux ministres du Roi. Nous fîmes d'énergiques protestations adressées au roi de Prusse, à ses ministres et à son général en chef. Sous prétexte de renseignements à prendre, en se renvoyant la plainte de l'un à l'autre, ils trouvèrent moyen de gagner assez de temps pour que mon frère et le cousin germain de M. de Talleyrand fussent l'un et l'autre conduits jusqu'en Prusse. Ils ne revinrent que lorsque les coalisés eurent remis entre les mains du gouvernement du Roi l'administration pleine et entière des provinces occupées par leurs troupes. En attendant cette époque, on crut cependant qu'il était à propos de témoigner publiquement et d'une manière éclatante l'intérêt que le Roi ne pouvait s'empêcher de prendre aux deux préfets, et l'approbation qu'il donnait à leur conduite. M. de Talleyrand fut nommé conseiller d'État, et mon frère maître des requêtes.

CHAPITRE XVII

Mesures prises contre les personnages compromis durant les Cent-jours. — On en dresse deux listes, suivant leur degré de culpabilité. — La rédaction de ces listes est confiée à M. Fouché; il leur donne une extension considérable. — Le conseil des ministres réduit le nombre des accusés à cinquante-six. — Parmi eux se trouve M. de La Valette. — Malgré les objurgations de M. Pasquier, il s'obstine à rester à Paris et attend avec calme son arrestation. — Maintiendra-t-on dans la Chambre haute les pairs nommés par Bonaparte? — M. Pasquier obtient leur radiation. — Arrangement conclu avec les puissances, relativement à l'occupation du territoire. — Le duc de Richelieu refuse le ministère de la Maison du Roi. — Attitude effacée de M. Fouché dans le Conseil. — Apathie de M. de Talleyrand. — Curieux aspect de ses salons. — Les étrangers s'y tiennent à l'écart, les Russes et les Prussiens très réservés. — Singulière situation de M. de Vitrolles dans le conseil; il se fait l'organe du parti royaliste du Midi et de l'Ouest. — Toutes les pièces du cabinet secret de la poste passent par ses mains. — Les alliés réclament plus vivement que jamais le licenciement de l'armée. — Le maréchal Macdonald est chargé de l'opérer. — Les souverains s'immiscent de plus en plus dans nos affaires intérieures. — Ils demandent à M. de Talleyrand un mémoire sur les institutions politiques et constitutionnelles de la France. — Napoléon est envoyé à Sainte-Hélène. — Les exigences des royalistes exaltés augmentent sans cesse. — Ils obtiennent la destitution de MM. de Bondy, préfet de Metz, et de Girardin, préfet de Rouen. — Nouvelle attitude prise par M. Fouché. — Sa circulaire aux préfets; son *rapport* au Roi. — Effet produit dans le conseil par la lecture de cette pièce. — Arrestation du maréchal Ney. — M. Decazes, préfet de police, travaille avec le Roi. — Assassinat du maréchal Brune à Avignon. — Violences commises par les catholiques sur les protestants dans le Midi. — Le *rapport* de M. Fouché au Roi se répand dans le public. — Indignation de Louis XVIII. — Toutes les mesures sont prises pour donner le ministère de la police à M. Anglès. — M. Fouché, prévenu, fait intervenir lord Wellington, qui obtient son maintien dans le ministère.

Il fallait se décider à écouter les réclamations persistantes des ministres étrangers et aussi, il faut bien le dire,

des royalistes, relativement aux hommes qui avaient figuré avec le plus d'éclat dans la catastrophe du 20 mars. L'impunité complète était impossible; si on ne faisait pas les exemples nécessaires, on laissait la porte ouverte à toutes les vengeances. Les exigences allaient toujours croissant. Sous certains rapports on avait les mains liées par la proclamation de Cambrai.

Après de longues hésitations, on résolut de faire deux catégories dans lesquelles seraient placés les hommes les plus compromis. Ceux qui étaient coupables d'une trahison militaire, qui avaient attaqué le gouvernement à main armée et s'étaient emparés par violence du pouvoir, seraient arrêtés et traduits devant les conseils de guerre compétents. Il importait de restreindre le nombre des prévenus de cette première catégorie, de les désigner d'une façon précise et définitive.

Dans la seconde catégorie seraient placés ceux qui pouvaient être l'objet de mesures politiques plus ou moins sévères. Il était impossible de ne pas les envoyer devant la Chambre, conformément aux engagements pris dans la proclamation de Cambrai. La liste étant arrêtée, les personnes qui s'y trouvaient inscrites seraient tenues de sortir de Paris et de se retirer dans les villes que leur désignerait le ministre de la police.

Le point délicat était la rédaction des deux listes, ce soin devait appartenir au ministre de la police. M. Fouché en fut chargé. Il n'avait fait aucune objection contre la mesure, il apporta son travail dès le surlendemain, mais quel ne fut pas notre étonnement de le voir nous dérouler deux énormes listes qui comprenaient trois ou quatre fois plus de noms qu'il n'était nécessaire et sur lesquelles il avait, sans nul scrupule, porté en même temps ses amis politiques les plus intimes et quelques ennemis fort obscurs sur lesquels sa vengeance, on ne sait pourquoi, avait jugé à propos de s'appesantir! Le conseil tout entier fut révolté

de l'exagération dans le nombre et de l'esprit qui avait présidé aux désignations.

Quel avait été le but de M. Fouché en procédant ainsi? Il est assez difficile de le pénétrer. J'incline cependant à croire qu'il voulait rendre la mesure vaine, même ridicule, en la portant au delà de toutes les bornes. Quoi qu'il en soit, il n'y eut qu'un cri sur la nécessité de les restreindre. Chacun, de son côté, demanda les retranchements dont la nécessité le frappa davantage; après trois ou quatre heures passées dans ce débat, les listes furent réduites au nombre qui se trouve porté dans l'ordonnance du 24. C'est-à-dire dix-huit pour les individus renvoyés sur-le-champ devant les conseils de guerre, trente-huit pour ceux réservés au jugement des Chambres.

Sur la première liste, le maréchal Ney et le général La Bédoyère figurèrent en première ligne; puis ceux qui, revenus de l'île d'Elbe avec Napoléon, avaient attaqué la France à main armée; ceux enfin qui, après le 20 mars, avaient pris parti avec le plus d'ardeur contre la maison de Bourbon, qui s'étaient signalés dans le Midi, en marchant contre le duc et la duchesse d'Angoulême, les généraux Clausel et Grouchy. M. de La Valette et le duc de Rovigo fermaient la liste. Le choix de ces dix-huit noms s'imposait. On doit observer que la rigueur de la décision était fort tempérée par la circonstance qu'un seul excepté, tous les hommes ainsi frappés étaient loin de la main de la justice, que plusieurs étaient entièrement hors de ses atteintes. La conséquence la plus probable était donc que tous allaient immédiatement sortir du royaume. Ce résultat était le plus désirable; s'il ne suffisait pas pour calmer les esprits emportés par la passion politique, il devait au moins satisfaire ceux qui voulaient la paix publique avant tout.

J'ai dit qu'un seul homme, entre ceux compris dans la liste des dix-huit, se trouvait déjà sous la main de la jus-

tice. C'était M. de La Valette : voici comment sa reclusion avait eu lieu. Le Roi était à peine rentré dans la capitale que déjà M. de La Valette était poursuivi par des accusations passionnées. On ne faisait aucun doute, dans le parti royaliste, qu'il n'eût été un des agents les plus actifs du retour de Napoléon et que la correspondance qu'il avait entretenue avec l'île d'Elbe y eût puissamment contribué. On sait l'affection que j'avais pour lui, l'intimité, la confiance de nos relations, je savais mieux que personne combien ces allégations étaient fausses, mais mon opinion ne pouvait rien contre le sentiment général; l'amitié qu'on me savait pour lui rendait mon témoignage suspect. Je sentais mon impuissance, et, persuadé du danger qu'il courait, je le conjurai à plusieurs reprises de s'éloigner de Paris, au moins pour quelque temps. N'ayant pu le persuader, j'eus recours à Mme de Vaudémont; je savais qu'elle avait beaucoup d'influence sur son esprit. Tout fut inutile, il persista à rester à Paris. Dans la conviction où il était de son innocence, il alla jusqu'à écrire, le 14 juillet, à M. le président du conseil, une lettre dans laquelle il demandait à se constituer prisonnier et réclamait hautement des juges. M. de Talleyrand, ainsi provoqué, ne crut pas pouvoir repousser cette demande; la police eut ordre de le faire arrêter (1). Il fut conduit à la Conciergerie où il subit, le 18 et le 19 juillet, deux longs interrogatoires sur le fait de sa participation au retour de Napoléon.

Telle était sa situation lorsque M. Fouché le porta sur la

(1) Entre le moment où cet ordre fut donné et celui de son exécution, je le fis encore de nouveau supplier de s'éloigner; enfin les agents de police qui furent chargés de l'arrêter se présentèrent chez lui à sept heures du matin. Ayant appris qu'il était au lit, ils se retirèrent, en disant qu'ils reviendraient à onze heures. On ne se dissimulait pas le motif qui les amenait; c'était clairement l'engager à faire ses réflexions. Il déjeunait tranquillement, quand ces hommes revinrent à l'heure dite.

liste des personnes qui devaient être immédiatement jugées; il n'y avait guère moyen de ne pas l'y comprendre, puisque lui-même avait invoqué ce jugement comme la seule faveur à laquelle il aspirât. Pour ma part, je fis d'autant moins d'objection qu'à vrai dire je ne pouvais me persuader qu'une forme de procéder régulière dût jamais lui faire courir aucun danger. Seulement je ne fis pas dans le premier moment, la réflexion que n'étant ni militaire, ni attaché à l'armée, on n'avait aucun droit de le renvoyer devant un conseil de guerre. Il réclama avec raison contre l'application qui lui était faite de cette juridiction; dans les premiers jours d'août je fis rendre une ordonnance qui le renvoyait devant les tribunaux ordinaires, à l'effet d'y être jugé suivant les formes prescrites par le Code criminel. Voilà comment s'est engagée cette affaire qui a eu tant d'éclat depuis, au sujet de laquelle les passions se sont si cruellement exaltées, et dont l'issue a excité l'intérêt de toute l'Europe.

Nous avions à résoudre une autre question assez délicate. Les vingt-neuf pairs qui avaient accepté la pairie de Bonaparte devaient-ils conserver toute leur vie le privilège de siéger dans un corps qu'ils avaient déserté? M. de Talleyrand avait été très sollicité de trancher cette difficulté. Les désirs du Roi étaient d'accord avec ceux des ministres étrangers; mais l'affaire ne lui en paraissait pas moins très embarrassante. Il m'en parla. « Les pairs nommés « par le Roi en 1814 l'ont été, me disait-il, pour leur vie, « tout ce qui s'est passé depuis doit être considéré comme « non avenu; l'existence de la pairie est tellement impor- « tante pour la monarchie que tout ce qui porterait atteinte « à son inviolabilité pourrait avoir les plus fâcheuses « conséquences. — Cela serait beaucoup plus vrai, lui « répondis-je, si vous aviez de prime abord rendu la pairie « héréditaire; mais quand vous n'avez fait que l'attacher à « la vie des individus, j'avoue que j'y mets beaucoup

« moins d'importance. Au reste, laissez-moi un ou deux « jours pour y penser. » Au bout de ce temps, je n'hésitai pas à lui dire que, s'il voulait me promettre d'adopter et de faire adopter au Roi la proposition que je ferais incessamment de rendre la pairie héréditaire, je ne voyais aucune difficulté grave à prendre contre ceux des pairs royaux qui avaient accepté la pairie de Napoléon, une mesure de rigueur qu'il serait aisé de justifier et dont l'inconvénient serait d'ailleurs amplement couvert par le grand développement que le Roi accorderait ensuite à l'institution.

M. de Talleyrand étant entré dans cette idée, je lui donnai lecture du préambule que j'avais rédigé et qui était ainsi conçu. Je le rapporte en entier, tous les mots y ayant leur valeur : « Il nous a été rendu compte que plusieurs « membres de la Chambre des pairs ont accepté de siéger « dans une soi-disant Chambre des pairs nommée et « assemblée par l'homme qui avait usurpé le pouvoir dans « nos Etats depuis le 20 mars jusqu'à notre rentrée dans « le royaume. Il est hors de doute que les pairs de France, « tant qu'ils n'ont pas encore été rendus héréditaires, ont « pu et peuvent donner leur démission, puisqu'en cela ils « ne font que disposer d'intérêts qui leur sont purement « personnels, Il est évident également que l'acceptation de « fonctions incompatibles avec la dignité dont on est revêtu « suppose et entraîne la démission de cette dignité, par « conséquent les pairs qui se trouvent dans le cas ci-dessus « énoncé, ont réellement abdiqué leur rang et sont démis- « sionnaires de fait de la pairie de France. » Suivait la liste des vingt-neuf pairs qui étaient déclarés ne plus faire partie de la Chambre des pairs. Une réserve était cependant exprimée en faveur de ceux des dénommés qui justifieraient n'avoir siégé ni voulu siéger dans la soi-disant Chambre des pairs à laquelle ils avaient été appelés, à la charge par eux de faire cette justification dans le mois qui

suivrait la publication de l'ordonnance. Cette rédaction ayant été complètement adoptée par M. de Talleyrand, fut portée ce jour même au conseil du Roi, qui y donna son assentiment.

Le 25, on eut le bonheur de pouvoir publier enfin un arrangement conclu avec les ministres d'Autriche, de Russie, de Prusse et d'Angleterre, relativement aux parties du territoire qui devaient continuer d'être occupées par les troupes étrangères, et qui restaient chargées de pourvoir à leur subsistance. On avait, d'un commun accord, tracé sur la carte de France une ligne derrière laquelle se trouvaient situés tous les départements placés dans cette catégorie, dont l'administration était cependant remise aux autorités françaises, sur qui reposerait dès lors le soin de pourvoir aux dépenses de l'occupation. Ce dernier engagement n'avait été pris toutefois que sous la condition que la rentrée des contributions en argent dont plusieurs villes et départements avaient été frappés ne serait pas ultérieurement poursuivie, et qu'à l'avenir aucune contribution de ce genre ne serait demandée. La charge demeurait encore bien lourde, mais du moins elle ne serait plus aggravée par les vexations et les exactions sans nombre que s'étaient jusqu'alors permises les chefs et les intendants militaires des armées étrangères. Cela seul était un grand soulagement.

Le 29, les Anglais firent connaître que, n'ayant plus rien à redouter de Napoléon et se regardant dès lors comme en pleine paix avec la France, leurs croisières avaient reçu l'ordre de lever le blocus et de rendre toute liberté à la navigation.

Mon existence ministérielle était pleine de dégoûts et de mécomptes. Le ministère restait incomplet, le ministre de l'intérieur manquait, on remettait d'un jour à l'autre le choix qui devait en être fait. Il a manqué jusqu'à la fin. Mais le ministre de la maison du Roi avait été nommé.

C'était le duc de Richelieu, il avait une grande importance par le relief que son nom et sa belle réputation pouvaient apporter à notre organisation. M. de Talleyrand l'avait beaucoup vu à Vienne pendant le congrès et ne doutait pas de son adhésion, mais il n'avait pas suffisamment prévu l'effet que devait produire sur une âme de cette trempe l'idée d'une association quelconque avec M. Fouché.

Le duc de Richelieu, quand il apprit sa nomination, était encore sur la frontière. Ses relations avec l'empereur Alexandre étaient fréquentes; or, j'ai suffisamment fait entrevoir à quel point les dispositions de ce prince étaient peu bienveillantes à l'égard de M. de Talleyrand. Placé sous cette influence, le duc n'hésita pas à refuser; on tint d'abord peu compte de ce refus, persuadé qu'on était qu'une fois rendu à Paris, sa résistance ne serait pas difficile à vaincre. Elle fut inébranlable, le coup qu'elle nous porta dans l'opinion fut des plus funestes. Pour ma part, j'en fus sensiblement affecté. M. de Talleyrand en ressentit un dépit qu'il voulut absolument témoigner. M. de Richelieu lui ayant fait connaître sa détermination dans une lettre polie, mais froide, il jugea à propos de faire une réponse et voulut la rendre désobligeante. M. d'Hauterive la rédigea. Elle fut portée au conseil, lue devant le Roi, qui l'approuva et en décida l'envoi. Je me souviens que l'impression qui m'en resta fut pénible, et si le Roi n'avait pas insisté avec une satisfaction très marquée, j'aurais renouvelé mes objections.

Le ministère de M. de Talleyrand n'était pas en position de le prendre sur ce ton vis-à-vis d'un homme de ce rang et d'une réputation aussi bien établie. Tout le piquant de la réponse consistait dans l'ironie avec laquelle on constatait que le duc abjurait sa qualité de Français, à laquelle il devait tenir par tant de beaux souvenirs, et prenait la triste résolution de se consacrer à une patrie nouvelle. On ne prévoyait guère, quand on lui écrivait ainsi, qu'avant trois

mois on serait obligé de se jeter dans ses bras pour le supplier d'accepter, dans la plus critique des situations, la direction des affaires. Il fallut bien alors s'estimer heureux de ce qu'en se tenant à l'écart aussi à propos, il avait ainsi évité de se compromettre dans une administration qui donnait si peu de gages de durée.

Nous étions donc, dans le fait, réduits au nombre de six : ce nombre était bien faible pour discuter et conduire de si grandes affaires. Comme il n'y avait pas de jour qui n'amenât quelque incident nouveau, nous étions obligés de tenir conseil tous les jours; sans qu'il fût besoin de convocation, nous nous réunissions chaque matin, entre midi et une heure, chez M. de Talleyrand. Là, chacun exposait ce qui lui semblait mériter plus particulièrement l'attention, ce qui demandait une prompte solution. Comme il arrive presque toujours en pareil cas, chacun n'était guère occupé que de ce qui le regardait particulièrement, et, hors un petit nombre d'affaires d'une gravité exceptionnelle, donnait à tout le reste un assentiment de confiance. Il y a si peu d'hommes, même parmi ceux qui arrivent aux grandes affaires, qui sachent s'élever jusqu'aux idées et aux vues générales !

Le ministre de la guerre et le ministre des finances étaient entièrement absorbés l'un et l'autre par les détails, par les difficultés de tous genres dont les grandes administrations qui leur étaient confiées étaient hérissées. Le ministre de la marine, M. de Jaucourt, beaucoup moins surchargé qu'eux, se livrait davantage aux discussions d'un intérêt plus étendu, qu'on pouvait appeler des questions d'État. Il y apportait un esprit droit, appliqué, éclairé par la conscience la plus délicate. Quant à M. Fouché, sa manière d'être au milieu de nous ne put que me confirmer dans l'opinion que M. de Cambacérès s'était autrefois efforcé de m'en donner. Cet esprit si vif, si actif, si entreprenant quand il se trouvait au milieu d'une révolution,

engagé dans une crise, nouant les fils de l'intrigue la plus hasardeuse, tombait dans une complète nullité, dans une sorte d'apathie, vraie ou feinte, du moment où les affaires reprenaient un cours régulier. Impassible, quand il fallait délibérer froidement et sensément autour d'une table de conseil, hors les débats sur les listes de personnes à mettre en jugement ou à exiler provisoirement, je ne me souviens pas de l'avoir entendu une seule fois prendre à nos délibérations une part qui dût fixer l'attention.

Quant à M. de Talleyrand, il est difficile de croire, à moins de l'avoir vu, que le moment où il devait être occupé exclusivement des affaires dont le fardeau et la responsabilité auraient effrayé l'homme d'État le plus consommé et le plus sûr de ses moyens, ait été précisément celui qu'à soixante ans passés il a choisi pour se livrer à un sentiment dont l'ardeur l'a absorbé au point de ne lui laisser aucune liberté d'esprit. Je suis obligé d'en parler, parce que cela nous a causé de grands embarras, et n'a pas été sans influence sur les affaires publiques. Quand il put croire que la personne dont la présence lui était si précieuse l'avait quitté pour se fixer à Vienne, il tomba dans un abattement impossible à décrire, au moral comme au physique. C'était dans la première quinzaine de septembre, à l'époque où les négociations allaient s'ouvrir. Il est difficile de ne pas attribuer, en partie, à la fâcheuse préoccupation dans laquelle il était tombé le peu de soins qu'il a pris, le peu d'efforts qu'il a faits à cette époque pour améliorer sa situation personnelle auprès de l'empereur Alexandre. Là cependant était le nœud de sa situation politique ; mais il ne paraît pas qu'il s'en soit jamais aperçu, ni qu'il ait eu conscience des conséquences d'une hostilité si puissante. La nature de l'esprit de M. de Talleyrand, la souplesse de son caractère, l'habileté avec laquelle il savait tourner les difficultés lui donnaient pourtant plus qu'à tout autre les moyens d'écarter cet obstacle.

Je crois aussi que pendant longtemps, surtout dans les premiers moments de son retour du congrès de Vienne, il se laissa beaucoup trop aller à l'idée qu'il était indispensable à la France, même à l'Europe. Il se fiait donc sur la marche des événements et sur la force des choses, pour fixer et maintenir dans ses mains l'influence que lui avaient donnée les services rendus, sa capacité et ses talents hors ligne. Tout cela peut expliquer peut-être l'apathie dont il a fait preuve pendant près de deux mois, la stagnation dans laquelle il a laissé les affaires; car il est certain qu'il n'y a rien dont il se soit moins occupé, alors que tous les jours étaient si précieux.

J'en fus d'autant plus frappé qu'il s'était, au début, annoncé avec des intentions fort différentes. Il avait alors l'intention de faire de sa maison un lieu de réunion, un centre où viendraient se grouper tous les personnages importants de l'Europe, où il retrouverait la grande situation qu'il avait su se créer à Vienne dans les derniers mois du congrès. En annonçant que son salon serait ouvert tous les soirs, il avait eu soin d'engager tous les étrangers de marque à s'y rendre. Ils y manquèrent, en effet, fort rarement; c'était pour eux une espèce de club assez commode. Il me pria d'y venir le plus souvent possible. « Vous ver-« rez, m'avait-il dit, que nous avancerons plus nos affaires « dans les causeries qui s'établiront tout naturellement, « que nous ne pourrions le faire dans les conférences les « plus solennelles. J'ai pratiqué tous ces gens-là, je sais « comment il faut les prendre. »

Je me rendais à cette invitation quand les affaires m'en laissaient le temps. Cette réunion m'offrait un très curieux spectacle que j'aimais à étudier. Toute l'Europe diplomatique y passait, avec les principaux chefs des armées étrangères; mais je ne tardai pas à remarquer que ces personnages causaient beaucoup plus entre eux qu'avec nous, et qu'ils se tenaient dans une grande réserve à notre égard.

Les plus familiers avec M. de Talleyrand étaient les Anglais, le duc de Wellington surtout; cela n'était pas étonnant, après les engagements de Vienne et après les soins que le duc s'était donnés pour le porter à la tête des affaires, en la compagnie, à la vérité, de M. Fouché! Quand M. de Metternich arriva, lui et quelques Autrichiens parurent aussi marcher du même pied; mais les Russes et les Prussiens n'en devinrent que plus froids. Seul M. de Pozzo s'efforçait d'amener un rapprochement. Il hasardait des observations, donnait même quelquefois des conseils, mais c'était timidement, avec la crainte évidente de déplaire à son maître.

Parmi les plus assidus dans le salon de M. de Talleyrand, je dois citer M. de Vitrolles. Sans avoir le droit de voter, il assistait cependant à toutes les séances du conseil des ministres, même à celles que présidait le Roi. Secrétaire du conseil avant le 20 mars, sa place n'avait pas été précisément conservée, lors de la formation du nouveau ministère, et cependant il en exerçait toujours les fonctions. Rien ne pouvait être en contradiction plus formelle avec l'existence d'un ministère responsable et solidaire que l'admission dans son sein d'un homme qui n'avait aucune responsabilité et qui savait cependant tout ce qui s'y passait. Une pareille anomalie ne se peut expliquer que par l'insouciance habituelle de M. de Talleyrand et aussi par la faveur très naturelle dont jouissait M. de Vitrolles auprès du Roi. Il savait se rendre agréable, même utile; il montrait une assez grande intelligence des affaires, était au courant de tout, avait des correspondances très étendues d'où il tirait souvent des renseignements qui n'étaient pas sans intérêt. Puis c'était un intermédiaire commode auprès du Roi. M. de Talleyrand le chargeait assez habituellement de porter les premières paroles sur les projets pour lesquels on craignait que Sa Majesté n'eût un peu de répugnance. On ne voyait pas assez que celui qui pouvait

rendre de tels services pouvait aussi devenir un obstacle au moment où on s'y attendrait le moins.

Outre son dévouement pour M. de Talleyrand, M. de Vitrolles était en rapports fort intimes avec M. Fouché, auquel il déclarait devoir beaucoup de reconnaissance pour les services qu'il en avait reçus pendant les Cent-jours. J'étais en bonnes relations avec lui, il demeurait place Vendôme, dans une maison contiguë à l'hôtel de la chancellerie; il y entrait plusieurs fois dans le jour, et me tenait au courant de tout ce qu'il supposait pouvoir m'intéresser. Il avait d'ailleurs besoin de moi pour faire fixer par le Roi le traitement auquel ses fonctions lui donnaient droit, et aussi pour obtenir l'abandon définitif de quelques sommes dont le crédit lui avait été ouvert au moment de son départ pour le Midi. C'était bien le moins qu'on lui accordât un dédommagement après tous les dangers qu'il avait courus. Sa fortune était alors fort médiocre. Je ne tardai pas à m'apercevoir que ses relations avec le parti royaliste, dans toute la France, surtout dans la Vendée et dans le Midi, prenaient un caractère qui méritait qu'on y fît attention. En se faisant à tout propos l'organe de ce parti, il aspirait évidemment à devenir un de ses chefs. Son intimité avec Monsieur donnait à craindre qu'il ne fût beaucoup plus porté à user de son influence suivant les vues et les inclinations secrètes de son premier protecteur, qu'à se tenir sincèrement dans les voies où marchait le gouvernement du Roi. J'en avertis M. de Talleyrand à plusieurs reprises. Je lui fis même des observations sérieuses sur une confiance excessive que le Roi avait en M. de Vitrolles: il lui remettait, après les avoir lues, toutes les pièces sorties du cabinet secret de la poste; je n'en pouvais douter, les ayant vues entre ses mains plusieurs fois. Il avait toujours été de principe que ces pièces, dont il est si facile d'abuser, ne devaient être communiquées à qui que ce fût sans la plus absolue nécessité. Tous les ministres n'en

avaient même pas connaissance, le secret en était ordinairement renfermé entre le Roi, le ministre des affaires étrangères et celui qui avait dans ses attributions la haute police. M. de Talleyrand parut frappé de mes réflexions, mais il ne fit rien pour empêcher la continuation d'un abus si dangereux, qui a duré jusqu'à la fin de son ministère.

M. de Vitrolles était certainement plus qu'aucun de nous en rapport et en communication journalière avec les étrangers. Il nous disait avec quelle passion ils insistaient sur le licenciement de l'armée. Il devenait chaque jour plus évident qu'il n'y avait plus moyen de reculer davantage cette redoutable mesure. Depuis les premiers jours de la formation du ministère elle avait été presque exclusivement le sujet des méditations et des travaux du maréchal de Gouvion Saint-Cyr. Il ne pouvait entrer dans son esprit de séparer la dissolution de la réorganisation immédiate et complète d'une armée nouvelle, assez forte pour assurer l'indépendance et la sécurité du pays. Toutefois, voulant éviter l'apparence d'une supercherie consistant à refaire d'une main ce qu'on défaisait de l'autre, il fallait de toute nécessité adopter un système assez différent de celui qui allait être détruit. Une ordonnance insérée le 11 août dans le *Bulletin des lois*, en même temps que l'ordonnance de licenciement rendue à Lille le 23 mars, avait posé les bases de l'organisation nouvelle.

Le maréchal Macdonald fut chargé de l'exécution; il alla remplacer le maréchal Davout et remplit la pénible mission de congédier ses anciens frères d'armes, de licencier ces vieilles bandes de vétérans qui avaient si glorieusement figuré sur tous les champs de bataille de l'Europe. Il s'acquitta de ce bien douloureux devoir d'une manière qui lui concilia tous les suffrages; je ne sache pas qu'il se soit élevé une seule plainte contre lui; mais il faut convenir en même temps qu'il rencontra une admirable résignation. De son quartier général établi à Clermont, il envoya partout

ses ordres qui nulle part n'eurent à surmonter même un commencement de résistance. Jusqu'au dernier jour, l'armée s'est fait un grand honneur par le patriotisme dont elle a fait preuve, par le complet oubli de ses droits et de ses intérêts.

Cette discipline, cette abnégation admirables ne produisirent pas sur les souverains alliés l'effet qu'on était en droit d'en attendre. Ils intervenaient dans les affaires intérieures, formulaient sans cesse de nouvelles exigences; leurs ministres, dans les conférences journalières qu'ils avaient entre eux, trouvaient de nouveaux prétextes pour traîner les négociations en longueur; lorsqu'on les pressait de faire connaître quelles étaient les bases des nouvelles conventions dont ils reconnaissaient la nécessité, ils répondaient qu'on ne pouvait rien proposer tant qu'on ne serait pas complètement rassuré sur la solidité de l'établissement de la maison de Bourbon. Ils ajoutaient qu'elle avait fait tant de fautes, lors de sa première restauration, qu'il était bien permis de concevoir quelques inquiétudes sur la conduite qu'elle tiendrait à l'avenir.

Ce que lui reprochaient alors, d'un commun accord, les représentants des quatre cours, en tête desquels il faut placer lord Castlereagh, le prince de Metternich, le comte de Nesselrode et le prince de Hardenberg, c'était de n'avoir pas assez franchement adopté le système de gouvernement institué ou promis par la Charte; de ne l'avoir pas mis en pratique. Il était seul capable, en conciliant tous les intérêts, d'assurer la tranquillité publique du royaume. Tels furent les motifs et le sens d'une note que, dans les derniers jours de juillet, les ministres des quatre cours réunis jugèrent à propos de transmettre à M. de Talleyrand. Comme conclusion ils demandèrent un mémoire détaillé sur les « institutions politiques et constitutionnelles de la « France telles que le Roi se proposait de les établir défi- « nitivement ».

M. de Talleyrand me chargea de rédiger ce mémoire, je fus moi-même, attendu la multiplicité de mes occupations, obligé d'en confier le soin à M. de Barante. Pour donner encore plus de poids à cette défense, M. de Talleyrand jugea à propos de la faire suivre d'une note en forme diplomatique, qui fut remise aux alliés le 31 juillet.

Le 3 août, nous eûmes connaissance d'une convention qui venait d'être signée par les ministres des souverains alliés, d'après laquelle Napoléon allait être conduit à Sainte-Hélène et confié à la garde de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, qui répondait de sa personne aux alliés. L'Autriche, la Russie et la Prusse devaient nommer des commissaires qui habiteraient Sainte-Hélène et surveilleraient l'exécution de la convention. Le roi de France serait invité à y envoyer aussi un commissaire dans le même but. Nous n'avions aucune objection à faire, l'odieux de cette décision, dans laquelle il y avait un manque de foi, ne pouvait retomber sur nous. Les négociations n'en marchaient pas plus vite, et on était encore loin du moment où nous devions obtenir une solution.

Les ministres étrangers toutefois délibéraient entre eux presque tous les jours; c'était de nous qu'ils délibéraient, mais sans nous, bien que chez nous. Pendant ce temps, les difficultés dans l'intérieur allaient toujours croissant. Partout les exigences des royalistes exaltés se multipliaient et devenaient plus ardentes. On était obligé de les ménager d'autant plus qu'on approchait des élections, qu'il fallait se garder de tout ce qui aurait pu, à cette époque, jeter quelque division dans les rangs du parti. Ce fut ainsi que je me vis obligé de céder aux clameurs du parti royaliste des villes de Rouen et de Metz contre les préfets qui venaient de leur être donnés.

A Rouen, les accusations avaient continué contre M. de Girardin. On avait fini par trouver un article extrêmement injurieux contre la maison de Bourbon, imprimé pendant

les Cent-jours dans le journal de Rouen par ordre du préfet; cette pièce fut envoyée à M. de Talleyrand. Comment se peut-il, lui disait-on, qu'on ait imposé de nouveau à un département le préfet qui a non seulement autorisé, mais ordonné l'insertion dans son journal d'une pareille infamie! M. de Jaucourt lui-même, malgré son amitié pour M. de Girardin, ne put s'empêcher de reconnaître qu'il était impossible de le conserver; il fut remplacé par M. de Kergarion. Eh bien! quand cela fut exécuté, il fallut reconnaître que M. de Girardin avait été victime d'une accusation tout à fait injuste; car il prouva que la pièce avait été envoyée de Paris par le ministre de l'intérieur avec ordre de la faire insérer dans le journal de la ville. Cet ordre expédié dans plusieurs départements avait été exécuté partout. Quant à M. de Bondy, que j'avais envoyé à Metz, sa destitution fut encore plus injuste. Elle avait été imposée par les plus chauds royalistes de la ville, qui étaient venus en députation à Paris pour déclarer qu'il leur était impossible de répondre des élections si on ne leur ôtait pas un préfet dont les manœuvres tendaient évidemment à faire triompher le parti de la Révolution et des bonapartistes.

Trois semaines après, le maréchal Beurnonville vint présider le collège de ce département; il se crut obligé de déclarer à son tour que M. de Bondy y avait pris, avec la plus grande loyauté, toutes les dispositions qui pouvaient amener le triomphe des royalistes; notamment les adjonctions qu'il avait faites aux collèges électoraux avaient été toutes combinées dans le sens qui leur était le plus favorable. Quelle déplorable condition que celle où on est ainsi condamné à obéir aux partis! On peut, sur les deux actes que je viens de rapporter, nous accuser de faiblesse; cependant je crois encore qu'il était alors impossible d'agir autrement que nous ne l'avons fait.

A tous ces dégoûts venaient s'ajouter les embarras, tout à fait impossibles à prévoir, dans le conseil même. M. Fou-

ché voulant sortir sans doute de l'inertie que lui reprochaient ses amis et obéissant aux conseils plus pressants de M. Manuel, son homme de confiance dans la Chambre des représentants, et de M. Huet, patriote assez chaud dans le cours de la Révolution et secrétaire destitué, sous Napoléon, de la préfecture de Nantes, voulut faire un acte de nature à rassurer ses anciens coreligionnaires politiques. On ne cessait de lui répéter que la France avait mis sa confiance en lui à l'époque de la dernière abdication de Napoléon, qu'elle s'était décidée sur sa parole à accepter la seconde Restauration, qu'aujourd'hui elle n'attendait que de lui l'appui dont elle avait besoin au milieu des dangers et des déceptions qui la troublaient. C'était à lui qu'il appartenait d'obliger le Roi à se placer résolument entre son peuple et les étrangers; qu'ils ne pouvaient continuer à fouler impunément une nation forte et indignée qu'on aurait bientôt réduite aux dernières extrémités du désespoir. Le Roi ne devait pas souffrir qu'une poignée de royalistes prétendît s'imposer au pays en profitant de ses malheurs. Si les vérités qu'il dirait n'étaient pas écoutées, si sa démarche demeurait sans résultat, il fallait alors que la France entière entendît sa voix, qu'elle eût connaissance de ses inutiles représentations.

M. Fouché n'hésita pas à suivre cette marche; il commença par publier une circulaire aux préfets. Cette pièce était, on ne saurait le nier, fort convenablement rédigée. « Vos relations avec moi, disait-il aux préfets, embrassent « deux grands objets, l'établissement de l'ordre public « et la pacification du royaume. » Puis venait, au nom du Roi, la promesse de tous les pardons, de tous les oublis, et, par une conséquence naturelle, la plus formelle condamnation de toute espèce de réaction : « Quand nous fléchissons « sous le poids de l'Europe conjurée, ajoutait-il, contre une « ambition dont nous étions les premières victimes, ayons « du moins la consolation qu'il ne soit versé ni une goutte

« de sang, ni une larme qui puisse nous être imputée.
« L'intérêt public doit prendre le premier rang parmi tous
« les intérêts. Qui donc pourrait songer à des vengeances
« personnelles au milieu des malheurs publics? »

Il n'y avait rien dans ces paroles qui ne fût parfaitement approprié aux circonstances. On devait encore remarquer cette phrase extrêmement bien dite : « Les avantages que
« la France peut espérer dépendent surtout de notre union
« intime avec le Roi. Si la nation n'était pas unie avec son
« monarque, nous ne recevrions des souverains aucune
« garantie de notre indépendance, parce que nous-mêmes
« n'en donnerions aucune à notre repos. » Il terminait enfin par ces paroles : « Le véritable devoir, le vrai patrio-
« tisme sont aujourd'hui de nous réunir en faisceau autour
« d'un monarque dont les lumières et les hautes vertus
« sont depuis longtemps éprouvées. Notre patrie, en repre-
« nant son rang parmi les États de l'Europe, retrouvera
« dans sa fidélité une prospérité durable. » Ce langage dans la bouche de M. Fouché ne pouvait être que d'un bon effet, il semblait conçu de manière à agir très efficacement sur l'esprit des hommes qu'il lui appartenait le plus de persuader; mais il ne s'en tint pas là.

Le 5 juillet, le conseil étant assemblé chez le Roi, contre l'usage constant de ne rien apporter devant Sa Majesté sans l'avoir, pour peu que cela eût la moindre importance, préalablement communiqué à ses collègues, M. Fouché tira de son portefeuille un rapport dont nul de nous n'avait eu connaissance et demanda au Roi la permission de le lire. Ce rapport, fort bien écrit (on a su depuis qu'il avait été rédigé par M. Huet), roulait entièrement sur la déplorable situation du royaume, impitoyablement foulé, pillé et vexé par les troupes étrangères. Les odieux procédés que se permettaient les souverains étrangers, l'état de désespoir où le pays pouvait être jeté par la prolongation des misères qui pesaient sur lui et les conséquences de ce

désespoir y étaient peints avec une grande énergie. Comme conclusion, la pièce se terminait par cette phrase : « Un « peuple de trente millions d'habitants pourra bien dispa- « raître de la terre, mais dans cette guerre d'homme à « homme, plus d'un tombeau renfermera les uns près des « autres les opprimés et les vainqueurs! »

Cette pompeuse déclaration était évidemment l'œuvre d'un rhéteur beaucoup plus que celle d'un homme d'État; au milieu de beaucoup de vérités, l'intention d'exagérer était évidente. Que prétendait M. Fouché? Quel pouvait être son but? Chaque jour, il avait assisté au conseil, son silence seul avait pu le faire remarquer, il ne pouvait ignorer que les maux dont il se plaignait avaient été l'objet des constantes préoccupations de ses collègues, il n'y avait pas de démarches qu'ils n'eussent tentées pour les faire cesser. Bien plus, il était impossible qu'il ignorât la convention conclue, huit jours auparavant, avec les étrangers, en vertu de laquelle l'administration des provinces occupées devait être remise aux agents du Roi. Cette mesure commençait à peine à s'exécuter; il fallait donc en attendre les résultats; rien n'autorisait à jeter, avant qu'ils fussent connus, un tel cri d'alarme.

En terminant, M. Fouché annonça que ce qu'il venait de lire n'était que la première partie d'un travail dont il demandait au Roi la permission d'apporter la suite aussitôt qu'elle serait terminée. Pendant tout le temps qu'avait duré cette lecture, nous nous étions tous regardés avec les marques du plus grand étonnement; le Roi n'avait pas manqué de s'en apercevoir. Voulant éviter le débat qui allait, suivant toute apparence, s'ouvrir en sa présence, il prit la parole et dit avec beaucoup de dignité ces mots que je suis certain de rapporter fidèlement : « Le tableau que « vient de tracer M. le duc d'Otrante est bien sombre; mais « du moment où les choses lui apparaissent ainsi, il a été « de son devoir de me les représenter telles qu'il les voit.

« Cette sincérité ne saurait, d'ailleurs, avoir aucun incon-
« vénient, car les murs de ce cabinet n'ont point d'oreilles;
« nous avons tous la certitude que rien de ce qui s'y dit,
« sous le sceau du secret, ne saurait transpirer au dehors. »
Ces paroles coupèrent court à toute discussion, et le conseil fut levé bientôt après.

Le soir, ayant eu occasion de travailler avec le Roi, il me parla de la scène du matin et le fit avec l'accent d'un déplaisir contenu, mais qui n'en était que plus poignant. Je ne pus m'empêcher de lui répondre que la scène malheureusement n'était pas finie; que la pièce dont M. Fouché avait donné lecture, n'avait été composée ni pour le Roi, ni pour le conseil; qu'elle était destinée au public, et que je serais bien trompé si son auteur, d'ici à peu de jours, ne parvenait pas à lui en donner connaissance. « Quoi! après
« les paroles que j'ai prononcées? C'est impossible, cela
« serait impardonnable. — Sur ce dernier point, je pense
« comme vous, Sire; je crains bien qu'avant peu Votre
« Majesté soit réduite à la nécessité de faire preuve d'une
« juste sévérité. — Impossible, impossible », reprit encore le Roi. Là finit pour le moment notre conversation. On verra bientôt jusqu'à quel point mes conjectures se sont trouvées fondées.

Nous reçûmes le 9 août deux nouvelles fort graves. La première fut celle de l'arrestation du maréchal Ney, qui eut lieu dans les montagnes d'Auvergne auprès de Figeac. Nul n'était plus compromis que lui, et sa situation était très périlleuse. C'était un bien gros événement que la comparution devant un conseil de guerre et peut-être la condamnation d'un maréchal de si haute renommée. En arrêtant les listes, nous n'avions pas supposé que, hors M. de La Valette, qui s'était constitué prisonnier, aucun de ceux qui s'y trouvaient inscrits, hésitât, alors qu'il était si facile de le faire, à sortir du royaume. Je suis très sûr qu'aucun ordre spécial n'avait été donné relativement au maréchal Ney.

On a accusé fort injustement, à mon sens, M. Decazes d'avoir envoyé des ordres particuliers. La faveur naissante du préfet de police portait ombrage. Chaque jour avait vu croître la méfiance que M. Fouché inspirait au Roi. Celui-ci ne le voyait jamais sans déplaisir, quelle que fût la contrainte qu'il s'imposât; il était difficile que M. Fouché ne s'en aperçût pas. Il usait donc rarement du droit de travailler en particulier avec Sa Majesté. Or, M. Decazes, comme préfet de police, était naturellement désigné pour le remplacer; il n'était pas homme à négliger cet avantage. Je me souviens qu'un jour, c'était dans la seconde ou la troisième semaine de son installation, il me consulta chez M. de Talleyrand sur la latitude que pouvait avoir le préfet de police dans ses relations avec le Roi. Je lui dis, sans y attacher d'importance, quelles avaient été les miennes au début de la première Restauration; que j'étais alors en possession, toutes les fois que je le jugeais convenable, de me présenter à huit heures du matin à la porte du cabinet du Roi, qui ne m'avait jamais été fermée. Je lui conseillai d'autant plus volontiers de tâcher de s'établir sur le même pied que je sentais la nécessité de donner au Roi, sur les affaires de police auxquelles je savais qu'il mettait toujours beaucoup d'intérêt, une sécurité qui ne pouvait lui venir de M. Fouché. Tel a été le commencement de la fortune de M. Decazes; il parvint bientôt à se rendre fort agréable au Roi, et ne tarda pas à être en première ligne dans sa confiance.

En même temps que l'arrestation du maréchal Ney, on apprit la nouvelle de l'assassinat du maréchal Brune à Avignon. Les détails de la scène populaire qui avait amené cette catastrophe faisaient horreur. Je ne les donne pas ici, ils sont partout. Le nouveau préfet que je venais d'envoyer dans ce département, M. de Saint-Chamans, arriva au moment où commençait la scène; il y déploya un grand courage et défendit pendant longtemps de sa personne la

porte de la maison où était réfugié le maréchal. Malheureusement il n'était pas encore connu du peuple, sa belle contenance n'eut pas tout l'effet qu'elle devait produire. La première relation portait que le maréchal, pour ne pas tomber dans les mains de la populace, s'était lui-même tiré un coup de pistolet; mais il fut bientôt avéré que ses assassins étaient montés sur le toit de la maison et avaient pénétré jusqu'à lui. Ce fait atroce coïncidait avec les troubles du département du Gard, plus spécialement avec ceux de la ville de Nîmes, où les violences prenaient de moment en moment un caractère plus redoutable. Là en effet, aux dissentiments politiques, se joignaient les querelles religieuses. La vieille haine des catholiques et des protestants s'était rallumée dans toute sa force; les premiers, plus généralement réputés royalistes, prenaient avantage du succès de leur cause pour écraser les seconds, qui, pendant les Cent-jours, avaient déployé un grand zèle en faveur de Napoléon. Après le désastre du duc d'Angoulême, leur conduite avait été odieuse envers les volontaires royaux retournant dans leurs foyers. On en citait deux, entre autres, qui avaient été massacrés, en passant par le bourg d'Arpaillargues. Ces faits admis et reconnus, il est impossible de ne pas trouver que les représailles ont surpassé outre toute mesure la première agression, et que pendant plus de deux mois le sang des protestants a été répandu dans les rues de Nîmes et dans tout le département du Gard avec une cruauté déplorable.

Cette guerre civile, à la fois politique et religieuse, était d'autant plus grave et plus inquiétante pour le gouvernement royal que les étrangers eux-mêmes en étaient fort impressionnés. Les Anglais surtout faisaient entendre à ce sujet des plaintes fort répétées et les plus amères. Ils se faisaient un point d'honneur qu'on ne pût les accuser, lorsqu'ils avaient une si grande influence sur les affaires de France, d'être restés indifférents à une persécution

religieuse. Le Parlement britannique ne tarda pas à retentir des accents d'une éloquente indignation. Notre zèle pour réprimer de pareils excès n'avait pas besoin d'être stimulé. Notre collègue M. de Jaucourt, comme protestant, était l'avocat passionné de ses coreligionnaires. Mais que pouvions-nous, quels moyens avions-nous à notre disposition? de quelles forces publiques disposions-nous? Ces étrangers, qui se plaignaient si hautement de notre inertie, exigeaient le licenciement de l'armée; nous ne pouvions, sans le plus grand péril, faire un appel à une population divisée, surexcitée. C'était le parti royaliste, par sa violence, qui mettait en péril l'ordre et la paix publique. Je crois qu'il est rare qu'un gouvernement se soit trouvé dans une position aussi critique.

Ce fut au milieu de ces circonstances que se réalisa la prédiction que j'avais faite au Roi au sujet du rapport de M. Fouché. Il fut, ainsi que je l'avais prévu, fort promptement répandu par toute la France. La distribution se fit d'abord dans les départements. La première nouvelle nous parvint par le procureur du Roi de Moulins. Il avait appris que la pièce circulait dans son ressort et, la regardant comme apocryphe, s'en procura une copie qu'il se hâta de m'envoyer, en me demandant s'il ne fallait pas poursuivre les distributeurs. Après avoir montré cette copie au conseil, je la portai au Roi, dont l'indignation fut extrême. Il y avait de la part de M. Fouché un manque de foi évident, il y avait violation du secret qui doit être gardé sur toutes les discussions du conseil et que le Roi avait en cette occasion plus particulièrement recommandé. Il voulait évidemment se faire, aux dépens du reste du ministère, même aux dépens du Roi, un mérite de ses efforts personnels; il voulait se présenter à la population comme étant le seul qui s'occupât activement de la défendre. Il comptait se créer ainsi un parti et se mettre en état de donner à lui seul aux affaires la direction qu'il jugeait convenable. Pour moi, je

crois surtout, avec toutes les personnes qui ont bien connu M. Fouché, que ce qui explique le mieux sa conduite en cette occasion, c'est son incroyable légèreté.

Je ne dois pas négliger de dire que, sept à huit jours après la lecture de la première partie de son rapport, il n'avait pas manqué d'apporter la seconde, que le Roi et le conseil avaient été pareillement obligés d'entendre. Si, comme il le disait dans la seconde partie de son rapport, la réaction royaliste était telle qu'elle dût amener à bref délai la guerre civile, il aurait pu réfléchir que quand un gouvernement a lieu de redouter un pareil danger, ce dont il doit se garder avec le plus de soin, c'est d'en proclamer l'existence, aucun moyen ne pouvant être plus assuré d'en précipiter l'explosion, ou même d'en faire naître la pensée, dans le cas où elle n'existerait pas.

En supposant qu'il eût quelques vérités plus importantes et plus délicates que les autres à faire parvenir au Roi, la solennité d'un rapport était beaucoup moins favorable pour arriver à son but que l'abandon d'une conversation particulière avec Sa Majesté. Mais il avait certainement d'autres vues que n'aurait pas satisfaites une marche aussi simple; elle ne pouvait convenir à ceux dont il avait accepté les conseils et à M. Huet en particulier. Était-il possible de pardonner un tel excès de déloyauté? Le Roi pouvait-il conserver plus longtemps dans son conseil l'homme qui s'en était montré capable? Il fallait, sans attendre qu'il eût comblé la mesure, prendre au plus tôt le parti de se séparer de lui. Mon avis était là-dessus très arrêté, je le dis au Roi, qui l'approuva. M. de Talleyrand s'y rangea aussi sans hésitation; il ne fut pas difficile de le faire adopter aux autres membres du conseil. Tous pensèrent que la conduite de M. Fouché était inexcusable, qu'il fallait saisir cette occasion pour rompre avec lui, pour débarrasser le ministère d'un membre qui lui avait déjà fait tant de torts dans l'opinion publique.

La plus grande difficulté semblait être dans le choix d'un nouveau ministre de la police; il n'y avait personne de précisément indiqué. Après vingt-quatre heures de délibération, on se fixa sur M. Anglès, qui avait déjà rempli ces fonctions et dont le caractère parfaitement sûr et loyal méritait toute confiance. Le Roi ayant donné son assentiment à ce choix, il fut convenu que je lui porterais le lendemain matin l'ordonnance à signer. Je ne saurais oublier les paroles que Sa Majesté prononça avec un sentiment de soulagement et de joie en me donnant ses derniers ordres. La duchesse d'Angoulême était absente. « Dieu soit « loué, la pauvre duchesse ne sera plus exposée à rencon- « trer cette odieuse figure. »

La résolution prise par le conseil n'était pas demeurée secrète; il en avait transpiré quelque chose, et M. Fouché avait été averti. Voici ce qu'il imagina pour sauver sa situation. Le duc de Wellington avait eu la plus grande part à sa nomination, rien de plus simple pour lui que d'aller réclamer son appui et de l'engager à défendre son ouvrage. Mme de Vaudémont, qui était en grand rapport avec l'un et l'autre, fut chargée de la négociation; elle s'y employa avec tant de diligence et d'habileté que, dès huit heures du matin, le jour même où je devais présenter l'ordonnance à la signature du Roi, le duc de Wellington était chez Sa Majesté, le suppliant avec instance de conserver M. Fouché dans son conseil, ne craignant pas d'affirmer que son renvoi serait une grosse faute. « C'est le seul lien, dit-il à Louis XVIII, qui existe entre vous et une grande partie de votre peuple, une foule de gens le regardent comme l'unique garantie de leur sûreté personnelle et tomberont, si Votre Majesté le renvoie, dans une inquiétude qui pourra les conduire au désespoir. D'un autre côté, le parti royaliste, qui se montre déjà si peu raisonnable, deviendra impossible à gouverner. » Louis XVIII, d'après ce qu'il m'a fait l'honneur de me dire le jour même, fut assez peu touché de ce qu'il pou-

vait y avoir de spécieux dans ce raisonnement, mais il ne sut pas résister aux instances d'un personnage qui jouait un rôle si important dans la coalition, et auquel il croyait avoir de grandes obligations. Il pouvait encore d'ailleurs être obligé de réclamer ses bons offices. Il céda donc, envoya chercher M. de Talleyrand, qui m'apprit notre déconvenue.

Notre situation était aussi pénible que possible, il nous faudrait désormais siéger dans le conseil en face d'un homme qui ne pouvait ignorer que nous avions tout fait pour l'en expulser, devant lequel nous ne pouvions plus nous expliquer en confiance. Cette position était si fausse qu'il était impossible qu'elle durât longtemps; mais comme elle ne pouvait rester complètement ignorée, elle devait jeter sur le conseil un fort grand discrédit. M. Fouché, maintenu presque de force dans le ministère, prenait aussi une importance qui n'était pas faite pour lui donner la faveur du parti royaliste. Le motif allégué sans cesse par lui pour justifier son opposition était le peu de confiance que leur inspirait le ministère. Il était évident que la publication des rapports de M. Fouché, son maintien après cet acte d'indélicatesse n'étaient pas faits pour modifier ses sentiments.

Je ne crains donc pas de dire que l'acte de condescendance qui fut alors arraché au Roi par le duc de Wellington a été un des plus fâcheux de cette époque; qu'il a eu de toutes façons les plus funestes conséquences. Il a été cause de la dissolution du ministère. M. de Talleyrand, comme ses collègues, ne put s'empêcher de soupçonner la discrétion de M. de Vitrolles; il me dit à plusieurs reprises qu'il ne doutait pas que ce fût lui qui eût averti M. Fouché. Je n'en ai pas eu la preuve positive, mais j'incline fort à le croire. M. de Vitrolles fut probablement entraîné par la reconnaissance qu'il croyait devoir à M. Fouché, pour les grands services qu'il en avait reçus pendant les Cent-jours

et qui avaient été peut-être jusqu'à lui sauver la vie. Aveuglé par ce sentiment, il se sera persuadé que M. Fouché était encore plus utile qu'on ne le croyait ; mais cette erreur de son cœur ne saurait excuser l'oubli d'un devoir aussi sacré que celui auquel il a manqué, si l'accusation est fondée.

CHAPITRE XVIII

Réorganisation de l'Université. — La commission de l'instruction publique. — Imposition extraordinaire de cent millions. — M. de Talleyrand combat le projet avec acharnement. — Scène violente entre lui et M. Louis. — L'imposition donne les plus beaux résultats. — Nominations à la Chambre des pairs. — Le Roi se montre peu disposé à admettre le principe de l'hérédité. — Un rapport de M. Pasquier sur la question réussit à le convaincre. — Arrestation du général de La Bédoyère. — Il est condamné à mort. — M. Pasquier est chargé de rédiger le rapport sur son recours en grâce. — Le recours est repoussé et le général exécuté. — Le maréchal Moncey refuse de siéger dans le conseil de guerre qui doit juger le maréchal Ney. — Mesures de rigueur prises contre lui. — Composition du conseil de guerre. — Troubles à Nîmes. — Assassinat du général Ramel à Toulouse. — Une proclamation du Roi flétrit ces attentats. — Les troupes espagnoles de Castaños menacent d'envahir nos provinces du Midi. — Le duc d'Angoulême réussit à surprendre leur mouvement. — Nouvelle organisation donnée à la maison militaire du Roi. — Le maréchal de Gouvion Saint-Cyr veut réduire le plus possible son effectif. — Louis XVIII présente au conseil un contre-projet élaboré dans le cabinet de l'empereur Alexandre ; persuadé que ce changement d'opinion du Roi est dû au marquis de Vitrolles, le maréchal anime contre lui M. de Talleyrand ; tous les deux l'apostrophent à son entrée au Conseil dans les termes les plus durs. — Le projet royal n'en est pas moins adopté. — Au cours d'une conversation avec M. de Nesselrode, M. Pasquier commence à soupçonner que la présence de M. de Talleyrand dans le ministère l'affaiblit plus qu'elle ne lui donne de prestige.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre le commencement des élections d'arrondissement et la fin des élections de département, le gouvernement fit plusieurs actes importants dont je dois d'autant plus rendre compte qu'ils sont presque tous de ceux auxquels j'ai pris une grande part.

Le 15 août, le Roi rendit, sur mon rapport, une ordonnance concernant l'Université. L'abbé de Montesquiou,

avant les Cent-jours, avait en grande partie renversé le système de l'Université impériale; mais le temps lui avait manqué pour mettre son plan nouveau à exécution, et, sauf la nomination du grand maître, M. l'évêque d'Alais, et quelques autres, tout était encore à faire lorsque je me trouvai, comme ministre de l'intérieur, chargé de pourvoir aux besoins de l'instruction publique : que devais-je faire? Fallait-il tenter de mettre en pratique l'ordonnance de l'abbé de Montesquiou, ou serait-il préférable de laisser fonctionner l'ancienne Université? Nous n'étions pas en situation de nous donner les embarras d'une organisation nouvelle qui aurait entraîné une augmentation de dépenses assez considérable. L'abbé de Montesquiou avait trouvé moyen d'y pourvoir avec les ressources de la liste civile; mais la liste civile aurait probablement à supporter en même temps de nouvelles charges et une assez grande réduction dans ses revenus; il n'y avait donc pas à songer à un secours sur lequel on avait cru pouvoir compter six mois plus tôt.

Toutes ces considérations me décidèrent à proposer au Roi et au conseil de conserver provisoirement ce qui existait, en remplaçant seulement, pour mieux caractériser ce provisoire, l'ancien grand maître, le conseil, le chancelier et le trésorier, par une commission d'instruction publique qui remplirait fort économiquement les fonctions attribuées à ces différents pouvoirs. Les membres de la commission étaient M. Royer-Collard et M. Cuvier, tous deux conseillers d'État et déjà conseillers au Conseil royal de l'instruction publique, M. Silvestre de Sacy, membre de l'Institut, professeur au Collège royal et recteur de l'Université de Paris; il y avait dans les sciences peu de noms plus connus de toute l'Europe que le sien et celui de M. Cuvier; puis M. l'abbé de Frayssinous, M. Guéneau de Mussy, et M. Petitot, qui fut nommé secrétaire général. Ces trois derniers avaient déjà rempli, avec beaucoup de succès, les fonctions d'inspec-

teur général des études, et M. de Frayssinous avait acquis une grande célébrité par ses conférences religieuses dans l'église de Saint-Sulpice.

M. Royer-Collard m'avait aidé dans mon travail, je lui fis donc donner la présidence de la commission, c'était un dédommagement fort naturel de la direction générale de la Librairie, qui se trouvait supprimée.

M. Louis parvint enfin à faire adopter une résolution qui était depuis quelques jours le sujet d'une discussion fort animée entre lui et M. de Talleyrand. Il s'agissait d'une imposition extraordinaire de cent millions, somme indispensable pour subvenir aux dépenses occasionnées par l'occupation militaire d'une partie de la France et toutes les autres difficultés de notre situation. Pour comprendre le désaccord qui s'éleva à ce sujet entre M. de Talleyrand et M. Louis, il faut savoir que le ministre des finances, malgré sa liaison avec le président du conseil et le cas qu'il faisait de ses talents politiques, avait la plus mauvaise opinion de sa délicatesse dans les affaires d'argent. Dans les premiers jours de notre organisation, il m'avait dit : « Ce « qu'il faut par-dessus tout, pour assurer notre considéra- « tion, même pour mettre notre responsabilité à couvert, « c'est de trouver le moyen d'empêcher Talleyrand de « faire des affaires. Qu'on fixe son traitement de président « du conseil à un chiffre très élevé, cinq cent mille francs « s'il le veut; cela m'est parfaitement égal, pourvu qu'on « soit à l'abri des opérations de la foule d'intrigants qui « l'entoure. »

C'était plus aisé à dire qu'à faire. A mesure que les embarras du Trésor se manifestaient, que la nécessité d'y pourvoir par quelques moyens extraordinaires devenait plus urgente, les faiseurs de projets, les hommes accoutumés aux entreprises hasardeuses, affluaient autour du président du conseil. A leur tête, il faut placer M. Ouvrard, particulièrement lié avec M. de Montrond, l'un des confi-

dents les plus intimes de M. de Talleyrand. M. Ouvrard qui, pendant les Cent-jours, avait déjà négocié avec Napoléon un marché dont le résultat avait été de fournir cinquante millions à peu près, pour cinq millions de rente sur le grand-livre, ne demandait pas mieux que d'en faire avec le gouvernement un second de semblable nature; même, selon lui, c'était encore le meilleur et le plus économique moyen de se procurer les sommes dont on ne pouvait se passer. Il ne s'agissait que de bien débattre le prix des rentes et d'en tirer le meilleur parti possible. M. de Talleyrand se fit, dans le conseil, l'avocat de cette combinaison. M. Louis la combattit de toutes ses forces. Il soutenait qu'on n'avait pas le droit de créer et de vendre des rentes sans une loi; que, de plus, le moment était on ne saurait plus mal choisi pour tenter une pareille opération: que ce serait compromettre de la manière la plus fâcheuse le crédit de l'État.

Peu de jours après, il présenta son projet d'imposition extraordinaire que M. de Talleyrand combattit à son tour, ce qui était facile sous beaucoup de rapports. Il déclara qu'il était inexécutable. L'événement a prouvé que sur ce point il s'était complètement trompé. L'affaire fut renvoyée au lendemain. J'étais arrivé de bonne heure dans la salle du conseil, je trouvai les deux antagonistes aux prises; la scène était arrivée au dernier degré de violence. M. de Talleyrand avait reparlé des offres d'Ouvrard, M. Louis s'était laissé aller à lui dire que, quand on écoutait une fois les propositions d'un tel homme, on ne pouvait plus savoir où on allait, ni répondre de son propre jugement; que quant à lui, si la porte de son cabinet était ouverte à M. Ouvrard pendant une demi-heure seulement, il ne voudrait pas jurer que l'adresse et l'habileté qu'il lui connaissait ne lui suffiraient pas pour le faire tomber dans quelque piège, et lui faire prendre telle résolution dont il aurait à se repentir.

M. de Talleyrand était trop fin pour se méprendre sur le reproche indirect qui lui était adressé; son dépit devint alors de la fureur. Il apostropha M. Louis comme le plus grossier, le plus insolent des hommes, qui ne méritait pas d'être reçu dans un salon de bonne compagnie, encore moins dans le conseil d'un roi de France. Il me serait impossible de me rappeler et encore plus de répéter toutes les injurieuses paroles qu'ils échangèrent. Je les conjurai de se calmer, de ne pas donner à nos collègues, qui allaient arriver, le spectacle d'une pareille scène. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que je parvins à leur en faire sentir la nécessité. Quand le conseil s'ouvrit, il était facile de s'apercevoir qu'ils étaient l'un et l'autre dans un état de surexcitation extrême. M. Louis relut son projet, sur lequel M. de Talleyrand ne dit pas une parole, et qui fut par conséquent adopté, puis porté sur-le-champ à la signature du Roi. Ces deux hommes ont été, à partir de ce jour, irrévocablement brouillés; telle est la cause de l'éloignement qu'ils ont depuis constamment manifesté l'un pour l'autre et que le public a eu beaucoup de peine à comprendre.

Quant à la contribution extraordinaire de cent millions, telle que M. Louis la fit adopter, elle pouvait être, à plus juste titre, appelée un emprunt forcé, puisque les principaux capitalistes, patentables et propriétaires, dans chaque département, étaient tenus d'en faire la première avance, sous la condition d'être remboursés avec le produit de la répartition définitive qui en serait faite plus tard en vertu d'une loi. L'inconvénient majeur d'un tel mode de perception était dans l'arbitraire inévitable d'une première répartition entre les départements, puis d'une seconde entre les capitalistes de chaque département. Pour celle-ci, à la vérité, les préfets, auxquels le soin en était remis, ne pouvaient y procéder qu'assistés d'un comité composé de sept personnes, toutes choisies parmi celles que leur position

sociale recommandait le mieux; malgré cette précaution, l'usage d'un pouvoir aussi exorbitant n'en était pas moins très dangereux, il pouvait entraîner les plus criants abus.

Les choses, heureusement, se passèrent infiniment mieux qu'on ne l'avait supposé. Dans beaucoup de départements, les préfets firent la répartition au moyen d'une addition proportionnelle aux cotes d'impositions déjà établies; ceux-là trouvèrent en général beaucoup de facilités. En résultat, les cent millions entrèrent fort promptement dans le Trésor et le tirèrent d'une crise épouvantable. M. Louis fut donc justement fier de ce succès; on ne peut nier que tout autre moyen de se procurer de l'argent eût été plus onéreux que celui-là. Les contribuables firent, en cette occasion, preuve d'un excellent esprit; leur empressement à venir au secours du gouvernement, par conséquent du pays, montra de la façon la plus honorable les excellents sentiments dont ils étaient animés. Qu'on joigne à cet exemple celui déjà donné par l'armée, et on sera forcé de convenir que la France s'est honorée dans son malheur non moins qu'elle l'avait fait dans la prospérité.

M. Louis a eu, on le voit, les qualités propres à la situation dans laquelle il se trouvait placé; je crois qu'on aurait difficilement rencontré un homme plus actif, ayant autant de décision dans l'esprit, plus courageux à affronter tous les obstacles, à braver toutes les résistances. Quand on parcourt les actes de son court ministère à cette époque, quand on voit tout ce qu'il lui a fallu faire pour rétablir les perceptions de tous genres, pour ramener au Trésor les fonds qui en étaient détournés, pour satisfaire à tant de besoins impérieux, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il a rendu au pays les plus grands, les plus utiles services, qu'il l'a puissamment soutenu dans la situation la plus critique.

Les élections allaient nous donner une Chambre des députés; il fallait hâter la réorganisation de la Chambre

des pairs. Le Roi devait user de sa prérogative pour remplacer les membres éliminés. Le nombre des nominations nouvelles s'élevait à quatre-vingt-quatorze ; il n'y avait que vingt-neuf radiations.

L'ordonnance sur l'hérédité devait suivre immédiatement celle sur les nominations ; elle fut, en effet, rendue deux jours après, mais non sans beaucoup de difficultés auxquelles nous ne nous étions pas attendus, puisque nous n'avions pas craint, en répondant à la note des étrangers, de placer cette hérédité au nombre des garanties que le Roi était dans l'intention d'accorder pour la plus grande stabilité des nouvelles institutions. Il se trouva cependant que Sa Majesté, au dernier moment, influencée sans doute par des conseils dont nous n'avons pas connu la source, fit beaucoup d'objections contre une résolution qu'elle avait paru d'abord adopter sans hésitation. Je fus chargé par M. de Talleyrand de faire un rapport qui pût, en levant ses doutes, entraîner sa détermination. Ce rapport que je rédigeai avec une grande précipitation, car j'en donnai lecture le lendemain, eut beaucoup plus de succès que je ne pouvais m'en flatter. Le Roi, après l'avoir entendu, eut la bonté de se dire convaincu ; l'ordonnance que j'avais libellée fut signée à l'instant même. Aussi, quoique cet acte ait été contresigné par M. de Talleyrand et que son nom y reste attaché, je puis cependant dire avec vérité qu'il est mon ouvrage. C'est donc un mérite que je revendique ; j'y tiens à cause de l'importance du service que je crois avoir, en cette occasion, rendu à la monarchie, non moins qu'à la pairie.

La réorganisation des grands corps de l'État fut complétée par l'ordonnance du 23 août, qui statuait sur le personnel et les attributions du Conseil d'État.

Au travail écrasant que demandaient la préparation, la discussion de toutes ces réformes, et les nombreux soucis que me causaient les affaires courantes des deux ministères

que je dirigeais, vinrent se joindre les plus pénibles émotions. Le général de La Bédoyère devait se regarder comme un des plus compromis de ceux qui figuraient sur la liste des officiers renvoyés devant les conseils de guerre; aussi sa résolution était-elle prise de quitter la France; tout était disposé pour son passage en Amérique. Il crut qu'il lui serait possible, sans trop de danger, de venir, avant son départ, passer quelques jours à Paris. Le désir de revoir sa femme et de mettre ordre à quelques affaires paraît l'avoir poussé à cette résolution. La voiture publique dans laquelle il prit place contenait deux ou trois personnes qui le connaissaient et qui, aussitôt arrivées, se hâtèrent de le dénoncer à la police. Arrêté dans la nuit même, il fut presque immédiatement traduit devant le conseil de guerre. Le résultat de l'instruction et du jugement ne pouvait guère être douteux. Sa défection avait précédé toutes les autres. Il fut condamné à la peine de mort: cette condamnation, votée par le conseil de guerre, fut confirmée par le conseil de revision. Il ne lui restait plus de ressource que dans le recours en grâce. Jusque-là cette affaire était restée dans les attributions du ministre de la guerre. Le recours était de ma compétence, j'en dus faire un rapport au Roi. De toutes les fonctions d'un ministre de la justice, il n'en est pas de plus pénible que celle-là. J'eus à recevoir pendant vingt-quatre heures les supplications de sa malheureuse femme; je n'en ai jamais entendu de plus touchantes. Elle allait de chez moi chez M. de Talleyrand, multipliant les démarches pour obtenir la permission de se jeter aux pieds du Roi. Ce qu'il y avait de plus déchirant, c'est qu'elle était persuadée que ses efforts réussiraient à l'attendrir. N'avait-elle pas à invoquer les nombreuses preuves de dévouement de la famille de La Bédoyère, de la sienne surtout (elle était Mlle de Chastellux), dont le zèle et la fidélité avaient été admirables pendant toute la durée de l'émigration? Elle n'en demandait d'autre récompense que

la permission de fuir avec son mari sur la terre étrangère la plus éloignée, et jurait de n'en revenir jamais.

Le 20, je portai le rapport au conseil du Roi. La discussion fut courte, elle ne pouvait porter sur les faits incriminés. Si M. de La Bédoyère était gracié, aucun des autres prévenus ne pouvait être condamné; la seule question était de savoir si, en présence des passions dont le gouvernement était entouré, l'impunité absolue était possible. Le Roi seul pouvait l'imposer. La demande fut rejetée. Le ministre de la guerre envoya l'ordre de passer à l'exécution. En rentrant chez moi, je trouvai Mme de La Bédoyère; Mme Pasquier l'avait reçue en mon absence. Elle m'attendait pour connaître sa destinée; je n'eus pas le courage de la lui révéler, je lui dis que rien n'était encore décidé. J'étais si profondément troublé que je ne savais que dire. J'ai éprouvé dans ma vie peu de déchirements de cœur aussi cruels.

Retournée chez elle, Mme de La Bédoyère ne tarda pas à apprendre son malheur; la nouvelle lui en fut portée par un prêtre qui avait, je crois, élevé le malheureux jeune homme, et qui l'accompagna jusqu'au dernier moment. Il en avait reçu la mission de rapporter un portrait d'elle que son mari n'avait jamais voulu quitter, qu'il avait encore sur sa poitrine quand les balles l'ont frappé. En accomplissant sa mission, le prêtre avait constaté que le portrait était taché de sang. Mme de La Bédoyère s'est grandement honorée et a ajouté à l'intérêt qu'elle devait inspirer par la retraite si digne dans laquelle elle a vécu, uniquement occupée de l'éducation de son fils.

Le maréchal Ney devait comparaître aussi devant un conseil de guerre, mais la formation de ce conseil présentait de graves difficultés. Il devait être composé de quatre maréchaux de France, dont un comme président, et de trois lieutenants généraux.

Le maréchal Moncey, qui avait été appelé à la présidence

en qualité de doyen des maréchaux, s'excusa. L'exemple pouvait être contagieux. Le maréchal de Gouvion Saint-Cyr n'hésita pas à appliquer toutes les rigueurs de la législation militaire. Se fondant sur ce que le vieux maréchal n'avait pas, pour se dispenser de siéger, la seule excuse qui, d'après la loi du 13 brumaire an V, pût être considérée comme valable, il rendit une ordonnance qui le destituait et le condamnait, aux termes de cette même loi, à subir un emprisonnement de trois mois. Je crois me souvenir cependant, mais sans en être sûr, que cette ordonnance ne fut que comminatoire, ou eut à peine un commencement d'exécution. Elle n'en produisit pas moins son effet, et le conseil de guerre, composé des maréchaux Masséna, Augereau, Mortier, des lieutenants généraux Gazan, Claparède et Villatte, fut présidé par le maréchal Jourdan. Ce n'est pas encore le lieu de dire ce qu'il en advint, comment le maréchal Ney fit une grande faute en déclinant la juridiction de ce tribunal et en obtenant qu'il se déclarât incompétent. Cela s'est passé sous le ministère qui a succédé à celui dont j'écris l'histoire.

Le premier jour du mois de septembre fut signalé par une proclamation royale, qui parut sous mon contreseing et que j'avais provoquée, dans l'espérance qu'elle donnerait aux autorités quelque force pour arrêter le cours de la réaction royaliste qui chaque jour se signalait dans le Midi par de nouveaux excès. A Nîmes, dans tout le département du Gard, les meurtres se succédaient avec une effrayante rapidité; encouragés évidemment par une direction puissante, ils étaient exécutés par des hommes qui faisaient presque tous partie de la garde nationale et qui se trouvaient ainsi légalement armés. Ils obéissaient à la fois à leurs passions furieuses et à une impulsion donnée par des chefs joignant au fanatisme religieux les plus ardentes passions politiques. Dans la ville de Nîmes les temples protestants étaient fermés, il y aurait eu péril de la vie à s'y présenter.

Un tel état de choses ne pouvait être longtemps toléré. Le mal allait chaque jour se propageant; on en eut la preuve par le crime abominable qui avait été commis à Toulouse le 18 août. Là, sous prétexte de travailler plus particulièrement au triomphe de la cause royaliste, on avait organisé dans la garde nationale une compagnie dont les soldats, à cause de leurs uniformes verts, avaient pris le nom de *Verdelets*. De ses rangs sortirent les assassins du général Ramel, commandant pour le Roi dans la ville. Dire les motifs secrets de ce crime serait chose difficile. Le général Ramel avait des titres à la confiance des royalistes, car il avait été, au 18 fructidor, du nombre des déportés à Cayenne; personne alors ne passa pour avoir été plus que lui engagé dans le complot royaliste qui avait servi de prétexte à la révolution opérée dans cette journée. Je ne sache pas qu'il eût été compromis dans les Cent-jours; mais il voulait maintenir le bon ordre, il avait de la fermeté, et faisait obstacle à la toute-puissance dont voulait s'emparer le parti ultra. Sa perte avait été jurée. Il ne saurait entrer dans mon plan de donner les détails de la scène horrible qui dura vingt-quatre heures et qui se termina par la mort du général. Blessé d'abord dans la rue, il fut achevé dans son lit, au milieu de la nuit, par les assassins, qui parvinrent à forcer sa maison. M. de Rémusat remplissait les fonctions de préfet et M. de Villèle celles de maire. Le préfet a souvent laissé entendre que le maire l'avait bien faiblement secondé, pendant toute la durée de l'émeute. Le maire a publié le lendemain de la crise une proclamation plus énergique que ne semblait le promettre sa conduite pendant la nuit. L'œuvre de la sédition était accomplie, le but était atteint. C'était au Roi qu'il appartenait de faire entendre des paroles à la fois sages et mesurées. On ne pouvait apporter trop de soin à la rédaction de la proclamation qui allait être publiée en son nom.

« De grands crimes, d'infâmes trahisons ont été commis

« dans les mois précédents; ils ont amené sur la France de « grands maux; des persécutions intolérables ont été exer- « cées contre ceux de nos fidèles sujets qui, en suivant la « bannière de notre bien-aimé neveu, ont tenté courageu- « sement avec lui de sauver la France (1). La punition de « ces crimes doit être solennelle, nationale, régulière; les « coupables doivent tomber sous le glaive de la loi, non « pas succomber sous le poids de vengeances particulières. « Ce serait offenser la justice, ce serait perpétuer les dis- « cordes et ouvrir la porte à mille désordres, ce serait bou- « leverser l'ordre social que de se faire soi-même juge et « exécuteur pour les offenses qu'on a reçues, même pour les « attentats commis contre notre personne. Nous espérons « que cette coupable entreprise de prévenir l'action des lois « et de notre autorité a déjà cessé, elle serait un attentat « contre nous et contre la France; quelque vive douleur « que nous puissions en ressentir, rien ne serait épargné « par nous pour punir de tels crimes. Notre digne neveu, « dont le nom se trouve désormais lié aux sentiments « d'amour et de dévouement qu'ont manifestés nos pro- « vinces du Midi, qui par son caractère d'obéissance, de « conciliation et de force, les a préservées et les préserve « encore des maux de l'invasion, serait aussi notre manda- « taire pour la sauver des discordes civiles, pour réprimer « et faire punir ceux qui prétendraient abuser de notre nom « et du sien. »

On voit que le duc d'Angoulême était le représentant des idées modérées. Il est, de plus, fait allusion à une invasion qui avait menacé les provinces du Midi. Quelques mots d'explication sont nécessaires.

(1) Cela s'appliquait plus spécialement au massacre de deux volontaires royaux, dans le village d'Arpaillargues: ils avaient été assassinés en revenant de Pont-Saint-Esprit, lors de la dispersion de l'armée du duc d'Angoulême, et la vengeance de leur mort était un des prétextes dont les royalistes se servaient habituellement pour justifier leurs excès.

Lorsque l'Europe s'ébranlait pour marcher contre Napoléon, l'Espagne devait, moins que toute autre puissance, hésiter à entrer dans un mouvement qui pouvait avoir une si grande influence sur sa propre destinée. Elle fit ses préparatifs avec la lenteur qui est dans ses habitudes et qu'expliquait aussi la pénurie de ses finances; ses troupes étaient encore à une assez grande distance des frontières de France, lorsque le Roi remonta sur son trône; elles continuèrent cependant de s'en approcher, et dans la dernière moitié du mois d'août, on apprit que l'armée espagnole, sous les ordres du général Castaños, était au moment de franchir les Pyrénées et de se répandre dans les provinces limitrophes. Aucune nouvelle ne pouvait être plus affligeante ni plus inquiétante que celle-là. On devait s'attendre, si elle se réalisait, à des dévastations d'autant plus certaines que nulle discipline ne régnait dans cette armée, qu'elle était composée d'hommes accoutumés à tous les désordres et à tous les excès qui avaient, dans les dernières années, caractérisé la guerre de la Péninsule. On devait prévoir aussi qu'un accord complet serait bientôt établi entre les exaltés du Midi et les commandants des forces espagnoles; tous les maux étaient à redouter.

Il n'y avait pas de temps à perdre pour détourner cet orage. M. le duc d'Angoulême fort heureusement était à Bordeaux; le Roi lui écrivit de partir sur-le-champ pour la frontière et de tout faire pour empêcher les Espagnols de la franchir. Le prince exécuta ces ordres avec une rare promptitude et un grand bonheur. Il arriva au moment où le général Castaños faisait ses dernières dispositions et obtint de lui de les suspendre, ce qui donna le temps de correspondre avec le cabinet de Madrid. On parvint, non sans peine, à lui arracher la révocation des ordres qu'il avait donnés pour l'invasion. Ce grand service rendu par le duc d'Angoulême devait être senti par toute la France, mais surtout dans les provinces du Midi, où le crédit et la

popularité dont il jouissait déjà ne pouvaient manquer d'en recevoir un sensible accroissement; il était donc naturel que le gouvernement du Roi cherchât à s'en faire un appui, dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité publique. La suite des événements a prouvé que nulle confiance ne pouvait être mieux placée. Il était de retour à Paris le 8 septembre: la duchesse d'Angoulême y arriva de son côté le 12. Elle avait trouvé dans la réception qui lui fut faite à Bordeaux un des rares bonheurs dont il lui ait été donné de jouir en sa vie.

De grosses difficultés surgirent quand il fallut régler l'effectif et la solde de la maison militaire du Roi. Les réformes proposées par le ministre de la guerre froissaient à la fois les princes et leur entourage. Le maréchal de Gouvion Saint-Cyr était beaucoup plus homme de guerre qu'homme politique: il avait ses idées à lui, elles étaient très arrêtées sur ce qui constituait la bonne organisation d'une armée. Ainsi, il était, par système, ennemi des corps privilégiés; pour les composer, disait-il, on énerve le reste de l'armée; les privilèges qu'on leur accorde découragent toutes les autres armes. Il voulait donc que ces corps et les privilèges fussent réduits le plus possible. Son travail ayant été fait dans cet esprit, il avait calculé que l'armée française, aussi peu forte que la supposait la nouvelle organisation, ne comportait pas une garde royale de plus de six mille hommes; je ne suis pas sûr que la cavalerie fût comprise dans ce nombre; je ne le crois même pas. On lui représenta dans le conseil qu'il paraissait un peu faible, que dans les circonstances où on se trouvait, la nouvelle armée ne pouvant se former que lentement, avec assez de difficulté, il y aurait avantage à organiser sur-le-champ un corps d'élite un peu considérable, où on ferait entrer les hommes sur lesquels on pouvait le plus compter, et qui, se réunissant aussitôt dans la capitale, donneraient au trône et à la famille royale, outre les garanties désirables

pour leur sûreté, un certain lustre d'un bon effet vis-à-vis des étrangers. Il n'y eut aucun moyen de le vaincre; il fut d'autant plus obstiné que M. de Talleyrand, je ne sais pourquoi, abonda dans son sens.

L'ordonnance fut présentée au conseil, à la signature du Roi; mais lorsqu'il en eut donné lecture, le Roi, à son grand étonnement et au nôtre, dit, sans ouvrir la discussion, que cela lui paraissait une grande affaire, qu'il y voulait réfléchir. Quelques jours se passèrent sans qu'il en fût reparlé; au bout de ce temps, nous vîmes, à l'ouverture d'un conseil, le Roi paraître avec une assez grosse liasse de papiers; c'était le dossier que lui avait remis le maréchal, augmenté de beaucoup de notes et d'un contre-projet. Le Roi nous dit qu'il s'était entretenu de la création d'une garde royale avec des personnes fort en état d'avoir un avis sur cette matière; que toutes, en approuvant l'idée première, pensaient qu'il fallait élargir le plan de M. le maréchal, porter cette garde à vingt-cinq mille hommes, dont six mille de cavalerie, et lui donner de plus grands avantages en solde et en grades. Le Roi développa brièvement, mais fort positivement, sous les rapports politique et militaire, les avantages de la création, ainsi agrandie; il était évident qu'on lui avait fourni les principaux arguments militaires.

Le maréchal demanda à son tour qu'un temps suffisant lui fût laissé pour examiner et apprécier une proposition aussi différente de la sienne; cette satisfaction ne pouvait lui être refusée. Toutefois, son attention était encore bien moins portée sur le nouveau plan que sur la manière dont il était venu entre les mains du Roi. Il ne tarda pas à savoir le nom des personnes consultées, entre lesquelles se trouvait le maréchal Marmont. Ce qui le blessa davantage, c'est qu'il sut, à n'en pouvoir douter, que son rapport comme son projet avaient été portés du cabinet du Roi à l'Élysée-Bourbon, dans le cabinet de l'empereur

Alexandre, et que c'était de là qu'était sortie la rédaction à laquelle le Roi s'était attaché. Il ne douta plus, dès lors, que M. de Vitrolles n'eût été l'artisan de cette intrigue, que ce ne fût lui qui eût averti le Roi et l'eût empêché de signer de confiance, ainsi que Sa Majesté l'avait fait jusqu'alors pour tout ce qui concernait l'armée. Quand il en eut acquis la certitude, il arriva un matin chez M. de Talleyrand un peu avant l'heure du conseil et usa de ce moment de tête-à-tête pour lui faire entendre, sur une infidélité dont les conséquences étaient aussi graves, les plaintes les plus justes, les plus énergiques. M. de Talleyrand partagea son ressentiment. Il nous mit au courant à mesure que nous entrâmes. M. de Vitrolles parut à son tour; l'orage se déchaîna sur sa tête. Il m'est impossible de rendre toutes les expressions dures et humiliantes dont se servit M. de Talleyrand en l'apostrophant. A peine balbutia-t-il, pour sa défense, quelques mots insignifiants. Ce qu'il y eut de plus étonnant, c'est qu'après avoir ainsi traité M. de Vitrolles, on le laissa s'asseoir comme de coutume à la table du conseil. Je n'ai jamais compris comment, après des torts aussi graves, après des procédés aussi durs et si difficiles à oublier, certaines personnes pouvaient encore consentir à se trouver les unes en face des autres. L'imperturbable patience de M. de Vitrolles, en une telle rencontre, me donna de lui une opinion très défavorable.

Quant à l'ordonnance sur la maison militaire, après y avoir bien réfléchi, le maréchal comprit qu'il fallait nécessairement céder; à peu de chose près, il la rédigea suivant le nouveau projet que le Roi avait remis. L'influence du cabinet russe fut en cela d'autant plus remarquable, qu'elle ne s'exerça par aucune des voies directes accoutumées; il n'y eut point de communications entre les ministres russes et le ministère français; M. de Talleyrand ne reçut pas la moindre confidence, et son déplaisir en fut très marqué. Cela prouvait, en effet, à quel point sa situation présente

avec l'empereur Alexandre était différente de celle qui avait existé en 1814, alors que la confiance la plus intime existait entre eux et lorsque l'empereur ne faisait pas sur les affaires de France la moindre démarche sans prendre son avis.

J'eus dans le même temps une occasion toute particu lière de juger à quel point le changement était grand. M. de Nesselrode, avec qui j'étais, surtout depuis nos relations de la précédente année, resté dans les meilleurs termes, me proposa un soir, chez M. de Talleyrand, de faire le lendemain matin avec lui une promenade à cheval. Il vint me prendre à six heures du matin. C'était un dimanche. Nous fîmes assez rapidement une course de quatre à cinq heures. Il ne me fut pas difficile de reconnaître que la promenade n'avait été qu'un prétexte. A peine hors des barrières, la conversation s'établit sur les affaires, sur la situation de la France, et plus particulièrement sur celle du ministère, sur les moyens que nous avions de faire le bien.

Mon interlocuteur n'était évidemment pas très confiant. Il me parla beaucoup du malheur de notre association avec M. Fouché et du tort qu'elle nous faisait dans tous les partis. Il voyait que le parti royaliste était en méfiance. Je lui rappelai comment M. Fouché nous avait été imposé, comment on nous avait dernièrement empêché de nous en débarrasser. « Les inconvénients d'une si triste association « auraient été, lui dis-je, fort contre-balancés par l'entrée « du duc de Richelieu, si celui-ci n'avait pas refusé. » Là je me permis de me plaindre un peu de ce que l'empereur Alexandre n'avait pas usé de son influence pour le décider à accepter; il m'avait semblé que nous devions attendre ce secours de la bienveillance dont il nous avait donné tant de preuves et dont j'avais été témoin en tant d'occasions, il n'y avait pas beaucoup plus d'une année. Sur cela, il échappa à M. de Nesselrode de me répondre que les temps

étaient bien changés. « Et en quoi donc? repartis-je. N'est-ce « pas toujours la même France? n'est-ce pas toujours la « maison de Bourbon? Un orage terrible a éclaté sur l'une « et l'autre, mais est-ce leur faute? pourquoi a-t-on laissé « Napoléon si près d'eux? Au surplus, cet orage est désor- « mais conjuré pour toujours. Ne trouvez-vous pas dans « les affaires les mêmes hommes avec lesquels vous vous « êtes déjà si bien entendus? » Je nommai M. de Talleyrand. Sur ce nom, silence absolu. Je parlai de la générosité de l'empereur, sur laquelle il nous était impossible de ne pas compter toujours. « Oui, sans doute, mais il faut « que lui-même ait confiance. On lui a appris à être mé- « fiant. »

M. de Nesselrode me supposait évidemment beaucoup plus instruit que je ne l'étais sur les affaires du congrès de Vienne. Je devinai sa pensée, mais sans savoir précisément jusqu'où elle allait, et je ne crus pas prudent de laisser percer mon incertitude. Il est évident pour moi que M. de Nesselrode avait eu l'intention de me tâter sur les liens qui pouvaient m'attacher à M. de Talleyrand et sur la possibilité de former un ministère dont il serait écarté. Quant à moi, je revins de cette promenade bien persuadé qu'il y avait, au fond de nos affaires, une difficulté dont je ne tenais pas le nœud; je commençai alors à me douter que M. de Talleyrand, loin d'être une force et un appui pour nous, était devenu un obstacle, surtout auprès de l'empereur Alexandre.

CHAPITRE XIX

Résultats des élections. — Conséquences des adjonctions et de la suppression de l'indemnité parlementaire. — La majorité de la nouvelle Chambre est hostile au ministère. — Malgré les instances de M. Pasquier, M. de Talleyrand ne se décide pas à nommer un titulaire au portefeuille de l'intérieur. — Grande revue des troupes alliées dans la plaine de Vertus. — Malgré son éloignement pour les Bourbons, l'empereur Alexandre prend résolument la défense de la France contre les ambitions exagérées de la Prusse et de l'Autriche. — Malheureusement M. de Talleyrand n'a pas sa confiance. Manœuvre de ce dernier pour éliminer M. Fouché du conseil. — Les ministres sentent que la position n'est plus tenable. — Ils tiennent conseil chez M. de Jaucourt. — Singulier optimisme de M. de Talleyrand. — Tous reconnaissent la nécessité de dissoudre le ministère. — M. Pasquier est chargé par ses collègues de faire part de leur détermination au Roi, qui se montre très obligeant pour lui et manifeste l'intention de le faire entrer dans le prochain cabinet. — Les alliés se décident à faire connaître leurs prétentions. — Ils retirent brutalement de nos musées les objets d'art rapportés par nos soldats de différents pays d'Europe. — Réponse de M. de Talleyrand à leurs notes. — Le Roi choisit pour constituer un nouveau cabinet le duc de Richelieu. — Difficultés qu'il éprouve dans cette tâche.

Les élections étaient terminées. Dans presque tous les collèges, non seulement les hommes de la Révolution et de l'Empire avaient été écartés, mais les choix étaient tombés en grande majorité sur les royalistes les plus exaltés. Les adjonctions dont on avait voulu absolument faire usage, malgré mon avis, avaient généralement porté des fruits très fâcheux en écartant les modérés. Une autre circonstance leur avait nui ; jusque-là les membres du Corps législatif recevaient une indemnité de dix mille francs. On pensa dans le conseil qu'on aurait, en la supprimant, des députés appartenant à une classe moins facile à entraîner.

Je dus donc prévenir les éligibles que la Charte n'avait attribué aux fonctions de député aucun traitement, aucune indemnité. Un certain nombre des hommes politiques qui avaient fait partie de la dernière Chambre et qui auraient eu peut-être des chances de se faire encore renommer, ne se trouvaient plus assez riches pour supporter les dépenses d'un long séjour dans la capitale et renoncèrent à toute candidature. On perdit ainsi quelques hommes de mérite et d'un fort bon esprit.

La Chambre fut convoquée pour le 25 septembre. Il fallait s'attendre à des difficultés d'autant plus graves que les violences auxquelles on aurait à résister trouveraient à la cour et autour des princes des approbateurs puissants. Étions-nous en état de soutenir la lutte? Après un examen sincère de notre situation, pouvions-nous avoir confiance dans l'autorité du ministère? Ce fut alors que nous pûmes mesurer dans toute son étendue la faute que nous avions commise en ne nous débarrassant pas de M. Fouché.

L'hostilité des députés qui allaient arriver n'était pas douteuse, elle ne pouvait manquer d'éclater dès les premières séances, malgré le succès qu'avait remporté M. Fouché en se faisant nommer dans deux départements (1). Cet avantage n'en imposait à personne; on comprenait trop bien qu'il avait dû, pour l'obtenir, employer les nombreux agents dont il disposait. Il n'était d'ailleurs pas le seul ministre ayant eu double nomination. M. Louis fut nommé dans le département de la Meurthe et dans celui de la Seine. Je le fus pareillement dans celui de la Seine et dans celui de la Sarthe. M. Decazes fut nommé le second sur la liste du département de la Seine.

La réunion des Chambres rendait impossible qu'on me laissât plus longtemps l'écrasant fardeau de mon double ministère. Ce fut avec toute sincérité que je renouvelai

(1) Les départements de la Corrèze et de Seine-et-Marne.

mes instances auprès du Roi et de M. de Talleyrand pour en être déchargé. A la manière évasive dont me répondit M. de Talleyrand, je suis certain qu'il se rendait compte de la nécessité de dissoudre son ministère et trouvait par conséquent fort inutile de se donner la peine de chercher un collègue pour le ministère de l'intérieur. Afin de n'avoir rien à me reprocher, j'allai jusqu'à mettre sous ses yeux une liste de personnes sur lesquelles le choix du Roi me semblait pouvoir se fixer.

En première ligne était le nom de M. de Chateaubriand qui avait pour lui son séjour à Gand, pendant lequel il avait tenu dans le conseil la place que je voulais lui rendre. Je crois encore aujourd'hui que ce choix eût été d'une saine politique, mais il ne me parut, en aucune façon, plaire à M. de Talleyrand. Mme la duchesse de Duras cependant ne négligeait rien pour opérer un rapprochement entre ces deux personnages; je n'ai jamais su ce qui l'avait empêchée de réussir; elle portait dans cette entreprise toute la chaleur de l'amitié dont elle a depuis donné tant de preuves à M. de Chateaubriand; j'ai pu juger par moi-même combien était grande la vivacité de ses sollicitations. Elle avait entrepris de faire entrer dans le conseil d'État, en qualité de maître des requêtes, M. Laborie, ami de M. de Chateaubriand et qui avait aussi été du voyage de Gand. Je fus malheureusement obligé de résister à ses désirs; ce fut la première cause de la malveillance que le *Journal des Débats* m'a témoignée pendant plusieurs années, M. Laborie étant un de ses principaux actionnaires.

Il y eut le 11 septembre, dans la plaine de Vertus en Champagne, une grande pompe militaire à laquelle nous n'attachâmes pas d'abord toute l'importance qu'elle avait réellement. L'empereur Alexandre jugea à propos de passer dans cette plaine la revue de presque toutes les troupes qu'il avait en France et qui composaient une armée de

cent quatre-vingt à deux cent mille hommes environ. Il y invita le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et le duc de Wellington, avec tous les chefs les plus renommés des armées de la coalition. Je crois me rappeler que Monsieur s'y transporta aussi avec M. le duc de Berry. On dit qu'il eût été difficile de voir nulle part un aussi beau spectacle militaire. On croyait alors que ce n'était qu'une parade, une satisfaction d'amour-propre, mais j'ai su, à n'en pouvoir douter, que cette apparence cachait un but politique.

Pendant que le ministère français était tenu presque entièrement à l'écart de la discussion politique et des débats diplomatiques, ils n'en étaient pas pour cela moins animés entre les cabinets des souverains, et quoique les dispositions de l'empereur Alexandre fussent beaucoup moins favorables à la France qu'elles ne l'avaient été dans la précédente année, sa générosité naturelle, à laquelle Louis XVIII s'était, je crois, secrètement adressé, avait fini cependant par être révoltée des prétentions de l'Autriche, de la Prusse et du royaume des Pays-Bas. Encouragées secrètement par l'Angleterre, en dépit des espérances que M. de Talleyrand faisait toujours reposer sur les bonnes dispositions du duc de Wellington, ces trois puissances ne tendaient à rien moins qu'à dépouiller la France d'une notable partie de ses provinces frontières. Ainsi le nouveau royaume des Pays-Bas établissait même en principe que la France devait restituer ses anciennes possessions, l'Alsace, la Lorraine, la Flandre, l'Artois. La Prusse voulait qu'elle cédât Montmédy, Longwy, Metz, Thionville et Sarrelouis. M. de Metternich se chargeait de démontrer, au nom de l'Autriche, qu'avec toutes ces cessions et ces restitutions auxquelles il fallait ajouter la Savoie, elle serait encore bien assez forte, bien assez puissante.

Décidé à ne pas donner les mains à un si criant abus de la force, à un démembrement de la France si contraire

aux intentions exprimées lorsque la nouvelle coalition s'était formée, ne voulant concourir en aucune manière au dépouillement d'un Roi que les coalisés appelaient leur allié, l'empereur Alexandre avait déjà donné à entendre fort clairement que si on persistait dans des vues si odieuses, le moins qu'il pût faire était de se retirer lui et ses troupes, ne voulant pas prêter plus longtemps l'appui de sa force et de sa puissance à des combinaisons qu'il désapprouvait. Dans une telle situation, il lui convenait de faire passer sous les yeux de ses alliés cette armée, cette force, cette puissance dont le secours leur serait refusé.

Quand on en arrive à de telles menaces, les politiques un peu avisés ne sont pas longtemps à comprendre qu'un souverain qui, dans de pareilles circonstances, se sépare de ses alliés ne s'arrête pas là et peut bientôt devenir un ennemi déclaré. La grande revue de la plaine de Vertus était donc de nature à faire naître de salutaires réflexions dans l'esprit des souverains qui s'y trouvaient; tel fut en effet son résultat.

Que fallait-il pour que le cabinet de France pût profiter d'une disposition si favorable? D'abord qu'il en fût informé; M. de Talleyrand ne l'était que très imparfaitement; ensuite que l'empereur Alexandre trouvât, dans le chef de ce cabinet, un homme qui lui inspirât confiance, avec lequel il fût disposé à s'entendre, et M. de Talleyrand n'était plus cet homme. Quant à cette dernière vérité, comment ne l'aurait-il pas pénétrée alors que l'intimité des rapports entre lui et l'empereur avait fait place à une froideur et à une réserve qu'aucune de ses tardives tentatives ne parvenait à surmonter. Mais ce qu'il ne pouvait se dissimuler à lui-même, il n'était pas disposé à le confier à ses collègues; je ne sache pas qu'il s'en soit ouvert avec aucun de nous, si ce n'est peut-être avec M. de Jaucourt. Quant à celui-ci, je ne saurais croire qu'ayant eu entre ses mains, pendant qu'il tenait par intérim le portefeuille des affaires étran-

gères, le traité de Vienne entre la France, l'Autriche et l'Angleterre, et devant au moins soupçonner, s'il ne le savait formellement, que ce traité était connu de l'empereur Alexandre, il n'ait pas, dès le début, entrevu les conséquences d'une telle découverte. Quoique M. de Jaucourt ne se soit jamais expliqué avec moi sur ce sujet, je ne fais cependant aucun doute qu'il n'ait assez promptement reconnu que notre position n'était pas tenable. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est la facilité, pour ne pas dire l'empressement qu'il a mis à accepter l'idée de notre dissolution; il la provoqua même autant que le permettait la douceur de son caractère.

Quant à moi, il me vint, dans les premiers jours de septembre, des renseignements qui, sans m'éclairer complètement, confirmaient les doutes, les vagues soupçons qui hantaient mon esprit, et affermirent la pensée que notre association ministérielle ne devait plus avoir qu'une très courte durée.

J'ai déjà dit comment l'abbé de Montesquiou à son retour d'Angleterre, où il s'était réfugié après le 20 mars, m'avait laissé voir une aigreur, une hostilité plus forte que jamais contre M. de Talleyrand. Je n'en avais d'abord cherché la cause que dans le dépit qu'il devait naturellement ressentir en voyant un des hommes qu'il aimait et estimait le moins appelé à jouer le premier rôle en France ; mais peu après, je sus, par des personnes de sa famille, qu'il ne tarissait pas sur les fautes que M. de Talleyrand avait faites au congrès de Vienne. Cette accusation m'étonna dans le premier moment, accoutumé que j'étais à n'entendre parler que de l'admirable talent qu'il avait déployé en cette occasion; mais il m'importait beaucoup de découvrir sur quoi pouvaient être fondés des reproches qui émanaient d'un homme auquel je ne pouvais refuser des lumières et à qui les moyens d'être bien instruit n'avaient pas dû manquer. J'arrivai très promptement à savoir par la même voie que,

suivant l'abbé de Montesquiou, M. de Talleyrand avait eu le tort à Vienne, non pas seulement de se brouiller, lui personnellement, mais bien encore de brouiller la maison de Bourbon avec l'empereur Alexandre; que ce tort était d'autant moins pardonnable qu'il supposait l'oubli des services les plus récents et témoignait de la plus odieuse ingratitude. Il avait froissé l'empereur de Russie non seulement en le contrariant ouvertement dans toutes ses vues, mais en s'alliant secrètement contre lui avec l'Autriche et l'Angleterre. Jusqu'où étaient allés les engagements de cette alliance? avaient-ils été consignés dans un acte formel? avaient-ils seulement existé de fait, et ne s'étaient-ils manifestés que par les résultats? Voilà ce que, à cette époque, je ne parvins pas à démêler. Une chose restait certaine, incontestable pour moi, c'est qu'il existait, entre l'empereur Alexandre et M. de Talleyrand, une incompatibilité dont les conséquences pouvaient être funestes.

L'inquiétude du président du conseil commença à se manifester dès le 8 ou le 10 septembre; son calme habituel était évidemment troublé. Il parlait souvent des résultats des élections, de la meilleure manière de se présenter devant la nouvelle Chambre, annonçait qu'on devait s'attendre à rencontrer de grosses difficultés. Il revint alors à la pensée de renvoyer M. Fouché. Lorsque je lui parlais de la nécessité de nommer un ministre de l'intérieur, une de ses défaites était de me dire qu'il fallait auparavant être débarrassé de cet homme dont la présence serait un obstacle aux choix les plus convenables et les plus utiles. En cela, il avait parfaitement raison. « A présent, disait-il, il ne suffit pas qu'il quitte le ministère, il faut qu'il sorte de France. » Il désirait vivement l'envoyer aux États-Unis d'Amérique, en qualité de ministre de France, mais il aurait voulu que l'idée lui en vînt et faisait tout au monde pour la lui suggérer.

J'assistais parfois à cette comédie; un jour que nous

étions dans son cabinet, deux ou trois ministres avec M. Fouché, attendant l'ouverture du conseil, M. de Talleyrand me dit en appuyant sur tous les mots : « Vous « savez bien, monsieur Pasquier, que nous avons à donner « et qu'il faut que nous donnions très incessamment un des « plus beaux postes possibles. — Et lequel donc? répondis-je. « — Mais celui de ministre du Roi aux États-Unis. Dans « l'état actuel de l'Europe, dans ce branle-bas général, je « n'en connais pas de plus désirable. Une grande existence, « beaucoup de considération, une tranquillité parfaite, « l'occasion d'observer, d'étudier ce grand pays tout neuf, « qui tient déjà une place si importante dans le monde. « Que voulez-vous de mieux que cela? C'est au niveau de « toutes les existences; que pourrait-on souhaiter de mieux « à son ami le plus intime? »

M. Fouché faisait sourde oreille, cette ouverture n'eut aucune suite. Il eût bien fait cependant d'y réfléchir. Avait-il donc oublié le conseil qu'il avait, s'il faut l'en croire, donné à Napoléon en 1814, lors de sa première abdication? Tout le monde connaît la lettre qu'il s'est vanté de lui avoir écrite, à cette époque ; je n'en voudrais pas garantir l'authenticité, mais elle n'a certainement été publiée que de son aveu. On y voit qu'il s'efforçait de démontrer à l'Empereur que la souveraineté de l'île d'Elbe, à laquelle celui-ci paraissait se résigner, était d'abord indigne de lui, qu'il y trouverait de gros embarras. L'Amérique, au contraire, pouvait et devait lui offrir le seul séjour qui convînt à sa situation, et où il pourrait encore vivre avec dignité, entouré de la considération qui lui était due. Quand M. Fouché s'est trouvé à son tour obligé de déposer, à Dresde, le titre de ministre du roi de France, avec lequel il y était arrivé, quand il lui a fallu ensuite vivre obscurément dans un coin de l'Allemagne, sous la surveillance de l'Autriche, il a dû songer plus d'une fois que mieux aurait valu pour lui, alors que M. de Talleyrand le

lui proposait, transporter ses pénates à Washington !

Quand les situations politiques sont arrivées à un certain point, il est ordinaire qu'elles se précipitent vers le dénouement avec plus de rapidité qu'on ne le suppose. Ce fut ce qui nous arriva. Du 10 au 15 septembre, il devint évident que nous n'étions plus en état de rester au pouvoir. Chacun de nous, de son côté, en avait acquis la conviction et sentait le besoin de s'en ouvrir avec ses collègues. Il ne fut bientôt plus question que du moment où, la résolution arrêtée, on l'annoncerait au Roi. Il fallait pour cela une délibération commune, et comme on ne voulait cependant pas que M. Fouché y assistât, M. de Talleyrand engagea M. de Jaucourt à nous donner un dîner où il ne serait pas invité ; à la suite de ce dîner, la porte étant close pour tout le monde, nous pourrions causer à notre aise. M. de Talleyrand fit un court exposé, d'où résultait d'abord que pour nous présenter avec sécurité devant les Chambres, il faudrait nous donner un renfort que nous n'avions guère le temps de chercher et de trouver, que le départ de M. Fouché, en supposant même qu'il eût lieu le lendemain matin, causerait une émotion qui ne serait pas suffisamment calmée lors de l'ouverture de la session. « Cependant, de ce côté, « il y aurait, dit-il, une ressource. Madame la duchesse « d'Angoulême doit exercer une grande puissance sur la « nouvelle Chambre des députés ; il ne serait pas impos- « sible de l'avoir pour nous. Je sais un moyen qui pour- « rait réussir. » Ce moyen, il ne le dit pas et ne parut pas faire attention à nos instances pour l'engager à s'expliquer plus clairement.

Vint ensuite la question des négociations à terminer avec les étrangers. Je crois être sûr qu'il n'avait reçu que la veille ou l'avant-veille leurs propositions définitives, et notre dîner avait lieu le 16. Ce fut sans doute en faisant allusion à ces résolutions qu'il nous dit les paroles suivantes, dont j'ai gardé bonne mémoire : « Ces gens-là

« m'ont tout l'air de mettre en avant des exigences folles. « Je vous ferai probablement lire sous deux ou trois jours, « Messieurs, sur ce sujet, des pièces qui ne vous permet- « tront aucun doute. Mais cela aussi peut nous placer sur « un excellent terrain. Je leur ferai des réponses qui, en cas « de besoin, prouveront à la France entière à quel point « nous étions résolus à ne pas donner les mains à l'indigne « manière dont on la veut traiter. Quand nous serons partis « et pour une telle cause, l'opinion publique ne peut man- « quer de nous suivre dans notre retraite. Elle s'attachera « à nous avec enthousiasme. Si nos successeurs consentent « à accepter ce que nous aurons refusé, ils sont immanqua- « blement perdus, et n'ont pas devant eux trois mois d'exis- « tence. S'ils veulent résister, je ne vois personne, entre « ceux qui peuvent être choisis, à qui puisse appartenir la « force suffisante pour soutenir la lutte. Il faudra bien « qu'on ait recours aux expériences et aux talents éprou- « vés. Les hommes qui nous sont aujourd'hui le plus hos- « tiles se verront obligés de redemander notre secours : « nous reparaîtrons à la tête des affaires avec un crédit et « une autorité incontestés. Il faut seulement nous tenir « parfaitement unis, il faut, si nous sortons, sortir tous « ensemble, en cela nous donnerons encore un précieux « exemple de cette foi politique que doivent garder entre « eux les hommes d'État qui professent les mêmes prin- « cipes, les mêmes opinions. C'est cette foi politique qui « donne en Angleterre tant de force aux associations minis- « térielles, et il est tout à fait nécessaire qu'elle s'introduise « en France, car elle pourra consolider notre nouvelle « forme de gouvernement. »

La question était ainsi posée, chacun la commenta à sa manière, mais tout le monde tomba d'accord sur la nécessité de se retirer de son propre gré, et sans attendre qu'on s'y trouvât forcé. La conversation se prolongea assez longtemps, M. de Talleyrand ne s'y mêlant plus. Il gardait cette

attitude indifférente qui lui est habituelle. Lorsqu'il fallut enfin prendre une résolution, on s'aperçut qu'il s'était endormi sur son fauteuil. Chez un homme qui tenait autant que lui à l'exercice du pouvoir, qui a montré depuis à quel point il le regrettait, cette apparente apathie aurait quelque chose d'inexplicable pour qui ne saurait pas, aussi parfaitement que je le sais, à quel point il était alors convaincu que sa retraite n'était que momentanée, qu'on ne pouvait se passer de lui, et qu'il faudrait avant peu de temps le rappeler.

Cela aussi montre à quel point cet esprit, si perspicace sous quelques rapports, était peu susceptible de réflexions sérieuses et sincères, quand elles pouvaient l'amener à contrarier son penchant et à troubler ses espérances. Il ne voyait pas que jamais il ne trouverait un concours de circonstances plus propice pour établir sa faveur et sa puissance que celui qu'il avait trouvé depuis quelques mois. Après avoir tant contribué une première fois à remettre la maison de Bourbon sur le trône, il la ramenait une seconde fois de la terre étrangère; pour rentrer dans sa capitale, il avait fallu, en quelque sorte, qu'elle fût guidée par lui. Que pouvait-il donc attendre de l'avenir, alors que le souvenir récent d'un si grand service n'avait pas été capable de lui aplanir la route et de lui faire surmonter tous les obstacles? Lorsqu'il serait sorti de la scène, ne fût-ce que pour un moment, pouvait-il douter que ce moment, si court qu'il fût, serait mis à profit par ses ennemis pour le détruire? Il en avait de fort ardents et redoutables à la tête desquels il fallait placer Monsieur et les princes. Ils étaient devenus, depuis leur exclusion du conseil, irréconciliables avec lui. Voilà pour l'intérieur.

Quant à sa situation vis-à-vis de l'étranger, il s'éloignait, disait-il, pour ne pas donner les mains à ses injustes et excessives prétentions; il ne réfléchissait pas que ces prétentions étaient principalement soulevées par la puissance

avec laquelle il avait, à Vienne, contracté la liaison la plus intime, c'est-à-dire par l'Autriche; qu'elles étaient sourdement appuyées par l'Angleterre, autre membre de la Triple Alliance dans laquelle il avait enfermé la France. Comment pouvait-il se dissimuler qu'il n'y avait de ressource pour combattre et déjouer des intentions si hostiles, que dans l'appui de la Russie, avec laquelle il était irrévocablement brouillé, qui nourrissait contre lui une rancune personnelle trop bien justifiée? N'était-il pas évident que seule la Russie pouvait imposer à la Prusse une conduite plus modérée? Celle-ci avait un trop grand besoin de son appui pour risquer de lui faire une longue résistance. La Russie seule pouvait obtenir de l'Angleterre une conduite analogue; l'Autriche enfin ne garderait pas ses ambitieuses pensées devant le danger de se séparer si promptement d'un allié dont la force et la puissance venaient de se manifester avec tant d'éclat.

Je le demande, quelle pouvait être la place de M. de Talleyrand dans les négociations qui devaient naître d'une telle situation, et si elles s'accomplissaient sans lui, n'était-il pas évident que ceux qui auraient appris à s'en passer, dans une circonstance aussi difficile, arriveraient bientôt à ne pas le croire très nécessaire? J'ai dit que les dix jours de sa vie qui se sont écoulés après le 30 avril 1814 avaient été les plus brillants, les mieux employés de sa longue carrière; je ne crains pas de dire que les deux mois et les dix-sept jours qu'il a passés à la tête du ministère, en 1815, doivent être appréciés et jugés en un sens tout contraire. Il s'y est constamment montré au-dessous de sa situation et n'a même pas eu l'air de la comprendre; sa légèreté, son insouciance et, en même temps, son amour-propre exalté par les prétendus succès du congrès de Vienne, lui avaient complètement fasciné les yeux. Il ne s'est montré homme d'État ni dans les affaires intérieures, ni dans les affaires extérieures; soit usure physique, soit fatigue morale, il

s'est montré incapable de porter le fardeau avec lequel il avait la prétention de se jouer.

Le lendemain matin de la conférence qui avait eu lieu chez M. de Jaucourt, M. de Talleyrand me fit prier de porter au Roi les premières paroles sur la nécessité que nous avions reconnue de dissoudre le ministère. J'acceptai la mission, dont je m'acquittai le soir même. Le Roi m'écouta sans étonnement et me parut très préparé à cette communication, qui ne lui était nullement désagréable; mais en même temps son obligeance pour moi fut extrême. « Eh bien! soit, me dit-il, dissolvons le ministère, mais « quant à vous, vous resterez, je vous garde. »

Après lui avoir témoigné ma reconnaissance, comme je le devais, je m'efforçai de lui expliquer de mon mieux que l'honneur qu'il voulait me faire ne serait avantageux ni pour son service, ni pour moi. Restant seul du ministère qui allait se retirer, j'aurais l'air d'un transfuge et n'inspirerais confiance à personne. Mes nouveaux collègues verraient toujours en moi un homme de la dernière administration, avec laquelle ils me supposeraient aisément devoir conserver des intelligences. Pour peu que je vinsse à n'être pas, sur quelques points, complètement de leur avis, cette dissidence prendrait bientôt à leurs yeux le caractère d'une opposition calculée; ma position dans le conseil serait donc extrêmement fausse et pourrait, par la même raison, n'être pas beaucoup plus favorable dans la Chambre des députés. Il me semblait, dès lors, infiniment meilleur de me réserver pour servir Sa Majesté d'une autre manière; mille fois heureux, si les circonstances venaient à permettre que je fusse, un jour, rappelé auprès de sa personne et replacé dans un poste aussi honorable que celui que je me voyais forcé d'abandonner.

Le Roi parut entrer dans mes raisons: je le quittai donc avec la confiance que les impressions qui restaient dans son esprit ne pouvaient m'être que favorables; cependant

le lendemain matin, travaillant avec M. Beugnot, directeur général des postes, et lui racontant ce qui s'était passé la veille, il lui dit : « Auriez-vous jamais cru que M. Pasquier « me préférât M. de Talleyrand? » Je l'ai su peu après de M. Beugnot lui-même; tant il est vrai que les princes ont une susceptibilité dont on mesure difficilement l'étendue et que, pour ne les jamais blesser, il faudrait toujours sacrifier sa dignité et son indépendance!

Le premier pas franchi, M. de Talleyrand, à son tour, causa avec le Roi de la résolution qui était reconnue indispensable et contre laquelle Sa Majesté ne fit aucune objection. Il fut seulement convenu entre elle et lui que cette résolution serait tenue secrète autant que possible. Le Roi voulait avoir le temps de réfléchir sur la formation du nouveau ministère. Quant à ce qui nous concernait, tout se trouvant irrévocablement décidé, nous ne nous occupâmes plus, chacun dans notre département, que de terminer les affaires commencées et de faire signer les ordonnances nécessaires. Le ministre de la guerre, qui tenait à achever l'organisation de l'armée, publia les règlements concernant toutes les parties du service et complétant l'ensemble de son grand travail. Pour moi, je fis insérer au *Moniteur* l'ordonnance qui portait nomination et institution de la Cour royale de Paris, et celle relative à la formation du conseil privé.

Le fait le plus important de ces derniers jours fut la communication des actes diplomatiques que M. de Talleyrand nous avait annoncée. Les prétentions des alliés étaient consignées dans deux notes. La première était un projet de traité transmis par leurs plénipotentiaires avec l'observation suivante : « La pièce que l'on présente est le résul« tat des devoirs que les souverains alliés ont envers leurs « peuples et du désir de concilier ces devoirs avec les « sentiments qu'ils ont voués à Sa Majesté le roi de France. « C'est comme telle qu'elle présente l'ensemble des de-

« mandes qu'ils sont convenus de former vis-à-vis de la « France. »

La seconde note avait été envoyée par lord Castlereagh dès le 11 septembre. Il demandait, au nom de tous les plénipotentiaires, la restitution des objets d'art enlevés par les Français pendant le cours de leurs conquêtes en Europe. La réclamation n'avait pas lieu dans le seul intérêt des quatre grandes puissances, mais encore dans celui du Pape, du grand-duc de Toscane, du roi des Pays-Bas et de tous les autres souverains dépouillés. M. de Talleyrand répondit le 19 septembre. D'après ce que j'ai dit des dispositions et des vues de M. de Talleyrand, il devait lui convenir de décliner cette demande et d'y répondre avec une certaine hauteur. Elle était conçue, au reste, dans des termes qui pouvaient exciter très justement l'indignation d'une âme française; on y trouvait, entre autres phrases blessantes, celle-ci : « Le roi de France aura encore « d'amples moyens d'orner convenablement la capitale de « son empire, il peut donc renoncer aux objets précieux « venus d'une *source impure* sans porter atteinte à la culture « des arts en France. »

Lors de l'occupation de Paris en 1814, les alliés auraient pu sans doute faire valoir une prétention de cette nature; mais la générosité de l'empereur Alexandre ne l'avait pas permis. Était-ce donc quand ils revenaient comme alliés du roi de France, lorsque Louis XVIII était en quelque sorte à leur tête, au moment où ils franchissaient de nouveau les portes de sa capitale, qu'il pouvait être convenable de la dépouiller d'une propriété qu'ils avaient respectée dans des circonstances où il leur aurait été permis, avec plus de justice, d'invoquer le droit de la conquête?

Parmi les objets réclamés, il y en avait, et c'étaient peut-être les plus précieux, qui étaient devenus des propriétés françaises en vertu de conventions formelles, notamment ceux que le Pape avait cédés lors de ses premiers traités

avec Napoléon. Rien n'était donc plus facile que de défendre ceux-là. M. de Talleyrand indiqua bien dans sa contre-note la distinction qui se présentait si naturellement, mais il ne voulut pas aller jusqu'à la concession à laquelle il aurait fallu se résigner; la partie qu'on devait conserver en tout état de cause ne pouvant être sauvée que par le sacrifice de celle qui était moins aisée à défendre; malheureusement il croyait de son intérêt de ne rien céder, au moins en apparence. C'était un mérite dont il voulait pouvoir se glorifier un jour. Il termina donc sa réponse par le refus le plus absolu.

Les alliés n'hésitèrent pas à prendre le parti brutal de se faire ce qu'ils appelaient justice à eux-mêmes. Un détachement de troupes prussiennes était préposé à la garde des portes des musées. Sous la protection et avec l'assistance de ce détachement, chacun put emporter ce qu'il se prétendait en droit de réclamer. L'indignation fut grande dans la capitale, mais quelque générale qu'elle pût être, son impuissance n'en était pas moins évidente.

Le projet de traité ne nous fut remis que le 20; la réponse ne se fit pas attendre, elle fut envoyée le 21. L'opposition de l'empereur Alexandre avait fait écarter la plus grande partie des folles et odieuses prétentions dont j'ai parlé plus haut et dont l'existence ne peut être révoquée en doute, car l'empereur Alexandre a plus tard donné au duc de Richelieu, comme un titre d'honneur qu'il devait toujours conserver, la carte de France sur laquelle avait été tracée la ligne en dehors de laquelle étaient marquées les provinces qu'on prétendait enlever à la France.

L'empereur de Russie avait-il donc oublié ses griefs? Était-il entièrement revenu aux sentiments de bienveillance pour la France et surtout pour la maison de Bourbon dont nous avions tiré un si grand parti en 1814? Je ne le crois pas. Sa générosité naturelle repoussait une spoliation excessive qui aurait enlevé à la France tous les agrandis-

sements datant du siècle de Louis XIV. Après les procédés dont sa secourable intervention avait été si promptement payée, il ne se croyait plus obligé à la préserver de tous dommages qui ne seraient qu'une suite naturelle des grands revers qu'elle venait d'éprouver. Il ne se croyait pas le droit de priver ses alliés des indemnités auxquelles ils pouvaient prétendre, pourvu toutefois qu'elles fussent renfermées dans les bornes de justes représailles. Ses idées et ses sentiments avaient été consignés dans une note qui fut remise en son nom, par le comte Capo d'Istria, à la conférence des ministres étrangers dans les premiers jours de septembre. Suivant cette note, le traité de Paris du mois de mars 1814 devait encore être pris pour base des nouvelles négociations; on ne devait s'en écarter qu'autant que cela serait jugé indispensable pour la sûreté des puissances alliées, sûreté qu'on devait aussi chercher dans le renouvellement de la partie défensive du traité de Chaumont. Il serait fort injuste de ne pas faire une large part au comte Capo d'Istria dans cette démarche si importante de son souverain. Il y contribua plus que personne et rendit ainsi à la France le plus grand des services.

Les chefs de la coalition durent alors se borner à demander « la cession d'un territoire égal aux deux tiers « de ce qui avait été ajouté à l'ancienne France par le « traité du 30 mai 1814, et dans lequel seraient com« prises les places de Condé, Philippeville, Marienbourg, « Givet, Charlemont, Sarrelouis, Landau, et les forts « de Joux et de l'Écluse. Ils exigeaient la démolition « d'Huningue. » Ils voulaient encore six cents millions, à titre d'indemnité, et deux cents millions pour servir à la construction de places fortes dans la partie des Pays-Bas limitrophe de la France. Enfin, ils se réservaient le droit d'occuper militairement pendant sept ans les places de Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Maubeuge, Landrecies, le Quesnoy, Avesnes, Rocroy, Longwy, Thionville et

Bitche, plus la tête de pont de Fort-Louis. Toutes ces places étaient comprises dans une ligne tirée le long des frontières du Nord et de l'Est. L'armée d'occupation, placée derrière cette ligne, devait être de cent cinquante mille hommes entretenus par la France et mis sous les ordres d'un général nommé par les puissances alliées.

Les bonnes raisons ne manquaient pas, au défaut de la force, pour repousser des demandes si lourdes et d'autant plus rudes que presque personne en France ne s'y attendait. M. de Talleyrand devait en être d'autant plus affecté que sa responsabilité personnelle se trouvait engagée. Seul représentant de la France au congrès de Vienne, à l'époque du débarquement de Napoléon, s'étant toujours présenté comme le principal inspirateur de la coalition formée contre lui, n'avait-il donc jamais pensé à défendre, au moins hypothétiquement, les intérêts de la France ? N'avait-il rien stipulé pour elle ? L'avait-il livrée sans nulle précaution. sans nulle convention préalable aux conséquences de l'invasion qu'il provoquait? Il y avait là matière à des reproches qui pouvaient l'embarrasser très sérieusement. Il n'en fut que plus décidé à suivre le plan qu'il s'était tracé, de repousser nettement ce qu'il regardait comme excessif et de ne laisser aucune porte ouverte pour aucune concession subséquente, sur les points qui pourraient porter atteinte à la fierté nationale. Peu lui importait que la négociation devînt ensuite beaucoup plus difficile, puisque sa retraite était décidée et puisqu'il était peu désireux de faciliter la tâche de ceux qui devaient lui succéder.

La principale force de cette réponse repose sur le parti si facile à tirer de cette assertion incontestable, que les puissances alliées n'ayant pas cessé de reconnaître Sa Majesté Très Chrétienne comme roi de France, avaient toujours avoué par conséquent les droits qui lui appartenaient en cette qualité, qu'elles n'avaient pas cessé un

instant d'être avec lui dans des relations de paix et d'amitié, que cela seul emportait l'obligation de respecter tous ses droits et toutes ses possessions. « Les puissances, disait « M. de Talleyrand, ont pris cet engagement d'une manière « formelle, bien qu'implicite, dans leur déclaration du « 13 mars et dans leur traité du 25. Elles l'ont rendu « plus étroit en faisant entrer le Roi, par son accession à « ce traité, dans leur alliance contre l'ennemi commun; « or, si l'on ne peut conquérir sur un ami, à plus forte « raison ne le peut-on pas sur un allié. » Il établissait ensuite fort bien que le roi de France n'avait point été pour la coalition un impuissant et inutile allié. C'était pour lui et par lui qu'avaient été faites dans le Midi et dans l'Ouest les diversions opérées par les royalistes, diversions qui avaient mis l'usurpateur dans la nécessité de diviser ses forces et l'avaient rendu, par conséquent, plus facile à vaincre là où il commandait en personne.

Cette pièce mérite, au reste, d'être lue en entier; mais on y doit remarquer surtout que, nonobstant la force des observations et des raisonnements qui y sont contenus, elle se termine ainsi : « Malgré les inconvénients attachés à « toute cession territoriale dans les circonstances actuelles, « Sa Majesté consentira au rétablissement des anciennes « limites sur les points où il a été ajouté à l'ancienne « France par le traité du 30 mai. Elle consentira pareille« ment au payement d'une indemnité, mais qui laisse les « moyens de suffire aux besoins de l'administration inté« rieure du royaume, sans quoi il serait impossible de par« venir au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité qui « a été le but de la guerre. Elle consentira encore à une « occupation provisoire. Sa durée, le nombre des forte« resses et l'étendue du pays à occuper seront l'objet des « négociations; mais le Roi n'hésite pas à déclarer dès ce « moment qu'une occupation de sept années étant abso« lument incompatible avec la tranquillité intérieure du

« royaume, est entièrement inadmissible. Ainsi le Roi « admet, en principe, des cessions territoriales sur ce « qui n'était pas l'ancienne France, le payement d'une « indemnité, l'occupation provisoire par un nombre de « troupes et pour un temps à déterminer. »

M. de Talleyrand refusait péremptoirement toute cession de territoire ayant appartenu à la France avant la Révolution. Pour tout le reste, il y aurait à débattre la quotité et l'étendue des sacrifices ou des concessions dont les bases étaient admises. Les derniers mots de la note étaient ceux-ci : « Si les bases proposées par Sa Majesté Très Chrétienne « ne sont pas adoptées, les soussignés ne se trouvent pas « autorisés à en entendre ni à en proposer d'autres. » Les soussignés étaient, avec M. de Talleyrand, le duc de Dalberg et le baron Louis. M. Louis n'avait sans doute été appelé qu'en raison des indemnités à fixer, car il n'a jamais existé un homme qui fût moins que lui en état d'entrer dans une discussion diplomatique. M. de Talleyrand ne pouvait l'ignorer.

Il est un fait très important à constater, c'est que M. de Talleyrand, malgré son ostentation de fermeté patriotique, avait reconnu pour acceptable, dans les propositions des alliés, tout, hors la cession d'une partie quelconque de l'ancien territoire. Ce qui est bien plus grave encore, on pouvait regarder comme accordée la cession de toutes les parties du territoire qui ne faisaient pas partie de l'ancienne France, et notamment celle de la Savoie, si utile à conserver. Cette concession faite de prime abord et par un ministre qui allait se retirer, qui en avait la ferme résolution, était-elle bien loyale, et ne devait-elle pas rendre toute négociation infiniment difficile pour son successeur? Celui-ci, en effet, n'ayant plus à se donner le mérite d'un sacrifice déjà accepté, n'avait plus qu'à s'efforcer de sauver quelques places fortes de plus ou de moins, entre celles qui étaient demandées, quoique situées sur l'ancien territoire.

Il était également réduit à ne discuter que la quotité de l'indemnité pécuniaire et la durée de l'occupation.

J'ai cru devoir consigner cette observation parce qu'elle trouvera bientôt son application lorsque nous aurons à juger la conduite du duc de Richelieu relativement au traité du 20 novembre. Il a toujours soutenu, non sans raison, je crois, que la note de M. de Talleyrand avait rendu ce traité inévitable, tel qu'il a été obligé de le souscrire. Je lui ai entendu dire plusieurs fois que la Savoie, si elle n'eût pas été déjà cédée, était de tout ce que les alliés avaient demandé, ce qu'on aurait pu leur refuser avec le plus de chance de succès.

La réponse des alliés à la note du ministère français arriva dès le lendemain 22. Je n'ai pas à m'occuper de cette pièce, parce qu'à vrai dire nous n'étions plus ministres quand elle parvint à M. de Talleyrand.

Le choix du Roi pour le successeur de M. de Talleyrand s'était, dès le premier moment, fixé sur M. le duc de Richelieu; s'il n'avait pas été connu plus tôt, c'est que la résistance du duc avait été longue et très difficile à vaincre, mais elle avait enfin été surmontée par l'empereur Alexandre, qui désirait ardemment le voir à la tête des affaires de France. Il avait sûrement beaucoup contribué à l'y faire appeler, et pour l'y décider, il lui donna l'espérance, si ce n'est même la promesse, de son appui dans les négociations dont la responsabilité allait si lourdement peser sur sa tête.

C'était beaucoup, que d'avoir trouvé un président du conseil aussi convenable sous tant de rapports, mais restait pour celui-là le très grand embarras de composer le cabinet; ce n'était pas une petite difficulté, pour un homme absent de France depuis plus de vingt années et qui n'y connaissait presque personne. Il ne faut donc pas s'étonner si le duc de Richelieu eut besoin de plusieurs jours pour venir à bout de ce difficile enfantement. Il ne fut achevé

que le 26, par la nomination de M. de Marbois au ministère de la justice et de M. Corvetto au ministère des finances (1). Dès le 24, on avait eu connaissance de celles des autres ministres. Le duc de Richelieu aux affaires étrangères, président du conseil, le duc de Feltre à la guerre, M. de Vaublanc à l'intérieur, M. Dubouchage à la marine, et M. Decazes au ministère de la police.

Pour s'expliquer le chemin si rapidement fait par ce dernier, il faut savoir que le hasard l'avait mis, en 1814, en relations avec le duc de Richelieu, auquel il était venu offrir ses services pour le recouvrement de quelques parties, non encore vendues, du duché de Fronsac, dont sa petite propriété était limitrophe. Se trouvant préfet de police, au moment où le duc eut sur les bras la terrible difficulté de former toute une administration, il s'empressa de lui offrir ses services. Il était actif, obligeant, habile, plaisait beaucoup au Roi, et, puisqu'il lui fallait un ministre de la police, il parut simple de faire choix d'un homme qui occupait déjà dans cette partie de l'administration le poste le plus important. Mais alors aussi, la place de préfet de police devenait vacante, elle n'était pas facile à donner. Elle fut offerte de nouveau à M. Anglès, qui cette fois l'accepta, malgré son titre de ministre d'État; c'était dire assez pourquoi il l'avait refusée au mois de juillet précédent.

On pouvait trouver que M. Anglès faisait preuve d'une grande humilité, en acceptant de servir sous les ordres d'un homme aussi nouveau que M. Decazes, lui qui avait rempli de très hautes fonctions, qui avait même eu, pendant le gouvernement provisoire, le portefeuille du ministère de la police générale, qui enfin ne pouvait ignorer que ce ministère lui avait été récemment destiné lorsqu'on croyait

(1) Le 26 fut signé, à Paris, le traité de la Sainte-Alliance, provoqué par l'empereur Alexandre et qui, pendant quelques années, a tenu une place si singulière dans l'histoire de la diplomatie européenne.

au départ de M. Fouché. Quant à ce dernier, M. de Talleyrand était parvenu à lui faire accepter un poste au dehors, celui de ministre de France à Dresde : ses lettres de créance avaient été signées dès le 20.

Tous les ministres sortants, excepté M. Fouché, furent nommés ministres d'État, et ceux qui ne l'avaient pas encore, reçurent le grand cordon de la Légion d'honneur. M. de Talleyrand fut nommé grand chambellan. Il désirait beaucoup cette dignité, qui est la première des grandes charges de la couronne. M. de Richelieu se fit un point d'honneur de la lui faire obtenir. Pour moi, j'allais me consacrer aux devoirs nouveaux que me créait ma nomination à la Chambre des députés.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

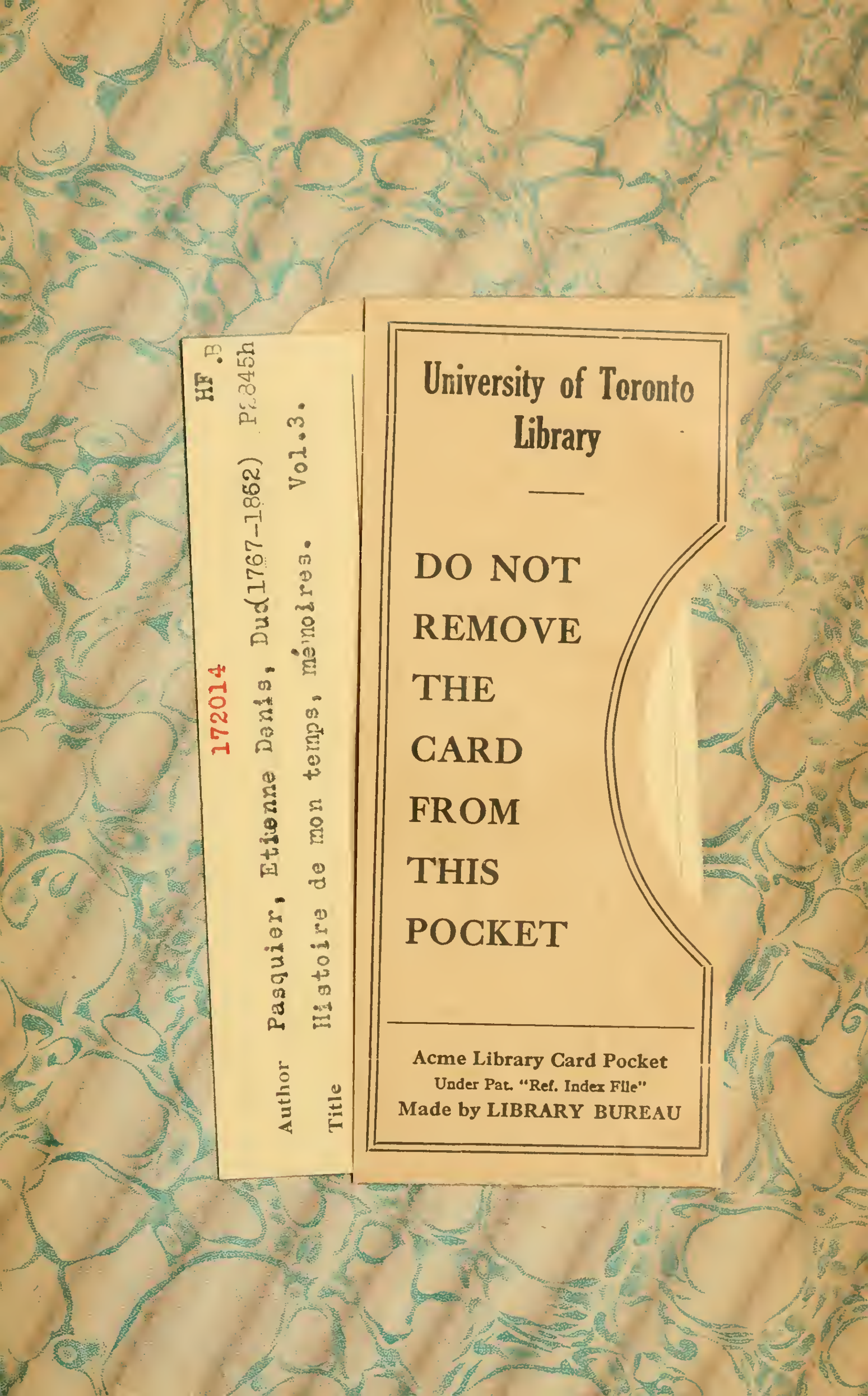
CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME.

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.





University of Toronto Library
DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU
172014
Author Pasquier, Etienne Denis, Duc(1767-1862)
Title Histoire de mon temps, mémoires. Vol.3.

